

UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES DE GRENOBLE

INSTITUT DE RECHERCHE ECONOMIQUE ET DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

FEMMES ET PROJETS
DE DEVELOPPEMENT RURAL
EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

ESSAI D'ANALYSE A PARTIR D'ETUDES DE CAS

I. DROY

UNIVERSITÉ DES SCIENCES SOCIALES DE GRENOBLE

INSTITUT DE RECHERCHE ÉCONOMIQUE ET DE PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

FEMMES ET PROJETS
DE DEVELOPPEMENT RURAL
EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

ESSAI D'ANALYSE A PARTIR D'ÉTUDES DE CAS

I. DROY

DÉCEMBRE 1985

REMERCIEMENTS

Cette thèse a été réalisée avec l'appui de nombreuses personnes en France et en Afrique. Je dois beaucoup à l'accueil chaleureux des paysannes et paysans qui ont patiemment répondu à mes questions, pour eux sans doute naïves et saugrenues.

Je remercie Monsieur P. JUDET, Directeur de l'IREP-DEVELOPPEMENT à Grenoble, sous la responsabilité duquel j'ai mené cette étude. J'ai bénéficié comme allocataire DGRST, de l'appui de l'équipe du CERCID (IREP), dirigée par Monsieur R. TIBERGHIEU, dont la confiance et le soutien amical m'ont été si précieux.

De mes premiers pas de recherches africanistes en 1981, jusqu'à l'achèvement de cette étude, Monsieur R. ROCHETTE m'a guidée et conseillée, a lu, relu et commenté mes textes. L'architecture et les points forts de ce travail lui doivent beaucoup. Sa profonde confiance dans la femme africaine a été pour moi le meilleur des guides.

Madame Passuello a assuré la frappe de ces quelques 500 pages : je pense qu'un regard sur la présentation du texte convaincra plus que tous les compliments que je pourrais formuler.

* * *

E R R A T A

Nous vous prions d'excuser des erreurs d'insertion dans les pages de garde des sections de la seconde partie.

- Celle de la section I (Bassin de l'Amembe) va entre la page 215 et 216 ;
- Celle de la section II (Benin) entre la page 286 et 287 ;
- Celle de la section III (Vallée du Fleuve Sénégal) entre la page 358 et 359;
- Celle de la section IV (Zaïre) entre la page 438 et 439 ;
- Celle de la section V (Petite Côte du Sénégal) entre la page 504 et 505.

AVERTISSEMENT

Ce travail est constitué d'une synthèse suivie de cinq études de cas. Ces six parties sont relativement indépendantes et peuvent être consultées séparément par les lecteurs pressés ou sélectifs.

Afin d'éviter les confusions de vocabulaire, un glossaire est placé en fin d'ouvrage. J'encourage le lecteur à s'y reporter.



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : IMPACT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAL SUR LES FEMMES

SECTION I : L'INSERTION DES FEMMES DANS LA PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT RURAL : LA FEMME RECONNUE

I APPORT DE L'ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE A UNE ETUDE CENTREE SUR LES FEMMES	p.10
1) le recours à l'anthropologie	
2) controverse sur l'émergence des inégalités	p.12
3) le contrôle de la circulation des femmes à la base de la reproduction des sociétés rurales	p.19
4) hommes, femmes, aînés, cadets : le système d'inégalité et de domination	p.24
II FEMMES EN MILIEU RURAL AFRICAÏN : QUELQUES REPERES	p.33
1) le cadre d'analyse	p.34
2) la question du travail des femmes	p.41
III L'ATTENTION PARTICULIERE PORTEE AUX FEMMES DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT : UNE PREOCCUPATION RECENTE	p.56
1) préambule : l'image de la femme africaine : un mythe qui remonte à la colonisation	p.56
2) les réflexions autour du thème "Femme et Dévelop- pement" : quelques étapes	p.58
3) le nouveau discours des organisations internatio- nales	p.62
IV OUTILS ET METHODES D'INTERVENTION	p.67
1) l'information biaisée : les oubliées des sta- tistiques	p.67
2) le projet : moyen d'intervention privilégié en milieu rural	p.74

DEUXIEME PARTIE : ETUDES DE CAS

AVANT PROPOS p.212

SECTION I : L'AMENAGEMENT HYDROAGRICOLE DU BASSIN DE L'ANAMBE. ANALYSE DE L'IMPACT D'UN GRAND PROJET SUR LE MILIEU PAYSAN

I L'AMENAGEMENT HYDROAGRICOLE DU BASSIN DE L'ANAMBE. ANALYSE DE
L'IMPACT D'UN GRAND PROJET SUR LE MILIEU PAYSAN p.219

1) un milieu naturel aux potentialités élevées p.222

2) mais une région enclavée faiblement peuplée p.223

3) le système de production des Peuls du FOULADOU p.230

II L'AMENAGEMENT DU BASSIN : DES PAYSANS SOUS CONTRAT POUR UN PROJET
AMBITIEUX

1) les principes directeurs de l'aménagement p.244

2) le périmètre test en paysannat p.252

III IMPACT DU PROJET. EVOLUTION DU SYSTEME DE PRODUCTION ET DU ROLE
DES FEMMES

1) le riz, pivot du nouveau système de production p.267

2) indices de changement pour les femmes p.271

3) les rapports paysans SODAGRI et les risques de
contradiction p.274

IV CONCLUSION p.282

SECTION II: LES COOPERATIVES AGROINDUSTRIELLES DE PALMIER A L'HUILE AU BENIN : SITUATION ET PROBLEMES DES FEMMES LIES A L'ECHEC D'UN PROJET

I LE PALMIER A HUILE, PIVOT DE L'EXPLOITATION PAYSANNE ET DES POLITIQUES
DE DEVELOPPEMENT p.299

1) les fondements de l'économie régionale p.293

2) le projet agro-industriel de Grand-Hinvi p.306

II L'ECHEC DU PROJET : PROLETARIANISATION ET PAUPERISATION DES FEMMES p.319

1) une marche forcée vers le salariat ? p.319

2) le surtravail domestique p.330

II LA RECHERCHE DE SOLUTIONS PAR L'ORGANISATION DES PAYSANS	p.463
1) le développement à la base ou "compter sur ses propres forces" version Solidarité Paysanne	p.464
2) l'action de Solidarité Paysanne	p.467
III LES FEMMES ABSENTES DES COOPERATIVES ET LES TATONNEMENTS DE L'ANIMATION FEMININE	p.481
1) quelques aspects de la spécificité du rôle des femmes à partir d'une enquête socioéconomique	p.481
2) la coopérative de SANGE : une coopérative d'hommes pour les hommes ?	p.493
3) l'animation féminine : intégrer les femmes dans les coopératives ou créer des coopératives de femmes	p.496
 SECTION V : LE SOUTIEN AUX ACTIVITES ARTISANALES DES FEMMES : LA TRANSFORMATION DU POISSON A MBOUR (SENEGAL)	
I L'IMPORTANCE DE LA PECHE AU SENEGAL	p.507
II LA TRANSFORMATION DU POISSON SUR LA PETITE COTE : DES TECHNIQUES RUDIMENTAIRES ET UNE FAIBLE ORGANISATION DES FEMMES	p.510
1) une place de plus en plus importante dans l'économie régionale	p.510
2) les techniques de transformation	p.511
III LES EFFORTS D'ORGANISATION ET D'AIDE AU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION ARTISANALE DES PRODUITS HALIEUTIQUES	p.518
1) les services de l'Etat : la DPOM et la Promotion humaine	p.518
2) le projet du BIT à JOAL-FADIOUTH	p.521
CONCLUSION	p. 527
GLOSSAIRE	p. 534
BIBLIOGRAPHIE	p. 540

INTRODUCTION

LE CONSTAT.

Crises alimentaires et disettes attirent sporadiquement l'attention de l'opinion mondiale sur l'une ou l'autre région d'Afrique subsaharienne. Drames ponctuels dont la répétition révèle la dégradation régulière de la situation d'auto-provisionnement de ces pays en denrées alimentaires de base. Drames qui soulignent la précarisation de l'état nutritionnel des habitants : "aujourd'hui, l'Africain moyen a à sa disposition 10 % de nourriture de moins qu'il y a 10 ans", lit-on dans le plan de Lagos de 1980. Or, sous l'"Africain moyen" se cachent des disparités régionales et sociales : disparités entre milieu rural et urbain, inégalités à l'intérieur de la paysannerie, vulnérabilité différente au sein d'un même groupe familial entre hommes, femmes et enfants.

Alors, on s'interroge. On essaie d'expliquer. Certes, il y a les calamités naturelles (la sécheresse), la guerre (mais pas partout), la dégradation de l'écosystème (la crise démo-écologique), la baisse du cours des produits agricoles d'exportation.

Et il y a aussi l'échec quasi généralisé des opérations de développement, l'échec des politiques d'intensification destinées aux exploitations paysannes. Baisse du potentiel productif, accélération de la différenciation sociale et marginalisation de certains groupes, sont des observations devenues courantes pour les praticiens du développement. De nouveaux modèles sont mis au point, qui ont pour objectif d'agir en faveur des plus pauvres, de satisfaire les besoins de base, de mettre en place une stratégie vivrière pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. On cherche à revivifier la paysannerie, on redécouvre les acteurs locaux et les principaux protagonistes du développement rural, les paysans. Et on parle de plus en plus du rôle des

particulier l'évolution des rapports hommes-femmes) est portée directement sur le terrain du projet, affectant son devenir et compromettant la construction d'un nouvel espace économique nécessaire à la revitalisation de la paysannerie.

LA METHODE D'ANALYSE ET L'ORGANISATION DU TEXTE.

Le problème des femmes est complexe : ce qui se trouve en cause, est moins le statut spécifique des femmes et des hommes, que leurs relations et la manière dont celles-ci se définissent symboliquement et "pratiquement". Une vision multidimensionnelle s'impose. Le rôle des femmes dans la sphère domestique et dans la sphère marchande, le statut social et matrimonial, la division sexuelle du travail, sont autant de facteurs explicatifs des pratiques économiques des femmes.

Les apports de diverses disciplines (anthropologie, géographie, sociologie, économie) favorisent le décloisonnement de l'approche. L'interaction entre des variables multiples et l'enchevêtrement spatial de plusieurs catégories de phénomènes, sont alors mieux pris en compte.

Trois séjours en Afrique subsaharienne m'ont permis de comparer différents types de projets proposés à des sociétés très différentes les unes des autres.

- La première partie de la thèse brosse un tableau du rôle socio-économique des femmes dans les sociétés rurales africaines (section I, I et II). Un rappel de recherches en cours sur le thème "femmes et développement" replace le sujet de ce travail dans le débat actuel (sections I, III) ; une typologie des projets permet de situer les exemples exposés ultérieurement (section I, IV).

La section II est un classement thématique des causes et conséquences de la marginalisation des femmes dans les projets. L'accent est mis sur les changements dans le contrôle des moyens et facteurs de production (accès à la terre, au crédit et à la vulgarisation) (section II, I) et sur les modifications dans la répartition du temps de travail agricole et domestique (section II, II). On est alors conduit à s'interroger sur les mythes et stéréotypes persistant dans la conception des programmes de développement (section II, III).

PREMIERE PARTIE : IMPACT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT
RURAL SUR LES FEMMES

**SECTION I : L'INSERTION DES FEMMES DANS LA
PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT RURAL :**

LA FEMME RECONNUE



SOMMAIRE

I. APPORT DE L'ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE A UNE ETUDE CENTREE
SUR LES FEMMES.

1. LE RECOURS A L'ANTHROPOLOGIE...

1.1. Anthropologie et développement rural.

1.2. Anthropologie et féminisme.

2. CONTROVERSE SUR L'EMERGENCE DES INEGALITES : LA THESE
EVOLUTIONNISTE DU MATRIARCAT ORIGINEL OPPOSEE A LA THESE
DE L'UNIVERSALITE DE LA DOMINATION MASCULINE.

2.1. Les stades d'évolution de l'humanité : du matriarcat au patriarcat.

2.2. Le constat de l'universalité de la domination masculine.

3. LE CONTROLE DE LA CIRCULATION DES FEMMES A LA BASE DE LA
REPRODUCTION DES SOCIETES RURALES.

3.1. La société d'autosubsistance organisée sur le mode lignager.

3.2. Des règles de reproduction soumises au niveau des forces productives.

3.3. La dot : "échange identique ou échange équivalent" ?

4. HOMMES-FEMMES, AINES-CADETS : LE SYSTEME D'INEGALITE ET DE DOMINATION.

4.1. La stratification sociale par sexe et par âge.

4.2. Statut des femmes et sociétés féminines.

CONCLUSION.

II. FEMMES EN MILIEU RURAL AFRICAIN : QUELQUES REPERES.

1. LE CADRE D'ANALYSE.

- 1.1. Des sociétés en mutation rapide.
- 1.2. Les unités d'observation.
- 1.3. Traits généraux des exploitations paysannes.

2. LA QUESTION DU TRAVAIL DES FEMMES.

- 2.1. La division sexuelle des tâches, permanences et mutations.
 - 2.1.1. Y a-t-il une explication biologique ?
 - 2.1.2. La division sexuelle du travail évolue... dans certaines limites.
 - 2.1.3. Travail estimé, travail déprécié.
- 2.2. Le travail féminin en milieu rural.
 - 2.2.1. L'importance du travail féminin dans l'agriculture.
 - 2.2.2. Le travail domestique, secteur vital occulté.
 - 2.2.3. A la recherche d'activités rémunératrices.
- 2.3. La répartition des biens et des obligations familiales : des charges accrues pour les femmes.
 - 2.3.1. Individualisation et affaiblissement du groupe.
 - 2.3.2. Le poids démographique des femmes dans les campagnes : l'envers des migrations.

III. L'ATTENTION PARTICULIERE PORTEE AUX FEMMES DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT : UNE PREOCCUPATION RECENTE.

1. PREAMBULE : L'IMAGE DE LA FEMME AFRICAINE, UN MYTHE QUI REMONTE A LA COLONISATION.

2. LES REFLEXIONS AUTOUR DU THEME "FEMMES ET DEVELOPPEMENT" : QUELQUES ETAPES.

2.1. Les convergences avec les mouvements féministes.

2.2. L'analyse à partir de la généralisation des rapports marchands et de la modernisation de l'agriculture.

2.3. La critique des outils et méthodes de planification.

3. LE NOUVEAU DISCOURS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

3.1. De Mexico à Copenhague.

3.2. Intégrer les femmes dans le développement, un nouveau leitmotiv ?

CONCLUSION : Prendre en compte les femmes : de l'institutionnalisation à l'action.

IV. OUTILS ET METHODES D'INTERVENTION.

1. L'INFORMATION BIAISEE : LES OUBLIEES DES STATISTIQUES.

1.1. A la recherche de concepts opérationnels.

1.1.1. Le concept d'activité économique.

1.1.2. Le temps de travail.

1.2. BIT et FAO : deux sources complémentaires.

1.3. Les échelles de pondération.

1.4. Au-delà des chiffres...

2. LES PROJETS, MOYEN D'INTERVENTION PRIVILEGIE EN MILIEU RURAL.

2.1. Quelques définitions.

2.1.1. Le concept de développement rural.

2.1.2. Les projets de développement.

2.2. Les principaux problèmes liés à l'approche-projet.

2.2.1. Un modèle rigide sur un milieu différencié en évolution.

2.2.2. Des logiques contradictoires.

2.2.3. Multiplicité et diversité des interventions.

2.3. Typologie des projets : des interventions sectorielles au développement rural intégré.

2.3.1. Les opérations sectorielles.

2.3.2. Les opérations intégrées.

2.4. "Progrès en organisation" et "progrès en outillage".

a) Qu'est-ce qu'une femme ?

A cette question apparemment évidente, biologistes, ethnologues ou anthropologues apportent des réponses différentes. Car, au-delà des caractères génétiques, les femmes peuvent se distinguer en tant que groupe social. Pourquoi et comment ? L'anthropologie économique apporte des ébauches de réponses ; la référence aux travaux de C. Meillassoux et G. Balandier alimente le cadre conceptuel autour duquel est articulé ce travail.

b) Et qu'est-ce qu'une femme Africaine ?

Brosser un tableau de la situation des femmes reviendrait à faire une encyclopédie des sociétés en présence sur le continent ; cependant, j'ai voulu travailler dans un milieu offrant une certaine homogénéité : celui des petites exploitations familiales dans des sociétés touchées à des degrés divers par la monétarisation et la modernisation ; le travail des femmes dans ce contexte présente des points communs. Le rapide exposé qui en est fait ici, peut être apparenté à une délimitation spatiale du champ de recherche.

c) Or, malgré l'importance de ce travail féminin, dans la production agricole, la "découverte" est récente : l'émergence du thème "femmes et développement" depuis 1975 a été favorable à la multiplication des monographies et des études de cas ; cependant, la réflexion théorique sur l'articulation modèle de développement-évolution de la régulation des rapports hommes-femmes, est encore peu alimentée. Et si le sujet "fait un tabac" dans les organisations internationales, le fossé semble bien large pour passer du discours à la pratique.

d) On comprend alors le décalage avec les outils et méthodes d'interventions : reconnues et glorifiées dans les tribunes internationales, les femmes seraient-elles oubliées des statistiques utilisées pour la définition et l'élaboration des projets ?

I. APPORT DE L'ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE A UNE ETUDE CENTREE SUR LES FEMMES.

1. LE RECOURS A L'ANTHROPOLOGIE.

1.1. Anthropologie et développement rural.

Les concepts et méthodes d'analyse des transformations sociales dans les sociétés rurales africaines se sont enrichis depuis quelques années des apports de l'analyse anthropologique et plus particulièrement de l'anthropologie économique : l'appel à cette science a été fait suite au constat d'insuffisance des instruments "classiques" de mise en oeuvre des politiques de développement rural ; l'anthropologie économique n'a pas que pour objet "l'étude des sociétés traditionnelles miraculeusement préservées des effets délétères de facteurs exogènes, mais aussi la transition de telles sociétés à l'économie marchande" (2).

La prise en compte des structures sociales traditionnelles est née de la difficulté d'une appréhension correcte des stratégies de production et de répartition du revenu par l'analyse d'éléments relevant de la seule sphère économique. La religion et la parenté, a priori exclues de l'investigation, recèlent souvent des éléments décisifs d'explication de l'échec ou des déviations de politiques et projets de développement ; pour A. Meister (3), la construction d'une économie "moderne" ne peut se faire que dans la destruction du passé (théorie des blocages socioculturels) ; après la déstructuration et la différenciation sociale qu'ont provoqué les projets mis en oeuvre

(1) Comptabilité Nationale Planification et Statistique.

(2) CHARMES J. Sociétés de transition, ambivalence des concepts et connaissance statistique. Anira n° 1, mars 1975.

(3) MEISTER A. La participation pour le développement, Ed. Ouvrières.

à partir de cette théorie, une seconde école s'est constituée en proposant de "construire l'économie moderne en restant fidèle au passé" ; ainsi, l'anthropologue s'est trouvé associé à la définition de modèles viables de développement destiné à "profiter aux plus pauvres" ; l'objectif de son intervention est de dire comment transformer les structures sociales traditionnelles en vecteurs de pénétration ou propagateurs de l'économie marchande. L'utilisation à des fins pratiques de cette science (1) est dénoncée par ceux qui y voient une arme à double tranchant : est-ce encore de l'anthropologie du développement ou est-ce devenu une science de la manipulation ?

Hormis ces problèmes d'ordre déontologique, il est indéniable que l'anthropologie économique en cherchant notamment à mettre à jour les fondements des rapports d'inégalité entre les sexes, fournit de bons outils de compréhension à l'évolution de la situation des femmes dans des sociétés en profonde mutation.

1.2. Anthropologie et féminisme.

L'organisation dissymétrique des rapports entre les hommes et les femmes est une donnée générale des sociétés connues, marquées dans la plupart des cas par la dominance masculine (2) ; toutes subissent actuellement des remises en cause radicales où "les rapports fondamentaux se trouvant à l'origine des sociétés et traduisant des faits de nature en faits de culture, se dégradent au terme d'une longue période de maintien en état (3). Ce sont d'une part les rapports entre les sexes ("classes" sexuelles) et d'autre part les rapports entre les groupes d'âge et les générations ("classes" d'âge). L'évolution des conditions sociales et politiques a suscité ces dernières années un regain d'intérêt pour les femmes comme objet de recherche ; le "caractère non historique et atemporel de la catégorie femmes rend difficile toute conceptualisation de leur situation" (4) : les femmes semblent toujours avoir été subordonnées aux hommes et cette dépendance n'apparaît

(1) Prônée par la Banque Mondiale par exemple.

(2) GODELIER définit par société un groupe local qui se reconnaît une identité, une culture et une histoire spécifiques, distinctes, voire opposées à celles de ses voisins.

(3) BALANDIER, antropo-logiques, p. 13.

(4) EDHOLM : "Conceptualizing women". Critique of Anthropology, Vol. III 1977.

pas comme la conséquence d'un évènement ou d'un devenir, l'appel à la nature féminine sert à légitimer, en les justifiant grâce à la biologie, les inégalités entre les sexes ; "de cette reconnaissance à celle d'un handicap féminin éternel, le parcours déductif est alors rapide" (1).

Les spécificités biologiques suffisent-elles à expliquer les inégalités sociales entre les sexes ? (2). Féministes et anthropologues réfutent ce constat en recherchant en préalable à toute analyse de la subordination des femmes, l'origine de la domination masculine ; les travaux sur les sociétés primitives (3) et sur les sociétés précapitalistes servent de fondements aux différentes théories, cependant les relations entre l'activité productrice et reproductrice des femmes et la division du travail demeurent au centre de toutes les problématiques : "la domination masculine est vue comme le produit d'une contrainte globale de reproduction de la société dans un état de faible développement des forces productives" (4).

Sans rentrer dans le détail des débats et controverses suscités par les différentes théories, cette partie présente les principaux travaux servant de base aux études sur les femmes dans le développement des sociétés rurales africaines.

2. CONTROVERSE SUR L'EMERGENCE DES INEGALITES : LA THESE EVOLUTIONNISTE DU MATRIARCAT ORIGINEL OPPOSEE A LA THESE DE L'UNIVERSALITE DE LA DOMINATION MASCULINE.

2.1. Les stades d'évolution de l'humanité : du matriarcat au patriarcat ?

Les thèses évolutionnistes se sont forgées dans la seconde moitié du XIXe siècle à partir des travaux de Morgan, Bachofen et Engels ; considéré comme le fondateur de l'anthropologie sociale, Morgan publia en 1877 un

-
- (1) CHEVILLARD N. LECONTE S. : Les inégalités économiques entre les sexes dans les sociétés contemporaines, thèse Nanterre, 1980.
 - (2) SULLEROT E. et alii. : Le fait féminin, qu'est-ce qu'une femme ? Fayard, 1978.
 - (3) Société primitive : se dit des groupes humains qui ignorent l'écriture, les formes sociales et les techniques des sociétés dites évoluées (dictionnaire ROBERT). "Un peuple primitif n'est pas un peuple arriéré ou attardé. Un peuple primitif n'est pas davantage un peuple sans histoire". (LEVI-STRAUSS).
 - (4) VIDAL A. "Capitalisme et salariat dans la société française". Thèse, Grenoble, 1982, p. 3.

ouvrage (1) où il montrait la marche nécessaire de l'humanité à travers les stades successifs de la sauvagerie, de la barbarie et de la civilisation. "D'une manière générale, Morgan a démontré que les rapports de parenté dominent l'histoire primitive de l'humanité et que ces rapports ont une logique et une histoire" (2).

a) Les systèmes de parenté. La parenté est souvent présentée comme la charpente des sociétés primitives et traditionnelles ; l'étude du système de parenté est d'abord l'étude d'un système social : les liens avec les phénomènes biologiques sont évidents, mais c'est surtout la façon dont la société traite le biologique qui est intéressante.

Morgan a distingué deux types de nomenclatures de parenté utilisés dans le monde :

- le système descriptif (indo-européens, sémites et ouraliens) où les parents en ligne directe (père, mère) sont clairement distingués des parents en ligne collatérale (frère du père, soeur de la grand-mère, etc. ...)

- le système classificatoire (Afrique, Asie et Amérique) où certains collatéraux sont classés dans les mêmes catégories que les parents en ligne directe (par exemple l'oncle maternel est sur le même plan ou remplace le père biologique).

Morgan distingue aussi deux types de filiation et deux types de clans (3) : patrilinéaires et matrilinéaires : dans les systèmes matrilinéaires, l'autorité revient au frère de la femme et à l'oncle maternel alors que dans les systèmes patrilinéaires, elle revient au père et au mari. Dans le système patrilinéaire, ce sont les épouses des hommes qui reproduisent le lignage, dans le système matrilinéaire, ce sont les soeurs.

(1) MORGAN L. Ancient Society or researches in the line of human progress from savagery through barbarism to civilization. London, 1877.

(2) GODELIER M. Horizons, trajets marxistes en anthropologie. Maspéro tome II p. 58.

(3) Le clan est un groupe qui rassemble des gens qui disent descendre d'un même ancêtre ; les évolutionnistes affirment que le clan a été la forme dominante d'organisation sociale chez tous les peuples.

Quel que soit le système, le mariage est soumis à des règles très précises : Morgan le premier, a montré que le mariage est un échange de femmes entre des groupes sociaux avant d'être une relation entre individus de sexe opposé : "le mariage est une relation sociale qui concerne le groupe en tant que tel et doit être compatible avec les exigences de la vie collective de la survie des communautés" (1).

Les évolutionnistes sont les premiers à avoir établi des rapports de correspondance entre les formes de production et de parenté ; pour eux "la décadence des systèmes classificatoires et la dominance des systèmes descriptifs dans l'histoire occidentale, sont liées au développement de la propriété privée et de l'Etat" (2). L'évolution de l'humanité est caractérisée par l'apparition et la succession de sociétés sans classes, puis de sociétés de classes dominées par l'Etat (thèses reprises par Engels dans "l'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat").

Les évolutionnistes pensent que l'économie pastorale a nécessairement précédé l'agriculture et que l'humanité passe par une succession logique et chronologique des stades de l'évolution du clan matrilineaire au clan patrilineaire ; plus tard c'est la famille patriarcale qui accompagne la naissance des sociétés de classes et de l'Etat.

b) Matrilinearité et matriarcat. Selon ces thèses, le matriarcat est un mode d'organisation sociale qui aurait précédé la société patriarcale et où le pouvoir est exercé par les femmes. Après de nombreuses controverses, beaucoup d'anthropologues s'accordent actuellement pour reconnaître l'absence de lien entre matrilinearité et matriarcat (3) : dans les sociétés matrilineaires le pouvoir est détenu par les hommes, même si souvent le statut des femmes n'est pas identique à celui qu'elles ont dans les sociétés patrilineaires (4). Mais l'hypothèse d'un matriarcat préhistorique

(1) GODELIER M. "Horizons, trajets marxistes"... Tome II, p. 16.

(2) GODELIER M. "Horizons, trajets marxistes"... Tome II, p. 60.

(3) Patriarcat et matriarcat n'ont rien à voir avec le système de parenté mais définissent la répartition de l'autorité dans la famille.

(4) Dans les sociétés patrilineaires, la femme mariée quitte sa famille et son lignage, mais reste étrangère dans la communauté d'accueil, étant ainsi exclue du règlement des affaires importantes, alors que dans les sociétés matrilineaires, la femme reste dans son lignage et a autorité pour participer à la vie publique.

où les femmes sont les artisans de la constitution et de la consolidation du groupe, est reprise ces dernières années par des chercheurs se rattachant au courant évolutionniste : l'anthropologue Américaine E. Reed dans son livre "Women's Evolution" (1) élabore une théorie de l'apparition des sociétés où les femmes sont créatrices (et non dominatrices) d'un ordre sociétal communautaire et égalitaire ; E. Reed veut démontrer, par l'étude des sociétés primitives, l'apparition tardive du patriarcat dans l'histoire de l'humanité : "ainsi l'infériorité féminine n'est pas déterminée biologiquement, elle n'a pas été constante au cours de l'histoire et initialement la vie sociale fut organisée et dirigée par les femmes" (2).

Une autre anthropologue, E. Leacock, a fait une étude des changements sur deux siècles dans deux sociétés d'Indiens. Les femmes disposaient au XVIIe siècle d'une très grande autonomie : "dans le cadre de la division du travail, chaque sexe assumait ses tâches et prenait ses décisions sans que l'autre le contrôle. Par ailleurs, plus profondément, dans cette économie de chasse cueillette, n'existait pas de véritable séparation entre économie domestique et économie sociale en quelque sorte. Le travail des femmes n'apparaissait pas comme une activité privée mineure, domestique" (3). C'est le développement des échanges et la spécialisation des hommes dans une activité commerciale qui va bouleverser les rapports de réciprocité et la coopération entre les sexes dans les activités de subsistance ; "la disparition de l'économie traditionnelle s'accompagne de la séparation de la sphère domestique et de la sphère sociale" (4). La production pour l'échange suscite l'émergence d'inégalités liées à l'appropriation individuelle et provoque une dégradation du statut des femmes.

La colonisation a eu les mêmes effets destructurants : dans l'ensemble, les sociétés matrilineaires se sont décomposées beaucoup plus vite que les sociétés patrilineaires et les organisations fluides, égalitaires, sans pouvoir central ont moins bien résisté que les sociétés hiérarchisées ; en Afrique, là où l'économie de plantation et le développement des mines ont

(1) REED E. Féminisme et anthropologie (Women's Evolution) 1979, Gonthier.

(2) REED E. op. cité, p. 11.

(3) GODELIER M. "Les rapports hommes-femmes : le problème de la domination masculine" p. 26. dans l'ouvrage du CERN "La condition féminine".

fait appel à la main-d'oeuvre masculine et au travail salarié, l'économie traditionnelle a été détruite et une nouvelle dépendance des femmes par rapport aux hommes s'est instaurée (destruction de liens économiques réciproques à l'intérieur des lignages et perte des positions publiques ou de prestige) (1).

Ainsi, E. Leacock reprend la thèse d'Engels liant la dégradation du statut des femmes à l'émergence des inégalités de classe : pour elle, la production pour l'échange et la rupture des solidarités locales, sont des facteurs qui, bien avant le capitalisme, ont renforcé la position sociale des hommes.

"Les thèses évolutionnistes relient les inégalités entre sexes à l'apparition d'un surplus et de son accumulation au profit d'un groupe, ce qui revient à produire une théorie unifiée de l'apparition des classes sociales" (2).

Enrichies par les données de l'archéologie, de la génétique et par l'élargissement des connaissances en anthropologie, les analyses ultérieures se font en rupture avec la conception d'un matriarcat originel, qui serait une sorte d'âge d'or précédant l'organisation patriarcale de la société.

2.2. Le constat de l'universalité de la domination masculine.

Entre anthropologues qui admettent l'existence d'une domination masculine sur les femmes avant les sociétés de classes et le capitalisme, existent aussi des divergences sur l'origine historique de cette oppression.

a) Meillassoux la date par le passage entre la horde "où la mobilité libre et volontaire des adultes des deux sexes entre hordes est le mécanisme dominant de reproduction sociale" et celui "des sociétés où la chasse occupe une place décisive dans l'organisation sociale ou bien des sociétés agricoles plus stables régies par le mode de production domestique" (3).

(1) GODELIER M. Les rapports hommes-femmes, op. cité, p. 30.

Et MEILLASSOUX C. Femmes, greniers et capitaux. Notamment la deuxième partie : l'exploitation de la communauté domestique : l'impérialisme comme mode de reproduction de la main-d'oeuvre bon marché.

(2) VIDAL A. Op. cité, p. 27.

(3) MEILLASSOUX : Femmes, greniers et capitaux, p. 34. Pour MEILLASSOUX "la communauté domestique est composée d'individus pratiquant une agriculture d'autosubsistance, produisant et consommant en commun sur une terre commune dont l'accès est subordonné à l'appartenance à cette communauté, liés par des rapports inégalitaires de dépendance personnelle". p. 15.

Dans ces sociétés, il y a nécessité de contrôle sur les femmes par le rapt dans la horde quand l'agriculture devient dominante, "la préservation des effectifs de producteurs exige que les rapports matrimoniaux soient réglés autant que possible autrement que par la violence contrôlée (1). Ainsi à l'origine des rapports entre les sexes se trouve une donnée universelle : la femme assure la reproduction de la force de travail ; elle est selon l'expression de Meillassoux "productrice de producteurs" dans des sociétés où la maîtrise de la nature est peu développée. La communauté domestique agricole utilise la terre comme moyen de travail et l'énergie humaine comme source énergétique dominante (2).

Le travail de Meillassoux repose donc sur la définition d'un "mode de production domestique" daté historiquement par un développement donné des forces productives et sur les mécanismes de son fonctionnement : "la communauté domestique est en effet le seul système économique et social qui régent la reproduction physique des individus, la reproduction des producteurs et la reproduction sociale sous toutes ses formes par un ensemble d'institutions et qui la domine par la mobilisation ordonnée des moyens de la reproduction humaine, c'est-à-dire des femmes". Mais si le mode de production domestique a pratiquement disparu, la communauté domestique demeure au centre de tous les modes de production modernes comme pourvoyeur de force de travail (ainsi la famille nucléaire est en partie dépourvue de ses fonctions productives mais garde sa fonction reproductive) (3).

b) Godelier conteste en partie ces conclusions et les méthodes d'analyse utilisées pour la démonstration : la thèse de Meillassoux selon laquelle la parenté serait "la superstructure d'un mode de production domestique qui se met en place avec les développements de l'agriculture et de l'élevage" (4) est remise en cause par l'étude comparée de sociétés de chasseurs-collecteurs.

(1) MEILLASSOUX. Op. cité, p. 34.

(2) Le niveau des forces productives est dominé par les traits suivants :

- "connaissance des techniques agricoles et artisanales permettant la pratique d'une agriculture de productivité assez élevée pour satisfaire aux besoins alimentaires nécessaires à l'entretien et à la reproduction de ses membres ainsi qu'à la répétition du cycle agricole.
- Utilisation de la terre comme moyen de travail.
- Utilisation de l'énergie humaine comme source énergétique dominante.
- Usage de moyens de production agricole individuels n'exigeant pour être eux-mêmes produits qu'un investissement en travail individuel".

(Femmes, greniers et capitaux, p. 58.)

(3) MEILLASSOUX. Op. cité, pp 9-10.

(4) GODELIER M. "Les rapports hommes-femmes" op. cité, p. 33.

Godelier concilie l'approche structuraliste et l'approche marxiste pour expliquer le rôle de la parenté (1) : si la vie sociale a ses fondements ultimes dans le mode de production de la vie matérielle, comment expliquer le rôle dominant des rapports de parenté dans les sociétés primitives ? "Comment comprendre en même temps le rôle dominant de la parenté et le rôle déterminant en dernière instance de l'économie" (2).

S'il est facile de distinguer les forces productives mises en oeuvre dans les différentes activités économiques (chasse, pêche, élevage) il est en revanche impossible d'isoler des rapports de production autonomes spécifiques. Tout au plus peut-on les distinguer "dans le fonctionnement même des rapports de parenté". Ces rapports de parenté ont une "plurifonctionnalité" à la fois comme rapports de production, rapports politiques, schéma idéologique : "elle est à la fois infrastructure et superstructure". Godelier établit une hiérarchie au sein des fonctions exercées par la parenté et, de toutes ses fonctions, c'est l'économique qui est déterminante.

Même si souvent les rapports de parenté fonctionnent comme rapports de production (quand la société à travers eux contrôle les ressources et organise l'exploitation de la nature et la redistribution des produits), ils ne peuvent être réduits à cette fonction et être caractéristiques d'un mode de production. Pour Godelier "il est difficile de substantier, de réifier comme une espèce sociale homogène un mode de production domestique" (3) ; s'il est d'accord avec Meillassoux sur le rôle actuel de la famille, il ne voit pas dans son existence une survivance du mode de production domestique mais "une division de l'économie et de la société en plusieurs sphères, dont la plus étroite est réservée aux femmes qui y sont enfermées" (4).

(1) Pour l'ethnologie classique, la principale caractéristique des sociétés lignagères est le rôle dominant et déterminant de la parenté : elle est le commun dénominateur qui explique le fonctionnement de chaque niveau (économique, social, politique).

(2) GODELIER : "Horizons"... op. cité, p. 138.

(3) GODELIER : op. cité, p. 34.

(4) Un des points de désaccord entre GODELIER et MEILLASSOUX porte sur la définition des modes de production domestique et cynégétique dans les sociétés précapitalistes : GODELIER dit à ce sujet : "l'erreur la plus courante chez les marxistes est de confondre l'étude des procès de production au sein d'une société avec celle des procès de travail et d'inventer autant de modes de production qu'il y a de procès de travail".

Prenant comme hypothèse de départ que dans toutes les sociétés, même les plus égalitaires, une hiérarchie de pouvoirs existe et qu'en dernier ressort ce pouvoir appartient aux hommes, Godelier propose une explication des origines de la domination masculine : la subordination des femmes serait le produit d'un processus quasi concomitant de l'apparition des premières formes de la vie sociale et déterminé par le handicap que faisaient peser les contraintes de la reproduction compte tenu du très faible développement des forces productives.

3. LE CONTROLE DE LA CIRCULATION DES FEMMES A LA BASE DE LA REPRODUCTION DES SOCIETES RURALES.

Même si des divergences importantes divisent les anthropologues marxistes, tous s'accordent sur l'hypothèse selon laquelle il existe dans des (ou les) sociétés primitives un pouvoir des hommes sur les femmes qui n'est pas un pouvoir de classe et que ce pouvoir se fonde sur le contrôle des femmes à cause de leur capacité reproductive.

C. Meillassoux est sans doute l'un des pères fondateurs de l'école française d'anthropologie d'inspiration marxiste ; dans l'ouvrage "anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire" (1) il a cherché à dégager les caractéristiques d'un certain nombre de "systèmes économiques" africains (caractères fondamentaux, relations sociales qui leur sont propres, éléments déterminants et critiques, logique de fonctionnement, etc, ...). L'étude des sociétés d'autosubsistance et des mécanismes de l'exploitation coloniale, lui a permis d'analyser un certain nombre de problèmes communs à beaucoup de sociétés rurales africaines (exode rural, migrations tournantes) sous l'angle de "l'impérialisme comme mode de reproduction de la main-d'oeuvre à bon marché à partir de l'exploitation de la communauté domestique" (2) ; la problématique de Meillassoux ouvre un champ de réflexion et des lignes d'interprétation de la situation actuelle des femmes dans les sociétés rurales africaines, même s'il faut se garder d'appliquer de manière mécanique ce modèle par ailleurs contesté.

(1) MEILLASSOUX C. "Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire".

(2) MEILLASSOUX C. "Femmes, greniers et capitaux" 2ème partie.

3.1. La société d'autosubsistance organisée sur le mode lignager.

Pour Meillassoux, l'autosubsistance (qu'il différencie d'autarcie) signifie que le groupe exploitant un milieu pourvoit à ses besoins essentiels, sans avoir nécessairement recours à des échanges marchands ; mais "cette notion n'exclut pas les rapports avec l'extérieur et même les échanges marchands tout le temps que leurs effets sont susceptibles d'être neutralisés" (1).

La "présence spectaculaire et exclusive de la parenté" est le principal caractère de ces sociétés dites lignagères (le lignage est un groupe de personnes descendant de façon réelle ou fictive d'un ancêtre commun) ; le lignage est segmenté en unités de production dirigées par un chef de famille et travaillant en commun des champs sur une portion de terroir. Tous les membres du groupe de production étant parents, celui-ci apparaît comme n'étant que la face économique du groupe de parenté ; mais curieusement, la répartition des actifs par rapport à l'ensemble du groupe est constante, quels que soient les hasards de la reproduction démographique ; il y a donc une répartition et transfert d'individus entre groupes liés à la nécessité de maintenir des effectifs suffisants pour assurer la subsistance et la reproduction du groupe. C'est le caractère de la production qui détermine l'organisation des groupes ; dans l'agriculture, le produit est différé et suppose une coopération stable et prolongée des individus intervenant dans la production (la terre n'étant plus objet mais moyen de travail).

Le cycle est annuel et commence par une période improductive où la nourriture du groupe doit être assurée, soit par une production à rendement immédiat (chasse, cueillette) soit par un stockage des produits du cycle antérieur dont la distribution est différée ; si dans les sociétés de chasse, les rapports sociaux sont lâches et discontinus (faible contrôle de la circulation des hommes et des femmes), dans les économies agricoles, au contraire, des rapports fondés sur l'antériorité (aîné/cadets) assignent aux aînés une fonction de contrôle et de répartition des stocks vivriers et de contrôle de l'affectation des femmes, (celle-ci se trouvant sévèrement réglementée).

(1) MEILLASSOUX C. Femmes, greniers et capitaux, p. 63.

La communauté agricole est ainsi structurée selon un cycle d'avances restitutions (circuit "prestataire redistributif") entre l'aîné et les dépendants.

3.2. Des règles de reproduction soumises au niveau des forces productives.

Comme l'agriculture d'autosubsistance est l'activité dominante, les relations que la communauté domestique entretient avec les autres communautés, dont l'organisation sociale est similaire, s'établissent autour de la circulation des femmes : pour assurer leur reproduction en effet, ces communautés ont moins besoin d'échanger des produits que de faire face aux aléas démographiques susceptibles de déséquilibrer le poids de membres productifs et non productifs.

Meillassoux organise l'ouvrage "Femmes, greniers et capitaux" autour de ce concept de reproduction : toute société doit assurer, pour se perpétuer, la reproduction de ses cellules de production, c'est-à-dire se reconstituer selon des normes qui par leur capacité productives ou reproductives, préservent un rapport organique entre ses membres ; le rôle de la parenté est ici ramené à la reproduction des producteurs en opposition avec la théorie structuraliste (1).

Selon cette théorie, chaque société répond au problème de sa reproduction physique et sociale et à celui de la répartition des subsistances en fonction du niveau de ses forces productives ; "on observe que la mobilité matrimoniale, qui a des effets immédiats sur la résidence et la filiation, est associée à des pratiques agricoles distinctes dans chaque cas" (2). Dans l'agriculture de plantage bouturage à laquelle est associée un système matrimonial "gynécostatique" (matrilocal) et matrilineaire, la place importante accordée à l'économie de ponction (chasse, cueillette) implique une faible

(1) Avec notamment une interprétation différente de l'origine de prohibition de l'inceste : ici l'inceste est un interdit qui vient après coup renforcer une nécessité d'ordre économique en limitant les dangers, pour la reproduction régulière et fonctionnelle de la cellule de production de pratiques matrimoniales endogènes. Alors que pour LEVI-STRAUSS "le tabou de l'inceste pose un interdit et oblige à l'alliance" ; c'est cet interdit qui rend nécessaire l'exogamie et la circulation des femmes.

(2) MEILLASSOUX, op. cité, p. 47.

cohésion de l'unité de production qui ne favoriserait pas l'émergence d'un pouvoir civil capable de maîtriser la complexité des rapports de reproduction avec l'agriculture céréalière et le recul relatif de l'économie de ponction, les rapports de production changent et s'enchaînent d'une génération sur l'autre, favorisant l'émergence d'un pouvoir civil de gestion ; la répartition ordonnée des femmes pubères et de leur progéniture est faite selon un système "gynécomobile", plus apte à résoudre dans l'espace et le temps une bonne distribution des femmes, un mode patrilinéaire de filiation et une résidence patrilocale.

Ce découpage par type de production agricole est contesté par quelques anthropologues (1) qui distingueraient plutôt les sociétés à greniers des sociétés sans grenier : ce qui caractérise la communauté domestique et les rapports de production qui y prévalent, est la place primordiale de l'agriculture par rapport aux activités prédatrices.

3.3. La dot : échange identique ou échange équivalent ?

Quelle signification a la dot dans la communauté domestique où la circulation des femmes s'accompagne d'échanges de biens ? Est-ce, comme on l'affirme souvent, un "achat" de femme (donc un échange équivalent : une femme contre x objets) ou une créance, c'est-à-dire des objets sans valeur intrinsèque rappelant la "dette" ? Pour Meillassoux, le transfert de femmes se fait selon la règle de réciprocité absolue "une femme n'ayant pour équivalent fonctionnel qu'une autre femme" (2) ; ainsi la dot à l'origine, sert de rappel des obligations matrimoniales (3) contractées entre les groupes ; elle permet de maintenir une répartition égale des femmes entre toutes les communautés (4) ; les biens matrimoniaux sont dans ce cas improductifs et représentatifs d'une promesse de femme (échange identique). Mais ces objets

(1) En effet : . les sociétés d'éleveurs ne sont pas prises en compte ici,
 . il y a beaucoup d'exemples de "sociétés à tubercules" patrilinéaires et gynécomobiles et vice versa.

(2) Op. cité, p. 98.

(3) Car l'échange de femmes est rarement simultané mais différé dans le temps.

(4) "La contrepartie de ce mécanisme est la polygamie, qui permet d'admettre dans chaque communauté un nombre de femmes indépendant du nombre d'hommes pubères qu'elle compte".

acquièrent une "valeur sournoise", puis tangible quand ils cessent d'être seulement représentatifs des instruments de la vie (les femmes et les enfants) pour en devenir l'équivalent (1) ; la dot prend les vertus de la monnaie avant d'en prendre la forme : la femme est échangée contre des services (travail réalisé dans la famille des donneurs) contre des biens courants (objets d'artisanat, produits agricoles, céréales ou bétail) ou contre de la monnaie.

Dans beaucoup de régions, la compensation matrimoniale connaît actuellement une surenchère et conduit à manipuler des sommes exorbitantes dont bien souvent les jeunes hommes ne disposent pas, rendant impossible l'acquisition d'une femme et entraînant des mariages d'hommes plus âgés (2) avec de très jeunes filles.

La primauté du ménage comme relation d'échange entre les groupes n'a plus les mêmes raisons d'être ; la surenchère et la monétarisation de la dot dégradent le statut de la jeune fille, qui devient un quasi-objet ; mais cette évolution a aussi des conséquences économiques importantes : ainsi en Casamance "l'inflation de la compensation matrimoniale contribue à une diminution des cultures vivrières, à une augmentation des cultures de profit, ainsi qu'à une déconsidération des travaux agricoles au profit d'activités urbaines et commerciales" (3) (4).

Ces échanges matrimoniaux gardent donc une place centrale dans la vie rurale, mais la monétarisation de l'économie, la scolarisation moderne et la diffusion de modèles culturels européens, bouleversent profondément les rapports sociaux ; cette évolution ne se fait pas sans heurts et conflits : ainsi les contentieux matrimoniaux (à propos de la dot) et les différends fonciers représentent 90 % des affaires examinées par le tribunal d'une grande

(1) Cependant il y a quelques années, chez les Tiv (ethnie du Nigéria Central) le seul bien exigible et accepté en compensation d'une femme s'établissant dans la famille de son nouvel époux, était une autre femme remise en échange. Le délai était parfois de deux ou trois générations et pendant ce temps, certains gages étaient fournis à la famille qui avait cédé la femme.

(2) Le nombre de femmes et surtout d'enfants est symbole de prestige social ; beaucoup d'hommes consacrent d'abord leurs richesses au paiement de la dot et à l'entretien d'une deuxième, troisième ou quatrième épouse.

(3) O. REVEYRAND. "Tradition, modernité, tendances culturelles en Casamance" p.190.

(4) A tel point que le gouvernement sénégalais a essayé (en vain) de réglementer le montant de la dot.

ville du Cameroun (1). Fixée en numéraire et accumulable par tous, la dot est aujourd'hui immédiatement dépensée pour satisfaire les besoins en biens de consommation courants ; or la femme dispose maintenant plus librement d'elle-même et "la dot n'assure plus au mari ni contrôle sexuel ni contrôle économique (2) ; mercantilisée, elle est devenue un instrument de spéculation". Par le jeu de l'instabilité des mariages, elle se transmet comme une dette en suivant la femme dans sa dynamique matrimoniale.

4. HOMMES-FEMMES, AINES-CADETS : LE SYSTEME D'INEGALITE ET DE DOMINATION.

Répartir les moyens de travail et négocier les alliances matrimoniales deviennent les prérogatives de l'aîné. L'ordre social qui s'établit autour du contrôle des femmes (donc de leur subordination) s'accompagne d'une hiérarchisation de la communauté sur des rapports d'antériorité .

G. Balandier identifie ainsi "des sociétés dans la société, inégales et concurrentes, liées par des rapports de domination subordination" (3) ; le clivage se fait entre trois groupes principaux (souvent désignés comme "classes") l'âge, le sexe et le système d'inégalité dominant (castes, etc, ...). Il est possible d'ordonner toutes les sociétés connues "en raison de leur quota d'inégalité, les différences de nature (manifestées par la diversité des systèmes d'inégalité et de domination, souvent malgré la similitude de leur mode de production) et de degré, constituent le problème central" (4).

4.1. La stratification sociale par sexe et par âge (5).

"En devenant échangeistes de femmes, les groupes humains effectuent

(1) DELPECH B. La terre et les femmes. Conflits ruraux au Sud Cameroun. Cahiers ORSTOM n° 2, 1983.

(2) Contrôle de la force de travail et de sa "valeur propre" car autrefois les veuves faisaient partie des successions.

(3) G. BALANDIER. Anthro-po-logiques, p. 10.

(4) Idem, p. 163.

(5) Je n'exposerai pas ici le débat qui oppose ceux qui définissent des classes dans les sociétés lignagères (P.P. REY) et ceux qui refusent cette terminologie la trouvant inadéquate et trop réductrice pour rendre compte d'une situation complexe (GODELIER, BALANDIER, MEILLASSOUX). Ici la classe d'âge ne désigne pas une classe sociale mais une division de la société en groupes d'âges (constituée par exemple tous les 7 ans), division sur laquelle sont édifiées des associations à fonctions multiples intervenant dans la production matérielle et symbolique.

ce saut dans la culture qui leur permet d'assurer la reproduction tout en constituant une société" (1). Sur l'échange de femmes se constituent les relations sociales et leur symbolisation ; les hommes en ayant la maîtrise de cette opération acquièrent le monopole de la plénitude sociale.

La seconde coupure fondamentale est celle des générations ou groupe d'âges : Balandier distingue au sein des sociétés africaines actuelles (2), deux systèmes fondés sur l'âge régulant les rapports d'autorité au sein de la "moitié socialement reconnue", c'est-à-dire les hommes :

- la séniorité relative qui désigne les rapports père/fils : la subordination des jeunes hommes célibataires se manifeste au niveau politique (absence de pouvoir de décision), économique (travail pour l'unité familiale sous l'autorité du père) et social. Elle ne commence à se relâcher qu'au moment du mariage qui se fait sous le contrôle du père. Ainsi, c'est la répartition des femmes qui se trouve au centre des antagonismes entre les générations : "dans la logique du système Mossi (3), le père hésite longtemps avant d'accepter le mariage de son fils parce qu'il contribuerait à réduire la distance sociale qui les infériorise" (4). Cette distance diminue de plus en plus jusqu'à la mort du père.

- la séniorité absolue concerne les aînés et les cadets : alors que la coupure père/fils se résorbe (puisque les fils seront à leur tour père), la relation aîné/cadet est sans appel, divise les fils dont les chances de promotion sociale seront liées à leur rang de naissance.

La génération aînée dispose des moyens politiques rituels et sociaux de maintenir la génération cadette en longue dépendance ; ce système confère aux aînés le pouvoir sur les biens et les personnes et un contrôle total des circuits matrimoniaux ; en effet, c'est la production des hommes et celle de la terre qui définit le degré de force sociale de chacun des individus mâles, elle fait du contrôle des femmes (doublement productrices :

(1) BALANDIER, op. cité, p. 59.

(2) Essentiellement des ethnies d'Afrique de l'Ouest et du Cameroun. L'ouvrage de BALANDIER permet de comprendre un certain nombre de phénomènes accompagnant la modernisation (véhiculée souvent par les projets), évolutions souvent surprenantes pour les occidentaux.

(3) Les Mossi, au Burkina Faso, sont les principaux colons de l'opération AVV (Aménagement des Vallées des Volta).

(4) BALANDIER, op. cité, p. 93. Ce refus des pères de marier leur fils est aussi lié à l'appropriation privée de la terre : les pères en refusant le mariage, refusent la transmission du patrimoine foncier.

d'hommes et de travail) l'instrument privilégié des inégalités sociales.

Les relations entre les groupes sont marquées par l'ambivalence et l'antagonisme, l'opposition et la coopération. Ebranlées dans leurs fondements par la colonisation, les changements économiques et politiques, ces sociétés sont en pleine mutation ; il y a une exacerbation des conflits, dont la résolution jusque là ne mettait pas en cause l'ordre social ; les failles et les ruptures sont telles qu'elles affectent l'ensemble de la vie économique et sociale de la communauté : entre hommes et femmes, entre jeunes (surtout les scolarisés et les migrants) et vieux, qui en réaction, forment une gérontocratie stérilisante...

4.2. Statut des femmes et "société féminine".

Le contraste s'impose : la femme "instrument d'usage généralisé" (1) pour la reproduction physique du groupe, pour la formation des rapports sociaux fondamentaux, pour la production agricole, est marginalisée, subordonnée et cantonnée dans la région des "choses" : "dans toutes les analyses, la femme, malgré sa fonction irremplaçable dans la reproduction, n'intervient jamais comme vecteur d'organisation sociale. Elle disparaît derrière l'homme : son père, son frère ou son époux" (1).

Mais peut-on, à l'intérieur des sociétés inégalitaires (lignagères, à caste, etc, ...) distinguer une société féminine superposée à la stratification sociale? (2) Société féminine où les rapports sociaux entre hommes et femmes seraient soumis aux mêmes aléas que ceux existant entre toutes les catégories de dominants et de dominés.

a) Les représentations symboliques. Les mythologies africaines attribuent une place privilégiée aux rapports hommes-femmes ; elles permettent de comprendre et de justifier "l'ordre des choses" allant jusqu'aux interdits

(1) BALANDIER, p. 58.

(2) Superposée car l'infériorité des femmes est alors relative : "toute femme est inférieure aux hommes de son rang, mais hommes et femmes réunis constituant une "classe" supérieure imposant leur supériorité aux hommes et aux femmes de rang inférieur" (BALANDIER, op. cité, p. 31).

alimentaires et de travail qui sont encore en vigueur actuellement. "Partout on trouve des représentations qui opposent l'homme et la femme comme le sec et l'humide, le haut le bas, le pur l'impur etc, ... comme des différences non seulement complémentaires mais hiérarchiques" (1).

La femme est assimilée à la brousse, au dehors, elle n'est pas associée aux ancêtres et au savoir transmis par eux, mais elle est liée aux forces incontrôlables du monde non humanisé (sorcellerie et magie d'agression) (2).

Souvent infériorisée, elle n'en est pas moins crainte : elle est, selon Balandier, la "moitié dangereuse". Plus qu'un partenaire complémentaire, la femme est située en rapport d'opposition ; elle est un élément antagoniste et dangereux ; la relation de mariage et d'alliance n'abolit pas totalement cette opposition qui reste marquée par l'ambivalence et l'instabilité :

"Le mariage contribue à l'articulation de la "société" masculine et de la "société" féminine et fonde une alliance entre deux groupes d'appartenance" (3) ; cette complémentarité chargée d'un dangereux dynamisme est génératrice d'ordre, mais aussi porteuse d'un désordre potentiel.

b) Moitié silencieuse ou moitié dangereuse ? Pour éclairantes qu'elles soient, les thèses "échangistes" règlent peut-être un peu rapidement le sort des femmes :

"La subordination à l'homme des capacités reproductrices de la femme, la dépossession de sa progéniture au profit de celui-là, son incapacité à créer des rapports de filiation, s'accompagnent d'une même incapacité pour la femme d'acquérir un statut à partir des rapports de reproduction. La femme en effet, malgré la place dominante qu'elle occupe aussi bien dans l'agriculture que dans les travaux domestiques, n'est pas admise au statut de productrice" (4).

Certes, c'est devenu un truisme de dire que généralement les femmes sont écartées du pouvoir politique, de la participation aux affaires

(1) GODELTER, les rapports hommes-femmes, le problème de la domination masculine, p. 41.

(2) Ces croyances sont particulièrement fortes en milieu animiste mais n'ont pas du tout été éliminées par l'islamisation.

(3) BALANDIER, op. cité, p. 35.

(4) MEILLASSOUX, op. cité, p. 119.

publiques (1), du contrôle des terres etc, ... ; la pratique de l'exogamie qui contraint les femmes à quitter leur lignage pour celui de leur mari, limite leur participation aux décisions : elles sont toujours étrangères dans le lignage de leur époux.

Mais cette approche de l'universalité de la domination masculine ne tend-elle pas à occulter tout un champ que l'on pourrait appeler "espace féminin" et qui va au-delà de l'espace domestique ? L'exemple de la circulation de la parole par la palabre et la rumeur en Casamance (2) permet de nuancer ces observations courantes sur les femmes.

Il existe dans les villages de Casamance comme dans tous ceux d'Afrique subsaharienne un espace clef pour la gestion des affaires publiques, point central où sont focalisées les informations, les réflexions, les relations communautaires et où se prennent les décisions. Cet espace, situé sous un arbre ou un auvent de chaume, est appelé arbre ou case à palabre ; il est presque exclusivement réservé aux hommes et "dans ce haut lieu de la vie publique villageoise, les femmes ne s'aventurent guère, elles y sont juste quelques instants tolérées" (3). Ecartées de la palabre, les femmes n'en sont pas pour autant silencieuses ; elles s'expriment ailleurs et de différentes manières, en tout lieu où les femmes sont regroupées sans présence masculine : le puits, les champs, la rizière et les associations féminines ; sans caractère officiel, la "rumeur" qui se dégage de ces discussions (sur toutes les affaires qui touchent le village) pèse de manière détournée sur les hommes, même si la décision est prise en comité masculin : à l'intérieur de la concession, l'homme n'est pas indifférent aux avis de sa ou de ses épouses, "même s'il semble les négliger et rester farouchement tourné vers le groupe masculin... Si les hommes restent sourds aux demandes des femmes, la rumeur se fera plus forte et perdra sa forme clandestine pour se concrétiser en révolte" (4).

(1) A quelques exceptions près : en Afrique, souvent la femme âgée, après avoir démontré ses qualités de "vraie femme" (bonne épouse et féconde) accède à l'univers des hommes et en est écoutée avec attention ; d'elle émane la sagesse et l'expérience (participation à la vie politique mais aussi religieuse, en ayant accès aux cérémonies réservées aux hommes).

(2) REVEYRAND O. op. cité, p. 101-104.

(3) REVEYRAND, op. cité, p. 100.

(4) Idem p. 101.

Si en dernière instance les femmes ne détiennent ni le pouvoir sociopolitique ni le pouvoir socio-économique, ni le pouvoir religieux, elles n'en sont pas moins des acteurs sociaux avec lesquels il faut compter ; la femme intervient dans la collectivité en outrepassant les limites imposées et intériorisées (épouse soumise et mère féconde) (1) par le conditionnement social et psychologique auquel elle est soumise depuis l'enfance.

Ainsi, si la société féminine existe, elle ne peut être que discrète car ses composantes, rappelle Balandier, n'agissent jamais ensemble comme un seul groupe, puisque le mariage disperse les femmes d'un clan parmi les autres clans ; la généralité du statut d'infériorité qui fait de la femme une subordonnée en fait aussi une insubordonnée potentielle ; les mécanismes de compensation ou rituels de rébellion pratiqués dans maintes sociétés sont un moyen de libérer les tensions sociales sous contrôle rituel. Ils consistent durant une courte période à inverser les rôles, comme si le pouvoir appartenait aux femmes ; si ce retournement symbolique a pour but de restaurer périodiquement le système social et politique, il montre bien l'aspect subjectif de l'aliénation : les femmes savent qu'elles sont soumises et exploitées, les hommes savent que les femmes le savent...

Un autre domaine illustre bien la complexité de ces rapports de domination : il s'agit de l'organisation de la production agricole ; la gestion du terroir (rapports fonciers, tenue des terres, mode d'exploitation) est une projection spatiale des rapports familiaux ; ainsi la communauté ou l'unité de production, définie comme un groupe de personnes qui contribuent à la création et à la fourniture du produit, est sous la direction d'un aîné, mais il existe dans cette unité une multiplicité de niveaux de décision selon le statut du champ (individuel ou collectif) la culture (vivrière ou de rente) l'organisation du travail, etc, ... où les "dépendants" (femmes et cadets) ont une certaine autonomie ; cette organisation est reflétée aussi dans la division hebdomadaire du temps de travail agricole : une femme mariée doit par exemple travailler trois jours sur les champs du chef de famille et dispose du reste de son temps pour travailler sur ses propres champs, dont

(1) La descendance a plutôt une valeur sociale pour les hommes (accroître son propre lignage) et plutôt une valeur personnelle pour les femmes (réaliser et consolider leur statut de femme) ; la stérilité est un drame, une cause de divorce, de répudiation et de marginalisation de la femme par rapport au reste de la communauté.

elle pourra vendre le produit à son gré.

Ainsi, outre une participation à la production de l'alimentation familiale (1) les femmes ont le plus souvent leurs propres activités économiques auxquelles elles tiennent d'autant plus qu'elles sont écartées du pouvoir politique et religieux et obligées de se soumettre à des normes sociales contraignantes.

*
* *

* L'apport de l'anthropologie à la compréhension des sociétés rurales africaines et au rôle des femmes dans ces sociétés, apparaît essentiel ; fournissant des clefs pour saisir la cause de certaines formes de production, de répartition, d'échange et de distribution, voire de consommation.

Il n'est peut être pas nécessaire de se lancer dans le débat théorique sur la fonction de la parenté comme infrastructure ou superstructure, pour en reconnaître l'importance dans l'organisation rurale africaine et de voir que "quel que soit le chemin emprunté pour l'étude de phénomènes économiques, ceux-ci apparaissent en tout cas solidaires de comportements et d'attitudes qui débordent d'une analyse seulement économique" (2). Les principaux phénomènes analysés par les anthropologues sont encore au coeur du fonctionnement de ces sociétés :

- le contrôle de la circulation des femmes et les stratégies matrimoniales évoluent par rapport à leur objectif initial (échanges entre les groupes) ; mais la monétarisation de la dot et l'instabilité conjugale ont des conséquences économiques très importantes sur l'utilisation du revenu, sur les stratégies des femmes pour avoir des activités rémunératrices indépendantes etc, ... Les femmes deviennent signe de prestige et moyen de pouvoir de négociations matrimoniales et dans cette perspective, la polygamie se présente comme une accumulation gérontocratique.

(1) Participation qui varie beaucoup selon les régions, allant parfois dans les zones forestières jusqu'à une agriculture massivement féminine.

(2) PAIRAULT C. : "L'économiste et l'anthropologue". Cahiers Internationaux de Sociologie, Vol. LXVI 1979, p. 171.

- la stratification sociale basée avant tout sur le sexe et l'âge enlève l'illusion d'une unité de comportements et de stratégies des acteurs sociaux ; bien qu'ayant été profondément modifiées par la colonisation et la monétarisation, ces contradictions se retrouvent dans l'évolution de la division sexuelle du travail (avec les blocages que cela entraîne parfois) dans le problème de l'accès à la terre pour les femmes et les cadets etc,... (1).

- le rôle économique de la femme à l'intérieur d'une communauté agricole d'autosubsistance se manifeste à la faveur d'une gestion qui la désigne à la fois comme reproductrice et comme enjeu du statut social des aînés. Etre mère et épouse lui confère certains droits qui ne suffisent pas à lui donner du pouvoir sur la dévolution des moyens de travail. Toutefois, le statut de la femme africaine, une fois ses tâches définies, ne va pas sans une réelle autonomie qui se marque dans les droits de l'épouse sur le travail et les produits agricoles de la terre dont elle jouit individuellement. Ainsi les marges d'autonomie dont disposent les différents acteurs sociaux (femmes, cadets, aînés) donnent lieu à différentes stratégies productives. La généralisation des rapports marchands entraîne une évolution positive ou négative de la relation de dépendance ; les opérations de modernisation ont parfois supprimé certaines activités des femmes, les réduisant au rang de travailleuses familiales au compte du mari mais, ailleurs, l'engagement des femmes dans le commerce a permis l'ascension de "dynasties" de femmes (dans le golfe de Guinée par exemple).

La position et le statut des femmes ne sont pas statiques : les travaux de Balandier sur cette "moitié dangereuse" permettent de comprendre l'évolution des contradictions dans le conflit hommes-femmes : par exemple au Niger : "le dynamisme manifesté par les femmes dans le domaine économique s'explique en grande partie par un souci de sécurité dans un contexte d'instabilité conjugale où du jour au lendemain, elles peuvent se retrouver démunies par le divorce" (2).

(1) Ainsi à Méradî (Niger) on constate que la diversité des statuts fonciers observés au niveau du terroir villageois semble prouver que l'espace demeure bien l'enjeu de stratégies contradictoires entre les exploitations et au sein même des exploitations : le rejet d'une partie de la population villageoise à la périphérie du terroir (femmes, nouveaux migrants, cadets...) reflète l'état conflictuel des rapports sociaux au centre desquels se situe la catégorie des aînés.

(2) IRAM, la participation des femmes rurales au développement, p. 51.

Mais l'accès et le contrôle des ressources sont limités pour les femmes qui, quelle que soit la diversité des situations, sont toujours en position de subordination :

- les femmes ont un droit d'usage sur la terre administré par leur époux et donc soumis aux aléas de l'instabilité de l'union conjugale : soit elles refusent de faire des investissements financiers sur des champs qui leur ont été momentanément concédés (plantations, aménagements), soit dans la plupart des cas, c'est le mari qui interdit de planter par peur d'une appropriation de ces terres par les femmes (une terre aménagée ne peut être reprise tant que durent les aménagements) (1).

- Le dynamisme économique des femmes s'exprime alors dans des activités qu'elles peuvent contrôler complètement et qui leur permettent d'accumuler un capital propre (argent, bijoux, troupeaux) le plus rapidement possible ; ainsi, le commerce et la transformation des produits agricoles (parfois achetés à leur mari) sont très prisés et l'investissement initial peut être à la fois faible et récupérable ; de plus, les activités de transformation exigent un travail long et pénible pour un gain somme toute faible : les hommes, plus mobiles pour les migrations, ayant plus facilement accès aux moyens agricoles modernes, cherchent une meilleure productivité du travail (2).

Les travaux d'anthropologie économique et de sociologie permettent de saisir des rationalités paysannes et, dans la pratique, d'adapter les projets aux paysans, plutôt qu'essayer d'adapter les paysans au projet.

Reconnaître la diversité et la complexité des sociétés rurales et donc la diversité des stratégies des individus formant ces sociétés, permet d'éviter des analyses trop rapides des échecs des politiques de développement rural : pas plus qu'un être irrationnel et passéiste, le paysan africain n'est un homo œconomicus réagissant unilatéralement à une contrainte ou une incitation (celle des prix par exemple) ; faisant partie d'une société rurale vivante et en pleine mutation, chaque individu ou groupe d'individus, aura un comportement économique différent selon son statut social, son accès aux ressources et ses obligations et l'espace géographique, économique ou social dans lequel il évolue ; il est ainsi considéré "comme porteur d'une énergie humaine susceptible de modifier localement, c'est-à-dire dans une zone spécifiée, son milieu, son environnement des choses et son entourage composé d'autres agents" (3).

(1) En cas de répudiation ou divorce, les femmes ne peuvent emporter que leurs biens personnels et leur troupeau, si elles en possèdent un.

(2) Parfois ces domaines féminins sont protégés par des tabous sévères qu'aucun homme n'oserait braver.

(3) PERROUX F. Pour une philosophie du nouveau développement, p. 96.

II. FEMMES EN MILIEU RURAL AFRICAÏN : QUELQUES REPERES.

Qu'y a-t-il de commun entre la femme d'un pasteur peul et une paysanne bamileke du Cameroun ? Peut-on au sein de ces sociétés très diverses, distinguer des indicateurs spécifiques de la situation des femmes ? Comment évoluent ces indicateurs sous la généralisation des rapports marchands, généralisation accélérée par des projets ou programmes de modernisation agricole mis en oeuvre dans beaucoup de régions rurales ?

Tenter de décrire la situation socio-économique de la femme africaine reviendrait à faire une encyclopédie des différentes sociétés ou à porter sur elles un regard réducteur et donc falsificateur (1).

Mais, au-delà d'une image floue et disparate, on peut distinguer des caractéristiques communes à la situation des femmes. Et l'éparpillement géographique des études de cas ou exemples cités n'exclut pas une unité dans le cadre d'analyse :

* petites exploitations paysannes faiblement mécanisées, avec des liens étroits entre organisation familiale et organisation de la production agricole.

* Les différents pays cités ont une agriculture en crise, caractérisée par un écart croissant entre l'offre et la demande de produits alimentaires.

* Une autre convergence se manifeste dans la mutation rapide des systèmes agraires locaux et la généralisation de la pénétration des rapports marchands.

(1) Par contre, dans chaque étude de cas de la seconde partie, la présentation succincte du rôle socio-économique des femmes dans le milieu étudié, est indispensable à l'analyse des interventions de développement.

1. LE CADRE D'ANALYSE.

Les études de cas ont été réalisées en privilégiant trois niveaux d'analyse : le groupe familial, le village et le projet ; cela n'exclut pas des références à un cadre plus large avec lequel ces niveaux entrent en interaction.

1.1. Des sociétés en mutation rapide.

Pendant la période coloniale, l'intégration des sociétés rurales africaines au système économique mondial, s'est faite principalement par la contrainte politique et militaire (travail forcé, impôt et cultures obligatoires, etc, ...). Elle s'est accélérée avec le développement des rapports marchands : "qu'il le veuille ou non, le paysan africain le plus traditionnel (c'est-à-dire le plus fidèle à ses idéaux et ses rites ancestraux) est intégré à l'économie mondiale par l'agriculture d'exportation et soumis à ce marché : pour survivre dans son village, il a dû, depuis longtemps participer à l'économie de traite, en vendant sa récolte pour acheter des biens de consommation courante, mais aussi de plus en plus des produits vivriers dont il a négligé la production devenue moins rentable" (1).

Le développement des rapports marchands prend les formes suivantes :

- généralisation de l'utilisation d'un équivalent, la monnaie,
- extension progressive des échanges monétaires à l'ensemble de la population, des biens et des services,
- développement du salariat, notamment en agriculture qui remplace les anciennes prestations de travail,
- appropriation individuelle des moyens de production (terre, outils de travail, etc, ...),
- transformation des institutions traditionnelles, qui, tout en gardant leur forme organisationnelle, se vident peu à peu de leur contenu réel en se monétarisant (dot, prestations lignagères, etc, ...).

(1) C. COQUERY VIDROVITCH. "Sociétés paysannes du Tiers Monde" p. 33.

Le passage de l'agriculture domestique à l'agriculture paysanne marchande correspond à un changement de fonction du surplus agricole (1). Il est utilisé dans la société traditionnelle (agriculture d'autosubsistance) pour la reproduction de la société (dot, biens de prestige), dont un reliquat était éventuellement échangé sur le marché ; l'agriculture paysanne consacre une part de plus en plus importante de la production en marché : avec les cultures d'exportation, on produit pour vendre.

Ainsi l'ajustement de la production aux besoins est de moins en moins réglé par les institutions coutumières de la reproduction ; le développement des rapports marchands entraîne une transformation fondamentale des rapports sociaux : "on passe d'une organisation sociale fondée sur la parenté et les relations communautaires, à une société basée sur les rapports interindividuels marchands" (2) en raison de l'inégale appropriation personnelle des biens et moyens de production.

Le contact brusque avec un nouveau système économique (système de traite, monétarisation...) dont les mécanismes ne furent guère maîtrisés par les paysans, a eu diverses implications :

- le développement des cultures de rente dans un contexte de faible productivité du travail et de nécessité de la jachère, s'est souvent fait au détriment des cultures vivrières, entraînant déficit vivrier et endettement.

- Le processus de déstructuration des unités traditionnelles de production s'est traduit par un relâchement des liens de dépendance des cadets, qui produisent et commercialisent eux-mêmes des cultures d'exportation ; chaque individu cultive sa parcelle et a ses propres objectifs indépendamment des objectifs de l'unité de production ; le chef de l'unité peut maintenir un certain équilibre par l'affectation des terres. Il doit cependant tenir compte des objectifs des groupes restreints et des individus : les tendances centrifuges sont parfois si fortes que la déstabilisation est inévitable.

(1) Je reprends ici la définition du surplus de M. SURGERS (1980) : "c'est le reliquat de la production qui reste disponible après satisfaction des besoins élémentaires des producteurs, c'est-à-dire ceux qui correspondent à la reproduction matérielle simple (nourriture et logement des producteurs et de leurs enfants)".

(2) AMIRA. Op. cité, p. 9.

- L'augmentation des surfaces cultivées pour satisfaire la double contrainte (vivrière et commerciale) mais aussi à cause de la pression démographique, se fait au détriment des pratiques de régénération des sols ; la désorganisation des structures sociales de la production entraîne la disparition d'une réponse collective cohérente et une multiplication des centres de décision.

- La dynamique des situations de déséquilibre social et de rupture écologique qui prévaut dans beaucoup de sociétés rurales africaines, a été décrite par Ph. Langley sous la forme de "spirales descendantes" : l'enchaînement des événements "au lieu d'améliorer les conditions de vie renforce au contraire la stratification sociale, dégrade les rapports sociaux, détériore l'environnement et secrète en fin de compte une société plus passive et dominée qu'auparavant" (1). Le schéma qu'il propose résume les mécanismes d'exploitation du monde rural analysés par de nombreux auteurs, en particulier sur l'Afrique de l'Ouest. La transformation n'est pas linéaire et mécanique et les formes en sont multiples : c'est un processus évolutif qui met en rapport différents types d'acteurs : paysans, commerçants, Etat, encadrement, chaque groupe n'est pas lui-même homogène et nécessite une distinction plus fine (catégories socioprofessionnelles, hommes, femmes, aînés, cadets, etc, ...) ; ce niveau d'analyse permet de comprendre des stratégies parfois contradictoires mises en oeuvre sur les projets de développement qui sont les vecteurs privilégiés de pénétration d'un modèle externe et par là, d'accélération de la mutation (ou de la transition) de la société ; l'unité de temps et de lieu qui les caractérise facilite le repérage des phénomènes.

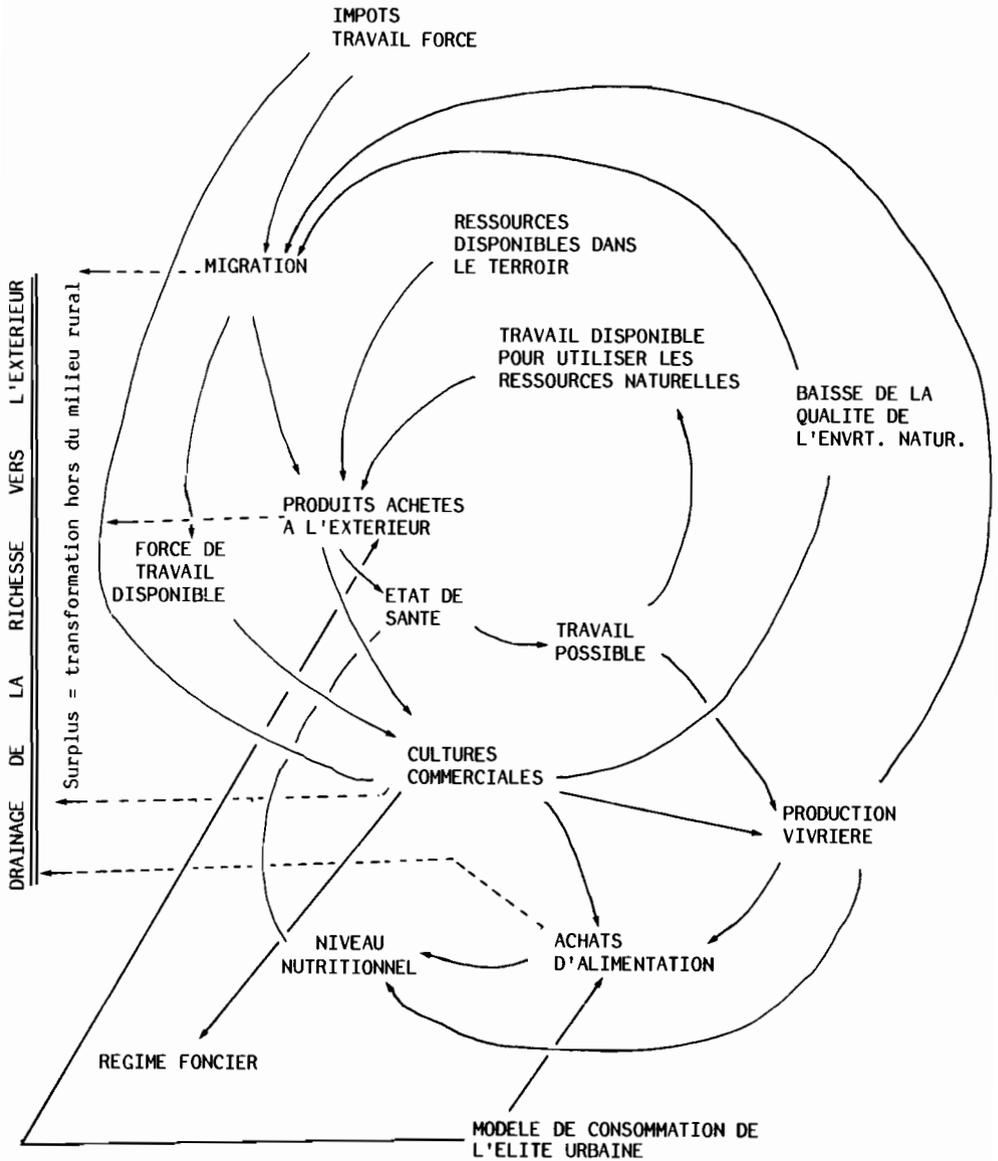
1.2. Les unités d'observation.

Le problème du repérage d'unités pertinentes d'observation a été soulevé par les statisticiens enquêtant en milieu rural africain. Le modèle d'exploitation familiale tel qu'il est défini dans les pays occidentaux, s'avère inadéquat et insuffisant pour saisir la logique de fonctionnement des unités paysannes.

(1) LANGLEY P. Technologies villageoises en Afrique de l'Est et du Centre, p. 19.

Figure 1.

LA SPIRALE DESCENDANTE



Ce schéma donné à titre d'illustration générale est considérablement modifié selon les cas particuliers.

Source : Ph. LANGLEY : Technologies villageoises en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Déjà en 1965, une analyse de la SEDES soulignait les difficultés d'une définition rigoureuse de l'exploitation agricole à partir d'une seule unité statistique car "le paysan africain se trouve en permanence inséré dans un réseau de relations multidimensionnel" (1) : chaque individu est inscrit dans plusieurs espaces géographiques et socio-économiques (terroir, village, quartier, lignage, famille).

Y. Lacoste présente une méthode d'analyse spatiale à partir d'une représentation "feuilletée" de la réalité (2) : le découpage en plusieurs niveaux ne se fait pas selon un critère purement arithmétique (échelle) mais selon des hypothèses de pertinence agro-écologiques ou socio-économiques ; ces ensembles sont reliés entre eux par de nombreuses interactions. Ainsi, G. Ancey distingue différents niveaux de décision aux échelles suivantes :

- de l'individu avec une distinction entre aînés, cadets et femmes,
- du groupe restreint de production,
- du groupe de consommation,
- de la résidence,
- de la famille élargie au lignage,
- du village,
- de la région.

"Chaque ensemble de décisions pris à un certain niveau représente un ensemble de contraintes pour les autres niveaux limitant leur propre champ de décision" (3) ; la très grande différenciation des catégories d'agents (cadets, aînés, femmes) rend indispensable leur identification séparée dans l'analyse. (Chaque individu est inscrit dans plusieurs unités, production, consommation, résidence) ; le terme "d'exploitation familiale", souvent utilisé par facilité de langage, désigne un espace et la communauté qui le cultive (champs collectifs) et par extension les champs individuels de chaque membre de l'exploitation : mais il ne faut pas pour

(1) ANCEY G. Niveaux de décision et fonction objectif en milieu rural africain. AMIRA 1975, p. 4.

(2) LACOSTE Y. Unité et diversité du Tiers Monde, tome I, p. 160.

(3) ANCEY G. Op. cité, p. 5.

autant conclure à leur homogénéité et oublier les contradictions qui les traversent.

1.3. Traits généraux des "exploitations" paysannes.

a) En Afrique subsaharienne et surtout sahélienne, la différenciation entre agriculteurs n'est pas aussi frappante que sur d'autres continents et on peut dégager quelques caractères communs à la plupart de ces exploitations.

* La terre.

L'appropriation privée de la terre apparaît mais n'est pas encore généralisée (1).

* Les instruments de travail sont rudimentaires (houe, coupe-coupe...) et la mécanisation reste partielle (labour grâce à la culture attelée) : la force de travail disponible détermine le niveau de la production et la superficie cultivée.

* La capacité de travail détermine donc la richesse en terre : elle est encore largement dépendante de la main-d'oeuvre familiale, mais de plus en plus la différenciation entre les producteurs se fait sur leur capacités à employer de la main-d'oeuvre salariée. Les migrations ne sont pas compensées par une hausse de la productivité du travail et provoquent un abaissement des forces productives.

b) L'intensité des relations de l'économie paysanne avec le marché tend à s'accroître, mais les paysans cherchent dans la majorité des cas à assurer au maximum leur autoconsommation (priorité aux cultures vivrières) et la sécurité alimentaire.

* Les paysans ont un comportement d'optimisation par rapport à l'effort fourni (maintien ou amélioration de la productivité du travail) ; ils recherchent aussi une minimisation des risques par une diversification des cultures et une dispersion des facteurs de production.

(1) Le problème foncier est analysé de manière plus détaillée en section II, (I, 1.).

c) Le surplus disponible.

Il faut distinguer deux types de surplus, le vivrier et le monétaire, ayant des fonctions différentes et donnant lieu à des logiques différentes : celle de l'approvisionnement alimentaire n'est pas la même que celle de la maximisation du revenu monétaire.

* Le prélèvement du surplus se fait surtout par la politique des prix agricoles bas et par une distorsion croissante entre les charges (biens de consommation et intrants) et les prix agricoles au producteur. Le volume de surplus disponible est donc faible et le revenu des paysans très bas ; on peut repérer deux manières de l'utiliser :

- les dépenses qualifiées d'improductives : en milieu traditionnel, le surplus est un élément du mécanisme de reproduction des rapports sociaux (biens de prestige, consommation ostentatoire) ; les modalités de l'émergence de la captation et de l'utilisation du surplus évoluent selon les trois stades de la transition repérés par J. Charmes (neutralisation, absorption, dissolution) selon un processus de "transformation sociale à travers lequel la valeur d'échange en vient à dominer la valeur d'usage" (1). J. Charmes décrit la "rationalité cachée" de ces dépenses ostentatoires, qui à un certain stade, servent à renforcer le pouvoir des catégories dominantes. En observant que la monnaie ne semble pas être utilisée pour l'amélioration de la productivité des facteurs de production (du travail notamment), on est conduit à s'interroger sur la nature des rapports sociaux (et dans ce cadre, des rapports hommes-femmes), qui se nouent entre les hommes au cours de leur activité productive.

- Sous la rubrique des dépenses "productives" on peut distinguer la part consacrée à la consommation (hors produits de base) et la part investie. Or, même si le revenu paysan suffit généralement à peine à la simple satisfaction des besoins alimentaires, des besoins nouveaux sont engendrés par le modèle urbain de consommation (radio-cassettes, montres). L'épargne rurale mobilisable est donc faible : l'investissement, quand il est possible, se fait de préférence dans le secteur tertiaire (commerce, services) qui, même avec des placements faibles, sont d'une rentabilité plus élevée que l'agriculture (sauf quelques exceptions liées à des conditions locales favorables).

(1) CHARMES J. La problématique de la transition. AMIRA, n° 1.

Tel est très schématiquement le contexte dans lequel s'inscrit l'analyse du travail des femmes et les rapports hommes/femmes "même si les spécificités de chaque société modulent de façon concrète les articulations entre leur travail et les structures générales de domination" (1).

2. LA QUESTION DU TRAVAIL DES FEMMES.

La connaissance la plus détaillée possible de la répartition de la force de travail en milieu rural africain intéresse les praticiens du développement sur deux plans :

- comme outil dans la planification agricole,
- pour l'élaboration d'un projet.

L'analyse et la gestion des systèmes de production nécessitent la connaissance quantitative du facteur travail : la disponibilité de la force de travail est une forte contrainte quand les conditions climatiques et techniques imposent un calendrier cultural très strict et très étroit ; l'accroissement de la productivité du travail est une préoccupation, à la fois pour les techniciens et pour les paysans (2).

Les données recueillies sur le travail agricole ne font pas de distinction par sexe, ou, au pire, ne prennent pas en compte le travail féminin (3). Or, en Afrique subsaharienne, la division du travail est très normalisée et directement liée aux structures de parenté et le travail féminin présente des caractéristiques et donc des contraintes dont il faut tenir compte dans les opérations de développement.

2.1. La division sexuelle du travail : permanences et mutations.

2.1.1. Y a-t-il une explication biologique ?

a) La division sexuelle du travail ne peut être analysée en termes strictement économiques : elle ne régit pas seulement l'attribution de

(1) LANGLEY. Technologies villageoises, p. 24.

(2) BONNEFOND Ph. L'étude de la force de travail en milieu rural africain. Cahiers ORSTOM, 1980, p. 122.

(3) Le problème des statistiques sera abordé en IV.

tâches de production (et de reproduction) mais également celle d'activités politiques et religieuses.

b) Cette division sexuelle du travail est une base des sociétés rurales africaines, mais elle varie beaucoup d'une société à l'autre.

c) Partout, l'explication biologique est retenue : mais la diversité des situations annule toute explication biologique globale. M. Mead, relève dans "l'un et l'autre sexe" (1) certaines de ces contradictions, qui prouvent que la différence des morphologies féminines et masculines n'intervient pas dans la répartition des activités humaines : "parfois, ce sont les garçons que l'on considère comme infiniment vulnérables et nécessitant des soins tout particuliers, d'autres fois ce sont les filles... Certains peuples estiment que les femmes sont trop faibles pour travailler hors du logis, d'autres en revanche, les considèrent comme porteuses éminemment qualifiées de lourds fardeaux parce que leur tête est plus solide que celle de l'homme". Même la gestation et l'allaitement, considérés comme des entraves à la mobilité des femmes (les excluant des activités de chasse ou de guerre) n'ont pas toujours eu tendance à les sédentariser : enceintes ou allaitantes, elles accomplissent des tâches répétitives comme la collecte de l'eau et du bois, qui nécessitent souvent des déplacements de plusieurs kilomètres. Le commerce, activité à prééminence féminine, exige des déplacements de un ou plusieurs jours. Quant aux comportements migratoires, ils sont très différents d'un groupe à l'autre. Les migrations saisonnières ou de longue durée sont le plus souvent le fait des hommes, mais très localement, cette situation peut être inversée : ainsi en Basse-Casamance, 50 % des filles de 10 à 14 ans et 75 % de celles de 15 à 20 ans s'absentent. Elles émigrent vers les villes pour s'y employer comme bonnes. Les hommes partent plus tard (entre 20 et 25 ans) et ce mouvement est moins massif (20 % de la tranche d'âge). On le voit, les généralisations et les interprétations doivent être prudentes.

d) Il n'y a pas plus de "division naturelle du travail" entre hommes et femmes reposant sur une distinction entre les travaux d'entretien

(1) M. MEAD. L'un et l'autre sexe. Denoël Gonthier, 1966.

qui seraient féminins et les travaux de production qui seraient masculins (1). Cette distinction est inopérante dans bien des régions rurales africaines : les femmes participent aux travaux agricoles et ont leurs propres productions qu'elles vendent.

e) Pour Meillassoux, "rien dans la nature n'explique la répartition sexuelle des tâches, pas davantage que des institutions comme la conjugalité le mariage ou la filiation paternelle. Toutes sont infligées aux femmes par la contrainte, toutes sont donc des faits de civilisation qui doivent être expliqués et non servir d'explication". Mais ce renversement des termes du problème est récent et les théories explicatives encore embryonnaires.

2.1.2. La division sexuelle du travail évolue... dans certaines limites.

a) Il y a toujours, pour une société donnée, une répartition des activités, des tâches et des occupations entre les hommes et les femmes (justifiée ou expliquée de manière symbolique ou religieuse). Certains processus de production sont réservés à l'un des sexes (le travail du fer et du bois pour les hommes) mais la répartition des tâches se fait aussi au sein d'un même processus de production : par exemple, les hommes défrichent et labourent, les femmes sèment (3) et sarclent, la récolte se fait ensemble, les femmes la transportent.

b) L'équilibre de cette complémentarité est parfois bouleversé par l'introduction de cultures de rente et la modernisation. "Le cacao divise le sang" est le titre d'un chapitre de l'ouvrage de J. Bissillat et M. Fieloux (4) qui montre que le développement des cultures d'exportation et la monétarisation de l'économie transforment cette complémentarité dans les travaux en opposition et compétition ; "les hommes avec l'apport

(1) N. CHEVILLARD, S. LECOMTE. Les inégalités économiques entre les sexes dans les sociétés contemporaines. Thèse, 1980, p. 137.

(2) C. MEILLASSOUX. Femmes, greniers et capitaux, p. 40.

(3) Le semis est souvent réservé aux femmes, porteuses de fécondité.

(4) J. BISSILLAT, M. FIELOUX. Femmes du Tiers Monde. Le Sycomore, 122 p. 1983.

du travail féminin s'approprient le domaine des cultures d'exportation productif de numéraire" (1) tandis que les femmes assument de plus en plus de charges dans l'entretien de la famille. Avec pour corollaire la déstabilisation des rapports hommes/femmes et la multiplication des conflits.

c) Il peut donc y avoir à l'occasion d'un changement technico-économique, une redistribution des rôles : une culture vivrière féminine qui devient commerciale intéresse les hommes ; de même, une motopompe installée près des jardins, les conduit à faire du maraîchage. Mais, cette redistribution est limitée et là encore très variable selon les sociétés : le cadre de l'ancienne division sexuelle du travail demeure assez rigide au sens où rares sont les permutations des rôles entre hommes et femmes. Dans un contexte de changements rapides dans l'agriculture, cette rigidité peut entraîner des blocages (2).

Peut-on parler de "la" division sexuelle du travail alors qu'il est évident que son contenu change fondamentalement d'un milieu à l'autre et d'une période historique à l'autre ?

2.1.3. Travail estimé, travail déprécié.

Les travaux des ethnologues et des anthropologues ont permis de mettre à jour une constante : les tâches féminines sont en général dépréciées et les tâches masculines entourées de prestige. La dévalorisation du travail féminin et la suprématie du masculin sur le féminin sont des faits universellement répandus dans le temps et l'espace (3). En tous lieux, "est attesté la différenciation des activités et le travail exécuté par les femmes est généralement estimé être de qualité inférieure, il est méprisé ou dévalorisé par les hommes, même quand on a affaire à des opérations techniquement voisines" (4).

(1) J. BISSILLAT, M. FIELOUX. Femmes du Tiers Monde. Le Sycomore, 122 p. 1983.

(2) La surcharge du calendrier culturel pour les hommes et les femmes ne se situe pas aux mêmes périodes et un transfert de main-d'oeuvre pourrait desserrer la contrainte de déficit en force de travail pour certaines tâches.

(3) C'est un constat. Quant aux explications sur l'origine de cette différenciation, on est en présence de thèses recourant à la théorie psychanalytique ou restant très économiques comme celle de Meillassoux.

(4) S. MOSCOVICI. La société contre nature. 10/18, p. 314.

a) Il est honteux pour les hommes d'accomplir certaines tâches réputées féminines : par exemple, au Zaïre dans le Kivu, un homme qui porte une charge se ridiculise. En l'absence d'ânes ou de charettes, ce sont alors les femmes qui font office de bêtes de somme.

Quant aux femmes, les tabous et les interdits (justifiés de manière symbolique ou religieuse) les maintiennent à l'écart des activités masculines : pour Balandier, l'interdit portant sur les armes (très répandu) servirait de mécanisme de contrôle du pouvoir. "Honte pour les uns, interdit pour les autres, la répartition des tâches n'est jamais neutre. Elle semble viser à la préservation d'un ordre social préétabli qui apparemment s'exerce au détriment des femmes". La reproduction de cet ordre se fait à travers la construction des identités sociales des individus. Les relations nouées dans l'enfance par les hommes et les femmes avec les figures parentales sont un élément de ce processus différencié de la constitution de l'identité féminine et de l'identité masculine (1).

b) La dépréciation des activités féminines a des conséquences directes sur le niveau de vie des populations rurales : ainsi les cultures d'exportation (domaine productif de numéraire) sont appropriées par les hommes. "Les femmes, quant à elles, gardent leur ancien domaine celui de l'alimentation, mais ce dernier privé de tout prestige monétaire devient le pôle négatif de l'économie familiale" (2). Ignoré et occulté, le travail féminin n'est pas pris en considération par les institutions de formation et de vulgarisation agricole ; la productivité des cultures féminines (souvent cultures vivrières) reste basse. "Aucun projet destiné à accroître la production vivrière n'est orienté explicitement vers les femmes (...) cette aberration constitue dans les faits une des raisons de la faim en Afrique" (2).

2.2. Le travail féminin en milieu rural.

Les études de cas présentées en seconde partie donnent une description de la répartition sexuelle des tâches par cultures et par travaux.

(1) O. REVEYRAND, dans sa thèse de psychosociologie sur les femmes de Casamance, décrit en détail l'éducation des filles et des garçons et analyse ce processus de construction des identités sociales.

(2) J. BISSILLAT, M. FIELOUX. Op. cité, pp. 34-35.

De la très grande diversité des situations, on peut retenir trois constantes :

- la contribution des femmes aux travaux agricoles est importante et parfois supérieure à celle des hommes,
- les tâches domestiques mobilisent beaucoup de temps et d'énergie : l'approvisionnement en eau et en bois est une activité vitale qui n'est pas actuellement remplaçable par des services marchands,
- les activités féminines sont variées (transformation des produits vivriers, commerce). Elles ont pour principal objectif de trouver une source de revenu pour faire face aux obligations familiales.

2.2.1. L'importance du travail féminin dans l'agriculture.

"L'Afrique au Sud du Sahara est, avec les Caraïbes, le secteur où les femmes assument une part prépondérante du travail agricole (souvent plus de 50 %). A titre comparatif, on sait que les femmes ne participent qu'à 40 % en Asie du Sud et Sud Est et qu'à 19 % en Amérique Latine, au travail agricole" (1).

En 1970, E. Boserup montre dans son ouvrage pionnier que la production vivrière villageoise en Afrique subsaharienne est le fait d'une agriculture à prédominance féminine. Depuis, les monographies sur les différentes sociétés se sont multipliées. Compulsant l'ensemble de ces données, J. Bryson tire un tableau comparatif sur l'importance du travail agricole féminin en Afrique et dans le monde (2). Elle fait ensuite la distinction entre les systèmes agraires de type intensif et extensif (ces derniers étant les plus répandues en Afrique subsaharienne).

(1) G. COURADE. La stratégie alimentaire implicite : les femmes hors développement au Cameroun, p. 9.

Séminaire ORSTOM, CIE "place des femmes dans l'autosuffisance et les stratégies alimentaires", janvier 1985, 16 p.

(2) J. BRYSON. Women and agriculture in subsaharan Africa.

dans "African women in the development process". IDS Special issue n° 3, 1979.

Ces données générales ne doivent pas voiler la multiplicité de la répartition possible des tâches agricoles en Afrique subsaharienne, répartition qui dépend de nombreux facteurs : techniques agricoles, climat, nature des sols, nature des échanges, types de consommation, techniques culinaires, habitudes sociales et religieuses.

Tableau 1. Répartition du travail agricole (1). (heures de travail).

	Plus de la moitié est effectué par les hommes	Plus de la moitié est fait par les femmes	Participation égale
Afrique subsaharienne	19%	52%	29%
Reste du monde	47%	34%	19%
En Afrique subsaharienne			
- Culture intensive	20%	40%	40%
- Culture extensive	19%	55%	26%

a) La part des femmes dans la production vivrière s'est accrue au moment de la colonisation : la force de travail masculine a été détournée (souvent brutalement) vers les cultures obligatoires (le champ du commandant), les plantations ou les travaux forcés (construction de routes et chemin de fer (2)). Le travail des femmes et des enfants dans la communauté domestique assure la reproduction de la main-d'oeuvre à bon marché (3).

(1) Ces données sont très globales et n'ont qu'une valeur indicative.

(2) Voir à ce sujet le livre de Magasa sur l'Office du Niger au Mali, entre 1902 et 1962.

A. MAGASA. "Papa commandant a jeté un grand filet devant nous". Maspéro, 170 p. 1978.

(3) La seconde partie du livre de Meillassoux "Femmes, greniers et capitaux" est consacrée à cette démonstration.

Tableau 2. La part des femmes dans la main-d'oeuvre agricole au Cameroun.

Part des femmes sur la main-d'oeuvre totale	56,3 %
dont	[54,3 % à temps plein sur l'exploitation 1,7 % à temps partiel 0,3 % autre
Statut familial des actifs féminins	[41,4 % sont des conjointes 4,7 % sont les filles du chef d'exploitation 7,0 % autres.

Source : PNUD FAO, 1977, cité par G. COURADE.

Deux observations découlent de ce tableau :

- le travail agricole féminin se fait entre 12 et 55 ans et est largement le fait des épouses. "L'exploitation du travail féminin se fait largement dans le cadre familial où la femme n'a qu'une position subordonnée" (1).
- Le travail agricole repose sur l'énergie humaine et la taille de l'exploitation est directement influencée par le nombre d'actifs agricoles. Le lien entre la situation matrimoniale du chef d'exploitation et la surface cultivée, est net : "un monogame cultive 1,55 ha contre 2,6 ha pour celui qui a trois épouses et 3,24 ha pour celui qui a plus de 4 épouses" (1).

b) Cependant, la responsabilité des femmes pour l'approvisionnement vivrier varie beaucoup d'une société à l'autre ; il diffère aussi entre la zone sahélienne (culture céréalière assurée surtout par les hommes) et la zone de forêt (culture de tubercules, en majorité faite par les femmes). Dans la plupart des cas, les femmes ont aussi leur champ individuel de cultures commerciales dont elles tirent une part importante de leurs revenus.

(1) G. COURADE. Op. cité, pp. 8-9.

c) Les opérations post-récoltes sont généralement effectuées par les femmes. Le battage et le vannage (pour les céréales), le sarclage et l'épluchage (pour les tubercules) font partie de ces opérations de transformation indispensables pour la conservation ou la consommation des aliments. Sortant du champ de définition des activités agricoles, ces processus ne sont pas bien connus et pris en compte (en termes de temps de travail, de techniques utilisées, etc, ...).

d) L'artisanat alimentaire est aussi un secteur à prépondérance largement féminine : loin d'être une production marginale, il fournit l'alimentation de base de la population rurale, mais aussi urbaine. "Or, malgré l'importance de ce secteur, on manque de données élémentaires pour pouvoir apprécier précisément quelle est sa place dans l'économie du pays. Une enquête récente montre qu'au Bénin, rien qu'à Cotonou, environ 10 000 femmes ont cette activité comme principale source de revenu (1). Mais, malgré cela, l'artisanat alimentaire "n'existe pas, ou presque" (2).

2.2.2. Le travail domestique, secteur vital occulté.

a) Travail domestique et production domestique non marchande : problèmes de définition.

L'analyse de la production domestique dans les théories économiques débouche implicitement sur la mesure de la valeur de la vie humaine. Les analyses se référant au marxisme prennent comme point de départ la spécificité du travail domestique : c'est un travail gratuit effectué dans le cadre de la famille (3).

* Il faut le resituer dans l'évolution historique : le développement du capitalisme a enlevé à la production domestique tout ce qu'il

(1) Cotonou compte à peu près 120 000 habitants.

(2) J. MUCHNIK. L'artisanat alimentaire en république populaire du Bénin. Séminaire ORSTOM, CIE, "la place des femmes dans l'autosuffisance et les stratégies alimentaires". Janvier 1985, 14 p.

(3) L'ouvrage de référence est celui de Engels "l'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat", publié en 1984.

pouvait produire en masse. Le travail domestique crée des valeurs d'usage qui ne sont jamais transformées en valeur d'échange : le produit du travail domestique est consommé dès sa production et n'est jamais échangé.

* Ne créant ni marchandise, ni plus-value, il est qualifié d'improductif. Lorsque l'économie est fondée sur la petite production marchande (comme dans beaucoup de pays africains actuellement), la famille est à la fois unité de production sociale et unité de reproduction de la force de travail. En se développant, le capitalisme socialise tous les secteurs de l'activité les uns après les autres ; mais la cellule familiale, dernier rempart de l'artisanat, subsiste. Pourquoi ? "C'est que la famille produit une marchandise particulière qui a un rôle très important dans la reproduction des rapports de production : c'est le travailleur" (1).

* Le travail domestique est gratuit. Il est assimilé dans les pays industrialisés au travail de la femme au foyer. Cette analyse insiste sur la notion d'exploitation de la force de travail des femmes "la famille est actuellement le mode de production du travailleur qui est le moins coûteux" (1).

b) La production domestique non marchande pose des problèmes de définition tant qualitatifs (de quelles activités se compose-t-elle ?) que quantitatifs (comment les mesurer ?). Le classement d'une activité dans la rubrique loisir travail domestique ou travail marchand, n'est pas toujours exempt de subjectivité. Le critère retenu par les statisticiens pour définir le travail domestique est celui de substitut marchand : on peut acheter sur le marché un bien ou un service équivalent à celui qui a été produit dans la famille. Or, en Afrique subsaharienne, l'autoproduction domestique constitue souvent la majeure partie de la consommation et inclut une grande partie de la production vivrière. Qu'entend-on alors par travail domestique ? Selon les années, selon les saisons, la production vivrière est autoconsommée ou en partie vendue, mais aussi une partie des cultures commerciales peut être conservée pour l'alimentation (arachide par exemple).

(1) INSEE. Le travail domestique. Archives et documents, p. 14. 1983.

Par facilité de langage, j'exclus le travail agricole en parlant du travail domestique. Restent alors les activités non marchandes assurant l'entretien et la reproduction de la cellule familiale.

c) Les principales activités domestiques sont la collecte du bois, de l'eau, le pilage des aliments et la préparation des repas. Les techniques utilisées sont rudimentaires, la pénibilité élevée : longues marches et lourds fardeaux sont le lot quotidien des femmes à qui (sauf exception) incombent ces travaux (1). Marquées d'une dimension culturelle et symbolique, ces tâches définissent d'une manière très rigide les rôles sociaux ; principales bornes délimitant la séparation entre le groupe des hommes et celui des femmes, elles "permettent une identification sociale plus claire des individus, mais développent en outre au sein de ces groupes, des modes de fonctionnement très socialisées" (2). Les femmes, réunies pour les corvées d'eau ou de bois, la lessive, le pilage ou le décortilage des céréales ou encore... la coiffure, "prennent conscience de leur place - et de leur poids - en tant que groupe social, quelles que soient par ailleurs les difficultés matérielles de leurs conditions de vie" (3).

d) Les activités des femmes dans ce domaine sont assimilées au travail ménager "improductif" et relèvent des services d'intervention en économie familiale. Ainsi est entérinée et approfondie la dichotomie entre sphère productive (sous entendue marchande) et sphère domestique, accentuant le processus de sous-estimation et de dévalorisation du travail féminin. Or, ce découpage artificiel nie l'interdépendance entre les deux sphères. Ces liens apparaissent très concrètement lorsque des actions de développement agricole sont bloquées par des goulets d'étranglement liés au travail domestique, qu'on a "oublié" d'alléger.

2.2.3. A la recherche d'activités rémunératrices.

a) En Afrique de l'Ouest il existe une strate de commerçantes rurales et urbaines, qui contrôlent une grande partie des transactions. Les plus grandes corporations féminines à but commercial se trouvent

(1) Les hommes accomplissent des travaux plus exceptionnels, construction de l'habitat, fabrication d'outils, etc, ...

(2) A.M. DAUNE-RICHARD. Op. cité, p. 378.

(3) A.M. DAUNE-RICHARD. Op. cité, p. 378.

dans les villes cotières, notamment du golfe de Guinée : cette situation, que l'on ne retrouve pas en Afrique de l'Est, a des origines historiques et anthropologiques précises.

* Dans les sociétés traditionnelles, le commerce appartient aux "relations extérieures" inter-tribales ; ces échanges entre groupes se font selon le principe de la réciprocité et de la redistribution, conformément à des normes strictes qui "tendent à neutraliser au profit du groupe l'enrichissement personnel et l'initiative de ceux qui sont désignés comme marchands" (1). Les échanges marchands s'introduisent dans l'économie traditionnelle à la faveur de la traite atlantique et contribuent à désagréger les communautés (notamment par l'appropriation privée des moyens de production).

* Les femmes ne participent pas au commerce de longue distance (par exemple transsaharien), mais les échanges interrégionaux (entre la savane et la forêt par exemple) sont assurés en grande partie par les femmes, sous le contrôle toutefois de l'autorité maritale et lignagère (2). Par contre, le commerce local de produits vivriers est complètement maîtrisé par les femmes ; c'est le moins lucratif et la gestion des petits avoirs est laissée aux femmes.

* Dans les régions cotières, l'interdiction du commerce de l'or et des esclaves et le développement du salariat, ont détourné les hommes des activités commerciales : à partir du commerce vivrier local les femmes ont conquis les grands marchés urbains.

b) Le commerce féminin présente des particularités :

* Les femmes vendent le surplus vivrier brut, mais aussi des produits transformés : plats cuisinés, bière de mil, beurre de karité, huile de palme... Ces préparations sont longues et demandent un réel savoir-faire technique.

(1) R. CORDONNIER. Statuts, activités et intégration des commerçantes de l'Ouest africain. Culture et développement, Vol. XII, p. 126, (pp. 123-136) 1980.

(2) Les transactions finales se font sous le contrôle des aînés et les bénéficiaires n'appartiennent pas aux femmes.

* L'investissement en temps est élevé, tant pour la préparation que pour la vente. La quantité vendue est souvent limitée à ce que les femmes peuvent porter sur leur tête (c'est sans doute parce que le portage est manuel et que les gains réalisés sont limités que les hommes délaissent ce secteur).

* Les revenus monétaires obtenus au marché sont faibles par rapport au temps de travail requis par unité de produit (1) (production, transformation, transport et commercialisation). Mais ces gains sont réguliers et permettent l'achat de compléments pour l'alimentation. Une partie de ces revenus est redépensée le jour du marché pour acquérir les produits manquants : poisson, gombo, sel, ustensiles nécessaires à la cuisine. Selon les régions, les femmes donnent le reste de l'argent au mari ou le gardent. Dans ce cas, elles doivent acheter les vêtements des enfants et participer aux frais scolaires et médicaux ; elles essaient aussi d'épargner grâce au système des tontines (caisse d'épargne mutuelle).

* Avec la monétarisation de l'économie et la pénétration des produits manufacturés, le commerce féminin évolue. Certaines préparations alimentaires artisanales disparaissent (concurrence de la production industrielle) mais les femmes arrivent parfois à se reconverter : vente de cigarettes au détail, d'allumettes, de concentré de tomates... Cependant, on constate en général un écart croissant entre les ressources tirées d'activités rémunératrices et les besoins monétaires. Est-ce dû aux charges qui augmentent, aux ressources qui diminuent ou aux deux conjugués ?

2.3. La répartition des biens et obligations familiales : des charges accrues pour les femmes.

2.3.1. Individualisation et affaiblissement du groupe.

a) La dissolution des rapports lignagers accélère l'individualisation des activités productives et affaiblit les solidarités traditionnelles. Les échanges de biens et services à l'intérieur de la communauté sont complexes : par exemple, les femmes reçoivent une part de mil en échange de

(1) faibles en comparaison, par exemple, du salaire d'un journalier agricole.

leur travail sur les champs. Elles le transforment et le vendent pour acheter des condiments ou pour compléter l'alimentation des enfants en bas âge. La couverture des dépenses courantes se fait de plus en plus au niveau de la famille nucléaire, où cependant, il n'existe pas de budget familial unique. Mari et épouse doivent chacun assumer la charge de certains postes de dépenses. Celle-ci n'évolue pas toujours parallèlement aux ressources de celui qui doit les couvrir (les frais d'habillement et de scolarité par exemple).

b) L'effritement de la cohésion familiale s'accompagne d'un accroissement de l'instabilité conjugale. Or, la femme divorcée ne veut ou ne peut pas toujours retourner dans son lignage. Elle se retrouve souvent chef de famille et assure seule l'entretien des enfants : en Tanzanie et en Zambie, 65 % des femmes chefs de famille sont des femmes divorcées, en Ouganda 40 % (1).

2.3.2. Le poids démographique des femmes dans les campagnes : l'envers des migrations.

a) Dans certaines régions du Sahel, les migrations sont devenues un phénomène social lié à la dégradation de la situation socio-économique. Le départ des hommes jeunes est une saignée qui entretient les cercles vicieux de la dégradation du milieu (2). Aux habituelles migrations saisonnières pendant la saison sèche, se substituent les migrations de longue durée en ville ou à l'étranger. Par exemple, dans la vallée du Fleuve Sénégal, le statut économique des femmes se détériore progressivement sous l'effet :

- de la disparition de certaines activités agricoles ou artisanales à cause de la concurrence des produits manufacturés supprimant une partie de leurs ressources monétaires,

- de la modification des conditions de la migration masculine (longue durée, à l'étranger). "Cette aggravation s'est manifestée par un déplacement de la main-d'oeuvre féminine sur le terroir villageois. Le flux

(1) N. YOUSSEF, B. HETTER. Rural households headed by women : a priority concern for development. Bit, Wep 31, 125 p. 1984.

(2) Voir en seconde partie, l'étude sur la moyenne vallée du Fleuve Sénégal.

migratoire des hommes vers l'étranger s'est accompagné d'un flux inverse des femmes vers les champs masculins, où elles vont devenir pour une part grandissante de leur temps des collaboratrices bénévoles" (1). Elles assurent ainsi la survie des unités familiales menacées par le manque de main-d'oeuvre masculine.

La plupart des revenus migratoires sont utilisés pour l'achat de produits alimentaires (76,5 % dans la moyenne vallée du Sénégal (1)) mais ils ne sont pas toujours réguliers et suffisants : certains migrants ne peuvent (ou ne veulent) pas envoyer des sommes importantes. Il incombe alors aux femmes de subvenir aux besoins de la famille "alors même que les solidarités inhérentes à la traditionnelle réciprocité des relations de parenté s'affaiblissent ou disparaissent" (2).

*
* *

Plusieurs phénomènes ont, à des échelles différentes, des interactions sur l'unité économique de base que constitue la famille. La place des femmes dans cette unité est celle de producteurs dépendants : la marge de manoeuvre limitée dont elles disposent n'exclut pas une certaine autonomie économique. Les mutations rapides du système économique et social ont des répercussions directes sur l'évolution de la situation féminine. Evolution qui frappe les intervenants extérieurs (souvent des occidentaux) et qui, dans la foulée féministe des années 1970, a enclenché la réflexion sur le "rôle des femmes dans le développement".

-
- (1) M. FIELOUX. Développement, émigration masculine et travail féminin. Séminaire ORSTOM, CIE, "la place des femmes dans l'autosuffisance et les stratégies alimentaires", janvier 1985, 13 p.
- (2) A.M. DAUNE-RICHARD. "Sociologie du développement ou développement de la sociologie. La question des femmes et de leur travail". Revue Tiers Monde, n° 90, p. 381, 1982.

III. L'ATTENTION PARTICULIERE PORTEE AUX FEMMES DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT : UNE PREOCCUPATION RECENTE.

1. PREAMBULE : L'IMAGE DE LA FEMME AFRICAINE : UN MYTHE QUI REMONTE A LA COLONISATION.

a) Asservie et humiliée. Administrateurs coloniaux et missionnaires ont eu sur les sociétés très différentes des leurs, des jugements aussi rapides que superficiels. Souvent absente des descriptions, la femme apparaît dans les rares commentaires sur sa condition, comme une bête de somme : cette image caricaturale a permis d'excuser et justifier jusqu'à la traite des esclaves ; en 1878, Louis Figuière, sommité scientifique de l'époque, écrit dans son encyclopédie des races humaines :

"les nègres imposent aux femmes de durs travaux. Chez eux la femme n'est qu'un auxiliaire de travail, un serviteur de plus. La fabrication de la farine, le travail de la terre et les plus fatigantes occupations sont le lot de la négresse dans sa patrie. On a dit, peut-être avec raison que l'ancien esclavage était un bienfait : elle ne faisait alors en devenant l'esclave d'un maître que changer d'opresseur" (1).

De la fin du XVIIIe siècle jusqu'au début du XXe peu d'écrivains infirment ou complètent cette image de la femme africaine. Mungo Park est un des seuls qui ait rendu un hommage indirect à l'esprit d'indépendance et à la bonté des femmes : voyageant seul et démuné entre 1795 et 1797 dans l'actuel état du Mali, il a survécu grâce à l'hospitalité des femmes qui bravaient méfiance et maléficences pour accueillir ce curieux albinos (2). Plus tard, Elisée Reclus, géographe libertaire du XIXe siècle, est le

(1) Cité dans l'ouvrage "Races imagées et imaginaires", éd. La découverte, Maspéro, p. 12.

(2) M. PARK. Voyage à l'intérieur de l'Afrique, La découverte, Maspéro.

premier à présenter une description précise de la division du travail entre les sexes et selon les régions, qui soit dépourvue de généralisations et de jugements de valeur (1).

b) Les représentations actuelles sont-elles moins mystificatrices ?

Selon Maryse Condé (2) le discours actuel véhiculé par certaines femmes de la bourgeoisie africaine est assez peu étayé d'informations et d'analyses précises. Le rôle de la femme est présenté selon le modèle suivant : dans la société traditionnelle, la femme n'est pas inférieure à l'homme, elle est son égal complémentaire. C'est la colonisation et en particulier le christianisme (l'Islam aussi pour certaines) qui dégradent l'image et la condition de la femme. La preuve de l'importance traditionnelle est cherchée dans le rôle de mère et d'épouse et dans les responsabilités économiques des femmes. La spécificité de l'oppression masculine est, à la limite, un concept inventé par les blancs pour les blancs et ne peut que nuire à l'Afrique : le développement doit mobiliser la totalité des forces de la nation et les femmes ne doivent pas gaspiller leur énergie dans la guerre des sexes ; une dichotomie superficielle est instaurée entre "la villageoise symbole de pureté et d'authenticité, et la femme frelatée et superficielle des villes" (3). Paradoxalement, ce sont les femmes les plus occidentalisées (par l'éducation, le mode de vie) qui se font les thuriféraires des valeurs traditionnelles ; au-delà de l'anedocte, ces contradictions entre le discours et une réalité plus complexe et ambiguë, révèlent un profond malaise culturel, qui n'est pas sans incidences sur les mesures mises en place en faveur ou en direction de la femme.

c) Les informations dont disposent les organisations internationales sur les femmes rurales semblent souffrir encore de quelques lacunes : écrire en 1980 en introduction à une étude des Nations-Unies sur les femmes africaines que "mis à part toute considération d'éthique, la sous utilisation de la moitié de la force de travail rurale est un contresens économique" (4) relève soit du cynisme, soit de l'ignorance.

(1) E. RECLUS. Nouvelle géographie universelle, l'Afrique Occidentale.

(2) M. CONDE. Une image floue. Cérès, revue de la FAO, 1975, pp. 37-39.

(3) M. CONDE. Op. cité, p. 37.

(4) FAO. Le statut juridique de la femme rurale, 1980, p. 2.

2. LES REFLEXIONS AUTOUR DU THEME "FEMMES ET DEVELOPPEMENT" : QUELQUES ETAPES.

2.1. Les convergences avec les mouvements féministes.

La résurgence du féminisme aux Etats-Unis dans les années soixante puis son élargissement dans les autres pays occidentaux dans les années soixante-dix, est en partie à l'origine des recherches et études sur les femmes du Tiers Monde.

Cependant, le fossé existant entre les préoccupations des féministes occidentales (égalité d'accès à l'emploi et l'éducation, libéralisation de la contraception et de l'avortement) et les préoccupations de survie (santé, nutrition) des femmes du Tiers Monde, ne facilite pas toujours la communication, même si c'est "au nom d'un sexe universel opprimé et solidaire" (1). L'exemple le plus frappant est la campagne sur les mutilations sexuelles (excision, infibulation) lancée par les féministes occidentales, qui a soulevé bien des réticences chez les Africaines. Cet exemple est un peu caricatural, mais il montre qu'une revendication qui apparaît juste et légitime pour les mouvements féministes européens, ne l'est pas forcément pour les femmes africaines. Le contexte de structures familiales, de valeurs culturelles et de conditions économiques est très différent.

L'année 1975 inaugure la décennie des Nations-Unis pour la femme, "l'intégration de la femme au développement économique" est un des principaux thèmes retenus. Séminaires, colloques et conférences se multiplient. Cependant, à côté de nombreuses études de cas, quelques axes d'études théoriques encore peu explorés se dégagent :

- les conséquences de la généralisation des rapports marchands sur le rôle socio-économique des femmes dans les sociétés rurales d'autosubsistance,
- les causes de l'inadaptation des modèles de développement et de l'oubli des femmes.

(1) M. FIELOUX. "Femmes invisibles" et "femmes muettes". Cahiers d'études africaines, n° 65, p. 189.

2.2. L'analyse à partir de la généralisation des rapports marchands et de la modernisation de l'agriculture.

a) L'ouvrage de référence d'E. Boserup.

En 1970, E. Boserup publie un ouvrage pionnier sous le titre "Woman's role in economic development" ; son ambition est de combler un vide "dans la vaste et croissante littérature qui traite du développement économique" où les "considérations concernant les problèmes particuliers aux femmes sont à la fois restreintes et allusives" (1). Elle illustre par un survol mondial, les conséquences du passage du village à la ville et du travail agricole au travail industriel. L'analyse fait ressortir un certain nombre de constantes traduisant la détérioration du statut de la femme et la diminution de son autonomie économique, qui, loin d'être un état de fait, ont été historiquement produites.

Boserup distingue des systèmes agricoles masculins et féminins et qualifie l'Afrique subsaharienne de zone d'agriculture féminine par excellence, malgré de nombreuses variations régionales dans la répartition du travail entre hommes et femmes. Avec la colonisation et l'introduction des cultures de rente, s'instaure une nouvelle division du travail ; les hommes vont dans le secteur agricole moderne et bénéficient de techniques et d'une formation améliorant la productivité du travail. Les femmes, ignorées et laissées pour compte par l'administration coloniale, continuent de travailler avec les méthodes traditionnelles dans le secteur de l'agriculture de subsistance : "les hommes sont du côté du progrès, les femmes du côté de la tradition". L'étude comparative de Boserup fait ressortir les mécanismes communs d'évolution, d'occultation, d'assignation et d'exploitation de la force de travail féminine. Cette hypothèse de la régression progressive du statut des femmes rurales du Tiers Monde accompagnant le développement économique a été reprise par beaucoup d'autres chercheurs et étayée par des études de cas nombreuses et variées.

b) La recherche d'une approche méthodologique.

A mesure que s'accumulent les monographies sur la situation des femmes dans différentes sociétés du Tiers Monde, quelques chercheurs

(1) E. BOSERUP. La femme face au développement économique, p. 9.

(anglo-saxons essentiellement) essayent d'ordonner cette information en forgeant une méthodologie d'analyse.

* Faute de fondements théoriques et de concepts définis (et utilisés) avec rigueur, on ne peut comprendre la signification de telle ou telle situation empirique. Le caractère non historique et atemporel de la catégorie "femmes" rend encore plus difficile l'explication de ce que l'on perçoit (à tort ou à raison) comme la subordination universelle du sexe féminin. Le déterminisme biologique peut alors occuper une place de choix et clore le débat sur cette donnée "éternelle" (1).

- Une distinction est introduite entre sexe et genre (concept introduit par les anglo-saxonnes dont K. Young et B. Rogers) (2) ; le sexe est une donnée biologique, le genre constitue le résultat d'une socialisation qui commence dès la naissance et peut varier considérablement d'une culture à l'autre. On est incité à partir de là, à explorer les mécanismes de la reproduction idéologique des rapports entre les sexes ainsi que l'interprétation sociale de la masculinité et de la féminité. Simone de Beauvoir l'a résumé par cette formule : "on ne naît pas femme, on le devient".

- Les recherches de cette "école anglo-saxonne" s'appuient sur les concepts de la reproduction et de la division sexuelle du travail (3). Les travaux d'anthropologie économique (en particulier ceux de Meillassoux) sont à la base de ces tentatives d'exploration et d'explication de la subordination des femmes. Mais K. Young critique l'utilisation abusive de ces concepts sans beaucoup d'égards pour la spécificité historique et culturelle et tente d'en préciser le contenu et les limites.

* Plutôt que la catégorie "femmes" ce sont donc les rapports entre les hommes et les femmes qui sont à étudier et la dynamique de ces rapports dans un contexte de changement social : en économie rurale par

(1) K. YOUNG et alii. "Conceptualizing women" dans critique of anthropology, women's issue, vol. III, 1977.

(2) K. YOUNG et alii. Special issue on the continuing subordination of women in the development process. IDS bulletin, vol. 10, 78 p, 1979.

B. ROGERS. The domestication of women, éditions Tavistock, 200 p, 1980.

(3) K. YOUNG. Conceptualizing women.

exemple, il s'agit de voir qui contrôle l'accès à la terre et aux moyens de production. Beaucoup de travaux s'attachent à analyser les effets de l'agriculture capitaliste sur le rôle des femmes et leur position à l'intérieur de la communauté (1). Selon l'idée la plus répandue, le principal effet de la modernisation de l'agriculture a été de reléguer les femmes dans le secteur de subsistance (thèse de Boserup affinée) (2). Le constat de la marginalisation des femmes a conduit à s'interroger sur le contenu des modèles de développement mis en place dans ces pays.

2.3. La critique des outils et méthodes de planification.

L. Bénéria du BIT (1) et R. Dixon (3) ont insisté sur les lacunes des matériaux statistiques : la sous-estimation de la participation des femmes biaise dès le départ les modèles mis en place.

B. Rogers dans un livre d'emblée polémique (4) élargit son champ d'étude aux relations que les planificateurs entretiennent avec les femmes (5). Elle analyse l'idéologie des experts en développement, qu'elle qualifie d'"idéologie masculine occidentale" et les conséquences pour les femmes de ce système de valeurs et représentations : l'effet discriminatoire à l'égard des femmes se reflète "dans le choix de la population cible, la sélection des activités à développer, la présentation des résultats" (6). Et de voir alors quelle est la portée réelle des actions en direction des "marginales des marginaux" qu'on a découvert comme sous l'effet d'une mode et qu'on se propose d'intégrer au développement.

(1) BIT. Women in rural development, critical issues, 51 p, 1980.

(2) Peu de démonstrations infirment cette thèse ; citons toutefois B. Vénéma : Les conséquences de l'introduction d'une culture de rente et d'une culture attelée sur la position de la femme Wolof à Saloum. Revue Tiers Monde, n° 91, pp. 603-615, 1982.

(3) R. DIXON. Women in agriculture : counting the labor force in developing countries. Population and development review, n° 3, 1982.

(4) B. ROGERS. Op. cité. La traduction littérale du titre de l'ouvrage est : "La domestication des femmes. Les discriminations dans les sociétés en développement".

(5) Planificateur est entendu "au sens large, c'est-à-dire tous ceux qui en fait déterminent la formulation, le modèle et l'exécution des politiques de développement des programmes et des projets". Y. Mignot-Lefebvre : Du côté des planificateurs et experts en développement. Revue Tiers Monde, n° 91, 1982.

(6) Y. MIGNOT-LEFEBVRE. Op. cité, p. 586.

3. LE DISCOURS DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

3.1. De Mexico à Copenhague.

a) En 1975, à Mexico, 100 nations ont adopté un plan d'action mondial pour la décennie de la femme. A mi-parcours de cette décade, la conférence de Copenhague en 1980, fait le point de la situation des femmes dans le monde et prend une série de résolutions énumérées dans un long rapport sous-titré "égalité, développement et paix" (1).

Pour Y. Mignot-Lefebvre (2), les organisations internationales ne sont pas pionnières en la matière et la mobilisation (voire le battage) autour de ce thème résulte en partie d'influences extérieures (mouvement féministe et institutionnalisation du problème dans les partis, syndicats, administrations). Au sein de ces agences, l'évolution des idées sur la promotion féminine suit avec un certain décalage les nouvelles approches du développement : stratégie axée sur les besoins essentiels, déssectorialisation des actions pour une approche intégrée, nécessité d'augmenter le revenu et la productivité des plus pauvres.

L'hétérogénéité de la situation des femmes dans les différents pays entraîne souvent des contradictions dans les textes émis par les organisations, "tirailées qu'elles sont entre le pragmatisme (tenir compte des difficultés liées au terrain et s'adapter au mieux pour obtenir des résultats rapides) et l'équité (affirmer des principes impossibles à concrétiser à court terme sans réformes structurelles profondes)" (3).

b) Y. Mignot-Lefebvre a examiné la révision des stratégies de l'UNESCO à partir de l'analyse d'études sur les femmes de 1965 à 1980 et le contenu des programmes mis en oeuvre. Elle démontre l'écart croissant entre l'évolution des idées à l'intérieur de l'organisation et les résultats obtenus à l'extérieur : on constate que "les décisions relatives aux

(1) NATIONS-UNIES. Rapport de la conférence mondiale de la décennie des Nations-Unies pour la femme : égalité, développement et paix, 248 p. Copenhague, 14-30 juillet 1980.

(2) Y. MIGNOT-LEFEBVRE. Femmes et développement idées et stratégies des organisations internationales. Revue Tiers Monde, n° 84, octobre-décembre 80.

(3) Y. MIGNOT-LEFEBVRE. Op. cité, p. 855.

actions pour les femmes n'ont pas été accompagnées depuis 1975 d'un accroissement des ressources institutionnelles et financières" (1).

c) Des conclusions similaires sont tirées par I. Palmer (2) à propos de la stratégie des besoins essentiels et du programme pour l'emploi du BIT. Le programme pour l'emploi, grâce à de nombreuses monographies très détaillées, a permis de lever en partie le voile sur l'"invisibilité des femmes" (3). Mais à cause de la logique de fonctionnement interne des organisations, le hiatus est grand entre les propositions d'action découlant de ces études et les programmes mis en oeuvre. Le rôle des femmes dans la production est mis en évidence, la nécessité d'augmenter leurs revenus affirmée. Mais les projets "féminins" sont souvent encore orientés vers l'économie domestique et les projets "à caractère général" (projets ruraux) traitent le problème féminin en annexe, sans changer la nature même de l'intervention.

3.2. Intégrer les femmes dans le développement, un nouveau leitmotiv ?

Du constat de marginalisation des femmes dans le processus de modernisation, découle presque naturellement celui de la nécessaire intégration de la population féminine au développement.

a) Or, ce "mythe pseudo féministe" (4) est critiqué par les tenants d'une approche méthodologique plus rigoureuse. "On fait des femmes une entité sans interaction avec les autres membres de la société et donc la solution de leurs problèmes peut être envisagée de manière isolée et autonome" (5). On ne remet jamais en cause la nature des modèles de développement, pas plus que celle des relations hommes-femmes, ignorant donc les fondements de la domination masculine (le patriarcat). On se limite donc à un discours universaliste et humaniste qui relève plus de la morale que d'une politique de développement.

(1) Y. MIGNOT-LEFEBVRE. Op. cité, p. 861.

(2) I. PALMER. New official ideas on women and development. IDS bulletin, n° 3, 1979.

(3) BANQUE MONDIALE. "La femme dans le développement, une inconnue que la Banque Mondiale apprend à découvrir". 38 p, 1979.

(4) Notamment par ISIS : Women in development, a resource guide for organisation and action 225 p, 1983.

(5) M.A. SAVANE. Le plan de Lagos et les femmes. Afrique développement/ Africa development, vol. 7, 1982.

b) On peut être choqué par le double sens de ces termes mêmes d'intégration et de participation des femmes : cela laisse supposer que jusque-là, elles ont été exclues ou n'ont pas supporté les répercussions directes ou indirectes d'un projet. Mais c'est aussi une manière d'ignorer toutes les activités productives assurées par les femmes. L'ambiguïté ne plane d'ailleurs pas très longtemps et, dans les déclarations comme dans les programmes, cette négation apparaît clairement : la femme est une force de travail sous-utilisée et on se doit d'exploiter ce qisement. Quant aux projets spécifiquement féminins, ils se cantonnent aux activités ménagères et ne comportent que peu d'activités rémunératrices.

c) Que signifie alors ce discours et à quoi sert-il ? Pour répondre à ces questions, J. Bissillat recourt à l'anthropologie : selon son hypothèse, "cette grande parade du verbe est une forme subtile nouvelle mais dévoyée des anciens rituels de rébellion" (1). Ces rituels existent dans de nombreuses sociétés : pendant un temps court défini très précisément (certaines fêtes par exemple) un groupe social en position de subordination prend le pouvoir et renverse les rôles d'une manière emphatique et théâtrale. Ce "jeu social" contribue au renforcement des structures sociales et politiques : il ne menace pas la hiérarchie existante, mais contribue à son maintien : "la société est "mise à l'envers" durant une courte période et sous contrôle des gestionnaires du sacré pour se retrouver consolidée "à l'endroit" (2).

Le discours répétitif instauré dans les instances nationales et internationales sert-il à couvrir le silence des faits ? Y a-t-il au XXe siècle une nécessité structurelle de désamorcer une rébellion potentielle par une mise en scène moderne ?

Deux paramètres originaux définissent ce rituel : l'inscription dans l'espace et dans le temps.

(1) J. BISSILLAT. L'échec de l'intégration des femmes dans quelques projets de développement, un essai d'interprétation.

Dans M. ELIOU et alii. "Femmes et développement..." EADI.

(2) G. BALANDIER. Anthro-po-logiques, p. 198.

Notons que le carnaval en France jusqu'au XIXe assurait ces fonctions.

- Pour J. Bissillat, "on transforme "l'autre moitié du ciel" en un ghetto de plus en plus inquiétant, les femmes pour les femmes avec les femmes dans les services et les ministères soi-disant appropriés. Ce partage sexué de l'espace social permet le vertueux renforcement de la bonne conscience. Le refuge des visions justes dans des espaces délimités, doués d'une efficacité plus ou moins illusoire rend encore plus chimérique le théâtre d'ombres" (1).

Conférences, séminaires et organismes spécialisés sur la condition des femmes ne seraient que des "espaces sociaux réservés à l'organisation et à la ritualisation de la médiation" (1).

- A la différence des rites d'inversion sociale observés dans certaines sociétés (où le dominé s'approprie pour un temps court l'espace réservé au dominant), "le refuge dans un espace réservé a pour corollaire la notion d'un temps continu" (1).

En effet, depuis 1975, le thème "Femme et Développement" rebondit et s'enfle d'une conférence à l'autre avec des temps forts (conférence de Copenhague) mais sans jamais s'éteindre.

L'analogie faite par J. Bissillat peut aussi s'appliquer à d'autres thèmes débattus dans les organisations internationales (la participation paysanne ou même le nouvel ordre économique) ; la conclusion de son analyse ne conserve guère d'illusions sur l'intérêt de ces discours : "les femmes n'ont rien à gagner d'avoir été hissées sur cet autel moderne d'une célébration théorique et solennelle" (1).

Conclusion :

Prendre en compte les femmes : de l'institutionnalisation à l'action.

Les mécanismes nationaux chargés de la condition féminine sont-ils un moyen de "neutraliser la rébellion" ou, comme le pense Y. Roudy, une étape nécessaire pour réduire les inégalités ? (2).

(1) J. BISSILLAT. Op. cité, p. 52.

(2) "Tant qu'il n'y aura pas une prise en compte normale et naturelle des femmes, il y aura besoin d'une institution spécifique".
Y. ROUDY, Ministre français des Droits de la femme, 1984.

Dans beaucoup de pays, de tels mécanismes ont été créés au sein de la structure gouvernementale officielle, sous l'une ou l'autre des formes suivantes :

- un ministère de la condition féminine ou plusieurs services au sein de départements ministériels,
- des organes consultatifs possédant divers degrés d'autonomie,
- des sections féminines au sein des partis politiques ou du parti unique.

Une enquête effectuée dans 79 pays identifie trois obstacles majeurs à un fonctionnement efficace de ces structures (1) :

- les budgets et le personnel qualifié sont insuffisants,
- les fondements socioculturels et religieux de la subordination féminine demeurent : les structures mises en place sont souvent calquées sur l'Occident et n'ont que peu d'emprise et d'influence sur la société civile.
- Le troisième obstacle réside dans "la restriction des mandats de la plupart des mécanismes nationaux, ceux-ci se bornant aux problèmes sociaux et à des activités traditionnellement confiées aux femmes" (2). De surcroît, ces programmes sociaux sont les parents pauvres de la planification et, étant considérés comme improductifs, les premiers à être interrompus.

Les sections femmes des partis politiques dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest illustrent très bien la fonction de représentation et de rassemblement de telles structures (ce qui est sans doute leur véritable objectif).

Mais les principaux outils d'intervention en milieu rural sont-ils adéquats pour permettre une concrétisation de ces orientations ?

(1) O. OOKO-OMBAKA. Evaluation des mécanismes nationaux chargés de la condition féminine. Les Carnets de l'Enfance, n° 49-50, 1980, pp. 49-55.

(2) O. OOKO-OMBAKA. Op. cité, p. 56.

IV. OUTILS ET METHODES D'INTERVENTION.

Les auteurs qui ont souligné l'écart croissant entre les discours sur les femmes dans le développement et l'évolution de leur situation concrète dans le Tiers Monde, ont été amenés à s'interroger sur la pertinence des outils utilisés.

. Avant d'agir, il faut connaître et comprendre. Savoir qui travaille quand et comment. Les résultats très contradictoires entre les observations qualitatives (sociologiques par exemple) et les chiffres des recensements nationaux, remettent en cause la pertinence des statistiques. Si on reconnaît l'importance du travail des femmes, on oublie toujours de les compter.

. Le principal outil d'intervention en milieu rural est le projet. Avant d'analyser en section II l'impact de ces projets sur les femmes, un bref rappel de la typologie des interventions et des principales critiques qui sont faites à cette approche, permet de mieux situer les exemples cités tout comme les études de cas (1).

1. L'INFORMATION BIAISEE : LES OUBLIEES DES STATISTIQUES.

Le recueil de l'information statistique sur l'emploi et l'activité en milieu agricole sert de point de départ à la planification du développement rural ou à l'élaboration des projets.

Or, dans beaucoup de PVD, on a utilisé les méthodes de recensement des pays industrialisés, ce qui a conduit à des résultats aberrants (2).

-
- (1) La présentation sera très courte et par conséquent simplificatrice. Les problèmes soulevés par la conception et la mise en oeuvre des modèles sont abordés de manière plus détaillée dans les études de cas, en particulier celle sur l'aménagement hydroagricole du bassin de l'Anembe.
 - (2) Par exemple, pour les salariés, être déclarés, pour les commerçants, avoir une patente, etc, ...

Les problèmes méthodologiques posés pour cerner l'activité en milieu rural sont de même nature que ceux rencontrés pour "radiographier" le secteur informel urbain (1).

Le travail domestique (activité essentiellement féminine) n'est pas comptabilisé, c'est un problème connu. Mais qu'en est-il du travail agricole ? Comment se fait-il que, dans un même pays, les travailleurs agricoles féminins apparaissent et disparaissent au gré des recensements ? Ainsi, dans un pays d'Afrique subsaharienne en 1954, on estime que 37 % des actifs agricoles sont des femmes ; elles se retrouvent 12,9 % en 1969 et une estimation du BIT en 1970 donne le chiffre de 31 %. Ainsi, les définitions changent non seulement d'un pays ou d'une organisation à l'autre, mais aussi d'une période sur l'autre.

Des organisations internationales telles que l'OIT ou la FAO ont essayé d'affiner leurs outils. La comparaison des résultats d'une collecte faite au niveau national (BIT) et d'études régionales fines (FAO) peut-elle pour un pays, donner une base correcte d'estimation de la répartition de la force de travail en agriculture ?

1.1. A la recherche de concepts opérationnels.

Le constat de l'inadaptation des outils mis au point dans les sociétés industrialisées à population active massivement salariée, a obligé à revoir ou préciser le contenu des concepts utilisés. Qu'entend-on par activité agricole ? A partir de quand devient-on un actif agricole ? Comment prendre en compte les variations saisonnières, qu'est-ce qu'une activité principale ou secondaire ?

1.1.1. Le concept d'activité économique.

Selon la définition des Nations-Unies, "l'activité économique concerne les personnes qui fournissent un travail pour la production de

(1) La critique des outils statistiques utilisés en milieu rural africain, est faite de manière approfondie par le groupe AMIRA (en particulier sur les notions d'exploitations, les unités à retenir, les niveaux de décision). Les problèmes soulevés ici ne sont donc partiels.

biens et services dans la période de référence choisie pour l'enquête" (1). Dans le secteur agricole, il y a une sorte de "typologie" des travaux reconnus comme étant des activités économiques :

- sont compris : travaux des champs, préparation des produits pour la vente, entretien et équipement de la ferme, soin du bétail destiné à la commercialisation.
- Sont exclus : transformation et préparation des produits pour l'autoconsommation, soin du bétail destiné à être consommé, etc, ...

Cette dichotomie artificielle nie donc une partie du travail effectué au cours d'un processus (travail le plus souvent féminin) : semer et récolter le mil est une activité économique, le battre et le moudre n'en est pas une. L'imprécision qui entoure la définition de l'activité laisse de grandes marges aux enquêteurs et enquêtés, qui répondront en partie en fonction des représentations qu'ils se font du travail des uns et des autres. De fait, selon les écoles, les critères de classification naviguent :

- entre une reconnaissance du travail domestique défini comme le travail nécessaire à la reconstitution de la force de travail, qui s'il n'était pas assuré par les femmes, devrait l'être par un service,
- et la négation de la production domestique non marchande, en ne reconnaissant comme économiquement actifs que ceux qui gagnent de l'argent (que ce soit par jour, semaine ou mois).

1.1.2. Le temps de travail.

a) A partir de combien d'heures de travail "reconnu" une personne est-elle admise au rang des actifs ? (2). Le BIT fait des enquêtes sur une période de référence de une semaine. On estime qu'un travailleur familial (donc non rémunéré) est actif quand il a travaillé durant cette période de référence au moins un tiers du temps (la durée du travail sur la période est définie arbitrairement).

(1) R. DIXON. Women in agriculture : counting the labor force in the developing countries.
Population and development review, tome 8, n° 3, 1982.

(2) Toute personne rémunérée est reconnue active.

Par exemple, sur 1 mois donné, on considère qu'un actif agricole doit travailler 30 H/semaine dans ses champs ; si la personne interrogée y a travaillé moins de 10 H par semaine, elle n'est pas reconnue comme actif agricole. Ce seuil exclut beaucoup de femmes (et d'enfants) car il ne tient pas compte de leur multiactivité, ce qui les exclues de telle ou telle catégorie de travailleurs (agricoles ou commerçants ou artisans).

b) La période de référence de une semaine est très courte et fausse les résultats : l'activité agricole dépend du cycle de culture et les variations saisonnières sont donc importantes. La FAO préconise de faire les relevés sur une année, par pointages périodiques.

c) Que retenir comme occupation principale et comme occupation secondaire ? "Sur 145 enquêtes menées entre 1954 et 1970, seulement 27 demandaient aux enquêtés s'ils avaient un autre travail que leur travail principal" (1).

Or, le choix de l'occupation principale dépend de la saison, de la période de référence, du choix des questions et d'autres facteurs subjectifs liés à l'enquête. De plus, pour les femmes, la perception qu'elles ont de leur travail et la réticence des hommes à reconnaître ce travail, provoquent des erreurs d'appréciation (quand ce ne sont pas les enquêteurs qui classent toute femme mariée comme femme au foyer).

Les nouvelles méthodes que le BIT cherche à imposer, sont-elles fiables ? Malgré l'effort de meilleure "saisie" du monde rural, a-t-on supprimé les biais responsables de la sous-estimation de la force de travail féminine ?

1.2. BIT et FAO : deux sources complémentaires.

En 1977, le BIT publie l'ouvrage "Labour force estimates and projections, 1950-2000" regroupant les recensements nationaux, les estimations du BIT et des correctifs éventuels. Pour 17 pays d'Afrique subsaharienne étudiés, on a 34,5 % de femmes dans la population active agricole et 30,8 %

(1) R. DIXON. Op. cité, p. 540.

de femmes de plus de 10 ans qui travaillent, contre 56,7 % pour les hommes.

Pour avoir un complément d'information sur le travail des femmes, on peut utiliser les études ponctuelles de la FAO. Conduites sur des espaces géographiques limités et des systèmes agricoles bien définis, elles font généralement mieux ressortir le travail des femmes en prenant en compte un plus grand nombre de variables.

Par exemple, est considéré comme activité agricole :

- nourriture du bétail et de la volaille,
- travail des champs, des jardins de case, vente au marché (1),
- transport (approvisionnement en facteurs de production, vente de produits, etc, ...).

Toute personne ayant travaillé sur l'exploitation est comptée ; les travailleurs sont classés en 3 catégories :

- chef d'exploitation et main-d'oeuvre familiale,
- travailleurs réguliers,
- travailleurs saisonniers.

L'enquête est faite sur une semaine, ce qui masque les variations saisonnières et tous les pays ne recueillent pas les données de la même façon.

Sur 32 pays du Tiers Monde, la FAO estime à 35,6 % la part d'actifs agricoles femmes, contre 21 % pour le BIT.

(1) La production pour l'autosubsistance est comptée.

Tableau 3. Les femmes dans l'agriculture.

Répartition de la force de travail par sexe selon la FAO et le BIT.

Région	Nombre de pays enquêtés	% de m.-o. féminine en agriculture		Répartition des actifs de plus de 10 ans par sexe			
				Hommes		Femmes	
		BIT	FAO	BIT	FAO	BIT	FAO
Afrique Sud du Sahara	11	38,8	47,2	59,1	48,6	41,4	49
Afrique Nord Moyen-Orient	6	12,2	25,2	42,7	38	11	11,5
Sud-Est Asiatique	5	26,4	40,2	39,6	42,8	15,4	28,6
Amérique Centrale et du Sud	8	5,6	19	37,5	39,8	2,0	9,9
Caraïbes	2	31,5	54	20	28	7,5	27
Total	32	21,8	35,6	45,1	42,9	19,7	27,6

Source : Ruth B. DIXON. Op. cité.

1.3. Les échelles de pondération.

Lors de la conception d'une opération de développement régional, on essaie d'évaluer la "force active" théorique d'une exploitation à partir du dénombrement (avec des actifs et des activités qui se prêtent à des définitions extensibles) multiplié par un coefficient de pondération selon le sexe et l'âge (1). Un homme adulte (15-49 ans) vaut 1, une femme adulte 0,8, un enfant ou une personne âgée vaut 0,6. Parfois le coefficient est de 1 pour les hommes et 0,5 pour les femmes, quel que soit l'âge. A partir de là, on transforme les capacités de travail de chacun en jours-unité de travail (J.U.T.). A travers l'étude de Bouaké, G. Ancey montre les limites des résultats obtenus grâce à de telles méthodes : comme il n'y a qu'une échelle de pondération appliquée à différents types d'activités agricoles, on arrive à un résultat surprenant où "l'enfant de 5 à 14 ans dépasse en

(1) ANCEY G. "Les notions d'activités et d'actifs à l'intérieur d'une exploitation agricole". Amira n° 11, 15 p. 1975.

force active la femme adulte et dépasse l'homme adulte". De même, pour les hommes, il suffit de 100 journées de 8 H pour réaliser 83 J.U.T. (dans les activités agricoles) alors qu'aux femmes, 115 journées seront nécessaires pour réaliser 83 J.U.T. La femme doit donc travailler 15 % de temps supplémentaire par rapport à l'homme pour réaliser le même travail dans l'ensemble des activités agricoles... En ce qui concerne les activités domestiques (typiquement féminines) grâce à cette méthode, on aboutit théoriquement à une efficacité supérieure chez l'homme que chez la femme. Une extrapolation de ce type part d'un postulat discutable (une femme "vaut" la moitié ou les deux tiers d'un homme) et occulte la division sexuelle du travail en supposant que toutes les activités et travaux sont interchangeables.

1.4. Au-delà des chiffres.

De tels biais conduisent les planificateurs à ne pas prendre correctement en compte la part des femmes dans l'agriculture.

a) En oubliant la présence et le travail des femmes, tant dans la phase de production que celle de transformation, on les oublie dans la définition des programmes de vulgarisation et d'accès au crédit. Néanmoins, les femmes prennent une place de plus en plus importante dans les statistiques, au fur et à mesure de l'intégration des travailleurs familiaux (non salariés) ou occasionnels et de l'élargissement des activités reconnues économiques.

b) Le recueil des données se fait sur la base d'une exploitation familiale homogène dirigée par le chef d'exploitation (l'homme). Cette "réplique plus ou moins tropicalisée des sociétés rurales occidentales" (1) lamine non seulement les différences entre producteurs (on raisonne sur un producteur moyen) mais aussi la complexité de l'agencement interne de cette exploitation : les femmes par exemple, sont des producteurs dépendants, mais ont aussi une certaine autonomie économique et ne réfèrent pas toutes leurs décisions de production au chef d'exploitation.

c) La connaissance de la force de travail en milieu rural peut être complétée grâce à l'élaboration de calendriers des cultures et travaux et de budgets-temps : ils permettent de faire l'inventaire des tâches accomplies par l'un et l'autre sexe et éventuellement d'anticiper les blocages qui surviennent souvent lors de la mise en oeuvre des projets.

(1) FAYE et alii : Pratiques agronomiques et rationalités économiques paysannes. ENDA, 1977, p. 1.

2. LE PROJET, MOYEN D'INTERVENTION PRIVILEGIE EN MILIEU RURAL.

2.1. Quelques définitions.

2.1.1. Le concept de développement rural.

a) Il s'agit ici de préciser ce qui est globalement mis sous le terme développement rural par ceux qui ont les moyens (financiers, politiques) d'intervenir sur le milieu paysan pour "démarrer" ce développement. Cet écho n'est que celui des intervenants extérieurs ; paysans et paysannes ont peut-être une autre idée de leur propre développement.

b) La définition la plus générale à laquelle tout le monde souscrit, peut se résumer de la manière suivante :

"Le développement rural est le résultat d'une série de transformations quantitatives et qualitatives qui se produisent au sein d'une population rurale et dont les effets convergents conduisent à l'élévation du niveau de vie de la population" (1).

c) Si ce concept implique donc qu'il y ait corrélativement développement de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, et des institutions, les stratégies adoptées sont différentes selon les époques, les pays et les organisations.

2.1.2. Les projets de développement.

Bien que le mot projet évoque une action dans l'avenir ayant un caractère aléatoire et révisable, il est utilisé ici pour désigner un mode d'intervention bien rigide et codifié.

a) Constituant la pratique la plus courante de l'aide, le projet de développement rural réunit trois acteurs qui sont : l'organisme financeur (organisme de l'aide bilatérale (ex. FAC), multilatérale (ex. FAO, Banque Mondiale mais aussi groupe d'Etats, FED) et privée (organisations non gouvernementales, ONG), les organismes publics et parapublics (Etat) et la

(1) J. CONDE, M.J. PARAISSO. Approche intégrée au développement rural à la santé et à l'éducation. OCDE, 169 p. 1979.

population concernée par le projet (cette population est plus souvent considérée comme objet que comme acteur) (1).

Ces trois acteurs auront des objectifs et des stratégies bien définis qui vont déterminer la nature et l'évolution du projet. C'est pourquoi dans l'analyse du projet, il faut prendre en compte la politique des bailleurs de fonds qui ont encore un rôle essentiel dans la formulation et le déroulement du projet.

b) Cette intervention, déterminée dans l'espace et le temps, se fait sur un champ d'activités qui se prêtent à une "spécification assez précise des objectifs à donner" (2) (le plus souvent une augmentation de la production de telle ou telle culture assortie récemment de volets plus "sociaux" : santé, éducation, besoins de base et un souci plus grand de l'emploi en milieu rural).

Donc tout projet se caractérise par :

- une volonté et des moyens extérieurs au milieu,
- des objectifs planifiés,
- une structure plus ou moins autonome.

2.2. Les principaux problèmes liés à l'approche-projet.

Les années d'expérience et beaucoup d'échecs retentissants ont suscité une critique serrée de l'approche-projet. Sans rentrer dans le détail, on peut énoncer les principaux problèmes qui resurgissent dans la plupart des interventions.

2.2.1. Un modèle rigide sur un milieu différencié et en évolution.

a) "Les projets de développement rural sont tout à fait particuliers : leur succès dépend des paysans producteurs, alors qu'ils n'en

(1) Selon G. WINTER un projet est un ensemble "d'actions d'envergure, orientées vers un accroissement de la production et des revenus, vers la satisfaction de tel ou tel besoin voire une répartition préférentielle des revenus se traduisant par des résultats chiffrés à atteindre dans un espace et une durée donnée pour lesquels des moyens déterminés sont mobilisables sous une responsabilité définie".

(2) U. LELE. Le développement rural - L'expérience africaine, Economica, 1977.

maîtrisent pas les comportements, voire même les ignorent" (1). Les projets prévoient de réduire le degré de liberté du paysan, mais celui-ci reste le dernier décideur.

b) Or, un projet est "une concentration de moyens sur un espace et une durée limités pour atteindre des objectifs bien définis" (2).

Si la planification des objectifs est nécessaire, elle prend souvent une forme contraignante qui enferme le projet dans un carcan : on peut se fixer des objectifs généraux sur 5 ou 10 ans et proposer une série de moyens pour y parvenir (et non une solution unique), mais il faut cependant laisser une marge de manoeuvre aux paysans qui en fonction des évolutions du milieu environnant (3) choisiront telle culture ou telle technique.

c) Cela nécessiterait des remises en cause régulières des objectifs et moyens en fonction des résultats obtenus. Cette pratique n'est actuellement pas intégrée dans la logique de fonctionnement des bailleurs de fonds. Souvent inadapté au milieu de départ (car connaissant mal la paysannerie), le projet est par la suite incapable de s'adapter aux évolutions.

2.2.2. Des logiques contradictoires ?

a) Essayant d'analyser les blocages ou dérives d'opérations de développement, un certain nombre d'auteurs ont souligné les contradictions entre les intérêts des acteurs, classés en deux blocs, Etat et paysans. On parle alors de "logique paysanne" opposée à la "logique étatique ou technique".

b) La "reconstruction du système paysan" est une solution proposée pour comprendre les blocages et réorienter l'action. P. Campagne (4) a systématisé cette approche en analysant le projet en terme de reproduction : à travers le système paysan et à travers l'Etat... ce qui permet de voir les contradictions majeures qui peuvent exister.

-
- (1) M. de la TAILLE. Evaluation des projets et politiques de développement. Statéco, nov. 1983, 13 p.
 - (2) D. GENTIL, M. DUFUMIER. Le suivi évaluation dans les projets de développement rural. Orientations méthodologiques. Amira n° 44, 167 p. 1984.
 - (3) Par exemple, évolution des prix des produits agricoles.
 - (4) P. CAMPAGNE. Etat et paysans. La contradiction entre deux systèmes de reproduction. Economie Rurale, n° 147, pp. 37-45.

* L'objectif prioritaire des paysans est la reproduction de la force de travail, qui implique un maintien de la production nécessaire c'est-à-dire, choix de sécurité plutôt que des risques.

La mobilisation du surplus dégagé ne pourra se faire qu'après la réalisation des objectifs prioritaires, et se fera d'abord, sous forme de thésaurisation (garantie contre les aléas climatiques) ou de consommations sociales (qui servent au maintien de la cohésion sociale). Le nouveau système proposé suppose que l'on "se situe en permanence au-delà du seuil permettant l'accumulation, la thésaurisation et les consommations sociales" (1) sinon il y a refus d'adhérer au système. D'autre part, une augmentation des revenus monétaires peut s'accompagner d'une régression de ce système (cas de prolétarianisation des paysans) et le critère des flux monétaires utilisé seul peut conduire à des conclusions erronées.

* P. Campagne présente ensuite un schéma de reproduction nationale telle qu'elle est gérée par l'Etat. L'objectif classique comprend un développement de la production et l'augmentation du surplus mobilisable au niveau national.

Là encore le système des prix agricoles sera un excellent moyen de ponction quelle que soit l'orientation politique : en 1962, dans l'option socialisante prise par certains pays africains, la fixation des prix agricoles est un moyen d'intervention sur l'agriculture qui doit fournir les surplus pour consolider l'Etat et construire l'industrie.

La contradiction fondamentale est donc entre l'Etat qui cherche à maximiser ses prélèvements sur l'agriculture et le paysan qui cherche le maximum de sécurité pour sa production nécessaire en mobilisant le plus de surplus possible sur l'exploitation.

2.2.3. Multipl*icit*é et divers*ité* des inter*vention*s.

a) Insertion du projet dans les structures administratives locales.

Une des caractéristiques d'un projet est d'avoir une structure propre, plus ou moins autonome par rapport à l'administration locale :

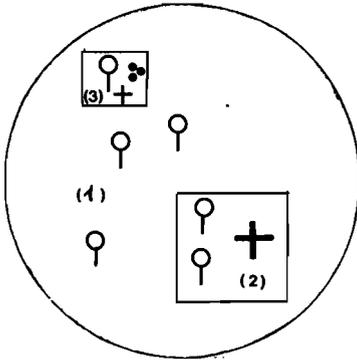
on peut avoir dans un même pays toute la gamme de projets (1) depuis l'autonomie quasi complète jusqu'à l'intégration presque totale dans les services de développement rural (2). "La multiplication d'organismes chargés de mettre en oeuvre le développement rural a pour effet de disloquer le processus de décision de la politique de développement rural" (3).

Les faiblesses organisationnelles et structurelles de la politique d'intervention en milieu rural (qui conduisent à la formation d'une "bureaucratie agraire" maintes fois dénoncées) seraient une des principales causes de l'échec des projets : coûteux, inefficaces, qui "passivent" les populations. D'autre part, il n'y a pas, de fait, de distinction entre la fonction "administration" et la fonction "développement" (c'est-à-dire que le projet se gère lui-même et répond aux sollicitations administratives obéissant aux normes définies par les "décideurs" (par exemple, le bailleur de fonds impose que des rapports hebdomadaires soient faits à tous les échelons, rapports qui souvent, ne seront pas utilisés pour une redéfinition ou une réorientation de l'action). Dans ces conditions, les tâches essentielles que sont celles de vulgarisation agricole et d'approvisionnement du monde rural en facteurs de production, ne sont pas assurées correctement.

b) Ce problème d'insertion dans la politique nationale régionale ou locale, se traduit sur le plan géographique par une dispersion spatiale et une grande variété de domaines d'actions. Tous les domaines de la vie rurale sont touchés, mais l'impact est souvent limité à cause d'une absence de coordination, autant au niveau spatial que sectoriel, et au manque de flexibilité des modèles imposés.

Par exemple, on peut représenter schématiquement cette région du Burkina où 3 organismes interviennent :

-
- (1) Bien que dans certains pays, il existe un organe central de coordination des projets, celui-ci est souvent débordé par la multiplicité des projets.
 - (2) Autonomie ou intégration sont définies par rapport :
 - . à la prise de décision
 - . à la gestion financière et gestion du personnel (encadrement spécial pour le projet, voire expatrié) ou personnel détaché des services administratifs sur le projet.
 - (3) M. de la TAILLE. Op. cité, p. 8.



- ♀ (1) Projet reboisement
(organisme national)
+ (2) Projet santé OMS
♂ + ♀ (3) Projet santé - reboisement -
agriculture - ONG

Il n'y a pas de coordination et d'harmonisation des actions entre ces trois projets :

- 1) projet national à applications spatiales très localisées
- 2) projet régional sectoriel (un type d'action)
- 3) projet intégré à dimension restreinte.

Même si au premier abord un pays peut sembler "quadrillé" de projets, on s'aperçoit que le manque de liaison entre les actions peut engendrer des incohérences et bloquer la réalisation des objectifs (1).

2.3. Typologie des projets : des interventions sectorielles au développement rural intégré.

2.3.1. Les opérations sectorielles.

- a) Développer une production agricole.

* Les grandes plantations ou les grands aménagements hydroagriques conçus en dehors du système d'exploitation paysan : le paysan est exproprié, perd la maîtrise du processus de production et est transformé en salarié (type ferme d'Etat). Les différentes expériences se sont heurtées à de très gros problèmes de gestion.

(1) Une tendance "naturelle" des projets est d'agir dans un espace-temps clos : de sous-estimer ce qui s'est fait avant et de surestimer l'impact du projet, de considérer le projet comme un périmètre clos sans tenir compte de l'environnement.

(D. GENTIL, M. DUFUMIER, op. cité, pp.25-28).

* Le paysannat est une forme plus sophistiquée mise au point pour répartir les risques... entre l'organisme aménageur et le paysan. Le paysan est lié par un contrat à cet organisme et exploite une parcelle à des conditions définies très précisément (1).

* Les projets "produits de base" ont pour objectif d'accroître la production des cultures d'exportation chez les petits exploitants. Cette génération de projets s'est mise en place pendant la colonisation ou après l'indépendance (financés par des compagnies commerciales ou des sociétés de développement). Leur élaboration ne s'encomrait pas de préoccupations socio-économiques ; "on constatait l'écart entre le niveau technique de la paysannerie et les performances détenues par la recherche ; on bâtissait alors un paquet de procédés à vulgariser et on confiait à une société spécialisée le soin de faire passer les techniques en milieu paysan, grâce à un réseau dense de vulgarisateurs salariés encadrés de techniciens expatriés" (2).

b) Les projets fonctionnels.

L'analyse des échecs des projets précédents a fait apparaître des goulets d'étranglement ou contraintes liées aux infrastructures (routes...) ou au problème du crédit agricole. Les projets fonctionnels ont pour but de "lever une contrainte unique dont on craint qu'elle empêche la mise en route du développement des campagnes" (3). On peut les appeler fonctionnels quand ils s'occupent d'infrastructure routière, sectoriels si c'est pour la foresterie (approvisionnement en bois de feu) ou institutionnels lorsqu'il s'agit de la création de banques rurales de crédit.

Cependant, dès 1950, une nouvelle forme d'intervention, intégrant activités productives, actions sociales et d'équipement, est mise en place dans un certain nombre de pays (4).

(1) Voir l'étude de cas sur "l'aménagement hydroagricole du Bassin de l'Anembe" (Ile partie, section 1).

(2) AMIRA. Méthode d'évaluation des projets, p. 4.

(3) U. LELE. Le développement rural. L'expérience africaine.

(4) Notamment en Inde.

2.3.2. Les opérations intégrées.

a) Le développement communautaire.

* Il a été l'axe essentiel de la politique de développement rural de certains pays dans les années 1960 (1).

Ainsi, en Haute-Volta, le développement communautaire est défini comme "une méthode par laquelle les populations sur la base de l'analyse de leurs conditions de vie, décident, organisent et réalisent, avec l'appui des services et organismes d'assistance des actions devant aboutir à leur promotion, à leur participation au développement ainsi qu'à la construction d'une société démocratique, juste et solidaire" (2).

Ces projets cherchent à développer une volonté et une organisation à l'échelle de la communauté (collectivité) en s'appuyant sur les "valeurs traditionnelles africaines" (système d'entraide etc,...). Mais ces éléments de l'organisation sociale n'existent parfois plus, et le processus de modernisation a engendré d'autres valeurs. De plus, ne surestime-t-on pas la fraternité et l'homogénéité de cette communauté qui est divisée en groupes (classes sexuelles et classes d'âges) ayant un inégal accès au pouvoir économique et politique ?

* Les projets communautaires des organisations non gouvernementales (ONG).

Bien qu'ayant une aire d'impact très réduite avec des moyens financiers faibles et une durée de vie souvent limitée, certains projets ONG ont parfois à titre expérimental, un intérêt prometteur dans la perspective de changements sociaux. Avec les objectifs cités plus haut dans la définition du développement communautaire, leur intervention fait une grande part à l'animation sociale et éducative :

- elle est peu coûteuse car les ONG disposent de moyens humains (volontaires ou animateurs ruraux locaux semi-bénévoles),

(1) Par exemple, les coopératives en Afrique.

(2) Sous commission du développement communautaire, mars 1977.

- l'orientation vers des projets qui permettent une amélioration rapide des conditions de vie de la population concernée est en partie conditionnée par leur source de financement qui est constituée de donateurs individuels dont on a réussi à toucher la sensibilité : on les informe sur l'utilisation de leur argent ; le développement se fait à la base, "au ras du sol".

- Le partenariat, nouvelle forme de coopération, consiste à chercher un relais local sous forme d'organisations de producteurs, associations, etc, ... Il élargit les possibilités de prise en charge et d'élargissement de l'action qui doit à terme, être indépendante des financements extérieurs.

L'évolution des ONG passe de la charité à un tiers-mondisme plus ou moins militant, basé sur la "conscientisation et l'organisation des paysans".

b) Le développement rural intégré.

Ce terme apparaît à certains tautologique (puisque le développement rural est par matière intégré) mais il y a à peu près autant de définitions du développement intégré que d'organismes d'interventions. On peut cependant dégager quelques idées communes : (1)

- nécessité de résoudre à la fois les problèmes agricoles, économiques et humains,

- prise en compte de toutes les facettes du problème rural et notamment des aspects sociaux de l'emploi et du travail ; institutionnalisation sous forme de programmes et projets de développement rural intégré (DRI),

- réalisation de projets micro c'est-à-dire au niveau des familles et communautés.

Un projet DRI est caractérisé par :

- la recherche d'un champ géographique homogène,

- l'affirmation d'une intervention dans tous les secteurs d'activité de la population et sur les infrastructures devant permettre de soutenir ces activités,

(1) CONDE J. Op. cité, p. 10.

- ensuite, on s'est préoccupé des aspects sociaux par l'intégration d'une politique de développement des revenus et d'amélioration des conditions de vie, de l'emploi, etc, ...
- en dernier lieu, on s'intéresse de plus en plus à la participation des populations, à la prise en compte de leurs besoins exprimés et à la nécessaire organisation paysanne, seules bases structurées possibles sur lesquelles peuvent venir se greffer et se développer des actions de modernisation impulsées de l'extérieur.

Par leur caractère global, ces projets pourraient être les mieux à même de résoudre les problèmes des femmes liés à leurs activités multiples. Mais deux questions importantes doivent être posées :

- ces projets s'étoffent de volets santé, nutrition, éducation ; cependant dans la pratique, les volets "sociaux" sont rapidement délaissés faute de moyens et de volonté politique, au profit de l'aspect productif. Les projets DRI ne sont-ils qu'une version édulcorée des projets précédents ?
- la "participation paysanne" qu'aucun projet n'omet de citer, nécessite pour sa mise en oeuvre un changement important des structures (très directives et pyramidales, décision d'en haut à faire appliquer à la base) et des rapports planificateurs-paysans ; on peut douter que ces changements soient amorcés : le projet, DRI ou pas, paraît toujours imposé par des agents extérieurs au milieu.

"Le doute est alors apparu sur la capacité de l'approche intégrée à satisfaire les exigences d'un réel développement multisectoriel, malgré la force de conviction du raisonnement théorique" (1).

(1) CONDE J. Op. cité, p. 50.

2.4. "Progrès en organisation" ou "progrès en outillage" (1).

G. de Bernis désigne ainsi les deux transformations nécessaires au développement de l'agriculture et de l'élevage. Le "progrès en organisation" signifie transformation des structures sociales agraires mais aussi organisation et regroupement des paysans (pour la production et la commercialisation) ; le "progrès en outillage" désigne le changement dans les facteurs de production (le plus souvent entendu comme demande croissante de biens d'origine industrielle). Si tout le monde s'accorde pour reconnaître l'indissociabilité et la nécessaire simultanéité de ces deux transformations, l'action des projets s'est souvent limitée aux progrès en outillage, couvert par des organisations créées et contrôlées "d'en haut". Une tendance récente de certaines ONG inverse la démarche : il faut d'abord soutenir des organisations "authentiquement paysannes" (2). Une version voisine de ce thème, la participation paysanne, apparaît maintenant avec insistance au niveau de l'élaboration et de l'évaluation de projets de toute nature.

* * *

Analyser la place des femmes dans ces projets, éclairer sur la nature des modèles mis en place.

Que devient la femme-productrice, ayant un rôle économique complémentaire de celui de l'homme ?

Reconnue dans les discours, oubliée par les statistiques, comment les pratiques de développement l'intègrent-elle ? L'oubli des femmes ne va-t-il pas directement conduire à leur spoliation ?

(1) G. de BERNIS. Propositions pour une stratégie de développement. Aujourd'hui l'Afrique, n° 23-24, 1981, pp. 19-62.

(2) H. ROUILLE d'ORFEUIL. Coopérer autrement. L'Harmattan, 301 p. 1984.

SECTION II : FEMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT :

LA FEMME SPOLIEE



SOMMAIRE

I. LE CONTROLE DES MOYENS ET FACTEURS DE PRODUCTION.

1. L'ACCES A LA TERRE.

1.1. L'accès des femmes à la terre : du droit d'usage traditionnel au droit foncier moderne.

1.1.1. L'accessibilité à la terre dans l'organisation communautaire traditionnelle.

1.1.2. Les changements : le droit foncier moderne et la tendance à l'appropriation privée.

1.2. Terre irriguée, terre confisquée ? Les aménagements hydroagricoles.

1.2.1. Les projets de riziculture irriguée en Gambie.

1.2.2. Le modèle des aménagements hydroagricoles : une accélération des mutations agraires au détriment des femmes.

1.3. Organisation et réorganisation de l'espace agraire.

1.3.1. Les projets de colonisation agricole, l'exemple de l'AVV en Haute Volta.

1.3.2. Les coopératives de palmier à huile au Bénin : un projet de restructuration agraire dans un espace densément peuplé.

2. LES FACTEURS DE PRODUCTION : LES MODALITES D'INTRODUCTION ET D'ACQUISITION DES NOUVELLES TECHNIQUES.

2.1. Les femmes sont écartées de l'accès au crédit agricole et aux facteurs de production.

2.1.1. Les modalités générales d'accès au crédit.

2.1.2. L'exemple du projet Riz de Sikasso au Mali.

2.1.3. Une exclusion nuisible au développement rural.

2.2. La formation et la vulgarisation agricole ignorent les femmes.

2.2.1. Les faiblesses des services et méthodes de vulgarisation.

2.2.2. Exemples de projets.

2.3. Conclusion.

3. LA PERTE DU CONTROLE SOCIAL DU PRODUIT.

II. TRAVAIL AGRICOLE ET TRAVAIL DOMESTIQUE : QUELS CHANGEMENTS POUR LES FEMMES ?

1. MODERNISATION ET CHANGEMENTS DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL AGRICOLE ET DANS LA REPARTITION DES CULTURES.

1.1. Le temps de travail agricole : une donnée souvent négligée.

1.2. Une nouvelle division du travail entre hommes et femmes.

1.3. Les changements dans la répartition des travaux :
exemple d'un projet intégré.

2. L'ALLEGEMENT DU TRAVAIL DOMESTIQUE.

2.1. Une contrainte qui n'est pas toujours prise en compte par les projets.

2.2. Les trois priorités : l'eau, le bois, le moulin.

2.2.1. Du pilon au moulin.

2.2.2. L'eau, des équipements encore insuffisants.

2.2.3. Planter des arbres et économiser le bois :
un impératif pour lutter contre la désertification.

2.3. Conclusion.

III. CONNAITRE ET COMPRENDRE AVANT D'AGIR : UN PRINCIPE RAREMENT APPLIQUE OU LA MECONNAISSANCE DU MILIEU EST-ELLE A L'ORIGINE DES ECHECS ?

1. MYTHES ET STEREOTYPES.

1.1. Les mythes sur l'agriculture africaine.

1.2. Les mythes sur le rôle des femmes.

2. LES EFFETS DEMULTIPLICATEURS.

SECTION II . FEMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT : LA FEMME SPOLEE.

a) La liste des échecs des opérations de développement est bien plus longue que celle des réussites, même partielles : le bilan de l'évaluation de générations de projets de toutes natures est négatif et la répétition de ces constats vire à la litanie.

Echec auprès des populations signifie aussi et surtout échec auprès des femmes : l'analyse relative à l'évolution de leur situation socio-économique permet de dégager les principales causes de cette dégradation.

b) L'analyse qui suit est menée à l'échelle du terroir et de l'unité domestique ; la dimension régionale ou même nationale des interventions n'est pas prise en compte. Le choix des projets a été fait selon deux critères :

* en fonction des possibilités d'accès à l'information, qu'elle soit déjà élaborée (rapports sur des études de cas) ou résultant d'enquêtes personnelles sur le terrain,

* seuls les projets à caractère général (concernant l'ensemble de la population rurale) visant l'augmentation de la production agricole, sont mentionnés (1).

c) Trois thèmes sont développés dans cette partie :

* les conditions d'accès des femmes aux facteurs et moyens de production :

(1) De toute façon, la plupart des "projets féminins" relèvent de l'économie sociale et familiale (santé, éducation nutritionnelle, etc, ...) et leur étude sort donc du champ de cette recherche.

- à la terre comme moyen de travail,
- aux facteurs de production (crédits, engrais) et à la vulgarisation agricole comme moyens d'augmenter la productivité du travail et du sol.

* Les modifications dans la répartition du temps de travail agricole et domestique : les projets touchant le secteur domestique seront étudiés à la fois en termes d'allègement du temps de travail et de préservation de l'écosystème, donc de la productivité du sol (problème du bois de feu).

* L'origine de l'exclusion et de la marginalisation des femmes est recherchée à travers les mythes et stéréotypes que les concepteurs de projets véhiculent, que ce soit sur l'agriculture africaine ou sur le rôle des femmes.

d) Les conséquences de ces changements sont abordées sous l'angle du contrôle du produit, de la répartition des obligations et des revenus, du statut social des femmes. Les indicateurs de niveaux de vie (situation sanitaire et nutritionnelle, alphabétisation) sont mentionnés rapidement à chaque exemple de projet, mais ne font pas l'objet d'un paragraphe spécial.

* * *

I. LE CONTROLE DES MOYENS ET FACTEURS DE PRODUCTION.

On a vu que les paysannes d'Afrique Subsaharienne sont des partenaires économiques à part entière et non de simples travailleuses familiales. L'accès des femmes aux ressources productives est donc un enjeu pertinent de toute politique de développement rural.

Dans les sociétés précoloniales "l'accès à la terre, moyen de travail essentiel, est ouvert aux femmes dans la limite des règles qui régissent la communauté et le lignage auxquels elles appartiennent" (1). De plus, la reconnaissance (par l'Etat ou les projets) des droits d'une personne sur la terre qu'elle cultive, lui ouvre l'accès aux structures mises en place pour organiser la production et la commercialisation.

1. L'ACCES A LA TERRE.

1.1. L'accès des femmes à la terre : du droit d'usage traditionnel au droit foncier moderne.

1.1.1. L'accessibilité à la terre dans l'organisation communautaire traditionnelle.

a) La "terre mère, source de fécondité et de fertilité" (2).

Comme dans la plupart des économies d'autosubsistance, les liens unissant l'homme et la terre en Afrique précoloniale ont une dimension spirituelle ; lieu de production matérielle de nourriture, la terre abrite aussi les esprits des ancêtres et des divinités.

(1) IRAM. Femmes et interventions. Revue Tiers Monde, n° 91, p. 588.

(2) M. GRIAULE. "Philosophie et religion des Noirs". Présence africaine, 1950, numéro spécial.

Dans ce système de représentation, la terre ne peut pas et ne doit pas faire l'objet d'une appropriation privée ; les terres appartiennent aux communautés villageoises et sont gérées par des chefs de terres qui les répartissent selon les besoins et les demandes des familles ou des lignages (1). L'homme est uni à la terre par le lien vital indissoluble qui le relie à ses ancêtres et à ses descendants.

b) La gestion de la terre par la collectivité.

Que la transmission soit matrilineaire ou patrilinéaire, la terre dont dispose chaque unité de production est gérée par le chef de cette unité. Au Sahel, le système foncier le plus courant est la combinaison de champs individuels et de champs collectifs (champs familiaux assurant la subsistance de la famille). Ces derniers sont soumis à un "mouvement continu d'échanges, suivant des règles précises qui permettent d'ajuster en permanence la force de travail et la situation foncière de l'unité d'une part, la situation foncière et la situation écologique d'autre part" (2).

Les droits fonciers illustrent concrètement l'état de dépendance des différents groupes et les rapports de domination au sein de la société ; ainsi les femmes et les jeunes non mariés n'ont qu'un droit d'usage annuel sur les champs individuels, sous l'autorité du chef de famille (3).

(1) Ces terres sont inaliénables, mais il peut y avoir des échanges entre membres du même clan selon un système de réciprocité et de redistribution propre aux économies de subsistance (endo-aliénation).

(2) FUNEL-LAUCOIN. Politiques d'aménagement hydroagricole, p. 27.

(3) Contrairement à ce qui est parfois affirmé, dans le système foncier traditionnel les femmes n'ont pas les mêmes droits d'usufruit que les hommes. L'évolution des prêts de terres dans le Dallol Maouri (Niger), étudiée par R. ROCHETTE, illustre bien cette différence : le prêt à court terme et pour une année (et non un cycle de culture) se développe au détriment du prêt à long terme, plus favorable au "locataire" ; le prêt préférentiel aux femmes signifie la précarisation des droits des exploitants et correspond à la constitution d'une classe de propriétaires fonciers ; les forts liens de dépendance engendrés par le prêt à court terme permettent à ces propriétaires de se constituer une "clientèle" de femmes. (Projet de mise en valeur du Dallol Maouri, étude sociologique par R. ROCHETTE, FAO, 1968).

c) Les terres aménagées : des droits permanents.

Cependant en Afrique de l'Ouest, une terre aménagée (par irrigation, plantation d'arbres...) peut être exploitée par celui qui l'a ainsi valorisée (ou ses descendants) tant que ses aménagements persistent (1).

De même, sur certaines terres rares (bas fonds) portant des cultures particulières, les droits fonciers sont personnalisés : en Gambie par exemple, une femme peut acquérir des droits personnels sur une parcelle en défrichant et cultivant une terre vierge qu'elle transforme en rizière - "Ces droits pourront ensuite être transmis à ses filles. Quoique les terres familiales soient en théorie contrôlées par le chef de l'unité d'exploitation, en pratique, la femme continue de cultiver la même parcelle jusqu'à ce que l'âge ou la maladie la contraigne à la transmettre à une autre épouse ou à une bru" (2). Les rizières passent d'unité familiale à unité familiale.

Achola Paola cite de nombreux exemples de sociétés africaines, agricoles ou pastorales, où les femmes ont des droits importants sur la terre et ses produits (3).

Relevant du système lignager ou classique, ces règles très générales servent de fondement à une très grande variété de régimes fonciers, se combinant et s'adaptant à des structures sociales parfois très hiérarchisées (comme les castes chez les Toucouleurs du Sénégal) (4).

-
- (1) Les colons se sont largement servis de cette coutume qui leur a permis d'"emprunter" de vastes domaines aux communautés villageoises, qui ne les réclamaient pas tant que la plantation durait.
 - (2) J. DEY. Rôle des femmes dans la riziculture en Afrique. Communication à la FAO, décembre 83, p. 9.
 - (3) A. PAOLA. La femme africaine dans le développement rural, orientations et priorités, cahiers OLC, n° 12, décembre 76, 47 p.
 - (4) Par exemple, M. BOGAS définit 5 règles actuelles au droit d'exploiter en pays Dendi (Nord Bénin).
 1. Le droit est généralement reconnu à un groupe social d'exploiter un territoire.
 2. Ce droit ne porte que sur l'usage.
 3. Le droit d'une famille à cultiver la terre prend naissance avec le défrichage de celle-ci.
 4. Le droit de remettre en culture une ancienne jachère peut être concédé par la famille du premier défricheur, mais uniquement à titre gratuit et pour la durée de l'exploitation de la parcelle.
 5. On ne peut refuser à quiconque le droit de remettre en culture une terre en jachère aux conditions de la règle n° 4. (M. BOGAS, développement spontané dans une région rurale périphérique, mémoire de DEA, IREP, 1983, pp 107-109).

d) Un système en mutation.

La colonisation, la monétarisation de l'économie et l'islamisation modifient ce système : au Sénégal "l'introduction de la production marchande et l'extension de l'Islam ont porté atteinte aux principes de base du système foncier traditionnel" (1).

"Aux droits d'usages familiaux, liés à une mise en valeur d'un terroir sous le contrôle de la collectivité avec de nombreux échanges de parcelles donnant lieu à une rémunération symbolique, se substitue un système plus rigide et une appropriation privée au fur et à mesure de l'augmentation de la population, des conflits de plus en plus nombreux" (2).

1.1.2. Les changements : le droit foncier moderne et la tendance à l'appropriation privée.

a) L'intervention de l'Etat : de la loi coloniale aux lois modernes.

* Sous la colonisation, "le droit des Africains avait été, dès l'abord, écarté, puisqu'ils ne connaissaient pas la propriété privée, seule admise par le code métropolitain ; les juristes de l'époque ignorèrent le rôle du chef de terre, dont l'existence était pourtant attestée. On s'appuya sur l'abondance relative des terres, sur le mythe de la fertilité des sols de la zone forestière, enfin sur les densités très faibles des populations et leur mobilité pour élaborer la thèse des "terres vacantes et sans maître" dont la propriété revenait à l'Etat" (3).

La fixation des droits de propriété s'est faite par l'immatriculation des terres (acte de Torrens).

Les tentatives pour "améliorer et garantir le régime de la propriété foncière individuelle" se sont succédées avec plus ou moins de bonheur.

(1) V. DIARRASSOUBA. Op. cité, p. 130.

(2) G. BELLONCLE, D. GENTIL, rapport GOPAC, p. 8.

(3) C. COQUERY VIDROVITCH. "L'Afrique Noire de 1800 à nos jours" éditions PUF, 1974, 462 p. p. 199.

Seuls les hommes chefs de famille sont considérés comme propriétaires-usagers du terroir cultivé ; les droits des femmes sont totalement ignorés. Par exemple au Malawi, où le système matrilineaire est dominant, la "réorganisation foncière" de 1958-1959 a échoué selon J. de Wilde à cause de l'opposition des femmes :

"Il semble qu'on ait admis, souvent à tort, que le consentement du chef de la région suffisait et que ce dernier pourrait obtenir et obtiendrait des notables et du peuple leur appui et leur participation sincères. Il semble qu'il y ait eu des difficultés particulières à convaincre les femmes, dont l'importance est capitale pour une réforme agraire dans des sociétés où la succession se fait par la ligne maternelle, les plus nombreuses dans les régions intéressées, et on s'est parfois aliéné inutilement leur bonne volonté par la manière dont la redistribution des terres a été effectuée" (1).

L'opposition des Européens au système matrilineaire est soulignée par un certain nombre d'auteurs : "il y avait au Congo toujours une très forte propagande venant des missions et du gouvernement contre les habitudes matrilineaires. L'accent était mis sur les enseignements de la Bible où toute autorité vient de Dieu à travers le Père" (2).

* A l'indépendance les nouveaux gouvernements africains ont opté pour une reconduction du système colonial avec des amendements plus ou moins substantiels, sans toutefois que l'on observe de changement radical par rapport aux tendances amorcées.

- En Côte d'Ivoire, par exemple, tout projet de réforme a été abandonné en 1964 pour reprendre la juridiction de 1935 ; celle-ci accorde le droit de propriété à ceux qui ont les moyens de mettre en valeur la terre (l'objectif est de créer une classe de planteurs).

"Le statut social et économique des femmes, les liens de dépendance (3) (filiation ou alliance) sont tels qu'elles ne sont pas en position de contrôler les facteurs de mise en valeur du sol : capital, main-d'oeuvre et machine" (4) (mises à part quelques salariées qui peuvent accéder aux prêts).

(1) J. de WILDE. Expériences de développement agricole en Afrique Tropicale. p. 141. MAISONNEUVE-LAROSE, 1967, 340 p.

(2) E. BOSERUP. La femme face au développement économique, p. 66.

(3) En effet, la femme en tant qu'élément de la main-d'oeuvre familiale doit d'abord travailler pour le compte de l'oncle du père ou du mari (contribuant à créer la valeur des terres dont celui-ci deviendra propriétaire).

(4) A. TRAORE. Op. cité, p. 9.

- Dans d'autres pays, la déstabilisation du système traditionnel et les difficultés de son adaptation à une nécessaire modernisation de l'agriculture ont conduit après l'indépendance plusieurs gouvernements africains à adopter des réformes dans le mode d'utilisation du capital foncier national (par exemple au Bénin, Zaïre, Sénégal, Tanzanie, etc, ...). Au Sénégal, la loi relative au Domaine National de 1964 opère un double transfert des terres non immatriculées (environ 80 %) à l'Etat et ensuite, à travers divers organismes aux paysans qui en ont l'usufruit (1). L'attribution des terres se fait aux paysans en fonction de leur capacité à assurer leur mise en valeur (notamment la main-d'oeuvre familiale). Cependant, au niveau des héritiers, on assiste à un morcellement des exploitations (2). La terre devenant rare, les femmes et les jeunes célibataires sont les premiers à perdre leurs droits d'usage coutumiers. Ne pas prendre en compte ces règles traditionnelles dans la réforme du système foncier conduit à leur abandon dès que la pression foncière augmente.

b) De même, "le développement des cultures d'exportation et la monétarisation de l'économie, entraînent une appropriation privée de fait qui peut aboutir à la perte par les femmes de leurs droits sur la terre" (3). Actuellement, le passage du droit d'user de manière permanente (quand la terre devient rare) à la propriété privée (qui signifie que les individus peuvent librement louer ou vendre la terre à l'extérieur du groupe) n'est réalisé que dans quelques régions.

Dans ce cas, que l'on soit en régime patrilinéaire ou matrilinéaire, les femmes se trouvent désavantagées, à la fois par une perte des droits coutumiers et par l'évolution de leur rôle économique : chargées des cultures d'autosubsistance (4) alors que les hommes se consacrent aux cultures de rente ou ont un travail saisonnier salarié, les femmes ont moins de disponibilité

(1) Une loi récente délègue la gestion du domaine foncier aux communautés rurales.

(2) Pour la mise en valeur des zones pionnières (Terres Neuves) c'est la société d'encadrement qui attribue un droit d'usage aux paysans ; la taille des exploitations dépend de la taille de la famille. Dans les faits, la superficie allouée s'avère souvent insuffisante : les chefs de famille doivent, selon la coutume, fournir des champs individuels aux femmes et aux jeunes. Ce manque de terre conduit les colons à enfreindre les règles édictées par la société de mise en valeur : non respect des assolements et rotation, défrichement de zones "réservées" (brise-vent, forêt).

(3) E. BOSERUP. La femme face au développement économique, pp 63-64.

(4) Cependant, les femmes ont de plus en plus tendance à faire des cultures commerciales sur leur propre champ.

monétaire (1) pour acquérir la terre (2). "Ainsi il est vraisemblable que la possession de la terre passe peu à peu des femmes aux hommes, même dans les tribus où les femmes ont le droit d'hériter" (3).

Ainsi, les gouvernements d'après l'indépendance n'ont pas accordé plus d'attention aux droits des femmes que ne l'avait fait l'administration coloniale. Les projets de développement rural intervenant dans ce contexte, tiendront-ils plus compte des régimes fonciers régionaux ou ne feront-ils que renforcer les tendances en cours, à savoir la dépossession des femmes de la terre ?

1.2. Terre irriguée, terre confisquée ? Les aménagements hydroagricoles.

Des projets de grande envergure sont lancés dans tous les pays Sahéliens sous la forme d'aménagements hydroagricoles. Avec des objectifs différents, la maîtrise de l'eau était recherchée déjà à l'époque coloniale ; la sécheresse et la désertification marquant ces dernières années, ont accru l'ampleur et l'intérêt porté à ce type de projet : augmenter et sécuriser la production vivrière est devenu un objectif national prioritaire.

Trois points communs peuvent définir ces opérations :

- "l'aménagement foncier et technique grâce auquel doit être maximisée la production du système eau-sol-plantes,
- l'utilisation de ressources financières importantes pour la mise en oeuvre des moyens nécessaires,

(1) En réalité, les femmes ont un revenu régulier (par le petit commerce) mais faible ; les hommes ont plutôt un revenu bi-annuel (vente de la récolte et travail saisonnier) ils disposent ainsi d'une importante somme d'argent leur permettant de faire des achats importants. Avec les dépenses quotidiennes, les femmes ont du mal à épargner la même somme, même si au total sur l'année elles gagnent autant ou plus que les hommes.

(2) Mais on peut rencontrer aussi le cas de figure opposé : ainsi, au Nord Bénin, des femmes pratiquant le commerce achètent des terres et paient de la main-d'oeuvre salariée pour les cultiver, ce que ne peuvent faire les hommes.

(cité par M. BOGAS, op. cité).

(3) E. BOSERUP. Op. cité, p. 63.

- la nécessité de garantir la reproduction économique et physique du système" (1).

Le problème foncier est donc central. La terre aménagée à grands frais doit permettre une augmentation de la production et en principe du revenu (notamment avec les cultures de contre saison). Le contrôle de cet espace (rare) est un enjeu régional essentiel, quels que soient le pays ou la région. Ces différents aménagements montrent dans leur mise en oeuvre et dans leur fonctionnement bien des similitudes (2) :

- il y a d'abord apurement des droits fonciers traditionnels,
- ensuite, appropriation et aménagement des terres par l'Etat via le projet,
- la concession de droits d'exploitation à titre précaire (sous forme de contrat d'exploitation).

Les attributaires sont quasi exclusivement les chefs de famille (hommes), y compris dans les régions où ces cultures sont du ressort des femmes.

1.2.1. Les projets de riziculture irriguée en Gambie (3).

a) En Gambie, depuis les années 65, plusieurs projets de développement de la riziculture irriguée (4) se sont succédés (Mission Agricole de Taïwan, Banque Mondiale, Chine Populaire). Ces trois projets étaient basés sur le même schéma :

Mission agricole de Taïwan (66-74)	Banque Mondiale (73-76)	Mission de Chine Populaire (75-79)
Aménagement de parcelles de 12 ha (30 acres) avec les paysans : défrichement, construction de digues et canaux, planage, installation de motopompes.		
- Fournit gratuitement les services des pompes, batteuses, magasin de stockage.	crée des coopératives de producteurs de riz	équipement gratuit
- la 1ère année fourniture de semences et engrais gratuits.	crédit à l'équipement sur 5 ans	crédit saisonnier pour les intrants.
	crédit saisonnier	
	pour les intrants.	

(1) FUNEL-LAUCOIN. Politiques d'aménagement hydroagricole, p. 2.

(2) FUNEL-LAUCOIN. Op. cité, p. 22.

(3) Sur la base des travaux de J. DEY en GAMBIE.

(4) Les projets décrits ici sont les plus simples : la formule du contrat de culture, les critères très sélectifs d'attribution des parcelles n'existaient pas encore.

Alors que le riz est une culture exclusivement féminine (voir tableau sur le système de production mandingue en Gambie) seuls les hommes chefs de famille ont bénéficié de l'apprentissage des techniques de culture irriguée ; ils ont eu aussi accès au crédit et à de l'équipement gratuit, ce qui est un attrait essentiel dans une région où les paysans sont chroniquement endettés pendant la saison sèche ; pour les défrichements et aménagements, le projet a fait appel aux hommes qui ont ensuite établi leurs droits de propriété sur les parcelles ; en effet, selon la coutume, quiconque défriche (1) un champ (outre les champs familiaux) acquiert un droit d'usage sur ce terrain, droit transmissible à ses héritiers. Par exemple dans le village de Saruja 30 ha ont pu être défrichés pour l'irrigation. Le groupe d'hommes qui a participé aux travaux d'aménagement s'est approprié la terre en vertu du droit coutumier : sur 121 unités de consommation (2) du village, 55 seulement se partagent les 30 ha (3).

Seules 4 femmes ont des petites parcelles inférieures à 10 ares (0,1 ha) : deux d'entre elles les ont eues par leurs frères, l'une par son père et l'autre en a hérité de son père lors de son mariage (car elle se mariait dans le village) (4). Les autres parcelles sont presque toutes de 0,6 ha, sauf pour quatre hommes qui ont plus de 1,5 ha.

Bien que les femmes aient été exclues de l'accès aux parcelles irriguées et au crédit nécessaire pour l'achat des intrants, leur travail, notamment pour le repiquage et le sarclage a été indispensable pour la réussite du projet ; pourtant, traditionnellement hommes et femmes travaillaient sur des champs séparés et n'avaient aucune obligation les uns envers les autres (5). Depuis l'introduction de la riziculture irriguée, les hommes sont obligés de faire appel au savoir-faire (l'"habileté féminine"...) des femmes pour certaines tâches ; cette demande a entraîné des changements dans l'organisation du travail et la répartition des revenus.

(1) En accord avec les autorités du village.

(2) L'unité de consommation ou sinkoro comprend un homme, ses épouses et ses enfants.

(3) Ces données sont extraites de la thèse de J. DEY : DEY J. "Women and rice in the Gambia". Ph. D Thesis, University of Reading.

(4) Si la femme, par le mariage, s'éloigne trop du village, elle perd tout droit sur les terres.

(5) Contrairement à d'autres régions où il y a complémentarité du travail féminin et masculin sur certaines cultures.

Tableau 4. Le système de production mandingue en Gambie.

	Types de champs	Types de culture	Organisation du travail	Destination de la production	Transmission des biens	Obligations familiales
Femmes	bas fonds sols hydromorphes et marécageux.	riz sur 2 types de champs : maruo : destiné à la famille kamarinyango : champ personnel Jardin de case (plantes à sauce).	parfois travail en groupe familial restreint moins organisé que les hommes.	le produit du maruo sert à la nourriture la récolte des champs personnels est vendue (dépenses sociales et besoins personnels).	les rizières sont transmises au sein d'une même communauté familiale de mère en fille ou belle-fille - en cas de litige, intervention du chef de clan qui en dernier ressort tranche.	- fournit le riz provenant du champ familial - cultive plantes à sauce - avec la vente du riz de son champ personnel, achète : condiments, viande, poisson - paie ses vêtements et ceux de sa fille - paie le douaire de sa fille et les cérémonies - paie de la main-d'oeuvre salariée et le tracteur pour son champ.
Hommes	champs de plateaux sols légers.	mil-) sorgho () maruo maïs () ara)maruo et (kaman-) chide)yango	groupe de travail sur les champs familiaux travail individuel (sauf exception) champs personnels.	les céréales sont destinées à la consommation familiale les arachides sont vendues.	champs familiaux (maruo) gérés par le chef de concession et inaliénables champs individuels défrichés par un individu pouvant être transmis à ses enfants.	- fournit le mil - avec la vente de l'arachide, paie l'impôt, achète des vêtements pour lui et ses fils - achète du riz à sa femme si la récolte de mil est insuffisante.
Remarques	opposition champs de femmes : bas fonds humides champs d'hommes : plateaux secs.	séparation absolue du travail entre hommes et femmes par types de cultures.	les groupes de travail collectifs (avec nourriture) sont moins nombreux.	la production des champs familiaux ne peut être vendue, à l'inverse de celle des champs individuels.	la terre n'est pas un bien marchand : les locations sont rares, déguisées (loyer payé sous forme de dons) les femmes ont un droit d'usage permanent sur les rizières si elles se marient dans le village (ou très près) : le contrôle en dernier ressort relève du chef de la communauté.	

b) Le travail salarié féminin en saison sèche.

Les femmes continuant à remplir leurs obligations et à assurer selon la coutume leur travail sur le champ familial (maruo) et leur champ personnel, les hommes n'ont pas réussi à les convaincre de fournir un travail supplémentaire gratuit sur leurs rizières aménagées. Pour s'assurer la participation des femmes, les hommes ont dû leur payer des salaires (y compris à leur propre femme) ; parfois, le salaire est remplacé par des cadeaux ou un petit bout de terrain sur la parcelle irriguée. Les salaires des femmes sont de toute façon inférieurs de 25 % à ceux d'un journalier agricole (1).

En saison sèche, quand elles n'ont pas d'autres sources de revenu, les femmes sont très intéressées par ces travaux journaliers ; les hommes, eux vont s'embaucher à la station agricole de Sapu (où ils gagnent 3,5 dalaisi par jour) ou partent vers la capitale : la mobilité des hommes est plus grande que celle des femmes, qui pour des raisons sociales et familiales évidentes, sont bloquées au village ; les salaires féminins sont ainsi maintenus à un niveau très inférieur à ceux des hommes.

c) Le contrôle de la production.

Les hommes (pour la plupart) considèrent que leur parcelle de riz est un champ individuel. La production est donc vendue à leur profit et sert en partie à payer la main-d'oeuvre salariée ; les "gros propriétaires" investissent cet argent dans le commerce. Quelques hommes gardent une partie de la production pour la nourriture de la famille, assurant ainsi en nature leur contribution à l'alimentation familiale (qu'autrefois ils devaient compléter par l'achat de riz avec l'argent de l'arachide).

Ceux qui ont transformé leur parcelle en champ familial, ont des problèmes avec leurs femmes, qui n'acceptent pas d'effectuer un travail supplémentaire gratuit pour la famille.

(1) Un journalier touche entre 2 et 2,5 dalaisi par jour, alors qu'une femme touche entre 1,5 et 1,7 dalaisi par jour en 1981.

d) Le travail des femmes en saison des pluies.

Le revenu provenant du riz pluvial a été sous estimé par les planificateurs, qui le considéraient comme une culture de subsistance sans intérêt monétaire. Or, pendant la saison des pluies, les femmes retournent de préférence à leur champ de riz pluvial (riz de bas fonds) sauf si elles ont pu obtenir de leur mari une parcelle sur les terres aménagées.

Durant cette période, les femmes ne s'emploient comme travailleurs journaliers que le mercredi et le vendredi, jours où selon la coutume, elles ne vont pas dans leurs propres champs.

Contre toute attente, la faible quantité de main-d'oeuvre féminine disponible à cette saison n'entraîne pas de hausses de salaires : en effet, beaucoup d'hommes ne cultivent pas de riz durant la saison des pluies. Les parcelles sont donc sous exploitées faute de main-d'oeuvre.

e) Opinions des femmes sur le projet.

J. Dey, dans son étude sur le village de Saruja (1) a relevé deux attitudes des femmes vis-à-vis des projets :

* une grande désillusion : en effet, quand la Mission de Taïwan est venue, les femmes étaient enthousiasmées, elles s'imaginaient qu'on allait les aider à améliorer leur production de riz ; elles furent très déçues de voir que les techniciens ne s'adressaient qu'aux hommes.

* Elles sont impatientes d'obtenir un lot sur les parcelles aménagées pour cultiver en saison sèche ; elles harcèlent leur mari pour qu'il consente à leur céder une parcelle : elles préfèrent nettement travailler sur leur propre lopin plutôt qu'être salariées du mari.

f) Quelques conséquences de l'oubli des femmes.

* L'emploi de main-d'oeuvre salariée coûte malgré tout cher aux hommes alors que les femmes sur leur champ de riz font appel aux groupes traditionnels de travail (groupe d'entraide, payé en nourriture).

(1) J.M. DEY. Op. cité.

* Les femmes, transformées en salariées de leur mari, cherchent par tous les moyens à obtenir une parcelle qu'elles puissent cultiver personnellement : c'est sans doute ce qui aurait dû être fait dès le début.

* Les parcelles ne sont pas toutes cultivées en saison des pluies : les hommes préférant se consacrer aux champs d'arachide, car cette production est mieux insérée dans leur calendrier cultural (1), les femmes faisant de toute façon du riz pluvial, n'ont pas ces problèmes.

Les projets auraient sans doute été plus efficaces si les femmes avaient eu accès à des parcelles : chez les Mandingues la culture irriguée du riz a plus de chances de s'insérer dans le système de production des femmes que dans celui des hommes.

Dans ce cas, le projet s'est condamné lui-même à la non rentabilité en même temps qu'à l'échec social : l'ignorance du système de production paysan, des droits coutumiers sur les terres et l'absence d'une politique d'attribution des parcelles limitant les inégalités, sont à la source de beaucoup de conflits, non seulement hommes-femmes, mais aussi intravillageois.

1.2.2. Le modèle des aménagements hydroagricoles : une accélération des mutations agraires au détriment des femmes.

Ces projets gambiens correspondent aux premières générations d'aménagements hydroagricoles en paysannat. Depuis, le modèle est devenu plus sophistiqué, sans toutefois offrir beaucoup de variantes ; l'attribution des parcelles aménagées est règlementée et contrôlée par l'organisme aménageur.

Celui-ci, en raison des investissements énormes engagés sur le projet, veut garder un droit de regard sur la mise en valeur ; droit de regard qui se transforme en une appropriation, non contredite par le droit coutumier (2). Les obligations du paysan et du projet sont définies par un contrat de culture, établi par l'aménageur.

(1) De plus les informations manquent sur le circuit de commercialisation du riz comparé à celui de l'arachide, ce qui expliquerait peut-être cette préférence.

(2) En effet, celui qui aménage une terre a le droit de la garder tant que durent les aménagements.

Par exemple, le développement de la riziculture irriguée par la Sodagri en Haute Casamance (1) se fait selon le schéma suivant :

<u>Organisme aménageur Sodagri</u>	<u>Paysan</u>
<ul style="list-style-type: none">. Conception et élaboration du projet. Appropriation des terres. Mise en oeuvre et réalisation des aménagements. Attribution de parcelles sous contrat aux paysans. Fourniture d'intrants et commercialisation du riz.	<ul style="list-style-type: none">. L'attribution des parcelles se fait aux chefs de concession. Le paysan doit répondre à des critères précis (niveaux techniques) pour obtenir une parcelle. Le contrat impose un modèle technico-économique introduisant une réorganisation dans la répartition du travail et des cultures.

Bien que traditionnellement la culture du riz dans les bas-fonds soit une production féminine, l'attribution des parcelles aménagées se fait exclusivement aux hommes, chefs de concession.

Les parcelles étant grandes (2,5 ha), le chef de concession les divise en "cordes" de 0,25 ha :

- près de la moitié des cordes est cultivée en champs collectifs (chaque membre de la concession, homme ou femme, doit assurer certains travaux) dont la production est destinée à la consommation familiale et le surplus vendu au profit du chef de concession.

- les autres parcelles sont attribuées individuellement aux hommes comme aux femmes ; la répartition se fait sur le même modèle que pour les cultures de rente (arachide ou coton) ; mais les femmes, qui dans le système traditionnel maîtrisaient tout le circuit de production, ne possèdent pas de matériel agricole et ne savent pas s'en servir ; elles sont donc obligées (vu les conditions d'exploitation) de louer ce matériel à leur mari en payant en argent ou en travail, ce qui alourdit leurs charges d'exploitation et les retarde parfois dans leurs travaux (qui passent en dernier).

Comme dans le système traditionnel, l'accès à la terre pour les femmes reste sous l'autorité du chef de concession, qui accorde un droit

(1) Voir IIe partie, section 1 : "l'aménagement hydroagricole du Bassin de l'Anambe".

d'usage, pouvant être remis en cause annuellement (1) ; les parcelles étant grandes et le rapport force de travail/surface cultivée élevé (malgré la mécanisation) il n'y a pas encore de pression trop forte sur les parcelles.

Dans ce cas, la possibilité pour les femmes d'avoir une corde de terre sur le périmètre dépend :

- du "niveau technique" de son mari, estimé par les encadreurs (alors que les hommes n'ont appris la culture du riz que depuis 1978) ; le savoir-faire des femmes et leurs "performances" personnelles (selon les critères Sodagri exigés) sont ainsi ignorés.
- de la capacité de travail dont disposent les hommes pour la mise en valeur.

En effet, actuellement la surface attribuée est trop grande pour que le chef de concession puisse toute la cultiver lui-même ; en cas de sous exploitation la Sodagri rompt le contrat et reprend la terre. Le droit coutumier est donc appliqué mais rien ne garantit aux femmes qu'il sera respecté quand les hommes pourront cultiver ou faire cultiver (main-d'oeuvre salariée, mécanisation) eux-mêmes.

Ainsi, l'aménagement hydroagricole accélère un processus d'individualisation et d'appropriation privée de la terre et de la production.

Pour que les femmes et les jeunes, déjà en situation de dépendance, ne voient pas leur situation se dégrader, il faudrait que le système moderne leur fasse une place.

(1) L'attributaire est lui-même lié par un contrat qui le met aussi en situation précaire.

Tableau 5. Le système de production des Peuls de Haute Casamance (Sénégal).

Eleveage	Types de champs	Types de culture	Organisation du travail	Destination de la production	Obligations familiales	Transmission des biens
Femmes	bas-fonds humides quelques champs sur les plateaux (prêtés par leur mari).	riz pluvial champs individuels coton arachide	exclusivement féminin groupe familial restreint (mères-filles)	consommation familiale + une petite partie à la vente.	fournir le riz acheter les ingrédients pour la sauce aider à l'entretien des enfants.	système patrilinéaire virilocal les femmes ne possèdent en propre que bijoux matériels de cuisine et tête de bétail gérés par leur mari.
Hommes	cultures de plateaux.	champs familiaux mil-sorgho maïs arachide champs individuels coton arachide	en groupe sur les champs familiaux.	stockage en grenier collectif pour la consommation familiale.	fournir le mil aider à l'entretien des enfants payer l'impôt.	terres inaliénables transmises par les hommes, gérées par le chef de concession.
Remarques	les Peuls sont avant tout des éleveurs sédentarisés, ils ont adopté le système agricole des Mandingue.		séparation des sexes stricte sur les champs familiaux complémentarité et entraidre sur les champs individuels.	la capitalisation et l'épargne se font souvent en têtes de bétail.		

1.3. Organisation et réorganisation de l'espace agricole.

1.3.1. Les projets de colonisation agricole : l'exemple de l'AVV au Burkina Faso (ex Haute-Volta) (1).

L'AVV, Autorité des Aménagements des Volta est un organisme créé en 1974 par le gouvernement de Haute-Volta pour la mise en valeur des zones inhabitées ou sous peuplées (2) des vallées des Volta, en y fixant des paysans originaires des plateaux Mossi surpeuplés. Malgré de nombreuses difficultés au départ, en 1981, 2 490 familles soit 18 400 personnes regroupées en 58 villages sont installées sur les périmètres de colonisation.

a) La prépondérance des Mossis.

80 % des émigrants sont des Mossis, originaires du Centre-Nord du Burkina Faso, donc très éloignés de leur village d'origine. A cette population pionnière se joignent des paysans originaires de régions voisines des périmètres. Les Mossis se remarquent par leur dynamisme, leur ouverture aux innovations techniques et leur volonté de réussir : cela est peut-être dû au processus migratoire (saisonnier ou permanent) qu'ils vivent depuis des décennies. L'espoir suscité par l'AVV permet de comprendre leur volonté d'adaptation et leur ténacité, malgré les difficultés des premières années d'installation.

En milieu traditionnel Mossi, les exploitations regroupent plusieurs cellules familiales qui coopèrent sous l'autorité de l'aîné à la production collective. Quand les besoins collectifs vivriers sont satisfaits (ce qui est rare actuellement, vu la dégradation des sols), les cadets obtiennent du chef de famille des parcelles qu'ils peuvent cultiver pour

(1) L'étude du projet AVV a été faite à partir des documents suivants :
 . R.M. ROCLETTE. Rapport de mission à l'AVV, 1975, PNUD-FAO.
 . J. GUISSOU. Etude sur les besoins des femmes dans les villages de l'AVV et proposition d'un programme d'intervention. SAED, 1977.
 . M.T. ABELA et C. RAMBAUD. Le projet AVV. Impact sur les femmes. OCDE, 1982, 44 p.

(2) L'entrave majeure au peuplement de ces vallées fertiles est l'onchocercose ou cécité des rivières ; les opérations anti-vectorielles menées depuis 1974 ont considérablement assaini la région.

subvenir à leurs besoins personnels. Les femmes reçoivent chaque année "des parcelles qu'elles mettent en valeur elles-mêmes ; elles contribuent par leur production ou par les revenus qu'elles en tirent à répondre aux besoins de leur famille en légumes, condiments et éventuellement en produits vivriers pendant la soudure" (1). Elles disposent donc d'une certaine autonomie économique se traduisant dans leur statut social par une relative indépendance.

- b) La politique foncière de l'AVV et le modèle d'exploitation mis en place.

L'exploitation familiale conçue par l'AVV ne correspond pas à la grande famille traditionnelle, mais à la famille restreinte comprenant un homme marié, sa ou ses femmes et ses enfants ; c'est en effet à une famille unicellulaire et jeune (2) que l'AVV distribue des terres en fonction du nombre d'actifs (3). Le chef de famille gère l'exploitation dont il est le seul représentant auprès de l'AVV et tous les membres de la famille doivent participer communautairement aux travaux sous son autorité (4). La première année, l'exploitant reçoit une parcelle d'habitation de 1 hectare et 2 soles de 1,5 ha chacune qu'il dessouche et défriche avec l'aide de sa famille. L'année suivante, l'exploitation s'agrandit : l'encadrement effectue une redistribution des parcelles ; ce système d'attribution n'accorde aucune terre de culture aux femmes dont l'emploi à plein temps est requis sur l'exploitation familiale. En effet, il y a peu de spécialisation du travail par sexe et la femme participe à tous les travaux, beaucoup plus que dans son milieu d'origine ; parallèlement à l'augmentation de cette quantité de travail non rétribué (5) les femmes ont perdu les moyens qui leur permettaient une certaine autonomie financière. Le modèle mis en place correspond à une version assez occidentale de la fonction familiale : il considère que l'accroissement de la production et du revenu va profiter à tous les membres de la famille. Or,

(1) M.T. ABELA et C. RAMBAUD, op. cité, p. 31.

(2) R. ROCHETTE, op. cité, p. 24.

(3) Un indice est appliqué par sexe et par âge aux différentes personnes de la famille pour calculer la surface qui sera attribuée.

(4) M.T. ABELA, op. cité, p. 11.

(5) L'augmentation du travail agricole touche aussi bien les hommes, mais le partage des revenus se fait sur le mode traditionnel : le chef d'exploitation continue à assurer l'approvisionnement de la communauté familiale en céréales et réalise les dépenses communes (impôts, frais de santé, etc,...) mais il gère à son propre compte le reste des revenus qui a considérablement augmenté.

cette évolution n'est pas automatique. Le chef de famille dans la politique de l'AVV a un statut privilégié : "il reçoit les terres de l'AVV, en contrôle la gestion, organise la production familiale et enfin et surtout, reçoit la totalité des revenus monétaires de l'exploitation" (1). Le chef d'exploitation doit appliquer le modèle technique de l'AVV, dont le système agricole ne tient pas compte de la répartition traditionnelle des cultures.

c) Réactions des femmes.

L'accès à la terre n'est pas le seul problème que les femmes ont rencontré à l'AVV : la désillusion par rapport aux attentes (dûe à une mauvaise information), l'absence d'infrastructures entraînant l'alourdissement des charges domestiques, les problèmes sanitaires (2) ont même provoqué le départ de certaines femmes (3). Cependant, après des débuts très difficiles, les résultats techniques et économiques sont positifs et la situation vivrière et monétaire de la famille s'est améliorée.

Pour retrouver une autonomie et des ressources agricoles personnelles, l'obtention d'une parcelle est un objectif prioritaire pour les femmes.

L'enquête de J. GUISSOU (4) montre que dans 44 % des cas, les femmes ont réussi à obtenir un bout de terre cédé par leur mari et 10 % mettent en valeur un champ hors périmètre ("zone interdite") (5).

(1) M.T. ABELA. Op. cité, p. 33.

(2) Voir II.2.1.

(3) ... "Les femmes sont les premières à refuser d'émigrer ou à repartir, entraînant tôt ou tard le reste de leur famille à les suivre".

(4) J. GUISSOU. Op. cité, p. 31.

(5) Outre l'opposition de l'AVV à cette colonisation sauvage des terres, leur éloignement entraîne de longs déplacements.

Schéma du projet AVV.

Recrutement	Transfert	Organisation de la production agricole
<p>. Les agents recruteurs informent du projet AVV les paysans de villages ayant un surplus démographique théorique.</p> <p>. Mais le recrutement est mal organisé et l'information insuffisante. Les désillusions sont à la mesure des espoirs engendrés.</p>	<p>. Le candidat s'engage à un départ définitif avec les membres de sa famille inscrits, accepte son installation sur le périmètre AVV, dessouche les terres attribuées, respecte les plans d'assolement, construit sa maison et participe aux travaux collectifs.</p>	<p>Passage d'un système de production traditionnel extensif à un système semi-intensif (avec rotation des cultures) mécanisé (traction bovine), utilisant des intrants (pesticides, engrais) modèle d'exploitation agricole imposé aux migrants au moyen d'un encadrement rapproché.</p>
<p>. Depuis 1978/1980 le recrutement se fait sur place (paysans habitant des zones limitrophes au projet) il y a aussi de plus en plus de migrations spontanées.</p>	<p>. L'AVV assure le transfert des familles et fournit certaines infrastructures, soutient les activités villageoises autogérées.</p> <p>. Les familles sont jeunes et res-treintes, les conditions d'accueil sont souvent défectueuses en partie à cause de la mauvaise information et des difficultés au départ (quantité de travaux à faire).</p>	

d) Un problème commun à toutes les opérations "Terres Neuves" ?

Le terme de "Terres Neuves" désigne des terres disponibles des régions sous-peuplées des pays Sahéliens (souvent des régions où sévissent des contraintes physiques limitant l'action humaine) ; des programmes de mise en valeur de ces régions ont été lancés au Burkina (AVV), au Mali (Office du Niger), au Sénégal (STN) etc, ...

L'objectif principal est le peuplement de la zone en attirant et fixant "le maximum de familles en un minimum de temps" (1) (par recrutement de migrants ou canalisation d'une migration spontanée). "Quelle que soit la masse des investissements consentis et la perfection technique atteinte à terme, le succès de la mise en valeur des Terres Neuves dépend presque exclusivement des profits immédiats matériels et sociaux réalisés par les exploitants" (1).

Le changement de milieu écologique, technologique, économique et social provoque de profonds bouleversements dans l'organisation villageoise et familiale. Le rôle économique et social des femmes évolue : l'exemple de l'AVV, particulièrement aigu, illustre bien les difficultés posées par la mise en oeuvre rapide d'un nouveau modèle d'exploitation familiale (travail en commun et utilisation des bénéfices au niveau de la famille). A un changement dans l'organisation du travail ne correspond pas forcément une nouvelle répartition des obligations familiales : "ainsi la femme se trouve perdante de tous côtés, dépossédée de son travail, de son temps libre, de ses revenus propres et malgré ses efforts, incapable de faire face aux dépenses qui lui incombent selon la coutume et que le mari ne prend pas toujours en charge dans le nouveau contexte" (2).

Au Sénégal, à la STN (Société des Terres Neuves) les réponses des femmes à des problèmes identiques ont été, elles aussi, radicales : c'est par une grève collective (cuisine et lit) qu'elles ont obtenu de leur mari l'ouverture de parcelles hors périmètre pour elles ; cette question "a reçu une première réponse positive fondamentale : les femmes ont acquis le droit de cultiver une terre de la famille et d'en tirer des revenus personnels qui

(1) CILSS "La mise en valeur des Terres Neuves au Sahel". Ouagadougou, septembre 1978, 147 p., p. 29.

(2) M.T. ABELA. Op. cité, p. 44.

leur permettent de retrouver, en partie au moins, le rôle social, familial et collectif qu'elles avaient perdu en migrant avec leur mari" (1). Beaucoup d'études et rapports sur ces opérations de colonisation mentionnent avec plus ou moins d'insistance, parfois en annexe... ce problème social particulier que posent les femmes : "la migration les a coupées du milieu traditionnel sécurisant dans lequel elles avaient un rôle social réel, fondé en partie sur des activités et des revenus personnels. Les nouveaux modèles d'exploitation définis sont référés à l'homme quasi exclusivement et les nouveaux villages ne sont pas, au départ, les marchés susceptibles d'absorber les produits d'activités féminines non agricoles. Il en résulte que souvent les femmes hésitent à migrer ou tentent de partir" (2).

1.3.2. Les coopératives de palmier à huile au Bénin : un projet de restructuration agraire dans un espace densément peuplé.

a) Un projet original. Le projet de Grand-Hinvi au Sud du Bénin (3) se situe dans un cadre différent de contrôle de l'espace agraire par les paysans : en effet, dans cette région densément peuplée, largement ouverte au système marchand, les paysans sont des petits propriétaires individuels vivant en habitat dispersé. La terre est devenue un bien marchand, objet de transaction monétaire et d'une appropriation privée, même si on trouve encore des propriétés collectives indivisées (4). La production agricole et les activités artisanales sont centrées en grande partie sur le palmier à huile.

Afin d'augmenter la production et le rendement de la palmeraie, le projet Grand-Hinvi a élaboré un modèle original de coopératives : les zones retenues sont déclarées périmètres d'utilité publique par décret du Président de la République ; les propriétaires fonciers perdent le droit d'usage de la terre.

(1) R. ROCHETTE. "Les Terres Neuves dans les pays du Sahel", Club du Sahel, 1977, 56 p., p. 9.

(2) Idem, p. 15.

(3) Cf. "Les coopératives agro-industrielles de palmier à huile au Bénin : situation et problèmes des femmes". Ile partie.

(4) Notamment liées à la religion animiste dominante : les liens sacrés entre l'homme et la nature sont symbolisés par des bois fétiches par exemple.

Sur ces périmètres sont créées des coopératives d'aménagement rural regroupant deux sortes de coopérateurs : les travailleurs ayant effectué 200 jours de travail pendant la période d'investissement et les anciens propriétaires fonciers, qui reçoivent une part sociale.

Le capital social de ces coopératives est donc constitué d'un apport en terre et d'un apport en travail.

Les périmètres sont divisés en deux zones principales :

- palmeraie sélectionnée de 400 à 700 ha (ZOPA)
- zone de culture annuelle (ZOCA) ayant la même surface divisée en lots de 1,5 ha distribués aux coopérateurs sur lesquels les cultures vivrières seraient pratiquées en continu grâce à l'assolement et aux améliorations techniques (donc suppression de la jachère).

La réorganisation de l'espace agraire s'est faite au départ sur une base intégrant l'ensemble des composantes de la vie villageoise : création d'équipements collectifs villageois (dispensaires, écoles, puits...) reboisement de parcelles pour compenser le déficit en bois provoqué par le défrichage, etc, ... La programmation de cet ensemble d'actions a été déterminante pour emporter l'adhésion des paysans, par ailleurs obligés d'accepter une profonde réforme foncière. Or, très vite le projet ne s'est plus intéressé qu'au volet culture d'exportation, en l'occurrence la zone de palmeraie.

b) L'échec du projet : des conséquences désastreuses sur la vie des populations.

Les coopératives n'ont en réalité aucune autonomie : la gestion de l'ensemble du projet est aux mains de la société de tutelle, la SOBEPALH. Sur la zone de palmeraie, les coopérateurs ne sont en fait que des salariés sous rémunérés (200 F. CFA/jour en 1981). Sur la zone de cultures annuelles, faute d'encadrement compétent et d'approvisionnement en intrants, les paysans ont gardé des méthodes culturales extensives sur une terre qu'ils exploitent de manière intensive : avec l'érosion et l'épuisement du sol, les récoltes se sont rapidement réduites. De l'excédent, on est passé au déficit vivrier.

La réduction des surfaces cultivables à un lot de 1,5 ha par famille a souvent entraîné la disparition du champ de la femme : il est rare en effet qu'elle dispose d'une parcelle sur le lot. Par contre, elle travaille sur le lot de son mari comme sur le champ familial.

La situation de déséquilibre vivrier que connaissent la plupart des attributaires de lots explique facilement ce changement. La pression sur la terre est trop forte et les premières victimes sont les femmes : le droit d'usage des femmes d'un champ du mari est de fait supprimé et oblige les plus démunies d'entre elles à s'embaucher comme manoeuvres journaliers sur les champs des gros propriétaires fonciers et/ou à aller travailler sur la palmeraie.

Dans une région densément peuplée, aux possibilités d'emploi limitées, les palmeraies du périmètre se dégradent faute de main-d'oeuvre : le salaire de misère proposé aux travailleurs de la palmeraie n'attire que ceux qui n'ont plus aucune autre possibilité et ceux ou celles qui ont un besoin épisodique, immédiat d'argent. Les femmes qui travaillent sur la palmeraie sont des jeunes filles qui veulent accumuler un petit capital ou des femmes âgées, veuves, sans ressources. Elles n'ont pas d'autre choix. Les hommes, quant à eux, émigrent à Cotonou ou au Nigéria.

Avec l'échec de cette réorganisation de l'espace agraire, on aboutit à une situation peu différente des heures glorieuses des grandes plantations coloniales : le terroir paysan est amputé, les hommes fuient à la ville, les femmes se débrouillent par divers moyens aboutissant à l'extrême à la clandestinité ou au vol (1).

*
* * *

L'évolution du système foncier en Afrique Subsaharienne est et sera un paramètre très important pour ou contre le développement rural. Partout, le droit coutumier est battu en brèche et la tendance à l'appropriation privée et à l'accaparement des terres se renforce.

(1) Production artisanale d'huile de palme avec des régimes volés sur la palmeraie.

Les projets de développement rural ont les moyens de mener une politique foncière et d'en contrôler l'application sur leur aire d'action. Tous accordent une grande importance au système d'attribution et d'exploitation des terres : la réussite technique et financière du projet en dépend.

a) La logique de production des aménagements hydroagricoles est fondée sur une "valorisation du capital productif qui se traduit par une stabilisation définitive des terroirs" (1). Actuellement la mise en valeur des terres irriguées passe par la recherche de formes d'organisation fondées en principe sur l'égalitarisme devant la propriété et le travail. Dans la pratique, ces formes d'organisation nouvelles sont souvent dans leurs applications dénaturées et récupérées au profit des groupes dominants.

b) Les opérations dites de colonisation ou de peuplement couvrent des espaces qui ne sont soi-disant pas appropriés (2). Quel que soit le modèle d'exploitation agricole proposé (basé sur l'unité familiale), les colons continuent à agir dans certains domaines (obligations familiales par exemple) "conformément à des références sociales qui se situent tout à fait en dehors du champ géographique et humain de l'aménagement" (1).

c) Dans le cas du projet Hinvi au Bénin, on voit que mal conduite, la réorganisation de l'espace agraire équivaut à une amputation du terroir par la stérilisation de certaines terres. Les terres restantes sont surexploitées et se dégradent rapidement. Les projets ignorent le mode de répartition traditionnel des biens et des obligations et considèrent l'unité d'exploitation comme une entité homogène, aussi bien dans les objectifs que dans la répartition du travail et des revenus. Les femmes ne sont considérées que comme des aides familiales : les droits qu'elles avaient dans le système traditionnel, sont ignorés et par conséquent l'autonomie relative dont elles jouissaient, s'amenuise. Ceci alors que la communauté des biens n'existe pas et que les femmes ont toujours les mêmes obligations sociales et familiales à remplir qu'avant.

(1) FUNEL-LAUCOIN, p. 41.

(2) En fait, ces terres sont d'une manière ou d'une autre déjà exploitées par l'homme : élevage, exploitation du bois, etc, ...

Cette situation engendre des stratégies féminines individuelles ou collectives pouvant conduire à des conflits hommes-femmes et nuire au projet qui comptait, explicitement ou implicitement sur cette main-d'oeuvre familiale gratuite pour appliquer le modèle préconisé.

d) L'inégale appropriation de la terre comme moyen de production accélère la différenciation sociale.

L'évolution des rapports fonciers sur les opérations de développement, peut servir d'"indicateur de transition au capitalisme" (1) :

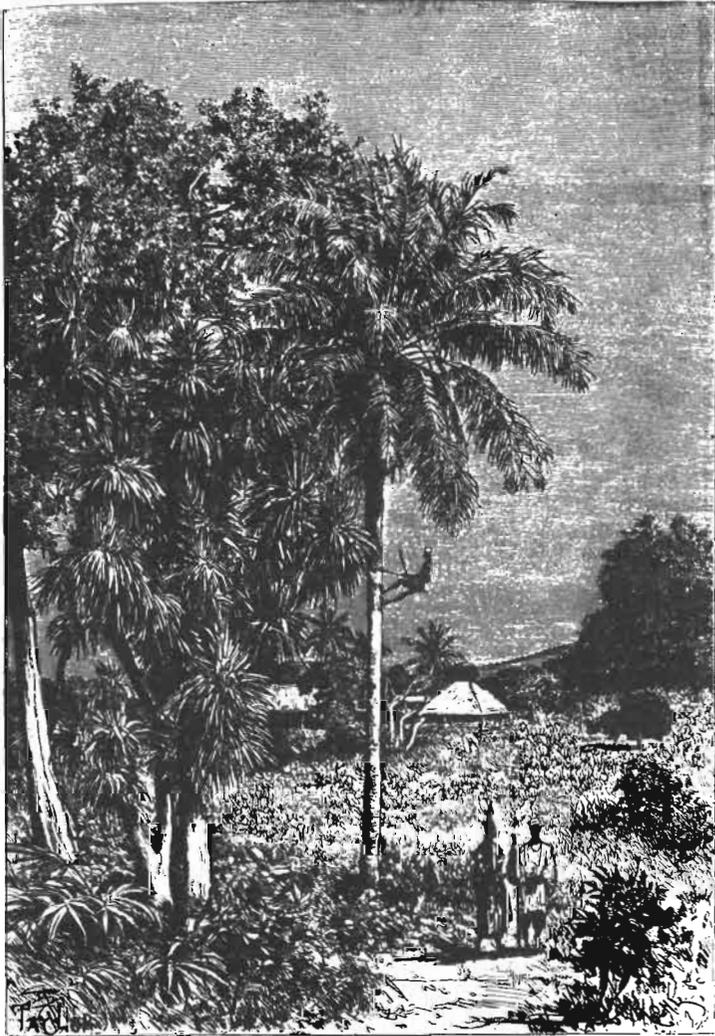
- les droits fonciers autrefois collectifs, s'individualisent,
- la terre perd son caractère inaliénable et acquiert une valeur marchande, elle se vend ou se loue,
- le développement du salariat agricole est concomitant de la constitution d'une "classe" de propriétaires fonciers.

Ces tendances, observées et analysées par ailleurs comme une "pénétration du mode de production capitaliste au sein des formes de production lignagères" (2), sont particulièrement développées sur les projets. Ceux-ci sont alors des vecteurs privilégiés de généralisation des rapports marchands et souvent (3) des rapports sociaux capitalistes.

(1) AMIRA. "Etat des travaux sur les indicateurs de transition" Afird, 1983, 320 p.

(2) Idem, p. 156.

(3) Mais pas toujours, car la généralisation des rapports marchands n'implique pas automatiquement émergence ou domination du mode de production capitaliste.



2. LES FACTEURS DE PRODUCTION : LES MODALITES D'INTRODUCTION ET D'ACQUISITION DES NOUVELLES TECHNIQUES.

L'augmentation de la production par actif agricole ne peut se faire que par une intensification des cultures (1). La croissance démographique a pour effet de réduire la durée de la jachère et les potentialités agronomiques des sols. En outre, dans la zone sahélienne, le calendrier agricole est particulièrement contraignant et la surface exploitée par actif faible (la mécanisation des travaux restant peu répandue).

Il y a peu de surplus mobilisable pour investir dans les facteurs de production. Pour le développement des cultures d'exportation, le crédit a été introduit dans la plupart des pays africains : crédit d'équipement (à moyen terme sur 4 à 5 ans) ou de campagne (achat d'engrais et semences, remboursables à la récolte).

La vulgarisation a pour objectif d'apprendre aux paysans de nouvelles cultures. L'encadreur sillonnant la brousse et proclamant les vertus du semis en ligne et de l'engrais, est aussi peu apprécié que bien connu de tous les paysans Africains.

L'accès aux facteurs et techniques modernes de production est en général difficile et soumis à la participation à un projet de développement. Dans ce contexte, il est bien évident que la femme subit une ségrégation supplémentaire, d'autant plus forte que l'agricultrice est quasi systématiquement ignorée par la formation et la vulgarisation.

2.1. Les femmes sont écartées de l'accès au crédit agricole et aux facteurs de production.

2.1.1. Les modalités générales d'accès au crédit.

a) L'obtention du crédit est le plus souvent soumise à la pratique d'une culture de rente (2). Le même organisme distribue les intrants (à crédit)

-
- (1) L'augmentation globale de la production peut se faire aussi par extension des surfaces cultivées ; cette "conquête" de terre peut être contrôlée et planifiée ("Terres Neuves" au Sénégal) ou spontanée (Front Pionnier) ; mais souvent dans ce cas, la pratique d'une agriculture "minière" dans des zones fragiles, provoque une dégradation du milieu, voire une stérilisation définitive de ces terres.
- (2) Culture initialement imposée aux hommes réquisitionnés sur le "champ du Commandant" pendant la colonisation.

fait la vulgarisation et commercialise les récoltes. Cependant, le privilège aux cultures de rente peut être remplacé par celui aux cultures irriguées (riz) et tend à s'atténuer devant la commercialisation monétaire accrue des cultures vivrières (1). Mais l'amélioration de ces dernières (souvent cultures féminines) ne constitue toujours pas une priorité pour les projets.

b) L'appartenance à l'organisation paysanne coopérative qui contrôle telle ou telle culture, conditionne l'obtention du crédit ; les femmes sont exclues de ces structures en raison d'une discrimination fondée sur le sexe ou la situation de famille : hormis quelques "veuves-alibis", seuls les chefs de familles en sont membres de plein droit (2).

c) Le crédit n'est accordé qu'à ceux qui ont le droit et le pouvoir de mettre en culture des terres dont la production sera la garantie de remboursement. Les femmes sont défavorisées à cause de leur statut précaire devant la propriété foncière ou mobilière : la capacité d'emprunt est directement proportionnelle aux droits fonciers et successoraux. Sans garantie suffisante, pas de crédit...

d) Par ailleurs, deux systèmes sont en vigueur :

- le crédit d'équipement (sur 4 à 5 ans) pour l'achat de matériel agricole,
- le crédit de campagne (achat d'intrants) remboursable à la récolte.

Le crédit de campagne est la seule possibilité de se fournir en engrais et semences et il peut être facilement remboursé par les femmes (3).

Les exemples qui suivent montrent que les projets les plus récents ne facilitent pas plus l'accès des femmes à ces facteurs de production.

-
- (1) La séparation culture vivrière-culture de rente n'est plus immuable : dans bien des régions, la culture vivrière devient culture de rente quand les circuits de commercialisation et les prix s'améliorent.
 - (2) Il n'y a pas d'exemple de statuts interdisant expressément l'adhésion des femmes. Mais si les coopératives n'acceptent que les propriétaires fonciers ou les chefs de famille, on aboutit pratiquement au même résultat.
 - (3) Puisqu'il n'y a pas les problèmes d'amortissement et de rentabilisation rencontrés pour les crédits d'équipement.

2.1.2. L'exemple du Projet Riz de Sikasso (PRS) au Mali.

Une évaluation de projets financés par la CEE au Mali, conclut que dans les trois cas examinés (2 projets riz et un projet pêche), "le milieu féminin était mal connu au départ, ignoré par la suite en tant qu'agent économique et tenu à l'écart des coopératives paysannes mises en place" (1). De plus, "une lacune importante est l'absence totale de réflexion sur l'accès éventuel des femmes au crédit" (1).

L'exemple du Projet Riz de Sikasso (PRS) est assez significatif à cet égard : dit intégré, le projet prévoit d'agir dans tous les domaines, intensification des cultures traditionnelles, introduction de la riziculture irriguée, actions d'alphabétisation, santé, etc, ...

a) Pour les cultures pluviales "traditionnelles" (maïs, sorgho) les femmes n'ont pas directement accès au crédit. Elles ne peuvent acquérir des moyens de production modernes que par l'intermédiaire de leur mari, mais seulement s'il est producteur de coton. Elles peuvent éventuellement acheter comptant (ce qui est très difficile) de l'engrais et des semences auprès de l'encadrement. Les agents techniques du projet ne s'adressent jamais directement à elles.

Par ailleurs, cette obligation de cultiver du coton pour avoir accès aux intrants (situation classique, mais surprenante sur ce type de projet) alourdit la charge de travail des paysans (2).

b) Pour les cultures irriguées, les facteurs de production sont vendus comptant sans possibilités de crédit. Les hommes peuvent trouver de l'argent par la vente de coton ou par le travail saisonnier, mais les femmes n'ont pas les mêmes disponibilités monétaires (3). Par conséquent, elles

(1) J'ai recueilli ces informations par interview auprès d'un chargé de mission de la CEE. Le sceau "confidentiel" qui marque encore les informations recueillies sur ce projet, m'empêche d'en citer plus précisément les sources.

(2) Sur les champs de coton, les femmes sont chargées du semis, du sarclage et de la récolte.

(3) Les femmes ont des revenus réguliers mais faibles et peuvent difficilement épargner ; les hommes ont des rentrées d'argent rares mais importantes leur permettant d'acheter immédiatement des engrais, une charrue, une bicyclette ou un poste radio selon leurs choix et objectifs.

continuent à travailler à la "daba" et n'utilisent pas d'engrais. Actuellement la direction du projet étudie la possibilité de fournir un crédit à des groupements villageois.

c) En d'autres zones, le crédit n'est accordé qu'aux membres d'associations villageoises (ce qui offre une garantie collective) ; il est exceptionnel que ces associations soient mixtes.

De plus, quatre conditions sont nécessaires pour que l'association puisse obtenir le crédit :

- qu'il y ait au moins 6 paysans alphabétisés,
- qu'il y ait un "bon niveau technique",
- que le remboursement soit terminé en 3 ans,
- qu'il y ait des objectifs communautaires.

Personne n'a demandé aux femmes de faire partie des associations : or, en zone Senoufo par exemple, les femmes ne participent aux réunions avec les hommes que si on le leur demande et si elles ont une chance de prendre la parole. A Niena, des femmes ont suivi les cours d'alphabétisation dans l'espoir de pouvoir former une association, mais l'encadrement du projet les soupçonnait de vouloir partir en Côte d'Ivoire (où, grâce à leur savoir, elles pourraient trouver un meilleur emploi) et leur association n'a pas été reconnue. Le résultat fut l'abandon des cours d'alphabétisation par les femmes.

Dans l'ensemble, les résultats du projet sont jugés positifs : l'autosuffisance alimentaire et l'augmentation des revenus, ont bien été atteints. Toutefois, des problèmes se posent, soit pour toute la population (manque de terres aménagées dans certaines zones, augmentation globale du temps de travail nécessaire) soit plus particulièrement pour les femmes (plus grande augmentation du temps de travail en raison de la division du travail chez les Senoufo, accès très limité à l'alphabétisation...).

En définitive, le PRS a mieux permis aux hommes qu'aux femmes de profiter des moyens et facteurs de production et même par certains aspects, cette modernisation s'est effectuée au détriment des femmes.

Organisation et déroulement du projet	Traits dominants de l'organisation sociale
<p>- Le PRS est une branche d'un vaste programme de développement intégré de la région du sud du Mali ; il a commencé en 1976 avec le double objectif d'autosuffisance alimentaire et d'augmentation du revenu, grâce à 6 000 ha de riziculture irriguée, la création d'infrastructures, l'intensification de toutes les cultures et le développement communautaire (commercialisation, santé, etc, ...).</p>	<p>- Peuplement Senoufo (66 %), Peuls et Bambara (34 %).</p> <p>- Cultures principales : riz pluvial, coton, maïs et sorgho.</p> <p>- Chez les Senoufo, organisation très hiérarchisée, sous l'autorité du chef de concession: chaque famille "restreinte" (femmes et jeunes: non mariés) est dirigée par le chef de famille.</p>
<p>- 7 000 familles sont concernées par le projet.</p>	
<p>- l'attribution des parcelles irriguées a été faite par l'encadrement : selon les zones du projet, les facilités d'accès à la terre pour les femmes ont été très variables : à Kleala, seules les veuves ont eu des terres, à Niena 140 exploitants sur 240 (pour 90 ha) sont des femmes.</p>	<p>- Organisation parallèle des femmes où l'âge détermine la répartition des tâches :</p> <p>* les jeunes femmes travaillent dans les champs du chef de concession, de leur mari et sur leurs propres champs (riz, sorgho, maïs et légumes) ; les tâches domestiques sont allégées de la corvée d'eau, beaucoup de familles ayant leur puits.</p> <p>* les femmes plus âgées (40 ans) n'ont plus d'obligation de travail sur les champs familiaux ; elles cultivent uniquement pour elles, font de l'artisanat et acquièrent un revenu propre plus important, des responsabilités, soit un certain prestige social.</p>
	<p>- Chez les Peuls et les Bambara, les familles étendues sont moins nombreuses et on trouve souvent des migrantes saisonnières chez les jeunes filles.</p>

2.1.3. Une exclusion nuisible au développement rural.

Les difficultés d'accès des femmes au crédit, entravent l'augmentation de la productivité de leurs cultures (souvent vivrières) et donc l'amélioration des revenus. Le problème est identique pour la commercialisation de détail, secteur où les femmes sont très actives : aucune structure n'a été mise en place en réponse à une demande de petits prêts (1) à des personnes offrant une garantie très limitée. La place est actuellement occupée par des usuriers pratiquant des taux d'intérêt évidemment très élevés (3 à 20 fois le taux des banques). Les projets de développement, sauf ceux conçus spécialement pour les femmes, accentuent la discrimination :

- soit en réservant le crédit aux chefs de famille ou aux membres de coopératives souvent uniquement masculins (2). Les hommes sont rarement disposés à prendre la responsabilité de garantir des prêts alloués à leurs femmes pour des cultures sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle,

- ou bien le projet, comme l'AVV, en transformant les femmes en travailleuses familiales, supprime les traditionnelles sources de revenus personnels ; la mise en place de caisses populaires d'épargne et de crédit n'a plus grand intérêt pour elles : "même si les statuts des caisses les autorisent à être adhérentes, elles ne peuvent guère utiliser cette possibilité, faute de disponibilité monétaire" (3).

Le système de crédit actuel paraît particulièrement inadapté pour les femmes, mais depuis quelque temps certaines agences de développement étudient les possibilités d'octroi de crédits individuels et les moyens de les garantir à partir des tontines (4) (forme d'organisation spontanée existant dans beaucoup de villages africains) ; la même prise de conscience émerge sur

(1) "Les banques commerciales, et même le Crédit Agricole, dans leurs principes actuels de recherche de profit, en s'entourant du maximum de garantie pour le recouvrement des prêts, sont loin d'être adaptés aux besoins des petits exploitants. Ils sont encore moins décidés à prendre en considération le cas des femmes dont la majorité se trouve dans la catégorie des petits emprunteurs, dont le faible montant des emprunts ne parvient pas à financer les coûts administratifs".
RANDRIARAMONDJI. "La femme face aux changements techniques", p. 497.

(2) De plus, l'analphabétisme féminin est un obstacle supplémentaire à leur prise de participation et gestion de tels organismes.

(3) M.T. ABELA. Op. cité, p. 23.

(4) Caisse traditionnelle d'épargne regroupant un nombre variable de personnes cotisant régulièrement ; le contenu de la caisse est affecté à tour de rôle à chaque membre ; l'utilisation est rarement destinée à l'agriculture.

certaines projets : ainsi au Niger à la suite de la réhabilitation des périmètres irrigués sur le Fleuve, le crédit a été ouvert aux femmes. Il reste à savoir ce que des structures d'encadrement peu habituées à collaborer avec les femmes feront de ces ouvertures.

2.2. La formation et la vulgarisation agricole ignorent les femmes.

"Les femmes se sentent isolées, abandonnées. C'est la première fois que l'on disserte avec elles (...). Jamais les enquêteurs de l'AVV n'ont parlé avec elles, ni un responsable, voltaïque ou non, ni une femme de l'AVV". (village de Mogtedo, Haute-Volta, 1975) (1).

2.2.1. Les faiblesses des services et méthodes de vulgarisation.

a) Avec le crédit, la vulgarisation agricole est le principal vecteur de pénétration des nouvelles techniques dans un monde rural souvent considéré à tort comme figé et réfractaire aux innovations. Inversement et localement, à côté des échecs des services de vulgarisation, des groupes de paysans "non encadrés" se procurent charrues, motopompes ou engrais et se mettent à cultiver oignons, niébé ou riz... qui à un moment donné deviennent des cultures de bon rapport.

Comment expliquer alors la stagnation, voire parfois l'appauvrissement technique (2) qui caractérise une grande partie de l'agriculture africaine ? La mentalité paysanne conservatrice (notion discutable) explique moins de choses que l'inadaptation des méthodes proposées, voire imposées ; inadaptation des techniques aux conditions climatiques, pédologiques ou sociales (division du travail entre les sexes) de la production agricole, mais aussi choix des spéculations inintéressantes pour le paysan (mauvaise politique de prix, de commercialisation et d'approvisionnement en facteurs de production). En effet, si les services de vulgarisation sont inefficaces, ils ne portent pas toute la responsabilité de l'échec d'une politique agricole.

(1) ROCLETTE R. Rapport de mission AVV, 1975, PNUD FAO. Annexe I, entretiens avec les paysans, p. 12.

(2) Appauvrissement par rapport à un système traditionnel qui pouvait être très complexe (cultures associées) très efficace, s'inscrivant dans une logique de culture préintensive ou intensive (cf. DUPRIEZ, "Paysans d'Afrique", chapitres 9 et 10).

b) "Les agents des services de vulgarisation sont clairsemés sur le terrain, mal payés, mal instruits, mal équipés de connaissances techniques et partant, de médiocre qualité" (1). Ce constat plutôt pessimiste formulé par la quasi-totalité des agences de développement, amène celles-ci à doubler les services traditionnels : "on s'emploie dans presque tous les programmes de développement rural à intensifier la vulgarisation, c'est-à-dire à augmenter le nombre des agents de vulgarisation dans une zone géographique limitée, de manière à élever le rapport agent/agriculteur".

Cette prolifération du dispositif de vulgarisation est rarement de bonne qualité, "les paysans étant en de nombreux cas plus compétents que les vulgarisateurs". De plus, "la croissance du nombre a un effet dépressif sur la qualité, car la gestion ne suit pas" (2) ; souvent inefficaces, ces dispositifs sont ruineux pour le projet et le pays.

La primauté donnée à l'encadrement se fait au détriment de l'approvisionnement du monde rural en intrants... ce qui annule toute possibilité d'application des conseils donnés aux paysans (semences livrées en retard ou inadaptées, arrivage épisodique et insuffisant d'engrais, etc, ...).

c) Les options techniques du projet procèdent souvent du "mythe de la technique infaillible".

Le tableau schématique suivant montre que les conséquences d'une mauvaise vulgarisation peuvent dans certains cas être assez dramatiques :

- érosion et appauvrissement des sols (3)
- endettement des paysans (4)
- renforcement d'une élite qui accapare les ressources.

Dans de telles conditions, la diffusion de la technique par "effet de tache d'huile" est singulièrement limitée.

(1) U. LELE. "Le développement rural, l'expérience africaine" p. 82.

(2) CCCE. "Réflexions sur le développement rural au Niger à partir de l'analyse des projets Maradi et Dosso", septembre 1982, p. 8. (22 p.).

(3) L'exemple le plus connu est celui du bassin arachidier : traction attelée et quasi-monoculture d'arachide ont eu raison de la couche arable.

(4) Fréquent sur les périmètres hydroagricoles, grands consommateurs d'intrants.

Tableau 7. Inadéquation des options techniques aux objectifs et contraintes des producteurs (1).

Problèmes identifiés	Manifestations et conséquences (exemples)
. Inadaptation aux contraintes économiques (faiblesse du revenu pour l'achat d'intrants) écologiques et sociales (accès à la terre et rôle des femmes dans la production agricole).	. La technique proposée peut entraîner des travaux additionnels entrant en conflit avec le calendrier cultural.
. Effet négatif sur le revenu (2).	. La culture attelée fragilise les sols et provoque l'érosion.
. Disparition d'emplois traditionnels.	. Les agents de vulgarisation maîtrisent bien les techniques des cultures commerciales mais pas les cultures vivrières.
. "Paquets techniques" hâtivement constitués en dehors des réalités et motivations des "groupes cibles" et d'une étude de leurs effets possibles.	. Renforce une élite paysanne au détriment des "petits agriculteurs" (3).
. Accès et utilisation de ces techniques contrôlés souvent par des groupes minoritaires.	. L'effet d'entraînement escompté est impossible.

Les méthodes de vulgarisation consistent souvent à diffuser auprès des paysans un certain nombre de thèmes techniques mis au point par les instituts de recherche ou les experts. Cette diffusion s'accompagne de l'apprentissage de la culture attelée ou de l'épandage d'engrais sans analyse de la réponse des paysans aux incitations et de leur contraintes : le souci d'accroître la production destinée au marché conduit à privilégier certaines cultures (de rente) plutôt que l'amélioration du système agricole en général (4).

(1) D'après l'ACDI "Le développement rural intégré, état de la question" pp 26-27.

(2) Coût des intrants supérieur au bénéfice réalisé sur la production supplémentaire. Annule la rentabilité du projet.

(3) A la Banque Mondiale comme à la FAO ou l'ACDI, on s'accorde à reconnaître que les "petits agriculteurs" ne bénéficient pas de la vulgarisation.

(4) Le système traditionnel (jachère longue et culture extensive) est inadapté à la demande croissante en produits agricoles (demande urbaine et dynamisme démographique) qui oblige chaque paysan à nourrir plus de bouches chaque année. L'augmentation des disponibilités alimentaires passe par des techniques plus intensives, mais économes en espace et en énergie.

d) "Non seulement beaucoup de programmes ne parviennent pas à toucher la majorité des petits agriculteurs, mais encore les services de vulgarisation agricole ont tendance à ne s'occuper que des hommes. Ils ignorent fréquemment l'importance du rôle des femmes, non seulement en tant qu'éléments principaux de la main-d'oeuvre agricole, mais en tant qu'importants gagne-pain de la famille". Ecrite par un expert de la Banque Mondiale (1) pouvant difficilement être taxé de féminisme, cette citation corrobore un certain nombre d'observations.

* Les programmes s'adressant aux femmes sont presque tous orientés vers les "arts ménagers" et l'économie familiale.

* Certaines innovations alourdissent la charge de travail des femmes, qui alors s'y opposent.

* Les vulgarisateurs comptent sur une diffusion horizontale des informations des hommes vers les femmes, comme sur une diffusion verticale des agriculteurs les plus avancés vers les autres. On s'est peu à peu rendu compte des obstacles structurels qui s'opposent à une telle communication, tant verticale qu'horizontale (2).

* Vulgarisateurs et encadreurs sont la plupart du temps des hommes ; or, dans certaines sociétés (en particulier de religion musulmane), il n'est pas possible que des hommes travaillent avec les villageoises.

* Certaines actions ont échoué par ignorance ou sous-estimation de la division du travail et de la répartition des tâches : ainsi au Niger "bien que traditionnellement l'élevage des caprins soit l'affaire des femmes qui assurent leur entretien, les actions se sont longtemps adressées uniquement aux hommes. Plus tard, le service s'est tourné vers les femmes" (3).

De même, en pays Mandingue, au Sénégal (Casamance) malgré les exhortations des encadreurs, les hommes n'ont pas accepté de descendre dans les rizières ; ils n'en ont pas moins empêché leurs femmes de faire

(1) U. LELE. Op. cité, p. 104.

(2) J. HIGGINS. "Vulgarisation et formation en agriculture". FAO, décembre 1983, 8 p.

(3) IRAM. "La participation des femmes rurales au développement". p. 39.

l'apprentissage des nouvelles méthodes avec des "étrangers" masculins (1).

* Pour J. Dey, "le problème fondamental est que la plupart des services de vulgarisation n'ont pas de personnel féminin et que les vulgarisateurs connaissent mal les cultures de femmes ou préfèrent avoir affaire aux hommes" (2). En raison des domaines de responsabilités séparées selon le sexe, la diffusion des techniques se ferait bien de femmes à femmes, mais pas d'hommes à femmes.

2.2.2. Exemples de projets.

Tableau 8. Facteurs limitant l'accès des femmes rurales aux moyens de modernisation agricole.

Liés aux carences des programmes	Liés aux contraintes spécifiques des femmes
. Modèle d'exploitation de type occidental inadapté.	. Surcharge des budgets temps.
. Carences des programmes : "oubli" des activités spécifiques des femmes.	. Analphabétisme.
. Inadaptation des techniques proposées aux femmes (exemple : accroissement du temps de travail).	. Accès difficile au crédit et droit d'usage précaire sur la terre.
. L'accent n'est pas mis sur les cultures vivrières (retard dans la recherche et la vulgarisation).	. Résistance des hommes.
. Recrutement d'agents masculins. Les vulgarisatrices ne font que de l'économie familiale.	. Mauvaise diffusion "horizontale" au sein de la famille de techniques enseignées aux hommes ; cultures séparées et responsabilités séparées.
	. Intérêt pour des récoltes qu'elles peuvent transformer elles-mêmes pour les valoriser...

(1) En 1983, malgré les demandes de certains responsables, la SOMIVAC, société de développement de la Casamance, n'avait toujours pas d'agents de vulgarisation agricole féminins pour travailler avec les Mandingues.

(2) J. DEY. "Rôle des femmes dans la riziculture, en Afrique principalement". FAO, 1983, 20 p. p. 18.

a) Le projet de développement rural intégré de Dosso au Niger.

Le département de Dosso au Sud Ouest du Niger, est peuplé d'environ 700 000 habitants inégalement répartis entre les riches dallols (1) (parfois près de 100 habitants au km²) et les plateaux (16 habitants au km²).

Le projet s'inscrit dans le cadre de la politique nigérienne axée sur l'autosuffisance alimentaire :

Le principal objectif est le développement des cultures pluviales, surtout vivrières, par l'amélioration des pratiques culturales (introduction de la culture attelée, utilisation d'intrants, etc, ...). La vulgarisation agricole, la formation des paysans et l'approvisionnement en intrants sont les composantes essentielles du projet. Comme aucun organisme spécifique n'a été créé pour la mise en place et la gestion du projet, celle-ci est assurée par les différents services départementaux ; la formation des paysans se fait soit par les structures nationales d'encadrement (CEP de l'UNCC (2)) soit par des centres de formation créés sur la zone du projet, les CPR (3).

* Le secteur formation des coopératives (CEP) s'est beaucoup développé ces dernières années. Il fonctionne sous forme de cours du soir, 4 à 5 jours par semaine pendant 6 mois (apprentissage de la lecture, de l'écriture et éducation coopérative). Mais 56 % des auditeurs abandonnent avant la fin de la session : l'éloignement des centres et l'heure tardive des cours ont souvent raison des meilleures volontés. Il n'y a qu'un centre (sur 10) qui accueille 2 femmes. L'explication vient sans doute du fait que les femmes participent très peu aux coopératives.

* La formule des Centres de Promotion Rurale (CPR) se retrouve dans beaucoup de pays africains (4) : ces centres accueillent chacun 20 couples d'agriculteurs sélectionnés dans les villages du projet. La formation dure une saison de culture (avril à décembre) pendant laquelle les stagiaires

(1) Dallols : vallées.

(2) CEP : Centre d'Education Permanente.
UNCC : Union Nationale des Coopératives. Organisme créé en 1966, fer de lance de la politique agricole nigérienne.

(3) CPR : Centre de Promotion Rurale.

(4) Inspiré des maisons familiales rurales françaises, ce système alterne la théorie et la pratique sur les champs du centre.

sont indemnisés (en argent et/ou en vivres PAM) ; l'objectif est que le couple, de retour au village, modernise son exploitation familiale et serve de modèle attractif pour les autres paysans. La formation agricole de base est théoriquement complétée par des cours d'alphabétisation et d'éducation nutritionnelle.

Tableau 9. Le projet de développement intégré de Dosso (Niger).
(source CILSS, le développement des cultures pluviales).

Objectif	Zone du projet	
* Formation.		
. De paysans dans des centres de promotion rurale (sous forme de stage).	700 000 personnes concernées par le projet regroupées en 1 290 villages ; essentiellement des Haoussa et des Zarma ayant des pratiques agricoles différentes, en particulier chez les femmes :	
. D'encadreurs et responsables.		
. De responsables paysans à la gestion et promotion coopérative.		
	<u>Femmes Haoussa</u>	<u>Femmes Zarma</u>
	(61%)	(39%)
* Vulgarisation.		
Équipement et suivi de paysans démonstrateurs en culture attelée (niébé, arachide...).	* saison sèche : commerce.	* saison sèche : horticulture et artisanat.
	* saison agricole	* saison agricole
* Approvisionnement en intrants équipement des coopératives pour le stockage.	. Culture de légumineuses : 68 % des surfaces (voandzou, arachide).	* saison agricole : travaille sur-tout sur le champ du mari ; cultures per-sonnelles ; quelques par-celles de condiments.
* Elevage.	. Céréales (mil, maïs, sorgho) : 24 % des surfaces et divers.	
Développement de l'embouche bovine.		
* Génie rural.		
Réalisation des infrastructures et aménagement des bas-fonds.	* Utilisation des revenus pour la famille mater-nelle.	* Utilisation des revenus pour la famille nucléaire.
"Les objectifs du projet sont purement productivistes et visent à l'intensification des cultures vivrières et à la diffusion d'intrants à grande échelle". (Bissillat, Rambaud, p. 5.)		

Dans la pratique, ce type de formation cristallise tous les stéréotypes et clichés sur le rôle des femmes :

- il n'y a pas de formation agricole spécifique pour les femmes : occupées aux travaux ménagers le matin, elles rejoignent leur mari aux champs l'après-midi. C'est la consécration du rôle de l'homme en tant que chef d'exploitation. Pas de champs de femmes pour des cultures de femmes comme le

gombo, le voandzou, le sésame ou le maraîchage.

- Les travaux domestiques ne font l'objet d'aucune tentative d'amélioration (utilisation de moulins, de cuisinières améliorées...). Les programmes d'économie familiale sont inadaptés ou mal réalisés : l'éducation sanitaire et nutritionnelle est bien souvent remplacée par des cours de broderie ou de crochet.

- Les cours d'alphabétisation quand ils ont lieu, ne sont pas faits par rapport à un besoin ou une application possible par les femmes (dans le petit commerce, la gestion d'un groupement etc, ...). L'échec généralisé de l'alphabétisation des femmes rend nécessaire une révision des méthodes.

Ce bilan négatif pour les femmes, peut dans certains cas, être plus caricatural (1) ; les femmes sont généralement très déçues par un stage qui reste très en deçà de leurs espérances.

"Si le principe pédagogique "apprendre en faisant" a été retenu comme axe directeur de la formation des hommes pour l'agriculture et l'élevage, il est tout à fait regrettable, mais révélateur, qu'il n'ait pas été retenu pour la formation des femmes dans leurs domaines" (2).

Beaucoup de programmes de formation et de vulgarisation ont cette vision assez étroite du rôle de la femme, aide familiale aux champs, ménagère et mère de famille (3). Modèle occidental ? peut-être (4), mais de toute façon inadapté et inefficace.

b) Une action ONG à Piela (Burkina Faso, ex Haute-Volta).

Les méthodes d'intervention des ONG, partant en principe d'une meilleure approche du milieu, sont-elles mieux adaptées aux besoins de

(1) Exemple du projet SODAGRI, où les femmes du centre de formation de Kerouane n'ont droit qu'à des cours de crochet une fois par semaine.

(2) J. BISSILLAT, C. RAMBAUD. Op. cité, p. 20.

(3) Ainsi à l'AVV "la formation agricole est réservée aux chefs d'exploitation et est animée par les encadreurs. Cette situation est en cohérence avec le système agricole en place, puisque les femmes n'y constituent qu'une main-d'oeuvre familiale dépendante et sans initiative et qu'elles ne peuvent appliquer les techniques modernes sur leurs propres champs". M.T. ABELA, op. cité, p. 15.

(4) Ou plutôt un mythe, car cela ne correspond pas tellement à la réalité du rôle des femmes en Occident.

formation des paysannes ? Les évaluations sur les interventions des ONG sont peu nombreuses et de toute façon assez difficiles à faire (surtout quand l'action est orientée vers l'organisation des paysans). Une bonne connaissance du milieu, des actions très ponctuelles (ce qui permet un bon suivi), des méthodes et une organisation souvent conçues sur la base de la participation, sont les atouts des ONG. Mais, toutes proportions gardées, elles n'échappent cependant pas à certains problèmes communs aux grands projets : l'évaluation des activités de Frères des Hommes à Piela (Burkina) en identifie un certain nombre (1).

Frères des Hommes est intervenu à Piela (ORD de l'Est) de 1972 à 1978 ; le programme est axé sur l'intensification des cultures, la diversification agricole, la restauration de l'environnement et la promotion des collectivités. Le rapport d'évaluation souligne cependant que "FDH, pas plus que les autres intervenants n'a associé les femmes à son projet. FDH n'a pas d'attention spécifique pour les femmes" (2).

Par exemple, la diffusion d'une nouvelle variété d'arachide (culture traditionnellement féminine) s'est faite prioritairement auprès des propriétaires de charrue. Le rapport d'activité de 1975 note que "cette semence ne devrait être attribuée qu'aux paysans les plus évolués qui la cultiveraient avec soin, mais il est difficile de la refuser aux femmes, les premières intéressées, restées à la culture traditionnelle" (2). En fait, les femmes sont à l'origine de la propagation de la nouvelle variété dont elles ont rapidement perçu les avantages... mais les actions de vulgarisation ultérieures ne tiennent pas plus compte de ces observations.

Les chefs de famille bénéficiant du crédit et de la vulgarisation ont eu accès à la culture attelée : les femmes actuellement louent l'attelage à leur mari, frère ou voisin pour labourer leur champ.

(1) J. GOUBA. Evaluation des activités de Frères des Hommes à Piela (Haute-Volta) de 1972 à 1978. Rapport de FDH, 53 p. Février 1984.

(2) J. GOUBA. Op. cité, p. 40.

Certes, le cadre social et l'emploi du temps très chargé des femmes sont des contraintes réelles qui limitent la diffusion des nouvelles techniques auprès des femmes (1).

Mais ces erreurs classiques accumulées au fil des projets sont-elles analysées et prises en compte dans les démarches de recherches-développement nées des critiques approfondies des politiques et projets de développement rural ? (2).

c) Les unités expérimentales du Sine Saloum au Sénégal.

Le programme des unités expérimentales a débuté au Sénégal en 1968 ; il s'agit d'un projet d'une nature un peu particulière, situé entre la recherche agronomique et la vulgarisation. Les objectifs sont ainsi décrits dans le programme initial :

- approche intégrée du milieu en faisant appel à différentes disciplines (sciences exactes et sciences humaines) et passage d'une problématique technique à une problématique de développement rural.

- Remplacement du système de production traditionnel par un système intensif et moderne en prenant en compte toutes les contraintes techniques, économiques, sociologiques, empêchant la diffusion du progrès technique.

Cette promotion "en vraie grandeur et conditions de systèmes intensifs de production" (3) constitue une démarche originale de recherche-action permettant de suivre sur plusieurs années les mutations du monde rural engagé dans un processus de modernisation.

-
- (1) L'évaluation de l'action de FDH souligne "que le choix de ne s'occuper qu'accessoirement des femmes est sans doute justifié. Les femmes sont généralement peu écoutées en public en pays Gourma et il était risqué pour des hommes peu intégrés comme les volontaires, d'accorder une trop grande importance à des actions s'adressant exclusivement à elles".
 - (2) Dont les principes généraux sont l'analyse approfondie des systèmes agraires par une approche pluridisciplinaire et l'expérimentation en vraie grandeur et les conditions de généralisation des innovations.
 - (3) ISRA-GERDAT. Recherche et développement agricole. Les unités expérimentales du Sénégal. 1977, 49 p.

Les moyens mis en oeuvre sont importants : grâce à un encadrement dense et au suivi par une équipe de chercheurs, une grande quantité d'informations a pu être collectée.

Les données utilisées dans le bref aperçu suivant sont extraites de la thèse de C. Vidal (1) et des documents de l'ISRA sur l'unité de Thyse-Kaymor-Sonkorong (Sine Saloum), 2 500 habitants (88 % Wolof) répartis sur 223 exploitations.

Les méthodes de vulgarisation sont de type intégré, c'est-à-dire qu'elles englobent toutes les exploitations d'un terroir sous tous leurs aspects : intensification, restructuration foncière (remembrement), aménagement et conservation des sols, socio-économie de l'exploitation, etc, ... Deux organismes servent de relais entre producteurs et encadrement : les conseils de gestion (2) et les groupements de producteurs (3) ; "mais les méthodes de vulgarisation ne concernent pas directement les femmes" (4) car ces deux structures s'adressent en priorité aux chefs de famille, détenteurs de moyens de production.

Sur 10 ans, les principales conséquences des méthodes de vulgarisation ont été :

- extension des surfaces cultivées et diversification des cultures (l'arachide ne représente plus que 44 % des surfaces cultivées contre 69 % en 1969, au bénéfice du maïs, souna, coton).

- Amélioration de la production agricole par la mise en oeuvre d'innovations techniques (amélioration foncière et rationalisation de l'équipement).

(1) VIDAL C. Les femmes Wolof dans un milieu rural en mutation. Marginalisation ou intégration ? Thèse de 3ème cycle, EHSS, 1981.

(2) Le conseil de gestion : "a pour objectif de guider la progression des exploitations agricoles vers un modèle général d'exploitations en conformité avec les principes de l'amélioration foncière" (C. VIDAL, op. cité, p. 108).

(3) Les groupements de producteurs : forme de groupement coopératif regroupant des paysans d'un même quartier, servent de relais à l'encadrement et remplacent les coopératives "officielles" défaillantes (ONCAD) dans les fonctions d'approvisionnement et de crédit.

(4) C. VIDAL. Op. cité, p. 108.

"Alors que les chefs de concession et les chefs de ménage dépendants s'équipent progressivement, les femmes n'acquièrent pas de matériel et restent tributaires de celui de leur mari. Etant les dernières à pouvoir en disposer, les rendements sur leurs parcelles se ressentent fortement des semis et des sarclages tardifs" (1). Pourtant, depuis quelques années, des femmes se sont groupées pour acheter du petit matériel, mais 80 % des parcelles de femmes ne bénéficient pas de l'aménagement foncier, ni de l'intensification.

- Il y a plus grande productivité au sein de l'exploitation (2) et amélioration du revenu par actif (le revenu des femmes augmentant toutefois plus lentement). L'analyse sur 7 ans de 98 exploitations encadrées montre que les femmes ont moins bénéficié de la modernisation que les hommes : l'écart au sein d'une même concession s'est creusé entre hommes et femmes. Le bilan de ces années fait ressortir les évolutions suivantes :

- la diversification des cultures est un point très positif (même si l'arachide reste dominante),
- les opérations d'amélioration foncière n'ont pas facilité l'accès des femmes à la terre,
- les rendements des parcelles de femmes n'évoluent pas favorablement : le chef d'exploitation, détenteur des moyens de production, maîtrise le mieux les façons culturales ; les femmes cultivent de manière extensive, peu mécanisée, accumulent du retard pour le semis et le sarclage (3) : en 1978, sur 98 exploitations agricoles suivies en conseil de gestion, la moyenne des rendements est très différente entre parcelles d'hommes et parcelles de femmes : (les champs des femmes représentent 16 % de la superficie cultivée).

	Arachide	Coton
Hommes	de 1 100 à 1 359 kg/ha	de 700 à 1 364 kg/ha
Femmes	de 650 à 980 kg/ha	de 440 à 690 kg/ha

(1) C. VIDAL. p. 113.

(2) La zone déficitaire en céréales en 69, 70, 72 a actuellement une production largement excédentaire.

(3) Or, chaque jour de retard équivaut à une baisse de rendement, les dates de semis et sarclage n'étant pas différables.

Ainsi, en 10 ans, il n'y a pas eu d'amélioration de la productivité des parcelles de femmes.

- Le cheptel, un capital des femmes insuffisamment exploité : n'ayant qu'un accès précaire à la terre, ne possédant pas de matériel agricole, les femmes investissent dans le cheptel qui joue le rôle de dépôt bancaire facilement transformable. Or, les méthodes de vulgarisation n'intègrent pas suffisamment l'élevage qui reste limité à un rôle de thésaurisation.

2.3. Conclusion.

Malgré leur statut de subordination, les femmes conservent dans le groupe de production une certaine autonomie économique. Le pouvoir de décision appartient aux hommes et dans la vie collective les femmes sont absentes des structures coopératives. "Dans le processus de modernisation, elles sont situées en marge des savoirs et techniques qui sont les plus valorisés" et ne sont intégrées dans aucun programme, qu'il s'agisse d'alphabétisation ou de vulgarisation agricole. L'organisation des systèmes de crédit ne les concerne pas. L'autorité des hommes se trouve renforcée par l'acquisition, la maîtrise et le contrôle des techniques nouvelles.

Mais il ne suffit pas que des opérations de vulgarisation en direction des femmes soient juste la transposition des actions qui sont, de fait, menées auprès des hommes. Plusieurs contraintes et spécificités du travail des femmes doivent être prises en compte :

a) Les cultures féminines sont souvent des cultures vivrières qui ont peu bénéficié des efforts faits pour améliorer le processus de transformation (assuré par les femmes) et le circuit de commercialisation des produits.

Dans ce contexte, la promotion d'une culture ne peut se limiter à l'augmentation de la production, mais doit prendre en compte les problèmes situés en aval (valorisation et débouchés).

b) Il faut aussi trouver des moyens pour garantir aux femmes le contrôle du produit de leur travail et éviter une "appropriation" par les hommes : "l'équation grande surface-culture intensive-culture masculine continue à être valable" et lorsqu'une culture traditionnellement féminine a un bon rapport travail/revenu, elle tend à être accaparée et monopolisée par les hommes, par le biais du contrôle des terres (1).

c) Des contraintes particulières pèsent sur l'organisation du travail des femmes, liées aux charges domestiques quotidiennes qui découpent la journée en tranches horaires peu flexibles (préparation des repas).

La disponibilité des femmes pour des actions de formation est donc réduite voire nulle à certaines heures de la journée.

La libération de leurs capacités productives passe par l'allègement des charges domestiques qui semble être une mesure d'accompagnement décisive dans beaucoup de cas.

d) Les fortes contraintes sociales entravent l'action de l'encadrement masculin auprès des femmes : l'encadreur est regardé avec suspicion par les hommes et réserve par les femmes dont il connaît mal les problèmes. Il y a encore très peu d'agents de vulgarisation féminins qui aient des compétences agricoles.

(1) Exemples - du voandzou et du niébé sur le projet Dosso au Niger.
- du maraîchage sur les projets Caritas au Sénégal.

A Dosso, le rapport d'évaluation note que dans les bas-fonds où les femmes font du maraîchage et ont fait creuser des puits, les hommes se sont mis à cultiver du manioc et de la canne à sucre et dans certains cas "ont chassé les femmes". (BISSILLAT et RAMBAUD, op. cité, p. 24).

3. LA PERTE DU CONTROLE SOCIAL DU PRODUIT.

Les difficultés d'accès des femmes aux moyens et facteurs de production (terre, crédit, intrants) entraînent directement une perte de leur autonomie économique. Cette évolution se fait dans un contexte de mutations profondes de la société rurale :

a) Autrefois assuré par le groupe, le contrôle de la production se fait de manière de plus en plus individualisée dès que ce produit devient marchand. Or, quand les prestations de travail se font non plus pour la collectivité, mais pour un individu (qui peut ainsi satisfaire ses dépenses personnelles), les prestataires commencent à avoir des revendications sur le revenu tiré de ces cultures.

Les femmes qui prennent conscience de cette exploitation vont parfois jusqu'à exiger une valorisation monétaire de leur travail (apparition d'une compensation monétaire que l'on pourrait assimiler à du salariat intra-familial) (1).

b) Ces conflits liés au contrôle du revenu ne se résolvent pas toujours d'une manière aussi favorable aux femmes.

Bien souvent, comme dans le cas de l'AVV, la femme devient une main-d'oeuvre familiale non rémunérée sous l'autorité du chef de famille. Or, la séparation des budgets et des obligations familiales existe toujours et "les fonctions autrefois remplies par les femmes grâce aux revenus qu'elles tiraient de leurs parcelles individuelles ou de leurs activités artisanales ou commerciales, n'ont pas toujours été reprises en compte par les hommes qui disposent pourtant de revenus substantiels" (2)

On a donc une distorsion importante entre le changement dans l'organisation familiale du travail et le rôle et les obligations que chacun doit traditionnellement assumer.

(1) Par exemple en Gambie, voir I, 1.2.1.

(2) M.T. ABELA, C. RAMBAUD. Le projet aménagement des vallées des Volta, p. 39.

c) La perte de revenu peut aussi venir de la suppression ou du transfert d'activités, particulièrement en ce qui concerne la transformation et la commercialisation des produits, domaines de prédilection des femmes.

* La commercialisation ressort de plus en plus du contrôle des organismes d'Etat ; mais les défaillances de ces circuits permettent quand même le maintien de réseaux traditionnels, classés parfois d'informels (1).

* La transformation industrielle des produits agricoles bruts (huile de palme au Bénin, décorticage et étuvage du riz au Sénégal, fabrication de beurre de karité au Mali) entre en concurrence avec les activités artisanales des femmes. La valeur ajoutée qu'elles incorporent dans ces produits leur fournit en effet une importante source de revenus (2).

Cette diminution du pouvoir économique des femmes ne semble pas s'accompagner d'une réduction de leurs charges de travail : la contrepartie d'une baisse de ressources propres, ne se traduit pas par une augmentation du temps libre, au contraire.

(1) Les circuits étatiques sont de toute façon incapables d'assurer le service commercial de détail caractérisé par la vente par très petites quantités en de très nombreux points.

(2) Malgré la très faible productivité de ces activités artisanales, peu de projets cherchent à améliorer cette productivité par des équipements simples et peu coûteux.

II. TRAVAIL AGRICOLE ET TRAVAIL DOMESTIQUE : QUELS CHANGEMENTS POUR LES FEMMES ?

1. MODERNISATION ET CHANGEMENTS DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL AGRICOLE ET DANS LA REPARTITION DES CULTURES.

1.1. Le temps de travail agricole : une donnée souvent négligée.

a) "Mettre les paysans au travail".

L'élaboration des projets de développement se fait souvent à partir de statistiques nationales ou régionales sur l'emploi, complétées de calculs sur la demande et l'offre de main-d'oeuvre rurale locale "afin de vérifier si celle-ci est suffisamment abondante pour permettre au projet d'atteindre les augmentations prévues de production et de revenu" (1). Cette analyse conclut généralement et bien évidemment, au sous-emploi du travailleur rural et à une offre non limitative de main-d'oeuvre (2).

On additionne pour cela la main-d'oeuvre féminine à la main-d'oeuvre masculine (affectée chacune de coefficients) : par exemple 1 pour l'homme valide, 0,5 à 0,75 pour la femme valide. Ce faisant, on considère que ces deux forces de travail sont parfaitement interchangeables. Plus tard, on constate que certains projets n'atteignent pas leurs objectifs à cause d'une disponibilité insuffisante de main-d'oeuvre, en particulier féminine, et on constate même que la mobilisation de la force de travail, y compris salariée, n'a pas répondu à l'attente.

De fait, tous les projets qui visent une augmentation de la production agricole par l'intensification de la productivité du travail et du sol, aboutissent à un accroissement du rythme et du volume de travail quotidien, saisonnier et annuel ; dans quelle mesure et à quelles conditions ces mutations sont-elles acceptables et acceptées ? Quelle est l'origine des

(1) BERGMANN H., SCHUL J. : Liste de questions sur le rôle des femmes dans les projets de développement agricole. Revue Tiers Monde, n° 84, p. 833.

(2) Modèle de LEWIS.

rejets et résistances observés sur beaucoup de projets, entraînant des pratiques extensives sur des surfaces aménagées qui ne sont rentables qu'en culture intensive (1) ?

b) Le temps libre, une denrée rare ?

Une mesure globale de l'emploi rural est insuffisante pour deux raisons :

* on ne prend souvent en compte que les activités agricoles oubliant que les activités para ou extra agricoles sont parfois aussi, ou même plus importantes, aussi bien en temps consacré qu'en revenus retirés,

* les activités agricoles sont elles-mêmes limitées par les contraintes d'un calendrier cultural particulièrement strict en zone sahélienne (où le nombre de journées agricoles utiles pour les semis et le sarclage, est très restreint).

Dans le cas où une nouvelle culture introduit un chevauchement des calendriers culturaux, cela implique :

- soit que les paysans abandonnent les cultures "traditionnelles" ; or ils ont une stratégie de minimisation des risques par une diversification des cultures dont dépend souvent leur survie (2)

- ou que, pour faire face à ces nouvelles périodes de pointe, les paysans aient recours au travail salarié. Dans ce cas, il y a deux types de situation :

. la main-d'oeuvre locale de petits paysans est elle-même soumise à sa propre pointe de travail et donc non disponible,

. ou bien la main-d'oeuvre théoriquement disponible a migré ailleurs pour trouver des salaires plus élevés ou des conditions plus sûres de travail. Quoiqu'il en soit, le résultat est une inflation du salaire plus ou moins supportable par les exploitants qui embauchent,

. ou le recours à une main-d'oeuvre féminine qu'on paiera moins,

(1) La plupart des projets d'irrigation sont confrontés à ce problème.

(2) Particulièrement en zone sahélienne, où pour parer aux aléas climatiques, les paysans sèment même plusieurs variétés de mil plus ou moins hâtives.

mais qui acceptera de travailler parce que l'argent est difficile à gagner pour elle en saison agricole (mais cette main-d'oeuvre sera alors détournée de ses propres activités productrices).

c) La solution : mécaniser ?

L'extension de la mécanisation de certaines tâches rencontre souvent des obstacles facilement attribués aux résistances paysannes. Le changement introduit dans la répartition du travail fournit des explications à certains refus ou rejets.

L'étude des travaux agricoles se fait souvent de manière partielle et dissociée de l'ensemble du procès de travail.

Par exemple, l'introduction de la culture attelée permet une augmentation des surfaces cultivées par actif. Mais l'entretien de l'attelage, en zone sahélienne, est très contraignant (à cause des problèmes d'abreuvement et de nourriture). Cette tâche incombe généralement aux enfants et aux femmes, même si le bénéfice de la culture attelée va au mari.

Dans l'AVV, les femmes des petites familles installées soulignent la modification de leur place dans l'organisation familiale du travail et "dans bien des cas expriment le sentiment d'être ravalées au rang de domestiques de leur mari" (1).

Ailleurs, quand la mécanisation permet l'extension des surfaces labourées, la part des tâches manuelles augmente parallèlement (par exemple le semis qui est un travail féminin par excellence). La conduite de la bête de labour est souvent aussi le fait des filles ou des femmes, les hommes tenant la charrue ou le sarcloir.

Ainsi, la mécanisation partielle dans un contexte de division sexuelle du travail rigide, peut provoquer un alourdissement des tâches, qui n'est pas toujours acceptable au regard du revenu supplémentaire retiré.

(1) ROCHETTE R. Réflexions sur l'approche de la transition, AMIRA, p. 8.

d) La pénibilité du travail est aussi un facteur qui, faute d'études et de mesures, est souvent ignoré ou reconnu a posteriori : au Libéria par exemple, les femmes récoltent le riz en coupant individuellement chaque épi avec un petit couteau. Les services de vulgarisation introduisent l'usage de la faux qui, malgré un gain de temps considérable, ne suscite pas beaucoup d'enthousiasme auprès des femmes : en effet, les bottes de riz qu'elles doivent transporter sont nettement plus lourdes après l'usage de la faux car la tige est coupée au ras du sol, alors qu'avec le couteau, seul l'épi est sectionné. De plus, les femmes battent la récolte avec leurs pieds nus et sont alors blessées par l'extrémité coupante des tiges.

e) La non prise en compte des temps de travaux (agricoles, extra-agricoles, sociaux, domestiques) peut aussi expliquer des échecs ou rejets de technologies, y compris "douces" ou "appropriées" : paysans et surtout paysannes (à cause des charges domestiques) sont très sensibles à toute augmentation du temps de travail, même quand elle s'accompagne d'une augmentation de production et des revenus (ce qui n'est pas toujours le cas).

1.2. Une nouvelle division du travail entre hommes et femmes ?

La séparation des tâches entre hommes et femmes est-elle rigide ou mouvante ? Constitue-t-elle une entrave à la réalisation des projets ?

a) L'introduction des cultures dites de rente ou d'exportation a profondément modifié la division du travail entre hommes et femmes ; l'assimilation culture de rente = culture masculine, culture vivrière = culture féminine, sans être fausse, mérite d'être nuancée. Pendant la colonisation, les hommes étaient affectés aux cultures obligatoires ensuite devenues, par euphémisme, cultures "de rente" ; l'organisation de la production et des moyens de commercialisation dont bénéficient plus particulièrement les cultures d'exportation, profite plutôt aux chefs de famille, seuls interlocuteurs et producteurs reconnus. Cependant, cela n'empêche pas les femmes de cultiver un champ de coton ou d'arachide afin d'améliorer leurs revenus personnels.

b) La distinction culture de rente-culture vivrière devient elle-même trop floue et variable pour déterminer a priori le rôle de la femme : beaucoup d'exemples illustrent la montée de la valeur spéculative d'une culture traditionnellement d'autosubsistance. Ce phénomène assez récent et encore localisé, est lié à la stagnation des prix d'achat des cultures d'exportation au producteur ou à un récent intérêt des projets pour ces cultures : ainsi le projet d'aménagement hydroagricole du bassin de l'Anembe a-t-il transformé la place et la fonction du riz dans le système de production paysan. De culture féminine d'autosubsistance, le riz est devenu une culture de rente (1) pratiquée par les deux sexes (2). On observe le même type d'évolution sur le projet Dosso au Niger : le voandzou cultivé par les femmes est une légumineuse dont le rendement se situe à 1 tonne par hectare. C'est devenu une culture d'un très gros rapport que les hommes tendent à s'approprier puisqu'ils possèdent les terres (les femmes n'en ont que l'usufruit) et peuvent cultiver à grande échelle ; "on retrouverait ici la même stratégie utilisée par les hommes il y a quelques années lorsque le niébé, mis à la mode grâce au projet productivité FAC, est devenu une spéculation masculine alors qu'elle était traditionnellement féminine" (3).

c) Ce phénomène est identique pour les opérations d'irrigation, de jardinage ou d'embouche. La clé est que l'homme tend à se substituer à la femme (à lui ravir la fonction et le profit) dès qu'une activité devient rémunératrice dans le circuit moderne organisé et qu'elle est soutenue et encadrée par un projet.

L'évolution de la répartition des cultures entre hommes et femmes montre les limites de la rigidité de la division du travail : quand une culture permet un surplus commercialisable à un prix rémunérateur, les hommes se lancent dans ce créneau.

(1) Au détriment du coton.

(2) Mais tout dépend aussi de la rigidité de la division sexuelle du travail : chez les Mandingues, voisins des Peuls de l'Anembe, il est encore difficilement concevable pour les hommes de descendre dans les rizières, même si l'introduction de nouvelles techniques et de nouvelles semences permet d'espérer de bons rendements ; mais là encore, la vulgarisation n'est tentée qu'auprès des hommes... sans succès.

(3) BISSILLAT J. RAMBAUD C. "L'impact du projet de développement intégré de Dosso sur les femmes au Niger" p. 24.

Cette concurrence n'est dangereuse pour les femmes que dans la mesure où les hommes ont le contrôle des terres et l'accès aux moyens de production (cas le plus fréquent), ce qui laisse aux femmes le sentiment d'être dépossédées et injustement devancées par des producteurs qui sont en fait plus performants qu'elles.

1.3. Les changements dans la répartition des travaux : exemple d'un projet intégré.

Le même processus de valorisation-dévalorisation affecte les travaux agricoles (1) ; qu'il soit accru ou allégé, le travail des femmes reste généralement manuel.

Les études fines sur les changements dans les temps de travaux et la répartition des cultures, sont assez rares : elles nécessitent des enquêtes à passages répétés sur un cycle agricole, avec un échantillon représentatif d'exploitations. Une étude de ce type a été effectuée sur un projet de développement rural intégré au nord du Nigéria, chez les Tiv (2).

Le projet a pour objectif l'augmentation de la productivité agricole et l'amélioration des revenus des paysans grâce à l'introduction de nouvelles méthodes de culture et de toute une série de "services d'accompagnement" : alphabétisation, amélioration de l'approvisionnement en eau et en bois, construction de routes, etc, ... ; 500 000 personnes sont concernées par ce programme.

La base de données ethnographiques très fournie a permis de repérer selon les cultures, les évolutions des temps de travaux par type de tâche (semis, sarclage, etc, ...) ainsi que l'évolution des revenus : en effet, dans le système traditionnel, la destination et la répartition de la production se font selon des normes définies très précisément.

-
- (1) Toutefois la permutation des tâches reste circonscrite à certains domaines : il y a peu de cas où les hommes se sont mis à puiser l'eau, chercher le bois et cultiver les jardins de condiments ; inversement, il y a peu de cas où les femmes se sont mises à défricher là où habituellement elles ne le faisaient pas.
- (2) BURFISHER M., HORENSTEIN N. : Sex roles in the nigerian tiv farm household and the differential impacts of development projects. IED Staff report, 1982, 67 p.

Tableau 10. Le système de production des Tiv du Nigéria.

	Type de cultures	Organisation du travail	Destination de la production	Obligations familiales
Femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Cultures de subsistance peu commercialisées, sorgho maïs • Cultures de subsistance dont une partie est commercialisée (30 à 50 %) <u>igname</u> melon d'eau millet 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de cultures purement masculines ou purement féminines • Tâches réparties distinctement entre hommes et femmes selon les cultures • Rôle dominant des femmes dans la culture d'igname, sorgho, maïs 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Igname</u> : autoconsommation et vente sur le marché par les femmes • <u>Sorgho, manioc et maïs</u> contrôlés par les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Chargées d'assurer la nourriture de base (igname) et d'acheter complément • Achètent les vêtements pour elles et leurs enfants
Hommes	<ul style="list-style-type: none"> • Culture de riz, millet, melon d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle dominant des hommes dans la culture du melon, millet 	<ul style="list-style-type: none"> • Commercialise le <u>millet, le riz</u> et un peu de manioc 	<ul style="list-style-type: none"> • Doivent aider les femmes sur les champs d'ignames (fournir les semences, faire les buttes etc, ...) • Doivent payer les impôts et les taxes
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission patrilinéaire des terres ; droit d'usage pour les femmes accordé par le mari • habitat dispersé avec deux types de champs autour de la concession <ul style="list-style-type: none"> - jardins (fumés) - champs en rotation (jachère-culture) 		<ul style="list-style-type: none"> • Celui qui en définitive contrôle la production rémunère les autres membres de la famille en nature ou parfois en argent 	

a) Première conséquence de la modernisation, le temps de travail annuel a augmenté de 14 % (1) absorbé essentiellement par les activités de récolte et transformation pour lesquelles peu d'améliorations ont été apportées. Une ventilation par sexe des temps de travaux montre que le travail des femmes a augmenté de 17 % contre 6 % pour les hommes ; la répartition annuelle du travail s'est aussi modifiée : moins de goulets d'étranglement (pointes de travail) et répartition plus homogène sur l'année (2).

L'introduction de certaines techniques a permis une augmentation de la surface cultivée (2,5 ha par exploitation) et une amélioration de la productivité ; l'accroissement du temps de travail a été possible pour deux raisons :

* il se fait en dehors des habituels goulets d'étranglement (de nouvelles pointes apparaissent pour les hommes comme pour les femmes, mais à des périodes différentes de l'année)

* la surcharge de travail est acceptable car l'augmentation de la production est importante et l'écoulement des surplus sur le marché facilitée grâce à la réalisation d'infrastructures dans le cadre du projet (routes, magasins de stockage, etc, ...).

b) Deuxième conséquence : l'augmentation du revenu (par jour de travail) est de 31 % pour l'ensemble de l'exploitation. Elle est à peu de chose près, égale pour les hommes (28 %) et pour les femmes (31 %).

* Par contre, la décomposition par type de culture montre que l'augmentation du travail ne correspond pas toujours à une augmentation de revenus sur une production donnée. Cette différence permet de comprendre l'origine de certains conflits à propos de la répartition de la force de travail, qui se fait toujours selon les normes traditionnelles (tableau 10).

* Dans le cadre de ce projet, les femmes ne perdent pas le contrôle de la production, mais l'augmentation de la charge de travail est difficilement acceptable à certaines périodes à cause de leurs activités

(1) Toutes ces données sont extraites de BURFISHER, op. cité.

(2) Ce qui montre que le projet a bien identifié les contraintes du calendrier cultural et y a répondu efficacement.

extra agricoles (1) ; le travail domestique en particulier, n'a fait l'objet d'aucune amélioration sensible.

* L'amélioration de la productivité a porté essentiellement sur les phases de la production et non sur celles de la transformation.

c) L'ensemble de ces données fait ressortir la grande complexité d'organisation dans une exploitation familiale et le peu de pertinence d'une approche "agglomérée" : hommes et femmes ont des activités et des revenus séparés mais complémentaires ; celui ou celle qui contrôle une production a besoin de la force de travail du sexe opposé pour certains travaux ; cette force de travail n'est pas gratuite (comme dans le cas des aides familiaux) et donne lieu à une comptabilité complexe pour chaque culture (2).

* La modernisation déséquilibre cet ensemble de rapports. Pourtant dans ce projet intégré, on a essayé de prendre en compte le maximum de paramètres. Mais il reste que, comme dans la plupart des programmes, le travail domestique est "oublié".

* Des conflits apparaissent alors entre hommes et femmes à propos des prestations de travail et de leur rémunération ; ils sont d'autant plus exacerbés que le changement social provoqué par l'insertion accélérée dans l'économie marchande suscite une remise en cause des obligations et prestations traditionnelles. On peut ainsi arriver à des rapports entre membres d'une même famille qui se rapprochent de plus en plus du salariat.

* Raisonner sur les projets à partir d'une exploitation familiale homogène est donc insuffisant ; la répartition saisonnière et la nature du travail agricole diffèrent selon le sexe, et les niveaux et sources de revenus ne sont pas les mêmes : l'intervention d'un projet aura donc un impact différent sur chaque groupe.

Une approche plus fine, plus détaillée, plus complète de l'organisation familiale du travail et de la production (y compris domestique) commence à s'imposer : la baisse de la production agricole par tête et l'efficacité limitée des projets, amènent à revoir les stratégies et méthodes d'intervention dans le domaine du développement rural.

(1) Les activités extra agricoles des femmes sont sensiblement plus importantes que celles des hommes.

(2) Ce n'est pas encore le salariat ; ce sont des prestations de travail déterminées par la parenté (la place de chacun dans la famille) avec des contreparties en argent ou en nature (cas le plus courant).

Tableau 11. Changements dans le temps de travail et dans les revenus de l'ensemble de l'exploitation, des femmes et des hommes.

Culture	Ensemble de l'exploitation		Femmes		Hommes	
	% de variation dans le temps de travail	% de variation des revenus (1)	% de variation dans le temps de travail	% de variation des revenus	% de variation dans le temps de travail	% de variation des revenus
Igname	+ 24	+ 33	+ 25	+ 33	+ 17	+ 43
Manioc	- 1	+ 11	- 1	+ 12	+ 2	+ 9
Riz	- 21	+ 37	- 20	+ 33	- 23	+ 40
Maïs	+ 43	+ 44	+ 43	+ 45	+ 44	0
Millet	- 3,1	0	- 12	0	- 13	0
Melon	+ 24	+ 15	+ 27	+ 13	+ 18	+ 21
Sorgho	+ 4	+ 11	+ 2	+ 13	+ 6	0
Arachide	+ 37	+ 29	+ 61	+ 9	+ 10	+ 61

Source : Etabli à partir des données de Burfisher, op. cité.

(1) La variation des revenus est calculée net d'intrants, par homme-jour (ce qui donne la variation nette de la rémunération de la journée de travail).

2. L'ALLEGEMENT DU TRAVAIL DOMESTIQUE.

Les activités domestiques des femmes pour assurer la vie quotidienne des membres de la famille, font partie intégrante du système d'exploitation des ressources. Elles sont consommatrices d'eau, de bois, d'énergie humaine et de temps. "Elles sont productrices de la nourriture, du confort et de l'hygiène sans quoi le renouvellement de la force de travail ne serait pas possible" (1).

Ces tâches sont vitales mais pratiquées d'une manière rudimentaire ; physiquement éprouvantes, elles sont, en l'état actuel, un obstacle à la libération des forces productives des femmes et à leur participation à certaines actions de développement (alphabétisation, participation aux coopératives, etc, ...) (2).

Les projets de développement tiennent-ils compte de cette contrainte ?
Quelles sont les principales techniques d'allègement du travail domestique diffusées en milieu rural ?

2.1. Une contrainte qui n'est pas toujours prise en compte dans les projets.

a) L'oubli ou la négligence du secteur domestique a des conséquences néfastes sur le déroulement des projets.

Pour les femmes rurales, l'accomplissement des tâches domestiques est indissociable de l'ensemble de leurs activités et la séparation des travaux entre les sexes, est la matérialisation des rôles auxquels chaque individu doit se conformer : à l'opposé, dans la conception des programmes, ces contraintes ne sont pas toujours bien appréhendées. Les problèmes relevant du travail domestique (qualifié parfois d'invisible) (3) sont généralement relégués aux projets à caractère "social" (UNICEF, ONG).

Non seulement les conditions de vie ne sont pas améliorées, mais il peut y avoir une aggravation des difficultés d'accès aux ressources vitales que sont l'eau et le bois. La surcharge de travail des femmes est alors

(1) LOCQUAY A. Thionck Essyl en Basse Casamance. Thèse de 3ème cycle, p. 228.

(2) Pour une description détaillée, voir l'enquête socio-économique menée auprès des femmes au Zaïre, IIe partie, section IV (III,1).

(3) Souvent par assimilation au travail ménager en Occident, dit invisible, car non rémunéré, "enfermé" dans la maison et totalement individualisé.

L'origine des goulets d'étranglement entravant le bon déroulement du programme.

b) A l'Office du Niger au Mali, les aménagements ont entraîné un déboisement intense de la zone ; aujourd'hui le bois est coupé vert et claudiquement pour échapper aux taxes des agents des Eaux et Forêts.

c) Au Bénin, sur le projet Grand-Hinvi, la réorganisation agraire aurait dû se faire sur une base intégrée, c'est-à-dire en impulsant l'ensemble des composantes de la vie économique et sociale (production, santé, éducation, etc, ...). Or, très vite, le projet s'est réduit comme une peau de chagrin, au seul palmier (1).

L'échec de l'opération a provoqué chez les paysans, et surtout chez les femmes, une réaction violente : au sentiment d'avoir été spoliés (privés de leurs moyens de travail) s'ajoute celui d'avoir été dupés par des promesses jamais tenues.

d) Les projets de colonisation agricole sont toujours confrontés à ce type de problème : les colons quittent un village et des terres pauvres, mais humanisés, et se retrouvent dans une brousse sauvage où les conditions de vie sont dures, en particulier pour les femmes. La réalisation des infrastructures n'accompagne pas toujours l'installation des migrants qui arrivent sur des terres vierges, ne disposent que d'un habitat précaire et doivent accomplir un travail considérable pour construire des cases, dessoucher et commencer les cultures.

* Alors que beaucoup de femmes avaient accès à un moulin de village dans leur région d'origine, elles ont dû en arrivant, "ajouter à tout le travail agricole qui les attend, cette tâche longue et pénible de la mouture quotidienne des céréales au pilon ou à la meule, car aucun moulin n'existait dans la zone d'installation" (2).

* Les contraintes liées au nouvel habitat sont soulignées par les hommes comme par les femmes : par exemple, cuisiner à l'intérieur des maisons (en raison de la pluviométrie élevée) provoque beaucoup d'accidents chez les enfants (les femmes, obligées d'entrer et sortir de la maison, les surveillent moins facilement).

(1) Voir I, 1.3.2. (ou en seconde partie, section II).

(2) M.T. ABELA. Op. cité, p. 25.

* Il n'y a pas de marché ; mais de toute façon "elles n'ont rien à vendre et pas d'argent pour acheter" (1).

* "Le puits non plus ça ne va pas" (2) l'eau est rare en saison sèche et surtout elle est loin.

Si chaque problème pris isolément n'est pas fondamental dans l'attitude des populations vis-à-vis de l'AVV, "décidément, ce qui ne va pas, dépasse ce qui va" (3).

Et au-delà des difficultés matérielles et de survie, ces migrants sont affectés au plus profond de leur dignité.

"Celui ou celle qui a quitté son village ne peut y retourner qu'après avoir réussi et ne peut repartir en miséreux vaincu" (4) ; "je porte le même pagne depuis trois ans, il n'est pas question que je rende visite à ma famille".

Mais, malgré l'humiliation, la situation s'est tellement dégradée, que des femmes ont fui et abandonné l'AVV, suivies un peu plus tard par leur mari.

e) Les femmes sont parfois hostiles à une action de développement tant qu'aucune solution n'est proposée pour alléger leurs travaux . Même si le projet sollicite leur participation aux organisations mises en place, la résistance passive des femmes qui ne "se sentent pas concernées" peut conforter au premier abord certains clichés sur l'immobilisme féminin (5).

2.2. Les trois priorités : l'eau, le bois, le moulin.

Quatre activités dominent le budget temps consacré aux travaux domestiques : le puisage de l'eau, la recherche de bois, le pilage des céréales ou tubercules pour l'alimentation et la préparation et cuisson des aliments.

(1) R. ROCHETTE. Etude sociologique de l'AVV. Annexe 1, p. 12.

(2) Idem, p. 4.

(3) Idem, p. 37.

(4) Idem, p. 18.

(5) Voir l'exemple de Solidarité Paysanne au Zaïre, IIe partie, section IV.

Trois de ces tâches peuvent être allégées par l'implantation ou la diffusion d'équipements simples et peu coûteux, collectifs (puits, moulin), ou individuels (foyers améliorés). Si dans certaines régions le moulin est devenu un instrument indispensable d'usage courant, d'autres zones en sont totalement dépourvues. L'accès des femmes aux techniques allégeantes (1) est donc inégal, et dans l'ensemble, le travail domestique reste un fort consommateur de temps et d'énergie.

2.2.1. Du pilon au moulin.

La base du repas familial est le mil ou sorgho (en région de savane et de steppe) ou le manioc (en région de forêt). Pour ces aliments, la plupart des préparations culinaires se font à partir de farine, dont la fabrication requiert une série d'opérations fatigantes et fastidieuses : battage, décorticage, vannage, pilage.

En outre, les femmes vendent aussi des plats cuisinés sur les marchés locaux, ce qui leur fournit d'appréciables revenus.

Le pilage est quotidien (2), mais dans la plupart des familles polygames, les femmes font la cuisine à tour de rôle, ce qui libère les co-épouses des corvées domestiques. Les femmes aisées confient le grain ou les tubercules à des pileuses professionnelles (3). En période de travaux agricoles (saison des pluies) les femmes réduisent sensiblement le temps consacré au pilage ; ainsi, piler un kilo de sorgho peut prendre de 20 minutes à une heure et demie, selon la qualité recherchée de la farine (les moutures grossières sont beaucoup moins appréciées).

Dans la hiérarchie des besoins exprimés par les villageois, le moulin apparaît presque toujours comme prioritaire pour les femmes, et même parfois pour les hommes : ainsi à Chanyessou au Niger, lors d'une enquête préparatoire à un projet "en l'absence de femmes à la réunion, les villageois ont dû avoir oublié de présenter cette demande de moulin, dont ils ont fait ensuite leur première priorité : parce que les femmes le demandent, parce

(1) Equipements que les Anglo-Saxons désignent sous le terme de "labour-saving devices".

(2) Dans l'ensemble les femmes passent de une à deux heures par jour à piler.

(3) Même avec les moulins, les pileuses professionnelles ne disparaîtront pas car certaines préparations nécessitent une mouture manuelle.

qu'elles seront plus libres pour le travail et parce que Chanyessou est un village marché" (1). Au Zaïre, les actions d'Animation Féminine n'ont démarré qu'avec l'acquisition de moulins par les femmes (2). Le taux de fréquentation élevé des moulins existants (qu'ils soient privés ou villageois) montre que les femmes (et parfois les hommes) sont prêtes à se déplacer et à payer le service du moulin ; deux catégories d'usagers se distinguent nettement selon leur insertion dans l'économie monétaire :

* usagers réguliers (femmes qui font du commerce ou celles qui reçoivent de l'argent du mari pour le moulin (3)),

* usagers irréguliers : la plupart des femmes paient elles-mêmes la mouture ; leur fréquentation du moulin dépendra des fluctuations de leurs ressources monétaires.

Dans beaucoup de pays africains et depuis plusieurs années, les expériences d'équipement des villages en moulins se multiplient. Les principaux obstacles sont d'ordre technique , organisationnel et économique :

a) Les problèmes techniques.

Il y a rarement une formation à la maintenance des appareils ; comme il est très coûteux de porter le moulin en ville pour le faire réparer, beaucoup sont inutilisés dès le premier ennui mécanique.

b) Les problèmes de gestion et d'organisation.

Si apparemment les commerçants propriétaires de moulins ont des marges suffisantes pour que cette activité soit très lucrative, les groupes villageois eux, se heurtent souvent à des problèmes de gestion.

* L'existence de structures coopératives dans le village a permis de résoudre rapidement le problème du comité de gestion du moulin : or, les femmes, on l'a vu, appartiennent très rarement à ces structures. Moins motivés,

(1) R. ROCHETTE. Enquêtes villages, Badeguicheri, Niger, 1983.

(2) "Un appui à l'autopromotion paysanne : Solidarité Paysanne au Zaïre", IIe partie, section IV.

(3) M. CARR cite une étude au Sénégal où les hommes sont prêts à payer le prix de la mouture quotidienne si le gain de temps des femmes est réinvesti dans des activités productives dont ils bénéficient (travail) sur les champs familiaux etc, ... (M. CARR. "Technology and rural woman in Africa", BIT, 1980, 50 p.)

les hommes ne font pas tellement attention aux problèmes de rentabilité et d'amortissement et il n'est pas rare que le responsable parte avec la caisse.

* Par exemple, au Sénégal une ONG a constaté que sur 11 moulins installés depuis 1978, "la situation n'était pas satisfaisante tant du point de vue de l'état du matériel que de la gestion" (1). La création de "comités de moulins" s'est faite sans les femmes et il a fallu la pression de l'encadrement pour que les femmes entrent dans les comités. Actuellement, la situation s'est sensiblement améliorée dans 9 cas sur 11.

Pourcentage de femmes dans les comités de gestion.

	:	:	:	:	:	:	:					
	:	0	:	20%	:	25%	:	33%	:	80%	:	
	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	
:	Nombre de	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	
:	comités	:	3	:	3	:	2	:	2	:	1	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

Les femmes du comité de gestion se sentent plus responsables vis-à-vis des usagers, femmes elles aussi (la pression sociale est peut-être plus forte et incite à plus de rigueur dans la gestion).

* La gestion "mixte" du moulin peut être un bon moyen d'intégration des femmes dans les coopératives, comme cherche à le faire Solidarité Paysanne au Zaïre. Par contre, les femmes sont rarement alphabétisées, ce qui représente pour elles un sérieux handicap.

c) Rentabilité et amortissement du moulin.

Souvent les moulins sont payés par le gouvernement ou les aides extérieures avec une participation financière variable des populations.

Les recettes du moulin (paiement de la mouture par kilo (2)) permettent de couvrir les frais en gasoil et le salaire du ou des machinistes ; elles ne sont pas toujours suffisantes pour couvrir des frais de réparation et d'amortissement.

(1) CIMADE. Rapport d'activités du PIP.

(2) Au Sénégal par exemple en 1983, le prix de la mouture varie de 15 à 20 CFA.

L'augmentation du prix du carburant (qui représente près de 60 % des charges d'exploitation) a entraîné la fermeture de certains moulins ou tout au moins une baisse de leur fréquentation (1). Le fonctionnement à partir d'autres sources d'énergie (moulins solaires au Burkina par exemple) n'est pas encore suffisamment au point pour représenter une alternative intéressante.

Si certaines expériences d'introduction de moulins dans le cadre de coopératives se sont soldées par des échecs, une formule efficace a été lancée depuis 1960 au Cameroun (2). Les groupements de femmes sont propriétaires de moulins mécaniques fournis à crédit. La livraison s'accompagne d'une formation à l'utilisation et à l'entretien ; le prêt a été remboursé en une année et le temps gagné consacré à une formation à des activités génératrices de revenu (fabrication du savon par exemple).

2.2.2. L'eau : des équipements encore insuffisants.

En 1975, selon l'OMS, un Sahélien seulement sur quatre disposait d'une alimentation en eau satisfaisante en quantité et en qualité et à bonne distance d'approvisionnement. Au début des années 80, cet ordre de grandeur n'a pas changé de manière significative. En zone rurale, un quart des villages ne dispose d'aucun approvisionnement sûr en fin de saison sèche : la quantité minimum de 5 litres d'eau par jour et par personne n'est même pas assurée. Les femmes, pourvoyeuses traditionnelles en eau, doivent parfois parcourir des distances considérables et le transport est fait avec des moyens rudimentaires : calebasses, canaris, jerricanes, chambres à air, etc. ... Aux inégales difficultés d'approvisionnement selon la saison, s'ajoute l'irrégularité des pluies d'une année à l'autre : "acquérir une meilleure maîtrise d'une ressource qui n'est pas rare, mais qui est mal répartie dans le temps et dans l'espace est la condition nécessaire d'un meilleur approvisionnement en eau des populations rurales du Sahel" (3).

(1) Par exemple, au Burkina Faso en 1975, lors de l'augmentation de 33 % du prix du carburant, certains moulins privés qui ont augmenté de 25 % leur prix, sont passés d'une ouverture quotidienne à une ouverture bi-hebdomadaire (jours de marché) à cause de la baisse de fréquentation.

(2) SEGURET M.C. "Le rôle économique et social des femmes face à la technologie". BIT, novembre 79, p. 7.

(3) CILSS. Hydraulique villageoise et développement rural dans le Sahel. Nov. 1981, 26 p.

Particulièrement dramatique en milieu sahélien, ce problème se pose aussi dans la plupart des autres pays d'Afrique Subsaharienne (avec des disparités régionales très importantes).

Malgré l'effort d'équipement de ces dernières années, le CILSS estime qu'il faudrait construire 60 à 70 000 points d'eau modernes d'ici l'an 2000, rien que pour les pays du Sahel :

Tableau 12. Estimation du nombre de points d'eau satisfaisants par rapport au nombre de villages dans les différents pays du Sahel.

	Nombre de villages	Nombre de points d'eau modernes début 1982
Gambie	1 000	225
Haute-Volta	7 600	4 800
Mali	10 200	5 300
Mauritanie	4 100	1 000
Niger	17 400	6 000
Sénégal	14 400	1 500
	54 700	18 825

Source : CILSS, Club du Sahel, 1983.

Priorité de l'ensemble des plans de développement, l'accès à l'eau potable est reconnu comme l'un des principaux facteurs d'amélioration de la santé, des conditions de vie et du développement rural.

La lenteur du rythme des équipements n'est pas dûe à des obstacles techniques (les ressources en eau existent, les équipements sont simples) ni même seulement financiers.

L'analyse faite par le CILSS insiste sur "la dispersion et la mauvaise organisation des moyens affectés à l'hydraulique villageoise" ainsi que sur "le fait que l'accent a été mis sur les moyens matériels et pas assez sur les moyens humains" (1). Un des problèmes les plus préoccupants est la

(1) CILSS. Hydraulique villageoise et développement rural dans le pays du Sahel. Op. cité, p. 9.

maintenance des équipements (beaucoup de puits ou forages sont hors d'état) (1). "Les populations ne se sont pas senties concernées par la maintenance d'ouvrages et d'équipements qui étaient plus ceux de l'administration que les leurs et de plus, elles n'avaient généralement pas les connaissances techniques nécessaires pour procéder directement à cette maintenance" (2).

Or les ressources des administrations en moyens matériels, humains et financiers sont limitées et insuffisantes pour entretenir des installations dispersées : il en résulte une déperdition importante et une partie des aides extérieures est consacrée à la réhabilitation d'ouvrages.

Le rapprochement est fait avec d'autres projets de développement, où l'approche très rigide et technocratique orientée du haut vers le bas sans participation des populations concernées, est en partie responsable de l'échec des programmes. Les ONG, agissant la plupart du temps en dehors du cadre administratif, ont apporté un peu de souplesse à cette approche, sans toutefois échapper aux difficultés communes à l'ensemble des programmes hydrauliques. Ainsi le bilan du PIP (Programme Intégré de Podor) au Sénégal (3) souligne-t-il la nécessité d'une réorganisation de son volet prioritaire : l'hydraulique. Sur les 27 puits et 10 puits-forages réalisés en 1982, plus de la moitié sont hors d'état en 1983 à cause de la baisse de la nappe phréatique, mais aussi à cause du mauvais entretien des équipements. Le programme de 83/84 sera surtout consacré à "la remise en état et au surcreusement des puits".

-
- (1) Par exemple à Thionck Essyl en Basse Casamance (Sénégal) "quatre puits ont été creusés grâce à des crédits du Fond d'Aide et de Coopération, cimentés recouverts et équipés d'une pompe et d'un abreuvoir. Ils ont très vite été détériorés par manque d'entretien et aussi, dit-on, en raison du peu d'intérêt des villageois pour une action qu'ils n'avaient pas sollicitée". A. LOCQUAY. "Thionck Essyl en Basse Casamance", p. 230.
 - (2) CILSS. Le développement de l'hydraulique villageoise dans le Sahel. Bilan et perspectives. Juillet 1983, 24 p. 10.
Dans le Kivu au Zaïre, l'ensemble des villages de la plaine de la Ruzizi est équipé de pompes à main, toutes en panne. Les villageois protègent respectueusement l'enclos de la "pompe UNICEF", telle qu'ils la désignent eux-mêmes, et attendent un hypothétique réparateur (en principe les services de développement rural) sans se risquer à dévisser le moindre boulon.
 - (3) Programme Intégré de Podor (PIP) créé en 1974 par la CIMADE et le SOE pour rendre le département de Podor (région du Fleuve Sénégal) plus résistant aux effets de la sécheresse.

De plus, un programme hydraulique ne peut se concevoir sans un plan régional de développement rural au risque d'avoir des conséquences néfastes sur l'environnement : autour des forages la désertification provoquée par le surpâturage a pris dans certaines régions des proportions alarmantes.

La question de l'eau sur un projet renvoie donc à une double interrogation :

- celle de l'approvisionnement, avec la gestion et la maintenance des équipements,
- celle de l'utilisation de l'eau, non seulement comme boisson, mais aussi comme facteur de production en agriculture.

Un puits est simple à creuser, une pompe facile à installer, mais c'est après que les difficultés commencent.

2.2.3. Planter des arbres et économiser le bois : un impératif pour lutter contre la désertification (1).

"Pour près de la moitié de la population du monde, les problèmes d'énergie se mesurent au temps qu'il faut chaque jour pour ramasser le bois nécessaire à la cuisson des aliments" (2).

L'approvisionnement en bois de feu, devenu rare en savane, est une grande préoccupation des femmes. La collecte, souvent hebdomadaire, parfois mensuelle, est de plus en plus lointaine et fastidieuse. La bouse de vache et les tiges de mil sont maintenant utilisées en zone sahélienne pour l'alimentation du feu, au détriment de la fumure du sol. Les opérations de reboisement, entreprises dans différents pays, sont parfois accompagnées d'actions pour économiser l'énergie (par exemple les foyers améliorés).

a) Le reboisement villageois.

* La déforestation dans le Sahel est un phénomène ancien, déjà souligné par certains commandants de cercle sous la colonisation. Des services

(1) Les besoins en bois de feu représentent près de 95 % des besoins totaux en bois.

(2) Banque Mondiale : rapport sur le développement dans le monde, 1981.

forestiers furent créés mais ils ne disposèrent que de moyens réduits. La crise du bois de feu n'a vraiment attiré l'attention qu'avec les difficultés d'approvisionnement des villes en croissance rapide. Le milieu rural n'est pas épargné pour autant : "des enquêtes faites dans des régions relativement bien arrosées et donc relativement boisées du Sud Mali ont montré que les femmes, traditionnelles pourvoyeuses du village en bois, doivent aujourd'hui faire 5 à 10 km pour ramasser leurs fagots alors qu'autrefois elles trouvaient de quoi alimenter leurs feux bien plus près du village" (1).

Un prélèvement excessif de bois dans des conditions naturelles défavorables peut avoir des conséquences catastrophiques irréversibles, car la déforestation est un processus qui s'auto-accélère.

Devant cette menace, pays du Sahel et agences de développement, tentent d'enrayer l'érosion du capital forestier ; les principales réalisations sont les plantations à grande échelle (forêts classées ceintures vertes autour des villes, etc, ...). Cependant depuis 1978, bien qu'ayant encore une place secondaire, les boisements villageois (2) se multiplient. Le degré de réussite de ces actions est assez maigre : en 1983, sur 25 000 hectares reboisés dans les pays du Sahel, 1/3 de la surface ne produit aucun bois, et pire, "2 arbres sur 3 plantés actuellement meurent ou sont sévèrement rabougris avant la 5ème année" (3).

La situation des plantations villageoises, avec un taux de réussite de 40 %, n'est guère plus satisfaisante que celle des plantations industrielles :

- l'intérêt n'est pas perçu directement par les habitants ; les "plantations de l'Etat" sont souvent dégradées,
- le coût à l'hectare est très élevé, ce qui dans la situation actuelle, exclut toute généralisation : en moyenne 302 200 CFA à l'hectare en 1981.

* L'inaptitude des systèmes classiques de gestion forestière (forêts classées et plantations) à résoudre la crise de l'environnement sahélien

(1) J. GIRI. "Le Sahel demain, catastrophe ou renaissance ?" p. 136.

(2) Ou opération "bois de village" : c'est l'affectation d'une parcelle du terroir villageois à la plantation d'essences permettant l'approvisionnement à long terme en bois de chauffage et bois d'oeuvre.

(3) M. THIBAUT. Ecologie forestière, synthèse des analyses nationales, décembre 1983, 75 p. 26.

tient autant aux problèmes financiers et techniques que sociaux : les populations tentent de survivre grâce à des ressources qui se font de plus en plus rares et qu'elles négligent ou ne peuvent plus gérer ; actuellement, la participation et la prise en charge par les populations rurales de la gestion forestière (foresterie rurale) apparaît indispensable ; les analyses des échecs des reboisements villageois soulignent que "les services forestiers n'ont pas encore été capables de développer un modèle garantissant aux paysans le plein bénéfice de leur travail. Ne les recevant pas, ils ne sont nullement intéressés par de tels travaux". Le manque de préparation sur le plan technique et humain provoque méfiance, voire hostilité des paysans : ainsi l'opération GAO (1) au Niger a eu un taux de réussite de 20 %.

Les paysans coupent les arbres plantés dans leurs champs de peur d'être expropriés par l'Etat en la personne des services forestiers (2). Le principe selon lequel la terre appartient à l'Etat est l'un des éléments générateurs de confusion et de désorganisation au niveau de l'exploitation traditionnelle de l'espace (3). "Les services forestiers se heurtent à un problème fondamental : comment cesser de travailler contre les villageois, pour commencer à travailler avec eux" ? (4).

Ceci représente un effort de reconversion des services forestiers, qui, plutôt que surveillance et répression, doivent assurer la formation des villageois, chargés de contrôler eux-mêmes l'utilisation du bois.

* Les plantations villageoises communautaires sont-elles la voie d'avenir ? L'évolution de l'action villageoise de reboisement d'un projet au Mali (5) montre que l'efficacité des structures collectives est remise en cause par l'évolution sociale :

(1) Plantation dans les champs d'une variété d'acacia destinée à assurer l'alimentation du bétail et la fumure des champs. Cette opération était inscrite dans le cadre d'un projet FAO particulièrement inefficace, ce qui explique aussi l'échec du volet reboisement.

(2) Selon le droit coutumier, celui qui plante un arbre ou aménage une terre peut jouir de celle-ci tant que dure la plantation ou l'aménagement.

(3) Beaucoup d'évaluations insistent sur ce problème de réglementations foncières et d'un nécessaire éclaircissement sur la propriété des terres ou au moins la propriété des arbres : "en ne reconnaissant pas aux paysans la propriété individuelle de la terre, on supprime toute incitation à planter des arbres". (THIBAUT, op. cité, p. 39.).

(4) J. THOMSON. La participation, l'organisation locale, la politique d'utilisation des terres du secteur forestier : orientations futures de la foresterie sahélienne. CILSS, Club du Sahel, 1983, 49 p.

(5) Evaluation intermédiaire du projet Mali AIP 625 0937, juillet 83 ; partie sociologie, D.S. BECIS.

Les travaux de plantation et d'entretien sont réalisés au sein de chaque village par une organisation collective de jeunes (hommes et femmes) sous la direction des vieux.

- Les contraintes essentielles à l'action villageoise sont, selon l'évaluation, liées au calendrier de production, à l'exode, aux besoins et motivations différentes (1), à la faible disponibilité en terre et aux contraintes du système social.

- En effet, la structure mise en place se trouve à mi-chemin entre l'organisation traditionnelle (groupe d'entraide multifonctionnel) et moderne (sur une base politique), ayant chacune ses règles propres. Cependant, l'évolution actuelle (exode, perte d'autorité des anciens) ébranle l'efficacité de ces organisations. De plus, selon les villages, la réceptivité au reboisement est très différente selon l'appartenance ethnique (2) et la situation géographique, mais aussi en fonction de l'environnement socio-économique.

- La participation des femmes n'est pas élevée, bien qu'elles fassent habituellement de la politique ! Par contre, selon les villages, elles s'occupent plus ou moins des travaux de plantation et d'entretien.

Au Niger, selon l'IRAM (3), les femmes ne se sentent pas concernées par ces opérations qui "se font sur des terrains qui appartiennent aux hommes"... Dans leur situation conjugale précaire, les femmes ne veulent pas investir dans des opérations dont le fruit pourrait aller au mari.

* Les opérations de reboisement villageois sont sans doute la voie de l'avenir, mais il manque encore une politique globale vigoureuse qui puisse soutenir et "rendre faciles et attrayantes" ces petites actions, dont les effets ne peuvent se faire sentir qu'à long terme.

(1) Volonté, par exemple, de planter des arbres fruitiers.

(2) Par exemple, les Dogons qui dans leur système d'exploitation des ressources sylvo-pastorales, protègent l'arbre, alors que les Peuls n'y prêtent pas la même attention, surtout quand il s'agit de nourrir leur bétail.

(3) IRAM. Participation des femmes rurales au développement, p. 23.

Mais l'autre façon d'alléger immédiatement la corvée de bois, passe par la réduction du gaspillage d'énergie (1). Le traditionnel feu à trois pierres a un très mauvais rendement ; depuis quelques années, les tentatives de mise au point et la diffusion de foyers améliorés se multiplient dans les pays du Sahel.

b) Les foyers améliorés.

* L'autoconstruction : les "ban ak suuf" (2). Les cuisinières améliorées en argile et en sable, sont simples à construire. Des maçons peuvent rapidement s'initier à cette technique, mais aussi des femmes désireuses de fabriquer leur propre foyer.

Au Sénégal, le PRECOBA (3) dispose d'une cellule ayant pour but de promouvoir l'utilisation des ban ak suuf dans le département de Fatick : les femmes qui s'occupent de la collecte du bois passent jusqu'à trois heures par jour en brousse et parcourent parfois une dizaine de kilomètres à la recherche de bois mort (4). L'introduction de foyers améliorés permettrait une économie de bois de 30 à 50 %.

Au départ, le projet voulait former les maçons, mais le prix de vente de la cuisinière (2 000 à 5 000 CFA) s'est avéré dissuasif pour les clientes éventuelles (5). Le projet a alors décidé d'amorcer un processus d'auto-diffusion.

- L'action a commencé par apprendre à des formatrices issues du milieu rural, la construction du modèle le plus simple de cuisinière (sans cheminée).

-
- (1) La ménagère Sahélienne consomme pour sa cuisine de cinq à six fois plus d'énergie que son homologue des pays développés. Le foyer traditionnel disperse dans les courants d'air 90 % de la chaleur dégagée. (F. FLAMENT. Actuel développement n° 61, juillet 84, p. 42).
 - (2) "Ban ak suuf" veut dire "argile et sable" en Wolof (Sénégal).
 - (3) PRECOBA : Projet de Reboisements Communautaires du Bassin Arachidier.
 - (4) Evaluation PRECOBA, 1982.
 - (5) Soit 40 à 100 F.F. ; c'est encore une illustration de la faiblesse des revenus monétaires en milieu rural ; en 1983, le salaire minimum (officiel...) est de 30 000 CFA par mois.

- Ces formatrices organisent ensuite des stages de deux jours dans les villages : la préparation et la sensibilisation (1) se fait avec les villageois, le stage se déroule avec 8 à 10 personnes par formatrice, et chaque groupe construit 4 "ban ak suuf". (chaque journée de stage est rémunérée 1 460 CFA).

- Le projet espère qu'une formation dans des villages dispersés va conduire à une saturation de ban ak suuf dans le département. Or, au bout d'un an, l'évaluation montre que si l'utilisation des foyers est généralement acceptée, l'auto-diffusion reste cependant très limitée (2). 21 stages organisés par le projet et 14 stages à l'initiative des formatrices (3) ont initié 908 femmes ; au total 397 ban ak suuf ont été construits :

- 201 pendant les stages PRECOBA,
- 101 pendant les stages à l'initiative des formatrices,
- 95 après les stages (malgré résultat de l'auto-diffusion).

L'enquête PRECOBA de 1983 (4) donne des résultats très détaillés sur l'utilisation et la qualité des "ban ak suuf" (tableau 13).

L'effet d'entraînement après le stage paraît limité : 70 % des utilisatrices sont d'anciennes stagiaires et seulement 30 % des femmes ont adopté la cuisinière sans avoir suivi le stage. Par contre, les initiatives individuelles des formatrices ont eu beaucoup de succès : "les femmes paraissent mieux organisées dans les villages où les stages ont été menés sans l'intervention du projet. D'une part, les formatrices sont allées là où elles connaissent les villageoises, d'autre part, la présence du projet dans les villages a introduit l'illusion d'une subvention pour ce travail" (4).

Actuellement, il paraît difficile de compter sur l'auto-diffusion pour une diffusion de masse des ban ak suuf. La recherche et le pilage de l'argile sont des travaux pénibles et il y a peu de motivations pour que des

(1) Lors de la réunion de sensibilisation, la monitrice explique les avantages des "ban ak suuf" et l'organisation pratique du stage.

(2) A. ALEXANDER. Rapport sur la diffusion des foyers améliorés dans le département de Fatick. PRECOBA, mai 1983, 45 p.

(3) Mais rémunérés par le projet.

(4) A. ALEXANDER. Op. cité.

Tableau 13. Foyers améliorés "ban ak suuf" au Sénégal. Bilan de l'année 1982. Enquête PRECOBA 1983.

Nombre de foyers construits. A : pendant les stades du projet : 201. B : après les stades : 95							
Utilisation	A	B	Combustible utilisé	A et B	Qualité des foyers construits	A	B
	%	%		%		%	%
Tous les jours	68	57	Bois	60	Bon mélange (1)	85	81
Occasionnellement	8	13	Bouse	4	Mauvais mélange	15	19
Plus	14	19	Bois et bouse	32	Parois (2) : bonnes	96	89
Peu ou jamais	11	6	Charbon de bois et bois	4	trop minces	4	11
Pas encore		6			Fissures (3) : absentes	27	35
					petites	46	50
					grandes	27	15
					Entretien régulier	20	11

- (1) Le mélange argile sable, est l'opération la plus délicate et la qualité du foyer dépend beaucoup de sa réussite.
- (2) L'épaisseur des parois est importante pour la solidité et pour l'économie de bois.
- (3) La formation de fissures est inévitable ; à la chaleur les parois se dilatent.

femmes formées continuent la construction après le stage (à part chez des parentes ou amies proches) : "souvent les femmes demandent une rémunération au projet afin de poursuivre les constructions" (1).

Les problèmes que rencontre PRECOBA pour la généralisation des foyers reflètent la complexité d'une telle intervention malgré tous les facteurs favorables :

- actuellement, il y a peu d'énergie substituable au bois en milieu rural qui soit accessible aux paysans (2),

- le seul moyen de réduire la consommation de bois passe par l'amélioration des foyers. De plus, la corvée de bois étant longue et pénible, on peut penser qu'une perspective d'allègement est une incitation suffisante à l'utilisation des foyers améliorés,

- il n'y a pas d'obstacle technico-économique à la multiplication des "ban ak suuf" : la technique de fabrication est simple, donc facilement vulgarisable et les matériaux sont trouvés sur place,

- il est particulièrement adapté au milieu rural (3) : possibilité d'autoconstruction pour des personnes ayant un revenu monétaire bas, adaptation rapide des usagers, y compris des femmes âgées ayant l'habitude d'un foyer traditionnel (4).

(1) Le rapport d'évaluation propose que chaque village envoie 2 femmes pour un stage de 4 jours ; ces vulgarisatrices seraient ensuite rémunérées en vivres PAM (avec du mil) selon le nombre de cuisinières construites dans leur village.

(2) Les expériences de solaire restent de portée très limitée.

(3) Cependant, sur le projet Mali AIP (voir reboisement villageois) l'opération, qui visiblement n'a pas été aussi bien conduite, s'est heurtée à une opposition des femmes : reconnaissant l'économie de bois réalisée et la commodité d'utilisation, elles ont abandonné l'utilisation des foyers car "les femmes ne sont pas habituées au repos..."
On comprend mieux alors toute l'importance que peut avoir la phase de sensibilisation de tout le village dans le projet PRECOBA.

(4) L'enquête montre d'ailleurs un taux d'utilisation élevé chez les propriétaires de ban ak suuf. Les qualités les plus appréciées sont l'économie de bois et la rapidité de cuisson.

- Comme actuellement la fabrication et la vente de cuisinières par des artisans paraît peu généralisable (1), PRECOBA a choisi d'encourager l'autofabrication et l'auto-diffusion. Malgré les bons résultats et la satisfaction des usagers, la "tache d'huile" ne s'étale pas... Le ban ak suuf n'a pas suscité chez les femmes de vocation pour aller bénévolement initier leurs soeurs des villages voisins ; l'articulation n'est pas très facile à trouver pour PRECOBA : comment, hors de la sphère marchande (puisqu'ils ne se vendraient pas) soutenir sans assister (ce qui n'aurait qu'un effet éphémère) la prolifération des foyers jusqu'à "saturation du département" ? (2).

* Les foyers métalliques au Niger.

En 1979, plusieurs associations (3) ont lancé un projet qui avait pour objectif initial l'installation de 600 foyers améliorés dans la ville de Niamey ; les modèles retenus au départ (fabriqués par des maçons) étaient en banco (4) avec une cheminée et deux ou trois trous, permettant de chauffer plusieurs marmites à la fois. Ce modèle a trouvé assez rapidement ses limites : les usagers, le plus souvent locataires de leur logement, ne pouvaient emporter la cuisinière dans leur déménagement. Les femmes n'avaient pas l'habitude de cuire plusieurs plats à la fois sur les 3 trous ; de plus, usagers comme fabricants préfèrent le ciment (5).

Un nouveau modèle fut introduit : le foyer métallique en tôle de récupération (6), transportable, qui s'apparente au foyer "malgache" couramment utilisé à Niamey, lui aussi fabriqué en tôle de récupération par des artisans locaux (le foyer malgache classique coûte 350 CFA, le foyer amélioré 750 CFA). Ce nouveau foyer permet théoriquement une économie de 30 % de

-
- (1) Il n'est pas dit que devant un succès confirmé des ban ak suuf, les femmes (et peut-être les chefs de carré) ne trouveront pas l'argent pour les acheter.
 - (2) Soit 50 000 foyers pour 250 000 personnes. A. ALEXANDER. Op. cité, p. 35.
 - (3) Plusieurs ONG, le CILSS (Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel) et l'Association des Femmes Nigériennes.
 - (4) Mélange argile et sable, comme les ban ak suuf.
 - (5) Surtout que l'insuffisance du suivi a été responsable d'un mauvais entretien, de détériorations : l'évaluation de 1982 a relevé qu'un tiers des installations étaient utilisées correctement.
 - (6) Il s'agit de l'adaptation technique aux artisans Nigériens d'un foyer mis au point au Burkina Faso (l'assemblage par la soudure a été remplacé par le pliage et le rivetage).

combustible. Une enquête réalisée en 1983 (1) auprès des utilisateurs montre que "ce type de foyer est prêt à une large vulgarisation".

Tableau 14. Moyennes des résultats de l'enquête.

	Nombre de personnes aux repas	Consommation par personne par jour	Ecart moyen
Enquête avec foyer tradit.	5,39	1 111 gr/jour	
Enquête avec le foyer métallique amélioré	5,57	782 gr/jour	- 29,6 %

Source : DECHAMBRE. Op. cité, pp 5-6.

Les pourcentages d'économies réalisées varient de 0 à 66 %... Les usagers n'ont pas toujours réduit leur consommation de bois, mais parfois amélioré leur confort : l'enquête a eu lieu en saison froide où l'eau chaude est appréciée. De plus, le foyer est bien adapté à la cuisine africaine et ne modifie pas les habitudes. Il est amorti en 31 jours et dure 1 à 2 ans.

Tableau 15. Coût pour une famille de 6 personnes.

Prix kg bois	Consommation journalière avec un foyer traditionnel	Dépense journalière de bois	Economie journalière avec le foyer amélioré	Coût de deux foyers améliorés	Remboursement
25 CFA	1 100 gr	165 CFA	49,5 CFA	1 500 CFA	31 jours

Le seul apprentissage à une utilisation adéquate réside dans le choix de la taille de la marmite à mettre sur le foyer pour avoir une bonne efficacité... Ainsi, la diffusion en milieu urbain paraît aisée. Des foyers de ce type fabriqués par les artisans locaux ne devraient, semble-t-il, pas avoir de problèmes de débouchés.

(1) G. DECHAMBRE. Résultats d'enquêtes sur foyers améliorés métalliques. Niamey, AFVP/BDF. Avril 1984, 13 p.

2.3. Conclusion :

a) L'oubli ou la négligence du secteur domestique peut constituer un goulet d'étranglement : l'intensification qui s'accompagne souvent d'une augmentation du temps de travail agricole est difficilement supportable si rien n'est fait parallèlement pour alléger les corvées domestiques ; certains projets, en modifiant l'environnement (défrichage, etc, ...) aggravent la difficulté d'approvisionnement en eau et en bois ; le temps est une contrainte majeure des femmes.

b) L'équipement des villages en puits et moulins est encore très insuffisant ; il n'y a pas de politique nationale cohérente en la matière, pas plus que pour le reboisement, mais de multiples expériences menées par différents partenaires ; tous s'accordent pour dire que l'organisation et la participation des populations est la condition essentielle de la réussite de ces projets.

c) La gestion collective de ces équipements soulève beaucoup de problèmes, y compris de formation. Elle est toutefois plus facile s'il s'agit d'outils et de procédés simples (pour la maintenance) et peu coûteux (pour l'amortissement) (1).

d) L'allègement des charges domestiques est plus qu'une annexe et qu'une composante secondaire des projets, c'est une condition nécessaire à toute politique de développement rural.

Mais malgré deux "décennies du développement" et la "décennie de la Femme" (1975-1985), un étranger qui parcourrait les campagnes africaines à 30 années d'intervalle, serait frappé par la permanence de certaines tâches : le "chant du pilon" vanté parfois, le portage de l'eau et du bois, le long rituel de la préparation des repas ne sont pas un folklore désuet qui persiste, mais des corvées quotidiennes qui demeurent.

(1) Cela renvoie au débat plus général sur le choix des techniques, l'utilisation des compétences et de la main-d'oeuvre locale, la facilité de reproduction et d'entretien, etc, ...

III. CONNAITRE ET COMPRENDRE AVANT D'AGIR : UN PRINCIPE RAREMENT APPLIQUE
OU LA MECONNAISSANCE DU MILIEU EST-ELLE A L'ORIGINE DES ECHECS ?

Les études qui évaluent l'impact des projets de développement sur les femmes, aboutissent pour la plupart aux mêmes conclusions :

a) La pénétration de l'économie marchande a rompu les équilibres entre sexes et groupes sociaux construits à travers un jeu constant de pouvoirs et de contre-pouvoirs (imbriquant les domaines économiques, politiques, religieux et symboliques).

La brutalité des influences et interventions extérieures (depuis la colonisation) a souvent entraîné une dégradation des conditions de vie et du statut des femmes, en les privant des ressources et des avantages qui étaient les leurs comme productrices.

b) Les projets ont contribué à renforcer des tendances discriminatoires déjà existantes ; cependant, il faut nuancer ces évolutions selon les sociétés, les structures économiques, sociales et culturelles : les femmes ne sont pas non plus un groupe homogène soumis uniformément aux mêmes contraintes . Par contre, les modèles de projets sont assez facilement repérables et présentent entre eux beaucoup de caractéristiques communes.

c) Il faut alors s'interroger sur les facteurs de nature conceptuelle, structurelle et fonctionnelle qui gênent ou bloquent la participation des femmes dans les politiques de développement, en les marginalisant ou en les privant du contrôle des ressources dans la mise en oeuvre des projets.

Cette question renvoie à une double problématique s'apparentant à celle posée par la littérature sur les Femmes et le Développement (section I, III) :

* Une réflexion générale sur la nature des interventions (orientations, objectifs) et sur les éléments qui, dans la conception et l'exécution des projets, induisent une accélération de la différenciation sociale, donc une marginalisation des groupes défavorisés ou dépendants (femmes, jeunes, paysans les plus pauvres, etc, ...).

* La discrimination dont les femmes font l'objet renvoie aussi à la problématique de la division entre les sexes (mode traditionnel de régulation des pouvoirs entre hommes et femmes) et de l'évolution de cette division sous l'influence d'un modèle occidental des rapports hommes/femmes. Ce modèle est véhiculé par l'administration coloniale, puis par les programmes de développement. Il est transmis sous sa forme la plus simple, à partir de quelques stéréotypes facilement repérables, qu'on retrouve dans beaucoup de projets, qu'ils soient conçus par des ONG, des agences de coopération bilatérale ou multilatérale.

La conjugaison de ces différents facteurs a un effet démultiplicateur négatif sur la situation des femmes. L'analyse de ces facteurs ne prétend évidemment pas ici être exhaustive.

1. MYTHES ET STEREOTYPES.

Le projet est, par nature, une intervention massive dans un temps donné sur un espace délimité. Quel qu'en soit le degré de sophistication, l'application du programme s'accompagne souvent d'évolutions inattendues. Le milieu paysan est mal connu : sa diversité et sa complexité (par exemple des régimes fonciers) découragent les concepteurs du modèle ; dans le cadre d'une planification de "haut en bas" il est plus simple d'ignorer ce milieu.

Cette méconnaissance prolonge la vie de certains mythes et stéréotypes, qui portent aussi bien sur le paysan Africain que sur la place et le rôle des femmes. Faciles à endosser, ils nous arment d'explications aussi rapides que globalisantes sur le "monde noir", qui tour à tour nous fascine, nous effraie et nous dérouté. Tissant la trame des projets, ils sont à l'origine de biens des erreurs de conception et de réactions déconcertantes.

1.1. Les mythes sur l'agriculture africaine.

Parler du "paysan Africain" sans faire référence à un contexte précis, donne une illusion d'homogénéité. L'analyse des comportements économiques des paysans (et de l'origine de ces comportements) face aux interventions, a permis ces dernières années de contrer l'image d'un être passéiste et irrationnel (1).

Des études de cas détaillées mettent à mal la vision dualiste des rapports ville-campagne, de l'économie d'autosubsistance et de l'économie de marché. L'insertion dans l'espace national et international (migrations) doit aussi être prise en compte dans les prévisions, car dans la plupart de ces projets, les producteurs sont indépendants (donc non soumis à la contrainte salariale) et réfèrent leurs décisions de production à leurs besoins propres en même temps qu'aux possibilités qui leur sont offertes (2).

a) L'illusion d'homogénéité conduit à élaborer des modèles d'"exploitations moyennes", caractérisées par un certain nombre d'actifs, une superficie cultivée donnée, un assolement fixe... "Tout se passe comme si on avait affaire à une ferme occidentale gérée par un ménage monogame et opérant en fonction des seuls critères de rentabilité financière" (3) ; l'unité foncière ne correspond pas à l'unité de production, ni à celle de consommation, ni à celle de résidence ; les projets ne retiennent que le ménage comme unité d'observation et s'adressent à son "chef" pour l'acquisition des moyens de production, l'accès aux coopératives : la pratique révèle l'existence d'intérêts et de positions divergents qui peuvent centraliser, freiner ou dénaturer les effets bénéfiques des projets. Dans leur conception, les projets ne s'attachent pas assez à déterminer la situation respective, la dynamique interne et les effets différenciés du projet sur chaque groupe.

Certes les projets de développement rural intégré essaient d'identifier des "groupes cibles" ; mais ceux-ci sont définis uniquement en fonction de leur niveau technique et non de leur position sociale (et donc de l'inégal accès à la terre et aux moyens de production).

(1) Voir les nombreuses publications d'AMIRA, les travaux de DUPRIEZ, les actes du colloque de Ouagadougou de 1978 ("Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique").

(2) ROCHETTE. "Améliorer l'efficacité de l'aide au développement rural", OCDE, p. 7.

(3) FAYE J. GALIALI T. BILLAZ R. Pratiques agronomiques et rationalités économiques paysannes, 1977, ENDA, 8 p., p. 3.

b) Le comportement des paysans : la logique paysanne opposée à la logique étatique.

* Les systèmes agraires africains ont été mis au point au cours des millénaires par des générations de paysans. Ils présentent deux constantes : la maintenance jusqu'à nos jours des techniques agricoles traditionnelles (outils rudimentaires) et d'une auto-régulation de la propriété privée des terres ; il y a dans le système traditionnel, une série de techniques (cultures associées, écobuage, essartage) "qui exploitent de façon remarquable les possibilités très limitées des instruments de production et qui, dans le cadre coutumier, tirent du milieu le maximum de ce qu'il peut donner ; le cadre agraire traditionnel correspond à un rapport donné relativement stable entre un sol pauvre, une démographie modeste et un ordre social lignager" (1).

La faiblesse des ressources restreint beaucoup l'élasticité de ce système très fragile (2) ; les ruptures sont provoquées par un déséquilibre démographique, l'introduction de cultures de rente, des aléas climatiques ou certaines modernisations agricoles (3). La fragilité de cet équilibre et l'étroitesse des marges de manoeuvre dont dispose le paysan, l'amènent à élaborer des stratégies dont la rationalité n'est pas toujours comprise par les techniciens.

* Ainsi la logique paysanne s'articule autour de deux facteurs : la minimisation des risques et le maintien de la productivité du travail :

- la stratégie de minimisation des risques est une condition de survie des paysans : elle passe par la recherche de la sécurité alimentaire et la diversification des systèmes de production. Plus l'éventail des activités agricoles et non agricoles (activités artisanales, commerciales ou salariées) est important, meilleure est la répartition des aléas (surtout climatiques) ; la mobilisation pour une seule culture est donc difficilement concevable pour les paysans, même sur les périmètres irrigués : les risques

(1) C. COQUERY VIDROVITCH. "Sociétés paysannes du Tiers Monde" p. 29.

(2) Les appréciations sur les systèmes agraires précoloniaux ne sont pas toujours très nuancées. Elles vont d'un extrême à l'autre : de l'âge d'or et d'abondance à la préhistoire et la sauvagerie.

(3) Par exemple, les désastres pédologiques provoqués par les tracteurs.

climatiques sont remplacés par des risques techniques (panne de motopompe etc,...) dans un contexte économique difficile (pénurie de pièces détachées, mauvaises voies de communication, absence de main-d'oeuvre qualifiée à la maintenance...).

Ce risque est d'autant plus difficile à prendre que culture moderne signifie augmentation des charges monétaires ; l'outillage et les intrants ne sont plus auto-produits comme dans le système traditionnel, mais achetés et les consommations intermédiaires (amortissements et remboursements divers) représentent une proportion de plus en plus importante de la valeur de la production.

Le souci de diversification qui sous-tend la logique paysanne, entre parfois en contradiction avec la rationalité technique des projets nécessitant une forte intensité du travail pour rentabiliser des investissements coûteux en aménagements et facteurs de production modernes.

- Contrairement aux idées répandues sur le sous-emploi en milieu rural, la force de travail est, à certaines périodes, une ressource rare. Les paysans estiment facilement l'évolution de la productivité de leur travail dans le passage de l'extensif à l'intensif, alors que les techniciens s'intéressent avant tout à l'amélioration de la productivité du sol. Toute augmentation du temps de travail, si elle est possible, ne sera acceptée qu'avec une augmentation proportionnelle du revenu (1). Or, la structure des prix des cultures promues, est souvent défavorable au paysan, qui est très attentif à la rémunération de son travail. On arrive ainsi à une situation inattendue où tant que la terre n'est pas un facteur rare, les paysans préfèrent l'extensif à l'intensif (2) :

si les prix agricoles sont maintenus bas, le producteur ne cherchera pas une augmentation de rendement par un investissement en travail, mais maintiendra la production au niveau de satisfaction de ses objectifs (rembourser les charges, satisfaire son autoconsommation...) quitte à chercher

(1) Au Cameroun par exemple, tous les paysans sont allés à l'école et comprennent, discutent les discours des agents de l'agriculture : dans la pratique la logique de l'économie en travail reprend le dessus, car la rationalité paysanne reste fondée sur le meilleur ratio production/travail, mieux assuré dans la culture de type traditionnel que par la modernisation proposée par l'encadrement.

(2) "Maîtrise de l'espace agricole et développement en Afrique Tropicale". Actes du colloque de Ouagadougou, CNRS-ORSTOM, 1978.

ailleurs une source de revenu (1).

Il y a bien une cohérence dans le comportement des paysans, mais qui est différente de celle des projets ; or "la combinaison de ces deux cohérences partielles déterminées, aboutit à une incohérence globale" (2). Il reste donc deux solutions pour les projets : remplacer les paysans (ayant donc une autonomie de décision) par des salariés ou prendre en compte les logiques paysannes complexes et diversifiées dans la conception des aménagements. La première, pour diverses raisons, a toujours conduit à la faillite, la seconde requiert une approche multidimensionnelle du milieu et une certaine souplesse dans les programmes.

1.2. Les mythes sur le rôle des femmes.

Les femmes rurales sont le groupe social le plus mal connu et les idées préconçues sont donc les traits communs qui se retrouvent dans beaucoup d'interventions.

a) Le rôle productif des femmes est sous-estimé (voir section I, IV,I) le problème des statistiques).

- Considéré comme une activité séparée de la production, le travail domestique est négligé, à la fois en termes quantitatifs (temps de travail) et qualitatifs (rigidité des tâches imposant un emploi du temps peu souple, pénibilité du travail). Le terme de travail improductif utilisé pour qualifier ces activités non marchandes, est particulièrement révélateur de l'occultation de ce secteur vital, sans lequel l'entretien et la reproduction de la force de travail seraient, en milieu rural, impossibles (3).

- Les femmes sont assimilées à des travailleuses familiales non rémunérées, sous l'autorité d'un chef d'exploitation, elles ne peuvent donc

(1) Voir l'étude de cas sur le Fleuve Sénégal en seconde partie "La femme Toucouleur et les actions de développement dans la moyenne vallée du Sénégal".

(2) MATHIEU P. "Présence ou absence des travailleurs et avenir du travail dans les aménagements hydroagricoles en Afrique Sahélienne". Monde en développement n° 43-44.

(3) Alors qu'en milieu urbain une partie de ces activités fait l'objet de services marchands (approvisionnement en eau, bois, plats cuisinés etc, ...).

pas bénéficier directement pour leurs propres cultures du crédit et des intrants, mais surtout l'accès à la terre devient plus difficile par ignorance du droit d'usage traditionnel.

b) la référence à l'unité ménage, amalgamant unité de production, de consommation et de résidence, n'est pas significative et ignore un fait fondamental : la séparation des budgets féminins et masculins et des obligations familiales.

- L'apport de chacun à l'alimentation est codé (1) : souvent les hommes doivent fournir les céréales et les femmes les condiments. Cependant, la répartition de l'ensemble des obligations évolue et les dépenses monétaires se multiplient. Les hommes font maintenant appel aux femmes pour les aider à payer les médicaments, la scolarité, voire parfois l'impôt.

- Le volume et la régularité des revenus sont différents pour les hommes et pour les femmes : les hommes, grâce à la vente de la récolte ou au travail saisonnier ont des rentrées d'argent plus élevées, mais plus irrégulières. Ces ressources sont rapidement épuisées par l'achat de matériel agricole ou la réparation de la maison, l'achat de vêtements, les dépenses sociales, le paiement de l'impôt. Les femmes, par le petit commerce, ont des revenus plus faibles, mais étalés sur toute l'année.

- Les femmes affectent peut-être plus facilement leurs revenus au bien-être familial et en particulier à celui des enfants. On peut l'expliquer par la valorisation du rôle maternel et la responsabilité des femmes dans les soins aux enfants en bas âge (santé et alimentation) : cela les motive sans doute à y consacrer du temps et des ressources. Une femme est aussi reconnue et estimée par ses capacités culinaires et met un point d'honneur à présenter un plat plus copieux et mieux agrémenté que ses co-épouses ou voisines.

(1) Même la "fraude" est soumise à des règles établies : ainsi au Sénégal dans le Sine Saloum la femme qui est de tour de cuisine prélève une quantité de mil supérieure à l'attribution normale (subterfuge que les chefs d'exploitations feignent d'ignorer). "Les femmes peuvent ainsi, en vendant 1 à 2 kg de mil, pourvoir aux achats complémentaires pour la sauce". A. VIDAL, "Les femmes Wolof dans un milieu rural en mutation". Thèse, p. 188.

- c) Comment, en raison de cette séparation des budgets, espérer une répartition équitable des revenus et bénéfiques au sein de la famille ?

"On a parfois escompté que le développement rural, en augmentant les revenus des chefs de famille entraînerait un mieux-être de l'ensemble de la population. Or, il n'en est rien : l'enrichissement des chefs de famille va parfois de pair avec une stagnation ou même une dégradation des conditions de vie familiale, supportée principalement par les femmes et les enfants" (1).

La baisse ou la suppression des revenus féminins peut avoir des répercussions néfastes sur la famille. Quand les femmes ne sont plus en mesure d'acheter le condiment ou les compléments pour les jeunes enfants, l'alimentation s'appauvrit avec, dans certains cas, l'apparition de maladies de carence (béribéri, kwashiorkor) (2).

Le problème de la répartition du revenu à l'échelle familiale, s'apparente à celui de la différenciation des producteurs à la suite d'une opération de modernisation (3).

Le maintien ou l'élargissement de l'autonomie économique des femmes ne relève pas seulement d'un problème de statut social (dépendance et aliénation du travail des femmes) mais affecte aussi un point central du développement rural.

d) Ce mythe du budget familial unique a pour origine la projection d'une image occidentale de la famille et du rôle des femmes. Cette idéologie qui sous-tend les projets de développement est véhiculée par les experts chargés de leur élaboration : on y retrouve une conception de la passivité féminine qui rappelle plutôt l'infériorisation vécue par la femme occidentale urbaine d'une frange de la bourgeoisie (femme qui ne travaille pas).

(1) M.T. ABELA. Techniques appropriées et ressources pour les femmes en Afrique. Réseaux, mars-avril 1983, p. 7.

(2) Comme cela a été le cas à l'Office du Niger au Mali.

(3) Par exemple les paysans pilotes, considérés comme des diffuseurs potentiels au sein des collectivités rurales, forment des élites qui contrôlent l'accès aux moyens de production.

e) Les projets à caractère social n'ont pas échappé à cette vision : ils ont été mis en place pour combler les carences des projets "productivité" et enrayer la dégradation de la situation des groupes ruraux les plus défavorisés.

L'efficacité limitée de ces programmes (hygiène, santé, éducation nutritionnelle, couture) conduit certains responsables à s'orienter vers des actions visant une augmentation des ressources propres des femmes, à partir d'une amélioration du rendement des activités féminines (transformation des produits agricoles ou des produits de la pêche, création de coopératives ou associations féminines).

2. LES EFFETS DEMULTIPLICATEURS.

a) Jusqu'au milieu des années 1970, on s'est inspiré pour la planification agricole et les projets, des théories économiques classiques sur les effets multiplicateurs de l'investissement afin d'induire la croissance :

"Le développement agricole consiste à relever progressivement et successivement les goulets d'étranglement limitant les accroissements de production et de bien-être dans les campagnes. Le niveau de l'activité agricole est déterminé selon le principe de la loi des minima ou loi des facteurs limitants, selon laquelle le facteur le plus limitant fixe le niveau d'activité" (1). On espérait, par analogie avec l'investissement industriel, que le développement de l'agriculture aurait un effet d'entraînement permettant d'améliorer les conditions économiques et sociales des masses paysannes ; la croissance de la productivité agricole permettrait de dégager un surplus et amorcerait le "cercle vertueux" des effets multiplicateurs qui permettrait d'améliorer les conditions de vie des ruraux. Dans la pratique, les applications de ce modèle productiviste ont souvent engendré des effets pervers ou inverses, débouchant sur des "cercles vicieux" plutôt que des "cercles vertueux".

En utilisant l'analyse multidimensionnelle et multidisciplinaire qui permet de prendre en considération la complexité et la diversité des milieux d'intervention, les évaluations récentes ont permis d'identifier, non pas une cause, mais des causes d'échec.

(1) ACDI. Le développement rural intégré, l'Etat de la question, p. 7.

Lorsque l'une de ces causes est l'"oubli" des femmes, l'échec du projet se manifeste (et peut se mesurer) par la dégradation de la situation socio-économique de ce groupe.

Il y a là un effet amplificateur d'une double négation des femmes : dans les projets de développement (intervention externe) et à l'intérieur même de la société.

b) La conjugaison de ces facteurs permet de comprendre les limites de la théorie de la percolation (thrickle down) sur laquelle sont basés beaucoup de programmes : on suppose que la diffusion des innovations et la répartition des bénéfices va se faire tout "naturellement" et automatiquement. Or, pour continuer l'analogie avec les sciences naturelles, il faut remarquer que la percolation de l'eau dans le sol signifie simplement que l'eau passe d'une couche du sol à une couche inférieure à proportion inverse de la capacité de rétention de la couche supérieure... et les groupes dominants, à quelle qu'échelle que l'on se situe, ont une capacité de rétention très forte.

Qui s'étonnera alors du caractère inopérant des postulats suivants : les techniques de production transférées aux hommes atteindront les femmes ; l'augmentation des revenus d'un chef d'exploitation bénéficiera automatiquement aux autres membres de la famille.

En réalité, les femmes sont maintenues à l'écart du processus de modernisation et le pouvoir se concentre dans les mains des hommes, dont l'autorité est renforcée par l'acquisition de moyens de production auxquels les femmes n'ont pas accès.

c) A ce problème de méthode (compter sur la diffusion automatique) s'ajoute celui du contenu des programmes : timidité, voire pusillanimité dans les actions visant la satisfaction des besoins de base (eau, bois, moulin, habitat) et ignorance de certains secteurs à l'amont et à l'aval de la production en intervenant sur une seule opération, voire en supprimant certaines activités sources de revenus (1).

(1) Une approche par filière a été utilisée efficacement pour les cultures industrielles ; elle n'a jamais été appliquée aux cultures vivrières devenant, ou pouvant devenir des cultures de rente.

L'approche intégrée a-t-elle été à même de conduire un développement économique et social global ? Irès satisfaisante en théorie, cette approche n'a pas encore connu de réalisation concrète et son impact n'est pas fondamentalement différent de celui des projets productivité (1).

d) L'"oubli" des femmes dans les programmes de développement amplifie leur situation d'inégalité et de domination caractéristique de la société traditionnelle.

Mais que font-elles des marges d'autonomie dont elles disposent ?

Les femmes ne sont pas uniquement spoliées et victimes, elles réagissent aussi... au point de peser sur l'issue de certains projets.

La composante "femmes" dont s'orientent beaucoup de programmes, n'est pas apparue uniquement grâce à une vague féministe submergeant jusqu'au dernier bureau des organisations internationales.

Les femmes ont parfois été "découvertes" à l'occasion de la manifestation, plus ou moins violente, de leur opposition à un projet.

(1) Car concrètement les 3/4 du programme sont laissés de côté au profit d'un volet (production agricole généralement) ; c'est l'exemple des coopératives agro-industrielles de palmier à huile au Bénin.

SECTION III: STRATEGIES D'ACTEURS DANS LEUR ESPACE DE LIBERTE :

LA FEMME EN MOUVEMENT



SOMMAIRE

I. LES REPONSES DES FEMMES AUX INTERVENTIONS : LA FEMME RESISTANTE.

1. LA MOITIE DANGEREUSE : PROJETS EN PERIL ?

1.1. La stratégie de réappropriation.

1.1.1. Les squatters de l'AVV.

1.1.2. Les "voleurs du Bénin.

1.2. Grève, désertion et reconversion.

1.2.1. Menaces de désertion.

1.2.2. La reconversion.

2. UN PROJET "RECUPERE" PAR LES FEMMES :
L'EXEMPLE DE KOUMBIDIA AU SENEGAL.

2.1. Une initiative extérieure pour développer le maraîchage.

2.2. Abandonné par les hommes, repris par les femmes.

2.2.1. Les conditions de la production.

2.2.2. Progressivement, les hommes délaissent cette activité.

2.2.3. Pourquoi les femmes font-elles du maraîchage ?

2.3. Un "créneau" féminin.

2.3.1. Une activité rémunératrice qui a une certaine incidence sur le régime alimentaire.

2.3.2. L'insertion du maraîchage dans l'organisation sociale.

2.3.3. Conclusion.

II. ENTRE LA MODERNITE ET LA TRADITION : LES FEMMES FORCE CONSERVATRICE OU FACTEUR DE CHANGEMENT ?

1. LE JEU DES CONTRAINTES EXTERNES ET INTERNES.

1.1. Les contraintes externes.

1.1.1. Méconnaissance du milieu.

1.1.2. Inefficacité des circuits de commercialisation.

1.1.3. oubli des cultures vivrières.

1.1.4. Faiblesses de l'encadrement rural.

1.1.5. Conséquences sur les attitudes des paysans.

1.2. Les contraintes internes : la place des femmes dans la société.

1.2.1. La déstructuration des sociétés rurales.

1.2.2. Contraintes pesant sur les femmes.

2. S'APPUYER SUR LE DYNAMISME ET LES INTERETS DES FEMMES : UNE CONDITION ESSENTIELLE AU DEVELOPPEMENT RURAL.

2.1. Des "créneaux" pour les femmes ?

2.2. Quelles formes d'organisation promouvoir ?

2.2.1. Le rôle des organisations traditionnelles.

2.2.2. Intérêts collectifs ou intérêts individuels ?

L'histoire de la colonisation en Afrique Noire est jalonnée par des révoltes féminines, qui ont d'autant plus marqué les colons, qu'elles les ont surpris : révoltes contre les règles imposées par l'administration coloniale (taxes sur les marchés au Nigéria en 1929) ; révoltes contre le pouvoir autoritaire (Dahomey en 1948 et Côte d'Ivoire en 1949) ; ou révoltes contre les hommes au moment de l'introduction des cultures commerciales : au Cameroun par exemple, la destruction des plants de caféiers, est l'expression du "refus de femmes de céder aux hommes de nouveaux espaces de culture et une revendication antimasculine" (1). Plus récemment, blocages de projets, résistance passive ou active aux transformations socio-économiques imposées, sont là pour rappeler l'existence des femmes, "moitié nécessaire", mais aussi "moitié dangereuse".

Apparaissent alors clairement, selon l'expression de Balandier, "les dynamiques du dedans" : les contradictions internes à la société, les marges de manoeuvre de chaque groupe (hommes, femmes, aînés et cadets) sont à prendre en compte.

Le développement vu seulement au masculin aboutit à un non-développement ; mais le décollage d'une opération ne viendra pas d'un simple changement des règles grammaticales : conjuguer un même projet au féminin, sans s'interroger sur les contraintes et les intérêts propres au groupe des femmes, limiterait les chances de réussite d'une intervention.

(1) G. BALANDIER. Anthro-po-logiques, p. 49.

I. LES REPONSES DES FEMMES AUX INTERVENTIONS. LA FEMME RESISTANTE.

1. LA "MOITIE DANGEREUSE" : PROJETS EN PERIL ?

La particularité des projets de développement vient de ce que leur succès dépend du comportement des paysans-producteurs, car "le paysan reste le dernier décideur" (1). Les planificateurs de projets l'ont appris à leurs dépens et la participation paysanne est maintenant présentée comme une clé de réussite des opérations.

Les analyses des échecs montrent que les actions entreprises ne correspondent pas aux objectifs des producteurs, ou plutôt des différents groupes de producteurs. La pratique révèle au sein de chaque groupe, "l'existence d'intérêts divergents et de positions différenciées qui peuvent centraliser, freiner ou dénaturer les effets bénéfiques des projets" (2).

Ainsi, les femmes, souvent oubliées, voire spoliées, développent des stratégies de résistance individuelles ou collectives qui contrecarrent le bon déroulement du projet. A la variété des situations, correspond la diversité des pratiques de résistance ; on peut cependant en repérer deux formes principales : la réappropriation ou la désertion.

1.1. La stratégie de réappropriation.

Spoliées, les femmes ont conscience de l'être. Témoins en sont les multiples détournements des activités productives sur les projets : c'est la terre qui est visée par réappropriation territoriale, ou bien ses fruits par récupération du produit.

(1) M. de la TAILLE. Evaluation des projets et politiques de développement. Statéco, nov. 1983, 13 p.

(2) ACIDI. Le développement rural intégré : état de la question. p. 25.

1.1.1. Les "squatters" de l'AVV (1).

Dans les périmètres AVV (Burkina Faso) comme dans toutes les opérations de colonisation agricole, l'accès des femmes à la terre est un problème central, source de conflits : dans les nouvelles exploitations familiales, les femmes n'ont pas, comme dans le système traditionnel, accès à des champs personnels.

Pour remplacer ces champs personnels, mais aussi le champ de case (2), nominativement attribué au chef d'exploitation qui n'entend pas le céder, les femmes ont défriché des terres en brousse hors des périmètres. Ces terres sont, dans la zonation de l'AVV, interdites à la culture : elles sont, soit des "zones vertes" (réserve forestière), soit impropres à la culture en raison de la fragilité des sols (risque très important d'érosion). Ces pratiques de colonisation "sauvage", si elles se généralisaient, seraient une menace pour l'ensemble des périmètres AVV : ces zones exclues de la culture ont pour objectif de maintenir un certain équilibre écologique. Mais on peut voir dans ce "délict", la volonté et la détermination des femmes pour avoir des champs personnels : ces parcelles sont éloignées des habitations et en friche. Mais la pratique la plus répandue reste encore la mise en culture de la "réserve démographique" (champ attribué à la famille, mais non cultivable avant que la famille n'ait atteint une certaine taille).

A l'initiative d'une animatrice de l'AVV, un bas-fond réservé à des fins expérimentales, a été "squatté" par les femmes : elles ont "rapidement perçu l'opportunité qui s'offrait à elles et l'ont spontanément aménagé en casiers rizicoles dont elles tirent d'appréciables revenus. Leur seule crainte est que l'AVV ne leur retire cette terre de qualité pour la distribuer aux hommes" (3).

Les pratiques de réappropriation peuvent à long terme être contraires à l'intérêt général (pratique d'une agriculture minière par exemple).

(1) Sur le projet AVV, voir section II (I.1.3.1.).

(2) Le champ ou jardin de case est une parcelle située à proximité des habitations, cultivée de manière intensive (fumé et cultivé en permanence) par les femmes qui produisent des condiments et plantes à sauce pour l'alimentation familiale et éventuellement la vente.

(3) M.T. ABELA, C. RAMBAUD. Le projet Aménagement des Vallées des Volta. p. 40. Il est surprenant que les femmes aient avant tout peur que le bas-fond soit accordé aux hommes plutôt que repris par l'AVV pour faire ses expériences.

Mais la résolution de cette contradiction se fait plus souvent par la coercition (interdiction de cultiver, amendes, etc, ...) plutôt que par la négociation (trouver des terres attribuées spécialement aux femmes ou d'autres activités rémunératrices).

1.1.2. Les "voleurs" du Bénin.

"Les paysans sont des voleurs". Telle a été une des premières réflexions émanant d'un responsable de l'encadrement sur le projet Grand-Hinvi au Bénin (1).

La réorganisation de l'espace agricole s'est traduite par une amputation du terroir paysan. La diminution des ressources agricoles et artisanales n'a pas été compensée par une augmentation des revenus par l'intermédiaire des coopératives. Pour survivre, il a bien fallu reprendre certaines activités traditionnelles, même si entre-temps, elles étaient devenues illégales.

Le travail sur la palmeraie est très mal payé, le commerce n'est pas toujours possible, et tous les paysans ne possèdent pas un champ en dehors des périmètres : il faut alors s'arranger pour récupérer une partie de la production sur la palmeraie moderne (où souvent la récolte n'est pas faite) pour remplacer celle de la palmeraie naturelle (2).

Les femmes poursuivent clandestinement la transformation artisanale de l'huile, produit qu'elles écoulent facilement sur les marchés locaux : l'huile industrielle, bien que meilleur marché, est moins appréciée des consommateurs et malgré la proximité de l'huilerie, se trouve difficilement. "Au gros marché de Zinvie, la vente par les femmes d'huile de palme de fabrication traditionnelle est aujourd'hui plus importante que par le passé, alors que la production de la palmeraie naturelle a diminué" (3).

-
- (1) Sur ce projet, voir IIe partie, "les coopératives agro-industrielles de palmier à huile au Bénin, situation et problèmes des femmes" et en section II de la Ière partie, le paragraphe I, 1.3.2.
 - (2) Les femmes font faire la "récolte" par leur mari ou achètent les régimes à des cueilleurs clandestins.
 - (3) R. ROCHETTE. Analyse des causes du vol sur la coopérative de Gbeto. Rapport d'évaluation du projet Grand-Hinvi, tome 2, p. 53.

Le vol, avant d'être une cause de l'aggravation de la situation des coopératives, est une conséquence de l'échec du projet : il n'est pas une pratique "naturelle" mais la réponse obligée des paysannes et paysans trop mal payés après qu'on leur ait confisqué leurs terres et supprimé ou réduit les activités traditionnelles qui les font vivre.

1.2. Grèves, désertion et reconversion.

Un autre type de stratégie s'apparente à la fuite. Elle est suffisamment répandue pour que l'angoisse des responsables de certains aménagements (hydroagricoles par exemple) soit de manquer de main-d'oeuvre, ou que celle-ci soit absentéiste ; un certain nombre de projets, en effet, sont désertés par les paysans.

1.2.1. Menaces de désertion.

a) Les femmes n'ont pas toujours les mêmes possibilités de départ que les hommes : ainsi au Bénin, les hommes ont émigré à la capitale ou au Nigéria, afin de trouver un salaire plus rémunérateur, mais les femmes sont restées dans les villages, obligées de travailler sur la coopérative pour un salaire de misère ou de voler pour survivre.

b) A la STN (Société des Terres-Neuves) projet de colonisation sénégalais, les femmes ont fait grève pour obtenir des terres. Elles ont trouvé le moyen de pression le plus rapide et le plus efficace : faire agir leurs maris. Et, afin qu'ils aient la conviction nécessaire pour négocier avec la STN, grève de cuisine et de lit jusqu'à satisfaction des revendications...

c) Au début de l'AVV, le départ des femmes de colons a été à l'origine de la prise en compte des problèmes féminins. Malgré l'humiliation de retourner dans son village d'origine les mains vides, beaucoup de femmes ont quitté les périmètres. Elles sont parties seules, suivies quelques mois plus tard par le mari qui avait terminé la saison agricole.

1.2.2. La reconversion.

Avant d'en arriver aux solutions extrêmes de départ, voire de grève, les femmes explorent toutes les possibilités de reconversion en marge du projet.

a) Au Bénin, la réussite commerciale est le symbole de la réussite féminine. L'échec du projet Grand-Hinvi porte les femmes à "idéaler" le petit commerce, vu comme planche de salut. Tous les efforts visent à la constitution d'un petit stock de marchandises. Le capital de départ peut provenir d'une partie de la dot que prête le mari ou d'une tontine (1). Pour les jeunes filles, le travail sur la palmeraie est un moyen d'accumuler cet argent, mais dès qu'elles le peuvent, elles abandonnent ce travail harassant et mal payé. Toutefois, la concurrence est dure car le commerce féminin, qualifié d'informel, est très structuré et hiérarchisé.

b) Exclues d'un projet de développement du palmier à huile, les femmes Ivoiriennes se sont reconverties en productrices d'attiéké (2) : A. Traoré montre comment les mesures juridiques et les stratégies de développement envisagées par l'Etat, changent les conditions de vie et de travail des femmes rurales et quelles sont les marges de manoeuvres qui leur sont laissées ou qu'elles s'aménagent (3).

* Le palmier à huile est le pivot du système de production des paysans Adioukrou (4) avant la colonisation. La palmeraie a une importance sociale et économique considérable ; l'organisation du travail et la répartition des produits entre hommes et femmes se font selon des règles coutumières précises. Malgré l'introduction de cultures de spéculation (café, cacao) et ses conséquences sur la division du travail, "l'ordre ancien et les rapports de production au sein des lignages et autour du "sar" (palmeraie) se maintiennent jusqu'à l'introduction du palmier sélectionné" (5).

(1) Caisse d'épargne traditionnelle.

(2) Semoule à base de manioc.

(3) A. TRAORE. L'accès des femmes Ivoiriennes aux ressources.

(4) BIT. Les femmes et la terre en pays Adioukrou. Dakar, juin 81, 51 p.
Le pays Adioukrou est composé de trente villages au sud de la Côte d'Ivoire.

(5) A. TRAORE. Op. cité, p. 22.

* Le plan palmier, confié à une société d'Etat, la SODEPALM, prévoyait la création de palmeraies industrielles et de plantations villageoises conquises sur des terres coutumières et soustraites à l'usage collectif ; celles-ci sont attribuées personnellement à un planteur agréé par la SODEPALM et lié à la société de tutelle par un contrat. La SODEPALM assure l'assistance technique (formation, fourniture d'intrants). Le revenu des femmes sur ces plantations est réduit alors à un "cadeau" qu'elles reçoivent en contrepartie du portage des régimes, seule tâche à laquelle elles participent maintenant : "avec la SODEPALM, il n'y a plus de travail pour elles, mais la ponction opérée par cette société sur les hommes est telle que ceux-ci ne peuvent subvenir à leurs besoins" (1).

* La proximité d'un marché urbain important (Abidjan) a permis aux femmes, écartées de la production d'huile de palme, de se convertir en fabricantes d'attiéké, donnant ainsi une nouvelle dimension à un artisanat alimentaire pratiqué jusque là pour la consommation familiale. Toutefois, les femmes se heurtent dans ce domaine aux difficultés liées à l'approvisionnement en manioc, aux techniques de transformation et à la commercialisation :

- le plan palmier a entraîné une raréfaction des terres disponibles pour la culture du manioc (autrefois cultivé dans la palmeraie),

- les femmes achètent le manioc produit sur le champ de leur mari avec leur aide : elles ne disposent pas du capital nécessaire pour mettre en valeur elles-mêmes des champs de manioc (2) ; grâce au plan palmier, les hommes ont plus facilement accès aux facteurs de production,

- le circuit de commercialisation de l'attiéké est très défavorable aux productrices : il y a peu de vente directe et une frange de paysannes aisées s'est transformée en intermédiaire ; en position de force face aux productrices inorganisées, elles imposent des prix d'achat à la production très bas.

(1) A. TRAORE. Op. cité, p. 30.

(2) Les tâches d'abattage, brûlis et défrichage nécessitent de la main-d'oeuvre masculine : sur leurs propres champs les femmes ne peuvent pas compter sur la main-d'oeuvre familiale (sauf forte contrepartie monétaire) et doivent payer des manoeuvres.

* On voit les limites de la reconversion "spectaculaire des femmes dans la production d'une denrée qui peut être une "mine d'or" dans le développement de la région" : en l'état actuel, cette alternative n'a pas permis aux femmes de compenser les répercussions néfastes de la palmeraie sur leurs conditions de travail et de rémunération. Une autre menace plane : l'industrialisation de la fabrication de l'attiéké grâce à un "plan manioc"...

2. UN PROJET "RECUPERER" PAR LES FEMMES : L'EXEMPLE DE KOUMBIDIA AU SENEGAL.

Koumbidia est le nom d'un village sénégalais du Siné Saloum situé à une vingtaine de kilomètres d'une petite ville, Kongheul. La centaine de femmes de Koumbidia qui pratiquent le maraîchage, sont bien connues des Services Nationaux de Développement, comme des organismes étrangers de coopération.

Projet exemplaire, bien conçu, bien adapté ? ou "développement spontané" d'une activité économique ?

2.1. Une initiative extérieure pour développer le maraîchage (1).

a) Koumbidia est l'une des Unités Expérimentales créées en 1968 pour promouvoir une démarche de recherche-développement sous l'égide de l'Institut Sénégalais de la Recherche Agronomique (ISRA) (2).

En 1970, l'attention du projet de Koumbidia est concentrée sur les productions d'hivernage (3), arachide, mil, maïs et sur l'élevage. Le maraîchage est introduit comme activité complémentaire. Les principaux objectifs sont la diversification de la production et l'amélioration de l'alimentation. L'encadrement est léger : apprentissage des techniques du maraîchage et fourniture des facteurs de production.

b) Or, après un démarrage assez lent, le maraîchage s'est développé de manière spectaculaire depuis 1974, réactivant l'intérêt de l'ISRA

(1) Ces informations ont été recueillies à l'ISRA (Dakar) et au GRET (Paris). Le GRET a publié plusieurs études sur Koumbidia et réalisé un film sur l'activité maraîchère des femmes.

(2) Sur les objectifs des Unités Expérimentales, voir section II (I, 2.2.2.).

(3) Cultures pluviales.

(qui avait quelque peu délaissé ce thème) et suscitant celui du GRET (1).

Deux traits marquants retiennent l'attention des chercheurs :

- c'est une activité marchande : contrairement à ce qui était prévu au départ, la production n'est pas destinée à l'autoconsommation, mais à la vente,

- c'est une activité féminine, mais pratiquée par les femmes d'une ethnie, les Socés (2).

c) La ville de Kongheul, assez proche de Koumbidia, offre un débouché aux légumes produits par les villageois. La demande urbaine s'est accrue ces dernières années, affirmant l'existence d'un régime alimentaire spécifiquement urbain. Mais la concurrence avec la ceinture maraîchère de Dakar est rude, car les techniques de production y sont plus performantes qu'à Koumbidia (3).

Cependant, les villageoises ont gagné leur clientèle en jouant plusieurs cartes :

- . La fraîcheur des légumes cueillis le matin même, opposée à ceux venant de la région du Cap Vert, près de Dakar (300 km).
- . Elles proposent des produits que l'on ne trouve pas sur le marché ou des légumes en primeur ; elles jouent à la fois sur le décalage saisonnier avec la région du Cap Vert et sur les goûts locaux pour certaines sauces. C'est ce que le GRET a appelé la stratégie de la "feuille" (4).
- . Elles pratiquent des prix assez bas.

-
- (1) Deux démarches cohabitent sur le projet : l'ISRA, qui propose des techniques et étudie les problèmes de leur application, et le GRET, qui identifie les contraintes par des études avant de formuler des techniques.
 - (2) Le village est divisé en quartiers, chaque quartier regroupant les familles par ethnie : il y a ici les Peuls, les Wolofs et les Socés.
 - (3) Motopompes ou forages, labours mécanisés, etc, ...
 - (4) Car elles vendent les légumes avant leur arrivée à maturité (oignon vert par exemple) ce qui permet certaines préparations culinaires.

Ces points sont importants à souligner : beaucoup d'organismes proposent actuellement des projets de maraîchage dans un environnement économique très différent et les débouchés sur le marché urbain ne sont pas toujours possibles (1).

2.2. Abandonné par les hommes, repris par les femmes.

2.2.1. Les conditions de la production.

La culture se fait sur des planches de 30 à 100 m² à proximité des habitations, donc près des points d'eau.

- . Les opérations culturales sont entièrement manuelles tout comme le puisage et le transport de l'eau.
- . Le déplacement au marché se fait à pied (4 à 5 heures de marche) et la capacité de transport limitée à ce qu'une femme peut porter sur la tête.
- . La saison de maraîchage débute fin septembre après la récolte d'arachide et s'arrête début mars au plus fort de la saison sèche : à ce moment, les troupeaux arrivent (2), il y a des problèmes d'arrosage et c'est la saison de repos et de fêtes avant l'hivernage (3).

2.2.2. Progressivement, les femmes suppléent les hommes dans cette activité.

Le lancement du maraîchage se fait auprès des hommes. Bien qu'étant compatible avec leur calendrier de travail, cette nouvelle activité ne connaît qu'un succès limité :

(1) Voir en seconde partie l'étude de cas sur la moyenne vallée du Sénégal (III). L'espoir vient-il des jardins ? Le maraîchage, domaine d'intervention privilégié des ONG.

(2) Les jardins sont protégés par des palissades en paille de mil refaites chaque année. A la fin de la saison sèche, les troupeaux arrivent du Nord et pâturent sur les champs récoltés.

(3) Les pluies débutent fin juin.

* On ne fait pas de maraîchage destiné à l'autoconsommation, mais à la vente (1).

* Les revenus en découlant ne présentent qu'un intérêt de dépannage : les hommes tirent des revenus nettement plus importants des cultures d'hivernage, surtout depuis le début du Projet des Unités Expérimentales.

* Certaines opérations sont difficilement réalisables par des hommes en raison de la répartition sexuelle des tâches : le puisage de l'eau, mais aussi la commercialisation des produits sur le marché.

Rapidement, les hommes délaissent cette activité : "ils ont une bonne notion de la rémunération du travail et ont une référence qui les rend plus exigeants que les femmes. Ils trouvent le revenu trop faible pour la peine qu'il exige" (2).

2.2.3. Pourquoi les femmes font-elles du maraîchage ?

a) Si le maraîchage a été repris avec succès par les femmes, érigeant Koumbidia en modèle, c'est plutôt "à cause de" que "grâce au" Projet Unité Expérimentale. L'analyse des résultats de l'ensemble du projet montre des "tendances considérées comme troublantes" (3).

* Les femmes bénéficient sur leurs parcelles d'hivernage des améliorations techniques introduites (culture attelée, améliorations foncières, fertilisation) mais dans une bien moindre mesure que les hommes. "Ces derniers ne pratiquent les interventions mécanisées dont ils sont maîtres, qu'après en avoir fini avec leurs travaux personnels. Ce retard se traduit dans le rendement" (4).

(1) Pour deux raisons : les légumes ne sont pas encore rentrés dans les habitudes alimentaires des ruraux et la fourniture des plantes à sauce pour la famille est du ressort des femmes.

(2) CIEPAC. Développement d'une culture maraîchère (Koumbidia) p. 23, 110 p. 1981.

(3) Idem p. 6.

(4) Ces observations confirment celles faites par C. VIDAL sur une autre Unité Expérimentale du Siné Saloum (section II (I, 2.2.2.)).

* Les surfaces des hommes, grâce à la petite mécanisation, s'accroissent, tandis que celles des femmes ne varient pas. Une nouvelle division sexuelle du travail s'affirme : les hommes sont responsables des travaux mécanisés (conduite d'attelage), les femmes sont cantonnées aux activités manuelles.

* Les Unités Expérimentales ont conduit dans les années 1970, des actions en direction des femmes : couture, teinture, puériculture, cuisine, alimentation des enfants : c'est, là encore, la mère et la maîtresse de maison qu'on sollicite, et non la productrice agricole. Les résultats peu probants, prouvent que ces actions ne correspondaient pas aux attentes des femmes.

Les femmes se sont donc tournées vers le maraîchage, activité laissée vacante par les hommes, et ont saisi l'opportunité de diminuer l'écart croissant de revenus entre les deux sexes.

2.3. Un "créneau" féminin.

Pourquoi les femmes prennent-elles en compte cette activité délaissée par les hommes ? Y a-t-il plus de facilité d'insertion dans leur "sphère économique", le jardinage étant traditionnellement une activité féminine ?

2.3.1. Une activité rémunératrice qui a une certaine incidence sur le régime alimentaire.

a) L'objectif nutritionnel comme moteur du développement a une place toute relative : la motivation première des femmes est, comme pour les hommes, la recherche d'un revenu monétaire. L'autoconsommation est limitée à l'utilisation des invendus, mais les légumes peuvent aussi remplacer les condiments quand ceux-ci manquent. Le régime alimentaire reste spécifiquement rural (mil, lait caillé, poisson séché), mais peu à peu, la consommation des "excédents" de légumes devient une habitude et une nécessité.

b) Les gains tirés du maraîchage sont une source de revenu complémentaire (et non un substitut à une autre activité). Cet argent commence à être disponible à une période critique (décembre) car l'arachide, principale source de revenu familial, est payée en février.

Le revenu brut moyen est de 13 800 CFA par femme en 1980. Il existe cependant une grande hétérogénéité entre les femmes : 17 % gagnent moins de 6 000 CFA, 61 % de 6 à 14 000 CFA et 22 % de 14 à 38 000 CFA. Pour les hauts revenus, le revenu net est égal à 90 % du revenu brut contre 70 % pour les bas revenus (inférieurs à 6 000 CFA) (1). Il existe donc des seuils où les coûts de production sont incompressibles.

L'analyse des facteurs déterminant le niveau du revenu montre qu'il existe une combinaison complexe de variables de type familial (disponibilité des femmes, main-d'oeuvre familiale mobilisable, besoins monétaires), d'âge (à cause de la pénibilité du travail, puisage et transport), de compétence technique des femmes, de leurs qualités commerciales, etc, ...

c) Le revenu que les femmes tirent du maraîchage est voisin de celui obtenu sur leurs champs personnels d'arachide. 82 % est épargné jusqu'à la fin de la saison (il y a donc assez peu d'achats courants sur le marché le jour même de la vente de légumes). Les dépenses de fin de saison sont pour moitié consacrées aux frais d'habillement de la famille. Très peu est accumulé sous forme d'achat de petit bétail (5 %) : or, le petit bétail est une source habituelle du revenu féminin. Les données fournies sont insuffisantes pour analyser ce phénomène : s'agit-il d'un transfert d'activité (on remplace l'élevage du petit bétail par le maraîchage) ou le maraîchage est-il une activité supplémentaire dont les revenus sont totalement consommés et ne servent pas à développer l'élevage du petit bétail ?

(1) Les coûts de production se décomposent de la manière suivante (pour un revenu brut moyen de 13 800 CFA) :

- 6 % frais de marché (taxe)
- 3 % intrants
- 2 % matériel (arrosoir...)
- 7 % contrepartie aux hommes.

Source : CIEPAC, op. cité.

Tableau 16. Utilisation des revenus d'une saison de maraîchage.

:	:	:
:	Dépenses au cours du marché	12 %
:	:	:
:	Dépenses en fin de saison	88 %
:	<u>dont</u> habillement	43 %
:	Réserves pour les dépenses d'hivernage	16 %
:	:	:
:	Dépenses sociales (dons, mariages)	10 %
:	:	:
:	Matériel de maison	8 %
:	:	:
:	Achat de bétail	5 %
:	:	:
:	Divers	6 %
:	:	:

Source : CIEPAC.

Ce sont des dépenses qui bénéficient à tout le "carré" (1). Elles permettent aux femmes de répondre à leurs obligations familiales traditionnelles. Grâce aux revenus du maraîchage, le volume de ces dépenses peut varier (on peut acheter plus d'habits), mais les ressources restent trop faibles pour espérer une autre répartition et une accumulation.

2.3.2. L'insertion du maraîchage dans l'organisation sociale.

Une autre particularité est frappante à Koumbidia : ce sont les femmes d'une même ethnie, les Socés, qui sont devenues maraîchères. Les Wolofs ont abandonné les jardins depuis 1978. Pourquoi ?

a) La cohésion familiale est beaucoup plus forte chez les Socés que chez les Wolofs. "Les "carrés" wolofs sont déstructurés par la logique individualiste que les chefs de ménage acquièrent en s'intégrant au système marchand" (2). Avec pour conséquence, le refus de coopération des hommes pour les travaux de démarrage (construction des palissades et labour) voire leur opposition à ce que les femmes pratiquent cette activité.

(1) Unité de résidence rassemblant une famille sous l'autorité d'un chef de carré.

(2) CIEPAC. Op. cité, p. 44.

Chez les Socés, même si cela apparaît paradoxal, les hommes jouent un rôle très important dans la réussite du maraîchage : sous l'autorité du chef de carré la main-d'oeuvre familiale est assez mobile et les hommes participent à certains travaux (palissades et labour) (1). Cette attitude coopérative peut s'expliquer par l'utilisation familiale que les femmes font de leur revenu.

b) Il y a peu d'incidence sur les responsabilités familiales des femmes : elles s'organisent entre co-épouses pour la cuisine, les jours de marché, etc. ... Cependant la limite de l'expansion de l'activité semble atteinte dans certaines familles : un chef de carré a fixé une norme de surface : trois planches maximum par femme. Les hommes veulent maintenir le temps de travail au jardin dans des limites qui préservent l'"ordre familial" (le travail du jardin doit rester une activité supplémentaire et ne pas se substituer à d'autres travaux).

c) Le travail des femmes est individualisé : chacune a sa parcelle et fait sa pépinière. Cependant, leur capacité d'organisation s'est manifestée pour le marché : afin de ne pas se faire concurrence, elles organisent une rotation et un tour de rôle pour la vente en y allant à une dizaine à la fois.

2.3.3. Conclusion.

a) Les femmes ont été les laissées pour compte du Projet des Unités Expérimentales, axé essentiellement sur les cultures d'hivernage ; leur niveau de productivité ne s'est pas autant amélioré que celui des hommes.

b) Les seules actions en direction des femmes relevaient de l'économie familiale : le faible taux de participation à ces activités est révélateur de l'intérêt limité accordé par les bénéficiaires.

c) Les hommes ont commencé à faire du maraîchage, mais la rémunération du travail s'est avérée trop faible comparée à celle de leurs autres activités et la transgression de la division sexuelle du travail trop brutale

(1) La "contrepartie" que les femmes donnent aux hommes est un cadeau symbolique et sans rapport avec ce que leur coûterait l'emploi de main-d'oeuvre salariée.

(puisage de l'eau, vente au marché). Les femmes ont occupé ce créneau vacant avec l'accord et l'aide des hommes. L'orientation marchande donnée au maraîchage a souligné leur volonté de trouver des sources de revenu complémentaires. L'espace occupé par les femmes se situe sur les marges du Projet des Unités Expérimentales, qui fournit un appui technique et un encadrement très léger.

*
* *

Ces différents exemples permettent de tirer deux conclusions importantes :

a) Un projet qui exclut ou marginalise les femmes en subit toujours plus ou moins les effets pervers, qui parfois conduisent au blocage ou à la faillite du projet.

b) On peut à cette occasion, confirmer que les femmes, bien que subordonnées, sont des acteurs sociaux poursuivant des fins économiques au moyen de stratégies implicites (récupération ou vol, reconversion) ou explicites (départ, grève pour avoir un champ).

Peut-on mieux comprendre le dynamisme et les intérêts des femmes à partir de l'étude de ces initiatives "dans des opérations de développement agricole qui les nient en tant que partenaires" ? (1).

Cela doit-il être, comme le pense M. Fieloux, "un des thèmes de réflexion prioritaire de ceux qui pensent, de l'extérieur, la transformation d'une société" ? (1).

(1) M. FIELOUX. Développement, émigration masculine et travail féminin, p. 8. Séminaire ORSTOM-CIE, "la place des femmes dans l'autosuffisance et les stratégies alimentaires", 1985.

II. ENTRE LA MODERNITE ET LA TRADITION : LES FEMMES FORCE CONSERVATRICE
OU FACTEUR DE CHANGEMENT ?

1. LE JEU DES CONTRAINTES EXTERNES ET INTERNES.

Comment en arrive-t-on à des situations de blocage qui, reproduites maintes fois, consacrent l'échec des politiques et programmes de développement rural ? Comment, dans l'analyse d'une situation, faire la part entre les contraintes externes (politique des prix, encadrement du monde rural) et les contradictions ou dynamismes internes de la société paysanne (objectifs et stratégies différenciées, division sexuelle du travail, stratification par âge et par sexe) ? La nécessité d'une telle exploration est justifiée par deux hypothèses de départ :

a) Les pratiques des paysans sont explicables au regard de leurs objectifs et priorités : sans entrer dans le débat rationalité/irrationalité, on peut dans beaucoup de cas comprendre des comportements "contre productifs" (et peut-être agir différemment). Pour Meillassoux, "les freins au progrès économique, volontiers attribués aux mentalités paysannes et aux coutumes, servent d'explication passe-partout aux échecs répétés des projets de développement. Ils sont en vérité le produit de la situation qui est faite aux paysanneries dépendantes et dont elles assument au mieux les effets" (1).

b) Les femmes forment le "dernier maillon de la chaîne d'exploitation et de surcroît, constituent peut-être un élément essentiel, sans lequel le reste du système risque de s'effondrer" (2). La dégradation de la situation des femmes est due :

(1) MEILLASSOUX. Femmes, greniers et capitaux, p. 183.

(2) Ph. LANGLEY. Faut-il vraiment mesurer le travail des femmes ?
AMIRA AFIRD, p. 26.

LANGLEY ajoute : "les femmes seraient en quelque sorte la couche la plus aliénée des populations exploitées ou encore, si l'on peut se permettre une telle expression, une "lumpen-paysannerie"".

- . A une dégradation généralisée de la situation des paysanneries africaines.
- . Au maintien, voire à l'amplification, sous ces contraintes externes, de mécanismes de domination interne.

Sans faire une analyse détaillée des causes d'échec des politiques de développement rural, il faut garder à l'esprit quelques traits communs à la plupart des situations : même si elle n'est pas des plus confortables, cette démarche est nécessaire à une compréhension globale des phénomènes de marginalisation et d'exclusion des femmes (1).

1.1. Les contraintes externes.

1.1.1. Méconnaissance du milieu.

On l'a souligné plus haut (section II, III) les populations sont ignorées dans leur réalité et de ce fait les projets de développement sont inadaptés ; le développement se fait alors "du haut vers le bas".

1.1.2. Dans l'état actuel, les circuits de commercialisation sont des entraves majeures au développement.

a) D'un côté on a un système de commercialisation mis en place par l'Etat qui maintient des prix au producteur bas, mais qui est tellement lourd, que l'Etat n'en retire même pas les bénéfices escomptés (ce sont les offices et les coopératives que l'on retrouve un peu partout, essentiellement pour les cultures commerciales).

b) De l'autre, "le libre jeu des forces du marché" joue à plein et la violence du monopole des commerçants exerce une pression très forte sur les paysans.

Dans tous les cas, on a une ouverture du ciseau prix au producteur/prix des produits manufacturés (dont intrants agricoles). En l'absence de contre-pouvoir paysan (créer leurs propres coopératives) ou de reconversion vers d'autres activités, on peut avoir dans certains cas un retour à l'autosubsistance, et/ou un fort mouvement migratoire (exode rural).

(1) Je ne ferai que rappeler les conclusions de beaucoup d'analyses sur ce sujet (voir en bibliographie DUMONT, COQUERY, GIRI, etc, ...).

1.1.3. La priorité est accordée (au moins jusqu'à une période récente) aux cultures d'exportation, autant au niveau du contenu des programmes, que de l'orientation de la recherche agronomique ; les cultures vivrières (comprenant la plupart des cultures féminines) sont les "parentes pauvres" des projets (1).

1.1.4. Les faiblesses de l'encadrement rural et la déviation des organismes coopératifs sont connues et bien analysées : les structures de développement sont hypertrophiées (développement excessif de l'encadrement), incohérentes (manque de coordination entre des structures très rigides) et inefficaces (2). Elles ont aussi des effets néfastes : la "récupération" par l'Administration de mouvements spontanés de producteurs (autopromotion paysanne) est courante. L'exemple des teinturières de Bargny au Sénégal est très représentatif (3).

* L'histoire commence en 1965 : des animateurs urbains appuient l'organisation de femmes teinturières dans la banlieue de Dakar, regroupées autour d'une femme-leader. Vient un appui administratif positif par la formation technique des teinturières à des méthodes plus efficaces. La petite coopérative qui est créée fonctionne bien, malgré la faible formation à la gestion des femmes : une assistance sociale de l'ONCAD (4) les aide à cette tâche.

* En 1972, l'ONUUDI et la SONEPI (5) sont impliqués dans le projet ; deux membres de ces organismes sont nommés responsables de la coopérative avec "l'accord tacite" des femmes : le groupement coopératif est étendu artificiellement à toutes les teinturières de Dakar. Le fonctionnement se fait toujours selon les principes coopératifs.

-
- (1) Malgré les discours, car il faut distinguer les objectifs proclamés des projets de leurs objectifs réels.
 - (2) R. ROCHETTE. Améliorer l'efficacité de l'aide au développement agricole et rural ? OCDE 1983, 34 p.
 - (3) D. RUELLE, I. DIENG. Initiative de groupe et stérilisation administrative. Les teinturières de Bargny. ENDA, 1980.
 - (4) ONCAD. Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement.
 - (5) SONEPI. Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle.

* C'est à partir de 1973 que les femmes perdent complètement la maîtrise de l'organisation : pour les aider à commercialiser leurs produits, une société est créée avec des fonds publics (ONCAD), des fonds privés, plus ceux de la coopérative. Elles ne contrôlent plus la gestion, confiée à un homme d'affaires et deviennent salariées.

* La prolétarianisation des femmes apparaît clairement avec la multiplication des conflits sur les salaires (payés irrégulièrement, voire pas du tout) et à propos du lieu de travail (déménagement autoritaire de l'atelier loin des lieux de résidence des femmes). Toute activité est cessée en 1976, après la déclaration de faillite qui a pour origine les manipulations dans la gestion et les détournements de fonds perpétrés par les "responsables" chargés d'assister les femmes à la gestion...

La "stérilisation administrative" de groupements plus ou moins spontanés de producteurs est fréquemment dénoncée. En fait, on est renvoyé au problème de fonctionnement de ces structures administratives, qui peuvent facilement être détournées pour satisfaire des intérêts particuliers.

1.1.5. Conséquences sur les attitudes des paysans.

Ces dysfonctionnements, courants et répétés, rendent les paysans méfiants à l'égard de toute intervention et handicapent les vellétés d'organisation ultérieures. Ainsi, "au cours des entretiens avec les teinturières de Bargny, il était apparu que celles-ci rejettent désormais toute forme d'encadrement et de coopération, affirmant une volonté individualiste farouche" (1).

Le manque de coordination, voire la cacophonie des aides de toute nature, l'absence de représentants paysans aux différents niveaux de décision, peuvent catalyser une "mentalité d'assisté" des paysans à l'égard des agents de développement, extérieurs au monde rural (2). Cette attitude d'attente, et parfois le repli ou la crispation sur des valeurs traditionnelles, sont aussi des réponses à une certaine logique de développement (ou de sous-développement).

(1) D. RUELLE. Op. cité, p. 21.

(2) C'est particulièrement net dans les villages qui sont des terrains de luttes d'influence politique, car la "politique cadeau" du parti s'y rajoute.

1.2. Les contraintes internes : la place des femmes dans la société.

1.2.1. La déstructuration des sociétés villageoises exacerbe les contradictions internes propres à ces sociétés. Bon révélateur de ces conflits internes, l'évolution des rapports hommes/femmes se fait dans le cadre :

- * d'une monétarisation des rapports sociaux (alliance)
- * d'une tendance à l'individualisation des ménages à l'intérieur de la famille élargie et des difficultés croissantes des chefs de famille à faire face à leurs obligations familiales et sociales
- * d'une dégradation du système productif paysan (insécurité alimentaire, émigration ou exode...).

Les femmes ont des contraintes spécifiques dont il faut tenir compte, liées :

- * soit à leurs activités dans la production ou la reproduction
- * soit à leur place dans la société : Meillassoux a souligné le rôle essentiel du contrôle de la circulation des femmes dans la reproduction des sociétés rurales (1). Dans la situation actuelle de changement social rapide, on a deux cas de figures selon les situations :

- soit un éclatement, une plus grande autonomie des femmes, avec souvent des responsabilités familiales plus lourdes (par exemple, la multiplication des femmes chefs de famille, assurant seules l'entretien des enfants)

- soit au contraire une restriction des marges d'autonomie dont elles disposent, un contrôle accru de leur circulation et de leurs activités. Les femmes sont alors les "dernières garantes de la tradition".

(1) Voir section I (I).

Dans beaucoup de cas, les structures sociales restent dominées par les relations de parenté. Au niveau de la famille comme du village, l'autorité est détenue par les plus âgés. Quand les innovations proposées sont de nature à remettre en cause le fondement de l'autorité traditionnelle en milieu rural, la gérontocratie apparaît comme un obstacle sérieux, cherchant soit à étouffer les innovations, soit à les récupérer pour sauvegarder les structures sociales. Ce sont les femmes et les jeunes qui subissent les effets de cette domination.

1.2.2. Pour qu'un projet "passe", il lui faut donc tenir compte de ces contraintes. Les ayant largement illustrées précédemment, elles sont rappelées rapidement ici.

a) Contraintes liées aux fonctions de procréation (reproduction au sens étroit du terme : la grossesse, l'accouchement et les soins aux enfants, handicapent les activités agricoles et marchandes des femmes, sans les supprimer). Les charges s'ajoutent les unes aux autres : les budgets-temps d'une femme rurale, mère, épouse et agricultrice, sont impressionnants, dépassant largement les 10 heures de travail par jour. La maternité et les grossesses répétées ne sont toutefois pas perçues comme un handicap, mais au contraire comme une étape indispensable dans la vie sociale d'une femme.

b) Contraintes liées au travail domestique : les tâches domestiques, spécifiquement féminines, sont dévoreuses de temps et imposent de fortes astreintes d'horaires (préparation des repas, etc, ...). Tout bouleversement dans le rituel des tâches domestiques est perçu avec méfiance... surtout par les hommes.

Pourquoi y-a-t-il si peu d'amélioration dans ce domaine, alors que simultanément, certaines innovations techniques se diffusent assez rapidement ? Une des hypothèses d'explication ne serait-elle pas à rechercher dans l'imaginaire social où l'organisation de l'espace domestique serait porteuse d'une représentation mythique attachée aux choses et aux fonctions ? Le symbolisme de ces objets en fait alors des éléments fondamentaux du système social (1).

(1) P. BOURDIEU a construit cette théorie à partir de l'étude de la maison kabyle.

Mais la principale cause ne se trouve-t-elle pas dans l'indifférence et l'oubli : on a vu en section II (II, 2.) que l'allègement des travaux domestiques est loin de constituer une préoccupation sérieuse des programmes de développement rural. La dispersion, le manque de cohérence des actions et de suivi des projets, révèlent la négligence ou le mépris vis-à-vis de ces problèmes "ménagers".

c) Contraintes liées à la vie sociale.

* Souvent le nouveau système de production introduit par un projet nécessite un changement dans la mobilisation de la force de travail (en termes d'intensité et de régularité). Une contradiction apparaît alors entre les obligations sociales (funérailles, cérémonies de mariage, d'initiation) et la logique de fonctionnement du projet.

* La monétarisation de ces activités sociales pose un autre type de problème : s'agit-il de dépenses ostentatoires, sont-elles compatibles avec la création d'une base d'accumulation productive (et non de thésaurisation) ? Peut-il y avoir reproduction et élargissement d'un projet quand les bénéfices tirés d'une activité sont consacrés à ces dépenses sociales ?

Souvent, le problème peut être résolu par une formation à la gestion, en acquérant les notions d'amortissement et d'investissement. Mais il n'en reste pas moins que l'inflation de la compensation matrimoniale, par exemple, perturbe l'affectation des revenus comme celle de la force de travail (les jeunes qui font des cultures de rente ou émigrent pour payer la dot).

Hommes et femmes répondent à ces obligations sociales de manière séparée : là aussi, la séparation des budgets est un fait généralisé et les femmes doivent tirer ces revenus de leurs propres activités.

d) Les conséquences de la polygamie sur le comportement économique des femmes.

* Le pourcentage d'hommes polygames varie beaucoup selon les

ethnies, "les conditions économiques du groupe et le type d'adhésion au sacré" (1).

* Que la femme soit jeune fille ou femme mariée avec ou sans co-épouse, "la polygamie suscite de la part d'une femme des réactions de crainte, de refus, de défense ou de résignation. La polygamie, non seulement est plus subie qu'acceptée, mais encore se révèle très insécurisante pour les femmes" (2).

* Si la polygamie a l'avantage de permettre le partage des tâches quotidiennes, "les inconvénients enternes de rivalité et de compétition entre les femmes se sont aggravés avec l'apparition de la monnaie et l'accélération des échanges de biens" (3). La polygamie est de moins en moins acceptée par les femmes. Elle est une des causes de l'instabilité conjugale, avec la dégradation du système d'alliances et l'éclatement du groupe familial. Lors de la séparation, la femme ne peut emporter que ses biens personnels ; ce sentiment d'insécurité les motive à accumuler leur capital propre le plus rapidement possible et se traduit par un individualisme croissant :

- refus d'investir dans des activités dont elles ne sont pas sûres de conserver le bénéfice (refus de participer à des travaux collectifs)

- pressions exercées sur le mari pour obtenir des cadeaux (permettant la constitution de leur capital personnel).

e) Entraves à la maîtrise d'activités économiques par les femmes.

Pour permettre l'augmentation des revenus féminins, il faut améliorer la productivité des tâches qu'elles accomplissent déjà, trouver éventuellement de nouveaux travaux lucratifs (les "income generating activities" chères aux anglo-saxonnes) et rechercher une certaine maîtrise du circuit de commercialisation (organisations coopératives, formation à la gestion) par les productrices. Or, des résistances internes handicapent la croissance d'activités "féminines" ou leur contrôle par les femmes :

-
- (1) O. REVEYRAND. Tradition et modernité en Casamance, thèse, p. 214.
O. REVEYRAND montre que la motivation économique (avoir beaucoup de main-d'oeuvre agricole) n'explique que partiellement le choix de polygamie.
- (2) A.M. HOCHET. La femme Toucouleur, thèse, p. 174.
- (3) IRAM. La participation des femmes rurales au développement, p. 52.

* La rigidité (dans certains cas) de la division sexuelle du travail, a été évoquée précédemment (1). Ainsi, les pratiques agricoles sont parfois encore baignées de croyances à caractère mythique, mais il ne faut pas surestimer ce phénomène.

* Par contre, on a souvent observé que des activités très rentables avaient tendance à être récupérées par les hommes : le maraîchage est une activité féminine tant qu'il est manuel (surtout à cause du puisage de l'eau). Il est accaparé par les hommes quand une motopompe est introduite (2). C'est en quelque sorte la "forme sexuée" d'une déviation courante des projets, où l'accès aux nouvelles ressources est accaparé ou réparti inégalement par les élites locales.

* Les hommes peuvent être réticents aux actions permettant à terme une augmentation des revenus féminins, plus par peur d'un détournement de la main-d'oeuvre familiale que par opposition à un gonflement du portemonnaie féminin, dont ils bénéficieront d'une manière ou d'une autre.

* La scolarisation des filles est très inférieure à celle des garçons : non seulement parce que scolariser un enfant coûte cher et qu'à choisir on préfère le garçon, mais aussi parce que, si l'école est une chance, elle est aussi un danger : "l'école a éloigné dangereusement l'enfant de son milieu d'origine par son idéologie, ses programmes et ses méthodes" (3)(4). L'attitude à avoir vis-à-vis de la scolarisation des garçons est sujette à débats au sein du groupe familial : perçue par les uns comme unique voie de salut, l'école est pour les autres une pieuvre qui aspirera les jeunes paysans à la ville, les perdant irrémédiablement pour le village. En ce qui concerne les filles, le deuxième sentiment l'emporte largement : pour être une "bonne fille" il vaut mieux rester à la maison à aider la famille aux

(1) Section II (II, 1.2.).

(2) Voir un exemple détaillé en seconde partie : "la femme Toucouleur et les actions de développement", section III (III, 1.).

(3) A.M. HOCHET. Op. cité, p. 70.

(4) Ce thème des rapports entre le système éducatif et le développement villageois (ou "l'école contre les paysans") est souvent évoqué ; il a été approfondi par M.R. et J. MERCOIRET dans leur thèse sur le Sénégal.
M.R. et J. MERCOIRET. Développement villageois et scolarisation, thèse de 3ème cycle, EHSS, 1982.

champs que d'aller à l'école où en fait elles ne vont pas "gagner papier" mais "gagner bébé" ! (1) (2). Très tôt, la petite fille est initiée aux tâches féminines : elle apprend à piler, porter l'eau et dès l'âge de 7-8 ans, a la charge d'un petit frère ou d'une petite soeur qu'elle porte sur le dos.

- Dans des cas marginaux, où la subordination des femmes est particulièrement violente et les contacts avec l'extérieur limités, la femme se fait "gardienne des institutions. Elle inculque le respect et la soumission à l'ordre social, elle est la garante de la stabilité sociale" (3). La femme peut alors être qualifiée de "force conservatrice".

- Une autre conséquence bien plus visible de la non scolarisation des femmes est bien sûr l'analphabétisme : l'accès à une certaine culture (la seule qui soit valorisée) leur est difficile, elles se sentent infériorisées parce qu'elles ne parlent pas français ou anglais (langues administratives dans beaucoup de pays) et surtout l'apprentissage de la gestion et la maîtrise comptable d'une organisation (exemple des teinturières de Bargny) est plus difficile.

*
**

Le jeu des contraintes externes et internes limite les voies laissées aux femmes : bien qu'il y ait de grandes différences d'une société à l'autre, la pression du système social est généralement forte ; si dans certains cas, les femmes elles-mêmes recherchent l'aval des hommes (exemple du maraîchage en milieu toucouleur au Sénégal) (4) c'est plus une manière de négocier le changement, d'éviter le conflit ouvert, que de la soumission totale. Les réserves et les réticences des hommes à l'égard des transformations

(1) SPE-BIRD. Etude régionale d'éducation (Côte d'Ivoire) p. 90.

(2) Et, plus qu'un avantage, trop d'instruction peut constituer un handicap pour le mariage. Si les hommes acceptent, et même recherchent par un pur calcul économique, une épouse qui dispose d'un revenu régulier, ils se méfient comme du choléra d'une épouse bachelière. Autant ne pas faire entrer la contradiction chez soi ! (Terre des femmes, p. 107).

(3) O. REVEYRAND. Op. cité, p. 157.

(4) Voir en seconde partie : "la femme Toucouleur..." section III (2).

dans les activités des femmes révèlent, selon G. Balandier, la fragilité de "l'équilibre en tension" et "le rapport antagoniste entre les sexes" (1) (2). Cela tend à montrer que "la femme est placée du côté du changement et de l'histoire et non du côté de la tradition conservatrice et de la continuité" (2).

2. S'APPUYER SUR LE DYNAMISME ET LES INTERETS DES FEMMES, UNE CONDITION ESSENTIELLE AU DEVELOPPEMENT RURAL.

On connaît les programmes visant à satisfaire les besoins essentiels (qui supposent que les priorités sont les mêmes partout) (3) ; on connaît aussi la démarche de "bas en haut" prônée par quelques ONG : partir des besoins exprimés à la base pour construire un projet. Pourrait-on parler de stratégie basée sur les intérêts différenciés des acteurs, en essayant, si possible, de faire coïncider intérêt individuel et intérêt dit général (familial ou villageois) ?

2.1. Des "créneaux" pour les femmes ?

* Que ce soit pour faire face à leurs obligations familiales ou pour se garantir contre l'instabilité conjugale, la recherche d'activités rémunératrices est souvent une des premières motivations des femmes.

* Elles ont une possibilité d'insertion sur des créneaux non accaparés par les hommes.

- à cause d'une spécialisation des tâches difficilement surmontable : les hommes ont beaucoup de difficulté à s'adapter à ces pratiques, qui ne sont "que des travaux de femme",

- à cause d'une rémunération du travail souvent inférieure à celle des hommes : par les migrations, et grâce au contrôle des moyens de production, ceux-ci ont des opportunités de gain beaucoup plus avantageuses.

(1) G. BALANDIER. Anthro-po-logiques, p. 29.

(2) Là encore, cette constatation faite à l'échelle familiale peut être reportée à l'échelle villageoise : l'avis et l'accord des notables (religieux, anciens combattants, commerçants) est indispensable pour engager toute action.

(3) La hiérarchie dans les besoins de base peut varier : ainsi l'installation de maternités de brousse, souvent considérée comme une priorité par des planificateurs occidentaux, est secondaire pour les femmes.

* Certaines filières, comme la transformation artisanale des produits vivriers, sont à la fois un enjeu vital au niveau national (dans le cadre d'une stratégie alimentaire) et au niveau familial (amélioration des revenus autour des cultures vivrières, ce qui renforce la sécurité alimentaire). Ces filières (généralement féminines) peuvent être améliorées sur le plan technique (augmentation de la productivité) et organisationnel (renforcement du pouvoir des producteurs) : on peut ainsi facilement augmenter la valeur ajoutée au niveau des opérations effectuées en milieu rural.

La recherche d'activités rémunératrices, mais des exigences différentes pour la rémunération du travail, permettent de développer des créneaux "féminins". Avec un peu d'imagination et beaucoup de bon sens, le montage technique d'un projet peut se faire facilement (1). Par contre, le problème de l'organisation (et donc celui de la formation à l'organisation) est beaucoup plus délicat et tout aussi décisif pour l'avenir d'une opération que la maîtrise technique et le "progrès en outillage".

2.2. Quelles formes d'organisation promouvoir ?

2.2.1. Le rôle des associations traditionnelles.

Des formes "traditionnelles" d'organisation existent. Le débat sur leur "modernisation", leur adaptation ou récupération par une opération de développement, est ouvert depuis longtemps.

a) Les associations traditionnelles sont rarement mixtes ; elles regroupent les individus par classes d'âge, par quartiers ou par groupes familiaux ; leur dynamisme se manifeste dans plusieurs domaines :

* L'épargne sous forme de tontines, bien connues dans toute l'Afrique de l'Ouest. Un groupe de femmes se rassemble pour une cotisation volontaire dont le montant, la périodicité et les règles d'attribution varient d'un groupe à l'autre : réparties par tirage au sort ou par roulement,

(1) Le recensement des petits équipements pour la première transformation des produits ou l'allègement de certaines tâches, est actualisé continuellement par le GRET (Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques) et une étude exhaustive a été faite par ALTERSIAL.

ALTERSIAL-MRE : Equipements pour la transformation des produits agricoles à petite échelle dans les pays tropicaux et nouvelles formes de coopération industrielle.

pour un montant de quelques centaines ou de plusieurs milliers de francs CFA, ces caisses d'épargne traditionnelles constituent une forme d'autant plus appréciable de solidarité et de sécurité, que les femmes sont écartées du crédit "moderne".

* Les groupes de travail reflètent bien l'esprit d'entraide encore très vivace dans certaines régions : en Casamance, chez les Diolas, la quasi-totalité de l'agriculture s'effectue en groupe, leurs voisines Mandingues et Peules sont beaucoup plus individualistes.

b) La modernisation du travail agricole peut entraîner la disparition des groupes de travail agricole sans remettre en cause la vitalité et l'adaptation des associations féminines (quel qu'en soit le contenu). Analysant ces associations, O. Reveyrand en souligne plusieurs caractères :

* Contrairement au groupe des hommes, liés par la consanguinité et l'allégeance par classe d'âge, les femmes (qui sont "de nulle part" en vertu de la patrilocalité) ont des règles d'adhésion volontaire à leurs associations. La modernisation s'est traduite par un effritement de la cohésion des groupes masculins (affaiblissement des rapports lignagers) mais par un renforcement des associations féminines : ainsi, chez les Diolas, en Casamance, "les femmes ont su se constituer une place de choix dans les manifestations collectives. Leurs organisations associatives solides ont suppléé à l'émiettement du groupe des hommes autrefois soudés. De plus, la plupart des femmes ont une volonté d'indépendance, tout au moins pécuniaire. Cet esprit d'autonomie, dans le cadre de l'économie nouvelle, contribue à donner toute leur ampleur aux associations" (1).

* Beaucoup d'associations dotées d'un type d'organisation et d'administration moderne sont des organisations traditionnelles ayant changé leurs objectifs et leurs champs d'activités : gestion de moulins à mil, bergeries d'ovins, groupements maraîchers, etc, ...

* Mais le dynamisme des organisations traditionnelles varie beaucoup selon les régions : l'émergence de groupements non conventionnels (hors coopératives officielles) est plus importante dans les zones périphériques,

(1) O. REVEYRAND. Op. cité, p. 258.

délaissées par le pouvoir central et moins touchées par l'économie marchande. Ces groupements sont très souvent créés par les exclus des coopératives officielles, les femmes ou les jeunes.

* La multiplication et le renforcement des groupements spontanés, relance le débat sur le passage des structures communautaires au développement coopératif. Depuis une trentaine d'années, nombreux ont été les praticiens du développement qui se sont interrogés "sur les possibilités d'évolution de la tradition communautaire à la modernité coopérative ou sur les possibilités de greffage de la seconde sur la première" (1). En fait, il faut se garder de faire nécessité vertu :

- L'Afrique est un cimetière de coopératives, mais l'échec ne vient-il pas simplement du fait que les organisations mises en place se sont transformées en instruments de domination de la paysannerie ? L'incompatibilité entre structures communautaires et coopératives modernes est alors difficile à apprécier.

- Les groupements d'origine traditionnelle ont aussi beaucoup de limites (voire d'influence restreinte, contrôle par des notables locaux, etc...); cependant ils ont souvent une plus grande autonomie : ainsi les associations féminines de par leurs origines et fonctions, sont moins facilement récupérées par les hommes.

- Si ces associations peuvent fournir un bon point de départ pour organiser les producteurs, leur absence n'est pas forcément un handicap à la création de groupements de base (2). Le débat modernité-tradition dans les organisations est fourni, et ne peut être tranché par des formules lapidaires ou des prises de positions idéologiques ; par contre, la diversité des modèles possibles apparaît clairement. Le choix du degré de collectivisation est à cet égard significatif.

(1) M. HAUBERT. "De la tradition communautaire à la modernité coopérative : évolution, greffage ou récupération ?" Revue Tiers Monde, n° 88, pp 788-807, octobre-décembre 1981.

(2) Voir à ce propos en seconde partie : "un appui à l'autopromotion paysanne : Solidarité Paysanne au Zaïre". La création d'un réseau coopératif par les paysans eux-mêmes s'est faite en l'absence d'organisation traditionnelle des paysans.

2.2.2. Intérêts collectifs ou intérêts individuels ?

D. Gentil montre que les "structures traditionnelles fondées principalement sur la réciprocité (chacun profite à tour de rôle de l'organisation collective) diffèrent assez sensiblement des coopératives fondées sur la solidarité (tous travaillent ensemble pour un objectif commun et décident collectivement de l'utilisation des bénéfices)" (1). Nuance de taille, que corrobore l'observation des groupements non conventionnels : "malgré l'existence ancienne d'organisations associatives, les femmes font preuve d'un individualisme remarquable. Le travail de production peut être collectif, mais la commercialisation est systématiquement individuelle" (2). Dans la vallée du Fleuve Sénégal, l'AICF soutient techniquement des jardins villageois mais n'impose, ni ne propose, aucune organisation : sur une petite zone apparemment homogène, apparaît alors toute la palette possible des modes d'organisation, de l'individuel au collectif (3). Le choix est fait par les communautés villageoises et les règles de répartition sont décidées d'avance selon les priorités : chaque individu dispose totalement du revenu, soit dépose une somme déterminée dans une caisse collective, ou bien toute la vente alimente la caisse commune ; les sommes ainsi drainées servent à équiper le village en puits, moulin, etc, ... Ainsi, les associations de travail peuvent soit viser l'avantage individuel, soit se transformer en véritable service public, selon les sociétés et selon les situations socio-économiques. Il n'y a pas de loi en la matière.

La crise des systèmes productifs ruraux et l'incapacité des structures de développement (administration ou projet) ont favorisé l'émergence d'une multitude de groupements, plus ou moins spontanés, plus ou moins d'origine traditionnelle. Ils ont des fortunes diverses. Quelques-uns, comme les groupements de femmes maraîchères de Casamance, matérialisent tous les idéaux communautaires : groupements coopératifs villageois organisés pour une production alimentaire source de revenus, partage des bénéfices entre les individus et la collectivité pour la réalisation d'équipements villageois, organisation en fédération suffisamment cohérente pour mieux maîtriser la commercialisation au niveau régional (possession d'un moyen de transport pour la collecte des produits). Le stade de la microréalisation est alors dépassé. Pour rares qu'ils soient, ces exemples ont valeur de démonstration sur les réserves de volonté, d'ingéniosité et de savoir-faire des paysans, hommes ou femmes.

(1) D. GENTIL. Les pratiques coopératives en milieu rural africain, p. 6.

(2) A. CORREZE. O. REVEYRAND. "L'action d'Animation Féminine dans le Zou (Bénin)". Rapport OCDE, p. 33.

(3) Voir en seconde partie "la femme Toucouleur..." (III, 2.)

* * *

Si la conformité "correspond à la passivité plus ou moins consentie, à la soumission à l'ordre établi, à la méconnaissance des alternatives" (1), peut-on pour autant dire que les femmes sont toujours conformistes ?

Si "la stratégie naît du fait que certains acteurs sociaux tentent d'utiliser au maximum de leur avantage les normes et les règles gouvernant les systèmes" (1), peut-on alors dire que les femmes sont bien une force de changement ?

Posée en ces termes, la question apparaît quelque peu académique. Mais, dans la réalité (et tous les exemples cités le confirment), les femmes choisissent l'acceptation active et "calculée", plutôt que l'acceptation passive ou la mise en cause radicale.

Il faut que les projets rentrent dans la logique de ces calculs tout en gardant une optique de restauration d'un système paysan. Comment les interventions de développement permettent-elles cette nécessaire revitalisation des paysanneries ? Quelles sont alors les stratégies développées par les acteurs, hommes ou femmes ? C'est la question que je me suis posée en étudiant une série de projets : chaque cas est resitué dans son contexte socio-économique, chaque "histoire de projet" est à la fois unique et exemplaire (car riche d'enseignements). Evoqués ponctuellement à travers les thèmes développés dans cette première partie, ils sont maintenant restitués sous forme de monographies dans la seconde partie.

(1) G. BALANDIER. Anthro-po-logiques, p. 233.

LISTE DES TABLEAUX DE LA PREMIERE PARTIE

(SECTIONS I, II ET III)

- Tableau 1. Répartition du travail agricole.
- Tableau 2. La part des femmes dans la main-d'oeuvre agricole au Cameroun.
- Tableau 3. Les femmes dans l'agriculture (FAO et BIT).
- Tableau 4. Le système de production mandingue en Gambie.
- Tableau 5. Le système de production des Peuls en Haute Casamance.
- Tableau 6. Le projet riz Sikasso au Mali.
- Tableau 7. Inadéquation des options techniques aux objectifs et contraintes des producteurs.
- Tableau 8. Facteurs limitant l'accès des femmes rurales aux moyens de modernisation agricole.
- Tableau 9. Le projet de développement intégré de Dosso (Niger).
- Tableau 10. Le système de production des Tiv du Nigéria.
- Tableau 11. Changements de temps de travail et de revenu.
- Tableau 12. Estimation du nombre de points d'eau (Sahel).
- Tableau 13. Foyers améliorés. Bilan 1982.
- Tableau 14. Résultats d'enquête foyers améliorés.
- Tableau 15. Coût d'un foyer pour une famille de 6 personnes.
- Tableau 16. Utilisation des revenus du maraîchage.

DEUXIEME PARTIE : ETUDES DE CAS

AVANT-PROPOS.

SECTION I. L'aménagement hydroagricole du bassin de l'Anembe.
Analyse de l'impact d'un grand projet sur le milieu paysan.

SECTION II. Les coopératives agro-industrielles de palmier à huile au
Bénin : situation et problèmes des femmes.

SECTION III. La femme Toucouleur et les actions de développement dans la
moyenne vallée du Sénégal.

SECTION IV. Un appui à l'autopromotion paysanne : Solidarité Paysanne
au Zaïre.

SECTION V. Soutien aux activités artisanales des femmes :
la transformation du poisson à Mbour.

* * *

AVANT-PROPOS

1. DEMARCHE.

Cette partie rassemble cinq études de cas, autonomes les unes par rapport aux autres. J'ai choisi cette présentation afin de conserver la richesse initiale de l'information recueillie sur le terrain et ne pas isoler le problème des femmes du contexte du projet, c'est-à-dire du modèle de développement mis en place. C'est une manière, certes un peu longue et lourde, d'aborder la question "Femme et Développement" sous sa double problématique :

* Celle des objectifs et moyens du développement rural, concrétisés le plus souvent à travers un projet. L'échec des programmes et le constat, admis et vérifié, que les conditions de vie des femmes ne se sont pas améliorées, "renvoie au problème de la marginalisation croissante des groupes sociaux auxquels elles appartiennent" (1).

* L'autre volet de la problématique est celui des rapports hommes/femmes et de la division entre les sexes. Il s'agit, à partir d'une situation concrète (impact d'un type de projet sur un groupe de paysannes) de démêler quelques fils de l'écheveau pour comprendre d'où viennent les blocages en tenant compte :

- des contraintes externes, que l'on peut classer d'une manière très générale sous le terme rapports Etats/paysans (modèle de projet politique d'encadrement du monde rural et des prix).

- des contraintes internes qui renvoient à la structuration de la société paysanne (mode de régulation des rapports hommes/femmes, division sexuelle du travail) à ses dynamismes internes et à ses blocages (gérontocratie, "accumulation matrimoniale"...).

(1) CIDESSCO. Place des femmes dans les actions de développement, p. 8. Cahiers de Formation, n° 3, 1984.

SECTION I : L'AMENAGEMENT HYDROAGRICOLE DU BASSIN DE L'ANAMBE

ANALYSE DE L'IMPACT D'UN GRAND PROJET SUR LE MILIEU
PAYSAN

2. CHOIX DU TERRAIN ET CONDITIONS DE RECHERCHE.

J'ai, dès le départ, voulu donner une large place au travail de terrain. C'est plus un choix de formation (acquérir une pratique de terrain) qu'un choix scientifique : même difficilement accessibles, plusieurs analyses de l'impact des projets sur les femmes sont publiées depuis quelques années. On peut donc traiter du même sujet à partir de documents.

Ce travail de terrain, pour formateur qu'il soit, impose des limites, qu'il convient de rappeler :

a) C'est un travail de production d'informations dont la fiabilité peut être mise en cause. Par exemple, les enquêtes sont réalisées dans un temps très court et avec peu de moyens (1). Mais, malgré la marge d'erreur, les résultats obtenus permettent de dégager des tendances significatives.

b) On pourrait presque dire que l'on ne choisit pas le projet et que c'est le projet qui vous choisit. Le critère de sélection est de ce fait très large : projets productifs (donc en écartant les projets dits sociaux) financés et conçus par un intervenant étranger, en essayant de voir des grands projets et des petits projets ONG. Ensuite, d'autres paramètres entrent en ligne de compte : occasion d'une mission d'évaluation au Bénin, d'une relation avec une ONG au Zaïre, prospection personnelle sous forme de "porte-à-porte" au Sénégal. Cette dernière méthode "mercenaire" est la plus difficile et la plus aléatoire : soumise à la bonne volonté de mes hôtes, je n'ai pas toujours pu obtenir les renseignements souhaités (2).

3. METHODOLOGIE D'ANALYSE.

L'impact des projets de développement rural sur les femmes est évalué à partir de plusieurs travaux effectués dans différents pays d'Afrique subsaharienne entre 1981 et 1983. Chaque étude de cas est analysée à travers une grille élaborée selon l'approche géographique. La méthode présentée par Y. Lacoste a servi d'axe de référence (3).

(1) Comparées par exemple aux enquêtes de l'ORSTOM qui sont à passage répété avec des croisements et sur un échantillon beaucoup plus important.

(2) Par exemple, au Sénégal sur le bassin de l'Anembe (projet SODAGRI) je n'ai pu effectuer d'enquêtes auprès des femmes. Même chose pour une autre ONG au Sénégal.

(3) Y. LACOSTE. Unité et diversité du Tiers Monde. Tome 1, Maspéro, 1980.

a) Tout d'abord, cela suppose une prise en compte de l'espace qui n'est ni anonyme, ni indifférencié : la stratégie de l'occupation de l'espace varie en fonction du milieu naturel, mais aussi de la nature de l'organisation du travail, de l'héritage culturel et technique, des objectifs poursuivis par les différents groupes d'acteurs (Etat, paysans, hommes, femmes, cadets, etc, ...).

Il faut garder à l'esprit, même si la démonstration n'est pas toujours faite, que la mise en valeur de cet espace est le produit de l'histoire : par exemple, dans beaucoup de régions il y a une régression du système productif agricole à la suite de la colonisation et des interventions précédentes.

b) Le système de production paysan porte ces contradictions. Pour comprendre son fonctionnement (donc la place des femmes et l'impact des interventions), il faut faire ce que Y. Lacoste appelle une analyse feuilletée de la réalité : distinguer plusieurs ordres de grandeurs (plusieurs échelles) et essayer d'avoir une vision des principales interactions. (Par exemple, influence de la politique de prix au producteur, de l'émigration, charges de production et coût des intrants...). Vue sous cet angle, la recherche d'autonomie sur les petits projets ONG est un exemple de cette tentative de minimisation des variables externes.

c) Pour comprendre les interactions entre les différents phénomènes, j'ai été amenée à décloisonner l'approche et à avoir recours à différentes disciplines : c'est une voie un peu hasardeuse : les vertus de la pluridisciplinarité peuvent virer à l'inconsistance du touche-à-tout ; elle est néanmoins nécessaire pour appréhender le système paysan et son évolution au cours des interventions de développement.

4. PRESENTATION DES ETUDES DE CAS.

Malgré un canevas commun de présentation, chaque étude de cas est axée sur un thème particulier :

a) L'impact d'un grand projet sur le milieu paysan est étudié dans "l'aménagement hydroagricole du bassin de l'Anembe". Quelles sont les conséquences immédiates de la mise en place d'un grand projet, les

évolutions possibles et les éventuelles contradictions entre "la logique de l'aménagement" et la "logique du paysan".

b) Les conséquences de l'échec d'un projet sur le groupe des femmes sont analysées dans "les coopératives agro-industrielles de palmier à huile au Bénin". On voit à travers cet exemple, comment, en raison de leur statut socio-économique, les femmes sont plus durement frappées que les hommes par la faillite d'une opération de développement et comment le pouvoir de décision des coopératives mises en place a été rogné par l'autorité de tutelle.

c) La moyenne vallée du Fleuve Sénégal permet de comparer plusieurs modèles de développement dans un cadre géographique et sociologique homogène, "la femme Toucouleur et les actions de développement" essaie de repérer la place et le rôle des femmes dans ces différents projets en même temps que le devenir et les possibilités de reproduction de ces opérations.

d) La démarche originale d'une ONG du Sud est exposée dans "un appui à l'autopromotion paysanne, Solidarité Paysanne au Zaïre" : le point de départ de toute action est l'organisation des paysans... mais pourquoi les femmes sont-elles absentes des structures mises en place et comment les intégrer ?

e) Enfin, "le soutien aux activités artisanales des femmes : la transformation du poisson à Mbour" illustre la "découverte" et l'intérêt bien timide porté par une organisation internationale à l'artisanat alimentaire. Projet alibi ?

SOMMAIRE

I. LA HAUTE CASAMANCE : UNE ZONE "PERIPHERIQUE" DU SENEGAL.

1. UN MILIEU NATUREL QUI OFFRE DES POTENTIALITES AGRICOLES ELEVEES.

2. MAIS UNE REGION ENCLAVEE FAIBLEMENT PEUPLEE.

3. LE SYSTEME DE PRODUCTION DES PEULS DU FOULADOU.

3.1. Le système foncier et l'unité familiale d'exploitation.

3.1.1. Répartition des biens.

3.1.2. Attribution des terres.

3.2. Une population d'agro-pasteurs.

3.2.1. Le rôle de l'élevage : malgré des conditions difficiles,
un rôle social encore très important.

3.2.2. La gestion du terroir.

3.2.3. La monétarisation de l'économie.

3.3. Les restrictions à la croissance de l'économie traditionnelle.

II. L'AMENAGEMENT DU BASSIN : DES PAYSANS SOUS CONTRAT POUR UN PROJET AMBITIEUX.

1. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'AMENAGEMENT.

1.1. Un plan ambitieux.

1.2. Conception et élaboration du projet.

1.2.1. Un modèle initial rigide et technocratique.

1.2.2. Des conditions de réussite difficiles à réunir.

2. LE PERIMETRE-TEST EN PAYSANNAT.

2.1. L'organisation du périmètre-test.

2.1.1. L'attribution des parcelles.

2.1.2. Des paysans sous contrat.

2.1.3. Les groupements de producteurs.

2.2. Les résultats du périmètre-test.

2.3. Les niveaux techniques retenus.

2.3.1. La petite mécanisation sur les exploitations paysannes.

2.3.2. Les limites du modèle d'intensification.

2.4. La formation des paysans.

2.4.1. Le centre de formation de Kereouane.

2.4.2. La vulgarisation a exclu les femmes.

III. IMPACT DU PROJET - EVOLUTION DU SYSTEME DE PRODUCTION ET DU ROLE DES FEMMES.

1. LE RIZ, CULTURE FEMININE D'AUTOSUBSISTANCE, DEVIENT LE PIVOT D'UN NOUVEAU SYSTEME DE PRODUCTION.

1.1. Champs individuels et champs collectifs.

1.2. Le double usage du riz : autoconsommation et source de revenu.

1.2.1. Vers la sécurité alimentaire ?

1.2.2. Le riz, source de revenu.

1.3. Modification du calendrier cultural et de la répartition des cultures.

2. QUELQUES INDICES DE CHANGEMENT POUR LES FEMMES.

2.1. Accès à la terre.

2.2. Travail agricole et travail domestique.

2.3. Contrôle et répartition de la production.

3. LES RAPPORTS PAYSANS-SODAGRI ET LES RISQUES DE CONTRADICTIONS.

3.1. Les exigences de la rationalité interne du projet.

3.2. Les rapports entre les paysans et la SODAGRI.

IV. CONCLUSION.

Le Sénégal, pays essentiellement agricole, consacre plus du 1/3 de ses importations à des produits alimentaires dont 40 % de riz et de blé.

Le riz est l'aliment de base des populations urbaines et des populations rurales de certaines régions, en particulier de la Basse Casamance (1). Le développement de la riziculture irriguée constitue dans le VI Plan de Développement quadriennal (1981-1985) la première priorité du secteur agricole, avec pour objectif d'améliorer la couverture de la demande alimentaire ; en effet, les aléas climatiques de ces dernières années (cycles de sécheresse) ont amené le gouvernement sénégalais à orienter la politique agricole en direction de la maîtrise de l'eau (2) grâce aux retenues effectuées le long des cours d'eau, à l'aide de barrages de dimension et de coûts variables (Fleuve Sénégal, Casamance, Fleuve Gambie) avec pour objectifs une amélioration des rendements céréaliers (riz surtout) et une sécurisation de la production.

Les sociétés d'intervention sont considérées comme les principaux agents de promotion du développement rural. Elles ont un caractère régional, comme la SAED pour la région du Fleuve (nord du Sénégal), la SOMIVAC pour la Casamance, la SODEVA pour le bassin arachidier ou bien sectoriel : la SODEFITEX est chargée du développement de la culture du coton (surtout en Sénégal Oriental) et la SODAGRI (3) a pour but de promouvoir la riziculture.

-
- (1) Les consommateurs montrent une préférence pour le riz, même dans les régions où l'alimentation est basée sur le mil et le sorgho, où le riz est consommé seulement les jours de fête.
 - (2) Bien que les cultures pluviales représentent 2 millions 500 000 ha, le soutien à ce secteur est au cours du VI Plan de 27 milliards de CFA contre 23,7 milliards de CFA aux cultures irriguées qui ne couvrent actuellement que 200 000 ha.
 - (3) SAED : Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta.
SOMIVAC : Société de Mise en Valeur de la Casamance.
SODEVA : Société de Développement et de Vulgarisation Agricole.
SODEFITEX : Société de Développement des Fibres Textiles.
SODAGRI : Société pour le Développement Agricole et Industriel.

La tâche principale de la SODAGRI, créée en 1974, porte essentiellement sur l'aménagement de 16 250 ha dans le bassin de l'Anambe (Haute Casamance) en riziculture irriguée. En plus de sa fonction d'encadrement de la production (sous forme de paysannat), la SODAGRI gère des fermes mécanisées, transforme la production de riz et la commercialise à Velingara, Kolda et Dakar. Le budget de la SODAGRI est alimenté par l'Etat (3,8 milliards de CFA au cours du VIe Plan) et pour 10 % par le produit de la vente du riz.

- Le projet de l'Anambe est mis en oeuvre dans une région peuplée de Peuls sédentarisés pratiquant l'agriculture (mil-sorgho, coton, arachide et riz) et l'élevage. Cet aménagement hydroagricole comprend
 - . La mise en place d'un réseau d'irrigation couvrant tout le bassin (barrages, canaux et stations de pompage),
 - . 4 fermes mécanisées sur 5 000 ha,
 - . 11 000 ha divisés en parcelles de 2,5 ha et exploitées par des paysans liés par un contrat très strict à la SODAGRI.

- L'aménagement du bassin de l'Anambe est typique d'un modèle d'aménagement qui paraît représentatif de la presque totalité des opérations d'irrigation en Afrique subsaharienne. Il s'agit en l'occurrence d'un projet conçu et réalisé à l'initiative des pouvoirs publics dans le cadre d'une planification régionale ; une partie du projet est mise en oeuvre par un paysannat familial qui se voit concéder des parcelles à certaines conditions (contrats), la mise en application étant contrôlée par un organisme de gestion.

- Cet aménagement est conçu comme un système qui intègre des objectifs et des moyens de nature variée ; on peut le caractériser en situant chacun des éléments constitutifs les uns par rapport aux autres.

L'objet de cette étude est d'essayer de saisir l'adaptation du système de production paysan face à l'introduction de la riziculture irriguée, dans une région où le riz est une culture d'autosubsistance pratiquée par les femmes : partout, quelle que soit son importance relative (1) par rapport aux cultures sèches, la riziculture est à la charge

(1) Dans la zone de Velingara le riz représente 5 % des surfaces cultivées.

exclusive de la femme. "Aussi n'a-t-elle nulle part entraîné d'aménagement et ses techniques sont-elles infiniment plus sommaires que celles en usage chez les Diola de Basse Casamance" (1).

1 - un tel projet ne pouvant être un organigramme neutre isolable par rapport à son environnement et au système paysan qu'il modifie, on étudiera en première partie le cadre dans lequel il s'intègre.

2 - puis en seconde partie on tentera d'identifier les finalités de l'aménagement, les moyens mis en oeuvre et l'organisation interne du projet.

3 - les interactions entre cet aménagement "lourd" et le système paysan modifient l'accès à la terre, la division du travail, la répartition des cultures ; ces bouleversements sont-ils acceptables par des paysans dont les objectifs sont essentiellement la sécurité alimentaire et l'augmentation du revenu. Ne risque-t-on pas d'assister à une accélération de la différenciation sociale au détriment de certains groupes qui n'ont pas les mêmes possibilités d'accès aux moyens de production (jeunes, femmes) ?

4 - peut-on à partir de ces cas concrets dégager des éléments communs à ces types de projet (dans leur conception et leur mise en oeuvre) et mieux envisager leur devenir, dont dépend le développement régional ?

5 - en raison des conditions d'enquête difficiles il ne m'a pas été possible d'avoir beaucoup d'entretiens avec les femmes, certains agents de la SODAGRI ayant "bloqué" l'accès dans les villages. C'est pourquoi, faute de données suffisantes, cette étude privilégie l'analyse du projet à celle de l'impact sur les femmes.

(1) P. PELISSIER, les paysans du Sénégal, p. 393.

I. LA HAUTE CASAMANCE : UNE ZONE "PERIPHERIQUE" DU SENEGAL.

1. UN MILIEU NATUREL QUI OFFRE DES POTENTIALITES AGRICOLES ELEVEES.

Situé en Haute Casamance, le bassin de l'Anambe s'étend sur 110 000 ha entre les villes de Kolda et Velingara et forme une dépression circulaire naturelle exceptionnelle.

Le bassin est drainé vers le sud par un réseau de marigots à lits très larges (pente de 2 à 3 %) dont le principal, l'Anambe (cours d'eau non pérenne) sert d'affluent à la Kayenga laquelle prend sa source à l'est de la région du projet, au pied du Fouta Djallon.

La région est située à la limite des climats soudano-guinéen et soudanien caractérisés par une saison pluvieuse (5 mois : juin, juillet, août, septembre et octobre) avec une moyenne annuelle de 1 063 mm (1). Mais dans la réalité, les pluies sont irrégulières d'une année à l'autre et d'une sous-région à une autre (2).

En hivernage le fond du bassin est inondé. La saison sèche dure 7 mois entrecoupés de rares pluies, inefficaces sur le plan agricole. La plaine centrale d'inondation est occupée par une savane arborée qui n'est pas cultivée, mais sert de pâturage au bétail en saison sèche. Les terres de plateau en bordure, de texture plus légère, sont occupées par des champs de mil, sorgho ou maïs ; quelques vallées ou dépressions périphériques sont utilisées pour le riz pluvial. La zone à mettre en valeur couvre la moitié du bassin et comprend les terres identifiées comme étant les plus aptes à l'irrigation. Pluviométrie mise à part, le bassin est considéré comme possédant un environnement favorable à un développement agricole intensif.

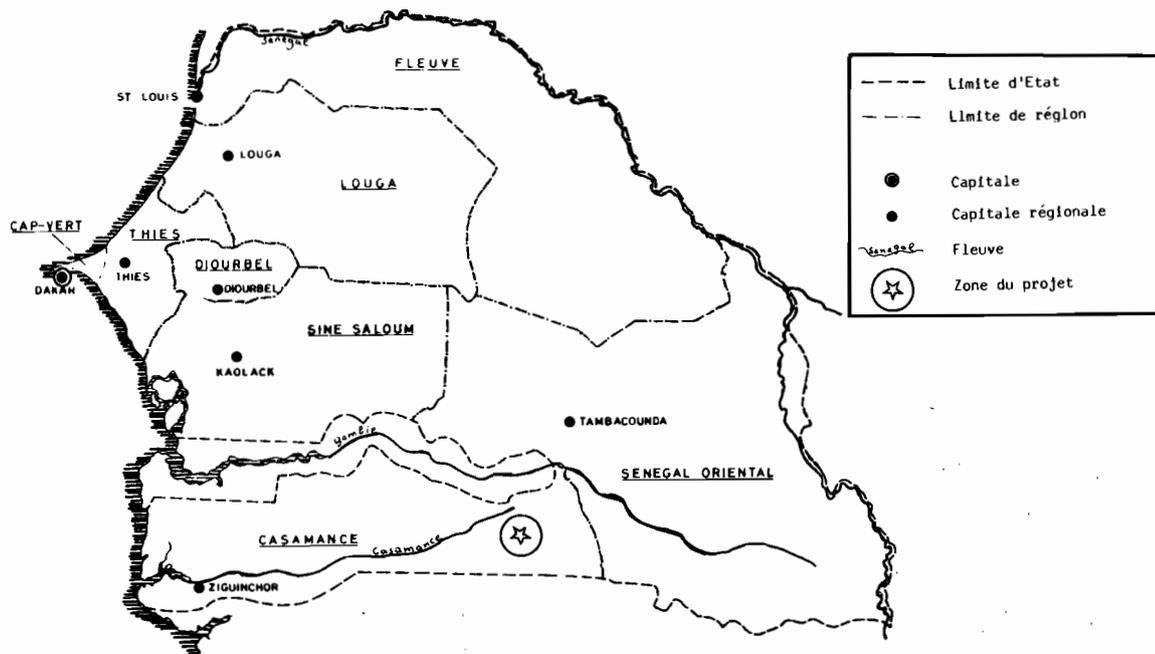
(1) Moyenne de 1932 à 1978 à Kolda.

(2) En 1983, Velingara a souffert de la sécheresse alors que Anambe distant de 20 km a été bien arrosé.

Figure 1.

CARTE DU SENEGAL

Echelle : 0 50km



2. MAIS UN REGION ENCLAVEE FAIBLEMENT PEUPLEE.

Bien que présentant de bonnes potentialités agricoles, la Haute Casamance peut être qualifiée de zone périphérique et laissée pour compte par rapport à Dakar et à la zone arachidière. Cette situation s'appréhende à travers l'évolution d'un certain nombre d'éléments concrets de la situation économique, sociale, sanitaire.

- C'est une région éloignée de Dakar, enclavée, difficile d'accès : la densité de routes bitumées est de 1,2 pour 1 000 km² contre 61,5 dans la région de Thiès par exemple (1). L'enclave de la Gambie ne facilite pas la communication du département de Velingara avec le nord du Sénégal ; les connexions entre villages sont elles-mêmes difficiles en raison de l'éparpillement de villages de petites dimensions au milieu de la savane arborée (2).

- C'est une région inégalement et faiblement peuplée : avec une densité de population de 17 hab./km² (3), le Fouladou est souvent présenté comme une région vide ; ce chiffre n'a que peu de signification, car la répartition de la population est très inégale en Haute Casamance, avec des vallées désertes infestées par l'onchocercose et la trypanosomiase (4). La pyramide des âges présente une base large (forte natalité) à rétrécissement rapide (forte mortalité infantile) et un déséquilibre entre les sexes qui s'accroît rapidement à partir de la tranche des 40 ans : de 40 à 60 ans, on a 116 hommes pour 100 femmes et à partir de 70 ans, 150 hommes pour 100 femmes, caractéristique d'une forte surmortalité féminine.

Par contre, d'après les dernières estimations, la rapide croissance de la population (4 % par an les 3 dernières années, dont 2,4 % par accroissement naturel), révèle une forte vague d'immigration,

(1) Ce n'est que depuis 1981 que la route est goudronnée de Tambacounda à Velingara pour relier ensuite Kolda et Ziguinchor.

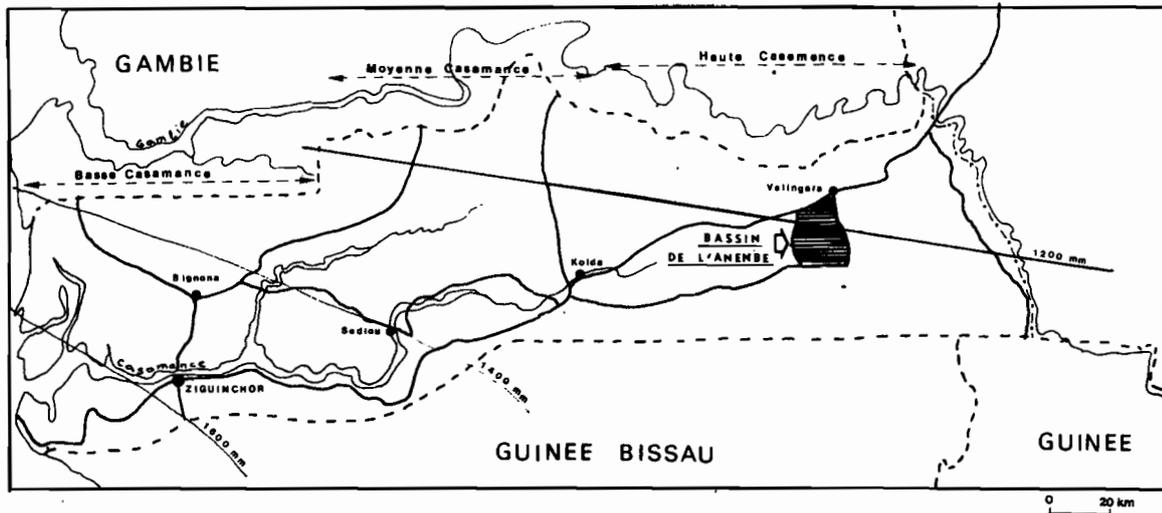
(2) Bien que la SODAGRI ait ouvert beaucoup de pistes, bon nombre de villages ne sont pas accessibles en voiture.

(3) Données ELECTROWATT 1980.

(4) Maladies parasitaires transmises par les mouches et provoquant la cécité et la maladie du sommeil.

Figure 2.

LA CASAMENCE



- Limite d'état
- - - Limite de région
- ~ ~ ~ Route goudronnée

-  Cours d'eau
-  1200mm Isohyète
-  Zone du projet

composée essentiellement de Peuls de Guinée Bissau ayant pour coutume de venir travailler comme navétanes (1) ; depuis la guerre, ils ont tendance à s'installer chez leurs "cousins du Fouladou" (qui ont la même histoire, même langue, même culture) : dans le département de Velingara "la population est passée selon les recensements officiels de 27 500 habitants à plus de 52 700 entre 1945 et 1965 (P. Péliissier) et a atteint près de 100 000 d'après le recensement de 1976" (2).

Cette croissance, contrairement à ce qui se passe ailleurs au Sénégal, touche la population rurale, alors que la population urbaine, qui stagne, est maintenue à un niveau bas (8,6 % de la population urbaine contre 25,4 % pour l'ensemble du Sénégal) ; la préfecture, Velingara, est une ville administrative, ne représentant même pas le centre commercial le plus important de la région (marché du village de Diaobé) et a peu d'activités industrielles ou artisanales susceptibles de fournir des emplois.

(1) Navétanat : immigration saisonnière pour certains travaux agricoles (essentiellement pour la récolte d'arachide).

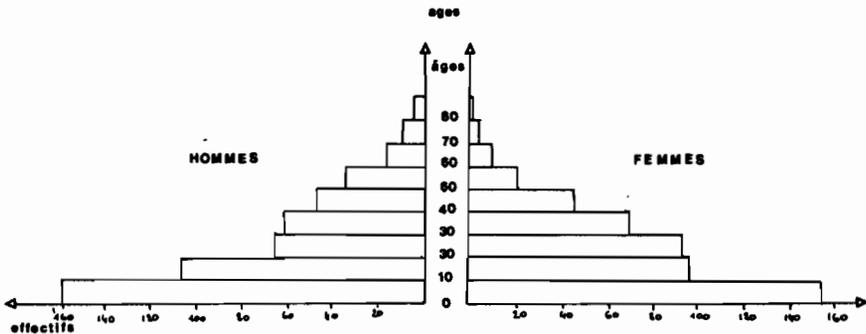
(2) O. REVEYRAND, tradition, modernité et tendances culturelles des femmes de Casamance. Thèse de 3ème cycle, 1981, p. 24.

Tableau 1. Répartition de la population en Haute Casamance selon l'âge et le sexe.

Tranches d'âge	Population masculine	Population féminine	Total
1 an - 4 ans	14 %	14 %	14,0 %
5 ans - 14 ans	28 %	25 %	26,5 %
15 ans - 19 ans	8 %	8 %	8,0 %
20 ans - 29 ans	13 %	17 %	15,0 %
30 ans - 39 ans	10 %	13 %	11,5 %
40 ans - 49 ans	8 %	7 %	8,0 %
50 ans - 59 ans	6 %	5 %	5,5 %
60 ans - 69 ans	?	?	
70 ans et plus	3 %	2 %	2,5 %

Source : cité par O. REVEYRAND d'après les données du recensement de 1976, qui émet toutefois des réserves quant à la fiabilité des chiffres : l'âge des femmes, surtout les femmes âgées est difficile à savoir et bien souvent elles ne sont pas directement interrogées.

Figure 3. Pyramide des âges en Casamance (recensement de 1976).



"Velingara, préfecture de Haute Casamance, petite ville de huit mille habitants, possède, en plus de la préfecture, une gendarmerie, un bureau de poste, une station d'essence associée à un magasin-bazar de la chaîne nationale SONADIS et une usine de ramassage et de transformation première du coton : la SODEFITEX" (1).

La population est répartie en villages de petites tailles : (2)
32 % des villages ont de 1 à 49 habitants,
31 % des villages ont de 50 à 99 habitants,
24 % des villages ont de 100 à 139 habitants.

"La majorité des établissements humains est située à la périphérie des plateaux, à la lisière des vallées ou au voisinage des confluences des marigots saisonniers". Par contre, les vallées creusées par un cours d'eau permanent (Kayenga, Kouloustou) sont totalement vides en raison de leur insalubrité. "On peut admettre que sans être dotées de techniques savantes, les populations sont installées de telle manière qu'elles puissent tirer parti de l'existence de zones rizicultivables" (3).

Bien qu'implantés depuis très longtemps en Casamance, les Mandingues ne représentent que 7 % de la population, mais ont laissé leurs coutumes aux Peuls majoritaires (82 %) ; les Wolof (6 %), les Sarakolé (4 %) et les Diola (1 %) représentent les autres ethnies (4) surtout à Velingara et dans les villages de marché.

La conséquence directe de l'émiettement des villages est la difficulté d'équipement et d'accès aux services (santé, école) pour la population rurale.

- C'est une région où les conditions sanitaires sont préoccupantes (persistance d'endémies, lèpre, bilharziose, etc...) : l'encadrement sanitaire est inefficace (pas de prévention, manque de médicaments dans les centres de santé perdus en brousse) et l'hospitalisation impossible en raison de l'éloignement du premier hôpital.

(1) O. REVEYRAND, op. cité, p. 37.

(2) Données ELECTROWATT, 1980.

(3) P. PELISSIER, les paysans du Sénégal, p. 506.

(4) Source : recensement de 76.

- La situation scolaire y est défavorable. Par rapport à Dakar, et dans une certaine mesure aux régions plus intégrées à l'économie monétaire, les paysans n'ont pas beaucoup plus de chances de scolariser leurs enfants que de faire soigner leur famille.

Bien que le taux de scolarisation ait augmenté, la détérioration des conditions de scolarisation (manque de moyens) est plus accentuée dans les régions périphériques ; l'accès au secondaire y est très limité : 7,3 % des garçons et 2,2 % des filles vont jusqu'au certificat d'études primaires élémentaires (1).

- La production vivrière est à peine suffisante : le moindre aléa climatique fait peser une menace de disette et nécessite le recours à l'aide alimentaire extérieure, que les possibilités naturelles devraient permettre d'éviter (2) : "depuis plusieurs années, l'insuffisance des pluies ajoutée à l'élargissement des cultures commerciales au détriment des cultures vivrières, entraîne de maigres récoltes alimentaires. Aux mois de juillet et août, le mil de l'année précédente est épuisé, le maïs n'est pas encore mûr. Certains sont contraints de s'endetter auprès d'agriculteurs heureux dont les récoltes céréalières ont été plus abondantes ; contre quelques sacs de mil, de maïs ou de riz, les quémandeurs hypothèquent une partie de leur future récolte" (3).

- La circulation monétaire, plus faible que dans le bassin arachidier, présente des caractères particuliers : l'importance de la place des cultures de rente témoigne de l'accroissement des besoins en numéraire (impôts, remboursement des crédits de matériels, achat de vélos, etc,...) mais l'achat de biens de consommation courante (sucre, café, poisson séché) indispensables, est rendu très difficile par l'absence presque totale de circuits de commercialisation, lié au manque d'infrastructures (4).

Spécifiques de cette région périphérique du Sénégal, ces contraintes pèsent sur les projets de développement qui y sont mis en oeuvre

(1) Source : ELECTROWATT, 1980.

(2) Cf annexe 1 : évolution des principales cultures pluviales en Casamance.

(3) O. REVEYRAND, op. cité, p. 122.

(4) Les commerçants ne "s'aventurent" dans cette région qu'en pratiquant des prix dissuasifs.

et leur disparition peut constituer autant d'indicateurs de réussite du projet si au-delà des performances techniques (production de riz) c'est l'amélioration du niveau de vie des populations concernées qui est visée. Mais, en plus de ces particularités régionales, le projet doit tenir compte des caractéristiques du système de production paysan sur lequel il intervient et de l'adaptation possible de ce dernier en fonction de ses objectifs et de ses intérêts propres.

3. LE SYSTEME DE PRODUCTION DES PEULS DU FOULADOU.

Depuis le 16^e siècle, le Fouladou, alors sous le contrôle des Mandingues, est progressivement pénétré par des Peuls venus du Nord. Ils se sont soulevés contre l'autorité mandingue en 1865. Les Peuls sédentarisés ont très vite adopté les pratiques agricoles des Mandingues et fixé leur habitat en fonction des proximités des terres rizicultivables. Comme le souligne Péliissier, "il est probable que la conversion des Peuls du Fouladou à la vie agricole a été accélérée par les difficultés rencontrées ici par l'élevage" (1) (2).

3.1. Le système foncier et l'unité familiale d'exploitation.

Bien qu'ayant des origines communes avec les Peuls du nord du Sénégal (sociétés très hiérarchisées) les groupements de Haute Casamance ont plutôt adopté le système égalitaire de sociétés sans Etat de la Basse Casamance : en effet, l'unité politique se situe au niveau de la communauté villageoise qui est quasi autonome (3). Le lignage joue un rôle très important dans la vie sociale et l'appropriation collective clanique ou villageoise. La formation des terroirs est liée à la fondation des hameaux et villages ; un village qui s'installe délimite l'espace agricole et pastoral à usage exclusif de ses habitants. Ce terroir est à disposition de toute la communauté villageoise qui y exerce un droit éminent sous la responsabilité du chef de village : ainsi toutes les terres du bassin (contrairement aux apparences) appartiennent à quelqu'un.

(1) Les troupeaux venus du Nord ont été décimés et n'ont pu que très lentement être reconstitués par métissage avec des animaux adaptés aux conditions écologiques locales.

(2) P. PELISSIER, op. cité, p. 525.

(3) DIARRASSOUBA, évolution des structures agricoles au Sénégal.

3.1.1. Répartition des biens.

Les Peuls fonctionnent selon le système patrilinéaire et patrilocal ; les biens se transmettent de père à fils dans la limite de leur caractère familial inaliénable ; l'épouse venue d'un autre lignage ou d'un autre village n'a que des droits très restreints sur les biens mobiliers et immobiliers. Cependant la propriété individuelle, autrefois très réduite, tend à supplanter la propriété collective.

L'unité de base est la concession ou gallé (1) qui regroupe une ou plusieurs unités familiales d'exploitation (groupe de personnes cultivant ensemble des champs collectifs) : le gallé est un vaste enclos à l'intérieur duquel sont dispersés habitations et greniers : "à proximité de l'habitation du chef se dresse le grand grenier collectif où est emmagasiné le mil. Près de sa case, chaque femme dispose d'un grenier de petites dimensions où sa récolte de riz est abritée (2).

Les cultures vivrières bien que destinées à la consommation familiale sont considérées comme la propriété de l'homme (mil et maïs) ou de la femme (riz).

Les cultures commerciales sont produites et vendues individuellement, même si certains travaux font appel au conjoint. Elles fournissent un revenu personnel qui se dérobe au contrôle familial et permet d'accéder à l'achat d'objets manufacturés ; les femmes se procurent ainsi matériel de cuisine, pagne et bijoux ; les hommes, cigarettes, vêtements, vélo... Les biens mobiliers sont limités à ces quelques produits.

3.1.2. Attributions des terres.

Les biens immobiliers (case et terres défrichées) sont transmissibles de père en fils, mais inaliénables.

(1) Concession (ou gallé en pular) : ensemble de cases et greniers, formant une unité de résidence limitée par une palissade au sein de laquelle vivent plusieurs ménages de la même famille (jusqu'à 14 dans le Fouladou) et dirigée par l'homme le plus ancien, (chef de concession).

(2) PELISSIER, op. cité, p. 530.

Il y a deux types de champs dont la répartition se fait sous l'autorité du chef de concession :

- les champs collectifs de culture vivrières, mil, sorgho et riz,
- les champs individuels de cultures commerciales (coton et arachide).

Le chef de concession alloue des droits de culture aux différents membres de la famille en fonction de l'âge, du sexe et du nombre d'individus à nourrir.

La transmission des terres défrichées se fait de père en fils aîné, les autres enfants défrichant de nouvelles terres. Seules les terres de bas fonds aptes à la culture du riz sont partagées. Selon la coutume, les femmes ne jouissent que d'un droit d'usage sur les terres que leur accorde le mari pour leur permettre de cultiver quelques champs personnels.

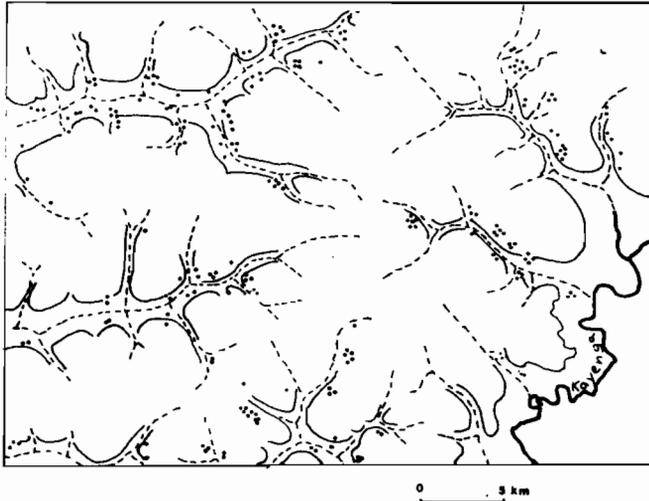
Actuellement, d'après la loi sur le domaine national (1964), toutes les terres sans titre appartiennent à l'Etat. Jusqu'ici, cette loi n'a pas été appliquée dans le bassin de l'Anambe où prévaut le droit foncier traditionnel, sans transaction marchande. Cependant, certaines terres défrichées commencent à être louées. Le projet a évité en partie les conflits fonciers en annexant des zones non cultivées, mais servant de pâturages. Si actuellement il n'y a pas de conflits apparents, il n'est pas dit que les attributaires traditionnels de ces territoires ne revendiquent pas un jour leur "bien" qui, avec les aménagements, est en train de prendre une grande valeur.

3.2. Une population d'agro-pasteurs.

3.2.1. Le rôle de l'élevage : malgré des conditions difficiles, un rôle social encore très important.

A leur arrivée en Haute Casamance, les troupeaux des Peuls ont été décimés. L'insalubrité de la région a fait régresser l'élevage et obligé les éleveurs à se sédentariser et à se consacrer essentiellement

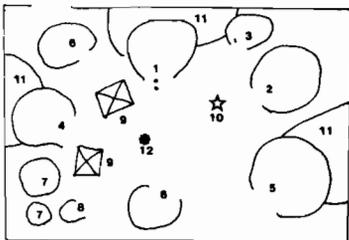
Figure 4. Répartition de l'habitat en Haute-Casamance.
(d'après P. PELISSIER, "les paysans du Sénégal", p. 527).



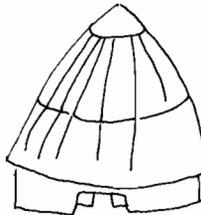
- Courbe de niveau 40 m
- - - Axe de drainage temporaire
- Rivière
- Village

Figure 5. Plan d'une concession peul foulacourda.
(d'après O. REVEYRAND, op. cité, p. VII).

Plan de la concession



Case de banco



1. Mbumba ou case des femmes
2. Cuisine
3. Case à ustensiles de cuisine
4. Case du père
5. Case du fils marié
6. Case du fils célibataire
7. Greniers
8. Case pour volailles et chèvres
9. Lieu à palabre
10. Foyer
11. Douches
12. Fétiches

à l'agriculture. Péliissier classe l'élevage en troisième rang des activités productives (1) après les cultures de plateau (mil, sorgho) et la riziculture. Les Peuls ont réussi à reconstituer des troupeaux plus résistants aux maladies.

a - Jusqu'à ces dernières années la faiblesse des surfaces cultivées et les facteurs naturels (relative abondance des pâturages et des points d'eau) plaçaient l'élevage dans des conditions techniques très simples : en saison sèche, champs, rizières et forêts offraient suffisamment de nourriture pour éviter le recours à la transhumance ; les bêtes étaient regroupées le soir auprès des villages pour la traite. Durant la période de culture (hivernage) le troupeau était gardé par des bergers qui surveillaient le déplacement des bêtes ; actuellement l'augmentation de la population (et donc des terres cultivées) restreint quelque peu les aires de pâturage, mais sans poser de graves problèmes :

* Les Peuls étant éleveurs et agriculteurs (chaque concession possède son troupeau), il n'y a pas de risque de conflits entre éleveurs et agriculteurs comme dans d'autres régions du Sahel où ces deux activités relèvent de populations différentes.

* Même s'il est faux de qualifier actuellement la Haute Casamance de région "vide d'hommes", la pression démographique n'est pas encore suffisamment forte pour entraîner des modifications importantes dans la gestion de l'espace.

b - L'élevage a une double fonction économique et sociale :

- la fourniture de lait (frais ou caillé) procure toute l'année, et plus spécialement en période de soudure, un apport protéique appréciable (la consommation de viande et de poisson est rare),

- la vente des veaux est une ressource monétaire non négligeable,

(1) PELISSIER, op. cité, p. 537.

- le troupeau est un moyen d'épargne et d'investissement (1) prioritaire ; la tendance est toujours d'accroître son cheptel,
- alliances, échanges et circulation des femmes entre groupes se font par l'intermédiaire de la dot ou compensation matrimoniale qui est payée soit en têtes de bétail, soit en argent (de 100 à 150 000 CFA pour une jeune fille à 15-20 000 CFA pour une femme divorcée) (2),
- le prestige social est lié à l'importance du troupeau qui peut aller de 12 à 200 têtes (mais qui varie en moyenne entre 50 et 60 têtes par concession). (Parmi elles, un certain nombre sont la propriété personnelle des femmes (3) ou des fils).

Bien qu'ayant perdu son rôle central déterminant toutes les activités des Peuls, l'élevage garde des fonctions socio-économiques dont l'importance n'est pas à négliger dans l'établissement d'un programme de développement.

3.2.2. La gestion du terroir.

a - Répartition des cultures.

* L'occupation du sol évolue en bandes concentriques du centre du bassin vers les terres des plateaux.

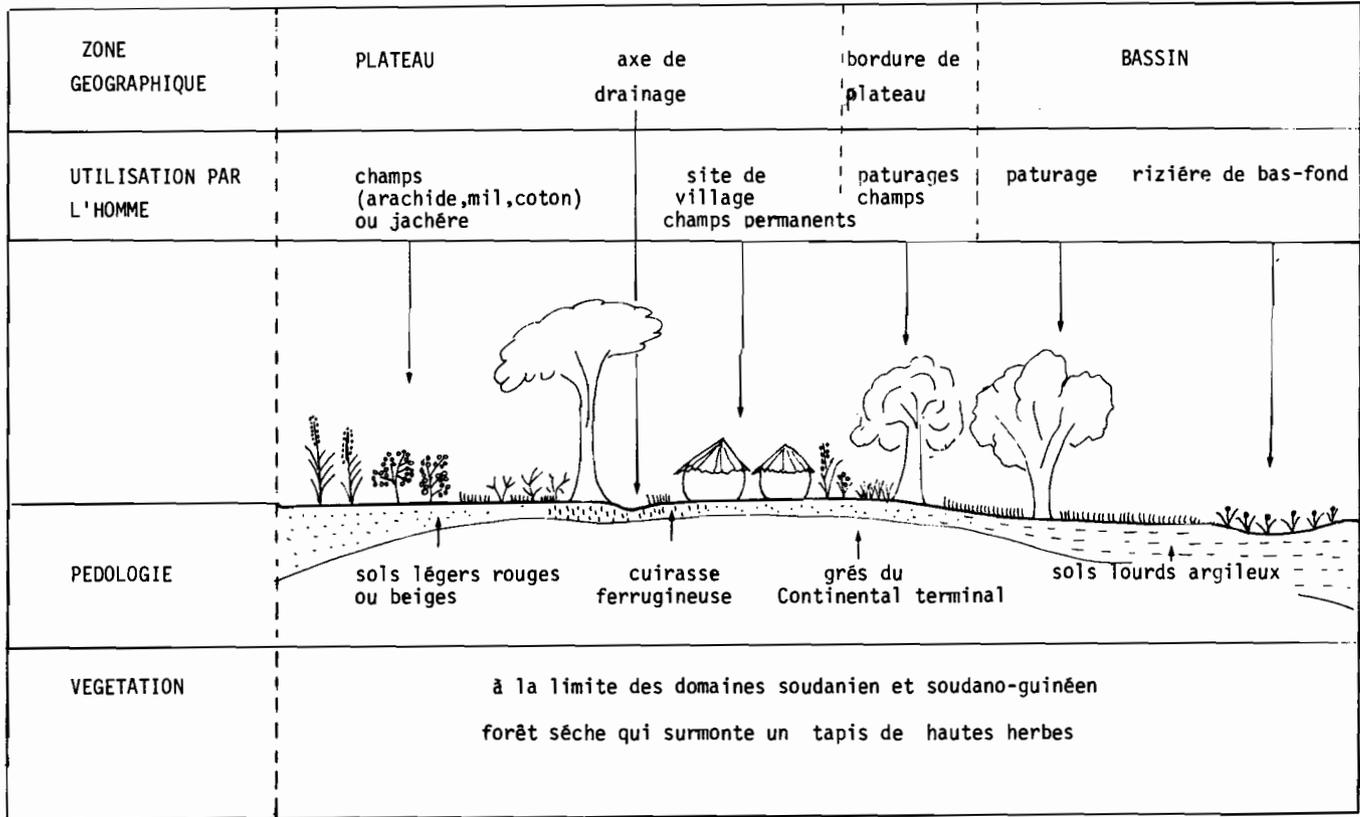
- Le centre du bassin (zone inondée en hivernage, terres lourdes) sert de pacage et de lieux d'abreuvement pour le bétail en saison sèche.

- Les bordures internes du bassin (savane boisée) servent de pâturage mais quelques lopins de terre sont cultivés. On y trouve aussi les bas fonds propices à la culture du riz pluvial.

- Les champs de plateaux où la terre est plus légère (sableuse) permettent la culture du mil, de l'arachide et du maïs.

-
- (1) Le terme "investissement" peut paraître inadéquat. Cependant, quand on pose la question à un chef de concession sur ce qu'il achèterait en premier en cas de disponibilité monétaire, les vaches viennent toujours en tête de liste, suivies des vélos.
 - (2) L'évolution de la dot nécessiterait des études plus fines.
 - (3) D'après les renseignements fournis, les femmes sont propriétaires des têtes de bétail, mais elles en confient la "gestion" à leur mari et ne peuvent vendre sans son accord.

Figure 6 . Coupe schématique de terroir .



* Les cultures sont relativement diversifiées : d'après l'enquête en 1982, la production agricole est répartie de la façon suivante :

Tableau 2. Répartition des terres cultivées en 1982.

:		:		:		
:	Mil Sorgho	35 %	:	Rendement	0,8 t/ha	:
:			:			:
:	Maïs	5 %	:	-	0,8 t/ha	:
:			:			:
:	Riz pluvial	5 %	:	-	1,2 t/ha	:
:			:			:
:	Arachide	29 %	:	-	1,1 t/ha	:
:			:			:
:	Coton	26 %	:	-	1,2 t/ha	:
:			:			:

- Les champs de mil-sorgho et maïs (1) sont destinés à la consommation familiale et cultivés collectivement par l'unité familiale d'exploitation ; les récoltes sont stockées dans des greniers collectifs, où chaque ménage puise selon ses besoins. La commercialisation du mil est exceptionnelle ; en effet :

- la production est rarement suffisante pour l'autoconsommation,
- les circuits de commercialisation des céréales vivrières sont inexistants.

- Le riz pluvial est une culture d'autosubsistance qui n'occupe que 5 % des surfaces (2), mais dont le rendement est souvent le double de celui du mil ; le riz représente la contribution des femmes à l'entretien du ménage ; c'est un aliment de luxe réservé aux fêtes, mais aussi un complément vital pour la soudure quand les réserves de mil sont épuisées (en saison des pluies, avant les récoltes).

- L'arachide remplit la double fonction de culture rente et de culture vivrière : les champs collectifs sont généralement destinés à la consommation familiale et la production des champs personnels attribués par le chef de famille est vendue individuellement.

(1) Le maïs qui se récolte en août, avant le mil, est un aliment appréciable pour la soudure.

(2) La culture du riz se fait dans les bas fonds, où contrairement aux autres cultures la disponibilité en terres est limitée.

- La culture du coton, introduite récemment par la SODEFITEX, a connu un grand développement (1). Cependant, cette plante est fragile et, malgré de nombreux traitements coûteux, la baisse de rendement et la stagnation des prix aux producteurs entraînent une diminution des surfaces cultivées.

De plus, elle nécessite une mobilisation importante de la main-d'oeuvre par unité de surface (2), ce qui accentue les goulets d'étranglement dans le calendrier agricole et limite donc les surfaces exploitables.

Après avoir connu un démarrage très rapide, la surface cultivée en coton a diminué (36 % en 78, 26 % en 82). Il semblerait que les paysans aient été au départ vivement attirés par les possibilités d'équipement offertes à bon compte par la SODEFITEX (charrues, semoirs, etc,...) mais découragés ensuite par le faible rendement par rapport à la quantité de travail demandé et par les problèmes liés aux traitements (empoisonnement des hommes et des animaux).

b - Organisation du travail.

* La division sexuelle du travail est très marquée à la fois par types de cultures et types de travaux : "le déroulement de la vie agricole du Fouladou représente une synthèse entre les techniques de production mandingues et l'organisation communautaire du gallé peul ; à l'exemple des Mandingues, le principe initial est un partage absolu des tâches entre les sexes : aux hommes les cultures de plateau, aux femmes le travail des rizières" (3). Actuellement les femmes participent à certaines opérations culturelles (4) sur les champs de coton et arachide (culture de rente).

(1) La production cotonnière de la Haute Casamance représente 20 % de la production nationale, passant de 6 800 ha en 1972 à 15 900 ha en 1982.

(2) A égalité de rendement, un ha de coton nécessite entre 35 et 50 % d'efforts supplémentaires par rapport à 1 ha d'arachide (l'Agriculture africaine, op. cité).

(3) P. PELISSIER, op. cité, p. 531.

(4) Labour, semis, sarclage ...

- Les cultures de plateau :

. A proximité du gallé un champ permanent consacré au maïs est cultivé par tous les hommes et bénéficie de fumure organique comme les champs de case.

. Le sorgho et le mil ne sont cultivés que par les hommes sur des champs collectifs. La participation des femmes est limitée à l'apport de nourriture dans les champs souvent distants de plusieurs km.

. La culture du coton et de l'arachide sur les champs individuels se fait avec la participation des hommes et des femmes ; ces champs individuels prennent de plus en plus le pas sur les champs collectifs ; pour le coton, la femme bénéficie de l'aide de son époux sur le champ défriché qu'il lui prête : labour et semis sont faits par les hommes, sarclage par les femmes ; il en est de même sur les champs de l'homme. Par contre, chacun récolte sa propre parcelle et garde le produit de la vente.

- La riziculture :

"Le terroir de chaque village du Fouladou est complété par un secteur consacré à la riziculture par submersion, dont la présence est le facteur essentiel de la localisation et de la fixité des installations humaines " (1).

L'utilisation des bas fonds est systématique, mais le faible aménagement des rizières par des digues, canaux etc (comme en Basse Casamance) en limite l'extension.

Pélessier attribue la médiocrité technique de la riziculture du Fouladou à la division rigide des tâches : les femmes n'ont pas suffisamment de force et de temps pour labourer des sols gorgés d'eau, créer des drains et digues etc,... La culture du riz est exclusivement manuelle et exténuante. Les femmes se regroupent pour certains travaux difficiles mais cette coopération se limite aux femmes et filles d'un même ménage : il n'existe pas d'associations de culture systématique au niveau du gallé, comme celles des hommes sur les champs de mil.

(1) P. PELISSIER, op. cité, p. 534.

* L'outillage agricole.

. L'encadrement par la SODEFITEX a permis la vulgarisation de la culture attelée et l'équipement des paysans : chaque concession (12 à 15 personnes) possède au moins une charrue, une charette et un semoir, parfois plusieurs.

La mécanisation de certaines tâches (labour, semis) a entraîné un transfert de responsabilité des femmes vers les hommes. Malheureusement, bien que déchargées de ces travaux, les femmes ne bénéficient que rarement sur leurs propres champs de la culture attelée (sauf si elles louent un attelage).

. Cette mécanisation ne concerne pas le sarclage-désherbage qui, dans le calendrier agricole, constitue un goulet d'étranglement majeur et donc limite la surface cultivable par actif : le climat de Haute Casamance facilite la prolifération de "mauvaises herbes" et oblige à plusieurs dés herbages durant la saison de culture.

* La surface cultivée par habitant peut être appréciée par l'enquête réalisée par Electrowatt en 1978 sur 3 villages de 348 habitants ; dans ce système la main-d'oeuvre saisonnière est importante : les navétanes, contre nourriture et hébergement, travaillent trois jours sur les champs de la concession et deux jours sur les champs mis à leur disposition ; sur ces derniers ils ne pratiquent que des cultures de rente afin de pouvoir vendre la récolte et repartir avec du numéraire.

Tableau 3. Répartition des surfaces cultivées sur 3 villages.

Produit	Surface avec les navétanes		Surface sans les navétanes		Part des navétanes en cordes	
	cordes (*)	ha/hab.	cordes	ha/hab.	nombre de cordes	%
Mil/sorgho	346	0,18	345	0,18	1	0,3
Arachide	390	0,20	300	0,16	90	23,0
Maïs	67	0,04	67	0,04	0	0
Coton	454	0,24	303	0,16	151	33,0
Riz	60	0,03	60	0,03	0	0
TOTAL	1 317	0,69	1 075	0,56		

Source : ELECTROWATT 1978. (*) 1 corde = 0,25 ha (50 m x 50 m) environ.

Parmi les 338 adultes exerçant une activité dans les trois villages, 75 sont des navétanes représentant 25 % de la main-d'oeuvre. En excluant les navétanes qui ne font que des cultures de rente, la surface moyenne cultivée par habitant atteint 0,56 ha ; ramenée à la population active potentielle (48 % d'après la pyramide des âges) elle n'atteint que 1,16 ha/actif au maximum (1), dont au mieux 0,52 ha en culture vivrière (sans compter l'arachide) ; compte tenu des faibles rendements, la production vivrière est à peine suffisante pour couvrir les besoins alimentaires de la population (2).

La soudure est souvent difficile et l'achat de nourriture nécessaire : les revenus monétaires proviennent de la vente d'arachide et des migrations saisonnières des habitants du Fouladou qui, eux-mêmes, vont s'embaucher sur le bassin arachidier (3) en septembre-octobre (récolte d'arachide). Cependant, la fréquence de ces migrations diminue depuis l'extension de la culture du coton qui nécessite des soins intensifs durant toute la période de culture, mais qui permet aussi de remplacer l'apport monétaire fourni par ce travail saisonnier.

3.2.3. La monétarisation de l'économie.

Si aucune enquête fouillée n'a pu être faite sur la monétarisation de l'économie, on peut apprécier grossièrement la pénétration de la monnaie à partir de quelques indices qui frappent tout visiteur dans les villages.

- Presque tous les hommes adultes possèdent un vélo (seul moyen de transport remplaçant les longues marches à pied, car il n'y a pas de taxi brousse hors des grands axes). Un vélo coûtait en 1983 près de 80 000 CFA (1 600 F.F.).

- Les radios cassettes sont assez courantes chez les notables des villages.

(1) 48 % de la population a entre 15 et 59 ans, mais tous ne sont pas productifs.

(2) C'est-à-dire à peu près 36 kg de riz, 32 kg de maïs et 144 kg de mil soit 212 kg de céréales par habitant, par an. Cette quantité est égale au seuil minimum défini par la FAO.

(3) La récolte d'arachide est plus précoce dans le bassin arachidier qu'en Haute Casamance.

- Le bétail est aussi l'objet de tractations marchandes (forme de caisse d'épargne pour la famille).

- Par contre, dans le domaine alimentaire, le sucre, le concentré de tomate, le café soluble, le lait concentré, très courants dans d'autres régions du Sénégal, sont assez rares : cela semble plus lié à l'enclavement de la région et au désintérêt des commerçants à desservir les villages, plutôt qu'à de faibles disponibilités monétaires.

3.3. Les restrictions à la croissance de l'économie traditionnelle.

Ce rapide tour d'horizon permet d'avancer les hypothèses suivantes :

- Les Peuls de Haute Casamance pratiquent, comme presque partout au Sénégal, un système de culture que l'on pourrait en quelque sorte baptiser d'économie mixte, associant les cultures vivrières d'autosubsistance et les cultures de rente (arachide, coton) expression d'un mode de production où coexistent et se nourrissent l'une et l'autre économie de marché et économie d'autosubsistance. Les "piliers" de l'agriculture marchande sont l'arachide et le coton, cultures en fonction desquelles s'organisent les activités extérieures d'échanges (approvisionnement en biens de consommation et moyens de production) et auxquelles répond le rôle des céréales (mil et sorgho, riz, maïs) piliers de l'agriculture d'autosubsistance (chaque exploitation suffit presque à la nourriture de ses habitants).

- L'organisation sociale de la production reste fondée sur des unités de production de type familial, que les pratiques communautaires des sociétés traditionnelles (accès à la terre, assolements collectifs, échanges gratuits de travail) distinguent encore de l'exploitation au sens européen du terme, mais qui tend à s'en rapprocher dans la mesure où l'appropriation privée des moyens de travail (charettes, semoirs) apporte un ferment supplémentaire d'individualisation.

- En effet, au caractère collectif de la production céréalière, s'oppose le caractère individuel de la production arachidière et cotonnière sur les champs personnels ; la conquête de l'autonomie financière développe l'esprit d'indépendance, l'autorité du chef de carré s'affaiblit et l'éclatement des grands carrés en unités de production plus

réduites, consacre la dissolution des grandes familles, l'affranchissement des jeunes de la tutelle des anciens et le développement d'une mentalité individualiste.

- La disponibilité en terres n'est pas une contrainte à la croissance de l'agriculture traditionnelle ; cependant, les jachères sont en diminution et le fort taux d'immigration risque de conduire à des réajustements du droit foncier traditionnel, voire à des conflits, surtout sur les terres de plateaux.

- La faible surface cultivée par actif tient plutôt aux contraintes du calendrier agricole, contraintes que l'équipement des exploitations (charrues, semoirs) ne paraît pas à même de lever :

Deux périodes de pointe se situent en juillet-août (derniers semis et surtout sarclage) et novembre-décembre (récolte du coton) ; la capacité de travail des exploitations est saturée pendant ces mois à cause de la conjonction sur une courte période de différents travaux (en particulier des sarclages plus fréquents dans cette région à cause de l'humidité relativement élevée en hivernage).

Par contre, les périodes septembre-octobre et février à avril sont pratiquement sans activité agricole, mais on connaît assez mal les activités extra agricoles.

Tant que les conditions de production sur les terres de plateaux resteront inchangées, il n'y aura pas de surcroît important de main-d'oeuvre pouvant être dégagée pour travailler sur les parcelles aménagées par le projet en période d'hivernage (par contre, l'irrigation permet aussi des cultures durant la saison sèche, où les paysans sont plus disponibles).

On peut supposer que la main-d'oeuvre nécessaire aux nouvelles cultures proviendra :

- soit d'une évolution des techniques de production,
- soit de l'augmentation naturelle de la population,
- et/ou des actifs actuels qui délaisseront une partie de leurs cultures traditionnelles,
- et/ou d'une main-d'oeuvre venant de l'extérieur du bassin (comme les navétanes).

II. L'AMENAGEMENT DU BASSIN : DES PAYSANS SOUS CONTRAT POUR UN PROJET AMBITIEUX.

1. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'AMENAGEMENT.

1.1. Un plan ambitieux.

Les études pour l'aménagement du bassin de l'Anambe ont démarré en 1976 avec le projet Seneriz ; l'objectif est le développement de la riziculture en Haute Casamance, "afin de permettre au Sénégal de réduire à moyen terme ses importations en riz et, à plus long terme, de se suffire à lui-même".

* De 1978 à 1982, la SODAGRI (1) intervenait auprès des paysans (hommes) pour développer la riziculture pluviale (y compris sur des terres de plateau) grâce à des améliorations techniques (semis en ligne, apport d'engrais, etc,...). Les surfaces "encadrées" sont passées de 75 ha en 1978 à 2 000 ha en 1982 ; les rendements atteignent 2,5 t/ha.

* Ces paysans "encadrés" seront les premiers bénéficiaires de parcelles aménagées sur le projet de l'Anambe :

- l'aménagement hydroagricole de plus de 16 000 ha devrait permettre d'ici une quinzaine d'années la production d'environ 150 000 t de céréales avec une commercialisation assurée d'au minimum 75 000 t de riz blanchi, le reste étant autoconsommé sur place et dans la région.

- Le projet de l'Anambe est un projet agro-industriel, dit intégré, comprenant :

(1) Après avoir été un gouffre financier, les lères années, la SODAGRI présente depuis 78 (restructuration et changement de direction) un budget en équilibre, fait exceptionnel parmi les SRDR et qui explique la priorité dont jouit la SODAGRI dans le VIe Plan.

* La production de riz (double culture) en régie mécanisée sur 5 000 ha en 4 unités de production (fond du bassin) représentant 30 % des superficies aménagées et cultivées, et employant 650 ouvriers permanents et 400 saisonniers.

* L'exploitation en paysannat sur 11 330 ha de parcelles aménagées et mises à la disposition des paysans sous contrat avec la SODAGRI.

* Implantation d'une rizerie industrielle (centre de traitement et de stockage du riz paddy), d'une usine de fabrication d'aliments bétail, une centrale électrique.

- Les aménagements nécessitent :

. La construction d'un barrage sur la rivière Kayenga et d'un barrage de confluent sur l'Anambe.

. Plusieurs stations de pompage pour obtenir un débit de 30 m³/sec. et un système de drainage en vue de la maîtrise complète de l'irrigation. La conception de l'aménagement, les études sectorielles et le suivi d'un périmètre pilote sont confiés à une société d'étude suisse, Electrowatt Engineering - Zurich - La première phase des travaux d'aménagement (barrage de confluent, station de pompage, canaux d'irrigation pour 1 400 ha et réseau routier) est réalisée par une entreprise française Razel, la seconde phase prévue de 1984 à 1987 permettra l'extension du périmètre irrigué jusqu'à 16 000 ha.

- Le financement est assuré essentiellement par aide extérieure (1).

- Le fond saoudien de développement participe pour 3 120 millions de CFA,

- le gouvernement helvétique pour 837 millions,

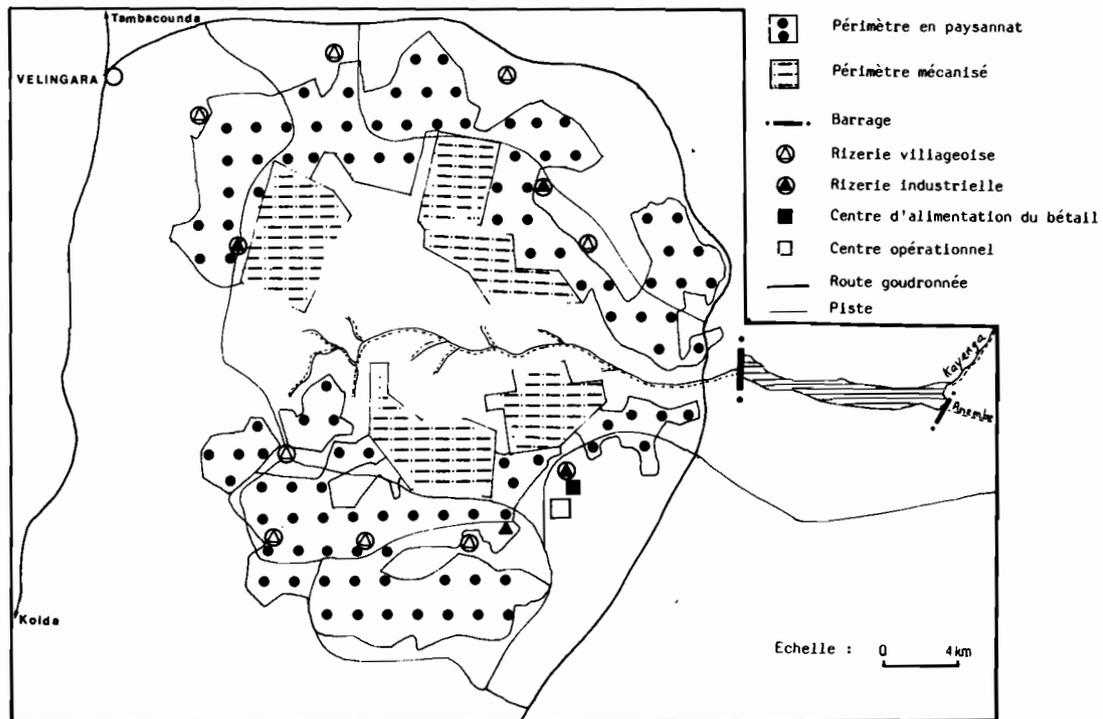
- la BOAD pour 600 millions,

- l'OPEP pour 1 480 millions.

(1) Le projet initial étant très contesté, les financements complémentaires au fond saoudien ont été difficiles à réunir ; la France, pour sa part, déjà engagée (bon gré mal gré) avec la SAED, a refusé toute participation.

Figure 7.

SCHEMA DE L'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ANEMBE



Soit un total de 6 037 millions de CFA. L'Etat Sénégalais apporte 600 millions de CFA ; le financement n'est assuré que pour la première phase, c'est-à-dire pour 1 420 ha ; le coût à l'hectare serait de 4,7 millions de CFA. La seconde phase aura sans doute un coût à l'hectare nettement inférieur, beaucoup d'infrastructures ayant déjà été réalisées (1).

1.2. Conception et élaboration du projet.

1.2.1. Un modèle initial rigide et technocratique.

Les études préliminaires, comme la conception et l'élaboration du projet ont été menées par la société suisse Electrowatt et ont donné naissance à sept volumineux rapports.

* L'analyse de la situation de départ est essentiellement consacrée à une étude très fine du milieu naturel (pédologie, hydrographie, topographie) indispensables pour le succès technique des travaux d'irrigation. Par contre, les études sociologiques, foncières (partie socio-économique) ne sont que le recueil de grandes généralités : rien sur la division du travail, l'organisation des villages, etc,... Cette partie, qui paraît essentielle pour la mise en place du paysannat, est très succincte.

* Les principes de l'aménagement sont ensuite détaillés :

. Sur le plan technique comportant tous les plans, coupes et cartes des barrages, stations de pompage, réseau d'irrigation, etc,...

. Mais aussi l'organisation du travail dans les fermes mécanisées (gérées par la SODAGRI) comme sur les périmètres en paysannat.

. L'estimation de la force de travail disponible est calculée à partir des recensements démographiques, pondérée d'un coefficient par actif :

- 1 pour un homme,
- 0,6 pour une femme,
- 0,4 pour un enfant de 6 à 14 ans.

(1) Le coût des aménagements hydroagricoles est de :

2 millions de CFA par hectare à la SAED.

Ces coefficients ne tiennent pas compte de la division du travail selon les cultures (le riz est une culture "féminine") ni selon les tâches.

. L'organisation des groupements de producteurs est déjà définie sans en avoir jamais été discutée avec les intéressés (annexe 2). En voyant de tels modèles élaborés à l'extérieur, on peut s'interroger sur la capacité de maîtrise de ces structures par les intéressés et leur compatibilité avec l'organisation sociale locale.

. Une page est consacrée à l'opinion des paysans sur le projet, d'après une enquête auprès de 24 personnes ; les conclusions en sont assez édifiantes :

. "Ils semblent avoir entendu parler du projet, mais 1/3 seulement peuvent fournir des informations spécifiques".

. 10 sur 24 souhaitent une mécanisation gérée par la SODAGRI,

. 5 sur 24 souhaitent pratiquer la culture attelée.

- le salariat agricole sur les fermes est plus attractif (sécurité du revenu) que le paysannat (1). Face à cette sous information et non participation des paysans à l'élaboration du projet, on ne peut manquer d'être surpris de lire que "du fait que le succès du projet est tellement dépendant de la façon dont la population locale accepte et participe à cette forme de développement, il est essentiel que le projet soit adapté pour répondre aux besoins et capacités de la population indigène".

C'est une manière assez particulière "d'établir un programme de développement social pour les différents groupes sociaux du bassin".

1.2.2. Des conditions de succès difficiles à réunir.

* L'application de ce modèle se fera en cinq phases de 1980 à 1996, comprenant chacune des aménagements complémentaires jusqu'à réalisation complète. En principe, une phase ne pourra être entamée qu'après

(1) Le problème a déjà été soulevé antérieurement pour d'autres aménagements : par exemple par R. HIRSCH qui a montré que les paysans préfèrent le salariat agricole au paysannat qui est un salariat déguisé sans garanties de revenus (aménagement de Richard TOLL, région du Fleuve Sénégal).

succès de la phase précédente. Si ces conditions sont respectées, cette progressivité dans des aménagements aussi "lourds" est certainement un facteur positif.

* Le calcul de rentabilité du projet, certes indispensable pour la présentation du dossier aux financiers, donne lieu à des prévisions très contestables et vivement contestées par Dumont (1) :

"Quand nous lisons dans le rapport 13, le tableau 13.22., nous apprenons que, dès l'année 1996, la ferme mécanisée fera 1,1 milliard de bénéfices annuels, et les petits exploitants plus de 2 milliards. On est alors en pleine économie fiction, avec tous les milliers de chiffres sans aucune valeur, car ils ne peuvent avoir de relation non seulement avec ce qui se passera - l'inflation, les prix - mais même avec la situation actuelle. Relevons quelques-unes des erreurs : le carburant-diesel y est prévu à 65.00 Frs le litre alors que, dit le rapport, il atteignait déjà 85.00 Frs en mi-79 et il atteint 137.00 Frs à ce jour - mai 1981, en attendant la prochaine hausse. Le poids moyen du bétail est estimé à 250 kg, alors qu'on vend surtout des vaches de réforme vers 150 kg. Le prix de vente de ce bétail est estimé à 200.00 Frs le kg vif, alors que les paysans, quand ils arrivent à se faire payer par les bouchers, touchent 120.00 à 150.00 Frs. Le taux d'extraction du bétail est fixé à 10 % du troupeau vendu par an quand il nous paraît plus près de 5 %".

De même les rendements escomptés paraissent assez optimistes, en particulier en ce qui concerne les fermes mécanisées :

(1) R. DUMONT : "Le Défi Sénégalais" ENDA.

Tableau 4. Rendements potentiels des principales cultures.

	Petites exploitations			Fermes mécanisées	
	rendement en 81/82 des paysans encadrés par la SODAGRI (1)	rendement escompté sur le projet (2)		irrigué (saison sèche)	pluvial
		irrigué (saison sèche)	pluvial (hivernage)		
Riz (t/ha)	2	4	3,5	4,5	4
Maïs (t/ha)	1,2	3,7	3	5,5	4,5
Sorgho (t/ha)	0,8	3,2	3	-	-

(1) Source : CILSS, développement des cultures pluviales au Sénégal, 1983.

(2) Source : ELECTROWATT.

Un peu plus loin, les experts relèvent un certain nombre de conditions à réunir pour approcher au mieux ces performances : grâce à l'application de techniques de production perfectionnées et à la mise en place de services adéquats (approvisionnement, entretien, etc,...) la productivité du projet peut atteindre des niveaux relativement élevés. Les rendements réellement atteints dépendront dans une large mesure des contraintes de production suivantes :

- utilisation des intrants agricoles tels que semences améliorées, engrais, produits phytosanitaires, lutte contre les adventices, matériel de traction animale ou motorisée, techniques culturales,
- formation d'un personnel spécialisé, chargé des services de vulgarisation, de la formation, de la recherche et de la gestion agricole,
- mise en place d'organismes de crédit, de moyens de transport et de commercialisation, d'entretien du matériel et de l'équipement, de centres d'approvisionnement en intrants et en stockage, etc,...
- disponibilité en main-d'oeuvre agricole,

- application d'une politique de prix satisfaisante et motivante pour les agriculteurs.

En pratique on ne peut pas dissocier les effets de chacune des causes citées ci-dessus. Par exemple, les programmes présupposent l'application d'engrais en quantité suffisante pour obtenir les rendements escomptés. Mais l'utilisation efficace des engrais nécessite à la fois une humidité adéquate du sol et des variétés qui réagissent bien aux niveaux de fertilisation appliqués. Les bénéfices liés à la fois aux semences, à l'eau et aux engrais dépendent à leur tour de mesures de protection adéquates de lutte contre les adventices, les attaques d'insectes et les maladies qui se développent inévitablement en production agricole intensive. En outre, la formation, la vulgarisation et la recherche seront nécessaires pour permettre aux agriculteurs d'assimiler les progrès technologiques les plus adaptés et d'intégrer les techniques culturales d'irrigation et de gestion agricole. La mise en place de service de crédit devra permettre l'obtention d'intrants agricoles du niveau recommandé par le projet ; des services d'approvisionnement et de collecte devront assurer l'intendance des fermes et leur production. Enfin, la main-d'oeuvre agricole doit être suffisamment nombreuse et surtout le niveau des prix de la production exportée du bassin suffisamment élevé pour motiver les agriculteurs.

C'est bien toutes les conditions nécessaires au développement rural de la région (et jusque là non réunies), qui sont requises pour la réussite du projet et qui dépendront des stratégies des différents acteurs : Etat, SODAGRI et paysans. De plus, l'enseignement que l'on peut tirer de ce type d'aménagement, que ce soit au Sénégal (SAED) ou dans d'autres pays (Mali, Côte d'Ivoire) devrait inciter à la prudence, en particulier en ce qui concerne les régies mécanisées de riz irrigué qui, selon Dumont, ont fait faillite dans l'ensemble du Tiers Monde (1).

Les objectifs recherchés apparaissent très clairement :

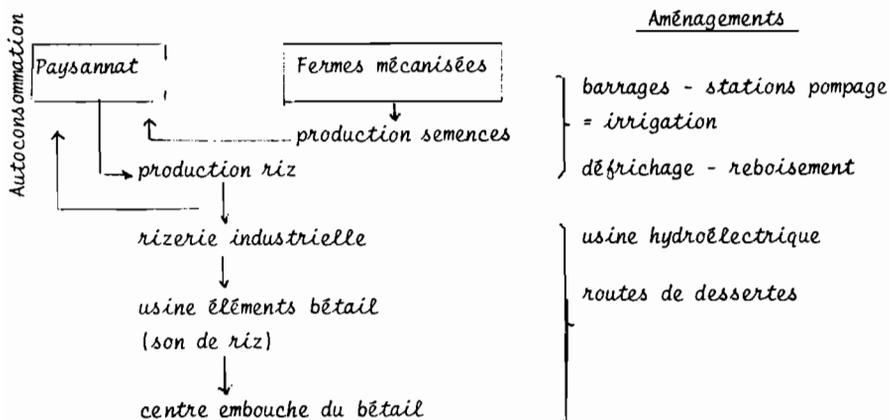
- au niveau national, augmentation notable de la production du riz,
- à l'échelle de la SODAGRI l'objectif principal est de rentabiliser le complexe agro-industriel mis en place.

(1) Cf. tous les rapports sur les grands périmètres de la SAED.

- L'amélioration du niveau de vie et/ou du revenu des paysans devrait en découler automatiquement, mais n'est pas un but en soi ; or, rien ne permet d'affirmer que sur la partie en paysannat, les intérêts des paysans (dans la mesure où ils ne sont pas des salariés et ont une certaine autonomie) correspondront à ceux de la SODAGRI et qu'ils agenceront leur système de production selon le modèle prévu. C'est alors que tout le projet sera hypothéqué, le paysannat représentant 70 % des surfaces aménagées. On se trouve donc devant un cas typique (et trop courant) de contradiction potentielle entre les intérêts de l'Etat (via la société d'intervention) et des paysans ; on ne peut compter que sur un heureux hasard pour que ce modèle imposé se combine avec les objectifs des producteurs.

- L'intégration du projet est verticale et ne concerne que la filière riz ; le schéma ci-dessous simplifie d'amont en aval le circuit du riz :

Figure 8. Organigramme schématique du projet.



Le choix du riz est lui-même contestable au niveau régional et n'est pas forcément la spéculation la plus adéquate (1). Pour éviter la confusion, il serait plus judicieux de qualifier cet aménagement de projet productivité plutôt que projet intégré.

(1) Autant le riz pluvial (en saison des pluies) ne soulève pas de problème technique majeur, autant en saison sèche l'irrigation des parcelles de riz sera très délicate. D'autres cultures irriguées (maïs) poseraient moins de problèmes.

2. LE PERIMETRE TEST EN PAYSANNAT.

Durant la première phase du projet qui s'est terminée en juin 1984, 1 100 ha de forêt ont été défrichés, le premier barrage (sur l'Anambe) construit, et le réseau pour l'irrigation de 1 000 ha mis en place.

Cette phase expérimentale comprend aussi la mise en culture de 380 ha, dont 280 en paysannat et 100 en ferme mécanisée. Les résultats présentés ci-dessous sont ceux de la première saison de culture en paysannat, qui s'est faite sans irrigation à cause du retard pris dans les travaux d'aménagement. L'enquête a eu lieu en novembre 83, à la fin de la récolte de riz, ce qui a permis d'avoir quand même des informations intéressantes.

2.1. L'organisation du périmètre en paysannat.

Le système mis en place est du type contractuel : la SODAGRI propose, ou plutôt impose, un contrat aux paysans désireux de travailler sur les parcelles aménagées.

2.1.1. L'attribution des parcelles.

Le texte suivant, extrait du rapport Electrowatt (Vol. IV, p.12-26) illustre bien la façon dont s'est faite l'attribution des parcelles aménagées :

ATTRIBUTION DE TERRES ET INSTALLATIONS.

"Les principaux bénéficiaires de la mise en valeur des terres dans le bassin de l'Anambe seront ceux qui posséderont et cultiveront les terres du projet. Le défrichement et la mise en valeur des parties basses du bassin de l'Anambe vont soulever d'importantes questions concernant les droits traditionnels de propriété. Théoriquement, de par la loi sur le Domaine National de 1964, l'Etat dispose en dernier ressort du droit d'attribution des terres. Des droits permanents d'usufruit doivent être accordés à ceux qui travaillent les terres et pas nécessairement à ceux qui, traditionnellement, revendiquent la propriété de ces terres. Les possibilités de conflits, entre ceux qui ont un droit traditionnel sur les terres et ceux,

groupes ou individus, hors de la communauté, à qui les terres ont été attribuées, ne doivent pas être sous-estimés.

La réussite de l'installation sur les terres du projet dépendra de l'étroite coordination et de l'appui des autorités locales, spécialement des Communautés Rurales.

Les directives pour l'attribution des terres, comprenant les critères de sélection des agriculteurs et ceux de la superficie de terre attribuée à chacun d'eux doivent encore être établis. Toutefois, quelques critères généraux peuvent déjà être définis :

- les terres du périmètre irrigué seront attribuées en priorité aux agriculteurs locaux.
- à condition qu'ils remplissent certains critères, les agriculteurs expropriés à cause de la construction du barrage ou d'autres ouvrages, se verront offrir la possibilité d'exploiter des terres à l'intérieur du projet Anambe.
- des efforts devraient être faits pour attirer des agriculteurs possédant une expérience de la culture du riz irrigué".

La SODAGRI se retranche derrière la loi sur le Domaine National supplantée depuis plusieurs années par celle attribuant aux Communautés Rurales le pouvoir de décision sur les problèmes fonciers. On est à la limite de l'abus de pouvoir et de la manipulation.

La SODAGRI s'est comportée en propriétaire prêtant, selon son bon vouloir, ses terres aux métayers : l'affectation se fait par parcelles de 2,5 ha à des paysans pilotes performants choisis par la SODAGRI, en accord toutefois avec les chefs de village. Les critères de sélection sont les suivants :

* En fonction de la "notation" que les encadrements de la SODAGRI avaient donnée aux paysans durant la période de vulgarisation (diffusion de thèmes techniques pour la culture du riz pluvial).

* En fonction du nombre de personnes actives dans la concession.

* En fonction de l'équipement de la concession en charrues, semoirs, etc,...

Cette politique assez élitiste est tout à fait compréhensible de la part de la SODAGRI :

- vu le faible nombre de parcelles à attribuer (110) par rapport au nombre de demandes,
- vu le caractère expérimental du périmètre qui sert de démonstration.

Toutefois, les inégalités dans la répartition sont très marquées entre les villages même : sur 14 villages concernés par le périmètre de 280 ha, un village pas plus important que les autres bénéficie de 95 ha (Awataba) ; les plus performants des paysans pilotes (2 personnes) ont chacun 10 ha ...

2.1.2. Des paysans sous contrats.

Les "heureux" bénéficiaires signent avec la SODAGRI un contrat qui fixe les obligations des parties (cf. texte ci-joint) ; la marge d'autonomie de l'agriculteur est très limitée et on n'est pas très loin d'une forme de salariat déguisé (sans que les paysans aient la garantie du revenu). Ce modèle appliqué, à quelques différences près, (1) dans la région du Fleuve, n'a pas fait ses preuves, loin de là.

- la durée du contrat (article 2) inférieure à 1 an, est contradictoire avec la règle du prêt traditionnel,
- le paysan ne peut choisir la culture qu'il pratiquera sur la parcelle (article 6) selon un modèle technique imposé (article 7),
- la livraison obligatoire d'une partie de la récolte, après remboursement des intrants, a souvent accéléré la faillite de ce modèle : à l'Office du Niger par exemple, les paysans sont "assujettis à de multiples taxes et redevances fortement démobilitatrices quant à l'accroissement de leur production" (2).

Se crée alors une spirale descendante : endettement, déficit hivernal, recherche d'autres sources de revenus, donc négligence des parcelles,

(1) sur les premiers périmètres SAED, les façons culturales (labours, etc...) sont mécanisées et le paysan rembourse à la SAED le coût de fonctionnement des machines. Ici, le paysan utilise son propre matériel, sa main-d'oeuvre, donc l'endettement est plus limité.

(2) P. MALVE : l'Office du Niger dans la stratégie alimentaire du Mali, les leçons d'un échec. Actuel Développement, janvier-février 83.

CONTRAT DE CONCESSION D'EXPLOITATION
SOUS PLUIE DE PARCELLE AMENAGEE DANS
LE PERIMETRE TEST DE LA SODAGRI

Art. 1 - La SODAGRI concède à l'agriculteur l'exploitation dans le secteur II d'une parcelle de ha portant le n° sur la phase d'attribution.

Art. 2 - La durée de validité du présent contrat correspond à la période allant du semis à la récolte (de juin 83 à janvier 84).

Art. 3 - La SODAGRI s'engage à réaliser à titre gracieux la construction de diguettes et toutes les opérations consistant à assurer à la parcelle un bon lit de semences.

Art. 4 - La SODAGRI s'engage à fournir à crédit à l'agriculteur tous les facteurs de production.

Art. 5 - La SODAGRI s'engage à prêter à titre gratuit à l'agriculteur le matériel de traitement pour la protection de sa culture contre les ravageurs.

Art. 6 - L'agriculteur s'engage à consacrer la totalité de la parcelle, objet de la présente concession, à la culture du riz fourni par la SODAGRI.

Art. 7 - L'agriculteur s'engage à ensemercer la parcelle par ses propres moyens et à appliquer tous les thèmes dans les délais et selon les modalités requis par la SODAGRI.

Art. 8 - L'agriculteur s'engage à rembourser en riz à la SODAGRI la totalité du capital "facteurs de production" majoré de 12,5 %.

Art. 9 - L'agriculteur s'engage à vendre à la SODAGRI, après remboursement de la dette exigible, 20 % au moins du reste de sa production.

Art. 10 - L'agriculteur s'engage, au cas où il est multiplicateur semencier contractuel, à vendre la totalité de sa production à la SODAGRI.

Art. 11 - L'agriculteur s'engage à vendre sa production visée aux Art.9 et 10 aux prix officiels fixés par le gouvernement de la République du Sénégal.

Art. 12 - Un Conseil de périmètre sera nommé où seront représentés la SODAGRI, et chacun des villages exploitant le périmètre.

Art. 13 - Le Conseil sera saisi par l'une ou l'autre partie chaque fois que nécessaire pour régler les conflits éventuels.

Art. 14 - La SODAGRI se réserve le droit de résilier le présent contrat après 3 avertissements ou en cas de faute grave et de ratifier ensuite sa décision au Conseil.

Art. 15 - En cas de rupture du présent contrat, la partie en faute perd tous ses droits sur la production.

Art. 16 - En cas de sinistre, le Conseil de périmètre situe les responsabilités et statue sur les mesures à prendre dans l'intérêt des deux parties.

Art. 17 - Toutes les opérations commercialisées se dérouleront sur le périmètre en présence du Conseil et aux dates que celui-ci fixera.

baisse de rendement, etc,...

Dans le cas de la SODAGRI, le remboursement des intrants en riz représente en 1983, 1 240 kg de riz pour 2,5 ha (soit 17 % de la production moyenne) ; mais on ne maîtrise pas l'évolution du coût des intrants (importés) par rapport au riz, ni l'éventuelle baisse des rendements (1).

- La nomination du conseil de périmètre, chargé d'arbitrer les litiges paysans-SODAGRI, se fait sur les conseils de la Société ... (art. 12).

- On imagine facilement qui sera alors la "partie en faute" (art. 15) et l'épée de Damoclès qui pèse sur le paysan indocile : le risque de perdre à la fois la parcelle et la production de l'année.

Les contraintes afférentes à ce type de contrat risquent d'être un blocage au développement paysan et d'engendrer par là la faillite du projet.

2.1.3. Les groupements de producteurs.

Le projet initial prévoyait dans le détail l'organisation des groupements de producteurs, sous la forme trop connue de coopératives imposées, et par conséquent, très mal maîtrisées par les intéressés (cf. annexe 2, organigramme des associations de producteurs).

- "La coopérative villageoise servira de base à l'agent de vulgarisation. Le village en vertu de son homogénéité ethnique est aussi une base logique pour la création de services communautaires".

- "L'union des coopératives bénéficiera d'installations de stockage et d'une rizerie villageoise. Les comptes des petits agriculteurs seront tenus par l'union des coopératives".

(1) La culture riz sur riz ne peut se faire qu'avec beaucoup d'amendements (organiques ou minéraux) ; cette pratique intensive existe sur les champs de maïs, mais il n'est pas évident que les paysans puissent l'appliquer sur les champs de riz (manque de fumure et manque de temps).

L'expérience de l'ONCAD (1) a rendu les paysans très méfiants vis-à-vis de ces formes d'organisation. Actuellement, les groupements de producteurs sont assez formels, car l'exploitation est très individuelle, mais l'organisation et la cohésion du groupement devront, de toute façon, se faire lorsque l'on passera en irrigué (pour la maintenance des canaux d'irrigation, la répartition des tours d'eau, etc,...).

Le périmètre est géré par un conseil de périmètre nommé par les paysans, avec approbation de la SODAGRI, regroupant les présidents de groupements et un responsable de la SODAGRI : cela permet de faire le lien plus facilement avec la SODAGRI pour tous les problèmes qui se posent en commun au niveau du périmètre.

2.2. Les résultats du périmètre-test.

Ces résultats sont à prendre avec quelques réserves, les conditions ayant été assez particulières :

* A cause du retard dans la construction du barrage, l'irrigation n'a pu être mise en route : or l'irrigation est, pour les paysans de la région, une technique complètement nouvelle, nécessitant une certaine maîtrise (organisation de tours d'eau, entretien des canaux, contrôle de la nappe d'eau dans les parcelles, etc,...).

* La première fois, la SODAGRI a labouré mécaniquement les terrains ce qui, par la suite, sera à la charge des paysans (culture attelée).

Or :

- ce sont des sols très lourds, difficiles à travailler,
- le labour des parcelles risque d'entrer en concurrence, dans le calendrier agricole, avec les autres cultures,

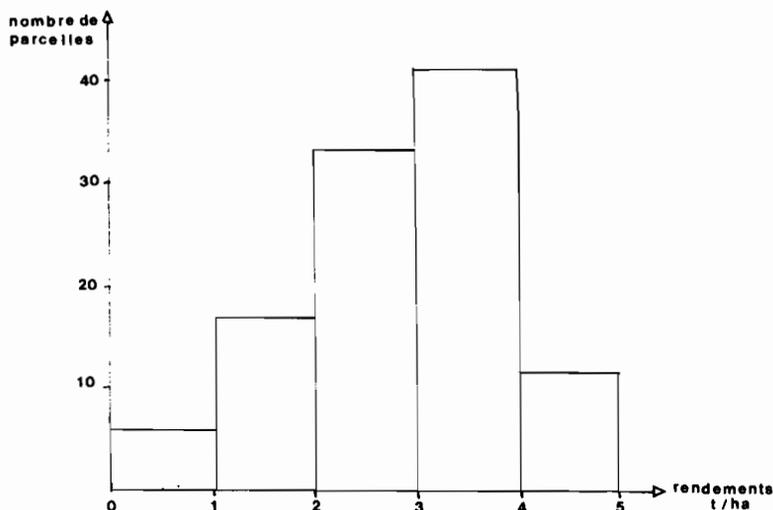
(1) Office National de Coopération et d'Assistance au Développement, dissous en 1980. Il assurait par l'intermédiaire de coopératives, l'ensemble de la commercialisation intérieure de l'arachide et détenait le monopole de l'approvisionnement des paysans en moyens de production (à crédit). De cet organisme hypertrophié, véritable gouffre financier, un paysan a dit : "l'ONCAD était un mal nécessaire, car à travers tout le Sénégal, on trouvait toujours un parent qui travaillait à l'ONCAD et nous soutenait". Cependant, à Velingara, 70 t. d'arachide n'ont toujours pas été payées aux paysans.

- de même à la récolte, le vannage du riz a été fait en partie par la SODAGRI, car beaucoup de paysans étaient trop bousculés,
- les nouvelles pratiques culturales (semis en ligne, épandage d'engrais et d'herbicides) ont été très facilement adoptées,
- les paysans y sont initiés et équipés (même souvent suréquipés) grâce à la culture du coton,
- la SODAGRI a soigneusement sélectionné ses paysans pilotes, avec lesquels elle travaille depuis 78,
- les rendements obtenus sont bons compte tenu de l'insuffisance de l'irrigation. La moyenne est de 2,9 t/ha (1/2 t/ha en culture traditionnelle).

Tableau 5. Résultats de la campagne 1983.

Nombre de parcelles	Rendement
6	Inférieur à 1 t/ha
17	de 1 à 1,9 t/ha
33	de 2 à 2,9 t/ha
42	de 3 à 3,9 t/ha
12	de 4 à 5,0 t/ha

Figure 9. Histogramme des rendements.



Les 3,5 tonnes prévues ne sont pas encore atteintes et on risque d'avoir une baisse de rendements les années suivantes en raison de la rotation riz-riz qui épuise les sols.

- La commercialisation du riz :

La SODAGRI s'est organisée en zones d'intervention. Chaque zone est sous la responsabilité d'un encadreur chef de zone (qui surveille 3 à 4 villages).

Les paysans, après nettoyage et ensachage du paddy (avec des sacs fournis par la SODAGRI) se rencontrent à la bascule (sur le périmètre) où, après détermination du poids, un bulletin leur est fourni, déduction faite des remboursements.

Le paysan doit rembourser en riz à la récolte les intrants et les opérations culturales effectuées par la SODAGRI, réparties en 1983 de la façon suivante :

semences et engrais	360 kg/ha
batteuse	70 kg/ha
battage-vannage	190 kg/ha
soit :	<u>620 kg/ha</u>

De plus, le paysan doit livrer obligatoirement 20 % de la récolte restante, c'est-à-dire ici 456 kg/ha pour un rendement de 2,9 t/ha. Ce riz lui est acheté à 60 CFA le kg (1), prix fixé par l'Etat, la revente au détail se fait à 139 CFA/ kg (2). Cela fait donc à peu près 1/3 de la récolte que le paysan doit livrer à la SODAGRI (3).

(1) En marché parallèle, les paysans vendent à plus de 80 CFA/kg.

(2) En réalité, à 147 CFA à Velingara en 83.

(3) La rentabilité du projet dépend de la quantité commercialisée par les paysans : la SODAGRI usine le paddy et obtient 18 % de son (vendu 20 CFA/kg) et 82 % de riz dont 2/3 de riz entier et 1/3 de riz brisé. Le riz entier, produit de luxe exporté, est vendu 220 CFA/kg, ce qui permet des bénéfices notables.

Tableau 6. Récapitulatif des charges du paysan en 1983 (pour 2,5 ha de riz).

Production (moyenne 2,9 t/ha)	Remboursement intrants	Livraison obligatoire	Reste
7 250 kg	1 550	1 140	4 560

Les charges liées aux intrants ne sont maîtrisables ni par le paysan, ni par la SODAGRI :

- les approvisionnements en engrais, insecticides se font par importations,
- le paysan est engagé dans un modèle technique où il est obligé de les utiliser, au risque d'une chute brutale de la production s'il essaie de s'en passer ; de plus, le contrat avec la SODAGRI serait rompu,
- le calendrier agricole très serré nécessite le recours à la mécanisation pour la récolte, le vannage, etc,...) l'équipement étant hors de portée du paysan, celui-ci a recours aux services de la SODAGRI.

2.3. Les niveaux techniques retenus.

2.3.1. La petite mécanisation sur les exploitations.

Le projet met en oeuvre simultanément deux modèles :

* Les fermes mécanisées en régie qui exigent l'utilisation d'un matériel puissant et vraiment conçu pour les exploitations agricoles des pays industrialisés et qui nécessitent un personnel qualifié, un type d'organisation, de gestion et d'intendance très efficace. Les difficultés de la ferme expérimentale de 100 ha ont conduit à un ralentissement, voire une diminution du programme "régies mécanisées".

* Sur les exploitations, l'intensification se fait par la petite mécanisation qui doit permettre de réduire les goulets d'étranglement que connaissent les périodes de pointe ; la quantité de force de travail mobilisable pour certains travaux est encore déterminante (désherbage, récolte ...).

Actuellement, les exploitations qui bénéficient d'une parcelle sur le périmètre-test possèdent toutes des semoirs et des charrues (1). Pour la riziculture, les besoins en matériel agricole sont estimés à :

- . une charrue pour 5 ha.
- . un semoir pour 10 ha.
- . une faux et une charrette pour 2,5 ha.
- . une batteuse et une égréneuse pour 35 ha.

Une parcelle de 2,5 ha ne permet pas de rentabiliser une chaîne complète d'équipement par exploitation. Certains matériels devront être achetés en commun (par les groupements de base), ce qui ne devrait pas poser de gros problèmes, vu l'habitude de cession et de location de matériel déjà existante au niveau des carrés. Tout ce matériel est produit au Sénégal par SISCOMA, et peut être acheté à crédit. La SODAGRI s'engage d'autre part à fournir les intrants (engrais, herbicides).

2.3.2. Les limites du modèle d'intensification.

L'augmentation de la production de riz se ramène à un problème technique : il suffit de faire passer les paysans du niveau 0 (état actuel) au niveau semi-intensif (2) puis intensif (2).

Cet argument est le fil directeur de tous les projets (2) ; les producteurs sont classés en fonction de leur niveau, partant du niveau 0 (ce qui nie implicitement une certaine rationalité et logique du système de production paysan) au niveau 2 selon un modèle unique d'intensification. Nulle part ne sont envisagées les contraintes éventuelles à la réussite de ce modèle, telles que :

- la différenciation sociale entre les groupes de producteurs qui peuvent avoir des intérêts divergents, voire opposés, autant entre les

(1) Semoir : 15 000 CFA - charrue : 20 000 CFA.

(2) ELECTROWATT, page 652 : "Il a été retenu 3 niveaux techniques de production : le niveau 0 (situation actuelle, le niveau 1 (semi-intensif) et le niveau 2 (intensif : maîtrise et utilisation optimale des techniques et des intrants). Il convient de confronter les revenus des cultures à niveau technique comparable car parallèlement au projet irrigué se poursuivra l'intensification des cultures pluviales et il n'y a pas de raison que les agriculteurs n'emploient pas les mêmes techniques sur et hors du périmètre. Donc les revenus sont établis pour les cultures irriguées et les cultures pluviales aux trois niveaux techniques retenus".

concessions qu'au sein de la concession (accès inégalitaire des femmes et des fils non mariés à la terre, aux moyens de production). L'exacerbation de ces contradictions peut conduire à des blocages du projet.

- les contraintes économiques :

* si les paysans sont obligés par le contrat d'utiliser des intrants sur les parcelles SODAGRI, il n'est pas évident que leurs disponibilités monétaires leur permettent d'en généraliser l'utilisation aux autres cultures.

* la consommation d'engrais tend à diminuer au Sénégal ; le gouvernement peut de moins en moins supporter le coût des subventions accordées sur ces produits et tend à approcher le prix réel, que les producteurs ne peuvent et ne veulent payer (dépense trop élevée par rapport à la production supplémentaire obtenue).

- L'impact écologique d'un tel bouleversement est inconnu ; l'exemple du bassin arachidier (épuisement des sols) devrait inciter à la prudence.

Le projet n'envisage pas de valorisation possible des ressources locales qui limiterait la dépendance par rapport aux produits manufacturés, toujours en hausse (1).

2.4. La formation des paysans.

2.4.1. Le Centre de Formation de Kereouane.

Kereouane, situé à 9 km de Velingara, est un centre de formation de la promotion humaine, ayant bien fonctionné, mais actuellement en état de délabrement, faute de crédits de fonctionnement.

(1) Par exemple, utilisation de la fumure animale dans cette région où l'élevage est très important.

Des couples d'agriculteurs choisis dans les villages sont formés sur 9 mois ; durant leur stage, ceux-ci bénéficient d'une allocation de séjour de 6 500 CFA/mois servant à payer la nourriture (1). De plus, 15 ha sont réservés aux démonstrations et champs expérimentaux dont le produit revient aux stagiaires (2).

Les objectifs du centre qui emploie un directeur, trois instructeurs et trois ouvriers agricoles, est "d'apprendre aux agriculteurs à diversifier leurs cultures, à utiliser du matériel moderne et à gérer une exploitation".

Ce centre a été repris par la SODAGRI pour la formation des paysans pilotes : le programme n'a pas encore tellement évolué.

- pour les hommes : élevage, maraîchage, agriculture,
- pour les femmes : hygiène, économie domestique.

De plus, la monitrice qui doit encadrer les femmes est absente depuis ... deux ans. Pour tromper leur inactivité (puisqu'il est hors de question qu'elles suivent la même formation que les hommes) une religieuse vient une fois par semaine donner des cours de broderie. Les femmes rencontrées étaient très mécontentes de leur séjour : elles auraient voulu apprendre "la culture attelée, le maraîchage et la couture". Cet exemple, si caricatural qu'il puisse paraître, n'est que le reflet de la façon dont on considère les paysannes ... Malgré les discours sur la femme dans le développement (3).

2.4.2. La vulgarisation a exclu les femmes ...

Traditionnellement, ce sont les femmes qui font la riziculture de bas fond (en riz pluvial non repiqué) ; le peu de sites qui se prêtaient à ce type de culture explique la faiblesse des surfaces (5 %). Depuis 1978,

-
- (1) Le salaire minimum est fixé à 30 000 CFA par mois ...
 - (2) Ce modèle a été expérimenté au Niger dans les années 75 sous la forme des CPR et CPT, il a été abandonné en raison des problèmes de formation, en particulier celle des femmes.
 - (3) Mais certains encadreurs sont quand même conscients de ce problème.

la SODAGRI a commencé à encadrer les paysans en vulgarisant un certain nombre de thèmes techniques : la traction attelée (qui a permis l'extension des surfaces), le semis en ligne, l'épandage d'engrais, etc,...

Cette vulgarisation s'est faite exclusivement auprès des hommes. D'autre part, les femmes n'ayant de fait pas accès au crédit agricole (1), il leur était plus difficile d'acquérir du petit matériel car elles disposent de moins de capital.

Cependant, les femmes, très intéressées par la culture du riz, ont su "attraper le train en marche" et ont appris les nouvelles techniques auprès de leur mari (2), qui sont favorablement disposés à la participation des femmes sur les parcelles (3).

* * *

L'adaptation des paysannes et paysans révèle une grande faculté d'apprentissage des nouvelles techniques (4) ; les bons résultats de la première saison de culture ne sont cependant pas suffisants pour préjuger de l'avenir du projet : si les problèmes techniques sont apparemment levés, il n'est pas dit que des contraintes socio-économiques ne viendront pas entraver le déroulement des opérations.

(1) Le crédit agricole s'obtient par les coopératives arachidières contrôlées par les hommes.

(2) Aux dires de toutes les femmes interrogées.

(3) Ce qui aurait peut-être été différent si les parcelles attribuées par famille avaient été plus petites et donc la "concurrence" plus forte.

(4) La SODAGRI a bénéficié dans ce domaine du travail extérieur de la SODEFITEX (coton).

III. IMPACT DU PROJET : EVOLUTION DU SYSTEME DE PRODUCTION ET DU ROLE DES FEMMES.

1. LE RIZ, CULTURE FEMININE D'AUTOSUBSISTANCE, DEVIENT LE PIVOT D'UN NOUVEAU SYSTEME DE PRODUCTION.

1.1. Champs individuels et champs collectifs.

Bien que le riz soit traditionnellement une culture "réservée" aux femmes, les hommes ont très vite compris l'intérêt que pouvait représenter la riziculture améliorée (1). Le chef de concession, à qui la parcelle a été attribuée, divise celle-ci en "cordes" de 0,25 ha :

- près de la moitié est cultivée en champs collectifs (chaque membre de la concession, homme ou femme, doit assurer certains travaux) dont la production est destinée à la consommation familiale et le surplus vendu au profit du chef de concession (2).

- les autres parcelles sont attribuées individuellement aux hommes comme aux femmes ; la répartition se fait sur le même modèle que pour les cultures de rente (arachide ou coton) ; mais les femmes, qui dans le système traditionnel, maîtrisaient tout le circuit de production, ne possèdent pas de matériel agricole et ne savent pas s'en servir ; elles sont donc obligées (vu les conditions d'exploitation) de louer ce matériel à leur mari, en le rémunérant en argent ou en travail, ce qui alourdit leurs charges d'exploitation et les retarde parfois dans leurs travaux (car elles passent en dernier).

Cette perte d'autonomie est vivement ressentie par les femmes, qui réclament une formation, aussi bien pour les nouvelles techniques de

(1) Ce qui n'a pas toujours été le cas dans d'autres régions de Casamance, notamment chez les Mandingues.

(2) Celui-ci a un certain nombre d'obligations à remplir qui nécessitent des dépenses parfois importantes.

riziculture (transmises indirectement par leur mari) que pour la culture attelée.

1.2. Le double usage du riz : autoconsommation et source de revenu.

1.2.1. Vers la sécurité alimentaire ?

Les enquêtes menées auprès de 15 concessions ont montré que pour la première saison de culture, l'équilibre vivrier était largement assuré grâce au riz.

Tableau 7. Concession de 12 personnes : production de céréales en 1983.

Surface cultivée	Rendement	Production	Remboursement et commercialisation obligatoire	Quantité de céréales disponibles pour l'autoconsom.	Rappel des besoins théoriques (FAO)
en mil 1 ha 50 :	600 kg/ha :	900 kg :	- :	5 670 kg :	210 kg/tête :
en riz 2 ha 50 :	2 900 kg/ha :	7 200 kg :	2 330 kg :	soit :	
				472 kg/tête	

1.2.2. Le riz, source de revenu.

En réalité, en plus des 20 % de la récolte vendus obligatoirement (1) à la SODAGRI, les paysans vendent ou échangent près du quart de ce qu'il leur reste (2). La commercialisation du riz, contrairement aux autres céréales vivrières (mil, etc,...) est beaucoup plus facile : l'existence d'un marché urbain rémunérateur (ce qui n'est pas le cas du mil) attire les commerçants qui achètent à un prix légèrement supérieur à celui fixé par l'Etat (70 à 80 CFA/kg).

Les femmes destinent l'essentiel du produit de leurs champs personnels à la nourriture de la famille et ne vendent que pour ce qu'elles

(1) Ce qui fait un revenu de 7 140 CFA.

(2) part approximative, car les renseignements à ce sujet sont difficiles à obtenir.

appellent "leurs petits besoins" c'est-à-dire le tabac à priser, le cola, etc,...

L'affectation de la production se fait donc selon les normes traditionnelles : les femmes destinaient le riz de bas fond à la famille, elles font de même avec la production de riz irrigué ; leur rôle dans le secteur vivrier se trouve donc renforcé ; pour les hommes, le riz est aussi une culture de rente qui permet une augmentation appréciable de leurs revenus.

1.3. Modification du calendrier culturel et de la répartition des cultures.

Deux groupes de contraintes fixent le calendrier rizicole : d'ordre climatique et d'ordre agrotechnique ; les phases de pointe ne sont pas toutes mécanisées et constituent des goulots d'étranglement (sarclages ...) ; d'autre part, les semis de riz se chevauchent avec ceux du mil, de même que les récoltes, mil, riz, coton. Ces contraintes seront encore plus fortes en double culture irriguée, car il faudra très rapidement préparer les terres après la récolte de riz pour la culture de contre saison.

La conséquence directe est la réduction des surfaces de certaines cultures : les surfaces de coton ont diminué de 75 % pour les paysans qui ont des parcelles de riz (1). Les surfaces emblavées en mil-sorgho ont été réduites de 25 % ; la faiblesse des rendements risque d'accentuer cette tendance à la baisse, si aucun effort n'est fait pour améliorer la culture du mil (semences sélectionnées, variété de mil hâtif) alors qu'il n'y a pas de concurrence sur les terres : en effet, le mil est cultivé sur les terres hautes de plateau et le riz sur les terres du bassin. Cela risque de diminuer d'autant le surplus de riz mobilisable sur la région et la SODAGRI n'a aucun intérêt à ce que les paysans remplacent complètement leur autoconsommation de mil par le riz. Le système de production des paysans à dominante mil-coton, arachide-riz et élevage se transforme en riz-mil-arachide et élevage (2). Le riz vient en tête en surface et en production, au détriment

(1) La culture du coton est abandonnée avec soulagement car elle rapporte mal et les traitements phytosanitaires sont très néfastes au bétail (qui pâture les champs après la récolte). De plus, au moment de la soudure les paysans ont de l'argent mais pas de vivres à acheter.

(2) On constate une fois de plus, que la "modernisation" se traduit par une réduction de l'éventail des cultures.

des autres cultures, mais aussi de l'élevage (suppression de pâturages) ébranlant par là le fondement de la société peule ; comme pour le coton ou l'arachide, l'introduction d'une nouvelle culture de rente, le riz, a rompu la division rigide culture des hommes-culture des femmes pour devenir une culture "mixte" (pratiquée par les deux sexes) mais sur des champs séparés et avec des objectifs différents.

La rapidité de cette adaptation est sans doute liée à l'action antérieure de la SODEFITEX : la diffusion de la machine comme l'utilisation de la monnaie dans les échanges commerciaux ont facilité l'individualisation des exploitations des besoins et des biens (1) ; même si certains traits de la vie communautaire se maintiennent au niveau de la concession, l'effort individuel prime sur l'effort collectif ; l'organisation du travail sur les parcelles du périmètre-test semble un bon reflet de l'état actuel des conditions de production :

- l'attribution des parcelles se fait au niveau du carré ; elles sont divisées ensuite en champs individuels et champs collectifs (forme de recomposition de l'unité familiale d'exploitation),

- le matériel agricole est utilisé sur toutes les cordes mais ceux qui en sont dépourvus les louent (par exemple les femmes),

- en période de pointe on fait facilement appel à de la main-d'oeuvre journalière salariée,

- la récolte va en partie au grenier collectif, mais est aussi vendue individuellement.

(1) Actuellement la concession tend de plus en plus à être un cadre de vie familiale qu'une structure d'action communautaire.

Tableau 8. Résumé des changements provoqués par le projet, selon les sexes.

	Hommes	Femmes	
Attribution des parcelles	+	-	+ Changement positif
Vulgarisation	+	-	- Changement négatif
Utilisation du matériel agricole	+	-	↗ Augmentation
Augmentation des revenus	+	?	↘ Diminution
Temps de travail agricole	↗	↗	
Temps de travail domestique		(eau ↘ bois ↗)	
Sécurité vivrière	+	+	

2. QUELQUES INDICATEURS DE CHANGEMENT POUR LES FEMMES.

Les interactions entre le nouveau système de production introduit par le projet et le système paysan se traduisent par des réajustements dans les rôles des différents acteurs de l'unité familiale d'exploitation ; ces changements prennent auprès des femmes, en tant que groupe sociologique bien distinct, des formes particulières, qui reflètent d'une manière significative l'accélération de la transition (déjà amorcée avec les cultures de rente) d'une société d'autosubsistance (1) à une société intégrée dans l'économie marchande.

2.1. L'accès à la terre.

Comme dans le système traditionnel, l'accès à la terre pour les femmes reste sous l'autorité du chef de concession, qui leur accorde un droit d'usage, pouvant être remis en cause annuellement (2) ; les parcelles étant grandes et le rapport force de travail/surface cultivée élevé (malgré

(1) Ce qui n'exclut pas l'échange.

(2) Le contrat qui lie l'attributaire de parcelles à la SODAGRI le met aussi dans une situation précaire.

la mécanisation) il n'y a pas encore de pression trop forte sur les parcelles ; mais la terre aménagée a plus qu'une signification sociale et prend une valeur marchande et dans une logique de production et d'organisation nouvelle (même avec de bons principes de base) il n'est pas rare de voir des conflits se développer autour du problème foncier (1).

Les femmes, qui sont toujours dans une situation précaire, sont les premières touchées.

2.2. Travail agricole et travail domestique.

* La participation importante des femmes à la culture du riz a provoqué une augmentation des temps de travaux agricoles (compensée dans une certaine mesure par la diminution des temps de travaux pour le coton) ; les bons rendements obtenus sur les parcelles rendent acceptable cette surcharge de travail. Le goulet d'étranglement le plus contraignant reste le sarclage qui n'est pas mécanisé et est effectué par les femmes.

* Le travail domestique mobilise les femmes plusieurs heures par jour pour l'approvisionnement en eau, en bois, la préparation de la nourriture.

→ avec le défrichement de tout le bassin la collecte du bois est plus longue et plus difficile,

→ par contre, la mise en place du réseau d'irrigation permettra de multiplier les points d'eau et facilitera l'approvisionnement (cependant, les problèmes sanitaires que pose la multiplication de plans d'eau semi-stagnante n'ont jamais été abordés). De plus, la nappe phréatique remonte grâce au barrage et permet de réalimenter les puits taris.

2.3. Contrôle et répartition de la production.

La vulgarisation n'ayant été faite qu'auprès des hommes, les femmes sont très désavantagées pour la maîtrise des techniques.

(1) Comme à la SAED ou à l'Office du Niger.

* Les intrants sont fournis au chef de concession qui les répartit ensuite. La priorité est donnée aux champs du chef de famille, qui en outre, est le seul à "connaître" le mode d'utilisation ; les femmes dépendent donc de la plus ou moins grande disponibilité des hommes pour effectuer certaines opérations culturales (1).

* Elles vendent la production de leur champ d'arachide et de coton et en conservent le revenu ; par contre, elles destinent une grande partie de la récolte de riz à la consommation familiale (2).

- cela se traduit par une baisse relative de leur revenu monétaire (3)
- en revanche, elles ont des responsabilités nouvelles dans l'alimentation familiale.

Si au niveau villageois et familial le projet peut avoir des effets très positifs, tels que sécurisation de la production vivrière, augmentation du revenu, désenclavement de la région, on peut cependant craindre que les modalités de mise en oeuvre de l'aménagement n'accentuent la différenciation sociale et les inégalités aussi bien entre concessions (4) qu'entre les actifs d'une même unité d'exploitation, entre hommes et femmes, aînés et cadets, etc,... Les femmes ont un droit à la terre très précaire ; leur temps de travail agricole a augmenté sans diminution sensible des charges domestiques ; faute de formation, elles maîtrisent mal les nouvelles techniques de production (en particulier la culture attelée) ; elles ont un rôle plus important dans l'alimentation familiale, mais qui s'accompagne d'une baisse de leur revenu personnel ...

Cependant, on peut difficilement prévoir l'évolution de cette différenciation, car une nouvelle régulation sociale va s'instaurer peu à peu avec ses propres règles et ses propres sanctions ; la société peule étant assez égalitaire, il est possible que se mettent en place des systèmes

(1) Aide, qui rappelons-le, n'est pas gratuite et se paie en argent ou contrepartie de travail.

(2) Car le riz qu'elles cultivaient dans les bas fonds était une culture d'autosubsistance.

(3) Les difficultés de l'enquête n'ont pas permis d'illustrer quantitativement ces hypothèses.

(4) Entre ceux qui ont des parcelles aménagées et ceux qui n'en ont pas.

de compensation comme on a pu l'observer dans d'autres sociétés (1). A l'inverse, il ne faut pas minimiser ces problèmes qui pourraient devenir des facteurs de blocage du projet.

3. LES RAPPORTS PAYSANS-SODAGRI ET LES RISQUES DE CONTRADICTIONS.

3.1. Les exigences de la rationalité interne du projet.

L'ensemble technico-économique mis en place doit permettre une utilisation optimale de l'eau et des terres disponibles à des fins d'intensification de la production agricole avec une contrainte de rentabilité financière et économique de l'aménagement assurant, entre autre, sa reproduction. Celle-ci comprend aussi bien la maintenance et le fonctionnement de l'aménagement que la reproduction financière visant (en principe) au remboursement des capitaux investis : "la reproduction de l'aménagement financé par l'Etat ou dont l'Etat est le garant - avec les exigences de rentabilité qu'elle entraîne - passe obligatoirement par la maîtrise par l'Etat, des systèmes de production et des procédures de répartition de cette production" (2).

- Cette exigence est telle que les objectifs "nationaux" déclarés (réduction des importations de riz) sont détournés au profit de la spéculation la plus rentable, à savoir la production de riz entier, produit de luxe consommé par une clientèle essentiellement européenne ; (la cuisine sénégalaise utilisant du riz brisé) ; ce qui ne sera pas vendu sur le marché intérieur sera exporté.

- Le contrôle et la maîtrise de la production sont assurés par un cadre institutionnel et une organisation très poussée.

* La SODAGRI tente de s'assurer la maîtrise de la filière riz à cause des insuffisances des sociétés ou des organismes en amont et en aval et l'absence d'un circuit de commercialisation efficace : cela va de la

(1) Travaux de l'ORSTOM sur les Sérères au Sénégal.

(2) J.M. FUNEL, "Politique d'aménagement hydroagricole", p. 17.

production de semences et de l'achat direct des intrants (en principe assurés par la SONAR)(1) au conditionnement et à la livraison de riz usiné ; la SODAGRI tend (avec raison) à minimiser les risques d'échec dus, comme cela arrive souvent, aux déficiences des structures d'encadrement du monde rural. Actuellement, la taille restreinte du projet permet une gestion très efficace par la SODAGRI, mais qu'en sera-t-il quand on passera de 330 ha aménagés à 14 000 ha ?

* Le système de production est mis en place à travers un cadre très rigide où le paysan n'est qu'un travailleur devant se plier aux règles édictées par la société d'intervention.

La tendance récente à étendre le paysannat au détriment des fermes mécanisées ne procède pas d'un quelconque choix idéologique, mais d'une question de rentabilité : après essai, l'option paysannat s'avère plus intéressante pour la SODAGRI : une partie des responsabilités est transférée aux paysans, (ce qui allège la gestion) la main-d'oeuvre familiale qui travaille sur les périmètres est meilleur marché et, surtout, les paysans supportent les risques des aléas de la production.

* La marge d'autonomie des paysans est en effet très réduite.

- L'espace aménagé est contrôlé abusivement par la SODAGRI (via la loi sur le Domaine National) (2), les attributions de parcelles se font selon des critères définis uniquement par l'organisme aménageur et pour une durée déterminée ;

- le choix des techniques d'irrigation et des cultures doit permettre de dégager un maximum de surplus pour la SODAGRI :

→ assolement riz-riz et spéculation sur le riz entier,

* fourniture des intrants aux paysans moyennant un bénéfice de 12,5 % pour "amortir" les services d'encadrement,

* plan de campagne (traitements et semis) très contraignant.

→ le contrat de culture est la clé du système qu'on peut assimiler à une forme de métayage moderne. Les encadreurs sont chargés de

(1) SONAR : Société Nationale d'Approvisionnement du Monde Rural créée en 1980 à la suite de la dissolution de l'ONCAD.

(2) Une loi récente délègue le pouvoir de contrôle des terres aux communautés rurales.

surveiller si les paysans se conforment bien au règlement et sanctionnent les déviants (1).

Mais le paysan n'est pas salarié et dispose d'une certaine autonomie, si faible soit-elle, qui lui permet d'avoir ses stratégies propres.

Bien qu'il soit difficile après une saison de culture, d'identifier les contradictions éventuelles entre la société d'intervention et les paysans, on peut déjà rapidement soulever quelques questions.

3.2. Les rapports entre paysans et SODAGRI.

Le système de production paysan, décrit succinctement plus haut, a été bouleversé brutalement et autoritairement.

- Le problème foncier :

* Les terres aménagées sont des terres dites inoccupées mais qui servent en fait de terrains de parcours pour le bétail, dont l'utilisation est très codifiée. Dans la mesure où les usagers ne sont pas forcément les attributaires de parcelles, des conflits risquent d'éclater.

* La SODAGRI ne peut plus satisfaire toutes les demandes que les paysans font pour avoir des parcelles (2) ; ceux-ci viennent même de villages très éloignés (3) ; la concurrence pour obtenir des parcelles risque de développer des tensions et des inégalités intervillageoises et intravillageoises.

- Le système de production imposé :

Le cadre rigide du plan de campagne entraîne une modification du calendrier des travaux et une concurrence entre les différentes activités :

-
- (1) Le recrutement des encadreurs a été très subtil, car il s'agit de paysans pilotes, très motivés et qui sont donc issus de villages du périmètre ; les conflits habituels aux encadreurs parachutés dans des régions dont ils connaissent à peine la langue sont donc évités.
 - (2) Alors que la principale critique faite au départ au projet s'appuyait sur le sous-peuplement de la région pour souligner le risque d'insuffisance de main-d'oeuvre pour la mise en valeur des terres.
 - (3) Les femmes de Mediné Cherif à 30 km du périmètre, campent près de leur parcelle quand elles viennent cultiver leur champ de riz.

les activités traditionnelles se font avec une utilisation maximum des capacités de travail familial ; l'introduction des tâches nouvelles se fera par des réajustements entre la force de travail et la superficie cultivée ; les réponses des agriculteurs peuvent être variées : utilisation de main-d'oeuvre salariée (mais qui peut atteindre des coûts prohibitifs en période de pointe) mais aussi sous exploitation ou exploitation extensive des parcelles (ce qui se passe sur de nombreux aménagements). De même, contrairement à ce que l'on croit, les paysans ne sont pas forcément plus disponibles pendant la saison sèche pour la culture de contre saison (élevage, saison des activités extra agricoles, artisanales, sociales, etc,...).

Les conséquences sur le niveau de production menacent alors l'équilibre financier du projet (dont le taux de rentabilité est calculé sur une exploitation intensive).

Afin d'éviter les "variantes" paysannes, le projet dispose d'un appareil disciplinaire : ainsi sur le projet Anambe, il y avait au moment de la récolte de riz, des surveillants chargés de contrôler les paysans qui essaient d'écouler une partie de leur production au marché parallèle (plus rémunérateur) (1).

- Le nouveau système de production engendre des dépenses nouvelles :

* Le coût des moyens de production (engrais, outillage) représente une part beaucoup plus importante qu'en exploitation traditionnelle, et surtout l'évolution de ces coûts est très aléatoire.

* Le recours à la main-d'oeuvre salariée pour débloquer les contraintes de temps de travaux pouvant se traduire par une inflation très forte du coût de la journée de travail si la main-d'oeuvre disponible à ces périodes, est rare.

On comprend alors que le paysan puisse avoir une logique propre, correspondant à ses intérêts et objectifs particuliers qui ne satisfont pas

(1) Rappelons, qu'après remboursement des intrants, les paysans sont tenus de vendre 20 % de leur production restante à la SODAGRI ; ils ont donc intérêt à faire semblant d'avoir une faible récolte. Par ailleurs on peut s'étonner que dans une région de forte production relative de riz (la Casamance), la SODAGRI soit "obligée" de recourir à des méthodes coercitives draconiennes dont l'effet négatif a été à maintes reprises mesuré en Afrique Noire.

forcément les exigences de la rationalité interne du projet. Afin de maintenir les agriculteurs le mieux possible dans le cadre de fonctionnement, on recherche leur participation comme facteur d'équilibre de prévention des problèmes sociaux.

* Une partie de la gestion est confiée aux paysans par l'intermédiaire d'organisations mises en place selon un modèle défini à l'extérieur : l'échec des coopératives arachidières est pourtant un bon exemple de l'inadéquation de ces structures plaquées souvent rapidement récupérées par les élites locales.

* Les communautés sont considérées comme socialement et économiquement homogènes sans déterminer la situation respective et la dynamique interne (sociale et économique) de chaque groupe ainsi que les effets différenciés des interventions du projet sur chacun des sous-groupes : la tenue à l'écart des femmes du projet en est un exemple avec les conséquences néfastes sur leur situation que cela entraîne.

* La méthode des "paysans-pilotes" (chargés de véhiculer le progrès technique) a été utilisée dans maints projets et a des conséquences bien connues :

—> l'effet de "tache d'huile" n'est pas du tout évident. Dans les cas de réussite, les paysans pilotes forment des ilots de technologie avancée sans aucun effet d'entraînement sur les autres membres de la communauté, au contraire. Les facilités d'équipement accordées au départ creusent le fossé entre les exploitants modernes et ceux qui sont plus pauvres (facilement qualifiés de moins "réceptifs").

Tableau 9. Projet hydroagricole et milieu paysan : convergences et oppositions.

Amenagement hydroagricole

Interaction avec le système paysan

1 - OBJECTIFS

Pour l'Etat via le projet, les objectifs sont :

- . L'accroissement et la sécurisation de la production agricole, en particulier depuis la sécheresse.
- . Atteindre l'autosuffisance alimentaire (de plus en plus difficile avec la pression démographique et l'urbanisation) pour améliorer la balance commerciale et réduire la dépendance.

Pour cela, produire du riz "coûte que coûte" grâce à la maîtrise de l'eau et de l'irrigation.

Pour les paysans le projet doit permettre :

- . La sécurisation de la production vivrière.
- . L'augmentation du revenu.
En effet la paysannerie se situe dans un contexte d'économie monétaire par l'irrigation, les cultures de rente, engendrant de nouveaux besoins.

Le projet doit être le moyen de passer d'une agriculture traditionnelle peu productive (sans minimiser le savoir-faire culturel des populations rurales) à une agriculture très élaborée.

2 - CONTROLE ET OCCUPATION DE L'ESPACE

- . Le choix des terres les plus adéquates se fait par le biais d'études techniques poussées (agropédologiques) mais négligeant les caractères socio-culturels et socio-économiques de la région.
- . L'occupation de l'espace se fait en utilisant le droit de préemption (loi sur le Domaine National) en négociant avec les représentants du système foncier traditionnel et en fixant des réglementations pour l'attribution des parcelles.

- . Toute l'aire occupée par le projet n'est pas homogène.
 - la densité de population et mode d'occupation de l'espace varient,
 - le milieu humain n'est pas plus homogène ; l'existence d'intérêts divergents et de positions différenciées peuvent centraliser, freiner ou dénaturer les effets escomptés du projet ;
- . L'unité de production dispose initialement d'un patrimoine foncier géré par le chef de concession dont la taille est fonction de la force de travail disponible.
- . Une partie de ces terres sont des pâturages et des bois d'usage collectif.
- . Les terres aménagées sont attribuées au chef de concession mais les règles traditionnelles changent, la terre passant d'une signification sociale à une signification marchande ; ceux qui n'ont qu'un droit d'usage sur la terre (femmes, cadets) sont les premiers lésés.

3 - MAITRISE ET MAXIMISATION DE LA PRODUCTION

- . L'irrigation permet la minimisation du risque climatique.
- . Le choix des spéculations se fera en fonction du meilleur rendement financier.
- . Le modèle technique (choix des techniques d'irrigation et des moyens de mise en oeuvre) déterminé pour un rendement maximum conduit à définir précisément un plan de campagne, des assolements et un calendrier des travaux très stricts auxquels devront se soumettre les paysans.
- . La clé du système est le contrat de culture qui fixe les obligations et contraintes du paysan.
- . Le modèle technique ne correspond pas toujours aux motivations du producteur et aux contraintes économiques, sociales et écologiques du milieu.
- . Pour le paysan la composante risque reste forte : de nouveaux risques techniques ou institutionnels apparaissent liés à l'augmentation de la dépendance : livraison en temps utile de produits phytosanitaires et de semences, etc,...
- . Les paysans continuent à essayer de minimiser les risques (comme dans le système traditionnel) en maintenant une diversité et une flexibilité des combinaisons des activités agricoles ; ceci est parfois incompatible avec le travail requis sur les périmètres irrigués.
Le système proposé peut-il être cohérent avec les objectifs des producteurs qui peuvent avoir des stratégies différentes de celles prévues ?

4 - ORGANISATION DU TRAVAIL

- . Le mode d'organisation du travail est défini et contrôlé par l'encadrement de façon à utiliser au mieux la force de travail.
- . Le modèle d'exploitation et d'organisation collective (groupements de paysans en coopératives) est plaqué par l'aménageur.
- . Le choix du paysanat est toujours en concurrence avec la solution mécanisée à laquelle on aura recours si les bénéfices escomptés sont plus importants.
- . Les modifications imposées par l'aménagement (en sous estimant la part essentielle des femmes) entraînent :
 - un changement dans la répartition des cultures parfois au détriment des cultures vivrières traditionnelles (mil-sorgho),
 - un changement dans la répartition du travail entre les hommes et les femmes,
 - des techniques nouvelles à intégrer et à maîtriser.
- . Le mode d'organisation plaqué est sans rapport avec ce qui existe et souvent récupéré par les notables locaux.
- . Les exigences de rendement conduisent à des structures rigoureuses et contraignantes.

5 - ATTRIBUTION DES TERRES

- La distribution des parcelles se fait sous l'autorité de l'aménageur et selon des critères définis par lui.

- . Seuls les chefs de concession (hommes) y ont droit.
- . Les paysans sont "triés sur le volet" en fonction des résultats antérieurs sur les champs encadrés par la société ; leur niveau technique et leur équipement (matériel agricole) est le critère principal.

- L'accès aux parcelles est inégalitaire.

* les femmes, les jeunes, c'est-à-dire tous ceux qui n'ont qu'un droit d'usage sur la terre en sont exclus.

* les paysans qui n'ont pas le niveau technique requis et l'équipement adéquat (charrue, semoirs) c'est-à-dire les plus démunis sont rejetés et marginalisés.

Le critère des niveaux techniques accélère la différenciation de la société rurale et les écarts de revenus au profit des mieux équipés.

L'effet tache d'huile est rarement atteint, au contraire.

6 - MODIFICATION DU MILIEU

. Il n'y a pas d'étude de l'impact de l'aménagement sur l'écosystème.

. La gestion et l'utilisation des ressources par les paysans ne sont pas prises en comptes.

. La rupture d'équilibre provoquée par l'intensification n'est pas toujours correctement compensée (fertilisation).

. Les effets du défrichement sur

- les pâturages,
- l'approvisionnement en bois de feu par les femmes,

entraînent un accroissement des charges (recherche de pâturages éloignés et de zones boisées).

7 - DESTINATION DU SURPLUS

. L'Etat a tendance à privilégier l'aspect purement financier au détriment de variables socio-économiques reflétant l'amélioration du niveau de vie au niveau local.

. La gestion financière en vue de la reproduction de l'aménagement pousse à la recherche d'un prélèvement maximum et au transfert de charges d'entretien et de fonctionnement sur les agriculteurs.

. La gestion des sociétés d'aménagement est souvent désastreuse et les ressources sont souvent utilisées pour leur propre entretien, plutôt qu'à une fonction de développement.

. L'augmentation des charges agricoles directes (inputs) ou indirectes (emploi de main-d'oeuvre salariée pour desserrer les contraintes du calendrier cultural) peut annuler les bénéfices résultant d'une augmentation de la production. Les producteurs sont souvent sous-rémunérés.

. Les écarts de revenus entraînent des disparités croissantes ; l'utilisation des ressources monétaires par les individus qui en disposent ne se fera pas automatiquement au bénéfice de la communauté familiale. (inadéquation entre le modèle introduit et les structures sociales).

CONCLUSION.

Le projet SODAGRI présente bien des points communs avec d'autres aménagements hydroagricoles réalisés dans les pays du Sahel (aménagement du Fleuve Sénégal, Office du Niger au Mali, etc,...). Le système mis en place permet-il la réalisation de la double finalité de l'aménagement, à savoir :

- un objectif productiviste : la recherche d'un accroissement global de la production pour viser à l'utilisation optimale des ressources naturelles et financières, nécessitant pour celui qui investit un contrôle de la gestion du patrimoine foncier valorisé par un ensemble d'infrastructures (donc des règles et des contraintes sont édictées).

- un objectif de développement rural local visant à assurer un revenu agricole sécurisé pour un maximum d'agriculteurs (donc le moins inégalement possible) mais aussi une amélioration qualitative du niveau de vie (sur le plan sanitaire, infrastructures telles que routes, puits, écoles, etc,...).

Y a-t-il viabilité du modèle de paysannat mis en place qui suppose que les paysans supportent les charges et les risques agricoles, mais que la société garde en même temps un contrôle très étroit des formes de mise en valeur (choix des assolements, des productions etc,...) afin de rentabiliser les investissements initiaux ? En effet, quelle que soit la finesse du système, on s'aperçoit que la mise en oeuvre présente plus ou moins rapidement des difficultés : n'est-ce pas parce que le paysan est considéré comme un travailleur devant être inséré dans un processus dont la maîtrise lui échappe complètement et que dans la réalité il réagit dans un cadre de référence économique et sociale qui a sa propre logique ?

Le tableau 9 présente brièvement les principales contraintes de l'aménagement et les interactions possibles avec le système paysan ; dans tous les cas, quel que soit le résultat de production, le pouvoir de décision de l'agriculteur est réduit ; la non prise en compte de la différenciation de la société rurale en groupes ayant des objectifs et stratégies

différents a des conséquences néfastes pour certains de ces groupes : un rapide tour d'horizon du "côté des femmes" permet souvent de déceler les principales failles pouvant conduire à un dérapage du projet.

Si les effets positifs du projet sont appréciables au niveau régional (désenclavement, augmentation et sécurisation de la production, création d'emplois ...) on ne peut négliger ces problèmes d'accroissement de la différenciation sociale, de risques sanitaires accrus, d'alourdissement de certains travaux (bois pour les femmes, etc,...).

Alors que les agriculteurs sont transformés en pseudo-salariés, comment peut-on envisager à terme une gestion paysanne compatible à la fois avec la finalité de l'aménagement et les capacités de gestion des producteurs (l'aménagement tel qu'il est conçu nécessite une gestion lourde et centralisée) ? Le moyen de garder le contrôle des aménagements n'entraînera-t-il pas à terme une "étatisation" plus importante avec tous les risques de blocage qui lui sont liés ?

Enfin cette forme d'aménagement est-elle susceptible d'être un pôle générateur d'autres activités nécessaires au développement régional ou ne constitue-t-elle qu'une enclave d'agriculture "moderne" ne bénéficiant qu'à une élite paysanne triée sur le volet ?

Toutes ces questions restent posées pour le projet SODAGRI, dont l'évolution pourra infirmer ou confirmer les hypothèses émises au cours de cette analyse.

EVOLUTION DES PRINCIPALES CULTURES PLUVIALES

S : Superficie (1000 Ha)
 R : Rendement (kg/ha)
 P : Production (1000 T)

REGION : CASAMANCE

CAMPAGNE		MILS ET SORGHOS	MAÏS	RIZ PADDY	NIÉBE	MANIOC	ARACHIDE		COTON	TOTAL
							BUILE	BOUCHE		
1972/73	S	94,8	13,0	35,0	1,1	2,6	99,6	3,8	6,8	256,7
	R	790	750	790	360	9.230	1.150	1.000	1.440	
	P	74,8	9,7	27,7	0,4	24,0	114,3	3,8	9,8	
1973/74	S	99,3	14,1	49,7	1,3	3,3	107,4	3,8	11,5	290,4
	R	840	1.000	990	380	7.180	1.050	1.180	1.450	
	P	83,7	13,9	49,2	0,5	23,7	113,3	4,5	16,7	
1974/75	S	95,5	15,3	63,8	2,0	2,9	122,2	4,0	15,7	321,4
	R	1.070	1.080	1.310	500	9.000	940	1.050	1.080	
	P	101,9	16,5	83,4	1,0	26,1	115,2	4,2	17,0	
1975/76	S	90,7	13,6	70,9	2,5	1,4	135,6	2,4	16,4	333,5
	R	820	1.100	1.370	440	7.500	1.090	920	660	
	P	74,1	14,9	97,4	1,1	10,5	147,7	2,2	10,9	
1976/77	S	91,1	16,0	65,1	0,9	1,6	116,9	1,9	18,1	311,6
	R	830	1.210	1.360	400	7.250	1.160	790	1.160	
	P	75,9	19,4	88,8	0,4	11,6	135,1	1,5	21,0	
1977/78	S	87,3	16,0	41,9	1,1	1,6	101,8	2,3	20,1	277,1
	R	740	710	810	360	6.940	860	910	1.170	
	P	64,6	11,4	34,1	0,4	11,1	87,3	2,1	23,5	
1978/79	S	103,2	22,7	71,8	3,1	1,4	138,0	3,6	22,6	366,6
	R	780	840	1.510	160	7.070	1.010	1.000	760	
	P	80,8	19,1	108,4	0,5	9,9	139,1	3,8	17,1	
1979/80	S	104,5	25,8	57,8	3,0	1,9	139,1	3,8	13,0	316,7
	R	780	910	640	270	7.840	840	470	970	
	P	81,4	23,5	36,8	0,8	14,9	89,5	1,7	12,6	
1980/81	S	104,2	24,4	48,4	2,2	-	75,0	1,9	15,0	271,1
	R	570	900	540	270	-	490	580	900	
	P	59,7	21,9	26,1	0,6	-	76,4	1,1	13,5	
1981/82	S	99,0	29,5	59,0	2,0	-	88,5	2,0	15,0	225,9
	R	800	650	1.170	550	-	1.090	900	1.100	
	P	79,6	19,2	69,1	1,1	-	88,5	1,8	17,5	

Annexe 1.
 Evolution des cultures pluviales en Casamance.
 (source : développement des cultures pluviales au Sénégal - CIUSS 1983, p. 231.)

Annexe 2 - L'organisation des paysans prévue par le projet.

**Relations courantes
avec l'administration**

**Superficie
cultivée (ha)**

**Production de
céréales
(t/an)**

(Valeurs indicatives)



ORGANISATION DES PETITS AGRICULTEURS

LISTE DES FIGURES

- Figure 1 - carte du Sénégal.
Figure 2 - carte de la Casamance.
Figure 3 - pyramide des âges.
Figure 4 - répartition de l'habitat en Haute Casamance.
Figure 5 - plan d'une concession peule.
Figure 6 - coupe schématique de terroir.
Figure 7 - aménagement du bassin de l'Anambe.
Figure 8 - organigramme schématique du projet.
Figure 9 - histogramme des rendements.

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 - répartition de la population en Haute Casamance selon l'âge et le sexe.
Tableau 2 - répartition des terres cultivées en 1982.
Tableau 3 - répartition des surfaces cultivées sur 3 villages.
Tableau 4 - rendements potentiels des principales cultures.
Tableau 5 - résultats de la campagne 1983.
Tableau 6 - tableau récapitulatif des charges du paysan en 1983.
Tableau 7 - concession de 12 personnes : production de céréales en 1983.
Tableau 8 - résumé des changements provoqués par le projet selon les sexes.
Tableau 9 - projet hydroagricole et milieu paysan : convergences et oppositions.

ANNEXES

- Annexe 1 - évolution des principales cultures pluviales en Casamance 1972-1982.
Annexe 2 - l'organisation des paysans prévue par le projet.
-

SOMMAIRE

I. LE PALMIER A HUILE, PIVOT DE L'EXPLOITATION PAYSANNE
ET DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT.

1. LES FONDEMENTS DE L'ECONOMIE REGIONALE.

1.1. Les principales étapes historiques qui permettent de comprendre la société actuelle.

1.1.1. La société précoloniale.

1.1.2. L'influence du colonialisme.

1.2. Le rôle du palmier à huile dans l'économie régionale.

1.3. Le rôle socio-économique des femmes dans la région de Allada.

1.3.1. Reproduction et travail domestique.

1.3.2. La production marchande.

1.3.3. Les budgets féminins.

1.3.4. L'importance du travail féminin est connue avant le démarrage du projet.

2. LE PROJET AGRO-INDUSTRIEL DE GRAND-HINVI.

2.1. Description du projet.

2.1.1. La place du projet dans les politiques de développement agricole et les objectifs du nouveau modèle.

2.1.2. Les périmètres d'aménagement rural.

2.2. Bilan des réalisations.

2.2.1. La zone de palmeraie.

2.2.2. La zone de cultures annuelles.

2.2.3. L'aménagement rural.

2.2.4. Conclusion.

II. L'ECHEC DU PROJET : PROLETARIANISATION ET PAUPERISATION DES FEMMES ?

1. UNE "MARCHE FORCEE VERS LE SALARIAT" ?

1.1. Le droit à la terre.

1.2. Les travaux champêtres.

1.3. Le travail des femmes sur la palmeraie.

1.3.1. Les tâches et la rémunération.

1.3.2. Conditions et rythme de travail.

1.4. L'exclusion des centres de décision.

2. LE "SURTRAVAIL" DOMESTIQUE.

2.1. La garde des enfants.

2.2. Le problème d'approvisionnement en eau
et en bois.

2.3. Les conséquences du déséquilibre vivrier.

3. UNE NOUVELLE PLACE POUR LES FEMMES DANS L'ECONOMIE REGIONALE.

3.1. La perte des activités traditionnelles.

3.2. Les stratégies des femmes.

3.2.1. Le commerce vu comme planche de salut.

3.2.2. Les solutions extrêmes : la clandestinité
ou le vol.

4. LA RECHERCHE DE SOLUTIONS.

4.1. La prise de conscience de la SOBEPALH des problèmes
des femmes et les tentatives pour les résoudre.

4.1.1. L'ère révolue de l'Animation Féminine.

4.1.2. Les solutions radicales : la mécanisation.

4.2. Les groupements du CARDER : un contre-exemple ?

4.3. En guise de conclusion : quelques conditions
pour la participation des femmes.

ANNEXES.

TABLES DES CARTES ET FIGURES.

Avec une population à 85 % rurale, le Bénin est un pays essentiellement agricole et l'agriculture d'exportation fournit la plus grande partie des ressources du pays ; les produits oléagineux (issus du palmier à huile, cocotier, ricin, karité) représentent 70 % des denrées agricoles destinées à l'étranger, dont 43 % rien que pour le palmier à huile.

Le domaine de la palmeraie, limité au sud (1), couvre près de 400 000 ha : dès le 18^{ème} siècle l'élaiculture est apparue comme une activité de substitution à la traite des esclaves et a joué un rôle important dans la transformation du régime féodal et la pénétration de l'économie marchande ; les produits de la palmeraie (huile et vin de palme) continuent à occuper une place fondamentale dans la vie économique et sociale du Sud Bénin.

Les tentatives d'amélioration de la palmeraie se succèdent depuis un demi-siècle ; à la suite de nombreuses expériences et tâtonnements, le projet Grand-Hinvi est élaboré en 1964 par la SONADER (devenue en 1975 SOBEPALH Société Béninoise de Palmier à Huile), et financé par le Ministère Français de la Coopération et la Banque Mondiale.

Le périmètre d'aménagement comprend 14 coopératives divisées chacune en deux blocs principaux, 600 ha de plantations de palmiers et 600 ha réservés aux cultures annuelles et une huilerie pour le traitement des régimes. Les premières plantations démarrent en 1965, mais la forme définitive n'est fixée qu'en 1968 et le projet achevé en 1976 (arrêt des financements extérieurs).

En 1981, le Ministère de la Coopération décide d'envoyer une mission d'évaluation (2) avec pour principaux objectifs l'évaluation du projet en phase de production et l'incidence de l'opération sur l'environnement économique et social (évolution démographique, organisation de l'exploitation, modification des structures sociales, etc, ...).

(1) En raison de sa position géographique (bordure du golfe de Guinée) et de sa grande extension en latitude (750 km) le Bénin offre la succession presque complète des milieux bioclimatiques intertropicaux.

(2) Mission composée de trois consultants IRAM, (D. GENTIL, R. ROCHETTE et I. DROY) et trois stagiaires CPDCET (P. CHEVANCE, G. GUEREZE BANGA et G. TAMBY) ; qui s'est déroulée de janvier à mars 1981.

Le rapport d'évaluation (1) est le fruit de l'analyse de terrain, complétée par une analyse macro-économique : mais là, les données ont été difficiles à recueillir et les statistiques sujettes à caution. Dans l'étude qui suit, je n'y ferai que rarement référence en étant toutefois consciente que beaucoup de problèmes soulevés localement ont leur source à l'échelle nationale ou internationale (cours des matières premières par exemple).

La méthodologie pour l'analyse régionale a été la suivante :

- analyse rapide de 14 coopératives (à partir de l'étude des documents existants, de l'entretien avec l'encadrement, de l'analyse financière),

- analyse approfondie de 4 coopératives sous forme de monographie : sous la même forme mais plus fouillée que l'analyse rapide et complétée par des entretiens avec des coopérateurs, soit sur le lieu de travail ou le soir dans les villages (104 personnes interrogées) et discussions avec les femmes,

- discussion avec l'encadrement et dépouillement des documents existants,

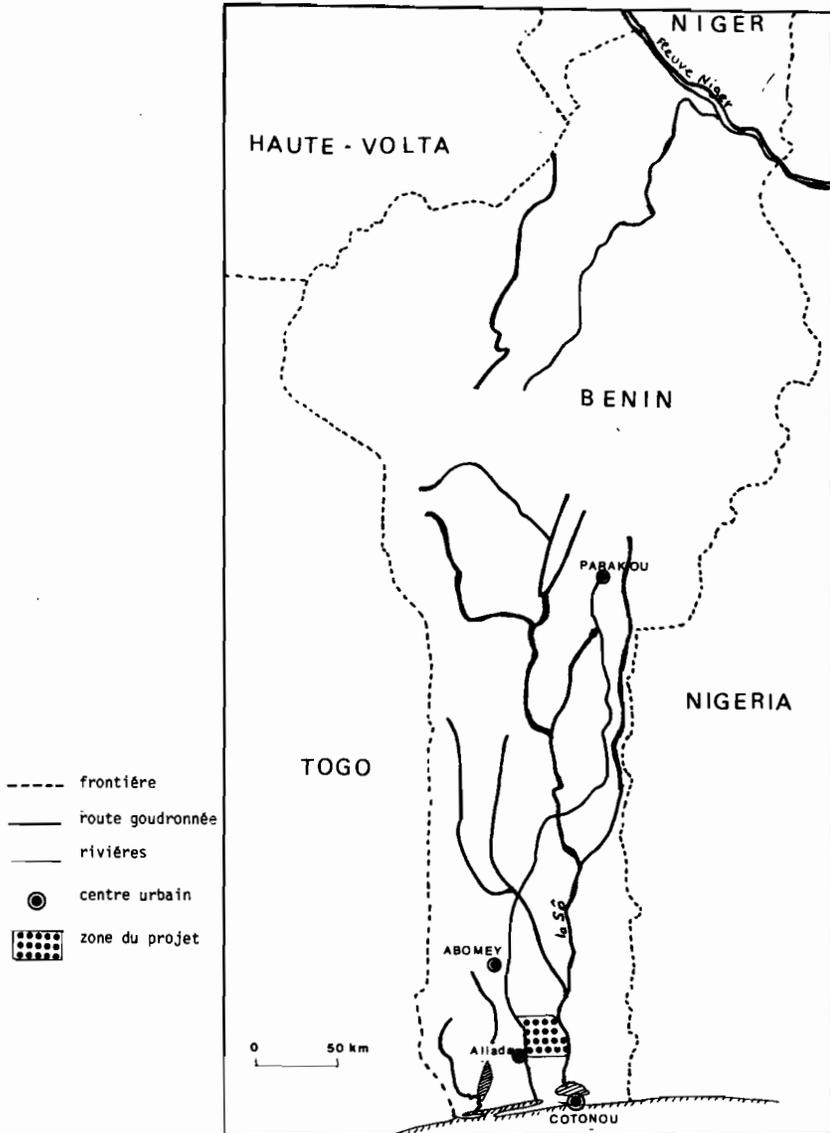
- restitution des données recueillies aux coopératives à l'occasion de réunions de synthèse,

- visites à d'autres coopératives de la SOBEPALH ou d'autres organismes chargés d'opérations de développement rural dans la région (par exemple, CARDER de l'Atlantique), des animatrices rurales, etc, ...

Ayant pour ma part, essentiellement travaillé sur le terrain (monographie des coopératives, questionnaires auprès des coopérateurs et ceux particulièrement destinés aux femmes), je suis amenée à utiliser les travaux des autres membres de l'équipe sans toutefois les mentionner nommément.

(1) SOBEPALH : évaluation du projet Grand-Hinvi, mai 1981, tome 1 191 p. tome 2 229 p. annexes 50 p.

Figure 1. CARTE DU BÉNIN



**SECTION II : LES COOPERATIVES AGROINDUSTRIELLES DE PALMIER A
HUILE AU BENIN**

SITUATION ET PROBLEMES DES FEMMES LIES À L'ECHEC
D'UN PROJET

I. LE PALMIER A HUILE, PIVOT DE L'EXPLOITATION PAYSANNE ET DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU SUD BENIN.

1. LES FONDEMENTS DE L'ECONOMIE REGIONALE.

La société béninoise est façonnée par une histoire riche et mouvementée allant de l'âge d'or des grands royaumes à la tristement célèbre "cote des esclaves" ; beaucoup de traits de l'organisation sociale actuelle ont une origine coloniale voire précoloniale ; l'exploitation du milieu naturel (autour du palmier) s'organise essentiellement au sein de petites exploitations familiales, dans lesquelles le rôle des femmes est défini et codifié par un certain nombre de règles.

Bien que très schématique, la partie suivante permet de mieux situer le cadre de l'étude et la place des femmes dans cette région.

1.1. Les principales étapes historiques qui permettent de comprendre la société actuelle.

1.1.1. La société précoloniale.

Cette société est composée de communautés villageoises lignagères versant des tributs (en régimes de palmes) ou des prestations à une structure étatique de type féodal, qui organise le rapt et le commerce d'esclaves. Les communautés villageoises, quasi autosubsistantes, sont donc dominées par un Etat central, doté d'une puissante armée.

Cette domination entraîne de nombreuses migrations et la dispersion de la population en petites unités résidentielles (1) basées sur des relations de parenté (souvent segments de lignage). Ces petites unités sont presque autarciques à l'exception de l'approvisionnement en sel et en fer. Les relations commerciales ne sont encore guère développées sauf le long des lignes de traite. De vrais villages avec des agglomérations concentrées et territoires précis n'existent donc pas et il s'agit plutôt de hameaux et même d'habitations dispersées.

D'autre part, la pression constante exercée par le pouvoir central fait naître un fort besoin de protection et de défense, qui est satisfait selon la logique et les moyens de la société traditionnelle. Ceci se traduit par la grande force et l'importance de la représentation du monde, qui implique des normes sociales aptes à maintenir la société avec des règles de comportements, des angoisses, etc, ... Il s'agit d'un "culte des ancêtres" très marqué qui est omniprésent et se manifeste entre autres dans les nombreuses cérémonies funéraires. Ce culte, de même que l'importance des communautés religieuses, forge des liens d'amitié, des formes collectives de travail, toutes sortes de clubs d'entraide, créant un contre-poids à l'égard de l'isolement réel des unités sociales. Bien sûr, tous ces éléments se trouvent un peu partout dans les sociétés africaines, mais sont particulièrement accentués dans le Sud Bénin.

Dans de telles sociétés, et surtout dans une situation défensive, le contrôle de la fondation de nouveaux foyers est indispensable pour le fonctionnement et même la survie de la société. En effet, chaque unité de parenté doit suivre, selon ses intérêts de protection, une certaine politique d'alliance avec d'autres groupes de résidence et avoir le souci primordial de sauvegarder le patrimoine commun. L'accès aux femmes est donc contrôlé par les chefs à l'aide de certains moyens : la dot, les mariages préconclus, préférés et interdits ; ces moyens sont plus souvent appliqués dans l'intérêt de limiter le réseau de mariages, entre autres pour pouvoir "encadrer" la progéniture qui fait la richesse d'un lignage. Le rôle important des femmes dans la reproduction s'exprime par ailleurs dans

(1) Unités qui s'établissaient sur des sites difficilement accessibles comme les bords de la lagune.

beaucoup de règles et interdits, dans la vie conjugale et à diverses occasions (menstruation, grossesse, naissance, etc, ...) liées à sa fonction de procréatrice et toujours accompagnées de cérémonies.

1.1.2. L'influence du colonialisme.

Dans cette situation, la société subit l'influence du colonialisme, déjà amorcé par la traite des esclaves devenue dominante au 17^e siècle. Les structures socio-économiques en place n'ont pas été entièrement dissoutes ou transformées, mais au contraire, leur maintien est une condition pour le bon fonctionnement de l'exploitation coloniale parce qu'elles apportent encore protection, sécurité et "assurance sociale" aux individus.

Deux facteurs principaux déterminent l'évolution ultérieure :

- * Les influences extérieures, dont surtout la monétarisation de l'économie, l'accroissement des échanges et la domination politique et administrative.
- * La réaction de la société traditionnelle : chaque société tend à se protéger et à renforcer ses institutions devant une menace extérieure ; ainsi, la monétarisation, l'individualisation de l'économie et la plus grande liberté des ménages restreints engendrent, entre autres, la monétarisation de la dot et des funérailles avec un montant d'argent sans cesse croissant. Ceci assure un nivellement économique régulier et une distribution sinon une destruction périodique des modestes richesses accumulées, tout en renforçant les anciens rapports de dépendance et en stabilisant les piliers de l'ancienne structure sociale.

La masse d'argent toujours croissante, est pour une large part, thésaurisée et absorbée ou détruite par les institutions traditionnelles et n'est pas disponible comme capital à investir productivement.

Avec les effets de la monétarisation, quelques changements fondamentaux sont amorcés, comme la dissolution de la grande famille et le morcellement de son patrimoine ; cependant, bien que difficile à appréhender, si ce n'est sous des manifestations extérieures (vaudou, sorcellerie etc, ...)

il ne faut pas négliger l'influence actuelle des valeurs de la société traditionnelle (que l'on retrouve particulièrement chez les femmes, sous forme d'interdits alimentaires ou de travail).

1.2. Le rôle du palmier à huile dans l'économie régionale.

La pénétration des rapports marchands s'est faite dès le 17^e siècle, quand le régime féodal substitue la traite des produits du palmier à celle des esclaves désormais interdite. Le Bénin est rapidement intégré à l'économie mondiale et la pénétration des rapports marchands bouleverse les rapports sociaux de type féodal.

a) Depuis ce temps, le palmier à huile joue un rôle économique de première importance au Bénin. La palmeraie naturelle béninoise est une forme de dégradation de la forêt dense semi-décidue, défrichée par le paysan, qui préserve cependant l'Elaïs Guineensis (palmier à huile) dont les régimes fournissent l'huile de palme, largement utilisée dans l'alimentation locale, et constituent la principale source de matières grasses comestibles. Le palmier fournit aussi une très grande variété de produits : les palmistes (huile de palmiste), raffles et fibres de noix (allume-feu), vin de palme et alcool de palme (sodabi), branches pour la toiture, etc, ... Ces produits sont une source de revenus monétaires importants, surtout pour les femmes.

La production de régimes provient actuellement de la palmeraie naturelle (1) (la palmeraie paysanne traditionnelle) et de la palmeraie sélectionnée (domaines agro-industriels appartenant aux coopératives ou à l'Etat).

La production provenant de la palmeraie naturelle est transformée artisanalement ou en huilerie ; cependant, ces dernières années, l'écart croissant entre le prix du régime transitant par le secteur artisanal et le prix payé par les huileries explique le désintérêt des paysans vis-à-vis de la filière industrielle : la transformation artisanale valorise mieux la production que la vente à l'Etat. Les marchés existant pour l'écoulement de

(1) La palmeraie naturelle fait partie de la jachère forestière, soit environ 75 % de la surface d'une exploitation paysanne mais est aussi en association avec les 25 % de cultures vivrières.

sa production à un prix rémunérateur, le paysan préférera exploiter les avantages de sa transformation artisanale plutôt que vendre ses régimes à l'huilerie. Les tentatives d'amélioration de la production se succèdent depuis 25 ans, sous forme de plantations sélectionnées ; la production de la palmeraie sélectionnée concerne environ 10 % (en 79/80) de la production totale béninoise.

Les tableaux 1 et 2 montrent les deux filières, traditionnelle et moderne, et leurs interrelations. Les relations sont complexes et affectent tous les secteurs de l'économie du Sud Bénin.

b) Le lieu principal d'exploitation du palmier à huile est donc la petite propriété paysanne individuelle. La région de Hinvi est particulièrement représentative de cette économie paysanne basée sur le palmier à huile et la production de maïs et de manioc (bien que les cultures saisonnières, qui occupent 25 % du sol, soient très diversifiées).

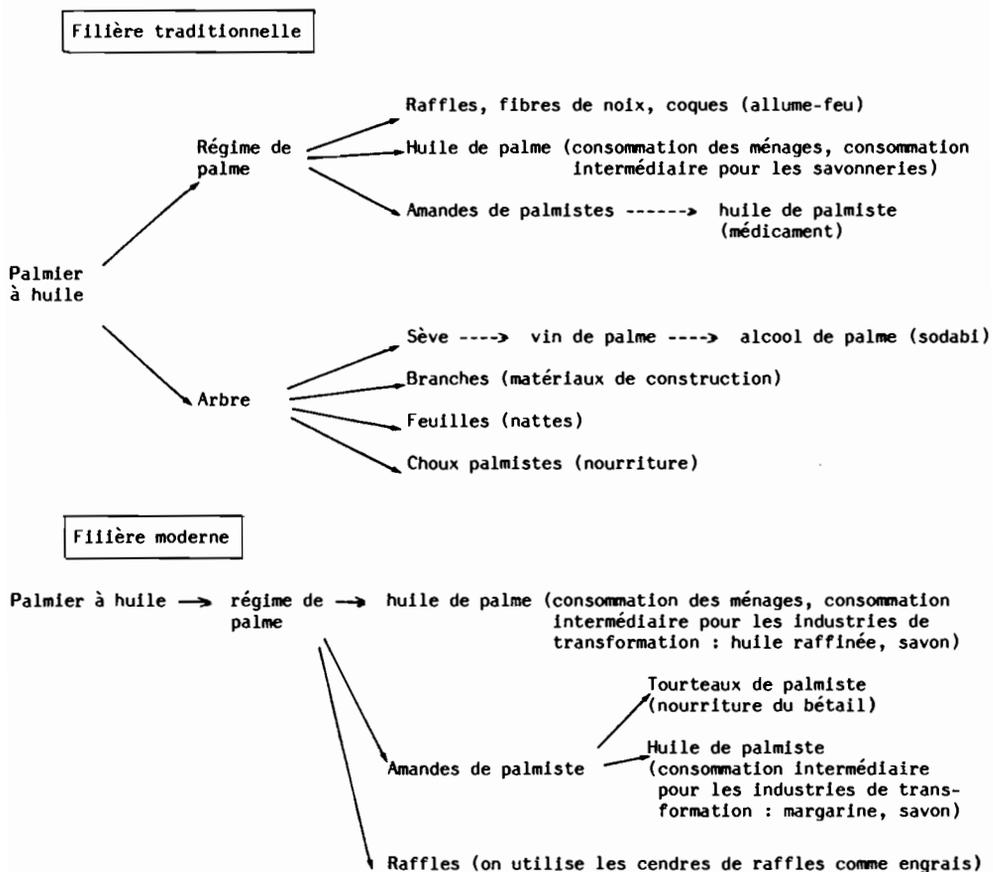
Dans cette région densément peuplée, largement ouverte au système marchand, l'exploitation agricole est mise en valeur par des petits propriétaires individuels vivant en habitat dispersé (1). Il y a peu de grands propriétaires fonciers, mais ceux-ci proviennent des aristocraties traditionnelles et ont un rôle économique, social et politique important. La terre est devenue un bien marchand individuel, même si une partie non négligeable est encore propriété collective indivise.

Transmises essentiellement par héritage, les propriétés peuvent aussi s'acheter ou plus récemment se louer. L'exploitation traditionnelle, reposant sur la famille étendue, est remplacée par une unité basée sur le ménage : le développement du salariat et du commerce (pour les femmes) pousse les jeunes ménages à se rendre autonomes (bien qu'il subsiste des formes d'entraide collective).

(1) Répartition en 1968 des propriétaires fonciers par surface d'exploitation :

0 - 3 ha = 27 %	5 - 10 ha = 20 %	plus de 25 ha = 5,4 %
3 - 5 ha = 24 %	10 - 25 ha = 12 %	

Tableau 1. Description sommaire de la filière palmier.



Source : Rapport d'évaluation Grand-Hinvi.

Tableau 2. Répartition de la production du palmier.

Origine	Produit : régime de palme		Produit : huile de palme	
	Production	Utilisation	Production	Utilisation
Palmeraie naturelle (plantations paysannes "traditionnelles")	540 (2)	Secteur artisanal (consommation intermédiaire)	49	Ménages (consommation finale)
				Savonniers traditionnels (consommation intermédiaire)
	(1) 20	Exportations pays frontaliers (Nigéria)		Exportations pays frontaliers (Nigéria)
Palmeraies sélectionnées (plantations d'Etat et coopératives)	63	Secteur moderne des huileries (consommation intermédiaire)	13	Savonnerie du secteur moderne (consommation intermédiaire)
				Exportations autres pays

Diagramme de flux :
 - Une flèche pointillée de 540 (2) à 20 (1) se dirige vers "Exportations pays frontaliers (Nigéria)".
 - Une flèche pointillée de 540 (2) à 6 se dirige vers "Secteur artisanal (consommation intermédiaire)".
 - Une flèche pointillée de 6 se dirige vers "Savonniers traditionnels (consommation intermédiaire)".
 - Une flèche pointillée de 6 se dirige vers "Exportations pays frontaliers (Nigéria)".
 - Une flèche pointillée de 6 se dirige vers "Savonnerie du secteur moderne (consommation intermédiaire)".
 - Une flèche pointillée de 6 se dirige vers "Exportations autres pays".

(1) La flèche en pointillés indique un détournement de régimes sélectionnés vers le secteur traditionnel.

(2) Ces chiffres indiquent la production en milliers de tonnes.

Source : Rapport d'évaluation Grand-Hinvi.

LA FILIERE ARTISANALE D'EXPLOITATION DU PALMIER A HUILE.

Les produits du palmier à huile sont transformés en plusieurs sous-produits. Il s'agit tout d'abord de l'huile de palme, fabriquée souvent à l'aide des hommes qui pressent les fruits cuits avec leurs pieds. Les déchets constituent des sous-produits utilisés pour allumer le feu.

La coque des noix de palmes est transformée en charbon de bois et vendue à des forgerons ; les amandes sont également vendues ou transformées en huile de palmiste.

Souvent, les produits secondaires sont économiquement plus importants que l'huile elle-même dont les bénéfices sont quelquefois juste suffisants pour acheter des noix de palmes. Ces noix servent souvent de "caisse d'épargne" et sont concassées de préférence au moment où l'argent se fait rare, c'est-à-dire dans la grande saison des pluies. Ce travail est très pénible.

Un dérivé des produits du palmier à huile est aussi le savon africain et le savon-soda, dont la fabrication n'est pas facile et échoue souvent.

Un dernier sous-produit du palmier à huile est la sodabi, qui est distillée par des femmes plutôt riches qui engagent des hommes pour abattre des palmiers et cueillir la sève.

La perte de ces sous-produits lors de la fabrication industrielle de l'huile a donc des conséquences importantes sur l'économie familiale.

1.3. Le rôle socio-économique des femmes dans la région de Allada.

1.3.1. Reproduction et travail domestique.

a) Traditionnellement, l'accès aux femmes, c'est-à-dire la fondation d'un foyer, était la seule possibilité d'acquérir une indépendance relative et de disposer de la force de travail des enfants. Bien que le contrôle de ce processus fondamental n'ait plus aujourd'hui la même importance qu'autrefois, la "production" d'êtres humains est encore dans les normes sociales, plus importante que le travail productif : la stérilité entraîne automatiquement le divorce et les interdits de travail liés à la fonction de procréation sont encore nombreux.

b) L'enquête démographique de 1979 montre que le taux de croissance annuel de la population sur la région de Allada est voisin de 3 % (mais avec des variations régionales très importantes en fonction de la situation géographique). 49 % de la population a moins de 14 ans. Le taux de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) est très révélateur :

- pour la tranche des 15-49 ans : on a 65 hommes pour 100 femmes,
- pour la tranche des 50 ans et plus : on a 110 hommes pour 100 femmes.

Ces taux révèlent deux phénomènes :

- l'émigration des hommes jeunes (qui peut être temporaire ou définitive),
- l'usure prématurée des femmes qu'un travail intensif et de nombreuses grossesses épuisent. Elles sont moins nombreuses que les hommes à survivre après 50 ans. La situation sanitaire ne semble donc pas s'être améliorée depuis le précédent recensement (1966) où les taux étaient sensiblement identiques.

Ayant toujours de nombreux enfants, tout ce que la femme doit faire pour l'entretien et la subsistance de la famille la mobilise une grande partie du temps.

c) On assimile ici au travail domestique les activités qui visent directement à la production et à la reproduction de la cellule familiale, sans faire l'objet d'échanges marchands.

Ce sont donc : les cultures vivrières (1),
l'approvisionnement en eau et bois,
les soins aux enfants.

Cette production domestique non marchande est, comme les activités de transformation artisanale et la production vivrière commercialisée, difficilement quantifiable (2).

* De plus, le secteur vivrier a longtemps été délaissé par les politiques de développement axées sur les cultures d'exportation ; selon les régions et les pays, plusieurs cas de figures se présentent : le plus connu est celui où le secteur dit traditionnel (cultures vivrières) est de plus en plus sous la responsabilité des femmes qui assurent ainsi l'entretien et le renouvellement de la force de travail masculine sous-rémunérée du secteur moderne. Mais ce n'est pas une généralité : le salariat et la prolétarianisation touchent aussi les femmes (comme sur les périmètres maraîchers de la BUD au Sénégal et les migrations féminines de Casamance).

* Quant aux travaux ménagers, ils incombent aux femmes : par exemple, il est exceptionnel que ce soit l'homme qui fasse la corvée d'eau ; à tout moment de la journée il faut être en mesure de fournir cette eau que la femme va chercher plus ou moins loin selon la région. A la corvée d'eau, s'ajoutent celle du bois de feu souvent tout aussi astreignante, ainsi que les marches pour aller au moulin à maïs, etc, ...

Ces travaux sont vitaux et irremplaçables (à moins d'améliorations techniques) et mobilisent les femmes une grande partie de la journée. A ces corvées d'approvisionnement, s'ajoutent la préparation des repas et les soins aux enfants.

(1) En réalité, on retrouvera dans les échanges marchands une partie de production vivrière commercialisée.

(2) Il n'y a que des estimations globales, mais par contre beaucoup d'études ponctuelles (monographies) très précises paraissent depuis quelques années.

1.3.2. La production marchande.

La monétarisation de l'économie et le développement des échanges ont atteint les activités des femmes, dont le rôle dans le commerce est devenu fondamental : elles ont d'autant plus facilement occupé ce créneau que les hommes trouvaient dégradant de se livrer au négoce.

On trouve sous la rubrique échanges marchands :

a) La production et le commerce de produits agricoles bruts, provenant du champ cultivé par les femmes ou de celui du mari,

b) Les activités de transformation destinées à la vente : fabrication d'huile de palme, de gari (farine de manioc), de plats cuisinés (1).

Toutes ces activités de transformation occupent une grande place dans les ressources que les femmes tirent de la valorisation des produits agricoles. Portant sur des produits de première nécessité, ce secteur a un potentiel considérable de développement.

c) Vente de produits manufacturés. Partout on trouve de petits étalages où la cigarette côtoie la boîte de lait concentré. Les femmes qui ont un plus gros capital achètent des pagnes à Cotonou pour les revendre au marché ou dans les villages, ou du poisson fumé à Zinvie qu'elles revendent à Sedje ou Ze.

d) Dès que le commerce atteint un certain volume, la femme doit avoir non seulement le capital nécessaire pour acheter les produits, mais disposer aussi d'un moyen de transport (2).

Ceci montre la sujétion du choix des productions aux possibilités de commercialisation : les débouchés locaux sont fonction des infrastructures

-
- (1) Pour compléter, il faut mentionner d'autres activités de transformation ou plutôt artisanales, localement restreintes, comme la fabrication de cordons et nattes, la teinturerie et la poterie. Egalement, au bord de la vallée de la Sô, les femmes fument des poissons, mais il s'agit ici surtout de revendeuses qui achètent le poisson frais chez les femmes de pêcheurs.
- (2) Ce n'est pas un problème pour les villages au bord de la route bitumée, mais les villages de l'intérieur sont beaucoup moins accessibles.

(route, voie ferrée), des moyens de transport, de la proximité de centres urbains ayant de gros marchés. Le réseau commercial de la région est très dense et quasi entièrement aux mains des femmes et, compte tenu de l'insuffisance des moyens de communications, l'approvisionnement des marchés urbains dépend en grande partie du transport et du commerce intermédiaire effectués par des femmes.

Il y a ainsi tout un éventail de commerçantes, de la paysanne qui vend directement au consommateur ses produits bruts, aux intermédiaires disposant de capital et de moyens de transport qui approvisionnent le marché urbain. Le réseau commercial complexe est imprégné, d'une part, des liens parentaux et amicaux entre producteurs et revendeuses et, d'autre part, des liens de clientèle établis par divers systèmes d'avance. Les commerçantes spéculent. Certaines arrivent à acheter de la terre et la font cultiver par des manoeuvres. Ainsi le groupe des femmes présente en son sein beaucoup de clivages et de différenciations socio-économiques pouvant conduire à des oppositions et conflits.

1.3.3. Les budgets féminins.

Pour ces diverses activités, le capital de départ peut provenir d'une partie de la dot ou du travail salarié pratiqué couramment à proximité des plantations (coopératives ou fermes d'Etat).

Les maris ne s'opposent pas à cette autonomie féminine, voyant d'un assez bon oeil les regroupements coopératifs (pour la production du gari) ainsi que les placements d'argent dans les tontines (1).

Le revenu tiré du négoce est géré individuellement par les femmes (2). Il leur permet de faire face aux charges familiales sans cesse croissantes : elles assurent maintenant une bonne partie de l'entretien

(1) Tontine : association de personnes qui versent régulièrement une somme définie dans une caisse commune. Chacun touche la totalité de la caisse à tour de rôle.

(2) Une grande part du revenu peut aussi être "consommée" en dépenses pour les fêtes ou les funérailles.

des enfants et ces obligations nouvelles (1) les poussent à rechercher des activités rémunératrices.

1.3.4. L'importance du travail féminin est connue avant le démarrage du projet.

En 1966, avant la création des coopératives, l'IGN a étudié de façon approfondie la répartition des tâches entre hommes et femmes dans la région du Grand-Hinvi. Les activités productrices des femmes sont réparties de la manière suivante :

- les travaux agricoles : les femmes cultivent leur propre champ dont elles vendent les produits et travaillent aussi sur le champ du mari pour le semis et la récolte. Le nombre moyen de journées de travail consacrées par une femme à l'agriculture est de 67 jours par an.

- les activités commerciales : elles consistent surtout à vendre ou revendre des produits agricoles bruts et des produits manufacturés. Elles occupent en moyenne 48 jours par an.

- les fabrications culinaires destinées à la vente (akassa, beignets, ignames frits...) prennent 30 jours de travail par an.

- les activités domestiques, parmi lesquelles la fabrication de l'huile de palme tient une large place, mobilisent les femmes 54 jours par an.

Au total, les activités productrices des femmes représentent 200 jours de travail par an soit le même nombre de jours que pour les hommes.

*
* *

Le projet Grand-Hinvi a-t-il pris en compte ce rôle, souligné dans les rapports préliminaires ? Ou bien la mise en place des nouvelles structures s'est-elle faite, comme dans bien d'autres cas, en totale abstraction de la situation socio-économique d'une partie de la population ?

(1) En contrepartie de la participation des femmes aux travaux champêtres, l'homme doit nourrir, vêtir et loger la femme et les enfants. Pour diverses raisons (augmentation des charges monétaires, éclatement de la famille, etc, ...) les hommes font de moins en moins face à ces obligations.

2. LE PROJET AGRO-INDUSTRIEL DE GRAND-HINVI.

2.1. Description du projet.

2.1.1. La place du projet dans les politiques de développement agricole et les objectifs du nouveau modèle.

a) Dès 1947, l'administration coloniale envisage une restructuration de la palmeraie en vue d'une augmentation de la production ; cette politique garde comme base l'exploitation individuelle du paysan en le poussant à privilégier la culture du palmier à huile par l'introduction de variétés sélectionnées à haut rendement ; le Secteur Rénovation de la Palmeraie (SRP) avait pour mission de rénover les peuplements naturels dans le rayon des usines. Mais cette politique incitant à l'augmentation de la production des cultures de rente fut un échec ; les paysans n'ont pas modifié la répartition de leurs terres et de leur travail entre cultures vivrières et cultures de rente.

Vers les années 1950, une opération de cadastrage couvre tout le Sud Bénin afin d'identifier les propriétaires et de matérialiser les droits acquis : il s'agit donc pour l'administration coloniale de mieux connaître les droits fonciers traditionnels pour les utiliser dans son intérêt.

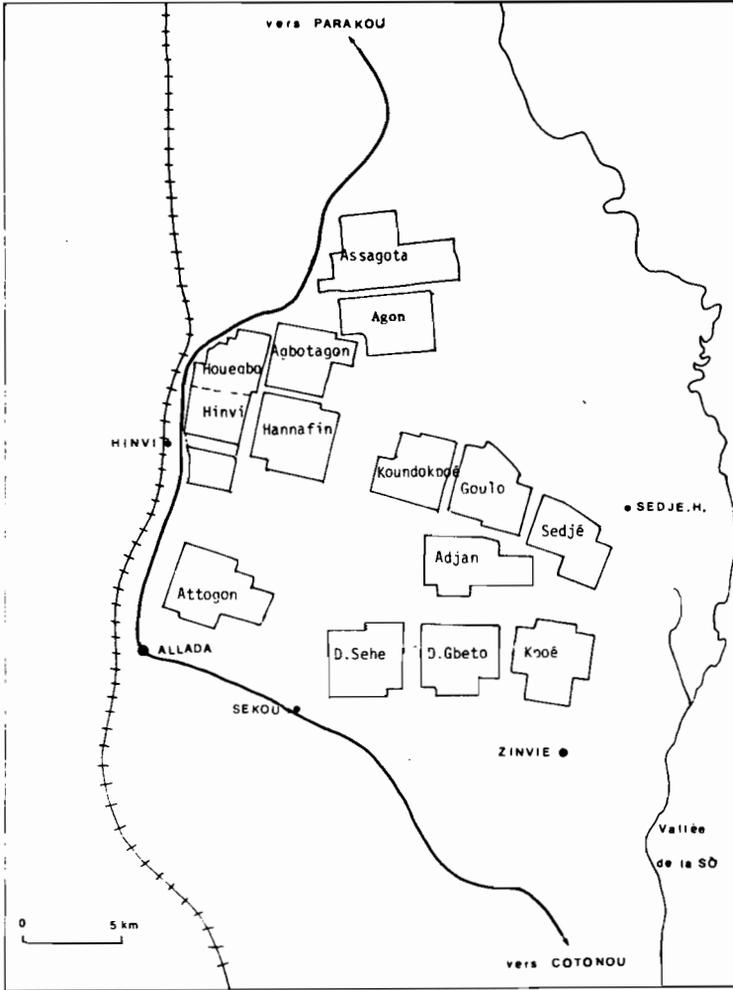
Une nouvelle structure permettant un encadrement plus serré des paysans fut mise en place : la juxtaposition sur des blocs de plantations de cultures vivrières et de palmiers sélectionnés (que les paysans associent en principe sur le même champ) aurait permis de rallier les paysans à ce type d'exploitation ; mais les paysans ayant une utilisation différente des produits du palmier à huile (huile de palme artisanale, mais aussi vin de palme et sodabi) contrecarraient les projets du SRP.

Après l'indépendance, des champs collectifs sont créés au niveau des villages, en s'appuyant :

- d'une part sur les solidarités traditionnelles et l'exploitation collective des terres (alors presque abandonnée),

- d'autre part sur les expériences pré-coopératives tentées depuis plusieurs années.

Figure 2. CARTE SCHEMATIQUE DU PROJET DE GRAND-HINVI (REGION D'ALLADA).



+++++ chemin de fer

coopérative

— route goudronnée

~~~~~ rivière

Mais les obstacles sont d'ordre technique (problème de stockage, d'approvisionnement en semences) et politique : les paysans sont très réticents devant cette organisation. Ils considèrent le champ villageois comme celui du gouvernement, qui, pour accroître massivement la production agricole, n'hésite pas à recourir à ce que les paysans assimilent à des travaux forcés.

b) Cela aboutit en 1961-1962, à la mise au point d'un nouveau système, tenant compte des expériences précédentes : la création de coopératives agricoles obligatoires qui permettront une augmentation et une meilleure organisation de la production.

Ce nouveau modèle qui a été appliqué dans la région de Grand-Hinvi (1) a pour but "d'accroître la production et l'exploitation des produits du palmier à huile... et l'introduction de techniques agronomiques modernes permettra aux coopérateurs de produire sur leur parcelle individuelle des quantités importantes de maïs, arachide et coton destinées à la vente, ainsi que la subsistance des 4 000 familles participantes" (2).

Achévé en 1976, ce pionnier des projets de développement rural intégré, a un double objectif :

- au niveau national : augmentation de la production d'huile de palme qui constitue une part importante des exportations.

- au niveau régional : l'amélioration des conditions de vie de la population se ferait par la création de pôles d'animation sociale, d'une source d'emplois et de revenus réguliers sur la palmeraie, d'une autosuffisance alimentaire par la zone de cultures vivrières.

#### 2.1.2. Les périmètres d'aménagement rural.

a) Les zones retenues sont déclarées périmètres d'utilité publique par décret du Président de la République. Les périmètres sont divisés en deux principales zones :

---

(1) Le cadre en est défini par deux lois : loi 61.26 : définition et mise en valeur des périmètres ; loi 61.27 : statut de la coopération.

(2) BIRD - Appraisal report - fév. 1969.

- la palmeraie sélectionnée de 400 à 700 ha (ZOPA),
- zone de culture annuelle de 400 à 700 ha divisée en lots de 1,5 ha. Ces lots distribués aux paysans pour leurs cultures vivrières (pratiquées en continu grâce à l'assolement et aux améliorations techniques permettant la suppression de la jachère).

L'objectif de la mise en valeur de la ZOCA est double :

- fixer la main-d'oeuvre nécessaire à la plantation et à l'exploitation de la palmeraie en distribuant un ou plusieurs lots de 1,5 ha aux anciens propriétaires (coopérateurs A) et aux travailleurs réguliers de la plantation (coopérateurs B).

- améliorer le revenu du coopérateur par une production agricole devant assurer son autosuffisance alimentaire et dégager des excédents commercialisables.

b) Sur ces périmètres sont créées des coopératives d'aménagement rural regroupant deux sortes de coopérateurs :

- \* Les coopérateurs A sont les anciens propriétaires fonciers : ils ont perdu le droit d'usage de leur terre, mais reçoivent des parts sociales (une part par hectare) de la nouvelle coopérative. Ils touchent un intérêt (1) sur cette part mais n'ont pas de pouvoir de décision.

- \* Les coopérateurs B ou travailleurs non propriétaires ayant effectué 200 journées de travail pendant la période d'investissement (plantation et arrivée en production) sont payés en indemnités (125 CFA par jour alors que le minimum garanti est de 275 CFA) et par ce système de retenue "capitalisent" et deviennent porteurs d'une part sociale au bout de 200 jours.

Comme dans toute coopérative, chaque homme a une voix et l'Assemblée Générale élit un Conseil d'Administration.

Le capital social de ces coopératives est donc constitué d'un apport en terre et d'un apport en travail.

---

(1) Intérêt de 3 % par an par hectare, estimé à 30 000 CFA.

c) La coopérative doit aussi devenir un pôle d'aménagement rural comprenant :

- . une zone de boisement de 100 ha en teck et acacia (approvisionnement en bois de feu et de charpente),
- . un troupeau collectif et des pâturages,
- . une zone urbaine destinée à permettre le regroupement des "tatas" (1) dispersées dans le périmètre autour d'équipements collectifs (puits, dispensaires, écoles, etc, ...).

d) Ces coopératives restent provisoirement sous la tutelle d'une société d'économie mixte, complètement africanisée depuis sa création, la SONADER (qui devient en 1975 la SOBEPALH (2)). La transformation directe de l'huile de palme se fait dans une huilerie installée en bordure du périmètre et gérée par la SOBEPALH.

\* Quatre coopératives dans la zone de Allada, financées par le FAC (Fonds d'Aide et de Coopération) sont créées de 1965 à 1967 : Hinvi, Houegbo, Agon et Assagota.

\* Dix autres sont financées par le FAC (à 47,9 %), la Banque Mondiale (crédit IDA 47,9 %) et le Bénin (4,2 %) prévoyant :

- . la plantation de 10 x 600 ha de palmeraie (ZOPA),
- . la création de 10 x 600 ha de zones de cultures annuelles (ZOCA),
- . l'achat de 310 têtes de bétail,
- . l'aménagement de pistes et infrastructures,
- . la construction d'une huilerie d'une capacité de traitement de 70 000 tonnes de régimes par an.

\* Les subventions FAC sont prêtées à la SONADER et doivent être remboursées en fonds de renouvellement de la palmeraie, qui assure la continuité et la reproductibilité du projet.

Ce modèle est introduit dans une zone densément peuplée, cultivée par des petits exploitants, propriétaires individuels pratiquant une agriculture extensive sous les palmiers (diversifiée mais basée sur le maïs).

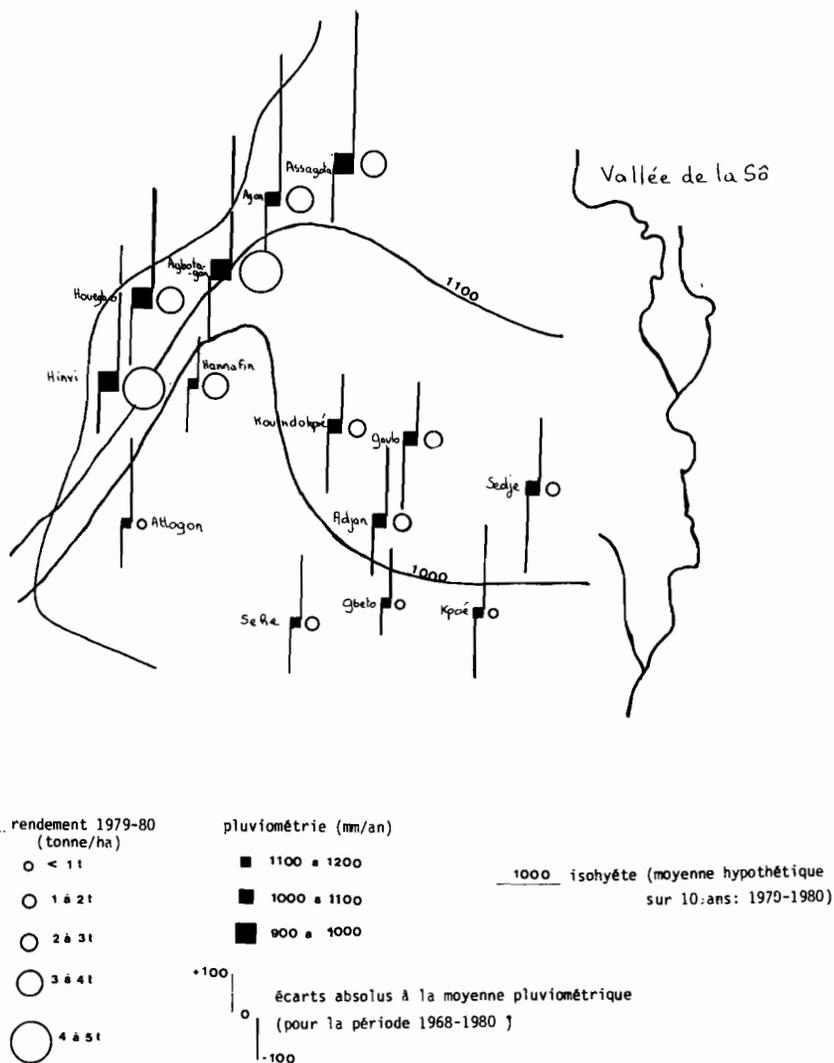
---

(1) Tata : concession.

(2) SOBEPALH : Société Béninoise du Palmier à Huile.

Figure 3: CARTE PLUVIOMETRIQUE ET RENDEMENTS PAR COOPERATIVE

L'écart entre les moyennes pluviométriques est élevé: les coopératives centrales sont moins arrosées (mais les écarts absolus sont plus faibles) la corrélation avec les rendements existe, mais apparemment la pluviométrie n'est pas la seule responsable des disparités entre coopératives. (comparer Agon et Goulo ou Hannafin et Kpoé )



Va-t-il s'intégrer unilatéralement à grande échelle dans une région reconnue assez hétérogène par les études préliminaires ?

## 2.2. Bilan des réalisations.

Après l'arrêt des financements extérieurs, la situation des coopératives s'est dégradée de plus en plus. Les causes de l'échec sont multiples et liées les unes aux autres, entraînant un certain nombre de cercles vicieux.

### 2.2.1. La zone de palmeraie.

Le bilan est extrêmement négatif ; la production après 10 ans n'atteint que 23,5 % de celle prévue ; sur dix coopératives, une est bénéficiaire, une en équilibre et huit sont déficitaires.

La pluviométrie, souvent accusée de tous les maux, explique une diminution de la production après la sécheresse de 1976 et 1977, mais pas dans les proportions qu'on lui impute facilement.

Les palmeraies sont en réalité sous-exploitées, mal entretenues et parfois non récoltées ; ceci est dû entre autres au manque de main-d'oeuvre : la stagnation de la rémunération de la main-d'oeuvre et du prix du régime acheté par l'huilerie (figure 5) entraîne les coopératives dans un cercle vicieux (1).

- Les coopérateurs, sous-payés et sans responsabilité, préfèrent de plus en plus l'exode au travail sur la palmeraie. Par suite du manque d'entretien et de l'augmentation du vol, les rendements officiels sont de plus en plus bas et ne permettent pas une meilleure rémunération de la force de travail. D'où une aggravation du mauvais entretien, du vol et du mécontentement (2).

- La situation financière délicate de la SOBEPALH ne lui permet pas de renouveler son parc de transport. La collecte des régimes devient de plus en plus irrégulière, augmentant et le vol et la perte de régimes

---

(1) Parallèlement l'indice des prix de l'huile à l'exportation a augmenté 2,5 fois plus vite que la rémunération au producteur.

(2) Voir en annexe I le mode d'utilisation du revenu des travailleurs sur la palmeraie.

Figure 4. RENDEMENT PAR COOPERATIVE.  
(année 1979- 1980 )

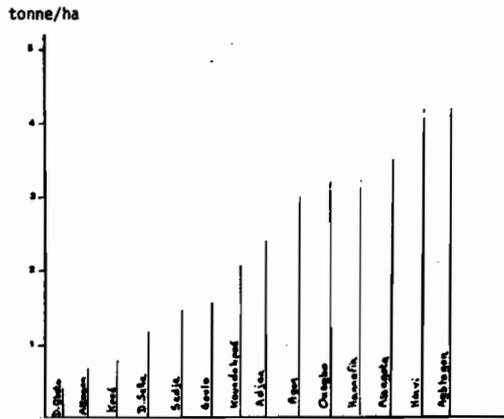
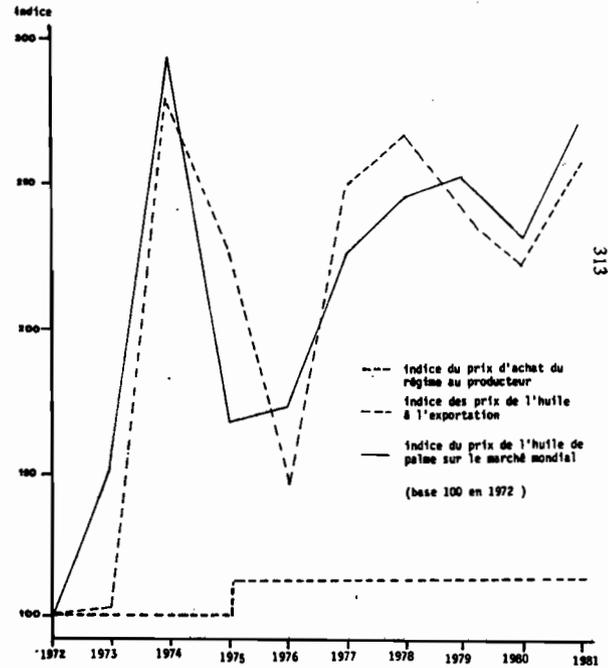
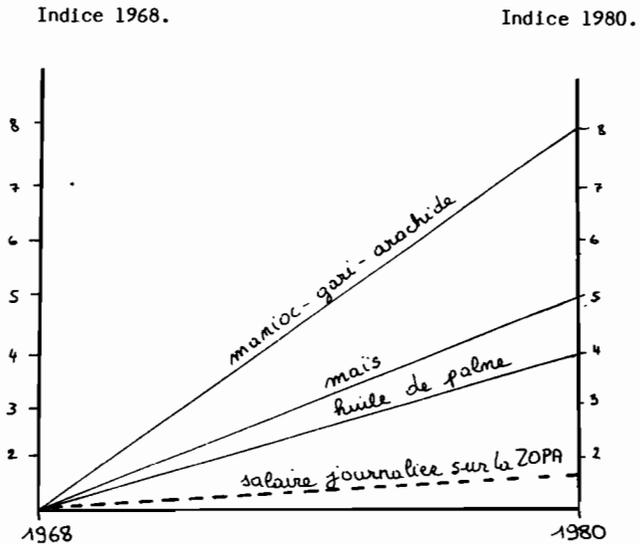


Figure 5. INDICES DES PRIX D'ACHAT DE L'HUILE DE PALME A DIFFERENTS NIVEAUX.



pourris. Il en résulte un sous-approvisionnement de l'huilerie et donc une sous-utilisation de sa capacité de production, entraînant à son tour une faible rentabilité, aggravant encore la situation financière générale de la SOBEPALH, qui est tentée de transférer toujours plus de charges à des coopératives déjà déficitaires et à des coopérateurs déjà sous-rémunérés.

Figure 6. VARIATIONS DES INDICES DES PRIX ET DES SALAIRES.



### 2.2.2. La zone de cultures annuelles.

L'échec de la ZOCA est aussi frappant que celui de la palmeraie ; le taux de mise en culture est faible et les rendements décroissants ; les améliorations techniques qui devaient accompagner l'intensification des cultures n'ont pas été réalisées : les terres s'épuisent et se dégradent et la sécurité alimentaire est menacée.

\* Le palmier à huile est exclu de l'exploitation agricole du coopérateur et réservé à l'huilerie alors qu'il est reconnu comme le pilier de l'économie et de la vie des populations.

\* Les techniques culturales proposées sont plus exigeantes en travail que les techniques traditionnelles : l'assolement, tout en réduisant l'éventail des productions, est affreusement compliqué et inapplicable (1).

- L'encadrement technique est incompetent et ressenti comme une charge par les coopérateurs. L'intensification des cultures nécessitait l'introduction de l'utilisation d'engrais et de la culture attelée et donc supposait que ces produits soient disponibles à un prix accessible aux paysans.

Ces conditions n'ont pas été réalisées, mais c'est surtout la pénurie d'engrais, de pièces détachées pour la charrue, le mauvais état sanitaire des boeufs qui ont rendu impossible pour les paysans la maîtrise et l'utilisation de ces nouvelles techniques, auxquelles ils sont a priori favorables ; ayant constaté l'amélioration des rendements par l'introduction de ces intrants, ils sont prêts à s'endetter pour se les procurer, prêts à payer l'engrais au prix fort quand ils en trouvent sur le "marché parallèle", à louer un attelage au voisin qui a la chance d'en avoir un complet, etc, ... C'est donc la SOBEPALH qui avait pris la responsabilité (toujours aussi peu partagée) de "l'encadrement" des cultures vivrières et de l'approvisionnement en engrais, attelage, semences, qui est responsable de l'échec technique de la ZOCA : secteur "annexe" des coopératives (l'essentiel étant pour elle le palmier), l'inertie et la bureaucratie sont encore plus criantes ici.

### 2.2.3. L'aménagement rural.

a) Le projet initial prévoyait la création de véritables villages coopératifs avec des infrastructures de base pour accueillir les villageois dont les habitations se situent dans la zone à exproprier. Ce volet du projet, pourtant essentiel, est vite passé aux oubliettes, abandonné en cours de route ou inexploitable par les coopérateurs, la SOBEPALH figeant et paralysant tout fonctionnement autonome des coopératives. C'est le cas de la zone de boisement, exemple typique de la centralisation de la gestion par la SOBEPALH : les coopératives sont obligées de se soumettre à des

---

(1) L'assolement comporte 42 combinaisons pour une parcelle de 1,5 ha...

procédures très compliquées pour obtenir l'autorisation de couper les arbres, pourtant plantés pour fournir du bois de construction (teck) ou de chauffe (cassia).

La promesse de puits n'a débouché que sur l'installation de quelques citernes ; faute de médicaments, le secouriste ne peut soigner les hommes alors qu'il dispose de produits vétérinaires pour les animaux (ce qui fait dire aux coopérateurs : "vous préférez les animaux aux travailleurs").

L'animation consiste en causeries sur les thèmes les plus hétéroclites (1) ; l'activité d'alphabetisation stagne : les coopérateurs se plaignent de l'inadaptation de l'enseignement : "avec ça, nous n'arrivons pas à comprendre un bilan".

#### b) La coopérative : un mythe ?

Si ce ne sont pas des coopératives sans coopérateurs, le pouvoir de ceux-ci est bien réduit : la SOBEPALH gère, administre, nomme les encadreurs, fixe les prix (2), les salaires. Pourtant les Assemblées Générales ont lieu, les Conseils d'Administration siègent (3) mais ne peuvent décider que de l'affectation des ristournes qui relèvent du mythe (4). Le déficit permanent des coopératives est dû, entre autres, à l'appareil bureaucratique mis en place par la SOBEPALH, dont l'entretien représente 25 à 30 % du chiffre d'affaires des coopératives. L'essentiel du travail de l'encadrement consiste à écrire des rapports, à faire des demandes écrites au siège de la société pour n'importe quelle opération.

---

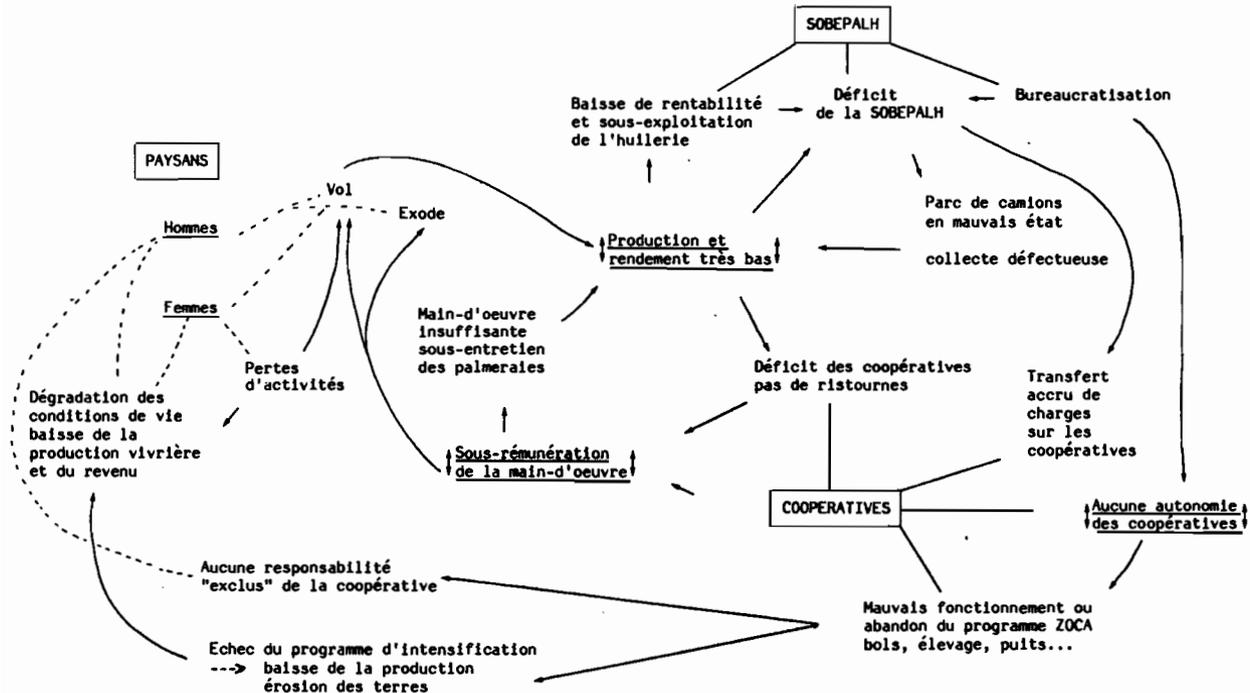
(1) Par exemple, le code de la route, les AG, déficit et causes, les maladies sexuelles (extrait du rapport annuel d'activités, août 1979).

(2) Cependant la SOBEPALH n'est pas la seule responsable : les prix des régimes fixés par l'Etat sont très bas et n'ont pas bougé depuis 1975.

(3) Les procès-verbaux d'A.G. sont très intéressants à consulter : chaque année le même cahier de doléances, assorti de remarques déabusées est présenté à la SOBEPALH : "Nous vous transmettons nos doléances. Nous avons fait les mêmes l'année dernière. Sans doute vous les enterrez dans vos bureaux comme d'habitude, mais nous vous les exprimons quand même".

(4) Les ristournes sont la part des bénéfiques retournés aux coopérateurs quand le bilan est excédentaire, ce qui est exceptionnel.

Figure 7. QUELQUES CERCLES VICIEUX EXPLIQUANT LA DEGRADATION DU PROJET.



Par exemple, pour remplacer l'huile de palme artisanale dont la fabrication est supprimée, les coopératives peuvent acheter de l'huile à l'usine, selon un certain quota par coopérateur. Mais pour cela, il faut que la coopérative passe une commande, la transmette au CATES qui transmet à Porto Novo qui délivre un ordre d'enlèvement à l'usine. Encore faut-il que la commande soit payée d'avance et que les coopérateurs aillent chercher leur huile à l'usine, située parfois à 20 ou 30 km.

Pensant que les paysans analphabètes ne sauront pas gérer leurs affaires, la société de tutelle a développé tout un appareil bureaucratique assurant à la fois contrôle et répression.

#### 2.2.4. Conclusion.

L'échec de l'opération est triple : technique, économique et social. Alors que le projet confisquait toute une partie de leurs terres et bouleversait leur travail, bien peu de choses ont été entreprises pour améliorer les conditions de vie des paysans. L'élevage et les boisements sont gérés par la SOBEPALH et ne procurent ni viande ni bois aux coopérateurs, sauf accidentellement et clandestinement ; les coopératives sont matérialisées par le siège mais ne constituent en aucune façon un pôle d'attraction sociale, les puits et les dispensaires sont rarissimes.

Les femmes en premier lieu, et l'ensemble des exploitants coopérateurs, ont perdu la maîtrise de leurs terres et de leur travail et ont connu une dégradation constante de leurs revenus. Pour survivre, pour maintenir des activités ancrées dans leurs pratiques et nécessaires pour satisfaire leurs besoins quotidiens, ils ont été progressivement dans l'obligation :

- ou d'émigrer à Cotonou et au Nigéria, temporairement ou définitivement, ce que confirme l'analyse démographique de 1979,

- ou de se prolétarianiser en devenant manoeuvres agricoles pour le compte des propriétaires ou en travaillant, faute d'autre solution, sur la ZOPA,

- ou/et de "voler" des fruits et des régimes pour les vendre ou pour fabriquer de l'huile de palme.

## II. L'ECHEC DU PROJET : PROLETARIANISATION ET PAUPERISATION DES FEMMES ?

Ainsi, dans une région densément peuplée, aux possibilités d'emploi limitées, les palmeraies du périmètre se dégradent faute de main-d'oeuvre. Si beaucoup d'hommes émigrent, les femmes, elles, restent. Ayant perdu leurs activités artisanales et l'accès à la terre, que leur apporte en contrepartie le travail sur la palmeraie ? D'artisans, sont-elles devenues manoeuvres ?

Quelles ont été les stratégies de participation, de résistance ou de reconversion ?

### 1. UNE "MARCHE FORCEE VERS LE SALARIAT" ?

#### 1.1. Le droit à la terre.

L'accès à la terre est un indicateur essentiel pour apprécier la place des femmes dans un projet. La ZOPA étant gérée collectivement, c'est sur la ZOPA que l'on peut le mieux observer les changements intervenus par rapport au droit "traditionnel".

##### a) Le droit coutumier évolue...

Le système d'héritage est patrilinéaire et ce sont les descendants mâles qui héritent de la terre. Quand une femme se marie, elle quitte son lignage et sa maison d'origine (ou concession) pour celui du mari. Cependant, elle garde des relations sociales étroites (visites, cérémonies religieuses) avec sa famille, mais est exclue de l'héritage des terres (excepté en l'absence d'héritiers mâles). Elle a des droits sur l'héritage mobile (sauf pour l'argent qui revient à l'héritier principal).

Du côté de leur mari, elles n'ont aucun droit d'héritage mais en cas de veuvage elles sont prises en charge ou se remarient avec un membre de la famille de leur époux. Le mari doit en principe prêter (pour une durée souvent limitée à un ou deux ans) un champ à sa femme sur lequel elle fait ses cultures personnelles.

Avec l'évolution de la propriété privée, la situation change : il n'est plus de première importance que la terre reste dans la famille. La terre devient un objet de spéculation et les femmes peuvent l'acquérir maintenant par d'autres moyens. Dans le droit traditionnel, le père ou le frère octroie une partie de la récolte à la femme qui dispose aussi d'un champ pour son usage personnel. L'individualisation des cultures et la pression sur les terres, accentuée par la création des périmètres d'aménagement rural, entraînent fréquemment l'abandon de ces règles coutumières ignorées par la juridiction moderne et dont les bénéficiaires (les femmes) sont en position de faiblesse dans les appareils de décision actuels (administration, etc, ...).

b) L'accès à la terre est plus difficile pour les femmes.

Juridiquement exclues du droit de propriété de la terre (sauf rares exceptions, veuves sans fils, etc, ...), les femmes ne sont pas reconnues propriétaires fonciers, les bénéficiaires de parts sociales (parts A) sur la coopérative sont tous des hommes (bien que l'on ait recensé en 1966 3 % de femmes propriétaires). Les lots en ZOCA ayant été attribués au départ en priorité aux propriétaires fonciers, aucune femme, sauf exceptionnellement les veuves, n'a eu accès directement aux lots (en effet, jusqu'à une période récente les femmes ne pouvaient être propriétaires).

Les autres attributaires sont les porteurs de parts B, mais peu de femmes ont effectué les 200 journées de travail pendant le défrichement, ce travail étant trop dur. Par la suite, quelques lots furent attribués à des femmes, souvent pour des cas particuliers (veuves...). L'attribution d'un lot à une femme reste donc un fait exceptionnel.

### 1.2. Les travaux champêtres.

Dans la majorité des cas, avant la création de la coopérative, le mari prêtait une terre à sa femme ; elle la cultivait pour son propre compte et en vendait les produits. La réduction des surfaces cultivables à un lot de 1,5 ha par famille a souvent entraîné la disparition du champ de la femme : il est rare en effet qu'elle dispose d'une parcelle. Par contre, elle travaille sur le lot de son mari comme sur le champ familial.

La situation de déséquilibre vivrier que connaissent la plupart des attributaires de lots explique facilement ce changement : la pression sur la terre est trop forte et les premières victimes en sont les femmes (1).

Les femmes travaillent aussi sur les champs du mari où elles font surtout le semis et la récolte. Elles reçoivent en échange un cadeau ou une partie de la récolte.

La pression sur les terres, supprimant de fait le droit d'usage des femmes d'un champ du mari, oblige les plus démunies d'entre elles à s'embaucher comme manoeuvres journaliers sur les champs des gros propriétaires fonciers et/ou à aller travailler sur la palmeraie.

### 1.3. Le travail des femmes sur la palmeraie.

Depuis leur création, les coopératives ont de plus en plus souvent fait appel aux femmes : la baisse relative de la rémunération des employés sur la palmeraie a provoqué une désaffection des travailleurs masculins qui n'y viennent qu'en dernier recours : ainsi, paradoxalement, dans une région où la main-d'oeuvre est abondante, on manque cruellement de bras dans les coopératives ; les régimes ne sont pas toujours récoltés et faute d'entretien, les périmètres se dégradent de plus en plus. Les femmes n'ayant pas toujours les mêmes possibilités de choix que les hommes (elles peuvent difficilement aller travailler loin) forment souvent maintenant près de 50 % de la main-d'oeuvre journalière (annexe 2).

---

(1) A peu près la moitié des femmes interrogées souhaiterait avoir un champ, mais très peu en font la demande à la coopérative, soit parce qu'elles ne savent pas faire les démarches, soit parce qu'elles pensent ne pas y avoir droit.

### 1.3.1. Les tâches et la rémunération.

Les femmes travaillent à l'entretien de la palmeraie ainsi qu'à la récolte des régimes.

a) Les travaux d'entretien : . Le rabattage est la coupe à la machette de la végétation qui pousse sous les palmiers.

Ce travail, pénible en lui-même, peut devenir très dur lorsque la palmeraie est mal entretenue et prend des allures de brousse épaisse.

. Les ronds, il faut nettoyer complètement le sol sur un rayon de 1,50 m autour du palmier.

. Les sentiers de récolte qui permettent d'évacuer les régimes coupés vers l'aire de ramassage. Les femmes ne font jamais l'élagage (coupe des branches inutiles de palmiers).

Tous ces travaux peuvent être assimilés au défrichement, travail qui est traditionnellement réservé aux hommes.

Le travail est payé à la tâche. Une tâche correspond à une surface définie (ou un nombre donné de palmiers) sur laquelle les travaux doivent être effectués. La journée n'est payée que si la tâche est terminée et considérée comme bien faite par les chefs d'équipe et encadreurs ZOPA. La durée du travail pour une tâche dépend des capacités physiques mais aussi de l'état de la palmeraie. En général, elle est de quatre heures et est payée 200 CFA (parfois 225 CFA sur certaines coopératives).

b) La récolte. Les femmes portent les régimes coupés, depuis les arbres jusqu'à l'aire de ramassage où le camion passera les prendre. Ce transport se fait sur la tête dans des bassines. La bassine de régimes peut atteindre et dépasser 30 kg. Chaque coupeur est ainsi associé à une porteuse ou une équipe de deux porteuses. Ce travail de portage auquel les femmes sont

habituées peut être rendu difficile par le mauvais entretien des sentiers de récolte de la palmeraie.

S'il y a une certaine division du travail (les hommes à l'entretien et les femmes à la récolte), les femmes sont obligées, bon gré mal gré, de participer aux pénibles travaux d'entretien, faute de main-d'oeuvre masculine.

La rémunération se fait à la tâche (200 CFA par jour) en période de basse production ou à la pièce : 5 CFA par régime (mais certaines coopératives ont payé 2,50 CFA jusqu'en mars 1980) : sur certaines coopératives, le coupeur est mieux payé que la porteuse (à travail égal, salaire inégal...).

On remarquera qu'il faut transporter 40 régimes pour avoir 200 CFA soit faire 20 voyages de 20 à 30 kg. On remarquera aussi que le rythme de travail et la rémunération des porteuses sont fonction de ceux du coupeur.

#### c) Utilisation du revenu.

Plus des 3/4 des femmes cotisent à des tontines. La mise peut être hebdomadaire ou les jours de marché (tous les 5 jours) ou mensuelle. Certaines cotisent à plusieurs tontines. Ces tontines sont souvent mixtes et la mise varie de 50 CFA par semaine à 1 500 CFA par mois. Quand elles touchent la tontine, elles achètent :

- . soit des tissus, des plats,
- . soit un stock de produits pour faire du commerce (cigarettes, boîtes de conserves, etc, ...).

Dans deux cas sur 16, elles aident à l'amélioration de la case.

#### 1.3.2. Conditions et rythme de travail (1).

a) Les conditions de travail sont difficiles. Beaucoup de femmes ne viennent sur la ZOPA que pour le portage des régimes et évitent ainsi les travaux

---

(1) En annexe 3 sont reproduits des extraits d'entretiens avec les femmes : bien que ce soient des documents bruts, ils font, plus que tout autre analyse, prendre conscience des problèmes des femmes.

d'entretien qu'elles trouvent durs et dangereux (les cas de blessures à la machette ou de morsures de serpent sont fréquents). Les accidents du travail prennent vite des proportions catastrophiques : le secouriste de la coopérative est inefficace (faute de médicaments), il faut souvent faire plusieurs kilomètres jusqu'au dispensaire le plus proche.

L'immobilisation forcée consécutive à un accident prive de ressources les femmes qui n'ont que le travail à la ZOPA pour vivre (c'est souvent le cas pour les veuves et les femmes âgées).

La garde des enfants leur pose un gros problème. Souvent, pour les travaux champêtres familiaux, elles amènent leurs jeunes enfants avec elles ; or, sur la palmeraie, pour des raisons de sécurité, elles ne peuvent faire de même.

Au cours des entretiens dans les villages à proximité de la palmeraie, les femmes qui ne vont pas ou peu à la ZOPA expliquent que le travail est trop dur et trop mal payé et que dans la mesure du possible, elles font du commerce ou ont des activités ménagères, champêtres et artisanales.

En somme, elles ne voient dans la ZOPA qu'une solution de dernier recours pour avoir un peu d'argent ; quelques-unes apprécient quand même le fait d'avoir une possibilité de travail et de gain à tout moment. Mais souvent "on y va quand on ne peut pas faire autrement" : c'est pour cette raison que, proportionnellement, la main-d'oeuvre féminine compte beaucoup de jeunes filles et de femmes âgées.

b) La participation des femmes au travail sur la ZOPA. Suivant la situation géographique de la coopérative, la proportion de femmes parmi les travailleurs varie beaucoup (figure 8).

\* Dans les coopératives de l'intérieur, c'est-à-dire assez enclavées, sans gros marché à proximité, près de la moitié de la main-d'oeuvre est féminine :

|            |        |                                                               |
|------------|--------|---------------------------------------------------------------|
| Adjan      | ( 43 % | pourcentage de journées de travail<br>fournies par les femmes |
| Gbeto      | ( 48 % |                                                               |
| Koundokpe) | 47 %   |                                                               |

\* Par contre, dans les coopératives situées en bordure de la route ou près d'un marché, la participation des femmes sur la ZOPA est nettement moindre :

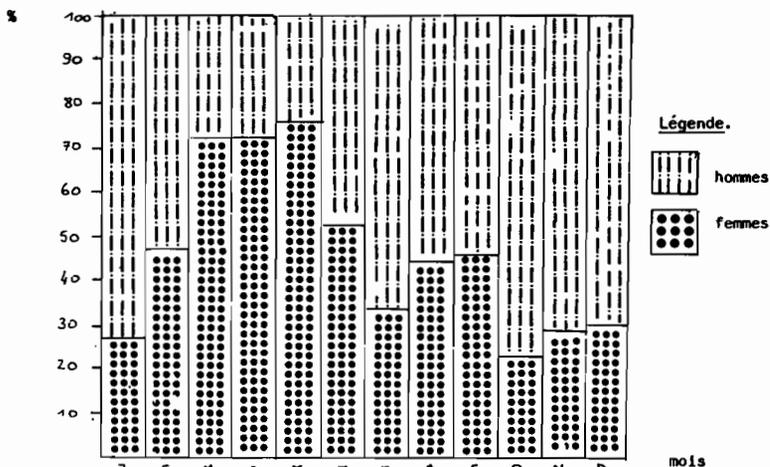
|           |      |
|-----------|------|
| Agbotagon | 29 % |
| Houegbo   | 12 % |
| Sedje     | 20 % |

Les femmes préfèrent faire du petit commerce plutôt qu'aller travailler sur la palmeraie ; la proximité de la route bitumée favorise une activité commerciale beaucoup plus intense.

De même à Sedje, le marché assez important et la culture de bas fonds offrent des débouchés aux femmes qui, de ce fait, désertent la coopérative. L'activité commerciale quand elle est possible, est donc beaucoup plus rémunératrice que le travail sur la palmeraie.

Les femmes disent elles-mêmes : "on va sur la palmeraie quand on ne peut pas faire autrement".

Figure 8. VARIATIONS MENSUELLES DU RAPPORT MAIN-D'OEUVRE MASCULINE-MAIN-D'OEUVRE FEMININE. (Adjan, 1980)



D'un mois sur l'autre, le nombre de jours de travail effectués par les femmes peut varier de 1 à 7. Ainsi à Adjan le nombre de jours de travail des femmes est au minimum de 210 (au mois de janvier) et au maximum de 1 432 en décembre. La corrélation avec les travaux champêtres est nette sans être automatique.

Pendant la grande saison sèche et dans une moindre mesure pendant la petite saison sèche, la main-d'oeuvre est disponible et vient donc plus nombreuse et plus régulièrement. Par contre, en période de travaux agricoles, les travailleurs vont aux champs plutôt que sur la ZOPA : l'irrégularité est plus sensible chez les hommes que chez les femmes, car ceux-ci en plus de leur propre champ, s'emploient comme journaliers chez les paysans aisés des alentours. De plus, ils ont une plus grande facilité que les femmes à participer aux migrations temporaires de travail.

Le nombre mensuel de jours de travail fournis par une femme est révélateur du peu d'intérêt qu'elle a à travailler sur la palmeraie. A Adjan, en janvier, 97 % des femmes travaillent de 1 à 5 jours par mois ; le mois de travail le plus intensif est décembre, où 58 % des femmes travaillent de 1 à 5 jours.

Au moment des travaux champêtres, elles quittent la ZOPA pour aller travailler sur les champs ou le lot du mari qui ne peut payer des journaliers (1). Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de dépenses supplémentaires et nécessitent une intensité plus élevée de travail.

Donc la main-d'oeuvre féminine est nombreuse mais irrégulière car le travail sur la ZOPA est dur et mal payé. Dès qu'une autre activité est possible, les femmes préfèrent quitter la palmeraie. Seules, une augmentation de la rémunération et une amélioration des conditions de travail, ainsi qu'une participation aux responsabilités, inciteraient les femmes à venir travailler sur la palmeraie.

#### 1.4. L'exclusion des centres de décision.

Si elles constituent souvent 50 % de la main-d'oeuvre journalière, leur absence à tous les niveaux de responsabilités (depuis le chef d'équipe

---

(1) Un journalier touche de 300 à 400 CFA par jour de travail et est nourri.

Figure 9. PARTICIPATION DES FEMMES AU TRAVAIL SUR LA ZONE DE PALMERAIE (ZOPA).

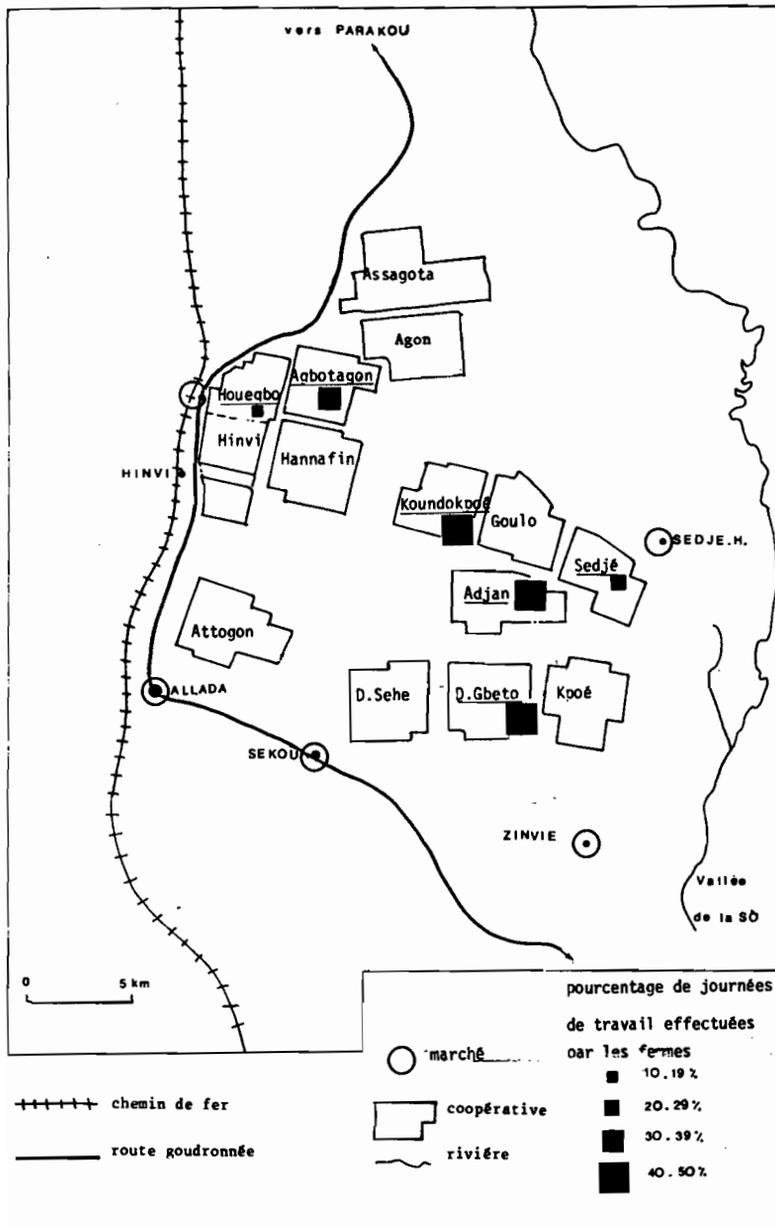
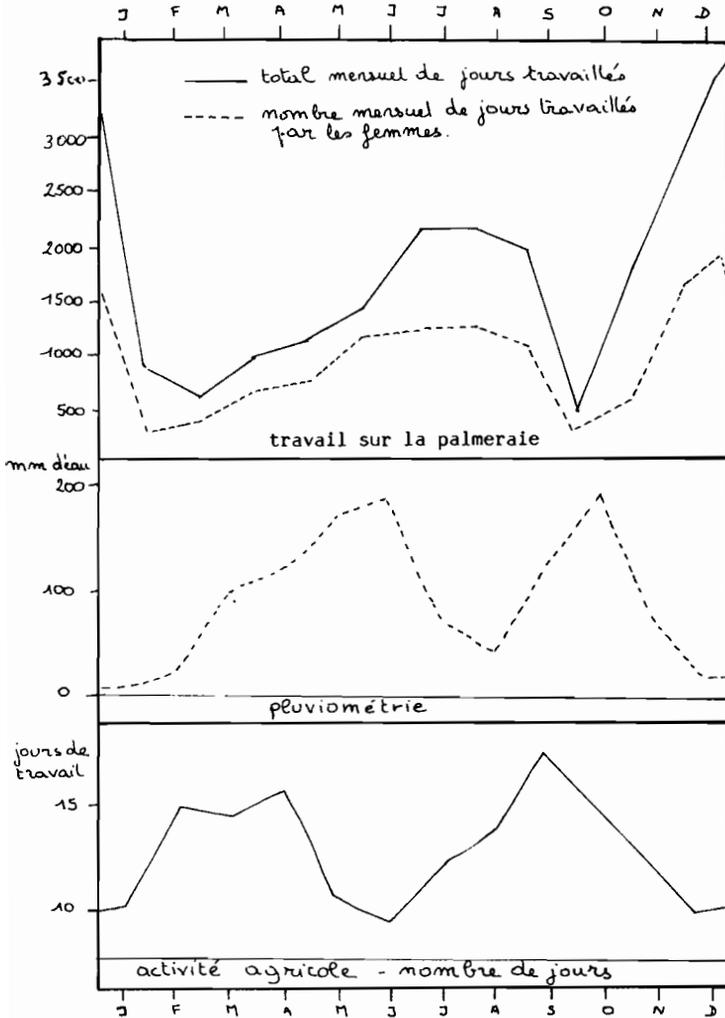


Figure 10. VARIATION DU TRAVAIL SUR LA PALMERAIE EN FONCTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET DE LA PLUVIOMETRIE. (Adjan 1980).



jusqu'au cadre de la SOBEPALH) saute aux yeux.

a) Encadrement.

Il n'y a aucune femme dans le personnel d'encadrement à quelque niveau que ce soit (à part la secrétaire du CATES...) pas plus que parmi les coopérateurs permanents. Les deux obstacles couramment invoqués qui limitent la participation des femmes, sont :

- le taux d'alphabétisation féminin très inférieur à celui des hommes (voire presque nul chez les paysannes),
- le temps consacré aux tâches domestiques et familiales serait incompatible avec les horaires d'un emploi permanent.

Raisons valables, mais qui ne suffisent cependant pas à expliquer l'absence totale des femmes : en fait, il ne leur a jamais été proposé d'emploi permanent, bien que certaines puissent parfaitement être chefs d'équipe ou caporales. Les travailleuses elles-mêmes n'apprécient pas toujours le fait d'être sous les ordres des hommes.

b) Participation au Conseil d'Administration.

L'alphabétisation plus faible et la moindre disponibilité des femmes ne sont pourtant pas des obstacles à leur participation aux Conseils d'Administration. Mais, dans les 14 Conseils d'Administration (soit 126 membres en principe), on ne compte que 3 ou 4 conseillères et aucune présidente, secrétaire ou trésorière (bien qu'elles aient des qualités particulières pour exercer cette fonction (1)). Les femmes regrettent cet état de fait et plusieurs seraient d'accord pour faire partie du Conseil d'Administration. Mais reste à savoir où sont les blocages ?

Il semble qu'ici, comme dans d'autres pays Ouest Africains, l'autorité de tutelle (SOBEPALH) et les hommes opposent une résistance à la participation des femmes. Cette réticence est fondée sur la crainte qu'inspirent l'aptitude et la pratique des femmes à une activité économique où comptent beaucoup le contrôle du travail et les mouvements d'argent. Aurait-on peur d'une moindre docilité des femmes ?

---

(1) Acquisées grâce à la pratique du commerce.

Cette mise à l'écart des centres de décision a deux principales conséquences :

- c'est certainement une perte pour les coopératives de se priver des capacités de gestion des femmes, qualités que la pratique intensive du commerce a certainement plus développées que chez les hommes,

- comme on n'a jamais sollicité leur participation aux décisions, ni demandé leur avis sur quoi que ce soit, elles ne considèrent la coopérative que comme une administration autoritaire qui occupe de manière illícite leur pays et dont il faut bien s'accommoder, soit en l'ignorant, soit en en tirant partie (y travailler quand on en a besoin, "récupérer son bien", c'est-à-dire voler des régimes, etc, ...).

C'est pourquoi, et bien qu'elles fournissent souvent près de 50 % de la main-d'oeuvre employée dans les palmeraies, les femmes ont encore plus que les hommes, des comportements de salariées mécontentes d'être exploitées par la coopérative. On est bien loin des valeurs fondamentales d'une organisation communautaire.

## 2. LE "SURTRAVAIL" DOMESTIQUE.

La charge de travail domestique, loin d'avoir été allégée, s'est parfois accrue.

### 2.1. La garde des enfants.

L'organisation du travail sur la palmeraie est incompatible avec la présence d'enfants en bas âge. Pour des raisons de sécurité, la SOBEPALH interdit aux femmes de venir travailler avec leurs bébés. Ayant l'habitude de les emmener partout, y compris dans les champs, le problème de la garde se pose avec acuité pour les mères.

La responsable de l'Animation Féminine à la SOBEPALH a tenté de créer des garderies sur les coopératives, où chaque coopératrice à tour de rôle s'occuperait des enfants ; ce projet a échoué pour trois raisons :

- les femmes ne veulent pas confier leur enfant à une personne plus ou moins bien connue, car elle peut être féticheuse ;

- la coopérative étant parfois très éloignée de leur village d'origine, les distances à parcourir avec les enfants sont trop longues ;

- les coopératives ont refusé de payer une coopératrice pour la garde des enfants, même si les autres femmes partageaient entre elles la tâche de cette travailleuse.

## 2.2. Le problème de l'approvisionnement en eau et en bois.

### a) L'eau.

Un progrès considérable sur le plan sanitaire et pour l'allègement du travail des femmes aurait pu être réalisé par le creusement de puits. Cette promesse, qui avait enthousiasmé la population, n'a presque jamais été tenue : le projet a mis en place quelques rares citernes mal entretenues, dont l'utilisation est réservée (mais avec restrictions) aux travailleurs sur la palmeraie ; elles n'ont pas servi de pôle d'attraction pour inciter les villageois à quitter les tatas dispersées dans la palmeraie et à se rassembler autour du bureau de la coopérative.

Beaucoup de citernes sont vides en milieu de saison sèche parce que mal entretenues (exemple : coopérative de Houegbo où ce sont les hommes qui vont en vélo à Hinvi chercher l'eau). Dans un certain nombre de coopératives, l'autorisation de prendre de l'eau dans les citernes situées près des bureaux, n'est donnée qu'aux personnes ayant travaillé le jour même sur la palmeraie. Cette situation a de graves conséquences sur le plan sanitaire, car l'eau des marigots ou des citernes n'est pas saine ; de plus les femmes sont mobilisées parfois 4 à 5 heures (dans les plus mauvais cas) pour un travail difficile physiquement et ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent se déplacer, doivent acheter l'eau. (En février 1981, la grande bassine d'environ 25 litres coûtait de 25 à 50 CFA suivant la région) ; bien souvent, les travailleurs de la palmeraie n'ont pas d'eau à leur disposition pour se désaltérer.

Des promesses de creusement de puits ont été faites au moment de la création de la coopérative (à Sedje, l'emplacement est soigneusement gardé, "mais après, ils ne sont plus jamais revenus..."). Cette situation se retrouve dans plusieurs domaines : "ils" ont promis des puits, des écoles...

La "sensibilisation" des paysans à la production coopérative n'a pas été seulement faite avec des arguments idéologiques. On a utilisé des promesses d'amélioration de l'habitat et des conditions de vie, afin de faire adhérer la population au projet.

Le bilan des réalisations est nul : par exemple tous les problèmes liés à l'eau (santé, travail pour l'obtenir, impossibilité de faire des petits jardins) sont inchangés ou aggravés depuis la création de la coopérative.

#### b) Le bois.

Dans cette région apparemment très boisée, l'approvisionnement en bois de chauffage est assez difficile. Avant, les paysans avaient une partie de leur champ en longue jachère et coupaient le bois pour leur propre consommation ou pour le vendre. Actuellement, ils n'ont qu'un lot en ZOCA, défriché, ils n'ont plus de bois sur leurs champs et la gestion des zones de reboisement est telle, que les coopérateurs n'en bénéficient pas directement.

Pour satisfaire les besoins en bois de feu :

- . Soit les femmes achètent du bois (à 50 CFA le petit tas...),
- . Soit elles ramassent les branches de palmiers élaguées et les brûlent, mais "c'est pas bon, en saison sèche, ça brûle trop vite et quand il pleut, ça ne prend pas".
- . Quelques paysans (surtout en bordure de la route) laissent leur lot de ZOCA en friche et coupent le bois pour leur propre consommation ou pour le vendre.

La situation s'est donc dégradée depuis dix ans. L'approvisionnement est plus difficile et la pression sur les zones autour de la coopérative plus forte, ce qui permet des spéculations.

#### 2.3. Les conséquences du déséquilibre vivrier.

L'équilibre vivrier des populations concernées par le projet a été rompu et les paysans ont vu leur situation alimentaire se dégrader et devenir déficitaire, surtout pour le manioc, le niébé et le maïs. 68 % des personnes interrogées se déclarent en déficit alimentaire (1). Cette situation est

---

(1) Près d'une femme sur deux interrogées achète du maïs.

d'autant plus dramatique que la rémunération du travail sur la palmeraie n'a pas du tout suivi l'augmentation du prix du maïs : en 1968, le salaire journalier permettait d'acheter 6 à 8 kg de maïs, en 1980, seulement 2 à 3 kg (1).

Les hommes ne parvenant plus à fournir la famille en produits de base (rôle qui leur était traditionnellement imparti), les femmes consacrent de plus en plus souvent leurs revenus personnels à acheter du maïs, du manioc ou à aider à l'entretien des enfants. Les responsabilités qui pèsent sur les femmes augmentent avec la perte d'autonomie alimentaire : non seulement elles travaillent sur le lot de la ZOCA, dont le rendement baisse à mesure que la terre s'épuise, mais elles doivent ajouter à leurs obligations ménagères (dûes traditionnellement à la famille), le travail sur la palmeraie, à moins qu'elles puissent y échapper et avoir d'autres sources de revenus.

### 3. UNE NOUVELLE PLACE POUR LES FEMMES DANS L'ECONOMIE REGIONALE.

Face aux bouleversements économiques et sociaux qu'a provoqué la perte des activités traditionnelles, les femmes ont adopté de nouveaux comportements économiques, qui sont plus souvent de la résistance que de la participation aux coopératives et ne vont pas toujours dans le sens de l'intérêt collectif.

#### 3.1. La perte des activités traditionnelles.

- a) Fabrication de l'huile rouge (extraction artisanale de l'huile de palme).

Avant la création de la palmeraie sélectionnée, beaucoup de femmes fabriquaient et vendaient l'huile rouge. La création des coopératives a donc largement amputé ce secteur. Cependant, dans certaines régions, la production se maintient : les régimes proviennent de la palmeraie naturelle ou des coopératives ; ils sont volés après la coupe et revendus aux femmes, ou "récoltés" par les femmes elles-mêmes, faute de l'être par la coopérative. Ce problème de la concurrence entre l'huilerie et une activité traditionnelle de transformation a été souligné dans les études initiales. Mais rien n'a été fait pour

---

(1) Fourchettes de prix, variant selon la saison, relevées en différents points du périmètre.

la reconversion et l'orientation des femmes vers d'autres activités, ce qui a entraîné la clandestinité de la fabrication artisanale de l'huile dans les régions où cette activité s'est maintenue.

b) La sodabi.

C'est un alcool de palme fabriqué à partir de la sève recueillie après avoir abattu l'arbre.

Le palmier est acheté sur pied 1 000 CFA chez un paysan, abattu et la sève est recueillie. Les femmes participent à la distillation et à la vente de l'alcool. Pratiquée de manière intensive, cette activité constitue une menace pour la palmeraie naturelle d'autant plus que la pression sur celle-ci s'est renforcée depuis la création de blocs de palmeraie sélectionnée.

c) Le gari.

Le gari est la farine de manioc. La matière première s'étant faite plus rare, beaucoup de femmes en ont abandonné la fabrication sauf quand celle-ci a été relancée dans le cadre du G.R.V.C. (1).

A cette liste s'ajoutent les produits de cueillette ou cultures fruitières dont les arbres ont été arrachés lors des opérations de défrichage (afin de permettre l'utilisation de la culture attelée).

Parmi leurs activités multiples, dont la plus importante était certainement la transformation des régimes de palme, les femmes en ont donc vu un certain nombre supprimé ou court-circuité par le projet. Quelles sont alors leurs capacités de reconversion ?

### 3.2. Les stratégies des femmes.

Les réactions à la création des coopératives ont toutes un point commun, l'hostilité, à la limite l'indifférence, au projet. Aucune des femmes rencontrées n'était satisfaite du projet à l'heure actuelle : alors qu'un

---

(1) G.R.V.C. : Groupement Révolutionnaire à Vocation Coopérative animé par le CARDER de l'Atlantique.

certain nombre y était plutôt favorable au départ. La reconversion souvent difficile a rendu les femmes mécontentes vis-à-vis de la coopérative et elles sont parfois obligées pour subsister de se livrer à des activités clandestines, comme le vol des régimes pour la fabrication de l'huile.

### 3.2.1. Le commerce vu comme planche de salut.

La réussite féminine passe d'abord par le nombre d'enfants puis par la réussite commerciale. Cette idéalisation du petit commerce est particulièrement accentuée sur le périmètre : la perte d'activités artisanales et le manque d'intérêt pour le travail sur la palmeraie, incitent les femmes à porter tous leurs efforts sur la constitution d'un petit stock de marchandises ; leur petit capital de départ peut provenir d'une partie de la dot que prête le mari ou de la tontine quand elles y ont cotisé suffisamment. Pour les jeunes filles, le travail sur la palmeraie est un moyen d'essayer d'accumuler cet argent ; quelques-unes y parviennent, n'ayant pas la charge d'une famille, mais dès qu'elles le peuvent elles abandonnent ce travail harassant et mal payé.

D'ailleurs, l'activité commerciale a de grandes conséquences sur le travail en ZOPA : les coopératives près de la route ou de centres commerciaux importants, ont beaucoup moins de main-d'oeuvre féminine (exemple Sedje, Agbotagon, Houegbo...) (1). Par contre, les femmes habitant au centre du périmètre, dans une région enclavée déplorent leur isolement et le manque de débouchés pour les marchandises.

### 3.2.2. Les solutions extrêmes : la clandestinité ou le vol.

Quand les activités artisanales ont été supprimées, que le travail sur la palmeraie ne permet pas de survivre, que le commerce est impossible et que le mari ne dispose pas de champs à l'extérieur du périmètre, les femmes sont contraintes de récupérer une partie de la production sur la palmeraie moderne (où souvent la récolte n'est pas faite) pour remplacer celle de la palmeraie naturelle : elles fabriquent ainsi l'huile rouge artisanale qu'elles écoulent facilement sur les marchés locaux ; en effet, l'huile industrielle, bien que meilleur marché, est moins appréciée des consommateurs et se trouve difficilement.

---

(1) A Sedje et à Houegbo, les femmes occupent 96 % des emplois dans le commerce et les services ; les quelques commerçants masculins tiennent des bars et une grosse boutique à Houegbo.

Les femmes participent rarement directement à cette collecte ; c'est leur mari qui les leur apporte ou bien elles l'achètent à des cueilleurs clandestins.

Un exemple particulièrement frappant est celui de la coopérative de Gbeto, symbole de l'échec d'une coopérative : dans cette région les paysans seraient, nous a-t-on dit, particulièrement voleurs, individualistes et allergiques à l'idée de coopérative.

"Très souvent, les parties les mieux entretenues de la palmeraie avec les palmiers les mieux élagués et récoltés forment des auréoles de quelques mètres de rayon autour des tatas emprisonnées par la palmeraie ; ceci signifie que les habitants de ces tatas entretiennent et récoltent les palmiers comme s'ils étaient les leurs. D'ailleurs le vol est reconnu par tous (comme étant bien sûr le fait des "autres") ; il est admis et justifié par beaucoup par la formule : "ils ont pris ce qui leur appartient". Enfin, régulièrement des voleurs sont arrêtés, exposés au public et photographiés ; précisons qu'il s'agit presque toujours de voleurs et non de voleuses" (1).

Le "prélèvement" a lieu aussi à un autre moment : les régimes récoltés sont groupés en petits tas sur des aires de ramassage où ils restent parfois de 5 à 8 jours avant d'être collectés par le camion de l'usine... c'est-à-dire abimés ou pourris. Les paysans luttent à leur façon contre ce gaspillage en dérochant les fruits sur les aires de stockage. Mais les camionneurs de l'usine détournent aussi une partie des régimes durant le transport : "le fait est connu et admis de tous, encadreurs et coopérateurs (certains disent avec un bel humour que "les régimes tombent des camions parce que... ceux-ci sont trop secoués à cause des trous sur la piste...").

"Dans la coopérative de Gbeto, le vol est une réaction de survie, logique bien que malsaine, face aux conditions de vie et de travail créées par la mise en place du périmètre" (2).

Le vol, avant d'être une cause de l'aggravation de la situation des coopératives, est surtout une conséquence de l'échec du projet : généralisé dans les coopératives du Sud, il n'est pas une pratique naturelle, mais la réponse obligée de coopérateurs ou paysans trop mal payés après qu'on leur ait confisqué leurs terres et supprimé ou réduit les activités traditionnelles qui les faisaient vivre.

---

(1) Rapport d'évaluation, tome 2, p. 88.

(2) Rapport d'évaluation, p. 89.

Les opinions avancées par les femmes et les résultats des enquêtes faites, concordent quant aux effets de la création à partir de 1964 des coopératives de palmiers à huile dans le périmètre de Hinvi.

- Le travail sur la palmeraie offre une possibilité d'emploi qui aide à maintenir les jeunes et la population au pays et permet de gagner un peu d'argent quand il n'y a aucun moyen sur place.

- Mais ce travail est trop souvent dur et toujours mal payé et avec retard.

- Fréquemment la création des ZOPA et ZOCA a mis en cause l'équilibre vivrier des familles, a supprimé les bases productives de certaines activités féminines et a obligé les femmes autant et plus que les hommes à prendre des voies clandestines pour continuer des activités rémunératrices nécessaires à la satisfaction de leurs besoins comme à celle de l'ensemble des populations locales.

- Egalement grave est le rejet des femmes hors de toute responsabilité dans la gestion coopérative ; de plus, la création des coopératives a parfois alourdi leurs tâches domestiques et ne leur a apporté aucune amélioration sur des questions majeures : la santé, l'éducation et l'avenir de leurs enfants.

- Leurs conditions de travail et de rémunération confortent leur sentiment d'être reléguées au rang de salariées exploitées et méprisées ; elles voient la disparition de leur autonomie économique et sociale et ressentent en même temps l'accroissement de la dépendance de leur mari ou de leur fils vis-à-vis de la SOBEPALH, de l'encadrement et de la bureaucratie coopérative.

- Travailleuses et habiles à tirer profit du système marchand, elles admettent et comprennent d'autant plus mal d'être rejetées du circuit productif économique et social des coopératives qu'elles constatent que celui-ci est en crise croissante.

- Contraintes à un travail plus dur et à des activités aujourd'hui clandestines ou semi-clandestines, elles ont des réactions de désespoir ou de révolte quand elles-mêmes, leur mari ou leurs enfants sont accusés d'être des ignorants et de ne pas avoir l'esprit collectif et coopératif.

#### 4. LA RECHERCHE DE SOLUTIONS.

##### 4.1. La prise de conscience de la SOBEPALH des problèmes des femmes et les tentatives pour les résoudre.

###### 4.1.1. L'ère révolue de l'Animation Féminine.

Alors que la SOBEPALH s'appelait encore SONADER, les problèmes des femmes apparus dès la création des coopératives, ont retenu l'attention de la direction à Porto Novo : un service Animation Féminine, doté de quelques moyens financiers et de personnel, a mené plusieurs actions sur le périmètre :

- Intervention pour stimuler l'alphabétisation des femmes,
- création de groupements de production "hors filière palmier", c'est-à-dire des productions ou transformations agricoles de cultures annuelles (maïs, manioc, jardinage, etc, ...).

Sous l'impulsion de la responsable à l'Animation Féminine à la SOBEPALH, plusieurs groupements de femmes ont ou avaient été créés dans les coopératives : les premières expériences d'animation et de regroupements des femmes avaient pour objectif l'éducation sanitaire et nutritionnelle et l'organisation collective de la production (gari, jardins).

Trois animatrices ont été affectées par la SOBEPALH aux coopératives de Grand-Hinvi afin d'organiser et de lancer les groupements pour la fabrication de gari et le jardinage.

###### a) "L'opération gari" à Agon.

Cette opération a débuté en octobre 1972 et a duré trois ans. Les femmes disposaient d'un fonds de roulement prêté par la coopérative qui leur a permis au départ d'acheter le manioc chez les producteurs ; ce fonds était géré par les femmes elles-mêmes et le produit de la vente du gari était réparti au prorata des jours de travail effectués par chaque femme.

- Le travail de transformation du manioc en gari se faisait collectivement dans un bâtiment prêté par la coopérative. Un ou deux jours par semaine étaient réservés à cette activité.

La commercialisation fut la principale difficulté à laquelle se sont heurtés les deux groupements de Agon et de Kpoe.

Les débouchés sur les marchés locaux ou avoisinants sont très réduits et les groupements expédient le gari vers les zones urbaines. N'ayant aucun moyen de transport, les coopératives ont demandé à la SOBEPALH de transporter du gari dans des camions de l'usine qui circulaient à vide : la SOBEPALH a refusé d'aider les groupements à évacuer leur production ; en 1976, la production a été particulièrement importante, le gari est resté invendu, le groupement s'est endetté, et l'année suivante le déficit n'a pu être comblé à cause de la sécheresse : les paysans ayant eu une très faible récolte de maïs ont gardé le manioc pour leur propre consommation. Le groupement a fait faillite.

b) "L'opération jardin" à Houegbo.

Le groupement exploite un jardin situé sur un champ prêté par la coopérative. Chaque femme a une parcelle dont elle est responsable mais elles décident d'un jour fixe pour travailler toutes ensemble. Après la vente des produits, chaque femme remet une certaine somme dans la caisse commune pour l'achat des semences.

Malgré de gros problèmes techniques dûs au manque d'eau (et qui n'a pas permis de faire toutes les réalisations prévues) le groupement continue à fonctionner après le départ de l'animatrice.

Cette opération s'est accompagnée de cours d'alphabétisation, éducation sanitaire et activités ménagères (couture, broderie) menés à bien par une animatrice très dynamique.

c) Un bilan négatif.

Ces groupements ont bien démarré et les femmes dans l'ensemble ont été ou sont contentes de cette forme d'organisation. Mais il semble que tout

n'ait pas été fait pour les aider à surmonter certaines difficultés qui, dans le cas de l'opération gari, ont conduit le groupement à la faillite. Actuellement, la SOBEPALH a abandonné toute action en matière d'Animation Féminine. Les trois animatrices qui travaillent sur le périmètre ont été affectées au CARDER. (L'Etat demandait à la SOBEPALH de payer les animatrices et la société a refusé).

Cette inertie n'aurait-elle pas pour raison profonde d'éviter toute action qui risque de démobiliser la main-d'oeuvre féminine de la ZOPA ? Certaines interviews d'encadreurs et directeurs le donnent à penser.

Le bilan de l'animation est donc bien mince ; pour positives qu'aient été ces initiatives, elles ne résolvaient pas réellement les problèmes des femmes :

- en regroupant les femmes autour d'activités traditionnelles, on ne touchait pas au noeud du problème qui était leur participation aux coopératives,

- à la merci de la société de tutelle (SOBEPALH) qui payait les animatrices, disposait de moyens de fabrication et de commercialisation, ces groupements qui allaient contre l'intérêt de la SOBEPALH car il démobilisaient la main-d'oeuvre féminine de plus en plus nécessaire sur la palmeraie, étaient voués à la disparition : avec l'aggravation des difficultés que connaissait le projet, le vernis social et progressiste que se donnait la SOBEPALH s'est écaillé. Mais ce n'est pas pour cela que la main-d'oeuvre allait affluer sur la palmeraie.

#### 4.1.2. Les solutions radicales : la mécanisation.

Ayant désormais abandonné toute action auprès des femmes, la SOBEPALH cherche à résoudre autrement ses problèmes de main-d'oeuvre (1) : dans cette région densément peuplée, où les occasions de travail journalier ne sont pas si abondantes, la SOBEPALH envisage de mécaniser la production

---

(1) Le manque de main-d'oeuvre est, rappelons-le, la cause principale de la production dérisoire sur les palmeraies.

sur la palmeraie plutôt que d'ajuster ses salaires de misère aux salaires moyens des journaliers agricoles (1).

Cette solution, non seulement coûteuse sur le plan économique et risquée sur le plan technique, serait bien la conclusion de la dénaturation du projet initial : les paysans, se sentant déjà spoliés de leurs terres, n'auraient plus la maigre compensation de venir travailler sur la palmeraie en cas d'urgence.

#### 4.2. Les groupements du CARDER : un contre-exemple ?

Les cadres de la SOBEPALH et les responsables des coopératives, affirment volontiers que les femmes sont incapables de se regrouper pour travailler collectivement et que leur mentalité individualiste est la principale cause de l'échec de leur intégration dans les coopératives. Pour vérifier cette hypothèse une visite dans des coopératives externes au projet s'imposait ; elle a été réalisée dans des groupements situés à la périphérie du périmètre, donc dans le même contexte économique et social et concernant la même population : ce sont les G.R.V.C. (Groupements Révolutionnaires à Vocation Coopérative) créés sous l'impulsion du CARDER de l'Atlantique avec l'appui du projet bénino-allemand de développement rural.

L'étude du groupement de Gbeto (à proximité de la coopérative de Dodji Gbeto) a permis d'analyser son fonctionnement et de recueillir les opinions des femmes sur le travail dans le groupement et ses avantages ou inconvénients par rapport au travail en palmeraie.

Créé en 1979, le G.R.V.C. comporte 45 membres (37 femmes et 8 hommes), une présidente et une secrétaire ; il est suivi par une animatrice.

Une partie du manioc est produite par le champ collectif villa-geois et le reste est acheté aux paysans des villages alentours.

L'organisation du travail est à peu près identique à celle des anciens groupements de la SOBEPALH : les femmes se réunissent tous les cinq

---

(1) Le salaire journalier du manoeuvre agricole chez les propriétaires privés ou les fermes d'Etat, est facilement le double du salaire journalier sur la palmeraie.

jours pour la fabrication du gari et sont payées en fonction du nombre de journées de travail qu'elles ont fournies.

La vente du gari a lieu sur place (ce groupement n'a apparemment pas de problème d'écoulement de sa production) et une partie de l'argent est gardée pour l'achat du manioc.

Le G.R.V.C. a obtenu des subventions et des prêts d'équipements (1) (pour les bâtiments, le matériel et un puits).

Bien que ce groupement soit récent et les données recueillies à peine suffisantes pour en estimer la rentabilité économique, les réflexions des femmes qui comparent le G.R.V.C. au travail sur la ZOPA sont significatives :

- "ici, c'est une association, c'est pour le village",
- "on est payé selon son travail",
- "le travail est plus intéressant qu'à la ZOPA",
- "il n'y a pas de chef d'équipe, c'est l'animatrice qui nous aide à organiser le travail".

Leur mauvaise opinion du travail sur la ZOPA est accentuée par le fait qu'elles tiennent la coopérative pour responsable du déficit vivrier : "avant l'arrivée de la coopérative, on avait des champs en pagaille, on n'était pas obligées d'acheter de la nourriture".

Ces femmes s'intègrent mieux au groupement coopératif :

- parce qu'elles ont des responsabilités et qu'elles font elles-mêmes la gestion de la caisse commune, (elles comprennent qu'une partie du produit de la vente doit être mise de côté pour l'achat du manioc, les remboursements, etc,...) ; donc elles n'ont pas de revendications de salariées comme vis-à-vis de la coopérative SOBEPALH,

- elles soulignent aussi les améliorations que le G.R.V.C. a apportées au village en permettant la construction d'un puits, d'un grenier à maïs, etc, ... "Le G.R.V.C., ça ne donne pas beaucoup plus d'argent qu'à la

---

(1) Entre autres du F.D.V. : (Fonds de Développement Villageois).

ZOPA, mais ça profite mieux au village".

Après cette visite rapide, peut-on encore affirmer que le principal obstacle à la participation des femmes est d'ordre culturel ? Et que cette mentalité peut être "redressée" autoritairement par l'éducation idéologique, comme le préconisent certains responsables ? Certes, le rôle et les fonctions spécifiques des femmes créent des contraintes particulières à une action collective, mais la place des femmes dans la société est elle-même génératrice de conditions favorables à des projets de développement communautaires.

#### 4.3. En guise de conclusion : quelques conditions pour la participation des femmes.

En s'éloignant un peu du projet Grand-Hinvi, dont les problèmes et les solutions possibles (réformes de structures) ont été étudiés dans le cadre de la mission (voir le résumé dans le paragraphe I.3), on peut ici énumérer quelques contraintes et conditions favorables à la participation des femmes aux opérations de développement dans le Sud Bénin.

"Les femmes peuvent beaucoup moins que les hommes respecter une régularité et une continuité de travail, pourtant indispensables pour les cultures champêtres. Elles doivent souvent encore observer beaucoup d'interdits de travail, surtout pendant leurs règles, les grossesses, le deuil, la naissance (jusqu'à six mois) et certains jours de cérémonies vaudou" (1).

Viennent ensuite les visites fréquentes des femmes à leurs familles d'origine et les nombreuses cérémonies auxquelles elles doivent assister. Et, à la différence de beaucoup de peuples des savanes qui fêtent leurs cérémonies presque toujours dans la saison morte, les peuples du Sud Bénin s'en soucient fort peu (2). Le problème général de la province est moins un manque absolu de terre, qu'un faible taux d'occupation. A part des interdits, les femmes ne travaillent pas les dimanches et les jours de marché - elles visitent souvent plusieurs marchés par semaine. Or, "le commerce et le transport sont, comme les activités de transformation, un travail social nécessaire correspondant à

---

(1) F. BREMER, Sociologue au CARDER de l'Atlantique.

(2) Le Gouvernement Béninois a même essayé de limiter les cérémonies durant la saison agricole (par interdiction).

une division sociale de travail fondée par l'évolution historique" (1). Sous peine de désorganisation sociale, l'introduction de nouvelles activités ne doit pas mettre en cause ces fonctions importantes.

"Vues sous cet angle, les coopératives féminines se consacrant à la culture du maïs ne semblent pas bien viables et désirables et du moins ne peuvent jamais atteindre le même rapport producteurs/superficie que les groupements des hommes" (1).

Est-il plus prudent d'intégrer les femmes dans des coopératives existantes où elles peuvent accomplir leurs tâches traditionnelles (semis, sarclage, récolte - selon le cas) mais étant payées correctement d'après un système de pointage ? Ceci n'est pas non plus sans problèmes : travailler pour le mari et travailler pour un groupement constituent deux choses différentes et on rencontre souvent de fortes réserves contre les groupements mixtes des deux parts, (bien que le respect de la femme d'autrui soit rigoureux). Pour la même raison, il est parfois difficile de faire encadrer les femmes par du personnel masculin. Quant aux femmes, elles craignent d'être trompées au décompte et préfèrent organiser leur propre groupement. Pourtant, le caractère de certains travaux rend nécessaire la participation d'hommes : la solution ne résiderait-elle pas dans la création de coopératives féminines sur des "créneaux" occupés par les femmes avec éventuellement l'emploi de manoeuvres ?

Au côté de ces contraintes socio-économiques, existent des conditions propices à la participation des femmes.

Tout d'abord, les multiples activités productives permettent de toucher directement l'intérêt des femmes et on n'a pas besoin de leur "octroyer" de nouvelles activités, si on améliore et organise ce qui existe déjà.

Ensuite, l'indépendance économique relative des femmes et la séparation des budgets contribuent à la motivation assez grande des femmes pour les activités rémunératrices.

En plus, chez les femmes d'un village, qui n'appartiennent pas à la même unité parentale avec ses hiérarchies et obligations fixes, il y a

---

(1) F. BREMER. Le très fort développement de ces activités durant et après la colonisation a surtout été le fait des femmes : les hommes les considéraient comme dégradantes.

souvent plus de cohérence spontanée, née de leur situation commune, que chez les hommes (1). (Ceci peut varier cependant d'un cas à l'autre, car on entend souvent les hommes dire : "les femmes se disputent trop", "où il y a des femmes, il y a la bagarre", etc, ...).

\* \* \*

\* L'intégration des femmes dans les projets de développement rural est une préoccupation récente, consécutive malheureusement à l'échec de certains projets et au constat de la dégradation des conditions de vie des populations concernées.

Mais à l'heure actuelle, peu de services de vulgarisation s'adressent directement aux femmes, si ce n'est pour enseigner (ce qui est aussi fondamental) des principes d'hygiène et de nutrition. De plus, les agents techniques sont masculins et ne prêtent pas attention au rôle des femmes dans l'agriculture (soit qu'ils les méprisent ou bien qu'ils ne puissent traiter avec elles, en fonction des normes sociales en vigueur).

\* Une priorité : alléger le travail domestique.

Aucune participation efficace et régulière des femmes à un projet de développement ne peut être assurée tant que celles-ci passeront 6 à 8 heures par jour aux tâches domestiques, essentiellement pour s'approvisionner en eau et en bois. De même sur le plan sanitaire, tous les cours d'hygiène alimentaire resteront lettre morte si les paysans doivent continuer à boire l'eau des marigots telle quelle.

\* Le développement des activités économiques des femmes au niveau de la production et de la transformation, peut se faire sur la base d'activités déjà existantes, par exemple :

- Au niveau de la production.

- . L'intégration des femmes dans des coopératives existantes se consacrant aux cultures des champs, en tenant compte de la division du travail entre hommes et femmes,
- . regroupement des femmes et création d'unités de jardinage au sein des groupements existants ou en dehors d'eux (des

---

(1) D'après les rapports des sociologues (BREMER et alii).

- coopératives englobant toutes les unités de production en seront le but final) ; intégration, si possible, de certains produits de cueillette,
- . la création d'unités d'élevage, de préférence aviculture, élevage de porcs et de cabris dans les mêmes conditions.

- Au niveau de la transformation.

Par la création d'unités de transformation modernisées, séparées ou intégrées dans des coopératives existantes: ceci concerne surtout la fabrication du gari, de l'huile, du savon et du sel, mais aussi toutes les autres activités localement restreintes peuvent être prises en considération (où il existe de grandes possibilités d'amélioration technologiques à un moindre coût).

Mais si la transformation artisanale d'huile de palme donne un produit de meilleure qualité avec des débouchés sur les marchés locaux assurés, il ne faut pas oublier qu'avec ce procédé environ 40 % de l'huile est actuellement perdue (contre 10 % par la fabrication industrielle) et que la productivité du travail est faible. Ces deux filières de fabrication ne peuvent manquer de rentrer en concurrence (pour l'approvisionnement en matière première). Il s'agit donc d'un choix relevant de la politique économique.

\* Utilisation du revenu.

La monétarisation des rapports sociaux a pour corollaire la consommation ou la destruction d'une partie des revenus au cours des fêtes, mariages et cérémonies ; ceci empêche une accumulation productive déjà potentiellement faible (étant donné le degré de ponctions opérées sur le surplus en milieu rural) mais c'est d'autre part un moyen de maintenir la cohérence sociale (1). Le développement et l'extension des caisses d'épargne traditionnelles (ton-tines) sont certainement le meilleur moyen de canaliser l'épargne rurale pour le développement rural.

---

(1) Cette distorsion entre la logique d'accumulation telle que la conçoivent les planificateurs et l'utilisation effective du revenu, est un casse-tête commun à beaucoup de projets, que ce soient des petits projets ONG ou des grands projets.

Pionnier des projets dits intégrés, Grand-Hinvi possédait au départ beaucoup d'atouts pour amorcer un développement régional équilibré tout en assurant la promotion d'une culture d'exportation, le palmier à huile.

L'évaluation réalisée en 1981 sur ce projet démarré en 1968 et achevé en 1976, permet de distinguer plusieurs phases de l'évolution de cette opération (1).

- La conception du projet s'appuie sur l'analyse critique de nombreuses expériences dans le domaine du développement rural en tenant compte de la contrainte des cultures vivrières, ce qui est original pour l'époque. Les études préliminaires (géographiques, économiques et sociologiques) ont permis aux concepteurs du projet d'avoir une image assez précise du milieu d'intervention.

- Malgré quelques aléas (sécheresse, etc, ...) la phase de lancement du projet a permis d'atteindre les objectifs prévus. Les problèmes perceptibles (assolement inadapté sur la ZOCA, tutelle forte de la SOBEPALH, rémunération insuffisante) n'ont pas encore une ampleur de nature à bloquer le projet.

- La situation se détériore à partir de 1977 : mécontentement des coopérateurs de la palmeraie entraînant un exode temporaire des hommes, généralisation de la pratique du vol, collecte de régimes irrégulière, épuisement des sols et déficit vivrier, dégradation du niveau de vie et particulièrement de la situation des femmes, etc, ... La sous-exploitation des capacités productives de la palmeraie est la conséquence directe de cet enchaînement de cercles vicieux.

La situation particulièrement difficile des femmes est liée à la fois aux contraintes spécifiques du groupe féminin (travail domestique, accès limité à la terre, migrations de travail restreintes, etc, ...) et au "désintérêt" du projet vis-à-vis d'une partie de la population plus spécialement touchée par la perte d'activités traditionnelles (fabrication artisanale de l'huile de palme).

---

(1) Les évaluations dites "ex-post", donc réalisées avec un certain recul sont assez rares.

La modification des composantes de l'économie régionale et la suppression de certains circuits de production et de commercialisation, n'ont pas conduit, pour un certain nombre de raisons, aux résultats escomptés.

Appréciée à travers un certain nombre d'indicateurs sociaux, l'aggravation de la situation a été particulièrement brutale pour les femmes et la relative autonomie dont elles jouissaient s'est amenuisée face aux fortes contraintes que subit l'ensemble du monde paysan.

Deux thèses peuvent trouver confirmation à travers cette analyse du projet de Grand-Hinvi :

- Celle selon laquelle la modernisation de l'agriculture entraîne pour les femmes la perte de leur droit d'usufruit du sol et donc une diminution de leur revenu personnel et à terme, de leur statut social (1).

- Mais aussi la confirmation que la déstructuration du monde rural provoquée par l'échec du projet a des conséquences particulièrement néfastes pour le groupe dominé des femmes.

\* \* \*

---

(1) Thèse d'E. BOSERUP, reprise par la plupart des travaux sur les femmes dans le développement.

ANNEXES

## ANNEXE 1. UTILISATION DU REVENU DES TRAVAILLEURS SUR LA PALMERAIE.

L'argent gagné sur la ZOPA sert à la satisfaction des besoins courants réguliers : tontine, achats alimentaires, vêtements, etc, ...

- Achats alimentaires :

Le bilan vivrier est déficitaire pour la majorité des coopérateurs, 58 % consacrent une partie de leurs gains à des achats de céréales surtout (hommes et femmes y participent). Le tableau suivant montre très nettement la chute catastrophique de leur pouvoir d'achat.

|                                                      | 1968  | 1970  | 1975    | 1980    | Moyenne | Evolution:<br>68/80 |
|------------------------------------------------------|-------|-------|---------|---------|---------|---------------------|
| Maïs                                                 | 15/20 | 35    | 70      | 65/125  | 100     | x 5                 |
| Manioc                                               | 3,5   | -     | -       | 30      | 30      | x 8                 |
| Gari                                                 | 15/20 | -     | 70      | 150     | 125     | x 8                 |
| Arachide                                             | 15    | -     | -       | 60      | 60      | x 4                 |
| Niébé                                                | 20    | -     | -       | 60/80   | 60      | x 4                 |
| Huile de palme                                       | 37/40 | -     | 110     | 150     | 150     | x 4                 |
| Engrais                                              | 27    |       |         | 84      |         |                     |
| Equipement<br>culture attelée                        |       |       | 100 000 | 200 000 |         | x 2                 |
| <u>Salaire journalier<br/>palmeraie</u>              | 125   | 125   |         | 200     |         | x 1,6               |
| <u>Prix d'achat<br/>de la SOBEPALH<br/>kg/régime</u> | 2,8   | (3,8) | 5,68    | 5,68    |         | x 2                 |

- La tontine.

62 % des travailleurs sur la palmeraie cotisent à une ou deux tontines (bi-hebdomadaire, bi-mensuelle ou mensuelle) dont le rapport peut varier de quelques milliers à quelques dizaines de milliers de francs CFA. Cette épargne permet à la fois d'éviter l'émigration temporaire et d'obtenir un petit capital utilisé souvent pour la construction (par les hommes) et pour le commerce (par les femmes).

- Autres dépenses.

Le reste du salaire est utilisé pour l'achat de vêtements, d'ustensiles de cuisine, etc, ... mais aussi pour les cérémonies qui "consomment" une part importante de l'épargne et du surplus.

Le travail sur la zone de palmeraie devrait donc procurer un revenu qui assure les besoins essentiels : la stagnation de la rémunération et l'augmentation des prix ont provoqué une dégradation du niveau de vie et une fuite de la main-d'oeuvre vers des emplois mieux rétribués.

ANNEXE 2. ETUDE DE LA MAIN-D'OEUVRE DE LA COOPERATIVE D'ADJAN.

Les travailleurs sur la ZOPA.

Le dépouillement des feuilles de paye pour l'année 1980, fournit les renseignements sur les points suivants :

- variation de la main-d'oeuvre d'un mois sur l'autre (tant du nombre de travailleurs que du nombre de journées de travail),
- rythme de travail des coopérateurs (nombre de personnes qui travaillent de 1 à 5 jours, etc, ...),
- la répartition par sexe qui varie d'un mois sur l'autre.

Les résultats sont récapitulés dans le tableau de la page suivante.

Les variations mensuelles de la présence de la main-d'oeuvre oscillent entre 21 coopérateurs par jour en septembre et 181 en décembre.

Le lien est très net avec le calendrier des travaux champêtres. Le défrichage, la préparation du terrain et le sarclage sont effectués essentiellement par les hommes. Les périodes de semis et de récolte du maïs, qui occupe 80 % des terres, mobilisent surtout les femmes. Le nombre de jours travaillés par les femmes sur le nombre de jours total travaillés dans le mois varie de 76 % en mai à 23 % en octobre.

Pour les mois de mars, avril, mai et juin, plus de 68 % de la main-d'oeuvre est féminine. Les hommes sont, à cette époque, occupés aux travaux de préparation du sol. La situation est inversée en octobre, novembre, décembre et janvier, où les femmes ne font que 28 % des journées travaillées.

Au total, les femmes effectuent 43 % des journées de travail. Mais le déséquilibre dans la répartition mensuelle pose des problèmes pour certains travaux (par exemple, pour la récolte, le portage se fait par les femmes et la coupe par les hommes).

|                                         | Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai   | Juin  | Juillet | Août  | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc.  | Total  |
|-----------------------------------------|-------|------|------|-------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Nombre total de journées travaillées    | 775   | 576  | 895  | 1 095 | 1 446 | 2 191 | 2 201   | 2 054 | 547   | 1 729 | 4 021 | 4 711 | 22 241 |
| Nbre de jours travaillés par les femmes | 210   | 274  | 643  | 785   | 1 112 | 1 173 | 1 166   | 939   | 257   | 404   | 1 207 | 1 492 | 9 662  |
| % jours travaillés par les femmes       | 27 %  | 48 % | 72 % | 72 %  | 76 %  | 53 %  | 34 %    | 45 %  | 46 %  | 23 %  | 30 %  | 31 %  | 43 %   |
| % de femmes qui travaillent 1 à 5 jrs   | 97 %  | 71 % | 60 % | 74 %  | 57 %  | 61 %  | 78 %    | 81 %  | 89 %  | 71 %  | 64 %  | 58 %  |        |
| Nbre moyen de coop/jour                 | 28/j  | 22/j | 33/j | 40/j  | 55/j  | 84/j  | 124/j   | 79/j  | 21/j  | 64/j  | 154/j | 181/j |        |

RECAPITULATIF DE REPARTITION DE LA MAIN D'OEUVRE

Le rythme de travail (nombre de travailleurs qui viennent de 1 à 5 jours par mois ou plus) est beaucoup plus intensif en novembre et décembre. Il n'est pas rare de voir des hommes qui font 40 jours de travail en un mois, ce qui veut dire que certains ont fait une double tâche. Cette intensité du travail est peut-être due aux besoins d'argent pour la fête de fin d'année ainsi qu'à une plus grande disponibilité de la main-d'oeuvre.

La proportion de femmes qui travaillent de 1 à 5 jours par mois varie de 57-58 % (mai et décembre) à 97 % (janvier). Donc la main-d'oeuvre est très irrégulière et la majorité des travailleurs ne vient pas plus de cinq jours par mois sur la ZOPA.

#### Conclusion.

Le nombre de travailleurs présents sur la ZOPA varie dans des proportions de 1 à 8 suivant les mois.

Les femmes sont plus constantes que les hommes : variation de 1 à 7 pour les femmes et de 1 à 11 pour les hommes.

Le travailleur ne vient que quelques jours par mois sur la ZOPA.

La principale cause de cette mobilité et irrégularité dans le travail est la faible rémunération. Le taux ridiculement bas (200 F. CFA/jour) incite les travailleurs à rechercher, dans la mesure du possible, une autre activité : travaux champêtres chez des paysans aisés, petit commerce pour les femmes, etc, ... Dès qu'il y a une possibilité de travail ailleurs, les travailleurs désertent la coopérative.

ANNEXE 3. ENTRETIENS AVEC LES FEMMES TRAVAILLANT SUR LA PALMERAIE.

1. COOPERATIVE D'AGBOTAGON (propos recueillis par D. Gentil, extrait du rapport d'évaluation, tome 2, p. 20.).

L'échantillon direct comporte cinq femmes, mais les données peuvent être complétées par les statistiques, les observations directes, les discussions avec l'encadrement ou avec les autres enquêteurs. L'échantillon représente bien trois types de femmes entretenant des rapports différents avec la coopérative.

- Les femmes relativement âgées (plus de 40 ans), veuves ou ayant un mari qui vieillit, débarrassées de la garde de jeunes enfants. Elles sont obligées de travailler assez régulièrement (10 à 15 jours par mois sur la coopérative pour survivre, sauf quand la maladie (apparemment assez fréquente) les en empêche. Elles participent indifféremment aux travaux d'entretien (surtout rabattage) et de récolte (portage). Elles ont leurs propres champs en dehors de la ZOCA, qu'elles cultivent elles-mêmes avec l'aide de leurs enfants (surtout leurs filles) et l'emploi de salariés occasionnels (une dizaine de jours par saison agricole).

Par ce moyen, elles arrivent difficilement à l'équilibre vivrier et doivent acheter parfois du maïs.

L'utilisation principale du revenu est la tontine (2 000 F. CFA par mois), le reste du revenu sert à payer la nourriture supplémentaire (maïs, condiments, poissons), l'habillement, le petit équipement ménager (assiettes, bols).

Elles ne sont pas membres de la coopérative et semblent (1) peu informées sur le fonctionnement de la coopérative et ses dirigeants.

---

(1) Existe-t-il un problème culturel, comme souvent en Afrique, qui fait qu'officiellement les femmes ne savent pas certaines choses bien que les connaissant en fait ?

Elles assistent cependant aux Assemblées Générales, où elles ne parlent pas mais qu'elles ont préparées en demandant à leur déléguée de présenter leurs doléances (notamment sur les salaires).

Elles ne sont pas satisfaites de la coopérative, trouvant qu'il n'y a pas de changement, que le salaire est mauvais, qu'il ne suffit pas, qu'il n'y a pas de médicaments en cas de blessure, que la tâche est difficile. En définitive, elles font ça parce qu'il n'y a rien d'autre à faire.

- Les jeunes filles d'une quinzaine d'années, qui viennent à la palmeraie d'une façon très irrégulière. Elles viennent quelques jours pour gagner un peu d'argent afin de satisfaire certaines dépenses personnelles (habits, bijoux) puis restent plusieurs mois sans venir.

Le reste du temps, elles aident leurs mères dans les tâches ménagères, aident leurs parents (père ou mère) dans les travaux agricoles et en reçoivent des récompenses en nature ou en argent, qui leur servent à alimenter un petit commerce (cigarettes, bonbons).

Un bon exemple de cet esprit commercial précocement développé, est cette jeune fille qui a touché une tontine (cotisation de 1 500 CFA par mois pour 60 participants), soit 90 000 CFA et a utilisé l'essentiel de cette somme à acheter du maïs à 200 CFA la mesure, l'a stocké sept mois et l'a revendu à 400 CFA la mesure.

On comprend dans ces conditions qu'elles ne trouvent que peu d'intérêt à la coopérative, travail pénible pour peu d'argent, qu'elles soient peu informées de son fonctionnement et qu'elles n'assistent pas aux Assemblées Générales. Il faut toutefois noter que la commerçante précoce peut très bien expliquer le mécanisme de la ristourne.

- Le dernier cas, représenté par la femme du bouvier de la coopérative, illustre bien la concurrence entre le travail sur les palmiers et les autres activités.

Elle a travaillé jusqu'à il y a trois mois comme porteuse ou rabat-teuse. Ayant accumulé un petit capital, elle s'est lancée avec l'aide de sa fille, dans le commerce des plats cuisinés (beignets divers) qu'elle vend à

la porte de la coopérative. Son revenu brut moyen est d'environ 1 250 F (CFA) par jour qui lui procure un revenu net d'environ 650 F (à comparer avec les 200 F qu'elle gagnait auparavant pour un travail plus pénible).

Ses revenus permettent d'alimenter son petit commerce, de participer à une tontine chère (3 000 F de cotisation mensuelle) et de s'acheter des pagnes. Si elle touche la tontine, elle pourra payer des constructions dans sa maison personnelle.

Elle est relativement bien informée du fonctionnement de la coopérative, soit directement, soit par son mari (bouvier) ou son père et ses frères (part A). Elle se considère comme membre de la coopérative (bien qu'elle n'ait pas fait les 200 jours, pour cause d'accouchement), participe aux Assemblées Générales et connaît la signification de la ristourne.

Elle se réjouit de sa nouvelle situation. "Le travail dans la palmeraie, ce n'est pas rentable. Il n'y a pas d'avantages, cela n'a entraîné aucun changement. Du temps où je travaillais dans la palmeraie, j'étais obligée de demander du crédit aux bonnes femmes (commerçantes)".

II. COOPERATIVE D'ADJAN (propos recueillis par I. Droy, extrait du rapport d'évaluation, tome 2, p. 42).

Parmi les huit femmes interviewées, il y a quatre travailleuses régulières (qui viennent de 10 à 20 jours par mois sur la ZOPA) et quatre travailleuses irrégulières (qui viennent 3 à 4 jours par mois).

- Les travailleuses régulières.

La moyenne d'âge est assez élevée (60, 44, 43 et 38 ans). Pour elles, le travail sur la ZOPA n'est pas un choix mais une obligation ; dans cette région très peuplée, elles ne peuvent faire le commerce comme elles le souhaiteraient : la concurrence est trop forte et les débouchés sont limités : "quand j'ai un peu d'argent, je fais du commerce, mais ici ça marche mal". Le marché de Zé alimente les villages alentours, mais n'a pas le rayonnement des marchés en bordure de route.

Toutes sont mariées à des porteurs de part A et disposaient d'un champ avant la création de la coopérative où elles cultivaient bananes, café et ananas dont le produit de la vente leur revenait. Deux fabriquaient de l'huile rouge (huile de palme extraite de façon artisanale) à partir de palmiers situés sur les champs de leur mari. Actuellement, elles travaillent sur le lot ZOCA de leur mari mais n'ont plus de parcelles qu'elles cultivent elles-mêmes. Un groupe de vieilles femmes est très amer : "on est obligé de travailler ici, on n'a pas d'autres ressources". Elles soulignent la difficulté et le danger des travaux d'entretien. L'une d'elles, blessée à la jambe par un coup de machette, est restée un mois sans travailler.

Elles ne se sentent pas concernées par le fonctionnement de la coopérative et ne "veulent pas entendre parler de ristourne", mais demandent un salaire correct, des tâches moins lourdes et un centre de soins qui fonctionne.

- Les travailleuses irrégulières.

Elles sont plus jeunes (40, 36, 25 et 16 ans), deux sur quatre font du commerce : l'une de produits agricoles qu'elle cultive sur son champ en dehors de la coopérative et l'autre d'akassa qu'elle fait avec du maïs acheté au marché.

Elles font les travaux champêtres sur les champs du mari ou du père (sur les lots en ZOCA ou en dehors de la coopérative).

Leur information sur le fonctionnement de la coopérative est mauvaise et leur intérêt assez limité : "au début, toutes les femmes sont venues parce qu'il y avait promesse de ristourne, c'était bon pour nous ; mais il n'y a rien eu". Elles viennent sur la ZOPA quand elles n'ont pas d'autre moyen de se procurer de l'argent.

III. COOPERATIVE DE GBETO (propos recueillis par R.M. Rochette, extrait du rapport d'évaluation, tome 2, p. 75).

Elles étaient partagées entre le besoin et la peur de parler, entre la colère et la soumission, la prière et l'indignation. Deux jours de suite, les travailleuses de retour à la palmeraie ont refusé toute interview et manifesté ostensiblement leur hostilité à ceux qui viennent étudier leur misère.

Quatre femmes, une jeune, deux adultes et une âgée, ont fourni des réponses fiables.

Toutes les quatre vont travailler à la ZOPA par nécessité, deux préfèrent, quand c'est possible, travailler comme manoeuvres agricoles chez d'autres paysans et l'une d'elles fait un peu de commerce de grain.

Si trois femmes sur quatre participent aux Assemblées Générales et essaient de connaître la coopérative dont elles se considèrent membres du seul fait qu'elles travaillent sur la ZOPA, toutes sont mal informées sur le fonctionnement de la coopérative ou refusent d'en parler : elles ne savent pas ou ne veulent pas dire qui nomme les chefs d'équipe et qui paie les encadreurs ; elles ont pour les uns et les autres une inimitié apparente à fleur de peau.

Leur opinion sur la coopérative est unanime, même si l'une d'elles se garde d'être affirmative : "pour que ça aille mieux, il faut de l'argent et à manger". Le travail est trop dur sur la ZOPA, la paie est dérisoire et vient trop tard ; toutes les quatre louent leurs bras comme salariées agricoles et disent "tu touches tout de suite 250 F en nourriture, 300 F sans nourriture et tu peux faire la tâche en deux ou trois heures ou une double tâche".

Leur opinion sur la coopérative est ferme :

- "je ne trouve pas ce qui est bon ; il faudrait travailler au-dessus de ses forces pour trouver quelque chose",

- trois sur quatre souhaitent que des femmes participent à la gestion coopérative et dénoncent l'encadrement et la bureaucratie : "le directeur commande..." ; "parce que les femmes ne sont pas élues "chefs", elles ne peuvent pas gagner 200 F",

- "pour les enfants et pour les jeunes, pour leur santé, leur formation et leur avenir, la coopérative ne fait rien".

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Description sommaire de la filière palmier.

Tableau 2. Répartition de la production du palmier.

### LISTE DES FIGURES

Figure 1. Carte du Bénin.

Figure 2. Carte schématique du projet Grand-Hinvi.

Figure 3. Carte pluviométrique et rendements par coopérative.

Figure 4. Disparité des rendements selon les coopératives (année 1979-1980).

Figure 5. Indices des prix d'achat de l'huile de palme à différents niveaux.

Figure 6. Evolution des indices des prix des produits agricoles et des salaires sur la coopérative entre 1968 et 1980.

Figure 7. Quelques cercles vicieux expliquant la dégradation du projet.

Figure 8. Variations mensuelles du rapport main-d'oeuvre masculine-main-d'oeuvre féminine.

Figure 9. Participation des femmes au travail sur la ZOPA.

Figure 10. Relation pluviométrie travail agricole et travail sur la palmeraie.

### ANNEXES

Annexe 1. Utilisation du revenu des travailleurs sur la palmeraie.

Annexe 2. Etude de la main-d'oeuvre de la coopérative d'Adjan.

Annexe 3. Entretiens avec les femmes travaillant sur la palmeraie.

SOMMAIRE

I. UNE AGRICULTURE TRADITIONNELLE STAGNANTE DANS UNE REGION MARQUEE PAR LA SECHERESSE ET L'EMIGRATION.

1. LES TOUCOULEURS : UNE SOCIETE STRATIFIEE PAR CASTE ET PAR SEXE.

2. UN SYSTEME DE PRODUCTION CENTRE SUR LE FLEUVE.

2.1. Des terroirs complémentaires.

2.2. Le système foncier traditionnel.

2.3. Le travail agricole : répartition des tâches entre hommes et femmes.

3. CONTROLE DE LA PRODUCTION, OBLIGATIONS FAMILIALES : LA PLACE DES FEMMES TOUCOULEURS DANS LE SYSTEME TRADITIONNEL.

4. UNE SITUATION BLOQUEE : MIGRATION DES HOMMES ET DEGRADATION DU MILIEU.

II. PETITE HYDRAULIQUE ET RIZICULTURE : LES PERIMETRES IRRIGUES VILLAGEOIS DE LA SAED.

1. LES PIV, ANTITHESE DES GRANDS PERIMETRES ?

2. LE PERIMETRE DE GAMADJI : IMPACT DE L'INTRODUCTION DE LA RIZICULTURE IRRIGUEE SUR L'ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FAMILLE TOUCOULEUR.

2.1. Au départ, une ONG...

2.2. Le pouvoir des nobles renforcé, le pouvoir des hommes maintenu.

2.3. Une division des tâches moins rigide et une part accrue du travail agricole féminin.

2.4. Destination de la production : remboursement des charges et autoconsommation.

2.5. La répartition des obligations familiales : la responsabilité des femmes augmente.

3. LES PIV, MIRACLE OU MIRAGE ?

3.1. Le PIV, solution de survie ?

3.2. Le PIV est-il rentable ?

3.3. Les changements sociaux.

III. L'ESPOIR VIENT-IL DES JARDINS ? LE MARAICHAGE DOMAINE PRIVILEGIE DES ONG.

1. LES JARDINS MARAICHERS DU PIP.

1.1. L'objectif : une action multisectorielle.

1.2. Le maraîchage, problème de technique ou d'organisation ?

2. LE SUCCES DES POTAGERS DE L'AICF.

2.1. Réorientation du projet : extension géographique et changement d'activités.

2.2. Outils rudimentaires et souplesse d'organisation.

2.3. Les jardins, représentation spatiale de l'organisation socio-politique.

3. LE SUCCES MALGRE L'AVENIR INCERTAIN.

3.1. L'importance accordée à l'organisation.

3.2. Le maraîchage solution de remplacement ou activité complémentaire ?

CONCLUSION.

**SECTION III:LA FEMME TOUCOULEUR ET LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT  
DANS LA MOYENNE VALLEE DU SENEGAL**

La région du Fleuve Sénégal symbolise bien la situation critique où sont plongées de nombreuses régions du Sahel : milieu naturel en voie de dégradation rapide, société agropastorale originale et complexe frappée par la sécheresse et l'émigration. La région du Fleuve, c'est aussi un gigantesque plan d'aménagement mis en oeuvre par les trois Etats riverains : Mali, Mauritanie et Sénégal, grands barrages et grands périmètres d'irrigation. Ces projets qui nécessitent une technologie sophistiquée importée à grands frais, cristallisent les querelles des praticiens du développement : petite ou grande irrigation ? Ces débats animant les milieux nationaux et internationaux ne sont sans doute pas étrangers à la floraison des projets ONG "alternatifs", tout comme les difficultés économiques des grands périmètres ont incité la SAED (1) à soutenir la petite hydraulique villageoise.

Tous ces "petits projets" ont au moins deux points communs :

- ils sont à l'échelle de la communauté villageoise,
- ils requièrent une forte participation paysanne.

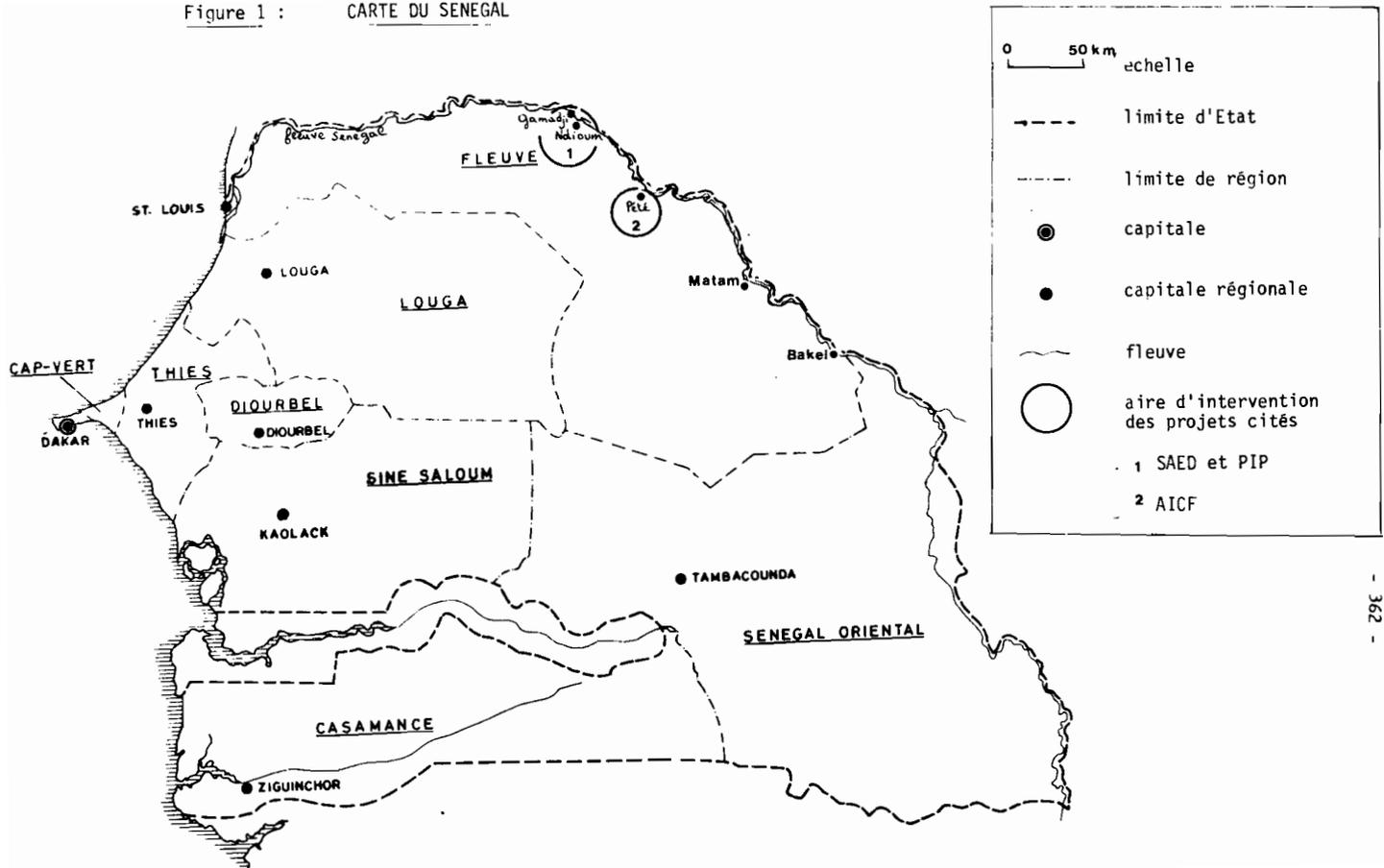
Dans des villages où la moitié de la population active masculine est absente tout ou partie de l'année, les femmes sont particulièrement intéressées par ces nouveaux projets : les revenus qu'elles tiraient de différentes activités (agricoles et artisanales) sont amputés et ne leur permettent plus de faire face à leurs obligations familiales, les ressources provenant des émigrés sont irrégulières, les dépenses monétaires augmentent. Bien que souvent laissées à l'écart des projets au départ, les femmes investissent ceux-ci (ou y sont "investies" par leur mari ...).

Quelques-unes de ces réalisations sont décrites ici, le fil conducteur de cet exposé restant : ces interventions sont-elles susceptibles à court ou moyen terme d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines et plus particulièrement celles des femmes ?

---

(1) Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta chargée de la mise en valeur de la région.

Figure 1 : CARTE DU SENEGAL



I. UNE AGRICULTURE TRADITIONNELLE STAGNANTE DANS UNE REGION MARQUEE PAR LA SECHERESSE ET L'EMIGRATION.

Le bassin du Fleuve Sénégal s'étend sur 300 000 km<sup>2</sup> de la Guinée jusqu'aux marges du désert. A l'aval de Bakel, le Fleuve et sa Vallée ont de tous temps concentré la population et l'activité agricole. La Moyenne Vallée, située entre Matam et Podor est peuplée essentiellement de Toucouleurs et d'agro-pasteurs Peuls répartis dans les villages de la plaine alluviale et sa proche bordure (1).

Au XIXe siècle, la Vallée est un axe de la pénétration française vers les pays soudanais ; l'ouverture sur le monde marchand est donc ancienne et le phénomène d'émigration touche la population de la Vallée depuis plus de 50 ans : le développement des cultures de rente restant très limité, les migrations saisonnières en direction du bassin arachidier (navétanat) affectent d'abord une grande partie de la population active masculine à la recherche de ressources monétaires que l'agriculture locale ne fournit pas ; cette émigration s'étend ensuite en direction des centres urbains Dakar et Saint-Louis puis, après la seconde guerre mondiale, vers la France, à l'époque forte demandeuse de main-d'oeuvre étrangère (dans les années soixante, ce mouvement a connu une très forte accélération).

---

(1) Répartition ethnique dans la Moyenne Vallée (1976) :

|               |       |              |                                  |
|---------------|-------|--------------|----------------------------------|
| Halpulaar (*) | 92 %  | dont environ | (Toucouleurs 67 %<br>)Peuls 25 % |
| Maures        | 2,4 % |              |                                  |
| Soninkés      | 1,0 % |              |                                  |
| Wolofs        | 3,8 % |              |                                  |
| Autres        | 0,8 % |              |                                  |

(\*) dans les recensements, les Peuls et Toucouleurs sont regroupés sous le groupe Halpulaar (de langue pular).

A la fois cause et conséquence de la stagnation de l'agriculture traditionnelle, l'émigration représente actuellement une des seules alternatives à l'absence de développement agricole régional, les liens entre travailleurs immigrés et leur village d'origine restant, malgré les longues absences, très forts (1).

Pourtant, les tentatives pour transformer l'agriculture traditionnelle ont commencé (sans succès) au temps colonial et se sont multipliées par la suite ; depuis 1959, l'extension de la culture irriguée concentre de plus en plus de moyens, aboutissant à un plan d'aménagement commun aux trois Etats riverains (Mali, Mauritanie et Sénégal) dont les pièces maîtresses sont les barrages de Diama et Manantali ; parallèlement à ce vaste programme de nombreux projets d'Organisations Non Gouvernementales ont vu le jour, les sécheresses répétées et meurtrières de ces deux dernières décennies ayant focalisé (sporadiquement) l'attention des pays pourvoyeurs d'aide vers cette région.

#### 1. LES TOUCOULEURS : UNE SOCIÉTÉ STRATIFIÉE PAR CASTE ET PAR SEXE.

L'organisation sociale des Toucouleurs reste encore très marquée par la division rigide en castes ; ce système très ancien a été conforté par la religion islamique dominante à partir du 18<sup>e</sup> siècle avec "l'instauration d'une théocratie musulmane qui tente de s'opposer aux ingérences extérieures et à la traite esclavagiste" (2).

Schématiquement, les principaux groupes sont les nobles (possédant la terre et/ou le pouvoir religieux), les "artisans" (les pêcheurs, les bûcherons, les tisserands ...) et les esclaves, qui en principe n'ont pas droit à la terre (mais actuellement certains possèdent leur propre lopin) ; chaque individu est encore et avant tout marqué par sa caste, et son comportement va rarement à l'encontre de l'ordre social traditionnel (3).

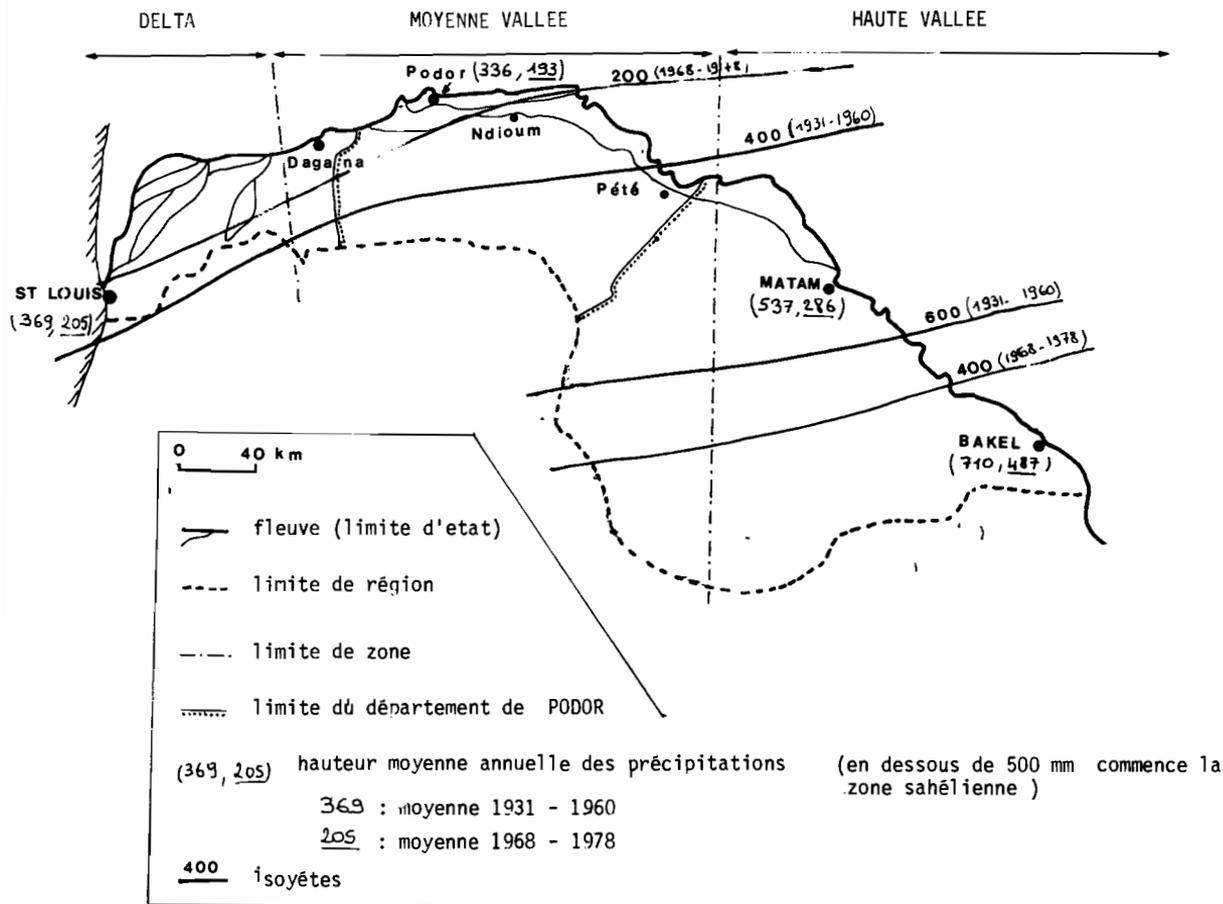
---

(1) A la fois par le montant des mandats envoyés et par les projets montés par des travailleurs immigrés (cf. notamment l'UGTSF, l'Union Générale des Travailleurs Sénégalais en France).

(2) A. LERICOLLAIS, la vallée du Sénégal, Etudes Scientifiques, p. 5, décembre 1981.

(3) Les relations maître esclave n'existent plus en terme de rapport de production, mais la distinction demeure : mariage inter caste impossible, inégalité d'accès à la terre et aux centres de décisions.

Figure 2 : REGION DU FLEUVE SENEGAL - ISOHYETES ET PLUVIOMETRIE MOYENNE ANNUELLE  
(période 1931-1960 et 1968-1978)



Cet apprentissage du rôle social correspondant à sa caste se fait au sein de la famille, mais aussi des groupements constitués en fonction de l'âge ou plutôt de l'appartenance à une même génération (appelés fedde en pular) ; la fedde masculine permet l'exécution collective de travaux par l'entraide ; la fedde féminine est une association d'entraide (pour les travaux ménagers, lors des cérémonies, etc,...) mais "possède aussi une caisse de secours alimentée par ses membres et permet ainsi à chacune des femmes qui en fait partie une petite épargne et un peu de sécurité" (1) ; elle joue dans une certaine mesure un rôle de contre-pouvoir à l'emprise masculine dominante, aussi bien au sein de la famille que de la communauté villageoise ; la division du travail et des responsabilités est en effet très stricte selon les sexes ; l'organisation du travail dans l'agriculture illustre bien la séparation et la complémentarité des tâches entre hommes et femmes.

La société Toucouleur est encore très marquée par les inégalités entre les moins jeunes et les plus jeunes, l'homme et la femme, les castes inférieures et supérieures, mais cette organisation rigide est bouleversée et soumise à des réajustements par deux facteurs : l'émigration d'abord, puis l'introduction de l'agriculture irriguée.

## 2. UN SYSTEME DE PRODUCTION CENTRE SUR LE FLEUVE (2).

### 2.1. Des terroirs complémentaires.

L'activité agricole associe l'exploitation des terroirs et des eaux de la plaine alluviale (le walo) et l'utilisation des bordures sahé-liennes (le dieri) (figure 3).

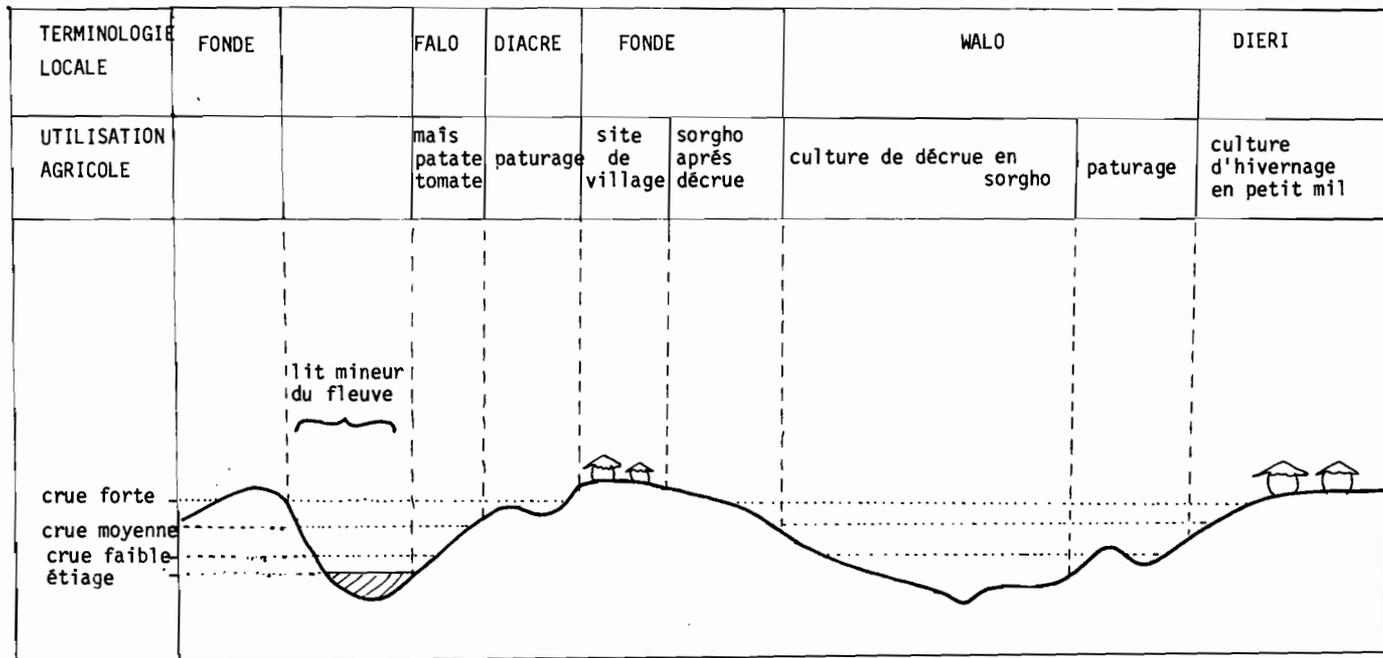
- . Au moment de la décrue, les terres alluviales du walo sont semées en sorgho associé souvent au haricot niébé,
- . Un liseré de champs maraîchers, le falo, borde le cours du fleuve et des grands marigots : ces champs sont semés en maïs, sorgho, tomates, melons, etc... au fur et à mesure que le niveau d'eau baisse,
- . Les parties hautes de la plaine, le fonde, portent quelques îlots

---

(1) A.M. HOCHET, la Femme Toucouleur, thèse de 3ème cycle, p. 39, 1975.

(2) Le système de production qualifié ici de traditionnel par facilité de langage, n'est pas figé ; il est décrit très succinctement pour donner un aperçu du milieu dans lequel projets et opérations de développement interviennent.

Figure 3 : COUPE SCHEMATIQUE DES TERRAINS DE LA VALLEE DU SENEGAL DANS LA REGION DE PODOR



de cultures pluviales.

Ces activités de walo se déroulent principalement en saison sèche (1) et sont fonction de l'ampleur de la crue ; elles s'articulent avec les cultures sous pluie du dieri (mil-sorgho) et l'utilisation des parcours sahé-liens pour les troupeaux.

La pêche était une activité importante mais la succession de crues déficitaires a considérablement réduit le stock poissonneux, provoquant la reconversion ou plus souvent le départ des pêcheurs (certains villages de pêcheurs étaient abandonnés en 1983).

Ces mauvaises crues ont aussi supprimé plusieurs années de suite les cultures du walo (cultures de décrue) aggravant considérablement un déficit vivrier chronique ; de même les récoltes de dieri (cultures pluviales) sont quasiment nulles depuis la sécheresse.

## 2.2. Le système foncier traditionnel.

La répartition et l'attribution des champs sur ces différents terroirs sont soumises à une réglementation foncière assez complexe dépendant encore des castes ; en raison de la rareté des terres cultivables de décrue (walo et falo) par rapport à la pression démographique, leur appropriation est, pour les castes nobles, le principal moyen pour assurer leur position privilégiée (tableau 1).

La possession de la terre pour la femme n'a jamais été aisée bien qu'elle puisse avoir accès à la propriété foncière par héritage depuis l'islamisation (mais seulement la moitié de ce que reçoivent les descendants masculins) ; de plus comme le montre le tableau 2, l'accès à certaines terres (fonde et falo) est plus difficile pour les femmes.

---

(1) Le climat est de type sahélien avec une saison sèche de 8 à 10 mois ("froide" de novembre à mars et chaude d'avril à juillet) et une saison de pluies irrégulières d'une moyenne théorique de 400 mm, mais parfois beaucoup moins ; de plus, le vent de sable, l'harmattan, est très éprouvant pour l'environnement naturel et humain.

Répartition de la propriété foncière. Exemple du village de Gamadji  
(arrondissement de Ndioum).

Enquête auprès de 51 exploitants agricoles.

Tableau 1. Répartition de la propriété en fonction de la caste et du type de terroir.

| groupe social | type de terroir | Walo   | Dieri | Falo | Fonde | Total |
|---------------|-----------------|--------|-------|------|-------|-------|
|               | Nobles          | Lawake | 13    | 13   | 9     | 5     |
|               | Torobe          | 13     | 13    | 5    | 6     | 37    |
| Pêcheurs      | Subalbe         | 2      | 2     | 1    | 0     | 5     |
| Esclaves      | Gallounabe      | 7      | 8     | 5    | 2     | 22    |
|               | Total           | 35     | 36    | 20   | 13    | 104   |

Tableau 2. Répartition de la propriété en fonction du sexe et du type de terroir.

| Sexe   | type de terroir | Walo | Dieri | Falo | Fonde | Total |
|--------|-----------------|------|-------|------|-------|-------|
|        | Femmes          |      | 7     | 7    | 2     | 0     |
| Hommes |                 | 28   | 29    | 18   | 14    | 88    |
|        | Total           | 35   | 36    | 20   | 13    | 104   |

Source : Enquête effectuée par Médina Ina Diallo, mars 1983, sur un échantillon représentatif de 51 exploitants du village de Gamadji.

2.3. Le travail agricole : répartition des tâches entre hommes et femmes (tab.3

"Ce qui frappe dans l'étude des travaux agricoles, c'est le caractère indispensable de la présence féminine pour les activités culturales, car une partie importante des travaux requiert la présence féminine pour être effectuée" (1).

Tableau 3.1. Répartition des tâches par sexe selon les opérations culturales.

|                            | Dieri                   |                  |                  | Walo             | Falo             |                  |                              |
|----------------------------|-------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------------|
|                            | Souna<br>(petit<br>mil) | Niébé            | Béref            | Sorgho           | Maïs             | Niébé            | Patates<br>douces<br>Courges |
| Préparation<br>du terrain  | H                       | H                | H                | H                | F 80 %<br>H 20 % | F 80 %<br>H 20 % | F 80 %<br>H 20 %             |
| Semis                      | H 50 %<br>F 50 %        | H 50 %<br>F 50 % | H 50 %<br>F 50 % | H 50 %<br>F 50 % | F                | F                | F                            |
| Sarclage                   | H                       | H                | H                | H                | F 80 %<br>H 20 % | F 80 %<br>H 20 % | F 80 %<br>H 20 %             |
| Gardiennage *<br>(oiseaux) | F 80 %<br>H 20 %        | -                | -                | F 80 %<br>H 20 % | F                | -                | -                            |
| Récolte                    | H 80 %<br>F 20 %        | F                | F                | H 50 %<br>F 50 % | F 80 %<br>H 20 % | F                | F                            |
| Battage et<br>vannage      | F 80 %<br>H 20 %        | -                | -                | -                | F                | -                | -                            |
| Transformation             | F                       | F                | F                | F                | F                | F                | F                            |

\* Le gardiennage est souvent effectué par les enfants.

Source : Tableau établi à partir des données recueillies par Médina Ina Diallo, op. cité, 1

. Les cultures de dieri sont des cultures pluviales ; les travaux s'étaient entre juin et octobre ; le souna (petit mil) est souvent associé au niébé (légumineuse, sorte de haricot) et au béref (sorte de courge cultivée pour ses graines utilisées dans des sauces) ; les rendements de ces cultures sont très faibles (de l'ordre de 400 kg de mil/ha). Encore faut-il

(1) A.M. HOCHET, la Femme Toucouleur, op. cité, p. 273.

Tableau 3.2. Superficies par exploitation. (données pour le village de Boimadji).

L'exploitation moyenne comprend 2,5 ménages soit 11 personnes et met en culture 2,7 ha de walo (répartis sur 1,8 parcelles) et 1,48 ha de dieri rassemblées en une parcelle (1).

1. Ensemble de l'exploitation.

| Superficies (hectares)      | 0-1 | 1-2 | 2-3 | 3-4 | 4-5 | 5-6 | 6-7 |
|-----------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Nombre d'exploitations en % | 20  | 36  | 16  | 8   | 8   | 4   | 8   |

2. Superficie des parcelles de dieri.

| Superficies (hectares)      | 0-0,5 | 0,5-1 | 1-1,5 | 1,5-2 | 2-2,5 | plus de 2,5 |
|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------|
| Nombre d'exploitations en % | 27    | 34    | 8     | 8     | 8     | 15          |

3. Superficie unitaire des parcelles de walo.

| Hectares                 | 0-0,5 | 0,5-1 | 1-1,5 | 1,5-2 | 2-2,5 | 2,5-3 | 3-3,5 | 3,5-4 | + de 4 |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Nombre de parcelles en % | 7     | 20    | 17    | 23    | 10    | 10    | 1     | 4     | 8      |

(1) Sur le dieri les champs d'une exploitation sont regroupés grâce aux critères assez souples d'appropriation et à la disponibilité en terre ; sur le walo, l'appropriation individualisée et l'intérêt d'avoir plusieurs petites parcelles situées à des niveaux différents par rapport à la crue, favorisent le morcellement.

que les pluies soient suffisantes et bien réparties, ce qui est de plus en plus rarement le cas.

. La culture du walo (cuvette de décrue) s'étale entre novembre et février. Les semis se font en famille : les hommes font à l'aide de bâtons à fouir des trous profonds dans le sol compact où les femmes déposent les graines ; en cas de dévastation des jeunes plants par les criquets, il arrive que l'opération soit renouvelée deux ou trois fois. La culture du walo est plus importante et plus sûre que celle de dieri car les végétaux utilisent pour leur croissance l'eau retenue dans le sol après la décrue du Fleuve ... mais la surface de terres cultivables dépend de l'importance de la crue.

. Les cultures de berges ou de falo (d'octobre à avril) s'apparentent au maraîchage ; bien que couvrant des superficies assez réduites, leur place est très importante dans l'équilibre alimentaire de la famille.

Ce rapide aperçu de la répartition des tâches agricoles montre :

- la complémentarité du travail masculin et féminin sur certaines cultures, variant selon le type de production et le type de terroir (dieri et walo),
- l'importance du travail des femmes sur les cultures de berges (falo).

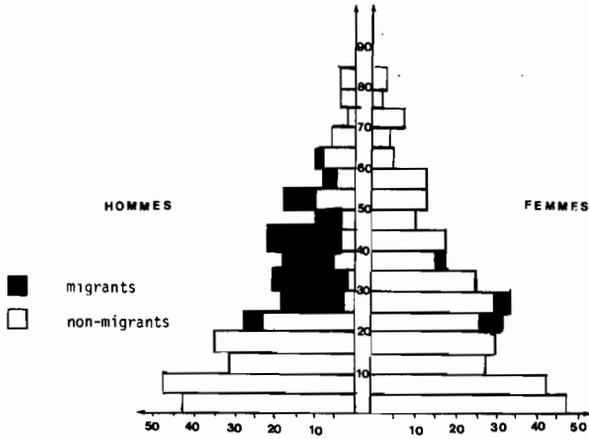
Les techniques utilisées restent très traditionnelles et les outils rudimentaires : houe, bâton à fouir, machette, faucille ; pas d'engrais ni de pesticides, pour une agriculture essentiellement d'autosubsistance mais dont le produit actuellement ne suffit plus pour nourrir la famille.

#### 2.4. L'élevage et l'artisanat.

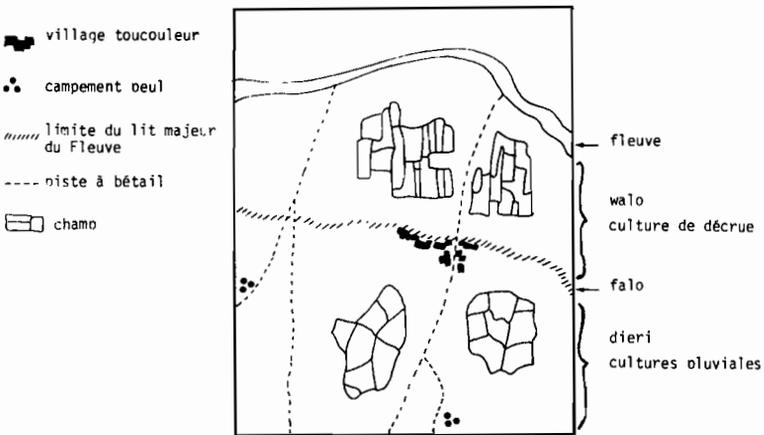
\* l'artisanat en mutation :

traditionnellement, l'artisanat dans la société précoloniale était principalement réservé à certaines castes : tisserands, travailleurs du cuir, travailleurs du bois, forgerons, bijoutiers. Certaines activités

**Figure 4. PYRAMIDE DES AGES DANS LA REGION DE BAKEL**  
(d'après J.Y. Weigel, Migration et production domestique, p.28)



**Figure 5 : SCHEMA DE TERROIR TOUCOULEUR**  
( d' après P.PELISSIER, dans l'Atlas du Sénégal,ed. Jeune Afrique)



ont disparu ne résistant pas à la concurrence des produits manufacturés (tisserands, ébénistes) ; d'autres stagnent (forgerons) ou se maintiennent (la bijouterie est encore une importante source de revenus) ; de nouvelles catégories de métiers surgissent, petits réparateurs, mécaniciens, etc, ... qui sont peut-être révélateurs d'une mutation et d'un nouveau dynamisme.

\* l'élevage. La fonction économique et sociale de l'élevage chez les Toucouleurs n'est certes pas aussi centrale que chez les Peuls ; l'élevage garde toutefois un rôle important dans les relations d'échanges et d'alliance : l'attestation sociale de richesse porte encore en partie sur la taille du troupeau (1).

La femme Toucouleur possède souvent un petit troupeau, constitué surtout par le don que lui aura fait son père, dès son enfance, d'une ou deux têtes reproductrices, ou plus si la famille est riche. Unique propriétaire de son troupeau la femme doit avoir, pour vendre une de ses bêtes, l'autorisation de son père, de son frère si le troupeau leur a été confié, ou de son mari si elle l'a conduit chez ce dernier. "On ne peut parler à ce propos d'indépendance économique de la femme, puisqu'il lui faut pour toute transaction, l'autorisation d'un homme" (2).

La fonction de thésaurisation du troupeau n'est pas synonyme de stérilisation : mais elle le devient pour l'agriculture moderne si celle-ci n'intègre pas l'élevage dans les actions de développement.

Chaque concession possède aussi quelques petits animaux (ovins, caprins) destinés à la vente ou à fournir de la viande pour les cérémonies ; cependant, la contribution essentielle de l'activité d'élevage à l'alimentation familiale reste le lait (3).

---

(1) Mais le nombre de têtes par actif a beaucoup diminué depuis la sécheresse : on a de plus en plus une concentration du cheptel entre les mains de quelques gros propriétaires (commerçants, fonctionnaires, etc, ...) ; le troupeau des Toucouleurs est confié aux Peuls surtout pour la transhumance.

(2) A.M. HOCHET, la Femme Toucouleur, p. 260.

(3) Le lait est consommé caillé, avec de l'eau et du sucre ou du mil. C'est la boisson et le plat de base.

### 3. CONTROLE DE LA PRODUCTION, OBLIGATIONS FAMILIALES : LA PLACE DES FEMMES TOUCOULEURS DANS LE SYSTEME TRADITIONNEL.

Le village Toucouleur présente un habitat groupé fait de cases en banco (argile séchée) ; chaque concession ou "gallé" (1) (habitation entourée d'un espace clos par une palissade) rassemble un ou plusieurs foyers (un homme, sa ou ses femmes et les enfants) formant une unité de production (2).

La répartition des tâches au sein de cette unité est définie en fonction de l'âge et du sexe ; l'entraide pour certains travaux était autrefois très importante : le recours à la famille ou aux voisins était compensé par un don en nature au moment de la récolte. L'autorité masculine s'exerce sur l'ensemble de l'économie familiale (gestion de l'exploitation, engagement des dépenses concernant le groupe, achats importants).

La production des champs familiaux est engrangée dans le grenier collectif (après la rétribution des différents travailleurs) ; ce grenier est géré par la femme mais sous le contrôle du chef de carré : la production est en effet uniquement destinée à la consommation familiale et la femme doit "calculer" au plus près, les rations journalières en prévision de la difficile période de soudure.

Les décisions concernant l'impôt, la location d'une terre, la construction d'une case, ne relèvent apparemment pas des femmes ; cependant, A.M. Hochet note que si en ce qui concerne les biens collectifs, les femmes n'ont pas de pouvoir de décision, elles semblent bien avoir un pouvoir de conviction auprès de leur mari ...

Cette mise à l'écart s'explique par la séparation des biens : une femme mariée vit dans la famille de son mari, mais garde toujours son statut de femme d'une autre famille et "depuis les biens fonciers jusqu'aux cinq francs qu'elle peut gagner ici et là, tout ce qu'elle acquiert peut échapper à la juridiction de sa belle-famille" (3).

---

(1) Gallé : terme pular désignant la maison.

(2) Dans le village de Gamadji, sur 51 exploitants agricoles enquêtés, 41 habitent un "gallé" avec un seul foyer, 3 avec 2 foyers et 7 avec 3 foyers.

(3) A.M. HOCHET, op. cité, p. 259.

. Pour son travail sur les champs familiaux, la femme est rémunérée en nature (mil-sorgho) elle reçoit de 10 à 25 mudi (1) à la récolte pour sa participation aux opérations culturales ; cependant, cette rémunération est supprimée si la récolte est mauvaise, toute la production allant dans le grenier collectif.

. La femme exploite elle-même les terres dont elle est propriétaire (par héritage) ou si elle est mariée loin de son village natal, ce sont ses frères ou cousins qui la mettent en culture contre une petite partie de la récolte cédée à la propriétaire.

. Les femmes ont par là une certaine indépendance économique (2) (à la mesure des très maigres revenus tirés de l'activité agricole) ; la transformation et la vente de quelques produits (couscous, graines pour la sauce, etc, ...) leur fournit un petit pécule qu'elles utiliseront soit pour faire face à leurs obligations familiales (tableau 4.1.) soit pour acheter des bijoux qu'elles destinent à leur fille.

Même si le pouvoir masculin domine la concession, la femme dispose d'une certaine marge d'autonomie qu'elle tient d'autant plus à conserver en milieu polygame : répudiation, divorce et "concurrence" des co-épouses sont très insécurisants pour les femmes (3).

---

(1) Mudi : unité de mesure représentant 4 kg.

(2) Lorsque la femme a vendu quelque chose, bête ou mil (provenant de son champ ou acquis par son travail sur le champ de sa belle-famille) elle a la libre disposition de l'argent reçu et nul n'a le droit de lui demander des comptes à ce sujet. L'indépendance économique de la femme est également totale en ce qui concerne les gains qu'elle peut se faire par son travail artisanal ou commercial.

(3) N'y a-t-il pas là une explication à un certain nombre de comportements économiques comme la thésaurisation en bijoux, par exemple ?

Tableau 4.1. Obligations familiales et contributions des hommes et femmes  
aux dépenses dans le système traditionnel.

Village de Gamadji - 1983.

|        | Nourriture<br>(1) | Habillement | Impôts, taxes<br>diverses (2) | Equipement<br>ménager (3) | Condiment<br>pour la sauce<br>(4) | Outils | Soins de<br>santé etc, |
|--------|-------------------|-------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|--------|------------------------|
| Femmes | 30 %              | 30 %        | 10 %                          | 70 %                      | 100 %                             | -      | 10 %                   |
| Hommes | 70 %              | 70 %        | 90 %                          | 30 %                      | -                                 | 100 %  | 90 %                   |

(1) La nourriture de base est fournie en principe par les céréales (mil sorgho) stockées dans les greniers. Si la femme est chargée de gérer le grenier, c'est l'homme qui prend la décision éventuelle de vendre une partie ou d'acheter des compléments.

(2) Dont la taxe sur le bétail.

(3) Le matériel de cuisine (bassines, casseroles...) représente un investissement important.

(4) La préparation de la sauce qui accompagne le plat de céréales est une préoccupation constante pour les femmes - source de dépense mais aussi de prestige pour celle qui la réussit bien !

Source : Tableau établi à partir des données recueillies par Médina Ina Diallo, op. cité.

Tableau 4.2.

## Revenus et consommation - quelques tendances (1).

| Structure des revenus         | Saldé      | Kenel      | Structure de consommation     | Saldé      | Kenel      |
|-------------------------------|------------|------------|-------------------------------|------------|------------|
| Revenu annuel moyen           | 34 780 CFA | 19 860 CFA | Consommation annuelle moyenne | 28 440 CFA | 20 220 CFA |
| <u>Répartition</u>            |            |            | <u>Répartition</u>            |            |            |
| Vente de produits agricoles   | 2 %        | 4 %        | Alimentation                  | 75 %       | 71,5 %     |
| Vente de produits d'élevage   | 14,5 %     | 5,5 %      | Habillement                   | 4,5 %      | 7,5 %      |
| Vente de produits de la pêche | 0,5 %      | 2 %        | Exploitation, équipement      | 5,5 %      | 6,5 %      |
| Artisanat                     | 13 %       | 24 %       | Entretien, hygiène            | 2,5 %      | 1,0 %      |
| Commerce                      | 37,5 %     | 6,5 %      | Loisirs, transports           | 2,5 %      | 2,0 %      |
| Salaires, retraites et divers | 7,5 %      | 8,5 %      | Impôts, cadeaux               | 5,0 %      | 7,0 %      |
| Migrations                    | 25 %       | 49,5 %     | Divers                        | 5,0 %      | 4,5 %      |

(1) Cette enquête date de 1978 ; elle a été réalisée par l'ENEA dans l'arrondissement de Saldé et Kenel ; je n'ai pas eu le temps ni les moyens de l'actualiser ; elle demeure néanmoins très révélatrice.

Source : ENEA.

Figure 6 : CALENDRIER DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

| ACTIVITÉS                         |                                                                               | MOIS DE L'ANNÉE   |        | Saison sèche → s. des Pluies → s. sèche |   |   |   |   |            |   |   |   |   |   |   |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------|-----------------------------------------|---|---|---|---|------------|---|---|---|---|---|---|
|                                   |                                                                               |                   |        | J                                       | F | M | A | M | J          | J | A | S | O | N | D |
| AGRICULTURE                       | CULTURES de WALO                                                              | CULTURE DE DÉCRUE |        | récoltes →                              |   |   |   |   | ← Semences |   |   |   |   |   |   |
|                                   |                                                                               | CULTURE IRRIGUÉE  | RIZ    | →                                       |   |   |   | ← |            |   |   |   |   |   |   |
|                                   |                                                                               |                   | TOMATE | →                                       |   |   | ← |   |            |   |   |   |   |   |   |
|                                   | CULTURES de DIÉRI                                                             |                   |        |                                         |   |   | → |   |            |   |   |   |   |   |   |
| ELEVAGE                           | TRANSHUMANCE ( 3 à 4 mois )                                                   |                   | →      |                                         |   | ← |   |   |            |   |   |   |   |   |   |
| ACTIVITES ECONOMIQUES EXTERIEURES | "VOYAGES"<br>émigration des hommes vers les villes à la recherche de travail  |                   | →      |                                         |   | ← |   |   |            |   |   |   |   |   |   |
| VIE SOCIALE                       | ÉPOQUE des MARIAGES                                                           |                   |        |                                         |   |   | → |   |            |   |   |   |   |   |   |
|                                   | CIRCONCISION<br>( environ tous les trois ans . Durée "initiation" = un mois ) |                   |        |                                         |   | → |   |   |            |   |   |   |   |   |   |

(extrait de "Nénette, village d'agro-pasteurs peuls de la Moyenne Vallée du Sénégal"  
D.AVENIER, mémoire de Maîtrise de Géographie, GRENOBLE , 1983 , p.35 )

Tableau 5. Division du travail par sexe au sein d'un "gallé" toucouleur (hors travail agricole).

| Travaux domestiques                                      | Femmes                                                                                                                                                                                   | Hommes                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Portage de l'eau (fleuve ou puits)                       | Selon la distance qui sépare le village du fleuve, 2 voyages par jour avec une charge de 5 à 20 l, parfois achetée à des haratines (1).                                                  | -                                                                                                           |
| Corvée de bois                                           | Une à deux fois par semaine femmes et enfants ; parfois utilisation des Talibé (2).                                                                                                      | Coupe du bois en brousse et ramène les plus gros morceaux.                                                  |
| Pilage du mil                                            | 2 h/jour sauf si le riz remplace le mil ou si on porte le mil au moulin.                                                                                                                 | -                                                                                                           |
| Entretien maison : préparation des repas                 | Ménage, lavage des vêtements, etc,...<br>3 h/jour                                                                                                                                        | -                                                                                                           |
| Construction : réparation de l'habitation et du matériel | -                                                                                                                                                                                        | Travail effectué en saison creuse (fin de saison sèche).                                                    |
| Elevage                                                  | Petit élevage à la charge des femmes ; traite des vaches quand le troupeau n'est pas en transhumance.                                                                                    | Gestion du troupeau confié une partie de l'année aux Peuls.                                                 |
| Activités artisanales et commerciales                    | - Préparation de plats (couscous) vendus au marché.<br>- Vente de plantes à sauce ou d'une partie du produit de leur champ.<br>- Broderie de pagne, filage du coton (presque abandonné). | Vend lui-même ou fait vendre par sa femme une part de la récolte (pour faire face aux dépenses monétaires). |

(1) Haratines : anciens serviteurs affranchis des Maures (sans terre).

(2) Talibé : élèves de l'école coranique ; dans ce cas, les femmes paient en argent ou en nature le maître de coran.

Les responsabilités des femmes dans l'entretien de la famille s'accroissent avec la migration des hommes : durant de longs mois le village est peuplé de femmes, d'enfants et de vieillards ; le village "vit" par les femmes. Pour faire face aux dépenses journalières (en attendant, peut-être, l'argent de la migration) les femmes multiplient les activités :

"Une femme, par exemple, fait 15 km à pied pour vendre un peu de lait caillé et ce pour la modique somme de 75 F CFA (1). Cet argent sera utilisé à l'achat de poissons secs et de condiments pour le repas de la journée. Une autre achète à la ville 250 F CFA de poissons secs et les revend au village pour un bénéfice de 25 F CFA. Une autre fait 8 km pour acheter de l'huile sur un marché éloigné mais où l'huile est moins cher (différence de 20 F CFA avec le prix du village). Une autre dont la récolte de mil n'a pu nourrir la famille que pendant six mois, fait 20 km à pied pour aller vendre à la ville un peu de niébé, pour une somme ne dépassant pas 250 F CFA" (2).

Ces exemples illustrent la recherche d'activités rémunératrices permettant aux femmes de faire face à leurs besoins de base.

L'émigration, qui aspire les forces vives de la région depuis plusieurs décennies, a certes permis la survie de milliers de familles, mais son effet à long terme s'avère plus néfaste que bénéfique (3).

#### 4. UNE SITUATION BLOQUÉE : MIGRATION DES HOMMES ET DÉGRADATION DU MILIEU.

\* La synergie entre l'action de l'homme et celle du climat concourt à la dégradation de l'écosystème.

- la décennie de sécheresse qui vient de s'écouler (à peine coupée par une amélioration vers 1975) et encadrée par les années noires de 1973, 1979 (4)

---

(1) 100 CFA = 2 FF. 1 kg riz = 115 CFA en 1982. Enquête de 1982.

(2) M.A.SAVANE, Les projets de développement pour les femmes au Sénégal.

(3) Voir à ce sujet le livre d'A. ADAMS "Le long voyage des gens du Fleuve" Ed. Maspéro.

(4) Et sans doute 1983.

a participé à la création de la situation actuelle caractérisée par un écosystème en voie de démantèlement complet.

- \* La déforestation de la Vallée suite à la sécheresse, s'est accrue de 40 % entre 73 et 79,
- \* L'exploitation "minière" de la forêt pour la production de charbon de bois (172 000 t/an) aggrave ce phénomène.

- la production agricole locale a toujours été destinée d'abord à la consommation familiale (1) ; avec la période coloniale et la pénétration forcée de l'économie monétaire (par l'impôt) les sociétés de la Vallée ont été entraînées dans une double production de biens de subsistance à utilisation locale et de main-d'oeuvre exportable, l'une et l'autre étant liées et dépendantes ; ce phénomène est entretenu et accentué par les aléas climatiques.
- l'émigration d'une forte partie de la population masculine à la recherche de ressources monétaires prive la famille d'une force de travail importante et accroît le travail et les responsabilités des femmes (à Pété 18 % de la population est absente soit 34 % de la main-d'oeuvre masculine adulte ; à Gamadji 26 % de la population est absente soit 52 % de la main-d'oeuvre masculine adulte).

Selon Reboul "la situation actuelle n'est pas stable mais en voie de dégradation rapide par le contrechoc d'une émigration qui prive la population d'une force productive majeure. Dégradation sociale par l'éclatement des familles, dégradation technique par la substitution de marchandises importées aux productions de l'artisanat traditionnel, dégradation du patrimoine agronomique par les déboisements excessifs, les insuffisances de restitutions organiques aux sols, l'inadaptation des techniques agricoles traditionnelles aux conditions sociales créées par l'émigration" (2).

Cette transformation socio-économique rapide des sociétés riveraines est renforcée et précipitée par les différents projets d'aménagement

---

(1) Ce qui ne veut pas dire qu'elle était toujours suffisante, comme en témoignent les travaux de l'ORSTOM sur les crises de subsistance avant la pénétration coloniale.

(2) Les barrages contre le développement, INRA 1982, p. 8.

et de mise en valeur de la Vallée par l'irrigation qui depuis plusieurs années ont connu des fortunes diverses ; le point d'orgue de l'étape actuelle est la construction des barrages de Diama et Manantali visant à régulariser le cours du Fleuve et permettre l'irrigation durant les deux saisons (1) ; l'impact sur les populations sera considérable :

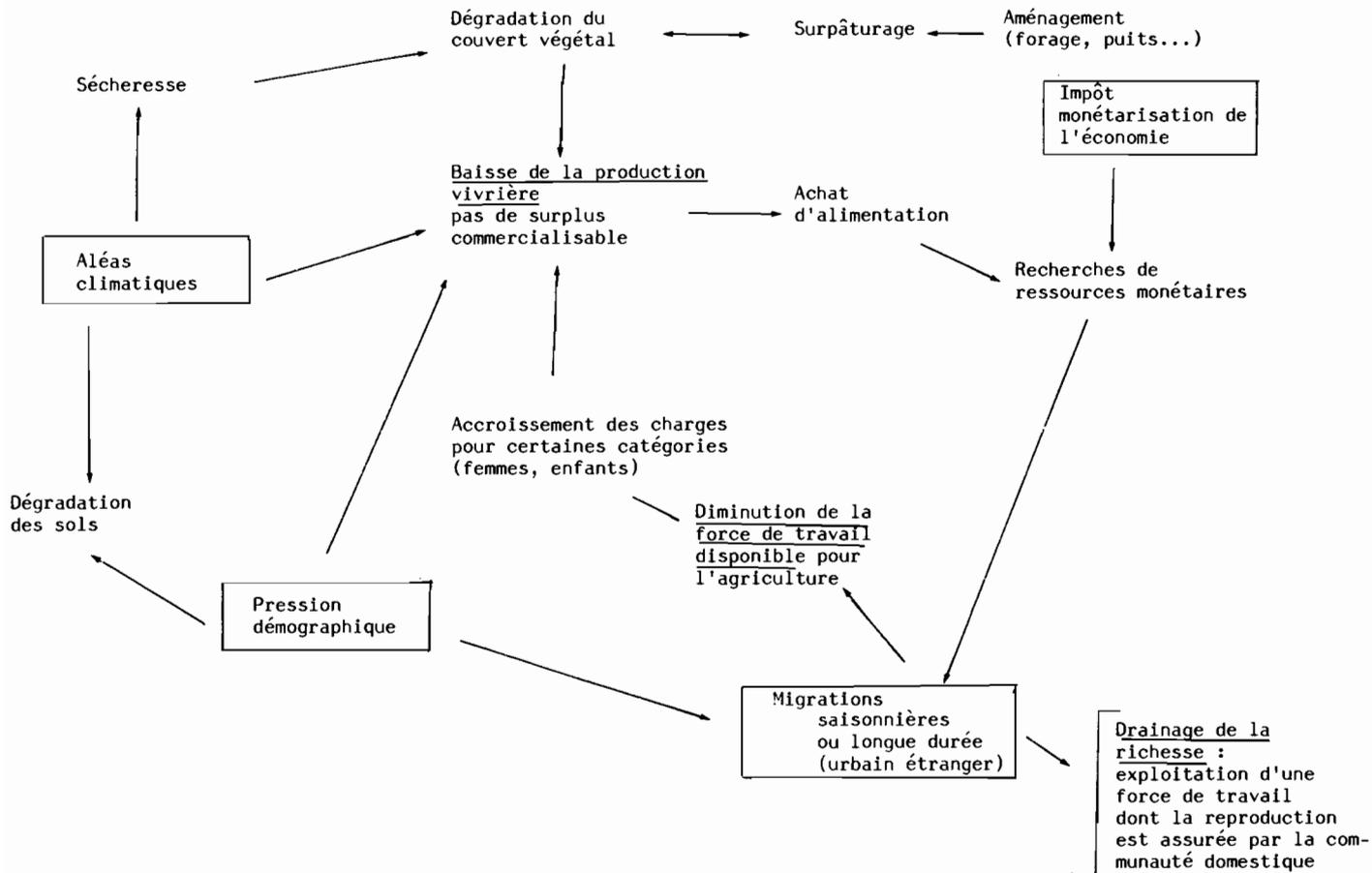
- le plan de développement suppose pour les agriculteurs un changement technique radical, qui ne peut être mis en oeuvre sans bouleversements concernant l'exercice de leur métier et plus généralement leur organisation sociale.

- l'agriculture de décrue sera supprimée (puisque'il n'y aura plus de crue) et donc la complémentarité entre walo et diéri (qui fait l'originalité de ce système) n'existera plus (2).

La vie des populations du Fleuve sera de toute façon très profondément modifiée dans les années qui viennent ; partisans et adversaires des barrages développent chacun des argumentations (3) ; actuellement, toutes les interventions dans la région se font dans la perspective des barrages, aussi bien celles qui émanent d'organismes officiels (SAED) que des nombreuses ONG qui depuis le début de la sécheresse multiplient les interventions.

- 
- (1) Actuellement l'irrigation n'est souvent possible que pendant une saison (hautes eaux), le débit du Fleuve étant beaucoup trop réduit (voire inexistant) en saison sèche pour permettre la double culture.
  - (2) REBOUL estime que, en raison de la grande variabilité des surfaces de walo (avec des rendements assez stables) et la variabilité des rendements de diéri (en fonction des pluies), walo et diéri contribuent bon an mal an dans des proportions voisines à la couverture en céréales (exemple : 40 000 ha walo en 81/82 17 000 ha en 82/83).
  - (3) Voir les travaux de REBOUL, op. cité et de R. DUMONT et M.F. MOTTIN, "Le défi sénégalais", ENDA, 1982.

Figure 7. MIGRATIONS ET SECHERESSES : ENCHAINEMENT DE DEUX PROCESSUS.



II. LA MAITRISE DE L'EAU : UNE SOLUTION POUR ATTEINDRE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE ? EXEMPLE DES PERIMETRES IRRIGUES VILLAGEOIS DE LA SAED.

La Vallée du Fleuve Sénégal a fait l'objet depuis un siècle et demi de multiples projets d'aménagement (1) ; après la seconde guerre mondiale, les difficultés d'approvisionnement alimentaire de la France suscitent un regain d'intérêt pour la région ; la culture du riz (très peu consommé localement) est introduite sous submersion contrôlée dans le delta puis dans la Moyenne Vallée ; les déboires successifs des projets provoquent une évolution des techniques d'aménagement allant dans le sens d'une plus grande complexité pour une meilleure maîtrise de l'eau (2) ; parallèlement, les sociétés d'encadrement feront l'objet de réorganisations en série. En 1965 est créée la SAED (Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta), dont la zone d'intervention s'est étendue jusqu'au Sénégal Oriental, au-delà de Bakel.

La SAED a concentré ses actions sur la culture irriguée ; elle a pour fonctions l'aménagement, l'exploitation et l'encadrement, la commercialisation et la transformation de la production. Les principaux objectifs sont de :

. Produire du riz et de la tomate à l'échelle commerciale, ce qui permettra de freiner les importations déjà considérables et qui ne cessent de croître,

- 
- (1) A commencer par les essais de jardinage du Français RICHARD en 1824, dont le souvenir se perpétue dans le nom de Richard Toll, ville dortoir abritant les ouvriers de la Compagnie Sucrière Sénégalaise, CSS.
  - (2) Les aménagements vont du type primaire (digues et vannes) au secondaire (diguettes internes, canaux principaux et secondaires), secondaire amélioré (stations de pompage) puis tertiaire (nouvelle conception du réseau d'irrigation, adjonction d'un réseau distinct de drainage, barrage des parcelles...).

. Garantir un approvisionnement sûr en eau qui permettra de stabiliser le rendement des cultures et de relever la production totale des populations riveraines pour arriver à l'autosuffisance au niveau régional.

Aux grands périmètres censés produire un surplus de riz pour réduire les importations du Sénégal, et des tomates pour alimenter les usines de concentré, se sont ajoutés depuis 1974 les petits périmètres qui ont pour but d'assurer la couverture alimentaire des populations locales touchées par la sécheresse.

Le constat de la relative réussite des petits périmètres irrigués villageois (PIV) face aux grandes difficultés de gestion des grands périmètres, les fait souvent apparaître sans autre forme d'analyse comme la solution alternative, quand ce n'est pas la panacée de l'aménagement hydro-agricole. Ce chapitre donne des exemples de transformations provoquées par les PIV dans l'organisation socio-économique familiale et villageoise et soulève quelques questions quant à l'avenir des PIV.

Les données sur la situation dans les PIV sont fournies par la SAED, des appréciations plus qualitatives et plus ponctuelles, mais complémentaires, ont été recueillies dans des villages de la Moyenne Vallée en octobre 1983 (1).

## 1. LES P.I.V., ANTI THESE DES GRANDS PERIMETRES ?

La faillite économique des grands périmètres a été largement analysée à travers les travaux de la SAED, de l'ORSTOM, d'agronomes (R. Dumont, C. Reboul) les solutions ont toujours été recherchées vers une plus grande maîtrise technique sans changement d'organisation : "l'emprise de la SAED sur le fonctionnement des grands périmètres est très importante, on peut parler d'une forme de quasi salariat sans garantie de salaire" (2), mais avec au contraire tous les risques inhérents non seulement

- 
- (1) J'ai séjourné à Pété (arrondissement de Saldé) et à Ndioum en octobre 83 ; pour l'étude du PIV de Gamadji, près de Ndioum, je m'appuie aussi largement sur les enquêtes de M.I. DIALLLO, qui m'ont permis d'étayer un certain nombre de constatations ; en effet les rapports conflictuels entre paysans et SAED biaisent souvent les interprétations et limitent l'accès à l'information.
- (2) R. HIRSCH, Etude économique du casier de Richard Toll, 1960-1969, rapport mars 1970.

à la condition paysanne, mais aussi aux défaillances de la société d'enca-drement (1). Le modèle mécanisé, très centralisé s'est heurté dans la prati-que à beaucoup d'obstacles non seulement techniques mais surtout d'organisa-tion et de gestion par la SAED, entraînant des conflits avec les paysans (2). Loin d'être abandonnés les grands périmètres sont actuellement l'objet d'une réhabilitation ; l'extension de la zone d'intervention de la SAED vers la Moyenne Vallée après Podor et la Haute Vallée s'est faite en 1974 après la sécheresse, avec pour objectif l'autosuffisance alimentaire des villages.

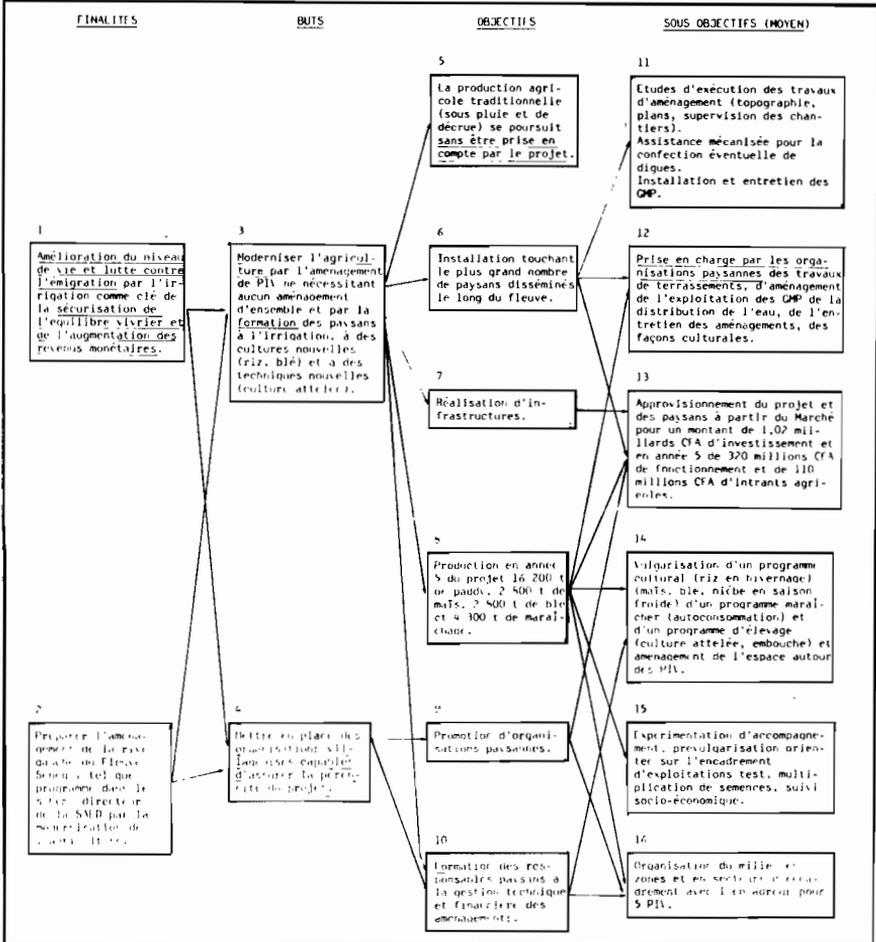
La conception technique et sociale des PIV diffère profondément de celle qui prévaut dans les grands périmètres ; beaucoup de PIV se sont créés spontanément en particulier dans la Haute Vallée.

La SAED a essayé de soutenir (ou récupérer) (3) ces projets et de leur donner des bases solides ; il y a actuellement 250 PIV représentant 5 000 ha de surface aménagée.

\* Le graphe d'objectifs établi par le FAC en 1976 met en évidence les options fondamentales du projet PIV : proposer une irrigation basée sur le principe de la microhydraulique décentralisée (groupe de motopompe) à forte incorporation d'investissement humain, gérée par des groupes sociaux restreints, auto-organisés au niveau des villages ; ce projet ne prend pas en compte le système agricole en place et ne s'intéresse pas aux modalités d'intégration du système irrigué au système traditionnel ; les moyens tech-niques et organisationnels sont précisés avec le souci (initial) d'accompa-gner l'introduction de l'irrigation de la promotion d'organisations paysannes.

- 
- (1) Ph. BONNEFOND, l'introduction de la culture irriguée sur les rives séné-galaises du bassin du Fleuve Sénégal. Economie Rurale, n° 147-148, jan-vier-mars 82.
  - (2) La SAED a depuis 1981 été transformée en société d'économie mixte dotée de l'autonomie financière. La réorganisation doit permettre une amélio-ration des services rendus aux paysans et une rétrocession de certaines fonctions de production et de transformation à des unités autonomes (paysans ou commerçants).
  - (3) Les paysans Soninkés de la région de Bakel regroupés en fédération ont notamment réussi à se faire reconnaître comme interlocuteur par la SAED après plusieurs années de conflits ouverts sur les problèmes d'aménagement.

Figure 8. Graphes d'objectifs des PIV - (décembre 1976).



Source : S.N.D.

Tableau 6. Grands périmètres et périmètres irrigués villageois dans la vallée du Fleuve Sénégal.

|                                                   | Grands périmètres                                                                                               | P I V                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type d'aménagement                                | Basse Vallée (sols lourds)<br>grande surface (1 000 ha)<br>aménagement mécanisé.<br><br>Coût : 1 500 000 CFA/ha | Moyenne et Haute Vallée (sols plus<br>légers) superficies réduites ( 20ha):<br>sur sol de "fonde".<br>Aménagement manuel par les paysans.<br>Coût : 300 000 CFA/ha |
| Superficie aménagée (82)                          | 14 645 ha                                                                                                       | 6 280 ha                                                                                                                                                           |
| Taux échecs                                       | 10 %                                                                                                            | 5 %                                                                                                                                                                |
| Cultures pratiquées<br>hivernage<br>contre saison | riz : rendement (1) 3 t/ha<br>tomate industrielle 19 t/ha<br>riz : 4 t/ha                                       | riz : rendement (2) 4 t/ha<br>maïs : rendement (2) 2 t/ha                                                                                                          |
| Coefficient d'intensité<br>culturale (4)          | 0,6                                                                                                             | 1,6                                                                                                                                                                |
| Surface cultivée par<br>adhérent (5)              | 1,5 ha                                                                                                          | 20 ares                                                                                                                                                            |
| Techniques culturales                             | Travail du sol et battage mécanisés<br>désherbage manuel ou chimique<br>semis et (parfois repiquage) manuel     | Travail du sol entièrement manuel<br>intrants (obligatoires) fournis par<br>la SAED remboursés à la récolte<br>irrigation par un groupe motopompe<br>(GMP).        |
| Endettement (3)                                   | 50 600 CFA/ha                                                                                                   | 22 600 CFA/ha                                                                                                                                                      |
| Taux de commercialisation<br>du paddy à la SAED   | 30 % (3)                                                                                                        | 10 % (3)                                                                                                                                                           |

Consulter notes page suivante.

Notes relatives au tableau n° 6.

- (1) Moyenne 1978 - 1982.
- (2) Données établies à partir du croisement des chiffres OMVS et de l'enquête ORSTOM.  
Les pourcentages de rendement haut sont plus élevés dans les petits périmètres (16,3 % contre 0,6 %). Par contre, les rendements bas se rencontrent plus souvent dans les grands périmètres (34,0 % contre 19,3 %).
- (3) Campagne 79/80.
- (4) Surface exploitée par rapport à la surface aménagée.
- (5) Les adhérents appartiennent à un groupement de producteurs dont la formation est obligatoire : l'effectif moyen est de 90 personnes par groupement sur les PIV (sur 18 ha en moyenne) et de 19 personnes pour 29 ha sur les grands périmètres.

\* Avec un "minimum d'assistance technique pour le choix des lieux, les relevés topographiques, les plans d'aménagement, les paysans d'un même village organisés en groupement effectuent collectivement et manuellement les travaux d'aménagement de leur périmètre d'irrigation : défrichement, planage, construction des diguettes et canaux" (1). Les familles parties prenantes de l'aménagement reçoivent ensuite des parcelles individuelles ; les investissements monétaires doivent être réduits au minimum (donc peu de mécanisation, seul le GMP (2) est indispensable).

\* Les aménagements se font sur les "fonde" (bourrelets de berge) que les crues n'atteignent plus depuis de nombreuses années et qui sont devenus incultes. L'enjeu foncier est considérable (possibilité d'une appropriation privée de ces terres avec garantie d'assurance contre la sécheresse (3) d'autant plus que les sites aménageables sont très limités (4).

\* En raison de la faible surface aménageable, la taille des parcelles par exploitant est très réduite : de 0,12 à 0,20 ha en moyenne. Le groupement (préalable obligatoire à toute intervention) peut ainsi compter jusqu'à 150 membres ; il assure collectivement les travaux d'entretien et gère les dépenses qui sont à sa charge, fonctionnement des installations d'exhaure etc, ... Les chefs de villages établissent les listes d'attributaires sur la base de critères définis et contrôlés par la SAED (5).

Toutes les terres irriguées relèvent des hommes chefs de famille. Les veuves qui ont de jeunes enfants à charge sont autorisées à exploiter la terre de leur mari dont leurs fils hériteront. Dans ces régions de forte émigration masculine, il est également fréquent que les femmes cultivent la terre de leur mari ou de leur fils absents ; elles exécutent alors elles-mêmes toutes les opérations culturales (avec les enfants) ou engagent des travailleurs salariés (6).

---

(1) C. REBOUL, op. cité, p.10.

(2) GMP : groupe motopompe.

(3) C'est une appropriation de fait et non de droit, car la loi sur le Domaine National stipule "la terre à celui qui la travaille" ; une terre défrichée et aménagée peut devenir l'objet d'une jouissance individuelle.

(4) La maîtrise de l'eau doit être réalisée sans investissement coûteux, les sites doivent offrir une série de caractéristiques favorables.

(5) D'après le rapport d'évaluation de la SAED, sur les PIV 50 % des groupements villageois ont moins de 75 membres, 33 % de 50 à 150 membres et 17 % plus de 150 membres.

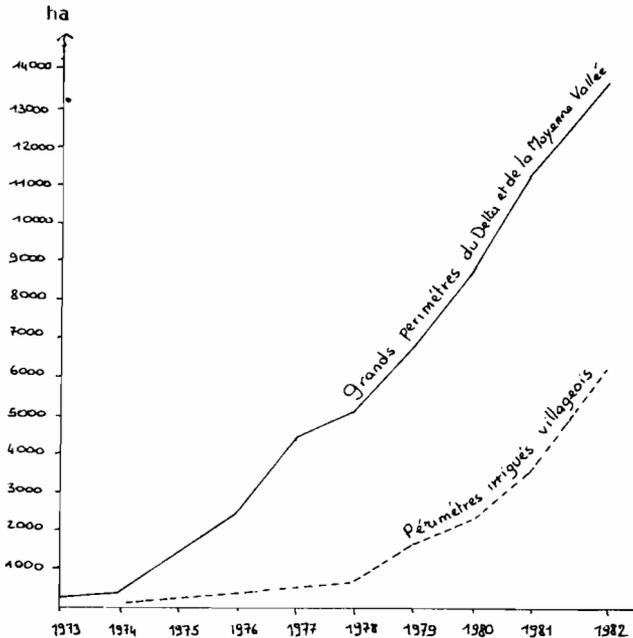
(6) D'autre part, toujours d'après ce rapport, en pays Toucouleur (Moyenne Vallée) la moitié des exploitants sont des hommes, alors qu'en pays Soninké (Haute Vallée) les 2/3 sont des femmes.

Tableau 7. Distribution des rendements pour l'échantillon des petits périmètres de la Moyenne Vallée.

| Classes de rendements (t/ha) | 0-1 | 1-2 | 2-3 | 3-4  | 4-5  | 5-7  | 6-7 | 7 et + | Total |
|------------------------------|-----|-----|-----|------|------|------|-----|--------|-------|
| Nombre de parcelles          | 3   | 13  | 30  | 84   | 102  | 80   | 34  | 27     | 373   |
| Pourcentage                  | 0,8 | 3,5 | 8,0 | 22,5 | 27,4 | 21,5 | 9,1 | 7,2    | 100   |

Source : OMVS - Etude socio-économique, page CIII 12, tableau 15c, 1980.

Figure 9. EVOLUTION DES SURFACES AMENAGEES



\* La SAED fournit les intrants (gasoil, engrais, semences) remboursables en riz à la récolte ; la vulgarisation est en principe à sa charge. C'est encore la SAED qui décide du choix des productions (riz pendant l'hivernage) ; cet interventionnisme permanent laisse planer un doute sur les qualités de décentralisation et d'autonomie volontiers attribuées aux PIV.

\* \* \*

Les périmètres irrigués villageois sont-ils le modèle d'avenir de l'agriculture irriguée ? Leur extension rapide est-elle conjoncturelle (liée à la sécheresse) ou correspond-elle à une mutation profonde du système agricole traditionnel ? Quels changements l'introduction de l'agriculture irriguée provoque-t-elle dans l'organisation traditionnelle de production et de consommation, en particulier en fonction de la division par sexe ? La question fondamentale ne reste-t-elle pas : y a-t-il grâce au PIV amélioration du niveau de vie des hommes et femmes riverains du Fleuve Sénégal, qui puisse enrayer l'émigration et le cycle de dégradation de toute une région ?

## 2. LE PIV DE GAMADJI : IMPACT DE L'INTRODUCTION DE LA RIZICULTURE IRRIGUEE SUR L'ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE DES FAMILLES TOUCOULEURS.

### 2.1. Au départ, une ONG ...

La création des petits périmètres irrigués a démarré en 1976 avec le programme de lutte contre la sécheresse lancé par la Cimade (1). La Cimade s'est appuyée sur la coopérative de Gamadji (créée en 1962) pour le choix du site le plus favorable, le règlement des problèmes fonciers, etc, ... La construction de canaux, le défrichage ont été réalisés par les paysans eux-mêmes, les 17 hectares ainsi aménagés ont été distribués aux 101 membres de la coopérative ayant participé aux travaux (2) ; la SAED est intervenue à partir de 1978 (3) agrandissant de 11 hectares le périmètre, puis en 1982 aménageant 39 ha supplémentaires (4) ; la participation des

---

(1) CIMADE : Organisation Non Gouvernementale.

(2) La coopérative comptait en 1976 409 membres, dont beaucoup étaient absents du village au moment des travaux.

(3) La SAED a maintenant le monopole de ce type d'intervention.

(4) L'enquête n'a pas porté sur cet aménagement récent.

paysans à l'aménagement et à la gestion du périmètre (maintenance des pompes) est plus faible avec le système SAED qu'avec la Cimade.

## 2.2. Le pouvoir des nobles renforcé, le pouvoir des hommes maintenu.

A Gamadji, à l'inverse d'autres périmètres de la SAED, les parcelles sont distribuées par le président de la coopérative, qui appartient à la caste des nobles (Lawaké).

La participation aux travaux de défrichement et le paiement de la cotisation à la coopérative (1 000 CFA (1)) ouvre le droit pour le chef de famille (chef de gallé) à exploiter une parcelle, il peut aussi inscrire d'autres membres de sa famille (ceux-ci ne peuvent le faire directement) ; en 1983, la coopérative comptait 716 membres dont 182 femmes mais apparemment, beaucoup de coopérateurs sont fantômes (2).

La taille des parcelles est variable, mais la moyenne est d'environ 1 ha ; leur répartition est très hétérogène et ne se fait pas du tout selon les critères définis par la SAED : elle est avant tout basée sur l'appartenance de caste et reproduit la stratification sociale (tableau 8).

Plus de la moitié des bénéficiaires de parcelles ont à la fois une parcelle de riz et une parcelle de tomates ; les Lawaké et Torobe (nobles) sont les plus privilégiés.

L'accès des femmes à la terre, malgré une relative amélioration, est encore très limité et dépend d'arrangements internes à la concession (prêt d'une parcelle par le mari, le frère ou le fils). Sur les 21 paysannes enquêtées, 18 exploitent une ou plusieurs parcelles ; cependant, le tableau 9 montre que les femmes ne cultivent généralement qu'une parcelle de tomates, parfois une de riz et une de tomates (3).

---

(1) 1 000 CFA = 20 FF.

(2) D'après l'enquête de M.I. DIALLLO ; ceci fait déjà planer un doute quant au bon fonctionnement de la coopérative.

(3) La prépondérance de la tomate est due au fait que l'attribution de parcelles aux femmes est récente et correspond au développement de la culture de tomate (culture qui est imposée par la SAED).

Tableau 8. Répartition des parcelles aménagées par type de culture et par caste.

| groupe social | Nombre et type de parcelles |                      |                     |                      |                     |                      |       |  |
|---------------|-----------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-------|--|
|               | 1 parcelle riz              | 1 parcelle de tomate | 1 tomate plus 1 riz | 2 tomates plus 1 riz | 2 riz plus 1 tomate | 2 tomates plus 2 riz | Total |  |
| Lawaké        | 3                           | 4                    | 10                  | 1                    | -                   | -                    | 18    |  |
| Torobe        | 1                           | 6                    | 14                  | 0                    | 1                   | 0                    | 22    |  |
| Subalbe       | 0                           | 0                    | 2                   | 0                    | 0                   | 0                    | 2     |  |
| Gallocuabe    | 1                           | 0                    | 4                   | 0                    | 0                   | 1                    | 6     |  |
| Total         | 5                           | 10                   | 30                  | 1                    | 1                   | 1                    | 48    |  |

Source : M.I. DIALLO.

Tableau 9. Répartition des parcelles irriguées par type de culture et par sexe.

| groupe social | Nombre de parcelles et type de culture |                      |                                  |                    |                   |                    |       |  |
|---------------|----------------------------------------|----------------------|----------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------|--|
|               | 1 parcelle de riz                      | 1 parcelle de tomate | 1 parcelle de riz et 1 de tomate | 2 tomates et 1 riz | 2 riz et 1 tomate | 2 riz et 2 tomates | Total |  |
| Femmes        | 2                                      | 10                   | 6                                | 0                  | 0                 | 0                  | 18    |  |
| Hommes        | 2                                      | 1                    | 24                               | 1                  | 1                 | 1                  | 30    |  |
| Total         | 4                                      | 11                   | 30                               | 1                  | 1                 | 1                  | 48    |  |

La modification du régime foncier prend deux formes :

- changement dans la "hiérarchie" de valeur des terres : le périmètre est installé sur des terres de "fonde" autrefois dépréciées (non atteintes par la crue, mais suffisamment près du fleuve pour le pompage). Les droits fonciers très complexes concernant ces terres donnent lieu à des tractations très compliquées (1).

- l'attribution des parcelles se fait selon une pratique intermédiaire entre le droit foncier traditionnel et les nouvelles règles d'adhésion à la coopérative.

Certes, la cotisation de 1 000 CFA et la participation aux travaux de défrichement suffisent pour avoir accès aux terres, mais l'appartenance à une caste entre aussi en ligne de compte ; de même actuellement, les femmes peuvent avoir accès à la terre autrement que par héritage, mais leur adhésion à la coopérative reste soumise à l'accord de leur mari (2) ; d'après l'enquête de M.I. Diallo, ce système arrange les chefs de famille et augmente leur pouvoir de contrôle sur la production rizicole ; étant redevables au chef de famille de l'attribution d'une terre, les femmes et les cadets (les dépendants) n'ont pas entièrement le contrôle de leur récolte ; il n'y a donc pas pour les femmes et pour les castes "inférieures" en général de changement sensible pour le contrôle des terres. L'introduction de la riziculture irriguée s'est faite certes sans bouleversement du système traditionnel, mais risque à terme de renforcer une différenciation déjà importante entre les groupes sociaux, jusque là limitée par le faible niveau de développement des forces productives (travail essentiellement manuel, faible mécanisation) ; l'introduction de l'irrigation peut être un facteur de clivage déterminant (3).

---

(1) Le propriétaire a droit à un dédommagement en argent ou à une plus grande parcelle irriguée.

(2) On retrouve ici une pratique commune à beaucoup de coopératives ou d'organismes qui ne tiennent compte que du chef de famille.

(3) C'est devenu un lieu commun que de constater ce phénomène : les paysans "pilotes" se sont bien pilotés eux-mêmes mais il n'y a eu aucune diffusion ni tache d'huile, au contraire...

2.3. Une division des tâches moins rigide et une part accrue du travail agricole féminin.

N'étant pas affectés par la remontée de la langue salée (1), les villageois de Gamadji peuvent pratiquer la double culture ; ceci entraîne une augmentation du temps de travail et un bouleversement du calendrier agricole ; à une répartition des tâches rigide se substitue de fait un système plus souple où les femmes jouent un rôle plus important ; la participation de la main-d'oeuvre féminine aux dures opérations de défrichage est sans doute le changement le plus notable intervenu dans l'organisation familiale du travail.

Tableau 10. Répartition des tâches par sexe pour les cultures irriguées (en %) (2).

|        |        | Préparation du terrain | Semis | irrigation | Sarclage | Gardiennage | Récolte |
|--------|--------|------------------------|-------|------------|----------|-------------|---------|
| Riz    | Hommes | 60                     | 50    | 65         | 50       | 45          | 60      |
|        | Femmes | 40                     | 50    | 35         | 50       | 55          | 40      |
| Tomate | Hommes | 55                     | 50    | 65         | -        | -           | 40      |
|        | Femmes | 45                     | 50    | 35         | -        | -           | 60      |

Source : M.I. Diallo.

\* Les femmes ayant toujours les mêmes charges domestiques, voient leur charge de travail accrue sur toute l'année.

\* Les hommes continuent (si la pluie le permet) de pratiquer l'agriculture traditionnelle et/ou à partir en émigration saisonnière.

Actuellement, selon l'OMVS, 330 jours de travail sont nécessaires pour cultiver 1 ha de riz en irrigué sur les PIV, avec des pointes pour le

(1) Remontée d'eau de mer pendant la saison sèche interdisant l'irrigation jusqu'au niveau de Podor environ.

(2) Ces chiffres ne correspondent pas tout à fait à ceux de l'OMVS donnés au tableau 11, où la part du travail féminin semble nettement inférieure. Mais d'autre part, la même étude de l'OMVS montre l'importance croissante du travail des femmes au fur et à mesure du "vieillissement" des périmètres (tableau 11.2.).

Tableau 11.1. Temps de travaux moyens pour 1 ha en culture irriguée de riz.  
(en nombre de jours de travail).

|                     | Petits Périmètres Vallée |           |           |            | Comparaison avec les Grands Périmètres |           |           |            |
|---------------------|--------------------------|-----------|-----------|------------|----------------------------------------|-----------|-----------|------------|
|                     | H                        | F         | E         | T          | H                                      | F         | E         | T          |
| Labour              | 25                       | 1         | 4         | 30         | 13                                     | -         | 4         | 17         |
| Affinage du planage | 13                       | 1         | 2         | 16         | 6                                      | -         | 1         | 7          |
| Pépinière           | 14                       | 1         | 1         | 16         | -                                      | -         | -         | -          |
| Repiquage           | 32                       | 27        | 20        | 79         | 56                                     | 6         | 28        | 90         |
| Epannage d'engrais  | 2                        | -         | -         | 2          | 1                                      | -         | -         | 1          |
| Désherbage          | 32                       | 20        | 15        | 67         | 5                                      | 3         | 6         | 14         |
| Fauchage            | 23                       | 13        | 10        | 46         | 23                                     | 5         | 10        | 38         |
| Battage             | 33                       | 29        | 11        | 73         | 28                                     | 18        | 14        | 60         |
| <b>Total</b>        | <b>174</b>               | <b>92</b> | <b>63</b> | <b>329</b> | <b>132</b>                             | <b>32</b> | <b>63</b> | <b>227</b> |

Source : OMVS, Etude socio-économique, page IV 5, 1980.

H = Hommes  
F = Femmes  
E = Enfants  
T = Total

Tableau 11.2. Répartition des tâches selon l'ancienneté des périmètres.

| Nombre de campagnes | Pourcentage du total des opérations |    |    |
|---------------------|-------------------------------------|----|----|
|                     | H                                   | F  | E  |
| 1                   | 58                                  | 27 | 15 |
| 2                   | 51                                  | 34 | 15 |
| plus de 4           | 45                                  | 41 | 14 |

repiquage et la récolte ; ce chiffre montre tout de suite les limites de l'extension des PIV sous la forme d'organisation du travail actuelle ; de plus, toutes les études ont montré que les paysans restent très attachés à un système mixte (permettant de limiter les risques techniques et climatiques) combinant culture irriguée et culture pluviale ; (ce qui limite leur investissement en travail sur le PIV).

La part de plus en plus importante du travail des femmes sur les périmètres est soulignée à plusieurs reprises par les rapports socio-économiques de la SAED et de l'OMVS. (Tableau 11.2) ; selon l'OMVS : il s'agirait d'un transfert des techniques de riziculture (diffusées en priorité auprès des hommes comme il va de soi) des hommes auprès des femmes. "Tout se passe comme si, dans les processus d'acquisition de la nouvelle technologie, au moins pour certaines opérations culturales, une fois que la technologie est acquise par les hommes auprès des moniteurs vulgarisateurs et que cette technologie est pratiquée par eux pour les premières campagnes de culture, elle était en quelque sorte rétrocédée aux femmes qui la mettent en pratique à leur tour sous la supervision de leur mari (ou père ou fils)" (1).

Cet accroissement du travail des femmes s'accompagne-t-il d'une rémunération proportionnelle quand il s'agit du travail sur les parcelles du chef de famille ? Et quelle est la destination de la production des parcelles contrôlées par les femmes ?

#### 2.4. Destination de la production : remboursement des charges et autoconsommation.

La destination de la production rizicole ne relève pas uniquement d'une décision familiale ou individuelle du producteur :

. Le Gouvernement via la SAED impose un type de culture (riz ou tomate) contrôle les circuits d'écoulement et fixe les prix.

. Le producteur doit se procurer une certaine quantité d'intrants remboursables à la récolte. Le système de culture irriguée entraîne une

---

(1) OMVS, p. C IV 3.

consommation assez importante d'intrants (fournis par la SAED) ; sur l'ensemble des petits périmètres, le remboursement des charges variables représente près du tiers de la production en équivalent riz (plus de 1,5 t en 1983) (1) ; à Gamadji où les rendements sont assez médiocres, cela représente 38 % de la récolte en 1983 (2).

\* Les parcelles des chefs de famille. La vente se fait souvent par l'intermédiaire de la coopérative ou parfois directement sur le marché. Le reste de la récolte est stocké dans des greniers familiaux (donc destiné à l'autoconsommation) ; une partie est aussi distribuée à ceux qui ont fourni leur aide pour les travaux des champs. Cette rémunération se fait en mudi (unité de mesure représentant 4 kg).

Selon M.I. Diallo, pour une même quantité de travail les femmes qui recevaient 10 à 25 mudi (de mil ou sorgho) sur les cultures traditionnelles, ne reçoivent que 5 à 6 mudi sur les parcelles rizicoles aménagées (hormis celles qu'elles exploitent personnellement). Cette diminution de la rémunération serait due à la sécheresse (absence de cultures pluviales et de décrue) et aux pannes de la pompe et déficience d'approvisionnement en intrants, facteurs qui amputent le surplus de riz disponible hors consommation familiale.

Ces données, que faute d'éléments fiables je ne peux recouper avec mes observations, semblent cohérentes avec une étude de l'USAID réalisée en 1982 dans la région de Bakel : les auteurs du rapport ont calculé qu'en 1981 le "coût d'opportunité du travail masculin dans la région de Bakel était de 750 CFA par jour contre 375 CFA seulement pour le travail féminin ; ils allèguent que vu le faible prix du riz à la production actuellement, il n'est pas rentable pour les hommes de pratiquer cette culture qui est de plus en plus reléguée aux femmes". Le faible coût de remplacement du travail des femmes

---

(1) J. DEY, "Systèmes de riziculture" FAO, décembre 83.

(2) Le rendement moyen des petits périmètres dans la zone de Ndioum est médiocre (3,9 t/ha) comparé à ceux de la zone de Matam (5,6 t/ha) bien que les conditions d'exploitation (mis à part la pluviométrie) soient relativement homogènes ; l'OMVS explique ces différences par des "facteurs humains, en premier lieu ceux tenant à l'organisation sociale de la production, liés eux-mêmes pour une grande part à l'historique de l'introduction de la culture irriguée dans la Vallée". (OMVS, p. C III 13).

signifie qu'elles sont considérées de plus en plus comme des ouvrières de réserve permettant de pallier au manque de main-d'oeuvre à certaines saisons.

\* Sur les parcelles personnelles des femmes (riz ou tomates), le même système est appliqué ; une partie de la récolte de riz est vendue par la coopérative, une partie donnée aux autres membres de la famille et le reste va dans le grenier familial ; cet apport de la production féminine de céréales au grenier collectif est, semble-t-il nouveau et trop récent pour n'avancer que prudemment des hypothèses d'explication :

- c'est une situation à caractère exceptionnel liée à la sécheresse et donc l'absence de mil : les femmes contribuent de leur mieux à la nourriture familiale, aux dépens sans doute d'autres dépenses (personnelles ou familiales).

- c'est peut-être signe du changement en profondeur de l'évolution des rôles et de la difficulté qu'ont les hommes à fournir à partir des champs familiaux, le "plat de base" (céréale), la sauce restant à la charge de la femme.

- cela peut aussi être une amélioration du niveau de vie : ce que l'on pouvait acheter avec trois kilos de mil, on peut l'acheter avec un kilo de riz (et donc mettre le reste au grenier) ; mais le différentiel de prix riz-mil (1) n'est pas aussi élevé, le prix des produits manufacturés a considérablement augmenté et un séjour, même très bref, dans les villages toucouleurs, suffit pour infirmer cette proposition.

Quant à la récolte de tomates, elle est très vite périssable et donc entièrement vendue à la SAED (au profit des femmes).

- mais, pour le riz comme pour les tomates, la plupart des ventes passent par la coopérative donc le plus souvent par les chefs de famille : les femmes ont alors un droit de regard réduit sur la production de leur propre champ (ce qui pour elles est une perte d'autonomie par rapport à l'ancien système).

---

(1) Prix au producteur du paddy 60 CFA/kg, mil 55 CFA/kg en 1983.

Ces enquêtes, bien que partielles et donc difficilement généralisables à tous les PIV, permettent d'avancer quelques observations sur la place des femmes dans ce nouveau modèle.

En effet, la nouvelle organisation, s'appuyant sur les chefs de famille, ne semble pas avoir particulièrement favorisé les "dépendants" (1)

\* leur travail supplémentaire sur les champs du mari (champs familiaux) s'accroît mais leur rémunération diminue,

\* leur éviction de la coopérative, organe central pour l'approvisionnement en intrants et la commercialisation, accentue leur dépendance vis-à-vis du chef de famille et leur fait perdre la relative autonomie dont elles disposaient pour leurs propres cultures (voir I, 3),

\* la diffusion des nouvelles techniques n'est pas correctement assurée par l'encadrement de base de la SAED, en particulier auprès des femmes : à Gamadji par exemple, sur 51 paysans interrogés (30 hommes et 21 femmes) seuls 12 hommes et 2 femmes avaient été suivis par un agent de la SAED durant la première campagne. L'apprentissage de la riziculture se fait essentiellement par tâtonnements et conseils pris auprès des villages voisins possédant déjà un PIV. Cette défaillance de la fonction de vulgarisation de la SAED (2) a parfois des conséquences néfastes sur les récoltes ; mis à part ces "accidents", les techniques de riziculture ont généralement été rapidement intégrées par les paysans.

Mais apparemment, cette perte d'autonomie s'accompagne d'un alourdissement des responsabilités féminines.

---

(1) Femmes et cadets ; mais avec l'émigration, les jeunes hommes célibataires étant absents, la formule s'appliquera ici essentiellement aux femmes.

(2) La SAED a été et est encore souvent perçue par les paysans comme un organisme d'état autoritaire intégrant (sur les grands périmètres) plus ou moins de force les paysans victimes de la sécheresse, dans un système de "quasi-salariat sans garantie de salaire" (HIRSCH, 1972) ; l'incompréhension et le mépris des agents de la SAED pour les paysans sont illustrés par un texte reproduit en annexe 1 ; la situation est cependant beaucoup moins tendue sur les petits périmètres villageois.

2.5. La répartition des obligations familiales : les charges et les responsabilités des femmes augmentent.

La comparaison avec la répartition des dépenses avant l'introduction de la culture irriguée fait ressortir l'alourdissement des responsabilités des femmes face à des besoins monétaires de plus en plus pressants.

Tableau 12. Participation des hommes et des femmes aux dépenses familiales (le chiffre entre parenthèses rappelle les obligations en milieu "traditionnel").

| Obligations: | Nourriture: | Habille-<br>ment | Impôts<br>Taxes | Equipement<br>ménager | Condiment | Outils    | Santé |
|--------------|-------------|------------------|-----------------|-----------------------|-----------|-----------|-------|
| Sexe         |             |                  |                 |                       |           |           |       |
| Femmes       | 50% (30)    | 40% (30)         | 10% (10)        | 70% (70)              | 100%      | 10% (0)   | 20%   |
| Hommes       | 50% (70)    | 60% (70)         | 90% (90)        | 30% (30)              |           | 90% (100) | 80%   |

Comment interpréter ce transfert de certaines responsabilités ?

- L'accroissement de la participation des femmes à l'approvisionnement en céréales de la famille est lié à leur accès aux parcelles rizicoles aménagées, dont la production est destinée à la consommation familiale.

- La pression monétaire de plus en plus forte ne permet pas aux hommes, surtout en période de sécheresse, d'assumer toutes les responsabilités qui leur étaient imparties ; (l'observation du niveau de vie permet de confirmer ces hypothèses).

Au sein de la famille les hommes ne peuvent faire face aux dépenses monétaires qui leur incombent (1) (et qui sont proportionnellement plus élevées que celles des femmes).

- La substitution du riz au mil dans l'alimentation familiale et la suppression d'un certain nombre de légumes et légumineuses a entraîné

(1) Dont vêtements, soins de santé, etc, ...

un appauvrissement dans la qualité de l'alimentation et l'achat de produits d'accompagnement coûteux (huile d'arachide, concentré de tomates) ; cette évolution est liée avant tout à la sécheresse (1) et l'irrigation a permis de résoudre en partie le déficit céréalier. Par contre, le choix du riz comme culture principale est contesté : est-ce la meilleure culture, la plus rentable à introduire dans la Vallée ?

- L'écart est croissant entre le prix des produits manufacturés ou importés d'autres régions et le prix des produits agricoles, dont le riz. Les prix aux producteurs sont trop bas pour que les paysans tirent des PIV un revenu qui couvre leurs charges et leurs achats en produits de base tout en assurant leur autoconsommation. L'objectif prioritaire reste l'autosuffisance alimentaire quitte à financer les charges par d'autres expédients (petit commerce, émigration) ; au-delà de cet objectif l'investissement monétaire et en travail est sans intérêt pour le paysan. C'est une explication donnée à la relative stagnation des rendements et de l'intensité culturale (2).

On peut conclure par une formule lapidaire :

le PIV nourrit mais ne rapporte pas.

### 3. LE PIV : MIRACLE OU MIRAGE ?

Comparés à l'échec cuisant (3) et quasi incontesté des grands périmètres, les PIV ont souvent été présentés sans nuances comme la solution technique idéale du développement hydroagricole : les thèmes de la "petite hydraulique décentralisée" et de la "responsabilisation des paysans" ont soulevé beaucoup d'enthousiasme ; la multiplication des PIV depuis 1974 étaye facilement cette position. Deux questions doivent cependant être posées :

- Est-ce la situation conjoncturelle (sécheresse et difficulté pour émigrer) qui a provoqué l'engouement pour les PIV ?

---

(1) De même le poisson est devenu rare.

(2) FUNEL, LAUCOIN, BONNEFOND, 1983.

(3) Ce qui n'empêche pas de coûteuses opérations de réhabilitation en cours sur les grands périmètres ... Ce qui laisse à penser qu'ils constituent toujours pour la SAED le "modèle" auquel il faut à terme parvenir.

- Le modèle PIV est-il rentable
  - pour la SAED ?
  - pour les paysans (rapport entre augmentation du temps de travail, des charges et de la production) ?

Et donc est-il généralisable pour l'ensemble de la région du Fleuve ?

### 3.1. Le PIV, solution de survie ?

\* La déstabilisation des systèmes de production paysans s'est incontestablement aggravée depuis le début du cycle de sécheresse, supprimant totalement certaines années les cultures pluviales sur le diéri et les cultures de décrue le long des berges du Fleuve ;

\* L'émigration est rendue plus difficile : les opportunités d'emploi dans les villes sénégalaises (Dakar et Saint-Louis) sont rares ; le départ vers l'étranger (France ou autres pays africains) est un parcours d'obstacles de plus en plus scabreux. Les paysans ont saisi l'occasion de l'irrigation : la SAED apporte un appui technique pour l'aménagement et fournit (gratuitement) les motopompes ; ces investissements initiaux sont hors de portée des paysans. Mais il apparaît clairement à tous les observateurs que dans les conditions actuelles de production sur les PIV, le système traditionnel n'est et ne sera pas abandonné (1) ; or un certain nombre de blocages empêchent l'appui de l'un sur l'autre ; un retour à une pluviométrie normale limiterait l'investissement en travail (2) sur les PIV, à cause de la concurrence sur les autres cultures.

Les principales raisons à cette "limitation" sont de deux ordres :

- La maîtrise de l'eau par irrigation supprime en partie l'aléa climatique (3) mais les problèmes techniques sont plus importants avec la

- 
- (1) En effet il a été démontré dans beaucoup de cas que les cultures sous pluie sont toujours plus productives que les cultures irriguées par rapport au temps de travail ; c'est pourquoi si le PIV ne permet pas de dégager un revenu monétaire suffisant, les paysans préféreront les champs de diéri pour leur autoconsommation si le climat le permet.
  - (2) L'objectif de 3 récoltes annuelles semble difficile à atteindre.
  - (3) Pas complètement car le niveau du fleuve peut baisser au point d'empêcher le pompage de l'eau et l'harmattan (vent chaud desséchant) s'il souffle à certaines périodes, tue les jeunes plantes.

riziculture irriguée (choix des dates de semis, de repiquage, contrôle des tours d'eau, etc, ...). En outre, contrairement à l'agriculture pluviale, l'investissement financier initial est important ; en cas de défaillance, à l'absence de récolte s'ajoute l'endettement pour rembourser les charges. Comme partout les paysans ont une stratégie de minimisation des risques et souhaitent garder la combinaison la plus riche possible ; dans leur système cultural, c'est l'association des potentialités qu'offrent les berges du fleuve et les plateaux.

- La rémunération du travail sur les périmètres irrigués est trop insuffisante pour chercher une augmentation sensible de la production par un investissement supplémentaire en travail (1) ; l'objectif de production se limite à la recherche de l'autosuffisance alimentaire ; "au-delà d'une certaine quantité de paddy, l'insuffisance des revenus tirés des périmètres incite les paysans à restreindre leur travail et leurs dépenses sur les cultures irriguées, ce qui bloque l'amélioration et l'extension des résultats" (2) (3).

- La part croissante du travail féminin sur les périmètres, n'est-elle pas un indice du transfert des hommes vers les femmes d'une culture peu rentable et destinée à l'autosubsistance ? Cette hypothèse est avancée avec réserve, car les données sur les autres activités et recettes des hommes manquent.

### 3.2. Le PIV est-il rentable ?

\* Du côté de la SAED.

La commercialisation du paddy acheté aux paysans est, normalement, une des principales sources de revenus de la SAED ; avec moins de 10 % de la production livrée à la société, les PIV ne représentent pas une opération rentable ; de plus la SAED fournit les motopompes (dont le coût est de 5 millions de CFA l'unité) sans demander de payer l'amortissement, ayant

---

(1) Ces conclusions ont été démontrées par les chercheurs de l'ORSTOM, notamment BONNEFOND.

(2) Ph. COUTY, "Peut-on dépasser l'approche microscopique des sociétés rurales africaines" ? Communication au congrès des Economistes de langue française, 24-26 mai 1984.

(3) L'autosuffisance alimentaire, rarement atteinte, n'est pas obtenue uniquement avec le riz ; les céréales traditionnelles ont toujours une part très importante.

déjà souvent du mal à recouvrer les avances de charges variables. Cependant, les pertes sur les PIV paraissent minimes comparées au gouffre financier des grands périmètres.

\* Du côté des paysans.

- Selon les périmètres, les coûts d'exploitation sont très variables ; la consommation de gasoil pour la motopompe est généralement beaucoup plus élevée que prévue, en raison de la mauvaise qualité du planage dont souffrent beaucoup de petits périmètres ; les dépenses de consommations intermédiaires augmentent beaucoup plus vite que le prix d'achat aux producteurs : l'écart se fait d'autant plus sentir que la part disponible pour la commercialisation est faible (1).

Tableau 13. Charges de production et prix d'achat du paddy au producteur (en CFA).

|                | Coût de production (3)<br>à l'hectare |              | Prix d'achat au producteur |               |
|----------------|---------------------------------------|--------------|----------------------------|---------------|
|                | Hivernage<br>79 (2)                   | Hivernage 82 | 1979-1980                  | 1982-1983     |
| Irrigation     | 35 000                                | 48 300       |                            |               |
| Semences       | 3 500                                 | 4 850        | 41,50                      | 51,50         |
| Engrais        | 14 000                                | 20 440       | indice<br>100              | indice<br>124 |
| Frais généraux | 5 250                                 | 6 105        |                            |               |
| Total          | 57 750                                | 79 695       |                            |               |
|                | indice 100                            | indice 138   |                            |               |

Pour un rendement de 4 tonnes par hectare, le remboursement à la SAED revenait à 1,40 t d'équivalent paddy en 1979 et à 1,55 t en 1982.

(1) Il y a rarement plus de 10 % de la production qui est commercialisée.

(2) Souvent les PIV ont des problèmes d'approvisionnement en eau et n'exploitent le périmètre qu'en hivernage (hautes eaux du fleuve).

(3) Non compris les frais d'amortissement de la motopompe, d'encadrement.

Ainsi, la part de la récolte consacrée au remboursement est passée de 35 % à 38 % (1). Où se situe le seuil critique au-delà duquel la charge de remboursement sera insupportable ?

- La taille moyenne des parcelles est généralement de 20 à 25 ares pour une famille de 10 personnes. Celle-ci dispose de 750 kg de riz décor-tiqué soit 200 gr environ par personne et par jour (la norme de la FAO évalue la consommation céréalière à 250 kg par personne et par an). Cette production de riz implique un complément de production céréalière fourni traditionnellement par les cultures de diéri et walo. L'OMVS souligne par ailleurs que "le seuil à partir duquel une exploitation a des chances de percevoir un revenu monétaire se situe autour de 0,80 ha (ou 0,16 ha/actif) et que la surface à attribuer devrait dépasser ce seuil pour que la culture irriguée soit "attractive" ; la trop petite dimension des parcelles est un handicap pour les PIV" (2).

---

(1) Ce calcul a été établi à partir du croisement des données de J.Y. WEIGEL (ORSTOM), J. DEY (FAO), OMVS (partie C.V. de l'étude socio-économique). Le résultat obtenu n'est qu'une valeur moyenne et ne peut refléter les disparités régionales (entre Haute et Moyenne Vallée) ou locales (selon les villages).

(2) OMVS, Etude socio-économique, p. E II S.

LES PERIMETRES IRRIGUES VILLAGEOIS : ATOUTS ET CONTRAINTESATOUTS

- réails à la demande du village
- aménagement simple faisant appel à une participation paysanne importante
  - peu coûteux pour la SAED et responsabilisation des paysans
- irrigation par une motopompe (GP) par périmètre dont la gestion est confiée au groupement villageois constitué au début du PIV : autonomie
- bonne maîtrise sociale de la technique.

## La technique : la petite hydraulique

- choix parfois trop rapide des sites entraînant de grosses difficultés techniques
- aménagement manuel pas toujours suffisamment bien réalisé pour permettre une bonne répartition de l'eau
- surface aménageable réduite
  - surface par exploitant très faible.

CONTRAINTES

## L'organisation : SAED et groupements villageois

- la SAED qui a le monopole de ce type d'interventions sur la Vallée assure un certain nombre de services :
  - \* appui technique pour l'aménagement
  - \* encadrement
  - \* fournit la motopompe
  - \* assure l'approvisionnement en intrants avec des crédits de campagne
  - \* les groupements villageois sont créés en reproduisant de près l'organisation sociale traditionnelle.
- associations paysannes fortes engendrant une certaine diversité dans les PIV.

- modèle unique nécessitant l'intervention technique de la SAED
- centralisation encore très importante de la SAED (malgré la récente réforme) avec les déficiences et lourdeurs inhérentes à ce type d'organisme
  - \* approvisionnement souvent defectueux en intrants - retards hypothéquant la récolte
  - \* encadrement dense mais inefficace
  - \* impose un type de culture, l'achat d'engrais, les circuits d'écoulement
  - \* risque de monopoles par les groupes dominants (surtout dans les sociétés à castes).

## Les P.I.V. pourquoi et pour qui ?

- la sécheresse a provoqué un engouement considérable pour ce type d'aménagement :
- la sécurité vivrière des paysans, sans être complètement assurée, est améliorée
- le taux d'échec des PIV est relativement bas et le coefficient d'intensité culturale beaucoup plus élevé que sur les grands périmètres
- le paysan limite les risques et n'abandonne pas les cultures traditionnelles.

- la SAED a ignoré le système de production traditionnel des paysans ; il n'y a pas toujours adéquation entre les objectifs des paysans et ceux de l'Etat via la SAED

l'approche sectorielle (sans programme élevage) de la SAED n'est pas en concordance avec la logique paysanne (qui maintient un système mixte cultures pluviales-cultures irriguées)

- charges croissantes ; taux de remboursement par rapport à la récolte élevé empêchant de dégager un bon surplus commercialisable
  - la SAED ne reçoit que peu de paddy des PIV ; elle est en déficit sur l'opération
  - le riz n'est pas une source de revenu pour les paysans qui parfois même utilisent l'argent d'autres activités pour payer les charges
- ce n'est pas la culture irriguée qui limite l'émigration
  - \* les revenus ne sont pas comparables
  - \* les causes sociales de l'émigration demeurent
- mais c'est le revenu de l'émigration qui soutient les PIV ; or les sources de revenu migratoires se tarissent
- la politique des prix du paddy aux producteurs est en partie responsable des difficultés des PIV.

Plutôt que vendre leur riz à la SAED, les paysans préfèrent chercher d'autres sources de revenu pour payer les charges d'exploitation (1) (10 % du riz produit est commercialisé alors que le remboursement en riz des charges représente au minimum 25 % de la production).

Schématiquement, la situation économique des périmètres offre les traits suivants :

- productivité trop faible pour que la SAED puisse mobiliser un surplus commercialisable,
- charges d'exploitation trop lourdes et prix du riz au producteur trop bas pour que le paysan puisse, en plus de l'alimentation familiale, dégager un revenu monétaire (2).

### 3.3. Les changements sociaux.

L'irrigation modifie-t-elle la situation des différents groupes : diminution ou aggravation des inégalités ?

\* L'exemple de Gamadji montre que dans une société très hiérarchisée, le groupe dominant profite largement de l'introduction de la culture irriguée ; la stratification sociale est reproduite, voire accentuée ; c'est de toute façon le revers de la médaille de l'organisation des PIV gérés par des groupes restreints "auto-organisés au niveau du village" (3).

\* Le rôle socio-économique des femmes évolue de manière très sensible :

---

(1) Y compris à Gamadji, où pourtant la taille des parcelles est beaucoup plus grande que la moyenne sur les PIV de la Vallée.

(2) L'argent des travailleurs immigrés est toujours indispensable pour faire face aux dépenses courantes ; on est loin d'avoir un environnement favorable au rapatriement des travailleurs immigrés qui souhaiteraient rentrer. Le rapport de l'OMVS conclut lui-même que "les migrations masculines ont joué en faveur du développement de la culture irriguée. D'un côté l'absence de main-d'oeuvre masculine dans le contexte de ces années de sécheresse a limité les possibilités de cultures traditionnelles ; d'un autre côté, l'argent envoyé par les migrants au village a servi à l'achat des intrants de la culture irriguée (et même à payer de la main-d'oeuvre salariée) trouvant là une utilisation plus rentable que le simple achat de nourriture indispensable" (OMVS, p. C III 14).

(3) Ce phénomène de récupération d'une coopérative par les notables est très courant en Afrique. Cependant le cas de Gamadji est assez particulier, car contrairement aux autres PIV, la SAED n'est pas intervenue pour l'attribution des parcelles.

- elles souhaitent qu'on leur alloue des parcelles en propre.

Dans une autre zone de la Vallée, J. Dey remarque que "dans certains villages, elles ont déjà versé 1 000 CFA de droits pour devenir membres de la coopérative de façon à pouvoir prétendre à la terre lors d'une éventuelle distribution, bien qu'à présent rien ne soit prévu à cet égard. Elles ont fait valoir que la tradition leur confère le droit d'hériter et/ou d'exploiter la terre appartenant à leur "enclos" pour pratiquer leurs propres cultures" (1).

- la charge de travail agricole des femmes a augmenté, de même que la part de main-d'oeuvre féminine sur les périmètres ; cela pose un double problème :

\* au niveau des conditions de vie des femmes déjà absorbées par des tâches domestiques harassantes,

\* au niveau de la productivité agricole sur les périmètres : à moins d'un changement de techniques (mécanisation accrue), la mobilisation de la main-d'oeuvre à certaines périodes de l'année agricole rencontre déjà des limites (le recours à la main-d'oeuvre salariée est fréquent sur les périmètres) (2).

- parallèlement le rôle des femmes dans l'entretien de la famille semble dans certains villages (Gamadji) s'accroître.

\*  
\* \*

---

(1) J. DEY, "systèmes de riziculture". Communication à la FAO, décembre 1983, 23p.

(2) Et pourtant à Gamadji comme à Pétè, les agents ont fait remarquer que les parcelles des femmes étaient mieux entretenues que celles des hommes ; il y aurait sans doute deux explications à cela :

- . Ce sont souvent des femmes chefs de famille qui doivent nourrir seules leur famille (logique de survie)
- . Les femmes peuvent assurer une présence continue au contraire des hommes qui se déplacent beaucoup plus (émigration, etc, ...).

Le progressif remplacement de la main-d'oeuvre masculine par la main-d'oeuvre féminine est-il un signe des limites de l'engagement (en travail et financier) des hommes ?

Plus qu'une réelle opération de développement (1) le PIV apparaît comme une efficace solution de survie (2) : ce n'est pas le point de départ d'un processus modifiant tout le système agricole paysan, mais plutôt un greffage dont les capacités de reproduction semblent assez limitées.

- 
- (1) Dans la mesure où les PIV sont entretenus à la fois par la SAED (aménagement, motopompe, etc, ...) et par les revenus de l'émigration (paiement des charges).
- (2) Jugement optimiste nuancé par l'OMVS elle-même :  
"Ce sont essentiellement les revenus des migrations qui ont sauvé de la faim de nouveau les populations de la Vallée.  
Partout où ils existent, les périmètres irrigués, notamment les petits périmètres villageois, ont fortement contribué à combler le déficit céréaliier ; mais, en raison de leur petit nombre et de la faible taille des parcelles, leur production n'a pas dépassé 10 % du déficit global".  
OMVS, Etude socio-économique, p. B IV 2.

III. L'ESPOIR VIENT-IL DES JARDINS ? LE MARAICHAGE, DOMAINE D'INTERVENTION PRIVILEGIE DES ONG.

Depuis 1974 beaucoup d'ONG sont intervenues dans cette région dramatiquement touchée par la sécheresse. Leurs actions sont ponctuelles, plus ou moins cohérentes et efficaces, disposant de moyens limités. Elles ont cependant l'avantage, par une connaissance fine du milieu paysan, de faire ressortir les contradictions et les dynamismes internes de la communauté villageoise.

Deux exemples sont présentés dans cette partie :

- le Programme Intégré de Podor (PIP)
- l'action de l'AICF (Action Internationale Contre la Faim).

Le PIP couvre le département de Podor, l'AICF une toute petite partie de celui-ci.

1. LES JARDINS MARAICHERS DU PIP.

1.1. L'objectif : une action multisectorielle.

Le Programme Intégré de Podor est né en 1974 de l'action conjointe de la Cimade et du Service Oecuménique d'Entraide (1) ; l'objectif était de rendre le département de Podor, peuplé de 120 000 personnes, plus résistant aux effets de la sécheresse en engageant des actions menant au développement économique et social intégré de la région (hydraulique, aménagements agricoles, stockage de céréales, santé, élevage, etc. ...).

---

(1) ONG sénégalaise.

Ces actions sont menées sur le terrain par une équipe de techniciens basée à Ndioum ; le budget global est de 7 000 000 de francs français (1).

Les principales réalisations portent sur l'hydraulique (creusement de puits et de puits forages), les magasins de stockage de céréales, les moulins à mil et les jardins maraîchers (tableau 14). Ces deux derniers domaines intéressent plus particulièrement les femmes.

### 1.2. Le maraîchage, problème de technique ou d'organisation ?

En 1983, 9,6 hectares répartis en 12 jardins ont été cultivés par plus d'un millier de paysannes et paysans (tableau 14).

Tableau 14. Activité maraîchère du PIP en 1983.

|   |                                |           |
|---|--------------------------------|-----------|
| : |                                | :         |
| : | Surface totale des jardins     | 9,63 ha   |
| : |                                | :         |
| : | Nombre de jardins              | 12        |
| : |                                | :         |
| : | Surface moyenne par jardin     | 0,80 ha   |
| : |                                | :         |
| : | Nombre total d'exploitants     | 1 428     |
| : |                                | :         |
| : | Surface moyenne par exploitant | 0,67 ares |
| : |                                | :         |
| : |                                | :         |

Source : Cimade.

L'organisation des jardins et groupements de producteurs diffère beaucoup d'un village à l'autre (tableau 15).

. Par la technique d'irrigation utilisée :

- manuelle avec des arrosoirs (7 jardins/12)
- pompe solaire (1 jardin)
- groupe de motopompe, CMP (4 jardins/12)

. Par la composition des groupements ; on peut dégager 4 types :

---

(1) CIMADE : Programme Intégré de Podor, bilan et prévisions pour 1984, novembre 83.

Tableau 15. Les jardins encadrés par le PIP : situation en 1983.

| Village         | Participants                        | Exploitation                                                        | Organisation collective                     | Destination production (estimation)                                          | Problèmes                                                                                                 |
|-----------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fanaye          | femmes                              | individuelle (GMP)                                                  | caisse à partir de cotisations              | mauvaise récolte                                                             | Scission du groupe ; une partie des femmes quitte le jardin (tendance politique).                         |
| Thiangaye       | hommes et femmes                    | individuelle (pompe solaire)                                        | une parcelle collective (hommes)            | vente produit parcelle collective<br>: autoconsommation des autres parcelles | Problème entre le groupe et le responsable de l'entretien de la pompe solaire qui exigeait une rémunérat. |
| Dimar Dieri     | femmes                              | individuelle (arrosoir)                                             | une parcelle collective pour caisse commune | vente 70 %                                                                   | Problème pour la distribution des parcelles.                                                              |
| Thille Boubacar | 1 groupe H et F, 1 groupe de femmes | individuelle " (GMP)                                                | une parcelle collective "                   | parcelle collective n'a rien donné.<br>reste : vente 70 %                    | Problème de rapports entre les groupes.                                                                   |
| Newette         | femmes                              | collective en 4 parcelles, 1 par groupe de classe d'âge (arrosoirs) | caisse commune                              | vente 100 %                                                                  |                                                                                                           |
| Ndioum          | hommes                              | individuelle (GMP)                                                  | rien                                        | vente 90 %                                                                   | Problème pour l'achat du carburant de l'huile, etc, ...                                                   |
| Dara-Halabaye   | femmes                              | collective (groupes de travail) (arrosoirs)                         | caisse commune                              | vente 100 %                                                                  |                                                                                                           |
| Cascas          | femmes                              | individuelle (arrosoirs)                                            | ?                                           | autoconsommée                                                                | Mésentente au sein du village sur le choix du terrain.                                                    |
| Médina-Ndaybe   | femmes                              | collective (groupes par quartier) (arrosoirs)                       | caisse commune                              | vente 100 %                                                                  |                                                                                                           |
| Mbomba          | femmes                              | individuelle (arrosoirs)                                            | caisse commune                              | vente 80 %                                                                   | Existence de deux bureaux au départ (politisation).                                                       |
| Galaye          | femmes et hommes                    | hommes : individuelle<br>femmes : collective (GMP)                  | ?                                           | femmes vente 100 %                                                           | Séparation du groupe des hommes de celui des femmes.                                                      |
| Guédé           | femmes                              | collective par groupe de quartiers (arrosoirs)                      | caisse commune par groupe                   | vente 100 %                                                                  |                                                                                                           |

- 4 groupements de femmes fondés à partir des structures communautaires traditionnelles renfermant un sens très fort de l'action collective et de la solidarité où toutes les femmes du village ou d'un quartier participent au jardin ; il existe une caisse commune alimentée par les recettes de la vente des produits (vente à l'intérieur du village)
- 4 groupements féminins exploitant et commercialisant individuellement, chaque producteur cotisant à une caisse commune
- 3 groupements mixtes, mais avec souvent une division du jardin entre hommes et femmes
- 1 groupement d'hommes (Ndioum).

. La corrélation entre participation des hommes-dégré d'équipement (GMP) du jardin est très nette ; aucun homme n'exploite les jardins si l'arrosage est manuel ; il y a là sans doute une double cause

\* les hommes ayant souvent plus d'opportunité de gagner de l'argent (émigration, etc, ...) sont plus exigeants sur la productivité du travail surtout que pour eux le jardinage est une culture de rapport et non de subsistance

\* de plus, culturellement les hommes ont du mal à puiser eux-mêmes l'eau ; c'est une tâche féminine ; transgresser cette coutume expose le téméraire à la risée.

. Les groupements féminins se sont multipliés récemment à partir d'un investissement minimum :

d'après le tableau 16, le maraîchage semble être une source de revenu appréciable et appréciée par les femmes (1). Le rapport d'évaluation du PIP fait l'observation suivante :

---

(1) Les estimations entre la part autoconsommée et celle vendue sont assez approximatives, sauf pour les jardins collectifs où toute la production est vendue (souvent aux villageois ou exploitants eux-mêmes).

"Des groupes de femmes déjà organisés, comme les groupes PPNS (1) ou des foyers de femmes ont développé l'activité maraîchère, d'autres groupes se sont constitués pour le maraîchage et entendent développer d'autres activités, la démarche des femmes représente donc en général une grande potentialité de développement villageois".

Tableau 16. Rendements moyens obtenus de Dimar Dieri - 1982 - dans les jardins (département de Podor) (arrosoirs).

| Culture                        | Rendement<br>planche de 10 m <sup>2</sup> | Prix moyen par kilo<br>sur le marché (1983) |
|--------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Choux                          | 53 kg                                     | 100 CFA                                     |
| Oignons                        |                                           |                                             |
| Bulbes                         | 48 kg                                     | 175 CFA                                     |
| Feuilles (nombre<br>de boules) | 20                                        | 35 CFA                                      |
| Oignons locaux                 |                                           |                                             |
| Bulbes                         | 27 kg                                     | 100 CFA                                     |
| Feuilles (nombre<br>de boules) | 60                                        | 35 CFA                                      |
| Navets                         | 20 kg                                     | 150 CFA                                     |

Source : Cimade.

. Les groupements équipés avec une motopompe connaissent des difficultés, source de conflits entre hommes et femmes (2).

Actuellement, vu la taille et la production des jardins, le GMP semble être une charge financière trop lourde (coût d'un GMP : 5 000 000 CFA en 1983) ; n'ayant pas fait de caisse pour l'amortissement du GMP (qui a une

(1) Programme de Protection Nutritionnelle et Sanitaire.

(2) Les femmes sont écartées des centres de décision et d'intendance ; de ce fait la répartition des tours d'eau n'est pas toujours égalitaire...

durée de vie de 5 ans) et les réparations coûteuses et assez fréquentes, ces jardins sont souvent dans une situation financière difficile.

### 1.3. Les contraintes du PIP.

Le PIP réalise les aménagements et fournit du petit matériel aux producteurs réunis en groupement ; il assure l'encadrement et la formation des exploitants au maraîchage : la technique du jardinage est beaucoup plus sophistiquée que celle utilisée pour les cultures de falo (choix des dates de semis, du repiquage, arrosages réguliers, etc, ...).

\* Le poids du passé.

Le bilan des premières années (jusqu'en 1981) est plutôt celui d'un échec ; le PIP lui-même identifie plusieurs blocages :

- d'ordre technique : formation insuffisante à l'entretien des motopompes et aux pratiques culturales ; les choix techniques ont parfois été rapides et mal contrôlés

- mauvaise gestion des groupements subitement obligés de prévoir le remboursement de charges et l'amortissement du matériel (motopompes). Aucun effort n'a été fait en direction des femmes, principales exploitantes, massivement analphabètes, pour les initier à la gestion

- inadaptation du modèle collectif et communautaire des jardins proposé au départ par le PIP et qui soulève d'énormes problèmes d'organisation et de répartition du travail ; les villageois ont par la suite opté pour une solution intermédiaire : individualisation des parcelles en gardant une parcelle collective ou une caisse commune alimentée par des cotisations

- l'encadrement masculin jusqu'à une période récente n'a pas accordé d'attention spécifique à la place des femmes et n'a donc pas créé d'opportunité à lever les pesanteurs des rapports sociaux, peu propices à une gestion "mixte",

- les actions ont au départ été "parachutées" dans des villages sur des critères parfois de nature politique,

- on peut ajouter à cela les difficultés internes du PIP : hésitations sur la ligne d'action (passage d'une politique cadeau à une prise en charge plus importante par les paysans), problèmes affectant le fonctionnement de l'équipe (enjeux politiques et financiers s'éloignant de l'aspect caritatif initial).

\* Les nouvelles orientations ont permis une amélioration de l'intervention :

Depuis 1982, l'accent est mis sur la formation à l'organisation et à la gestion ; un redressement sensible s'est déjà fait sentir au niveau du maraîchage ; les jardins sont créés suite à une demande villageoise et l'apport matériel du PIP est assez limité (pas de motopompe au départ) ; la place des femmes est beaucoup mieux prise en compte et la prolifération des petits jardins de femmes, confirme cette nécessité.

Néanmoins, les auteurs d'un rapport d'évaluation sur les ONG de la région du Fleuve en 1983 font l'observation suivante sur la place de femmes dans le PIP :

"En ce qui concerne les jardins, il a été difficile à la mission de percevoir la situation réelle des femmes à l'intérieur des organisations mises en place. Dans ceux que nous avons vus, il était évident que les femmes constituaient une part importante de la main-d'oeuvre pour la mise en valeur des parcelles. Leur rôle dans l'organisation et la gestion de ces jardins apparaissait beaucoup moins nettement et nous avons eu quelquefois l'impression qu'elles n'étaient que des exécutantes d'autant plus dociles qu'elles trouvent un intérêt certain dans le jardinage, tant sur le plan d'une amélioration de la ration alimentaire de la famille, que sur le plan de la capacité d'acquérir un petit revenu monétaire propre" (1).

---

(1) A. CORREZE, M. TARY, "La place des femmes dans le développement économique et social de la Vallée du Fleuve Sénégal", octobre 1983, CPDCET/IRAM, p. 61-62.

Mais le PIP reste handicapé par une contrainte structurelle : l'échelle d'intervention départementale impose de grandes distances à parcourir à une équipe limitée à 3 personnes : le suivi des actions est souvent irrégulier et insuffisant.

\* \* \*

Avec un champ d'intervention plus restreint et des techniques simplifiées au maximum, l'AICF échappe-t-elle aux travers du PIP ?

## 2. LE SUCCES DES POTAGERS DE L'AICF.(1)

L'action engagée dans l'arrondissement de Saldé par l'AICF offre certains traits originaux qui la distinguent des autres ONG.

Suite à une visite d'un de ses responsables dans la région du Fleuve, l'AICF a décidé de lancer une action à Pètè, village de 1 700 habitants situé au bord de la route goudronnée, entre Ndioum et Matan.

Pètè fait partie de ces villages qui focalisent les interventions de toutes natures : les luttes d'influences politiques (2) laissent leur marque sous la forme du moulin "promotion humaine", du dispensaire du "ministre" etc, ... Les ONG, volontairement ou non, s'y distinguent aussi avec éolienne, pompe solaire ou magasin de stockage.

On l'aura compris, Pètè est loin d'être délaissé par les agents extérieurs, gouvernementaux ou non.

Le projet de l'AICF dans ce contexte proposait d'ajouter sa contribution à l'équipement du village : maternité, agrandissement de l'école, pompe, etc, ... Ce projet de développement, séduisant en théorie, est apparu en grande partie inutile au Volontaire de l'AICF arrivé en 1981.

---

(1) AICF : Action Internationale Contre la Faim. Section de Bordeaux.

(2) Pètè représente le réel centre de l'arrondissement, Saldé étant beaucoup plus isolé géographiquement.

## 2.1. Réorientation du projet : extension géographique et changement d'activités.

L'autonomie dont disposait le volontaire de l'AICF l'a conduit à refondre totalement un programme qu'il a vite jugé inutile et inadapté, compte tenu de l'équipement du village et des besoins exprimés. Très vite les villageois et particulièrement les femmes, ont manifesté un intérêt pour le maraîchage : cette activité remplace les cultures de falo des femmes, supprimées par la sécheresse. Les produits du jardin complètent l'alimentation familiale à base de céréales et s'écoulent très facilement sur le marché local (produits rarissimes en raison principalement de l'éloignement des zones maraîchères du Sénégal).

Le succès du jardin de Pètè a suscité nombre de "vocations" dans les villages voisins : Pètè, centre administratif et commercial de la région, est un important lieu de passage ; le jardin, situé près de la poste, est un excellent "centre de démonstration".

## 2.2. Outils rudimentaires, souplesse d'organisation.

Les principes du projet sont très simples : le jardin est créé sur une portion de terrain allouée par le village, à proximité d'un point d'eau. Les villageois délimitent la surface et construisent une palissade en épineux (pour protéger le jardin contre les animaux). L'animateur de l'AICF divise ensuite le terrain en "planches" de 10 m<sup>2</sup>.

\* Le mode d'organisation des producteurs, la gestion des parcelles sont définis par les villageois eux-mêmes. L'animateur estime à juste titre que les démarches préalables à faire (régler le problème foncier, construire une palissade) supposent une prise en charge collective et un consensus minimum au niveau du village (1). L'accord entre les hommes et les femmes est un autre préalable indispensable : ce sont finalement les femmes qui sont intéressées par le maraîchage (2) mais la mise en oeuvre du jardin implique une participation des hommes (choix du terrain, construction de la clôture).

---

(1) Plusieurs tentatives ont échoué faute d'accord sur le terrain.

(2) L'acharnement des femmes à se procurer de l'argent est encore plus important dans les villages à l'intérieur du diéri (les plus éloignés du Fleuve) ; de plus, ces villages ont souvent moins d'émigrés à l'étranger, donc moins de ressources extérieures.

Les formes d'organisation (tableau 17) différentes révèlent la diversité des objectifs et des motivations des villageois qui se lancent dans le maraîchage :

- les jardins collectifs sont ceux où l'organisation du travail est la plus complexe et soulève souvent beaucoup de problèmes ; la récolte est vendue (souvent dans le village) et l'argent alimente une caisse commune destinée à financer un équipement collectif (moulin, amélioration du puits, etc, ...).

- la formule qui a le plus de succès reste l'exploitation individuelle des "planches" (beaucoup plus compatible avec l'organisation traditionnelle de l'exploitation). Ceci n'empêche pas l'existence d'une caisse commune, où chaque producteur verse une cotisation ; il peut aussi y avoir une parcelle ou une pépinière collective.

Cette expérience montre la difficulté à établir un modèle d'organisation unique, même sur une zone apparemment homogène (1).

\* Les charges sont très réduites. Refusant le principe du "cadeau" de matériel comme celui de l'endettement des paysans avant la récolte, l'animateur du projet a choisi de réduire au maximum les charges d'exploitation :

- tout le travail est manuel ; l'animateur fait lui-même les démonstrations dans les jardins et passe toute les semaines la première année.

- les outils sont fabriqués sur place par les forgerons (binette) ou avec des matériaux récupérés (boîte de conserve pour faire des arrosoirs). Cet investissement réduit au minimum est sûrement une des raisons du succès des jardins (2) ; les disponibilités monétaires (en particulier pour les

---

(1) Mis à part Pétè qui est un village "centre".

(2) Les jardins autour de Pétè sont tous de création récente et en octobre 1983, l'animateur de l'AICF recevait 2 à 3 demandes de création de jardins par semaine (sans doute à cause de la sécheresse, à bien des avis, plus dramatique que celle de 1973).

Tableau 17. Jardins créés avec l'aide de l'AICF : de l'individuel au collectif, la diversité des formes d'organisation.

| Nom du village | Date de création du jardin | Nombre d'habitants du village | Nombre de "planches" (1) | Organisation du jardin              | Destination de la récolte                                                | Jardins cultivés uniquement (2) |
|----------------|----------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Dlaba          | 8/83                       | 1 208                         | 26                       | collectif                           | vente. Tout l'argent dans une caisse commune.                            | femmes                          |
| Diabouobe      | 8/83                       | 107                           | 33                       | collectif                           | vente. Tout l'argent dans une caisse commune.                            | femmes                          |
| Pété           | 2/82                       | 1 700                         | 73                       | individuel                          | chaque producteur doit verser 1 000 CFA/planche dans une caisse commune. | femmes                          |
| Ferlo Iiquité  | 5/83                       | 325                           | 43                       | individuel + une planche collective | idem                                                                     | femmes                          |
| Diongul        | 9/83                       | 440                           | 41                       | individuel                          | idem                                                                     | ?                               |
| Tikité         | 9/83                       | 800                           | 75                       | individuel + pépinière collective   | chacun cotise au départ (200 à 300 CFA) pour l'achat des graines.        | ?                               |
| Diannel        | 9/83                       | 150                           | 24                       | individuel                          | ?                                                                        | ?                               |
| Veudou Tillé   | 8/83                       | 364                           | 37                       | individuel + une planche collective | vente du produit de la planche collective pour la caisse.                | femmes                          |
| Daba Degle     | 9/83                       | 384                           | 15                       | collectif                           | vente. Tout l'argent dans une caisse commune.                            | femmes                          |
| Mboho Aly      | 10/83                      | 291                           | 42                       | individuel                          | chaque producteur verse une cotisation par planche.                      | ?                               |

(1) 1 planche = 10 m<sup>2</sup>.

(2) Beaucoup de jardins étant encore plus ou moins "en chantier" (en cours de création), phase où les hommes participent activement il était difficile de déterminer qui serait réellement l'exploitant.

femmes) sont trop faibles (1) pour prendre des risques avec le maraîchage. Une planche (10 m<sup>2</sup>) rapporte de 4 000 à 6 000 CFA/récolte (2) ; les conditions climatiques difficiles (surtout avec l'harmattan) empêchent de faire plus de deux récoltes par an.

La destination de la production varie selon les objectifs de chacun et selon les villages : soit recherche de revenu par la vente, soit amélioration de l'alimentation familiale (tableau 17).

### 2.3. Les jardins : représentation spatiale de l'organisation sociopolitique ?

Dans le jardin sont cristallisées toutes les rivalités et dissensions du village ; les trois principales étant les problèmes ethniques entre Peuls et Toucouleurs

- \* les problèmes entre castes et entre sexes
- \* les problèmes politiques.

Ce dernier facteur de division est particulièrement surprenant et concerne surtout Pétè ; en effet, les groupements traditionnels de femmes ont pris depuis 1959, un caractère politique ; le contrôle du jardin collectif de Pétè devient un enjeu et un terrain de luttes d'influences ; les divisions entre producteurs ont conduit à un mauvais entretien des parcelles (défaut d'arrosage, etc, ...).

Dans d'autres villages où le problème se pose, la solution a été la division du jardin en deux ou trois, soit entre Peuls et Toucouleurs, soit par groupements de quartiers.

- 
- (1) Les femmes Toucouleurs ont plutôt tendance à placer leur argent dans les bijoux, qui constituent une sécurité pour les mauvaises années et sont leurs rares biens personnels. Pratiquant assez peu le commerce, elles n'ont pas non plus l'habitude d'investir dans l'agriculture, surtout de se risquer dans une entreprise nouvelle.
  - (2) Les surfaces par exploitante sont faibles, le jardin s'insère bien dans la journée de travail.

Quant aux problèmes entre hommes et femmes, ils apparaissent au moment de la création du jardin. Les femmes n'iront pas contre la volonté des hommes si ceux-ci n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un terrain ; on estime que le jardin risque de menacer l'unité du village. L'aménagement (palissade, etc, ...) ne peut se faire qu'avec l'aide des hommes. Ensuite, la participation de ceux-ci aux travaux de culture varie beaucoup d'un village à l'autre sans que l'on puisse facilement expliquer pourquoi : même dans les villages très touchés par l'émigration (Pète, Diannel, etc, ...) quelques hommes font du maraîchage alors qu'ailleurs ils ne font que superviser. Ils détiennent de toute façon le pouvoir de décision en dernier ressort sur le sort du jardin et il serait illusoire de vouloir travailler avec les femmes sans passer par leur accord.

### 3. LE SUCCES MALGRE L'AVENIR INCERTAIN.

#### 3.1. L'importance accordée à l'organisation.

Une organisation villageoise spécifique existe et fonctionne. Elle connaît des changements et sera obligée d'en assumer d'autres à un rythme plus rapide : "en laissant aux paysans le maximum d'initiative dans leur travail, on aura une restructuration continue de cette organisation qui n'en sera alors que plus efficace ; en leur enlevant toute initiative, on aboutirait à une déstructuration complète, à la nécessité d'une intervention extérieure continue et maladroite qui risquerait même d'intensifier l'émigration si les résultats agricoles s'en ressentaient" (1). Cette citation qui date de 1975 s'applique très bien à la pratique que certaines ONG ont mise en oeuvre plus ou moins récemment et avec plus ou moins de succès : la réalité sociale dans laquelle s'inscrit l'activité maraîchère est complexe et chaque groupement de chaque village a ses particularités ; au triple clivage par sexe, par caste et par âge, s'ajoutent des divisions politiques qui affectent la vie communautaire. Tous ces éléments ne facilitent pas le développement : "on constate simplement que le succès d'une opération de

---

(1) A.M. HOCHET, op. cité, p. 93.

jardinage ou de stockage des céréales dépend d'abord de facteurs sociologiques et organisationnels. Les facteurs techniques ne viennent qu'ensuite" (1).

"La démarche de l'équipe est donc de comprendre et de respecter ces formes d'organisation et éventuellement de voir avec les groupes en quoi elles sont plus ou moins efficaces pour la réussite de la production maraîchère" (2).

L'expérience des ONG montre qu'il n'y a pas de modèle général à appliquer en matière d'organisation des hommes et des femmes qui pratiquent le maraîchage : ces formes sont diverses et dépendent des facteurs socio-économiques villageois. Bien qu'étant essentiellement l'affaire des femmes, l'attitude des hommes est déterminante lorsqu'un groupement de femmes décide de faire un jardin.

### 3.2. Le maraîchage : solution de remplacement ou activité supplémentaire ?

Les conditions climatiques dramatiques de 1983 ont sans doute accéléré la création des jardins, perçus comme une solution de survie. L'enthousiasme des femmes pour cette activité s'explique peut-être par les conditions d'insertion du maraîchage dans les tâches féminines :

\* sur le plan économique :

les produits du jardin permettent aux femmes d'assurer la "sauce" quotidienne qu'elles doivent obligatoirement fournir dans la répartition traditionnelle des obligations. De plus, la vente d'une partie des produits leur fournit un revenu non négligeable, surtout si elles les transforment (préparation de plats, boules de feuilles d'oignon qui ont l'avantage de se conserver, etc, ...). Ces revenus peuvent paraître dérisoires comparés au temps de travail passé (culture mais aussi déplacement à pied au marché)(3) ; l'acharnement des femmes à se procurer quelque menue monnaie est à lui seul un indicateur du très faible niveau économique de beaucoup de familles.

---

(1) H. POIZAT, rapport d'activités du PIP, Cimade, novembre 83, p. 2.

(2) Rapport d'activités du PIP, p. 20.

(3) Qui n'a marché ne serait-ce qu'une demi-heure en pleine journée dans le falo peut difficilement mesurer la dépense physique que représente un déplacement de plusieurs kilomètres avec une charge pour aller au marché.

\* le jardinage s'adapte bien à l'emploi du temps des femmes.

Le jardin est presque toujours placé très près du village puisque près du puits ; bien que nécessitant une présence quotidienne, voire bi-quotidienne (que les femmes peuvent assurer plus facilement que les hommes) la durée relativement courte des différents travaux leur permet de "caser" le jardin assez facilement entre leurs autres tâches.

\* les techniques très simples et peu coûteuses préservent l'autonomie des femmes.

Les jardins du PIP offrent l'exemple d'un phénomène classique : les hommes ne deviennent maraîchers que lorsque l'exhaure de l'eau est mécanisée : seuls des groupements possédant des motopompes sont mixtes ; le travail quotidien sur les jardins est donc surtout une affaire de femmes d'autant plus autonome, qu'il y a peu de charges : avec leurs arrosoirs faits de boîtes de concentré de tomates ou de bouilloires percées par le fond, les femmes des jardins AICF sont certes plus indépendantes que celles des jardins du PIP équipés de motopompes.

Ceci pose un problème grave : malgré l'engouement immédiat, quel est l'avenir du maraîchage ? La production actuelle est artisanale. Elle permet un complément d'alimentation et quelques revenus ; le marché local absorbe très bien cette production mais le passage au stade supérieur implique la recherche de nouveaux débouchés : Ndioum s'est trouvé inondé de choux en 1982, suite à une spéculation un peu hasardeuse du groupement des hommes (qui ont un GMP) ; les motopompes ne seront rentables que si la région peut exporter ses produits (1) mais comment peuvent-ils alors être concurrentiels avec ceux de la ceinture maraîchère de Dakar au climat incontestablement plus favorable ?

---

(1) Il faudrait déjà qu'il y ait des structures de commercialisation ; or les centres urbains, malgré la route goudronnée, sont éloignés.

Figure 10. INTERVENTIONS DU PIP, DE LA SAED ET DE L'AICF DANS LE DEPARTEMENT DE PODOR.

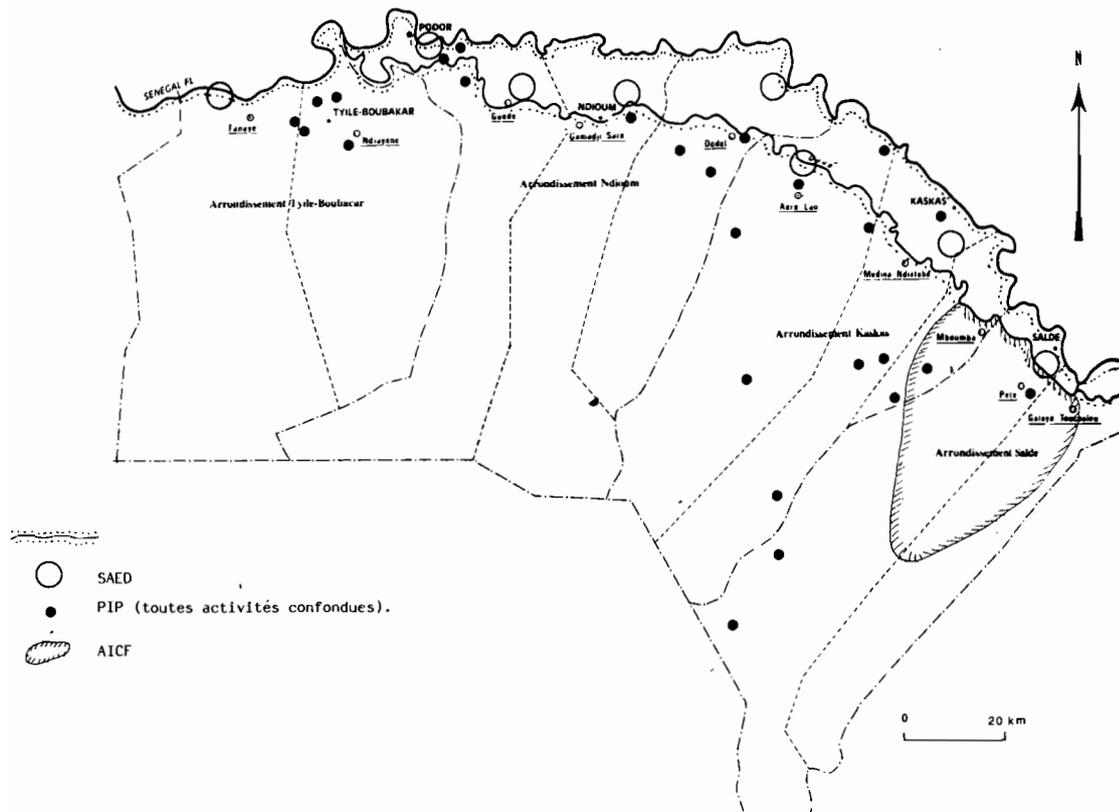


Tableau 18. Tableau comparatif des principales caractéristiques des trois projets.

|                             | PIV<br>SAED                                            | PIP<br>Jardins maraîchers                            | AICF<br>Jardins maraîchers                                                                      |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Echelle d'intervention      | . Sur toute la région du Fleuve<br>. Unité par village | . Sur le département de Podor<br>. Unité par village | . 20 km autour de Pétè<br>. Unité par village                                                   |
| Choix techniques            | Imposé par la SAED                                     |                                                      |                                                                                                 |
| Irrigation                  | motopompe                                              | motopompe, pompe solaire<br>arrosoirs                | "arrosoirs" locaux                                                                              |
| Façons culturelles          | labour mécanique,<br>reste manuel                      | souvent tout manuel                                  | tout manuel                                                                                     |
| Choix cultures              | imposé : riz ou tomate                                 | semences distribuées<br>pas toujours adéquates (1)   | choix par les villageois selon<br>les possibilités techniques                                   |
| Organisation des<br>paysans | groupement assez flou<br>contrôlé par les notables     | groupements différents<br>selon les villages         | groupements différents selon<br>les villages, prise en charge<br>presque totale par les paysans |
|                             | encadrement SAED déficient                             | encadrement PIP déficient                            | suivi technique régulier<br>par l'animateur de l'AICF                                           |

(1) Le persil n'entre pas encore dans l'alimentation quotidienne...

## CONCLUSION

Qu'y-a-t-il de commun entre les interventions de la SAED et celles des ONG ?

Quels éléments tirer de la comparaison de ces projets ?

Quelle est la place des femmes dans chacun de ces projets ?

Y-a-t-il un ou des modèles susceptibles d'enrayer la dégradation de la région et de favoriser le développement rural ?

### 1. LES POINTS DE CONVERGENCE ENTRE LES TROIS INTERVENTIONS.

\* Le projet se met en place au niveau du village et s'appuie sur la communauté villageoise ; dans tous les cas, la création de périmètres ou jardins ne peut se faire que sur une base collective (représentée par une association de paysans ou les notables locaux détenteurs du pouvoir) ; en effet, la culture irriguée exige une combinaison de travaux de groupes et de travaux individuels avec nécessité d'un minimum d'organisation collective au niveau du périmètre, du quartier hydraulique et de l'installation des pépinières ; elle nécessite aussi un sens de la gestion : utilisation rationnelle des inputs monétaires pour la fourniture de l'eau et des engrais.

\* Maîtriser l'eau est le principal objectif et souvent le seul moyen recherché pour améliorer les systèmes productifs régionaux ; même s'il est indispensable d'être moins vulnérable aux aléas pluviométriques, l'uniformité des projets est surprenante : puits, forages, motopompes pour riz, tomates et légumes. Aucun projet n'intègre les autres activités agricoles (cultures pluviales de dierí) ou l'élevage qui est une importante source de revenus ; à part quelques projets féminins, par ailleurs inadaptés (1) rien n'est fait pour valoriser, rénover, moderniser le secteur artisanal (dont quelques branches, comme la bijouterie, sont encore florissantes).

---

(1) Inadaptés, car toujours sur le même modèle, sans recherche de débouchés (pour les articles de teinture, broderie, etc, ...) ni suivi régulier.

\* Toutes ces actions visent, en principe, à résorber le déficit alimentaire qui affecte les populations de la région du Fleuve.

\* Partout la participation des femmes aux réalisations est importante voire dominante (renforcée par l'émigration masculine) ; mais partout aussi les hommes contrôlent plus ou moins directement le projet ; et selon la nature et les moyens de l'intervention, les relations de pouvoir seront simplement maintenues (respect de la hiérarchie hommes/femmes dans le cas de l'AICF) ou renforcées au détriment des catégories dominées selon le clivage par sexe et par caste (accaparement des terres par les hommes nobles et accroissement de la charge de travail des femmes accompagnée parfois d'une baisse de leur autonomie).

## 2. TECHNIQUES ET ORGANISATION : DES APPROCHES DIFFERENTES.

\* Deux modèles s'opposent d'une manière presque caricaturale pour le choix des techniques :

- la SAED avec l'importation d'un "paquet" de techniques et produits conçus et fabriqués hors de la région,
- l'AICF avec une rupture presque totale avec toute dépendance extérieure pour l'approvisionnement (à l'exception des semences).

Quant au PIP, il offre toute la gamme des combinaisons intermédiaires. Dans la plupart des cas l'appropriation et la maîtrise des techniques est bonne et rapide.

\* L'accent mis sur l'organisation des producteurs est très différent dans la pratique des ONG et celle de la SAED.

- La vulgarisation faite par la SAED est axée sur l'acquisition des techniques de riziculture avec par ailleurs un encadrement plus ou moins efficace et compétent ; les groupements de producteurs mis en place par la SAED n'ont pas de pouvoir réel sur les principales étapes du processus de production. Presque rien n'est fait au niveau de l'éducation coopérative et de l'apprentissage de la gestion.

Cependant, en "vieillissant" certains périmètres évoluent vers une plus grande autonomie vis-à-vis de la SAED ; il en est de même avec des PIV créés par les migrants ; ainsi malgré un modèle initial assez rigide, on a actuellement une certaine diversité dans les PIV.

- A l'opposé c'est encore l'AICF qui est le plus engagé dans un processus de dynamisation et d'auto-promotion paysanne : l'animateur par ses méthodes de travail oblige les villageois à s'organiser et à se prendre en charge, tout en assurant un suivi très régulier. L'apprentissage de la gestion est par ailleurs facilité par la relative simplicité du "modèle AICF" : peu de dépenses d'approvisionnement, pas de remboursement, pas d'amortissement etc, ...

### 3. UNE QUESTION CENTRALE : LA REPRODUCTION DU MODELE.

Cette question simple est rarement abordée : pourquoi et comment les PIV et les jardins maraîchers vont-ils se reproduire et se multiplier ?

\* L'incertitude pèse sur les PIV.

Les PIV reposent actuellement sur une double contradiction.

- une partie des charges de culture est assurée par des revenus extérieurs au périmètre, dont parfois les ressources migratoires. Est-ce bien là une solution alternative à l'émigration ?

- les PIV sont subventionnés par la SAED, non seulement pour les travaux d'aménagement (ce qui est tout à fait concevable) mais aussi pour le fonctionnement : la motopompe est rarement amortie et donc son remplacement est à la charge de la SAED ; de plus, avec environ 10 % de la production commercialisée, la SAED ne fait aucun bénéfice sur la production de riz (1).

---

(1) En appliquant la vérité des prix, l'ENDA a calculé que le kilo de riz sorti de la SAED avait coûté 253 CFA (or il est vendu au consommateur 135 CFA) ; si le coût de production peut être réduit par un meilleur fonctionnement de la SAED et des améliorations techniques sur les périmètres (limitant les charges), ce type de problème relève plutôt d'un choix national (le prix de l'autonomie alimentaire).

Alors que les revenus migratoires stagnent et tendent à diminuer par tête d'habitant (en raison des changements propres au "circuit de l'émigration"), peut-on compter sur l'assistance de la SAED pour continuer à subventionner les PIV ? La réorganisation en 1980, l'autonomie financière, le prolongement de l'engagement sur les grands périmètres et les barrages ne sont pas des éléments en faveur de cette hypothèse.

Ce n'est pas tant le principe du PIV qui est en cause que les choix des cultures et des techniques qui y sont faits. La logique d'insertion de l'agriculture dans les circuits marchands est "limitée par la politique officielle en matière de prix défavorables au développement du riz comme culture de rente, et limitée par l'existence d'une économie migratoire que l'agriculture locale ne peut concurrencer" (1) ; paradoxalement, c'est cette économie migratoire qui entretient en partie les PIV et permet aux paysans de survivre pendant la sécheresse.

\* La solution se trouve-t-elle dans les micro-projets ?

Sous cet angle le modèle ONG est beaucoup plus cohérent, mais il ne faut pas oublier que la généralisation de ces actions est limitée par le problème d'écoulement des produits sur le marché local.

Dans beaucoup de petits projets, la connaissance et la prise en compte du milieu est assez bonne, les enjeux financiers et fonciers ne donnent pas lieu à autant de litiges que dans les grands aménagements et la répartition du travail et du revenu entre hommes et femmes peu différente du système traditionnel (préservant une relative autonomie des femmes).

Serait-ce une confirmation de la thèse désormais célèbre d'E. Boserup pour qui "le passage de l'agriculture traditionnelle à l'agriculture moderne confère aux hommes un rôle de cultivateurs indépendants prenant les décisions alors que le rôle des femmes se réduit à celui d'aides familiales" (2)?

---

(1) J.Y. WEIGEL, Migration et production domestique des Soninkés du Sénégal ORSTOM 1982, p. 125.

(2) E. BOSERUP, La femme face au développement économique, p. 62.

La démarche des ONG a un intérêt expérimental, avec comme principaux caractères une souplesse au niveau de l'organisation, une recherche-développement très liée aux paysans, une adaptation aux conditions de chaque village etc, ... (1).

Curieusement, on a l'impression que le modèle se rigidifie avec l'élargissement du rayon d'action de l'organisme de développement :

→ de l'arrondissement (AICF)

→ au département (PIP)

→ jusqu'à la région (SAED).

De même la coupure et la désarticulation avec l'ensemble du système agro-pastoral s'accroît, ainsi que la différenciation entre les catégories sociales et les sexes, comme en témoigne l'évolution du travail agricole des femmes.

Une des voies d'action ne serait-elle pas de valoriser l'expérience des micro-projets ONG auprès des grandes sociétés d'intervention ?

---

(1) On dit facilement que les ONG ont un pouvoir d'intervention très élevé sur une micro-région. Mais dans la zone où intervient l'AICF, il y a eu au moins 5 encadreurs de la SAED.

ANNEXE 1 : LES RAPPORTS PAYSANS-SAED.

Extrait d'un mémoire de l'Ecole Nationale d'Administration :  
"Aménagement hydroagricole de Nianga" ; chapitre sur les méthodes de vulgarisation de la SAED.

"Ces Assemblées sont très nécessaires si on sait que les Toucouleurs forment au Sénégal une ethnie très réticente et peu malléable ; ceci se vérifie surtout sur le plan de l'acceptation des nouvelles techniques qu'on leur apporte. Ils prétendent toujours connaître les notions qu'on essaie de leur inculquer. A force de provoquer, de sensibiliser les paysans sur l'impact que peut avoir le projet Nianga sur le Fleuve et le département, peut-être les responsables arriveront-ils à extirper de la mentalité des Toucouleurs certaines mauvaises habitudes, telles que l'absentéisme notoire qui les caractérise.

En effet, à Nianga, les paysans ne viennent que le matin ; les soirées sont consacrées à d'autres activités telles que palabres et thé. Ce refus du travail est très perceptible le dimanche où seuls les techniciens agricoles se démènent comme de beaux diables dans les parcelles".

---

EVOLUTION DES PRINCIPALES CULTURES PLUVIALES

S : Superficie (1000 Ha)  
 R : Rendement (kg/ha)  
 P : Production (1000 T)

REGION : FLEUVE

| CAMPAGNE |   | MILS ET SORGHOS | MAÏS  | RIZ PADDY | NIEBE | MANIOC | ARABIDITH<br>HUILE | BOUCHE | COTON | TOTAL |
|----------|---|-----------------|-------|-----------|-------|--------|--------------------|--------|-------|-------|
| 1972/73  | S | 49,5            | 0,4   | -         | 0,8   | -      | 4,5                | -      | -     | 55,2  |
|          | R | 20              | 540   | -         | 210   | -      | -                  | -      | -     |       |
|          | P | 1,1             | 0,2   | -         | 0,2   | -      | -                  | -      | -     |       |
| 1973/74  | S | 86,5            | 4,6   | -         | 9,5   | -      | 6,7                | -      | -     | 107,3 |
|          | R | 320             | 500   | -         | 700   | -      | 90                 | -      | -     |       |
|          | P | 27,4            | 2,7   | -         | 1,9   | -      | 0,6                | -      | -     |       |
| 1974/75  | S | 120,6           | 7,7   | -         | 15,8  | -      | 5,9                | -      | -     | 150,0 |
|          | R | 460             | 760   | -         | 220   | -      | 240                | -      | -     |       |
|          | P | 53,2            | 5,7   | -         | 3,4   | -      | 1,4                | -      | -     |       |
| 1975/76  | S | 94,6            | 5,7   | -         | 14,7  | -      | 6,8                | -      | -     | 121,8 |
|          | R | 430             | 0     | -         | 220   | -      | 750                | -      | -     |       |
|          | P | 41,1            | 0     | -         | 4,2   | -      | 5,1                | -      | -     |       |
| 1976/77  | S | 90,9            | 3,0   | -         | 15,3  | -      | 6,0                | -      | -     | 124,2 |
|          | R | 230             | 0     | -         | 270   | -      | 170                | -      | -     |       |
|          | P | 23,1            | 0     | -         | 4,1   | -      | 1,0                | -      | -     |       |
| 1977/78  | S | 76,1            | 2,5   | 0,5       | 14,1  | -      | 5,8                | -      | -     | 99,0  |
|          | R | 110             | 480   | -         | 130   | -      | 220                | -      | -     |       |
|          | P | 8,6             | 1,2   | -         | 1,9   | -      | 1,3                | -      | -     |       |
| 1978/79  | S | 91,6            | 5,6   | 0,6       | 12,8  | -      | 7,0                | -      | -     | 117,6 |
|          | R | 410             | 730   | -         | 300   | -      | 570                | -      | -     |       |
|          | P | 37,6            | 4,1   | -         | 3,9   | -      | 4,0                | -      | -     |       |
| 1979/80  | S | 38,5            | 2,8   | 1,0       | 5,7   | -      | 2,5                | -      | -     | 50,5  |
|          | R | 310             | 1.250 | -         | 210   | -      | 700                | -      | -     |       |
|          | P | 12,0            | 3,5   | -         | 1,2   | -      | 0,5                | -      | -     |       |
| 1980/81  | S | 65,5            | 0,2   | -         | 6,8   | -      | 3,8                | -      | -     | 76,3  |
|          | R | 360             | 2.500 | -         | 260   | -      | 470                | -      | -     |       |
|          | P | 23,8            | 0,5   | -         | 1,8   | -      | 1,8                | -      | -     |       |
| 1981/82  | S | 58,1            | 1,8   | -         | 6,6   | -      | 4,1                | -      | -     | 70,8  |
|          | R | 450             | 720   | -         | 320   | -      | 760                | -      | -     |       |
|          | P | 26,3            | 1,3   | -         | 2,1   | -      | 1,1                | -      | -     |       |

ANNEXE 2 : EVOLUTION DES CULTURES PLUVIALES DANS LA REGION DU FLEUVE  
 (source : Développement des cultures pluviales au Sénégal  
 CISS, 1983, p.233 )

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1. Répartition de la propriété en fonction de la caste et du type de terroir.
- Tableau 2. Répartition de la propriété en fonction du sexe et du type de terroir.
- Tableau 3.1. Répartition des tâches par sexe selon les opérations culturales.
- Tableau 3.2. Superficies par exploitation.
- Tableau 4.1. Obligations familiales et contributions des hommes et femmes aux dépenses dans le système traditionnel.
- Tableau 4.2. Revenus et consommation : quelques tendances.
- Tableau 5. Division du travail par sexe au sein d'un galle toucouleur (hors travail agricole).
- Tableau 6. Grands périmètres et périmètres irrigués villageois dans la Vallée du Fleuve Sénégal.
- Tableau 7. Distribution des rendements pour l'échantillon des petits périmètres de la Moyenne Vallée.
- Tableau 8. Répartition des parcelles aménagées par type de culture et par caste.
- Tableau 9. Répartition des parcelles irriguées par type de culture et par sexe.
- Tableau 10. Répartition des tâches par sexe pour les cultures irriguées.
- Tableau 11.1. Temps de travaux moyens pour 1 hectare de culture.
- Tableau 11.2. Répartition des tâches selon l'ancienneté des périmètres.
- Tableau 12. Participation des hommes et des femmes aux dépenses familiales.
- Tableau 13. Charges de production et prix d'achat du paddy au producteur.
- Tableau 14. Activité maraîchère du PIP en 1983.
- Tableau 15. Les jardins encadrés par le PIP : situation en 1983.
- Tableau 16. Rendements moyens obtenus par Dimar Dieri en 1983.
- Tableau 17. Jardins créés avec l'aide de l'AICF : de l'individuel au collectif, la diversité des formes d'organisation.
- Tableau 18. Tableau comparatif des principales caractéristiques des trois projets.

### LISTE DES FIGURES

- Figure 1. Carte du Sénégal.
- Figure 2. Région du Fleuve Sénégal - isohyètes et pluviométrie annuelle.
- Figure 3. Coupe schématique des terrains de la Vallée dans la région de Podor.
- Figure 4. Pyramide des âges - région de Bakel.
- Figure 5. Coupe schématique de terroir toucouleur.
- Figure 6. Calendrier des activités socio-économiques.
- Figure 7. Migration et sécheresse : deux processus qui s'enchaînent.
- Figure 8. Graphe d'objectifs pour les PIV.
- Figure 9. Evolution des surfaces aménagées.
- Figure 10. Interventions du PIP, de la SAED et de l'AICF dans le département de Podor.

### ANNEXES

- Annexe 1. Les rapports paysans-SAED.
- Annexe 2. Evolution des cultures pluviales dans la région du Fleuve.
-

SOMMAIRE

I. LA REGRESSION DE L'AGRICULTURE DANS LE KIVU.

1. LA MISE EN VALEUR DE LA PLAINE DE LA RUZIZI PENDANT LA COLONISATION : DES HOMMES POUR LE COTON, DES FEMMES POUR LE MANIOC.

1.1. Les productions agricoles.

1.2. Le régime foncier.

1.2.1. Le système traditionnel.

1.2.2. La modification du régime foncier : appropriation étatique et individuelle.

1.3. Des techniques agricoles rudimentaires.

2. MARGINALISATION ET EXPLOITATION DE LA PAYSANNERIE : LE RETOUR A L'ECONOMIE D'AUTOSUBSISTANCE.

2.1. Le monde rural délaissé.

2.2. Le pouvoir des commerçants et fonctionnaires sur une paysannerie inorganisée : une économie de ponction.

2.2.1. La corruption.

2.2.2. Le pouvoir des commerçants.

2.2.3. L'absence d'un contre-pouvoir paysan.

II. LA RECHERCHE DE SOLUTIONS PAR L'ORGANISATION DES PAYSANS.

1. LE DEVELOPPEMENT A LA BASE, OU "COMPTER SUR SES PROPRES FORCES" VERSION SOLIDARITE PAYSANNE.

1.1. Une démarche pragmatique.

1.2. La ligne directrice : conscientisation et participation.

## 2. L'ACTION DE SOLIDARITE PAYSANNE.

- 2.1. Organisation et fonctionnement de l'équipe Solidarité Paysanne.
- 2.2. Les coopératives : trouver un cadre légal pour une action collective.
  - 2.2.1. L'unité de base : la cellule coopérative.
  - 2.2.2. Les fonctions de la coopérative.
- 2.3. Du lac à la plaine : le foisonnement des actions engagées.
  - 2.3.1. La coopérative de pêche d'Uvira.
  - 2.3.2. La coopérative de Sange.
- 2.4. Les pratiques coopératives : quelle gestion et quelle représentativité ?
  - 2.4.1. L'impératif de la rentabilité économique.
  - 2.4.2. La démocratie coopérative : quelle représentation des acteurs du monde rural ?

## III. LES FEMMES ABSENTES DES COOPERATIVES ET LES TATONNEMENTS DE L'ANIMATION FEMININE.

### 1. QUELQUES ASPECTS DE LA SPECIFICITE DU ROLE DES FEMMES A PARTIR D'UNE ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE.

- 1.1. Méthodologie.
- 1.2. Statut des femmes et composition de la famille.
- 1.3. Les charges domestiques : l'eau, le bois et le manioc.
- 1.4. La consommation mensuelle de produits de base.
- 1.5. La répartition des charges familiales entre hommes et femmes.
- 1.6. Les productions agricoles.

### 2. LA COOPERATIVE DE SANGE : UNE COOPERATIVE D'HOMMES POUR LES HOMMES ?

### 3. L'ANIMATION FEMININE : INTEGRER LES FEMMES DANS LES COOPERATIVES OU CREER DES COOPERATIVES DE FEMMES ?

- 3.1. Inadéquation de la méthode de travail ou passivité des femmes ?
- 3.2. Des comités de femmes à l'intégration dans les coopératives.

## CONCLUSION.

**SECTION IV: UN APPUI A L'AUTOPROMOTION PAYSANNE :**

SOLIDARITE PAYSANNE AU ZAIRE

L'APPUI A L'AUTOPROMOTION PAYSANNE : SOLIDARITE PAYSANNE AU ZAIRE.

Les thèmes de la participation et l'autopromotion paysanne apparaissent de plus en plus fréquemment dans les débats sur le développement rural, voire dans les plans et projets mis en oeuvre. L'analyse des échecs d'un certain nombre d'opérations montre que l'absence de mobilisation paysanne est souvent la raison principale des défaillances des projets ; bien que n'ayant pas l'exclusivité de la participation populaire, les organisations non gouvernementales (ONG), par leur type d'intervention (1) sont souvent bien placées pour essayer de soutenir ou d'amorcer un processus devant à terme s'auto-entretenir.

L'analyse suivante porte sur le travail d'une ONG zaïroise (Solidarité Paysanne) intervenant dans l'Est du Zaïre (Kivu) ; les conditions très difficiles (économiques et politiques) prévalant dans cette région comme dans l'ensemble du Zaïre, handicapent l'action de Solidarité Paysanne ; mais c'est peut-être aussi une des raisons de son succès relatif auprès des groupes les plus démunis, qui ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

La méthodologie de l'intervention de Solidarité Paysanne, très pragmatique, n'a pas échappé à certains travers communs aux opérations de développement : les femmes, principaux producteurs agricoles, sont au départ absentes des organisations paysannes mises en place ; devant cette ambiguïté préjudiciable non seulement aux femmes, mais à l'avenir même de l'action, un effort considérable a été fait dans leur direction, permettant l'amorce d'organisations féminines.

L'évaluation de cette action est faite à partir de données recueillies de juillet à septembre 1982, en étroite collaboration avec l'équipe de Solidarité Paysanne, que je tiens tout particulièrement à remercier pour son accueil et son aide.

---

(1) Les qualités les plus souvent énoncées des ONG sont la souplesse d'intervention, la réponse à une demande villageoise, la bonne connaissance du milieu, l'utilisation et la valorisation des ressources locales, etc... qualités que beaucoup d'ONG ne rassemblent pas dans la réalité.

Figure 1. CARTE DU ZAIRE : DIVISIONS ADMINISTRATIVES.



## I. LA REGRESSION DE L'AGRICULTURE DANS LE KIVU.

Vaste comme 4,5 fois la France, le Zaïre offre des disparités régionales particulièrement violentes (par exemple 53,5% du PIB en 1975 est concentré dans le Shaba et la région de Kinshasa regroupant 18,8% de la population).

Le Kivu (province Est du Zaïre) est une région montagneuse qui borde le fossé d'effondrement (le "rift") dans lequel se trouvent les grands lacs (lac Tanganyka, lac Kivu, lac Mobutu) qui servent de frontières avec les pays limitrophes. Le Kivu fournissait à l'indépendance une part importante des cultures d'exportation (coton, quinquina, thé, café, canne à sucre) productions qui ont diminué très fortement depuis 15 ans sans remplacement équivalent par les cultures vivrières ; il en résulte une démonétarisation de l'économie paysanne et une dégradation générale des conditions de vie aussi bien à la campagne qu'en ville.

La plaine de la Ruzizi (1) est la partie émergée entre le lac Tanganyka et le lac Kivu, reliés par la rivière Ruzizi. Cette plaine, d'une centaine de kilomètres de long et d'une soixantaine de large, est bordée par deux chaînes de montagnes densément peuplées. La plaine couverte d'une forêt dense n'a été défrichée par l'homme que depuis une cinquantaine d'années, sous la contrainte des Belges qui voulaient y développer la culture du coton. L'implantation des villages, le système agricole sont donc très liés à l'extension de cette culture obligatoire.

C'est dans cette plaine (grâce sans doute à une plus grande facilité de communication entre les villages) qu'a démarré le mouvement d'organisation des paysans, SOLIDARITE PAYSANNE.

### 1. LA MISE EN VALEUR DE LA PLAINE DE LA RUZIZI PENDANT LA COLONISATION : DES HOMMES POUR LE COTON, DES FEMMES POUR LE MANIOC.

#### 1.1. Les productions agricoles.

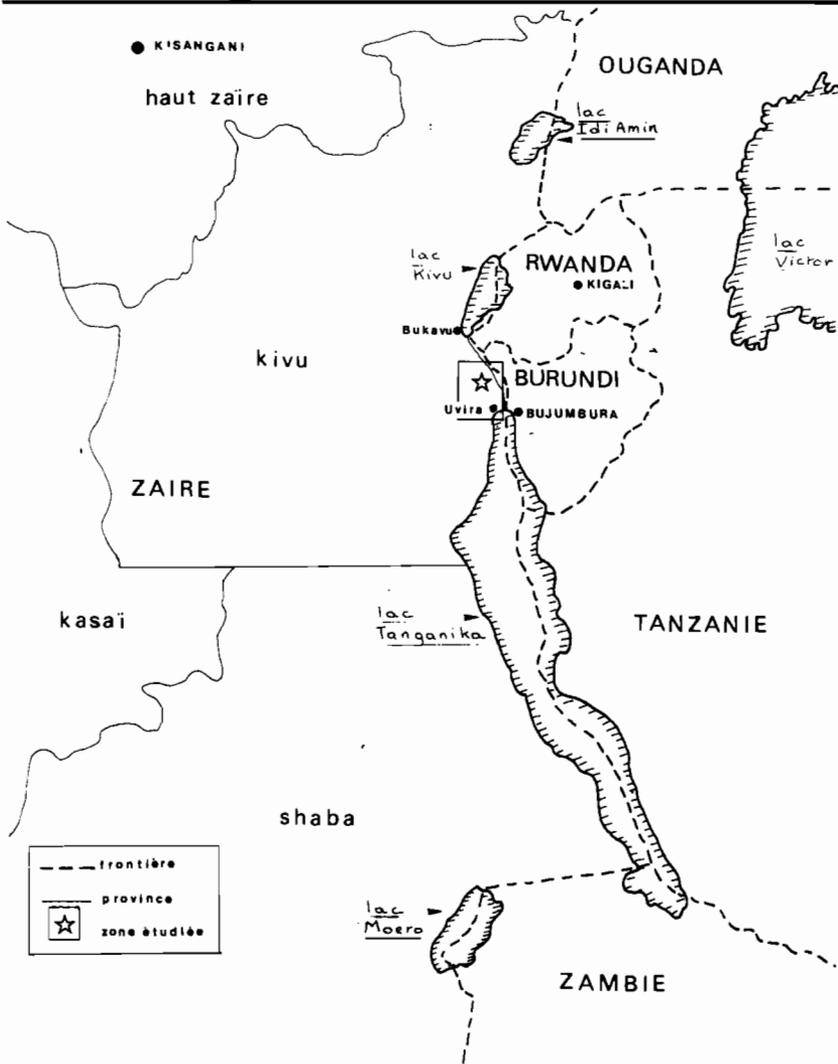
En 1920, pendant la colonisation belge, la plaine de la Ruzizi, alors

---

(1) La plaine de la Ruzizi compte 80 000 hectares au Zaïre (175 000 au total entre Zaïre, Rwanda et Burundi).

Le climat est tropical sec (800 à 900 mm de pluie) ; une saison sèche et une saison des pluies conditionnent le calendrier agricole.

Figure 2. PROVINCE DU KIVU (1/5000 000)



zone de forêt, est choisie pour étendre la culture du coton et de la canne à sucre ; sur les 35 000 hectares de terres cultivables 5 000 hectares sont exploités directement par des colons (grandes fermes, plantations) et le reste sous forme de paysannat "forcé" ; des villageois sont recrutés dans les villages des montagnes alentours pour défricher la forêt et cultiver le coton sur des parcelles qui leur sont attribuées ; des villages se créent à des emplacements choisis par l'administration belge, souvent à plusieurs kilomètres des points d'eau.

Un vieux paysan raconte : (propos recueillis par P. Lumbi, Solidarité Paysanne) "personne n'est vraiment originaire de la plaine de la Ruzizi. Nous habitons tous les montagnes environnantes.

Ici c'était une forêt peuplée de buffles et d'éléphants et seuls les chasseurs s'y hasardaient.

Quand les blancs sont venus, ils ont commencé d'abord par tuer les animaux. Aujourd'hui il ne reste plus aucun éléphant, on voit quelques buffles de temps en temps. Ensuite, ils sont venus dans les montagnes obliger les gens à descendre travailler dans la plaine. Le gros des travaux consistait d'abord à abattre des arbres ; ce n'est qu'après qu'ils nous ont contraints à y rester et à cultiver le coton. Ceux qui refusaient étaient abattus.

Le coton, on ne savait pas ce que c'était. On croyait que c'était un produit à manger, ce n'est qu'après la première récolte que les gens se sont rendus compte que cela ne se mangeait pas.

Tout le monde était furieux et il y a eu même un début de révolte mais, très vite, on a été maté. Et c'est à cette époque qu'on a connu de grands moments de famine. Nous n'avions pas beaucoup de temps pour nous consacrer à la culture du sorgho qui était notre aliment de base, beaucoup mouraient de faim.

C'est alors que les blancs nous ont apporté le manioc. Au début, sa culture était aussi obligatoire que celle du coton.

Ils nous disaient : avec ça, vous ne mourrez plus de faim.

Aujourd'hui, une vingtaine d'années après l'indépendance, la situation n'a pas évolué. Le coton est toujours là, obligatoire, le manioc aussi, pour ne pas crever de faim".

- l'apport financier de la vente de la récolte de coton, jamais très élevé, s'est considérablement dégradé depuis 1972 (les prix aux producteurs n'ont pas du tout suivi l'évolution du coût de la vie). A l'indépendance les paysans ont essayé de se tourner vers des cultures plus intéressantes (vivrières

ou commerciales) mais le gouvernement a de nouveau rendu la culture du coton obligatoire en 1977.

- les familles doivent cultiver 1/2 hectare (sous peine de prison) et livrer leur récolte à la société mixte, qui a le monopole de la collecte et de la transformation.

- la culture d'un champ d'1/2 hectare demande 158 jours de travail à une personne pour une récolte moyenne de 300 kg qui seront payés 345 Zaïres en 1982 (si le travail était effectué par un journalier agricole à 10 Z. la journée, cela coûterait au paysan 1 580 Zaïres).

- les techniques de production après avoir connu une certaine amélioration sont maintenant réduites au minimum : houe et panier (pour récolter). La lutte antiparasitaire et l'amélioration du matériel ont été abandonnées à cause des problèmes de coût et d'approvisionnement.

- actuellement (1) hommes et femmes travaillent ensemble sur les champs de coton et font indifféremment toutes les opérations de culture (labour semis, sarclage et récolte) ; cependant la part des hommes représente près de 70% du travail effectué ; le produit de la vente leur revient totalement dans 3 villages et pour les 2/3 dans 3 autres villages. Bien que la surface cultivée par famille soit faible, le coton par les soins qu'il exige est une lourde contrainte dans le calendrier agricole.

- le manioc au Zaïre est l'aliment de base de la population tant rurale qu'urbaine ; cependant l'augmentation de la demande en manioc ne suit pas la croissance démographique et le pain et le riz (provenant de l'aide alimentaire) occupent une place de plus en plus importante dans l'alimentation, à des prix très concurrentiels pour les produits locaux.

L'extension du manioc dans la plaine de la Ruzizi s'est faite parallèlement à celle du coton : le temps de travail requis pour la culture du coton a condamné les céréales traditionnelles (sorgho) au profit du manioc moins exigeant.

---

(1) Tous les renseignements fournis sur l'organisation et la répartition du travail sur l'exploitation paysanne sont tirés d'une enquête effectuée en 1982 auprès de 60 femmes de 6 villages, et réalisée avec la collaboration des animateurs de SOLIDARITE PAYSANNE.



fait sur le dos (1) pendant plusieurs kilomètres).

- depuis une quinzaine d'années, une autre culture a pris de l'extension, supplantant en surface le coton : l'arachide (2) à la fois culture vivrière et de rente et qui relève aussi du domaine des femmes ; cependant, selon les villages, les hommes participent au semis et/ou au séchage, mais jamais à la récolte ou au transport. On peut estimer à 1/3 la part commercialisée soit sur les marchés, soit livrée à l'une des seules usines de la région, celle de Kiringué qui fabrique de l'huile d'arachide. L'arachide a des débouchés sûrs mais est très sensible aux aléas climatiques.

Le rendement est de 600 kilos par hectare ; cultivée généralement sur des parcelles de 50 ares et payée 3 Zaïres le kilo, cette culture peut rapporter donc environ 900 Z. pour 108 jours de travail sur 50 ares en 1982 (1 personne).

- le maïs d'introduction récente, a un grand succès auprès des paysans ; il est cultivé seul ou en association avec le manioc (3) ; sur les 6 villages enquêtés, 3 ont des champs de maïs : dans un village les hommes participent au labour, semis, sarclage avec les femmes, leur laissant la charge de la récolte et du transport, dans les deux autres, les femmes assurent seules la totalité des opérations de culture ; la commercialisation d'une partie de la production se fait souvent par les hommes et le revenu est semblait-il partagé (60% environ pour les femmes) dans deux villages et remis en totalité aux femmes dans un cas (4).

- le riz : les villages ayant des terres de bas fonds humides ont pu introduire la culture du riz, notamment grâce aux Chinois qui ont conduit un projet d'irrigation et de riziculture dans la plaine (irrigation gravitaire par des canaux). La culture se fait sur 25 ares généralement. Le mauvais état

- 
- (1) Le portage se fait sur le dos avec des paniers retenus aux épaules par des lanières - le portage sur la tête est donc beaucoup moins répandu que dans d'autres régions d'Afrique.
  - (2) L'arachide est une légumineuse (pouvoyeuse d'azote) qui s'insère efficacement dans un assolement.
  - (3) "Cultures associées : pratique d'agriculture associant plusieurs espèces et variétés de plantes, en mélange sur un même champ" (H. DUPRIEZ, Paysans d'Afrique Noire).
  - (4) L'absence d'études précises sur le système de production paysan dans la plaine de la Ruzizi ne permet pas de comparer les résultats de notre enquête, qui a été faite assez rapidement et qu'il faut donc manipuler avec précaution.

des canaux ne permet pas l'irrigation de l'ensemble des parcelles. Le rendement est de 2 tonnes par hectare (en moyenne) (1) ; le prix du paddy (riz non décor-tiqué) était de 2,80 Zaïres par kilo en 1982 (soit environ 1 400 Zaïres pour 25 ares). Pour 25 ares une personne doit travailler 74 jours par récolte.

Quelques paysans pratiquent la culture attelée, ce qui allège consi-dérablement le travail de labour particulièrement difficile sur ces terres lourdes. Le riz est entièrement sous le contrôle des hommes, ce qui n'exclut pas la participation des femmes à certains travaux (récolte et transport dans un village) ou bien à toutes les phases du cycle culturel (y compris le labour qui est épuisant dans les terres lourdes de bas fonds). Dans les cas où la femme travaille sur les champs de paddy, une petite partie de la production lui re-vient, généralement destinée à l'autoconsommation.

- les autres cultures : on trouve dans les bas fonds humides à pro-ximité de la rivière Ruzizi des bananeraies, entretenues et récoltées essentiel-lement par les hommes (sauf pour le transport) ; la banane plantain, complète très utilement l'alimentation à base de manioc et sert aussi à la fabrication de la bière de banane ; c'est une source de revenu très appréciable pour ceux qui disposent de telles terres ; très souvent des plants de canne sont intro-duits en culture associée dans les bananeraies.

La canne à sucre est aussi cultivée de façon industrielle par la sucrerie de Kiliba sur plusieurs centaines d'hectares. Celle produite par les paysans est consommée telle quelle, sans transformation, pour la famille ou vendue sur les marchés locaux.

Bien que rigides à l'intérieur d'un village, la division du travail et la répartition des travaux varient d'un village à l'autre sans que l'on puisse y trouver une explication relevant de pratiques culturelles liées à une ethnie.

L'agriculture de la plaine de la Ruzizi est donc à dominante manioc culture féminine d'autosubsistance mais avec une diversification là où les terres

---

(1) L'absence d'entretien des canaux d'irrigation limite à une récolte par an (culture pluviale) au lieu de deux (culture irriguée). La culture du riz, bien qu'exigeante en travail, est d'un bon rapport, mais les paysans ont du mal à écouler leurs produits, bien que la demande soit forte à Bukavu.

s'y prêtent en direction de l'arachide, du maïs et du paddy, cultures qui pourraient trouver facilement des débouchés en milieu urbain ; quant au sorgho sa culture reste très marginale.

## 1.2. Le régime foncier.

### 1.2.1. Le système traditionnel.

Les paysans ont reproduit dans les villages du "coton" leur système social et politique traditionnel où le village est l'unité de base dirigée par un chef élu ; avec la nouvelle organisation administrative, celui-ci devient chef de collectivité. Bien que l'administration ne reconnaisse que le chef de collectivité comme interlocuteur, le pouvoir de celui-ci est limité par les chefs de clans et les notables de la communauté sans le consentement desquels il ne peut imposer sa volonté. La caractéristique principale du régime foncier traditionnel est la propriété collective des terres (le terrain du village étant bien défini) ; la gestion de ce patrimoine commun revient au chef de village qui attribue les champs selon les besoins et les capacités de chacun : le travail seul donne droit à la possession usufruitière et un terrain abandonné revient à la communauté, seules les cultures pérennes (plantations arborescentes, bananeraies) sont appropriées individuellement et transmises héréditairement. Les femmes cultivent les terres que leur attribue leur mari mais sauf exception (veuves avec enfants) n'ont pas droit de disposer directement des champs.

### 1.2.2. La modification du régime foncier : appropriation étatique et individuelle.

Comme dans beaucoup de pays d'Afrique, après l'indépendance, les terres sans titres (c'est-à-dire celles de la majorité des paysans) ont été mises sous le régime du domaine national.

Un agronome de l'Etat est chargé de revoir chaque année la surface du terroir du village. Les parcelles sont toujours distribuées aux familles par le chef du village en fonction de la taille de la famille. Mais en réalité à ce système "moderne" se superpose le système "traditionnel" : l'enquête réalisée auprès des paysans a révélé l'incroyable confusion des statuts fonciers. Dans le

système traditionnel la terre appartient à celui qui la cultive (les transmissions héréditaires sont possibles), l'extension de la propriété étant limitée de fait par la main-d'oeuvre disponible sur l'exploitation. Bien que théoriquement personne ne soit propriétaire ou locataire, en réalité certains paysans paient des "prestations" à d'autres pour tel ou tel champ et, là-dessus commerçants et fonctionnaires commencent à s'intéresser au foncier et à opérer des transactions plus ou moins frauduleuses pour s'approprier et "privatiser" des propriétés en utilisant le droit de préemption étatique.

La situation des paysans est de plus en plus précaire face à des agents qui ont les moyens financiers et techniques de mise en valeur : de nouveaux domaines succèdent aux plantations des colons, amputant le terroir villageois de ses meilleures terres.

Ce qui ressort de cette analyse c'est que le paysan est dans une situation d'insécurité foncière et peut d'un jour à l'autre être dépossédé de ses champs et en particulier les femmes (qui cultivent seules les champs de manioc, la principale culture) n'ont qu'un droit d'usage sur la terre. (concedé par leur mari et valable pour un cycle de culture).

Malgré leur rôle principal dans la production agricole, les paysannes sont donc, plus encore que les paysans, exploitées et privées de droits.

### 1.3. Des techniques agricoles rudimentaires :

Les outils de travail sont extrêmement rudimentaires et limités à la houe et la machette (outil trancheur) ; tout le travail, du labour à la récolte, est donc manuel (sauf quelques rares exceptions, ceux qui pratiquent la culture attelée). L'amélioration des techniques a été amorcée avec le projet de la Ruzizi (1) mais très maladroitement : (usage du tracteur sans considération des coûts financiers et écologiques) (2) distribution d'engrais et de produits phytosanitaires. Tous ces produits étaient subventionnés et dès que l'on a voulu les ramener à leur coût réel, les paysans n'ont plus pu payer d'une part, et d'autre part, le matériel mal entretenu a vite été hors d'usage.

---

(1) Projet de développement de la riziculture avec les Chinois.

(2) Par exemple érosion du sol, problème souvent rencontré en milieu tropical au cours des tentatives de motorisation de l'agriculture.

Actuellement l'extension des cultures pour une famille est limitée à la force de travail disponible dans la famille ; l'essentiel du travail des champs étant effectué par les femmes, leur nombre conditionne la taille de l'exploitation ... ce qui est une des explications de la polygamie assez répandue, (malgré la religion protestante dominante qui s'oppose à ces pratiques).

La surface cultivée par famille est donc tributaire du nombre de bras et offre peu de disparités au sein d'un même village : elle excède rarement deux à trois hectares (non compris les jachères) dont 1 hectare en manioc au maximum ; les parcelles de maïs sont de 25 ares ainsi que celles de coton ; les surfaces cultivées en arachide sont beaucoup plus variables allant de 25 ares à 1 hectare 50 (sans doute en fonction des possibilités de transport et de commercialisation à l'usine de Kiringué).

Tableau 2. Principales caractéristiques du système de production dans la vallée de la Ruzizi (Kivu).

|                                                                 |                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecologie, climat, situation agronomique.                        | Vallée argileuse et alluviale sans humidité, pluviosité bonne selon les cultures (400 à 800 mm) t° de 20 à 40°.                                                                                      |
| Cultures d'exportation:                                         | Coton, canne à sucre.                                                                                                                                                                                |
| Cultures vivrières et maraîchères.                              | <u>Manioc</u> , maïs, banane et banane plantain, arachide, riz.                                                                                                                                      |
| Organisation du travail et techniques culturales.               | Petites exploitations paysannes de 2 à 3 ha - prépondérance du travail féminin - techniques traditionnelles. Superficie cultivée par actif 1,5 ha.                                                   |
| Elevage et pêche.                                               | - gros bétail : importance moindre, extensif.<br>- pêche artisanale, mal organisée et petite pêche "industrielle" tenue par des étrangers jusqu'à la "zaïrianisation" de 1973 : faible productivité. |
| Caractéristique essentielle de la population.                   | Importante concentration (densité moyenne de 45,4 habitants/km <sup>2</sup> ). Ethnie Bafulero.                                                                                                      |
| Industrie (agri).                                               | - sucrerie (Sucraf à Kiliba) ; traitement du coton (entreprise à contrôle étatique).<br>traitement du riz et arachide à Kiringué.                                                                    |
| Débouchés pour les productions vivrières favorables de la zone. | - vers le <u>Bushi</u> ( <u>Bukavu</u> ) : handicapés par les voies de communications ( <u>manioc</u> , riz et banane plantain).<br>vers le <u>Shaba</u> : <u>maïs</u> .                             |

Tableau 3. Principales caractéristiques du système de production dans la zone de montagne (Bushu-Bukavu) du Kivu.

|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecologie, climat, situation agronomique.                         | Fortes pentes posant de sérieux problèmes d'érosion (non combattue efficacement) ; 2 saisons de pluies ; sols basaltiques (fertiles) ou schisteux, de grès ou quartzites ; t° moyenne ann. : 19-20° ; nombreux micro-climats. |
| Cultures vivrières, maraîchères et céréalières.                  | Manioc, banane, haricots et petits pois, patates douces, sorgho, maïs et légumes.                                                                                                                                             |
| Organisation du travail et techniques culturales.                | la quasi totalité du travail est effectuée par les femmes ; sous-emploi de la force de travail chez les hommes ; superficie moy./fam. : 50 ares ; assolement type biennal avec intercalation d'une courte jachère.            |
| Elevage et pêche.                                                | - Bovin, très extensif ; les paysans ont en propre moins de 10% du bétail ; alimentation du bétail déficiente.<br>- artisanale : Bukavu, faible productivité.                                                                 |
| Caractéristique essentielle de la population.                    | Excessive concentration sur des terres étroites (de 40 à 130 hab/km <sup>2</sup> ), posant le problème constant de malnutrition.                                                                                              |
| Industrie (agri).                                                | Rizerie de Kitutu (utilisée à 50%) ; rizerie et minoterie de Shabunda en régression ; industries manufacturières utilisant peu d'intrants agricoles locaux sont à Bukavu : pas de polarisation des localités éloignées.       |
| Débouchés pour les cultures vivrières et maraîchères favorables: | Essentiellement internes à la zone ; les liaisons de communication obligent le transport des produits à dos de femmes.                                                                                                        |

La plaine de la Ruzizi est essentiellement centrée sur les activités agricoles : l'activité industrielle étant limitée à deux usines (sucrierie de Kiliba et usine de transformation d'arachide de Kiringué, à faible capacité) mal ou trop peu articulées avec le milieu agricole (1). L'économie régionale repose donc essentiellement sur le monde rural (cf. tableaux 2 et 3) et plus particulièrement sur le travail des femmes qui assurent la plus grande partie du travail agricole (culture, transport, commercialisation).

La stagnation des techniques peut-elle s'expliquer par les ponctions de plus en plus fortes opérées sur le monde rural depuis la colonisation et perpétuées, voire accentuées après l'indépendance ? (2).

## 2. MARGINALISATION ET EXPLOITATION DE LA PAYSANNERIE : LE RETOUR A L'ECONOMIE D'AUTOSUBSISTANCE.

La situation qui prévaut dans le Kivu est généralisable à l'ensemble du Zaïre : bien que possédant un potentiel agricole considérable et que 75 % de la population travaille en milieu rural, la situation de ce secteur est catastrophique. Les cultures vivrières (maïs, manioc) ne suffisent plus pour alimenter les villes et le Zaïre doit importer des produits alimentaires. Les cultures commerciales : café, hévéa, coton, stagnent : le pouvoir d'achat des producteurs s'est fortement dégradé depuis 60. On arrive ainsi à une situation paradoxale :

dans les villes (3) le déficit vivrier s'accroît plus rapidement que n'augmente la population urbaine ; les importations alimentaires augmentent de plus en plus, le recours à l'aide alimentaire est devenu systématique entraînant une modification des habitudes alimentaires (blé et riz).

---

(1) . La sucrierie de Kiliba : produit la canne à sucre sur ses plantations et la transforme dans une usine appartenant à des Belges.

. L'usine de Kiringué : centre de développement communautaire, montée par des Italiens, qui semble s'être quelque peu éloignée de ses objectifs humanitaires initiaux. On y transforme et commercialise le riz et l'arachide, mais la capacité reste insuffisante pour absorber la production paysanne commercialisable.

(2) On peut s'interroger ici sur le champ d'application de la thèse d'E. BOSERUP pour qui le principal facteur de changement technique est l'accroissement démographique : si l'accroissement de la population oblige à raccourcir la durée de la jachère, la productivité par heure de travail décroît fort probablement pour tous les cultivateurs. La nécessité d'une productivité plus élevée demandera et rendra possible le progrès technique.

(3) Il n'y a pas de maillage urbain ou de hiérarchie bourg-centre-ville moyenne-grande ville ; en effet, 66 % de la population urbaine du Zaïre habite Kinshasa, Kananga ou Lumbubashi, ce qui aggrave la coupure ville campagne.

- en milieu rural, on observe un retour à l'économie d'autosubsistance pour deux raisons principales :

Une politique des prix très défavorable au producteur (cf tableaux 4 et 5) : ainsi de 60 à 74, la dégradation de l'indice des prix d'achat est très importante ; accompagnée d'une inflation galopante sur les produits manufacturés importés (1) (c'est-à-dire tous les produits de base tels que savon, allumettes, pétrole, etc...). Il n'y a plus aucun intérêt pour le paysan à essayer de produire un important surplus commercialisable ou de se consacrer aux cultures d'exportation, étant donné que le travail supplémentaire que cela lui demande ne rapporte presque rien (2).

La désorganisation et le dépérissement du commerce intérieur rendent presque impossible l'écoulement des produits des paysans : s'il y a des surplus, même à des prix très bas, encore faut-il pouvoir les écouler ... Bien des paysans du Kivu (dans la plaine) comme dans le Haut Zaïre ou au Kasaï ont dû laisser leur maïs pourrir ... La dégradation des infrastructures routières et la destruction des voies de communication ferroviaire, la pénurie de moyens de transport, sont autant d'obstacles à un bon drainage des produits (3).

### 2.1. Le monde rural délaissé.

Malgré les quatre priorités assignées au développement agricole et solennellement réaffirmées au fur et à mesure que la situation se dégrade, aucune politique agricole efficace n'a été mise en oeuvre depuis l'indépendance ; les investissements dans ce secteur sont réservés aux grandes plantations (aux mains des fonctionnaires depuis la zaïrianisation) ; il n'y a eu aucun équipement dans les villages (puits, école, dispensaire) aucune amélioration de la productivité des exploitations paysannes, sauf pour quelques cultures d'exportation, (politique de crédit, accès aux intrants etc,...).

---

(1) Liés aux dévaluations successives : 1 Zaïre = 10.00F.F. en 1975  
1 Zaïre = 0,70F.F. en 1982.

(2) les cultures commerciales représentent actuellement moins de 10% des exportations. Le gouvernement a essayé d'enrayer la chute de la production agricole ... en recourant aux cultures imposées (renouant avec la pratique coloniale des cultures obligatoires) à partir de 1977.  
Par exemple : dans la plaine de la Ruzizi, le paysan qui ne cultive pas ses 0,25 hectares de coton est passible d'une amende et de 6 mois de prison.

(3) Il ne faut pas oublier que dans le Kivu, jusqu'en 1978, il y avait la guerre civile. L'armée contrôle encore des zones de montagnes qui sont interdites d'accès aux étrangers.

Tableau 4.

Indice des prix d'achat aux producteurs.

|                | 1960 | 1967 | 1970 | 1974 |
|----------------|------|------|------|------|
| maïs           |      | 100  | 100  | 96   |
| manioc         | 98   | 100  | 64   | 30   |
| coton          | 172  | 100  | 85   | 63   |
| huile de palme | 191  | 100  | 44   | 36   |
| café           | 195  | 100  | 90   | 64   |

Tableau 5.

Prix d'achat de quelques produits de base en 1982. En Zaïres (1 Zaïre = 0,70 F.F.)

|                       |      |                          |     |
|-----------------------|------|--------------------------|-----|
| maïs                  | 0,80 | farine de maïs           | 7   |
| riz paddy             | 2,08 | viande                   | 30  |
| manioc                | 1,25 | 1 poulet                 | 30  |
| arachide              | 3,05 | 1 patte de chèvre        | 30  |
| haricot               | 5    | 1 sac de charbon de bois | 50  |
| banane                | 2    | (pour 1 mois environ)    |     |
| coton                 | 1,85 | 1 kg de sel              | 7   |
| sorgho                | 1,05 | 1 savon                  | 7   |
| canne à sucre (pièce) | 2    | pétrole (75 cl)          | 10  |
| riz décortiqué        | 7    | 1 kg lait en poudre      | 75  |
| (prix au kilo)        |      | 1 pagne                  | 200 |
|                       |      | huile de palme (75 cl)   | 10  |

- les prix de certains des produits bruts (cultures d'exportation) sont fixés par le gouvernement (plus ou moins respectés selon les régions).
- les produits transformés font l'objet de spéculations des commerçants et sont très variables d'une localité à l'autre en raison de difficultés plus ou moins grandes d'approvisionnement (les paysans ont du mal à écouler certains produits et les villes souffrent de pénuries).

Source : tableaux établis à partir des données recueillies par SOLIDARITE PAYSANNE.

Les quatre priorités de la politique agricole :

| Objectifs du Conseil Exécutif National<br>(1968, 1970, 1975)    | Situation réelle du monde rural<br>en 1975                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| a. augmentation du revenu agricole des paysans                  | a. tension croissante entre prix payés au producteur et prix payés par le consommateur urbain                                             |
| b. inondation des marchés en produits vivriers de base          | b. accélération des importations étant donné la discordance entre expansion démographique et augmentation de la production de subsistance |
| c. diversification agricole en vue d'accroître les exportations | c. stagnation ou régression des produits d'exportation sans reconversion vers la production vivrière                                      |
| d. création et expansion d'une industrie agro-industrielle      | d. investissements industriels de prestige peu orientés vers l'agro-business                                                              |

(Extrait de F. Bézy : accumulation et sous développement au Zaïre - 1960-1980, p. 119).

L'inefficacité de l'encadrement administratif et agronomique creuse le fossé entre le monde paysan et les représentants de l'Etat :

- le manque de moyens de travail dont disposent les services de développement rural paralyse leur action

- tout le système éducatif véhicule le mépris du paysan "ignorant et analphabète auquel il faut extirper son archaïsme et ses traditions et dont il faut changer la mentalité" (1) ; il est rare de rencontrer un fonctionnaire ou un encadreur qui n'ait ce discours en toile de fond.

(1) "L'idée que les paysans peuvent être des individus rationnels, qu'ils ont une expérience irremplaçable, qu'il y a intérêt à les écouter est absolument contraire aux principes de base de l'enseignement que cette classe a subi pendant des années et d'après lequel les paysans sont des êtres rétrogrades dont il faut briser les résistances, vaincre l'inertie, etc, ..."

Dans Z. ERGAS : "La politique des villages Ujamea en Tanzanie, la fin d'un mythe". Revue Tiers Monde, n° 77, janvier 79, p. 171.

2.2. Le pouvoir des commerçants et fonctionnaires sur une paysannerie inorganisée :  
une économie de ponction.

2.2.1. La corruption.

Le centralisme politique mis en place après 1965 dans un pays aussi vaste et désarticulé que le Zaïre, empêche de connaître et de contrôler ce qui se passe sur tout le territoire et de fait laisse les régions rurales à l'arbitraire des fonctionnaires locaux ; "les surplus agricoles sont captés à chaque échelon du transfert vers le pouvoir central par les titulaires d'une fonction officielle. Les surplus sont même l'enjeu de partages entre pouvoir d'Etat : armée, commissaires régionaux, dirigeants parastataux d'infrastructures (routes etc, ...) chefs de collectivités" (1).

Ainsi à l'entrée du grand marché hebdomadaire régional, les militaires (très nombreux dans la région) prélèvent quelques cossettes de manioc à chaque femme qui vient vendre sur le marché.

L'extension de la corruption à tous les échelons s'explique aussi par le laminage des salaires bloqués depuis 1977. Ainsi un instituteur gagne 200 Z. par mois (de même qu'un infirmier ou un encadreur) ; l'indexation sur le coût de la vie a été supprimée ;

Tableau 6. Indice des prix à la consommation.

|                           |        |        |        |        |        |   |   |
|---------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|---|---|
| :                         | :      | :      | :      | :      | :      | : | : |
| : <u>Base 100 en 1975</u> | : 1976 | : 1977 | : 1978 | : 1979 | : 1982 | : | : |
| :                         | : 185  | : 302  | : 613  | : 961  | : 1500 | : | : |
| :                         | :      | :      | :      | :      | :      | : | : |

En l'absence d'autres activités possibles, la corruption devient une stratégie de survie.

2.2.2. Le pouvoir des commerçants.

Avoir un moyen de transport (camion, camionnette) exige des investissements énormes au Zaïre (et l'état des routes a vite fait de venir à bout des

---

(1) F. BEZY, op. cité, p. 118.

véhicules brinquebalants importés en fraude de Tanzanie ou du Burundi). Seuls à posséder des moyens de locomotion pour l'écoulement des produits, les commerçants exercent un véritable monopole sur la plaine : spéculant sur les produits vivriers (maïs, manioc) ils accaparent une part importante des ressources monétaires qui devraient revenir aux paysans.

Si les villages sont trop éloignés de la route, la collecte des produits ne se fait pas et les paysans doivent essayer de vendre leurs produits en contrebande au Burundi, s'ils ont la chance d'être près de la frontière, ou d'envoyer leur femme avec un panier de 40 kilos sur le dos au marché (à 3 ou 4 heures à pied dans le pire des cas).

Ponctionnés de toutes parts (taxes arbitraires, malversations) les paysans sont devenus très méfiants vis-à-vis de tout intervenant extérieur, y compris les coopératives, car par mauvaise organisation ou malhonnêteté, toutes ces expériences ont échoué.

### 2.2.3. L'absence d'un contre-pouvoir paysan.

Il n'y a au niveau national ou régional, aucune force représentative des paysans capable de mettre en avant leurs intérêts ; bien que l'histoire officielle n'en rende pas compte, il y a eu des mouvements et des révoltes paysannes : dans le Kivu, l'omniprésence des militaires dans les montagnes rappelle les événements récents de "rebellion". Mais la division, le manque de coordination, ont conduit ces mouvements à l'échec : la dispersion géographique et l'absence de moyens de communications ont paralysé l'action unitaire.

Jamais, à l'époque coloniale comme depuis l'indépendance, le paysan n'a été reconnu comme interlocuteur valable et ceux qui ont élevé la voix pour se faire reconnaître ont vite été écrasés.

Cette répression permanente et la dégradation de la situation économique ont rendu une partie des paysans passifs (ou fatalistes), à commencer par les femmes qui vivent une double oppression : plus exploitée que le paysan, il y a la paysanne.

La baisse de la production agricole au Zaïre est donc provoquée par un contexte sociopolitique très défavorable.

- une baisse relative des prix aux producteurs,
- une hausse très importante des prix des produits manufacturés et souvent pénurie (engrais, petit matériel agricole) (1).
- une dégradation de la situation sociale qui entraîne une ponction immédiate de tout surplus sur le monde paysan (Etat, commerçants, fonctionnaires).

Tout ceci conduit les paysans à réduire au minimum leurs charges (pas d'équipement, pas d'engrais, et à ne pas rechercher une augmentation de la production (investissement en matériel et en temps de travail) qui ne serait pas accompagné d'un revenu monétaire supplémentaire appréciable (2). On assiste donc à un retour à l'économie d'autosubsistance, mais aussi à une fuite de la condition de paysan dès que cela est possible.

- soit par le biais de l'école ("pour devenir fonctionnaire") pour les jeunes garçons qui arrivent à y aller (3) - l'école inadaptée aux réalités du monde rural renforce cette tendance au rejet de la terre (4).

- soit par l'exode rural vers Bukavu ou Uvira en espérant un hypothétique emploi.

- soit sur place par la recherche d'activités lucratives : dans la plaine de la Ruzizi la contrebande avec le Burundi et la Tanzanie est sans doute une des raisons de la faible participation des hommes (plus spécialement les jeunes) aux activités agricoles (même si traditionnellement dans les montagnes les femmes font la plus grande partie du travail, cf tableaux 3 et 4).

---

(1) "Pénurie des engrais et des produits phyto-sanitaires, déficience du système de commercialisation, dégradation continue du réseau routier sont les causes des faibles résultats de la production agricole selon la banque du Zaïre, (...) Il s'ensuit que pour les céréales, en l'absence d'acheteurs sûrs et réguliers, les cultivateurs sont amenés à réduire leur emblavure ou à écouler frauduleusement leurs produits vers les pays limitrophes". (dossier Zaïre Cedetim 1978).

(2) "En 1982, en effet, sur base de nos enquêtes, les frais de production d'un kg de maïs s'évaluaient à 2,40 Z. alors que le prix officiel imposé par l'Etat se chiffrait à 0,45 Z. Le paysan vendeur de maïs subissait ainsi une perte de 1,95 Z. par kg s'il suivait les directives gouvernementales. Quant au coton, à cette même période, la perte est de 1,45 Z./kg, les frais de production étant de 3,25 Z. le kg et le prix officiel, 1,50 Z.". SOLIDARITE PAYSANNE, septembre 1983.

(3) La scolarisation des filles est souvent limitée au primaire ; le taux de scolarisation féminin est très faible : 70% des femmes contre 23% des hommes sont analphabètes (Terre des Femmes, 1981).

(4) Les cours sont une caricature du système éducatif belge : par exemple enseignement de la linguistique française en 6ème ...

On se trouve donc devant une agriculture essentiellement féminine, même si les hommes participent aux productions les plus lucratives (riz, bananes), utilisant des techniques rudimentaires (voire en régression, la consommation d'engrais diminue) ; l'augmentation de la pression démographique a accentué la déforestation entamée durant la colonisation pour la culture du coton, la diminution des jachères sans amélioration de l'amendement, provoquent des débuts d'érosion assez inquiétants.

Ecrasés et spoliés de toutes parts, ceux qui doivent rester (les vieux, les femmes, les plus démunis) ont pour seule issue de s'organiser et d'essayer de trouver des solutions collectives à leurs problèmes, la stratégie individuelle étant impossible.

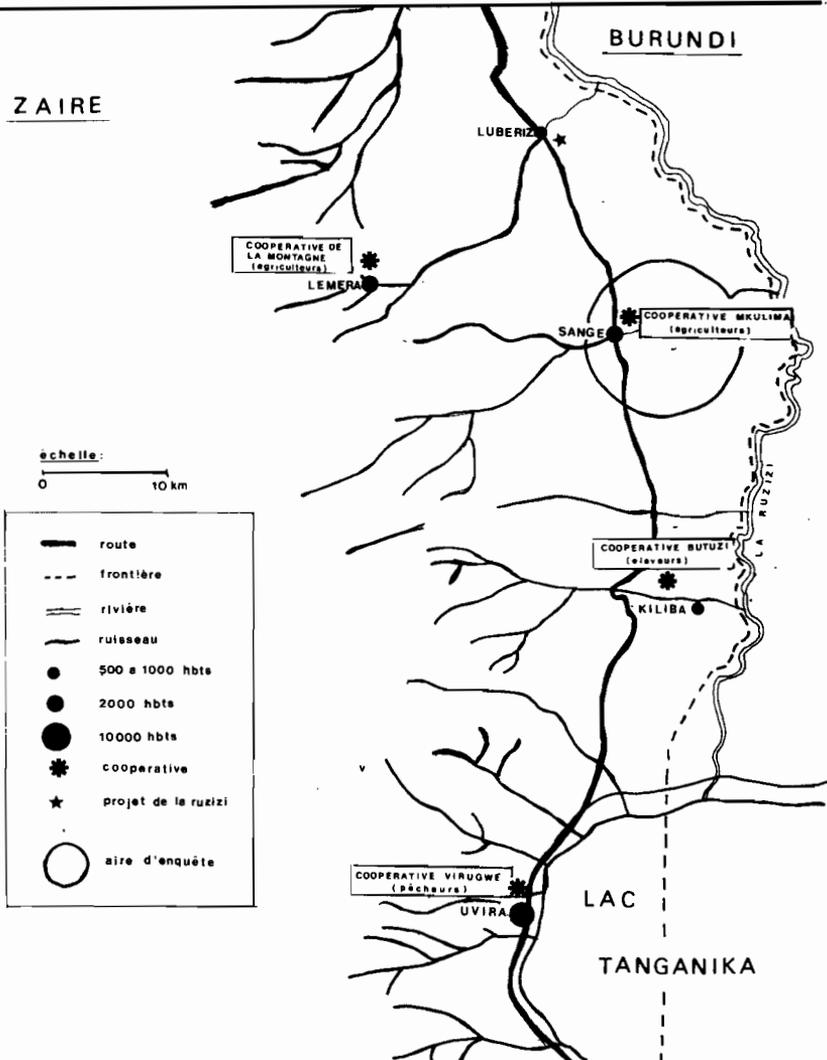
## II. LA RECHERCHE DE SOLUTIONS PAR L'ORGANISATION DES PAYSANS.

La mobilisation des paysans pour la recherche d'une maîtrise et d'un contrôle de leur développement (ou plutôt tenter d'enrayer le sous-développement) est certainement liée historiquement à la défaite et à l'éparpillement des mouvements de résistance armée, qui bénéficiaient dans la région d'un large soutien populaire (bien des paysans étaient eux-mêmes engagés dans la guérilla). Depuis 1978 en effet, presque tous les mouvements de lutte armée (très divisés entre eux) ont été écrasés par le pouvoir central, après des années de luttes sporadiques ; le Kivu, qualifié de "zone rouge" par le gouvernement de Mobutu a été un des principaux foyers insurrectionnels. Ce contexte explique bien des réactions et attitudes des paysans.

- fatalisme et résignation d'une partie de la population qui se sent impuissante face aux exactions des représentants du pouvoir et de l'armée,
- mais aussi, après une période d'observation circonspecte, adhésion et engagement des plus téméraires (et plus démunis car ils ont si peu à perdre) à une action collective très nouvelle, puisque la lutte se situe dans le domaine économique : essayer de mieux maîtriser les circuits de commercialisation, obtenir des prix plus rémunérateurs, etc, ...

Le démarrage de cette action impulsée par "Solidarité Paysanne", une équipe d'animateurs ruraux, bien que très pragmatique, reprend ou redécouvre

Figure 3. ZONE D'UVIRA  
aire d'intervention de Solidarité Paysanne



les principes d'une démarche de conscientisation inspirée par Paulo Freire et appliquée au développement à la base ou développement communautaire.

## 1. LE DEVELOPPEMENT A LA BASE OU "COMPTER SUR SES PROPRES FORCES" VERSION SOLIDARITE PAYSANNE.

### 1.1. Une démarche pragmatique : des militants "découvrent" le monde paysan.

Solidarité Paysanne a été créée en 1978 suite au constat d'absence dans le monde rural d'un instrument qui permette aux paysans, de défendre leurs droits, d'exprimer leurs problèmes ou de les résoudre (1) :

Réunissant une dizaine de personnes bénévoles venues d'horizons très divers (enseignants, étudiants, techniciens), l'équipe a dû d'abord faire de l'autoformation avant de faire de l'appui à l'autopromotion paysanne ; les principes de départ sont très généraux :

En tant qu'organisateur ou animateur, Solidarité Paysanne veut donner les moyens aux paysans de s'exprimer et travailler ensemble, de servir de catalyseur permettant aux groupes de se rencontrer.

"Un des objectifs de Solidarité Paysanne est de créer un espace à travers lequel les paysans puissent discuter de leurs problèmes, trouver des solutions et proposer certaines orientations aux pouvoirs publics et autorités locales" (2).

Le premier contact avec les paysans a été difficile : percevant les animateurs de Solidarité Paysanne comme des fonctionnaires, ils étaient très méfiants d'une part et attendaient d'autre part, qu'on leur propose un cadre de travail et des solutions pour résoudre leurs problèmes.

Or la démarche de Solidarité Paysanne est très différente :

---

(1) "La transformation d'une société et le développement de son économie dépendent moins de l'élaboration de plans et projets de développement techniquement concrets, que de la capacité des groupes sociaux et des masses populaires à impulser et animer un développement qu'ils ont eux-même défini".

A. DUMAS, Participation et projets de développement, Revue Tiers Monde, n° 95, juillet 1983.

(2) Pierre LUMBI, fondateur de SOLIDARITE PAYSANNE.

- n'étant pas spécialistes du développement rural, ils ont d'abord appris à connaître les problèmes des paysans, leurs besoins et leurs possibilités : toute une connaissance préalable indispensable avant d'entamer une action.

- ne se considérant pas comme détenteurs de savoir et de solutions toutes prêtes, il a fallu dialoguer longuement avec les paysans pour que ce soient eux en fin de compte qui, à partir de leurs besoins, proposent les solutions à mettre en oeuvre.

### 1.2. La ligne directrice : conscientisation et participation.

La philosophie de l'action de Solidarité Paysanne est inspirée des thèses centrales développées par Paulo Freire sur "la conscientisation de l'homme et la problématisation de son univers qui débouchent nécessairement sur l'appréhension de la réalité (logos) et de l'action révolutionnaire (praxis)"(1). Le travail de S.P. sera donc :

- . D'aider les groupes défavorisés à formuler leurs propres besoins prioritaires, à s'organiser eux-mêmes en fonction de ces besoins et à élaborer des solutions plutôt que de leur présenter des solutions toutes prêtes pour des problèmes identifiés au préalable. Ce processus engendre deux phénomènes : ces groupes défavorisés s'organisent plus efficacement et commencent à entreprendre des actions afin d'améliorer leur propre sort ;
- . De former les membres des groupes existants - institutionnalisés ou non - à l'identification des problèmes, à la collecte et à l'analyse des données afin qu'ils puissent eux-mêmes concevoir un projet fondé soit sur les ressources locales, soit sur une combinaison d'auto-assistance et d'aide extérieure (2).

Au niveau d'un projet ou du lancement d'une action la participation se concrétisera :

- . Par des discussions préliminaires informelles avec la communauté sur ses problèmes et les moyens de les résoudre ;

---

(1) Z. ERGAS op. cité, p. 170.

(2) D'après "La participation populaire et les services de bases" ; leçons tirées de l'expérience de l'UNICEF. Les Carnets de l'Enfance vol. n° 59/60, 1982, p. 135.

- . Par une identification des besoins par la population elle-même (1) ;
- . La mobilisation des ressources se fait par la communauté avec des aides extérieures ;
- . Le choix des responsables se fait par la communauté selon ses propres critères (2) ;
- . Le développement des compétences sociales et parfois techniques se fait par une formation sur le tas suivie éventuellement d'une formation complémentaire (gestion par exemple) ;
- . La mise en oeuvre du projet se fait sous le contrôle de la communauté.

Ces principes du développement à la base commencent à être prônés par un certain nombre d'ONG (3) (Frères des Hommes, par exemple) voire par quelques organisations internationales comme l'UNICEF. "L'expérience de l'UNICEF a montré que le véritable engagement populaire et la participation des bénéficiaires à l'identification des besoins, à l'élaboration des projets, à leur mise en oeuvre ainsi qu'à l'action de suivi et à l'évaluation, se traduisent presque toujours par une augmentation des taux d'utilisation, par la continuité et la bonne gestion des programmes et par conséquent par un bon rapport coût-efficacité" (4).

Mais l'application est souvent difficile ; cependant, Solidarité Paysanne possède quelques atouts qui lui permettent d'être fidèle à ces principes :

- c'est une équipe entièrement zaïroise, ayant démarré sans soutien extérieur, avec une grande autonomie de décision.
- la programmation est très souple, "au jour le jour" (avec les avantages et inconvénients de cette formule).
- l'intervention est limitée dans le temps et le désengagement progressif jusqu'à une totale gestion des projets par les paysans.

---

(1) Ce qui paraît évident mais est rarement appliqué.

(2) Qui sont on le verra plus loin ceux de "garantie morale" : les pasteurs protestants ont une place privilégiée dans la gestion des coopératives.

(3) Organisation Non Gouvernementale.

(4) Les Carnets de l'Enfance, n° 59/60, p. 132.

Le travail d'animation engagé par Solidarité Paysanne dans la plaine depuis 1978 a permis le lancement d'un certain nombre d'actions ; qui concernent-elles ? Sur quels domaines ? Où sont les femmes qui assument la majeure partie du travail agricole et devraient être les principaux acteurs-bénéficiaires ?

## 2. L'ACTION DE SOLIDARITE PAYSANNE.

### 2.1. Organisation et fonctionnement de l'équipe.

L'équipe de Solidarité Paysanne est actuellement composée de 11 animateurs Zaïrois (1).

- . Un animateur coordonne le travail de l'équipe et représente Solidarité Paysanne, auprès des autorités traditionnelles et administratives, il est de fait, interlocuteur privilégié et porte-parole de Solidarité Paysanne.
- . Deux animateurs travaillent dans la coopérative de pêche, à Uvira, au bord du lac Tanganyika.
- . Deux animatrices et trois animateurs travaillent avec les paysans de la plaine, à Sange (entre Uvira et Bukavu).
- . Une secrétaire et un comptable s'occupent du bureau.

#### a) l'animation.

Le travail se fait d'abord à l'échelle du village, au cours de la campagne de sensibilisation. Des réunions se tiennent où les paysans réfléchissent à leurs problèmes, confrontent leurs idées sur les moyens à mettre en oeuvre pour les résoudre. Petit à petit se dégage (pas toujours) un noyau de personnes se réunissant régulièrement et qui forme une cellule coopérative.

- de l'union de ces cellules (mais non la fusion, car chaque village garde sa cellule propre) est née la coopérative de la plaine (Sange). Là, Solidarité Paysanne est intervenue pour l'organisation et le lancement (aide matérielle) de cette coopérative. Mais la gestion est entièrement aux mains des paysans et les animateurs n'interviennent pas dans les décisions prises par les responsables de la coopérative.

---

(1) En 1982 ; il y a eu depuis des changements.

- leur présence permanente dans les villages a permis d'établir des relations plus étroites avec des paysans particulièrement motivés qui participent maintenant aux campagnes de sensibilisation, ce qui augmente la crédibilité de Solidarité Paysanne et surtout autorise à penser que la relève peut être prise par les paysans eux-mêmes (ce qui est assez exceptionnel dans un projet de développement).

b) financement.

Il est actuellement impossible au Zaïre d'engager un tel travail sans financement extérieur :

- . Il n'y a aucune subvention à attendre des pouvoirs publics.
- . Il n'existe pas de mouvement associatif développé comme dans les pays occidentaux qui puisse soutenir de telles actions.
- . Les organisations paysannes sont inexistantes et dans le cas contraire, le pouvoir d'épargne des paysans étant presque nul, ils ne pourraient s'offrir le luxe de se payer des animateurs.

Ayant démarré sans moyens financiers, l'équipe a ensuite travaillé en liaison avec Frères des Hommes et le CRIAD (Centre de Relations Internationales entre Agriculteurs pour le Développement) qui ont pris en charge le budget de Solidarité Paysanne.

Tableau 7. Exemple de répartition du budget en 1981.

|   |               |        |                            |   |
|---|---------------|--------|----------------------------|---|
| : | Budget réel : | 1981 : | 337 153 Z. (\$)            | : |
| : | 30%           | :      | salaires                   | : |
| : | 25%           | :      | prospection de projets     | : |
| : | 12%           | :      | transports et déplacements | : |
| : | 10%           | :      | frais divers de gestion    | : |
| : | 10%           | :      | fournitures équipements    | : |
| : | 8%            | :      | entretien véhicules        | : |
| : | 5%            | :      | loyer, charges locatives   | : |

Au niveau du pouvoir d'achat : 1 Z. équivaut à 1 F.F. (au marché noir).  
(\$) 337 153 Z. font environ 236 000 F.F.

Le matériel de travail de l'équipe comprend un bureau à Uvira, deux camionnettes, une estafette, une moto et une mobylette.

c) statut légal au Zaïre.

Comme il s'est avéré impossible de travailler avec le Service de Développement Rural, qui estimait que Solidarité Paysanne "contrecarrait ses intérêts" (?) Solidarité Paysanne s'est mise en relations avec l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu (ISDR) qui soutient les actions de Solidarité Paysanne.

Le statut de Solidarité Paysanne est donc actuellement défini comme "antenne rurale de l'ISDR" (un contrat a été signé entre l'ISDR et Solidarité Paysanne dans lequel cette dernière est reconnue dépendre juridiquement de l'ISDR). Cette habilitation n'a pas été obtenue sans mal et Solidarité Paysanne a longtemps travaillé aux limites de la légalité.

2.2. Les coopératives : trouver un cadre légal pour une action collective.

Choisir les coopératives comme structure à l'intérieur de laquelle mener une action collective a d'abord permis d'inscrire cette action dans un cadre légal : les coopératives sont la seule forme juridique au Zaïre dans laquelle les paysans puissent se regrouper (associations et syndicats sont proscrits).

Il n'y a pas un modèle de coopérative (bien que l'on ait souvent imposé aux paysans Africains une organisation coopérative rigide et inadaptée) car si on veut que la coopérative ait des chances de réussite "il n'est pas possible de plaquer du sommet un modèle extérieur mais il faut rechercher sans cesse l'invention de nouvelles structures à partir de la culture paysanne" (1).

2.2.1. L'unité de base : la cellule coopérative.

C'est à partir de Sange, bourg entre Uvira et Bukavu, que s'est montée la coopérative de la plaine. C'est là, que l'action de Solidarité Paysanne a pu pleinement se développer :

---

(1) D. GENTIL : les pratiques coopératives en milieu rural africain, p. 46. CEDEC, 147 p. 1979.

Les animateurs passant de village en village ont réussi à restaurer un climat de confiance avec les paysans, ce fut une opération longue et délicate dans ce pays où instruits et surtout fonctionnaires de l'Etat ont un profond mépris des paysans ou au mieux, de la condescendance pour ces pauvres illétrés dont "il faut changer la mentalité" (c'est dans cet esprit que sont formés les étudiants de l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu).

La création d'une cellule coopérative dans un village dépend des réunions, de la portée et des discussions sur les problèmes des paysans. La dynamique de cette création dépend surtout de l'émergence de quelques "leaders" paysans. Ce sont ces mêmes paysans qui iront par la suite accompagner les animateurs de Solidarité Paysanne dans les villages avoisinants pour les campagnes de sensibilisation.

La cellule du village nomme un gérant qui participe chaque mois à la réunion de tous les gérants de cellule. Les 26 cellules actuellement constituées dans la plaine regroupent près de 700 coopérateurs (dont une cinquantaine de femmes). L'ensemble de ces cellules forme la coopérative de Sange qui élit un gérant et un président. (Rémunérés à la différence des gérants de cellules). L'assemblée générale réunit des conseillers, les gérants de cellules, 6 commissaires aux comptes, le gérant et le président.

Si le démarrage d'une cellule se fait sur un problème technique bien particulier (par exemple transport du maïs ou commercialisation du riz) qui mobilise les paysans, cette structure doit permettre que tous les problèmes du monde rural soient abordés et parfois des solutions trouvées.

Le principal atout et l'originalité de cette coopérative résident dans cette organisation très décentralisée (en cellule) et dans la diversité des problèmes abordés (ce qui permet de ne pas se démobiler à cause d'un échec sur un problème).

### 2.2.2. Les fonctions de la coopérative.

Faire une hiérarchie dans le choix des actions et des besoins n'est pas évident dans un pays comme le Zaïre et la tentation est grande de s'attaquer "tous azimuts" aux problèmes, alors que les moyens humains techniques et

financiers sont très limités ; ainsi la coopérative de la plaine essaie d'intervenir dans plusieurs domaines :

a) meilleure maîtrise du circuit de commercialisation.

- . En amont : pour l'approvisionnement en produits de consommation courante ou d'intrants (engrais, etc, ...).
- . En aval pour l'écoulement de la production agricole : achat d'un camion, vente directe à Bukavu, essai de négociations des prix avec les pouvoirs publics, construction de magasins de stockage.

b) augmentation de la production agricole par amélioration de la productivité du travail agricole ; l'environnement économique ne permet pas d'envisager de mécanisation, même sous forme de motoculteurs.

- . Par manque de moyens financiers des paysans pour l'achat initial du matériel (importé du Burundi).
- . Par le coût exorbitant de la maintenance (pièces détachées à commander à l'étranger) et du fonctionnement (gas-oil provenant du marché noir avec la Tanzanie).

Les seules solutions viables se sont donc trouvées dans le choix de techniques réduisant au minimum l'approvisionnement sur les marchés extérieurs

- culture attelée : élevage et dressage des boeufs par les paysans,
- fabrication de charrues par des forgerons sur place,
- fabrication de charrettes pour le transport, etc, ...

c) meilleure valorisation des produits par une transformation sur place (exemple : égrenage du maïs, fabrication d'huile d'arachide avec des presses manuelles ...).

d) équipement et infrastructure :

- la remise en état et l'amélioration du système d'irrigation du projet de la Ruzizi (1) (la plaine a un potentiel hydraulique important) et

---

(1) Introduction de la riziculture irriguée par les Chinois en 78. Depuis 1977 (étatisation) les infrastructures du projet sont à l'abandon.

le creusement de puits (pour l'approvisionnement en eau qui mobilise les femmes 2 à 3 heures par jour dans certains villages à une tâche épuisante).

- amélioration de l'habitat par l'apprentissage de la fabrication de briques adobes (action corollaire de celle de l'eau, car les briques nécessitent beaucoup d'eau).

Ne comptant plus sur aucun représentant de l'Etat (Service du Développement Rural, Service de l'Hydraulique, etc, ...) les paysans sont tentés de constituer une communauté qui se rapproche de l'autarcie. Mais avant de passer à la description des actions réalisées, on peut se poser trois questions :

- sur le fonctionnement des coopératives, la démocratie et la représentation des groupes généralement tenus à l'écart des prises de décisions, c'est-à-dire les femmes et les jeunes,

- sur les choix de gestion (affectation du surplus dégagé, marge sur les produits) et la pratique de la gestion (faut-il payer des permanents formés à la gestion, etc, ...) comme toute coopérative prise entre l'efficacité économique et les fonctions sociales,

- sur la signification, la viabilité et l'extension de ce type d'action dans un environnement aussi peu favorable que celui du Zaïre.

### 2.3. Du lac à la plaine : le foisonnement des actions engagées.

#### 2.3.1. La coopérative de pêche d'Uvira.

La coopérative de pêche est issue d'un projet UNICEF qui fonctionnait mal (mauvaise organisation, manque de moyens matériels, malhonnêteté du gérant). Elle a été le premier terrain d'action de Solidarité Paysanne, mais étant donné les précédents, pose beaucoup de problèmes (1) :

- La gestion et l'amortissement d'un bateau acheté par Solidarité Paysanne, pour écouler le poisson est très difficile et actuellement l'opération est déficitaire.

---

(1) Lorsqu'une action a été mal engagée et qu'elle a été conduite extérieurement à ses participants, c'est un fait général qu'elle est très dure à redresser.

. La pêche étant très irrégulière, il se passe de longs mois durant lesquels la coopérative n'a aucune activité. Le problème essentiel est que les coopérateurs n'ont pas réussi à s'organiser autour d'autres activités en morte saison.

Après une période de conflits entre pêcheurs-commerçants et petits pêcheurs, se dégage un noyau actif de petits pêcheurs (quelques dizaines de personnes).

L'écoulement des produits doit se faire en priorité vers la coopérative de la plaine où le fretin (petit poisson très consommé) est très cher.

### 2.3.2. La coopérative de la plaine de Sange.

#### a) écoulement des produits agricoles.

Le premier problème que les paysans ont essayé de résoudre ensemble a été celui de l'écoulement des produits : les surplus de récolte n'étaient pas collectés dans les villages éloignés de la route ou le cas échéant étaient l'objet de spéculations des commerçants. Il a fallu emprunter de l'argent pour acheter un camion (en 1980) grâce auquel les produits vont directement à la ville de Bukavu (150 000 habitants). Ce camion géré par Solidarité Paysanne est utilisé aussi en partie pour des "privés", car la seule utilisation par la coopérative ne suffit pas actuellement à l'amortir (1).

#### b) l'approvisionnement.

Là aussi les commerçants profitent de leur situation privilégiée dans le circuit de distribution pour doubler ou tripler le prix des produits entre la ville et la campagne. Les coopérateurs ont décidé de se grouper pour acheter les produits de base indispensables (sel, savon, sucre, allumettes, etc, ...). Actuellement, la construction d'un magasin de la coopérative est presque achevée à Sange (financé par Solidarité Paysanne). Le fonds de roulement nécessaire au démarrage de la coopérative s'élève à plus de 100 000 Z. (2).

---

(1) Cette excellente solution est toujours refusée dans les coopératives officielles, où les camions sont réquisitionnés le plus souvent au profit des privés.

(2) Pour l'avance des fonds, une subvention a été demandée au Ministère de la Coopération Française.

c) les instruments du travail agricole.

L'utilisation de la seule houe limite la taille des exploitations à la quantité de main-d'oeuvre familiale travaillant dans l'agriculture.

La culture mécanisée fut introduite par la société cotonnière de l'époque coloniale, puis reprise par le projet gouvernemental de la Ruzizi ; les paysans louaient à un prix modique le tracteur, seulement, dès que le carburant n'a plus été subventionné, que les pièces détachées se sont faites rares, les tracteurs du projet se sont trouvés immobilisés.

Pour les paysans, il n'y a que le tracteur qui puisse remplacer la houe. Or, actuellement, les coûts d'entretien et de réparation, les difficultés d'approvisionnement en carburant rendent son acquisition hors de portée des paysans.

Après de longues discussions avec les animateurs de Solidarité Paysanne, les paysans se sont orientés vers la culture attelée ; la plaine est une région d'élevage et quelques paysans pratiquent déjà la culture attelée, louant leurs services aux autres paysans.

Bien qu'une première tentative d'introduction de la traction bovine ait échoué dans le cadre d'un projet de la Ruzizi (mauvaise organisation, "concurrence du tracteur") cette solution paraît la meilleure actuellement. A partir du noyau de paysans qui utilisent cette technique, sont organisées des sessions de formation de dressage des animaux sur la demande des agriculteurs.

Solidarité Paysanne a déjà acheté trois boeufs dressés au projet de la Ruzizi et loue l'attelage aux coopérateurs pour 300 Z. par hectare.

Certaines cellules prévoient de faire un champ communautaire par village pour rassembler l'argent nécessaire à l'achat de vaches qui seraient dressées par deux éleveurs employés par Solidarité Paysanne. Il est aussi prévu de remettre en état un paddock et un dipping tank (sorte de grande baignoire dans laquelle on fait passer les animaux pour les immerger dans une solution médicamenteuse qui tue les parasites), sur un domaine ayant appartenu à un colon puis étatisé. Mais le problème de la traction bovine est de trouver des charrues et

la création d'un centre de fabrication dans la plaine ne paraît pas réalisable, faute de débouchés suffisants.

L'amélioration des instruments de travail souhaitée par les paysans ne peut se faire que par des outils simples et peu coûteux. Or la désorganisation est telle au Zaïre que l'on ne peut trouver de tels outils sur le marché.

Il a donc fallu trouver un technicien qui puisse fabriquer à bon marché des instruments facilement reproductibles. Un presseur manuel à huile d'arachide a été fait avec des matériaux de récupération (l'huile fabriquée industriellement est trop chère pour les paysans) ainsi que des égreneuses à maïs en bois. La fabrication de charrettes pour le transport n'est pas commencée, car ces derniers mois, le technicien s'occupait de la remise en état d'un moteur et d'une décortiqueuse à paddy. Ceux-ci sont montés à Sange, le moteur servant pour la décortiqueuse et le moulin à manioc des femmes. La gestion de cet atelier sera confiée à la coopérative et au groupe des femmes.

d) l'habitat.

La plupart des maisons sont en branchages tapissées de boue séchée et recouvertes d'une sorte de chaume et ne résistent pas à deux saisons des pluies. Quelques paysans ont construit quelques années auparavant leur maison en "dur" (ciment et toit de tôle) mais le prix des matériaux est maintenant prohibitif et on en revient aux techniques d'autrefois.

L'amélioration de l'habitat est un souci des paysans : on peut faire des maisons décentes avec des briques d'argile séchées (fabriquées sur place), une porte et des fenêtres. Un maçon employé par Solidarité Paysanne fait de la formation dans les villages qui désirent construire le bâtiment de la coopérative ou leur propre maison (exemple : à Nduda où les coopérateurs ont fabriqué 3 500 briques pour la construction du bureau de la coopérative). Pour le toit, il semble difficile de prendre modèle sur le Rwanda où toutes les maisons sont en briques cuites et tuiles à cause du problème de combustible : actuellement la cuisson des briques et tuiles se fait au feu de bois, le déboisement déjà intense serait accéléré.

e) l'eau.

Bien que ce soit un problème central, il n'a été posé que tardivement par les paysans ... parce que ce sont les femmes qui font la corvée d'eau (rappelez-vous que sur 700 coopérateurs il n'y a qu'environ 50 femmes).

L'aménagement des sources, la remise en état des "pompes de l'UNICEF" et l'irrigation font partie des objectifs. Traversée de rivières, la plaine a un potentiel hydrologique formidable, mais complètement inexploité.

Le projet de la Ruzizi avait du temps des Chinois entrepris le creusement des canaux permettant d'irriguer toute la plaine : à peine 8% de la surface est actuellement irrigable et seulement 2% irriguée en raison du relâchement des efforts et du manque d'entretien des canaux.

Un barrage hydroélectrique pouvant fournir de l'électricité à toute la plaine ne fonctionne plus, alors qu'il suffirait de peu de choses pour le réparer. Le seul aménagement qui persiste aujourd'hui est le barrage en amont de la rivière Sange d'où part un canal qui alimente Sange en eau ; les femmes passent 10 à 15 minutes pour aller chercher l'eau au lieu de 3/4 d'heure si elles devaient aller à la rivière.

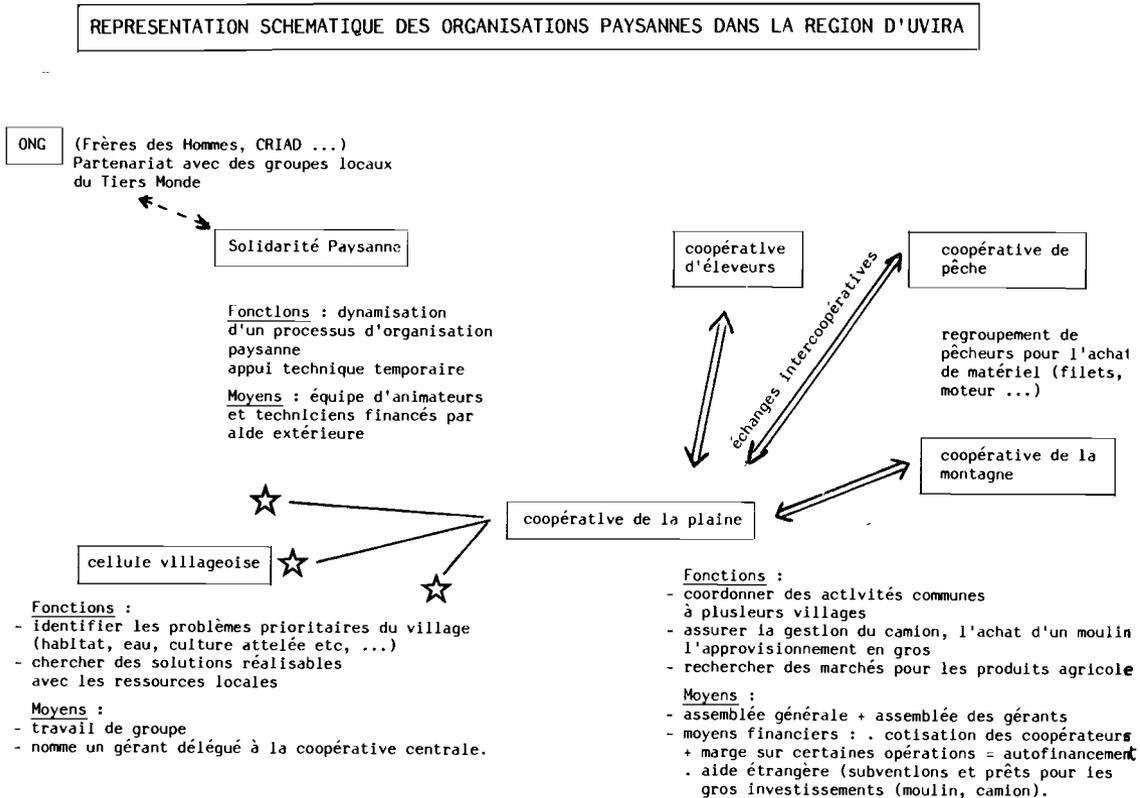
La coopérative de Sange prend de plus en plus d'autonomie et une grande partie de l'équipe de Solidarité Paysanne va dans les mois qui viennent quitter Sange pour aller soutenir la création d'une autre coopérative à une trentaine de kilomètres (coopérative des montagnes).

La coopérative des montagnes a des productions complémentaires de celle de la plaine et ainsi se dessine la trame d'un réseau intervillageois permettant des échanges directs ; l'ampleur que prend ce mouvement incite à s'interroger sur les capacités de gestion des coopératives, sur leur place dans le milieu rural de la plaine et sur la représentation et la participation des principaux travailleurs agricoles : les femmes.

2.4. Les pratiques coopératives : quelle gestion et quelle représentativité ?

2.4.1. L'impératif de la rentabilité économique.

Figure 4.



"La vitalité des coopératives dépend aussi bien de leur vie démocratique que de leurs succès économiques, ces deux aspects étant d'ailleurs étroitement liés" (1). Même si les normes et techniques habituelles peuvent être employées pour assurer l'efficacité économique de la coopérative comme celle de toute entreprise, trois aspects originaux caractérisent la spécificité de la gestion coopérative (2) ; ce sont les formes de répartition du surplus, les rapports avec l'environnement économique et politique, la représentativité et la gestion démocratique.

Moyens mis à disposition au départ pour mettre en place la coopérative :

- du côté des paysans, des moyens humains : participation à des champs communautaires dont une partie des bénéfices serait attribuée à la coopérative, aide à la construction des magasins de stockage, bénévolat des gérants, part sociale (25 Z.) (3).

- du côté de S.P., des moyens humains (animateurs plus quelques techniciens), une aide financière (prêt et recherche de subvention). Ces moyens assez limités par rapport au nombre des actions engagés et donc des espoirs soulevés, ne permettent pas d'être totalement efficaces et donc crédibles.

Par exemple : la commercialisation des productions (maïs, riz) a posé beaucoup de problèmes de collecte, de paiement aux paysans et d'écoulement des produits : les paysans ayant des stratégies de minimisation des risques (4) ne sont pas incités à produire plus ou à livrer tous leurs surplus à la coopérative. Le manque de moyens matériels et financiers n'est pas le principal obstacle, c'est surtout un problème de formation des responsables (les gérants) nommés par les paysans (personnes de confiance, assez âgées, les "sages" du village) ; ceux-ci sont souvent analphabètes et ne disposent pas des outils nécessaires de comptabilité gestion, prospection de marchés. La coopérative devant être un instrument de formation et de participation active, il est donc nécessaire de se donner les moyens de former gérant et coopérateurs, méthodes expérimentées dans d'autres pays et qui prouvent que l'analphabétisme est tout à fait contournable.

---

(1) D. GENTIL, op. cité, p. 62.

(2) D. GENTIL, op. cité, p. 62.

(3) La notion de part sociale est ici symbolique : somme conséquente pour le paysan, elle est très insuffisante dès qu'il s'agit d'acheter du matériel, de payer du carburant, etc,...

(4) Etant d'autant plus prudents que leur situation est précaire et que des erreurs peuvent les mener à la famine.

De même, doivent être définies de manière claire les marges prises par la coopérative (de façon à préserver le fonds de roulement particulièrement menacé au Zaïre où "l'érosion" monétaire est très forte) et l'utilisation du surplus : il n'y a pas ici de "ristourne" individuelle, mais faut-il tout centraliser à la coopérative de Sange ou en laisser une partie aux cellules villageoises ?

La fixation des prix aussi bien pour la fonction de commercialisation (quel prix payer aux paysans) que l'approvisionnement (à quel prix vendre les produits de base) pose un épineux problème : faut-il des prix uniques ou différenciés selon les coûts de transport liés à l'éloignement du village ? (1).

Ces quelques problèmes illustrent les fortes contraintes auxquelles est confrontée la coopérative pour assurer la rentabilité dans un environnement économique et politique difficile et peu favorable à l'émergence de mouvements autogestionnaires risquant de menacer le "désordre établi" (monopole des commerçants, absence de liberté d'expression et de revendication, etc, ...).

#### 2.4.2. La démocratie coopérative : quelle représentativité des acteurs du monde rural ?

Si l'idéologie égalitaire et participationniste (selon les principes de Rochdale) a guidé la constitution de beaucoup de coopératives africaines, les désillusions et déviations ont été à la mesure des espérances initiales (instrument de promotion d'un petit groupe de privilégiés, détournement de fonds, mainmise des notables etc, ...) ; les coopératives impulsées par Solidarité Paysanne échappent-elles à tous ces pièges ?

---

(1) Le prix unique a l'avantage de ne pas pénaliser ceux qui habitent loin, mais du coup la coopérative risque de vendre à Sange (au bord de la route) ses produits aussi ou plus cher que les commerçants.  
- ce prix différencié est commercialement plus réaliste mais introduit l'inégalité entre cellules.

Ce problème des coopératives africaines n'est pas nouveau et la solution du prix unique a toujours conduit à la faillite ; l'inégalité de traitement des villages selon leur situation géographique, peut être modulée par une fourchette de prix "raisonnables" n'avantageant pas trop les biens placés et le développement du réseau intracellules pour réduire les coûts de transport.

- le choix des leaders et la prise de décision : comme dans beaucoup de pays d'Afrique les décisions au niveau du village ne sont pas prises de manière autoritaire et font l'objet de discussions nombreuses (le palabre). Cependant, la parole des femmes et des jeunes a peu de poids, ou passe par des voies détournées (1). De fait, les paysans délèguent leurs notables (2) et les jeunes ont peu de responsabilité.

Alors qu'au début la coopérative ne présentait un intérêt potentiel qu'aux plus démunis, à l'heure actuelle commerçants et fonctionnaires doivent tenir compte de cette nouvelle organisation et essaient, soit de lui nuire (contre-propagande, accusation d'agitation auprès des autorités politiques) soit de la contrôler et de l'investir.

- les divisions de la société rurale (par sexe et par âge) sont transposées dans la coopérative. Les femmes n'étant pas représentées, leurs intérêts sont peu pris en compte ; fournissant l'essentiel du travail agricole, elles ont des problèmes liés à leur double tâche dans la production et la reproduction. Elles se trouvent de fait écartées d'une organisation qui a pour but la défense des intérêts des plus démunis du monde rural et tente d'amorcer un processus de développement par la mobilisation des ressources locales.

Pour essayer de résoudre cette contradiction, Solidarité Paysanne a lancé en 1980 l'animation féminine ; la volonté d'intégrer les femmes dans les coopératives sera-t-elle suffisante ou faudra-t-il trouver d'autres formes d'actions, voire créer des structures parallèles ?

---

(1) Même si les femmes n'assistent pas aux réunions de village, elles peuvent être quand même consultées indirectement par leur mari.

(2) Ce ne sont pas les plus riches, mais ceux qui ont le plus de poids politique et moral.

### III. LES FEMMES ABSENTES DES COOPERATIVES ET LES TATONNEMENTS DE L'ANIMATION FEMININE.

#### 1. QUELQUES ASPECTS DE LA SPECIFICITE DU ROLE DES FEMMES A PARTIR D'UNE ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE.

##### 1.1. Méthodologie.

L'objectif initial de cette enquête est de mieux comprendre le fonctionnement de l'économie villageoise dans la plaine de la Ruzizi plus spécialement à travers le rôle des femmes.

Elle a été menée à deux niveaux sur 11 villages :

- entretien avec le chef du village sur les problèmes généraux du village : population, exode rural, religion, groupes ethniques, proximité des marchés, écoles et dispensaires, etc, ...
- questionnaires auprès de six femmes du village de 18 à 60 ans.

Le questionnaire élaboré en français a ensuite été traduit en swahili ; il a volontairement été long et détaillé, mais certaines rubriques sont inexploitable : le vocabulaire employé en français pour désigner certains actes (location et vente de champs, etc,...) n'a pas toujours une correspondance en swahili ; ou les femmes ne peuvent fournir les précisions demandées (si ce n'est très approximativement) comme par exemple la part de manioc autoconsommée et celle commercialisée.

##### 1.2. Statut des femmes et composition de la famille.

La plupart des femmes de plus de 18 ans sont déjà mariées et ont des enfants (à peu près 6 par femme) ; le taux de natalité dans la région est de 49° mais la mortalité infantile est très élevée : à peu près 1 enfant sur 3 meurt en bas âge ; les femmes ont donc des charges familiales très lourdes ; allaitant les enfants jusqu'à l'âge de 2 ans, elles sont obligées de les emmener aux champs, souvent très éloignés ; après le sevrage, les enfants restent au village sous la surveillance éloignée d'une femme âgée. Bien que polygames,

---

les paysans Bafulero (ethnie principale) ont rarement plus de deux femmes, sauf certains notables et riches commerçants. L'écart d'âge est souvent très important (15-20 ans) entre les deux femmes : la seconde épouse est à la fois sous l'autorité du mari et de la première épouse, double subordination qui engendre parfois des conflits.

L'unité domestique rassemblant les personnes partageant le même repas (la femme, ses enfants et son mari à tour de rôle) excède rarement 10 personnes. La nourriture de base est une pâte faite avec le manioc provenant des champs de la femme, trempée dans une sauce à l'huile, condiments et poisson séché. La viande n'est pas consommée quotidiennement ; elle est soit achetée (boeuf, chèvre, mouton) ou vient du petit élevage de la femme (1) (poules, canards ...).

### 1.3. Les charges domestiques : l'eau, le bois et le manioc (tableau 8).

Au sein d'un même village les problèmes liés à l'approvisionnement en eau et en bois sont les mêmes pour toutes les femmes ou les petites filles qui assument souvent cette corvée (exceptionnellement l'une ou l'autre peut se payer une domestique) ; par contre, selon l'emplacement du village, le temps passé pour ramener de l'eau peut varier de 15-20 minutes à 4 heures. La collecte du bois est une autre lourde tâche pour toutes et il faut y consacrer une journée ou plus par semaine, d'année en année, ce temps augmente avec le déboisement de la région.

Le manioc, pilé quotidiennement, prend 1 à 2 heures par jour selon la taille de la famille.

Bien qu'approximatives, ces mesures donnent une idée de la charge de travail et des contraintes auxquelles sont soumises quotidiennement les femmes.

### 1.4. La consommation mensuelle de produits de base.

L'achat de produits de base ou de première nécessité, représente la plus grosse part des dépenses monétaires ; celles-ci dépassent rarement 400 Z. par mois. La figure ci-après donne un classement des unités domestiques en fonction de leurs dépenses mensuelles.

---

(1) Les oeufs sont très rarement consommés ; des interdits alimentaires frappent les femmes surtout quand elles sont enceintes ou allaitantes, ainsi que les jeunes enfants. Mais, contrairement au Nord Kivu, les carences vitaminiques et protéiques graves (kwashankor) ne sont pas très répandues (l'eau est le principal responsable du mauvais état sanitaire).

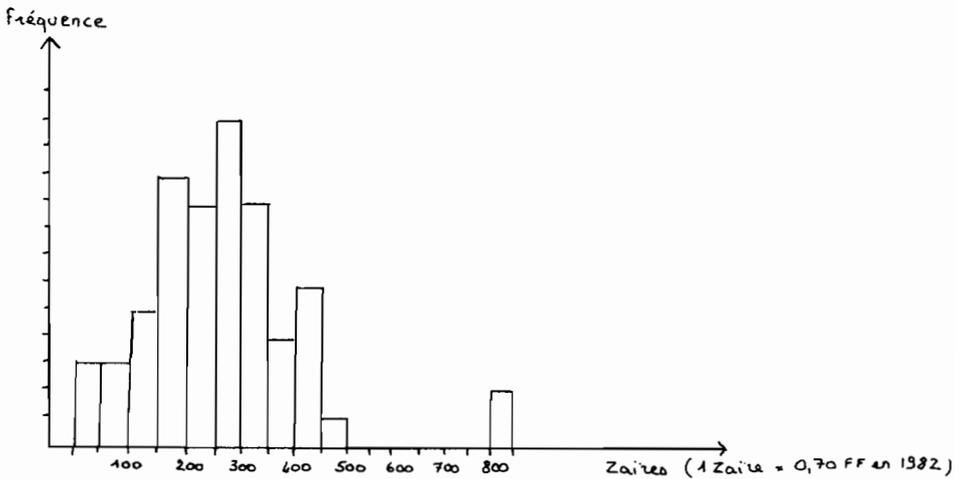
Tableau 8. Les charges domestiques des femmes.

|                                                  | VILLAGES  |           |                |                     |                     |                     |                    |                     |                     |                      |                     |
|--------------------------------------------------|-----------|-----------|----------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
|                                                  | A         | B         | C              | D                   | E                   | F                   | G                  | H                   | I                   | J                    | K                   |
|                                                  | MUSENYE   | RUTANCA   | KIBOGOYE       | KINYUNDA            | KABUNAMBO           | MIHAN-DEHANDÉ       | SASIRA             | NDUDA               | KIMUKA              | NAMID-JEMBO          | KIGURWE             |
| <u>Eau.</u> Temps de trajet jusqu'au point d'eau | 15'       | 15'       | 10'            | 45'                 | 45'                 | 3 h                 | 30'                | 2 h                 | 3 h 30              | 2 h                  | 20'                 |
| quantité par jour                                | :60 1 (4) | :40 1 (3) | :30 1 (3)      | :60 1 (4)           | :30 1 (3)           | :30 1 (5)           | :30 1 (5)          | :20 1 (3)           | :20 1 (3)           | :20 1 (5)            | :30 1 (3)           |
|                                                  | :80 1 (2) | :70 1 (2) | :50 1 (3)      | :80 1 (2)           | :70 1 (3)           | :80 1 (1)           | :60 1 (1)          | :40 1 (3)           | :40 1 (3)           | :40 1 (1)            | :40 1 (3)           |
| <u>Bois.</u> Temps par semaine                   | 7 h (6)   | 10 h (6)  | 4 à 5 h<br>(6) | 10 h (3)<br>6 h (3) | 10 h (3)<br>5 h (3) | 1 h (5)<br>2h30 (1) | 6 h (4)<br>9 h (2) | 6 h (5)<br>10 h (1) | 7 h (4)<br>10 h (2) | 10 h (5)<br>18 h (1) | 3 h (3)<br>10 h (3) |
|                                                  | 1 h (4)   | 2 h (6)   | 1 h (6)        | 1 h (4)<br>2 h (2)  | 1 h (4)<br>2h30 (2) | 1 h (5)<br>2 h (1)  | 1 h (6)            | 2 h (6)             | 1 h (3)<br>2 h (3)  | 45' (2)<br>2 h (4)   | 1h30 (6)            |
| <u>Manioc.</u> Temps par jour                    | 3/4h (2)  |           |                |                     |                     |                     |                    |                     |                     |                      |                     |

Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de femmes.

Figure 5 .

ESTIMATION DES DEPENSES MONETAIRES MENSUELLES  
D'UNE UNITE DOMESTIQUE (échantillon de 60 familles)



On peut aussi décomposer ces dépenses par produits ; on a ainsi ce que coûte en moyenne par mois chaque produit.

Les villages ont été retenus en fonction de la plus grande fiabilité de l'enquête sur cet échantillon.

Tableau 9. Décomposition des dépenses par produit.

|                                             | MUSENYE                   |      | KIBOGOYE                  |     | SASIRA                    |     | KIMUKA                    |    |
|---------------------------------------------|---------------------------|------|---------------------------|-----|---------------------------|-----|---------------------------|----|
|                                             | dépense mensuelle moyenne | %    | dépense mensuelle moyenne | %   | dépense mensuelle moyenne | %   | dépense mensuelle moyenne | %  |
| pétrole                                     | 40                        | 9    | 16                        | 7   | 17                        | 6   | 18                        | 7  |
| allumettes                                  | 7                         | 6    | 5                         | 2   | 6                         | 2,4 | 7                         | 3  |
| savon                                       | 27                        | 6    | 13                        | 5,5 | 15                        | 6   | 20                        | 7  |
| sel                                         | 11                        | 2,4  | 8                         | 3,4 | 6                         | 2   | 9                         | 3  |
| huile                                       | 37                        | 8,3  | 8                         | 3,3 | ?                         | ?   | 24                        | 9  |
| fretin                                      | 140                       | 31,5 | 88                        | 37  | 85                        | 34  | 64                        | 24 |
| viande                                      | 183                       | 41   | 99                        | 42  | 123                       | 50  | 126                       | 47 |
| <b>Total/mois</b>                           | <b>445</b>                |      | <b>237</b>                |     | <b>252</b>                |     | <b>268</b>                |    |
| estimation de dépense annuelle en vêtements | 663                       |      | 173                       |     | 160                       |     | 460                       |    |
|                                             | (55/mois)                 |      | (14/mois)                 |     | (13/mois)                 |     | (38/mois)                 |    |

(donnée mensuelle entre parenthèses).

Ces résultats sont évidemment à manipuler avec beaucoup de précautions, étant certainement assez approximatifs.

L'importance relative des dépenses de produits de base (2% en allumettes !), savon, pétrole, etc, révèle à la fois la faiblesse du niveau de vie et les calculs serrés qu'exige le bouclage du budget, mais aussi la ponction du surplus effectuée par les commerçants.

La part alimentaire représente souvent près de 85% du budget familial, 70% étant consacrés à la viande et au fretin (poisson séché).

Les dépenses d'habillement annuelles illustrent de manière frappante les disparités socio-économiques entre les villages en fonction de leur situation géographique : le pouvoir d'achat moyen des familles de Musenye, village situé

au bord de la route goudronnée, est nettement plus élevé que celui des villages plus enclavés (Kibogoye et Sasira).

### 1.5. La répartition des charges familiales entre hommes et femmes.

D'autres dépenses, exceptionnelles, viennent grever le budget essentiellement consacré à l'alimentation. La monétarisation de l'économie et la modernisation de certains services (1) (éducation par l'école, santé par les dispensaires) engendrent un besoin d'argent de jour en jour plus important (surtout avec le rythme effréné de l'inflation).

Au début de la colonisation, les hommes étaient les seuls détenteurs d'argent, et donc se chargeaient des tractations monétaires. Actuellement, les femmes s'étant insérées dans l'économie marchande, commercialisent une partie de leur production et par ce revenu, contribuent à faire face aux dépenses croissantes, pour les vêtements, la scolarité et les médicaments ; la situation est variable d'une famille à l'autre : il n'y a plus de règle générale sur le partage des responsabilités, sans doute en raison des bouleversements économiques et sociaux survenus depuis soixante ans (2).

Tableau 10. Répartition des dépenses de l'unité domestique (sur 62 unités domestiques).

|                                           | : alimentation : |         | : vêtements :   |         | : scolarité :   |         | : médicaments : |         |
|-------------------------------------------|------------------|---------|-----------------|---------|-----------------|---------|-----------------|---------|
|                                           | : Nombre U.D. :  | : % :   | : Nombre U.D. : | : % :   | : Nombre U.D. : | : % :   | : Nombre U.D. : | : % :   |
| : hommes et femmes se partagent les frais | : 15 :           | : 25 :  | : 13 :          | : 21 :  | : 12 :          | : 19 :  | : 10 :          | : 16 :  |
| : seules les femmes paient                | : 22 :           | : 35 :  | : 22 :          | : 36 :  | : 19 :          | : 31 :  | : 18 :          | : 29 :  |
| : seuls les hommes paient                 | : 25 :           | : 40 :  | : 27 :          | : 43 :  | : 31 :          | : 50 :  | : 34 :          | : 55 :  |
| : Total                                   | : 62 :           | : 100 : | : 62 :          | : 100 : | : 62 :          | : 100 : | : 62 :          | : 100 : |

(1) L'impôt en principe obligatoire n'est payé par personne - par contre, les diverses "prestations", paiement de services et ponctions diverses sur les paysans ne sont pas prises en compte ici (faute de renseignements précis et fiables) malgré leur importance.

(2) Depuis 1920, enrôlement des paysans montagnards pour défricher la plaine.

Il n'y a visiblement aucune caisse d'épargne traditionnelle (sorte de mutuelle) comme les tontines en Afrique de l'Ouest qui permettent de toucher à tour de rôle une somme importante utilisée soit pour les dépenses sociales (baptêmes, cérémonies) ou pour un équipement coûteux (toit de tôle, vélo ...).

#### 1.6. Les productions agricoles.

L'essentiel des revenus (1) provient de la vente de quelques surplus agricoles ; malheureusement, les données portant sur la surface des champs, la quantité récoltée, la part autoconsommée et celle vendue, sont difficiles à recueillir et auraient nécessité des vérifications et recoupements. Les chiffres livrés ci-dessous ne sont donc qu'indicatifs.

Tableau 11. Surface totale des champs cultivés par une unité domestique (2)  
(non compris les champs en jachère).

| surface cultivée | Nombre d'unités | %  |
|------------------|-----------------|----|
| de 0,5 à 1 ha    | 12              | 19 |
| de 1 à 1,5 ha    | 16              | 26 |
| de 1,5 à 2 ha    | 13              | 21 |
| de 2 à 2,5 ha    | 15              | 9  |
| plus de 2,5 ha   | 12              | 19 |
|                  | 62              |    |

Le tableau 12 donne la répartition des surfaces cultivées par type de production et par village : le manioc occupe environ 45% des surfaces cultivées, le coton 23%, l'arachide 16%. La culture du paddy et les bananeraies sont liées à l'existence de terres de bas fonds ou de possibilités d'irrigation : bien que d'un rapport très intéressant, les possibilités d'extension sont donc limitées et le mode d'appropriation de plus en plus individualisé pouvant même donner

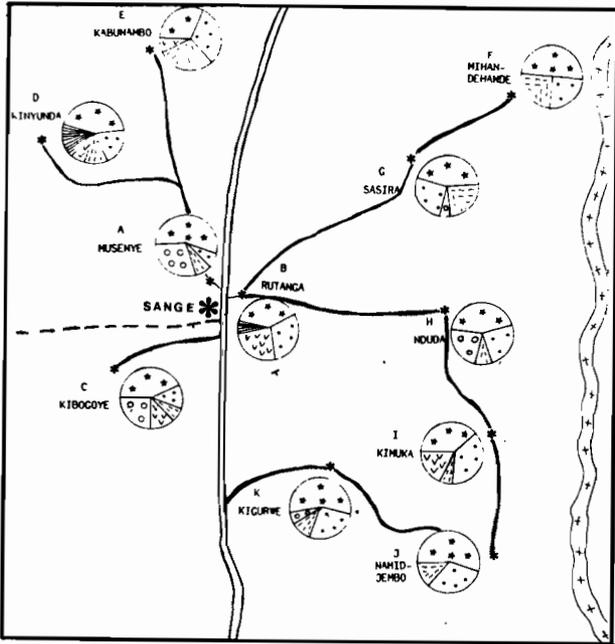
- (1) Tout du moins en ce qui concerne les femmes. Les hommes, eux, ont de toute évidence d'autres sources de revenus que l'agriculture ; mais les activités extra agricoles dans cette région tournant essentiellement autour du trafic et de la contrebande, il est très difficile d'avoir des précisions sur ces revenus.
- (2) Ces données ont été recueillies auprès des femmes qui ont parfois "oublié" les champs du mari.

Tableau 12. Répartition des surfaces cultivées par type de production et par village.

|               | A         | B         | C         | D         | E         | F         | G         | H         | I         | J         | K         |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|               | % surface |
| Manioc        | 56        | 38        | 45        | 44        | 33        | 51        | 40        | 42        | 36        | 57        | 57        |
| Coton         | 5         | ?         | 14        | 17        | 31        | 23        | 27        | 24        | 38        | 31        | 27        |
| Arachide      | 3         | 33        | 6         | 14        | 30        | 26        | 27        | 14        | 6         | 7         | 11        |
| Paddy         | -         | 23        | 9         | 3         | 3         | -         | -         | -         | 22        | 2         | -         |
| Bananaïe      | 28        | -         | 16        | -         | -         | -         | 6         | 20        | -         | -         | 4         |
| Canne à sucre | 5         | -         | 8         | -         | -         | -         | -         | -         | -         | -         | -         |
| Maïs          | -         | 6         | -         | 18        | 3         | -         | -         | -         | -         | 2         | -         |
| Haricots      | 2         | -         | 2         | -         | -         | -         | -         | -         | -         | -         | -         |

Figure 6.

ZONE D'ENQUETE : REPARTITION DES CULTURES PAR VILLAGES



Légende :

-  route goudronnée
-  piste
-  village
-  canal
-  rivière

-  manioc
-  coton
-  arachide
-  paddy
-  banane et canne à sucre
-  maïs

Echelle :  2 km

lieu à des transactions monétaires (location, vente) (1).

Le tableau 13 donne une idée de la part de travail effectuée par les femmes sur différentes cultures et de la part du revenu qu'elles conservent quand la production agricole est vendue. Cependant il faut distinguer :

- cultures vivrières d'autosubsistance dont une petite partie peut être commercialisée (manioc)

- cultures intéressantes commercialement (même si une partie est autoconsommée, de bon rapport, comme le paddy, la banane, l'arachide et culture de rente obligatoire, parce que sous-payée, coton).

Que le riz, d'introduction récente, soit essentiellement sous le contrôle des hommes, comme à l'origine le coton, est sans doute dû au fait

- que la vulgarisation et l'apprentissage des techniques se sont faits auprès des hommes (projet de la Ruzizi)
- que c'est une culture de bon rapport monétaire.

Mais dans l'ensemble les productions de subsistance sont cultivées, et éventuellement en partie commercialisée par les femmes ; le revenu qu'elles en tirent contribue de façon appréciable à l'entretien de la famille.

En raison de cette séparation très nette des tâches et des budgets entre les sexes, un projet de développement ne peut prendre en compte les intérêts et besoins de toute la population en ayant pour seul interlocuteur le chef de famille, représentant une unité soi-disant homogène (comme on le fait en milieu rural en France).

---

(1) Le statut des terres n'a pas pu être bien éclairci. Il y a des locations (sous forme de prestations), mais droit foncier traditionnel et "moderne" s'imbriquent.

Tableau 13. Répartition du travail et du revenu selon les productions agricoles.  
Données par village.

| production<br>village |        | manioc           | coton            | arachide   | banane    | paddy    | maïs       | canne à<br>sucre |
|-----------------------|--------|------------------|------------------|------------|-----------|----------|------------|------------------|
| A                     | T<br>R | 100<br>67        | 29<br>0          | 100<br>100 | 50<br>50  | -<br>-   | -<br>-     | 50<br>50         |
| B                     | T<br>R | 100<br>?         | -<br>-           | 50<br>0    | 71<br>62  | 50<br>20 | 100<br>60  | -<br>-           |
| C                     | T<br>R | 100<br>67        | 29<br>20         | 86<br>80   | 59<br>0   | 20<br>0  | -<br>-     | 86<br>80         |
| D                     | T<br>R | 72<br>67         | 50<br>100<br>(2) | 72<br>67   | -<br>-    | 0<br>0   | 62<br>50   | -<br>-           |
| E                     | T<br>R | 62<br>100<br>(3) | 50<br>50         | 58<br>45   | -<br>-    | 50<br>0  | 100<br>100 | -<br>-           |
| F                     | T<br>R | 100<br>100       | 50<br>50         | 70<br>30   | -<br>-    | -<br>-   | -<br>-     | -<br>-           |
| G                     | T<br>R | 100<br>100       | 33<br>17         | 69<br>60   | 50<br>100 | -<br>-   | -<br>-     | -<br>-           |
| H                     | T<br>R | 80<br>80         | 50<br>0          | 67<br>45   | 40<br>0   | -<br>-   | -<br>-     | -<br>-           |
| I                     | T<br>R | 100<br>?         | 45<br>45         | 60<br>0    | -<br>-    | 39<br>0  | -<br>-     | -<br>-           |
| J                     | T<br>R | 83<br>100        | 40<br>17         | 60<br>50   | -<br>-    | 50<br>0  | 100<br>100 | -<br>-           |
| K                     | T<br>R | 88<br>100        | 30<br>0          | 67<br>67   | 12<br>0   | -<br>-   | -<br>-     | -<br>-           |

(voir légende page suivante).

(2) Anomalie non expliquée.

(3) Cas atypique où les femmes perçoivent la totalité du revenu alors qu'elles effectuent les 2/3 du travail - phénomène à souligner.

Légende.

T : part du travail effectuée par les femmes (interprétation par Solidarité Paysanne) (1).

R : part du revenu provenant de la vente des produits (ou du surplus) revenant aux femmes.

- : culture non réalisée dans le village.

---

(1) La répartition du temps de travail est réalisée en décomposant chaque culture par types de travaux (labour, semis, sarclage, récolte et transport). Pour plus de précision, la comptabilité du temps devrait être effectuée par l'enquêteur, car les femmes ne chronomètrent pas leur travail et en ont une idée subjective en fonction de sa pénibilité.

## 2. LA COOPERATIVE DE SANGE : UNE COOPERATIVE D'HOMMES POUR LES HOMMES.

L'absence des principaux producteurs agricoles d'une organisation mise en place avec et pour les paysans peut surprendre ; comme il ne s'agit évidemment pas d'une exclusion délibérée des femmes, l'identification des obstacles à leur participation est un préalable indispensable à toute démarche visant leur intégration.

Les obstacles à la participation des femmes aux coopératives sont à la fois d'ordre socioculturel et matériel :

a) l'équipe d'animateurs de Solidarité Paysanne est exclusivement masculine ; à l'origine elle a repris une pratique commune à beaucoup de projets : les seuls interlocuteurs sont les hommes chefs de famille, considérés comme les porte-parole des intérêts de toute la communauté. Les cellules coopératives ne se sont constituées qu'avec des hommes et les besoins prioritaires identifiés (et les réponses envisagées) reflètent essentiellement les préoccupations masculines, même si elles recouvrent des problèmes communs à tout le village.

b) ce décalage entre les sexes est bien illustré par les résultats de l'enquête réalisée en 1982 auprès des femmes.

La rubrique "opinion sur la coopérative" comporte trois questions :  
quel est selon vous le principal problème du village ?  
quel est votre principal problème personnel ?  
comment s'organiser pour résoudre ces problèmes et que peut faire une coopérative ?

Malgré certaines difficultés de compréhension entre enquêteur et enquêtée (en particulier sur la dernière question) l'écart entre les besoins prioritaires des femmes et les solutions envisageables par une action collective apparaît très nettement (1) sur le tableau 14.

- comme les hommes, les femmes ont tendance à assimiler le problème du village à leurs problèmes spécifiques : les tâches domestiques harassantes

---

(1) Et pourtant le discours des femmes est déjà influencé car :  
- les enquêtrices sont des animatrices de SOLIDARITE PAYSANNE,  
- des projets mis en place grâce à l'animation féminine sont en cours.

Tableau 14. Opinion des femmes sur la coopérative. (66 femmes enquêtées).

| quel est le principal problème du village (1)                    |        | quel est votre principal problème personnel                                                                                   |        | comment s'organiser pour le résoudre ? que peut faire la coopérative |        |
|------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------|--------|
| nature                                                           | nombre | nature                                                                                                                        | nombre | nature                                                               | nombre |
| . travail domestique                                             | 38     | . travail domestique                                                                                                          | 22     | . écouler les produits agricoles                                     | 21     |
| . eau, bois, <u>pillage du manioc</u>                            |        | . eau, bois, pillage du manioc                                                                                                |        | . s'unir toutes les femmes                                           | 11     |
| . techniques agricoles                                           | 35     | . absence d'aide pour le travail                                                                                              | 14     | . il faut que la coopérative nous                                    | 9      |
| . "le travail à la main du champ"                                |        | . <u>et les responsabilités familiales</u>                                                                                    |        | . aide                                                               |        |
| . problème de <u>commercialisation</u>                           | 13     | . "je m'occupe de tous les problèmes seule", "je paye seule les habits et à manger", "je travaille seule, je n'ai pas d'aide" |        | . on attend de voir ce que la coopérative salt faire                 | 8      |
| . et éloignement du marché                                       |        |                                                                                                                               |        | . s'organiser pour la culture                                        | 3      |
| . production trop faible manque de nourriture                    | 2      |                                                                                                                               |        | . attelée                                                            |        |
| . problèmes sanitaires, absence de dispensaire                   | 4      | . techniques agricoles                                                                                                        | 8      | . acheter un moulin à manioc                                         | 2      |
|                                                                  |        | . problèmes de santé                                                                                                          | 6      |                                                                      |        |
|                                                                  |        | . problèmes familiaux                                                                                                         | 4      |                                                                      |        |
|                                                                  |        | (pas d'enfant, conflits avec l'époux ou la belle-mère...)                                                                     |        |                                                                      |        |
| (1) souvent plusieurs réponses ont été données à cette question. |        |                                                                                                                               |        |                                                                      |        |
| total réponses                                                   | 92     |                                                                                                                               | 54     |                                                                      | 54     |

(collecte de l'eau et du bois, pilage du manioc tous les jours) sont leur souci principal. Cependant les problèmes d'ordre économique regroupés entre eux (techniques agricoles rudimentaires, problèmes de commercialisation et production très faible) forment 54% des réponses ; ce tableau montre bien la conscience qu'ont les femmes de leurs problèmes économiques et la moindre préoccupation de la situation sanitaire (1) (quelle qu'en soit la gravité).

- les multiples responsabilités qui échoient aux femmes et l'absence d'entraide dans la famille pèsent lourdement sur elles ; ce problème est ressenti par 14 femmes sur 51.

- l'opinion qu'ont les femmes sur les moyens de réaliser une action collective est très révélatrice :

. L'écoulement des produits agricoles représente ce que fait actuellement la coopérative, mais les questions précédentes montrent que ce n'est pas leur souci principal.

. "S'unir toutes les femmes" montre que quelques unes ont bien appris le discours véhiculé par l'équipe d'animation.

- l'attitude attentiste de 17 d'entre elles peut inciter à se poser des questions sur leur motivation et leur engagement possible dans une organisation communautaire.

- cinq femmes seulement proposent des solutions concrètes à des problèmes précis.

Apparemment, les femmes ne "voient" pas ce que la coopérative peut leur apporter et cela peut expliquer leur absence de motivation. Ceci se présume très bien dans une phrase couramment entendue dans leur bouche : "la coopérative, c'est une affaire d'hommes".

---

(1) Ceci montre bien l'inadéquation de nombreux projets "féminins" qui proposent aux femmes une amélioration de la situation sanitaire et nutritionnelle ; si ces problèmes ne sont pas prioritaires pour les populations, les chances de réussite sont assez maigres.

c) peu motivées pour participer à une organisation qui ne défend pas spécialement leurs intérêts, les femmes ne s'en sentent pas non plus la prérogative : leur statut social inférieur ne les autorise pas à prendre la parole devant une assemblée en grande partie masculine ; elles ne se croient pas habilitées à défendre leurs intérêts familiaux et personnels en participant à une organisation où elles auraient des responsabilités.

Sauf exception, aucune coopérative en Afrique ne s'est créée en regroupant spontanément hommes et femmes à parts égales. Il faut généralement une démarche volontariste pour intégrer les femmes dans les coopératives ou éventuellement leur permettre de créer leurs propres organisations parallèles.

L'absence des femmes des coopératives défendant le monde paysan engendre une contradiction fondamentale dont Solidarité Paysanne a pris conscience en 1980 : deux animatrices ont alors été engagées pour lancer les actions d'"animation et de conscientisation féminine".

### 3. L'ANIMATION FEMININE ; INTEGRER LES FEMMES DANS LES COOPERATIVES OU CREER DES COOPERATIVES DE FEMMES ?

La méthode de travail pratiquée au début de l'animation féminine n'offre pas de grandes différences avec celle utilisée par S.P. : pour la création de cellules coopératives :

- réunions hebdomadaires des personnes intéressées,
- essai d'identification et de hiérarchisation des principaux problèmes du village,
- devant la nécessité d'une action collective pour résoudre ces problèmes, s'engager dans une cellule coopérative ou en créer une.

#### 3.1. Inadéquation de la méthode de travail ou passivité des femmes ?

Les débuts ont été très lents et laborieux, témoignant d'une incompréhension entre l'équipe de Solidarité Paysanne et les femmes.

- les femmes réclamaient un moulin à manioc et ne s'intéressaient pas du tout à la création d'une organisation,

- les animatrices se sont fait les interprètes des vœux des femmes auprès de l'équipe de Solidarité Paysanne - qui elle-même, restait sourde à ces demandes (1) et rejetait la responsabilité de "la mauvaise conscience des femmes" sur les animatrices.

Porter attention aux femmes et affecter du personnel féminin pour travailler avec les villageoises n'a suffi ni à faire participer les femmes aux coopératives existantes, ni à impulser la création de structures parallèles.

L'attitude attentiste des femmes (2) ("donnez-nous un moulin, après on verra") relève certainement d'une explication psychosociologique dont il est difficile, faute d'éléments suffisants, d'analyser les causes : méfiance certainement, mais aussi hésitation à créer un contre pouvoir-féminin : il n'y a pas ici de référence à des associations de travail (ou d'épargne féminines comme dans d'autres sociétés africaines) ; le caractère très individuel de la production, l'absence des femmes dans les structures de décision du village (conseil de village, comités divers) sont peut-être responsables des hésitations et réticences des femmes à engager une démarche collective.

Solidarité Paysanne, de son côté, a souffert de la méconnaissance (ou non reconnaissance) des spécificités du travail féminin et d'une absence de méthodologie d'action lui permettant de saisir cette spécificité.

"Il n'est pas sérieux de demander un moulin à manioc ; c'est un accessoire voire un gadget". Il a fallu du temps pour que l'allègement des tâches domestiques (travaux longs et physiquement difficiles) soit reconnu comme le point de départ nécessaire et indispensable à toute action avec les femmes.

- l'absence de méthodologie de travail a provoqué errements et tâtonnements ; "n'ayant pas d'objectifs clairs, submergés par des problèmes réclamant des réponses immédiates, le travail s'est fait en coup sur coup sans logique ni démarche globale. Aussi, plutôt que de partir des problèmes réels et ressentis, on a recouru aux procédés idéalistes tel qu'on se l'imaginerait

---

(1) Refus justifié par la vocation de SOLIDARITE PAYSANNE qui n'est pas un organisme d'aide ou d'assistance, mais un outil d'animation.

(2) Attitude paysanne par excellence retrouvée partout entre Etat-administration et paysans.

soi-même (1). Constat sévère de la part d'une animatrice de l'équipe, illustrant bien le décalage entre les idées de S.P. sur l'animation rurale (expérimentées avec succès auprès des hommes) et les désirs et besoins des femmes.

Solidarité Paysanne pensait que l'animation féminine permettrait la création simultanée d'organisation de femmes ; or le rythme de travail a été beaucoup plus lent que prévu :

- comme dans toute opération de développement rural, la concertation-participation avec les populations demande du temps, de la confiance.

- les femmes sont surchargées et ont peu de temps à consacrer à ces "palabres", du moins tant qu'elles ne sont pas convaincues de leur efficacité à plus ou moins long terme ; c'est d'ailleurs un argument supplémentaire en faveur de l'allègement des tâches qui les mobilisent plusieurs heures par jour.

### 3.2. Des comités de femmes à l'intégration dans les coopératives.

A défaut de construire une structure sur le modèle existant, l'animation féminine a permis la création de comités de femmes, regroupées pour l'achat et la gestion d'un moulin à manioc. Les participantes ont versé une cotisation, certes symbolique par rapport au prix du moulin, mais qui représente un effort financier de leur part (2).

A la différence des cellules coopératives, ces comités sont constitués en aval d'une action ; il y a un moulin, il faut le gérer, l'amortir, veiller à ce que toutes y aient accès, etc, ... donc on crée un comité, avec des responsables, un bureau, un calendrier de réunions etc, ...

Cependant, l'éventail des actions et des sujets de préoccupation s'élargit : après la traction bovine, l'eau, les problèmes d'alphabétisation, d'éducation nutritionnelle et de santé sont à l'ordre du jour. C'est une prise de conscience progressive de la complémentarité des actions : la maîtrise de

---

(1) J. ELAKANO "l'Animation Féminine". Rapport de 7 pages, SOLIDARITE PAYSANNE, 1984.

(2) Le moulin, acheté fin 82, a été payé à plus de 70% par SOLIDARITE PAYSANNE ; c'est donc une expérience qu'il est impossible de généraliser dans l'imédiat en recours à l'autofinancement paysan.

la gestion du moulin ne peut se faire que si les femmes sont alphabétisées (1), les problèmes de santé sont liés à l'eau et à la méconnaissance des bases de l'équilibre nutritionnel.

La création de ces comités ne résout pas le problème de l'intégration des femmes dans les coopératives : il le contourne ; une structure parallèle (secondaire) est en train de se mettre en place regroupant les femmes. Est-elle le moyen nécessaire pour qu'à terme les problèmes concernant toute la communauté soient traités par des représentants des deux sexes (comme l'eau, le reboisement, etc, ...) ?

La gestion du moteur qui fait tourner la décortiqueuse à riz (contrôlé par les hommes) en même temps que le moulin à manioc (femmes) action apparemment simple, soulève déjà beaucoup de difficultés ; difficultés, qui, si elles ne sont pas habilement résolues, risquent de dégénérer en conflit hommes-femmes et menacent l'organisation de celles-ci, plus jeune et plus faible que celle des hommes.

Arriver à une gestion commune peut aussi être le point de départ d'une réelle intégration des femmes dans les coopératives, qui dépassera la fonction de représentation qui leur est actuellement parcimonieusement accordée (Solidarité Paysanne demande qu'il y ait une femme parmi les trois représentants d'une cellule coopérative).

Pour que le développement communautaire amorcé dans la plaine de la Ruzizi ne soit pas seulement une "affaire des hommes", l'équipe d'animation a dû réfléchir aux méthodes et moyens spécifiques à mettre en place ; les problèmes rencontrés par Solidarité Paysanne sont communs à beaucoup de projets de développement à la base, où la participation des populations est le principal moteur ; souvent une démarche particulière est à faire en direction des femmes.

- les agents de soutien (animateurs, etc, ...) ont d'autant plus

---

(1) La méthode choisie est celle d'alphabétisation conscientisation de Paolo FREIRE, mise au point au Brésil.

tendance à oublier les femmes qu'il y a peu de personnel féminin chez eux (1).

"Dans l'ensemble, lorsqu'il s'agit des femmes, ce sont d'autres femmes qui réussiront le mieux à les organiser et à les motiver. Tout programme qui prend au sérieux la promotion de la participation féminine ne devra pas sous-estimer la gageure qui consiste à recruter, à former et à affecter sur le terrain des femmes dévouées et compétentes, des femmes agents de vulgarisation et responsables de programmes" (2).

- la situation d'inégalité où se trouvent les femmes ne facilite pas une participation "spontanée" et des prises de responsabilité dans des organismes habituellement contrôlés par les hommes.

Si au départ la coopérative de Sange était bien une "coopérative d'hommes pour les hommes" Solidarité Paysanne a fait un pas en avant considérable en suscitant, malgré les réticences initiales, une amorce d'organisation féminine. Evitant au départ de trancher le problème en théorie et d'imposer un modèle (intégration des femmes ou création de structures parallèles), cette méthode d'action très pragmatique pourrait inspirer bien des concepteurs de projets, quelles qu'en soient la nature et l'ampleur.

#### CONCLUSION.

La tentative d'une meilleure maîtrise des circuits économiques et commerciaux par les paysans de la plaine de la Ruzizi est caractéristique d'un certain nombre d'initiatives qui naissent dans des zones rurales défavorisées, marginalisées et abandonnées par le pouvoir central ; l'analyse de ce type d'action est peut-être plus facile à faire au Zaïre (malgré le manque d'informations sur le milieu et les difficultés d'enquête) en raison du caractère très contrasté de la situation : dégradation accélérée du milieu rural, peu de "solutions de rechange" du type exode rural ou activités non agricoles, corruption généralisée des fonctionnaires, monopole de quelques commerçants, etc, ...

---

(1) Il est effectivement toujours plus facile que des femmes travaillent avec les femmes, pour des raisons évidentes de confiance ; mais cette "méfiance" ou ce refus d'un encadrement masculin est très variable d'une société ou d'une ethnie à une autre.

(2) Les Carnets de l'Enfance, n° 59/60, p. 141.

Depuis l'intervention extérieure de Solidarité Paysanne (basée sur la conscientisation-participation) "le milieu paysan de la plaine de la Ruzizi a pris conscience de la nécessité de s'organiser pour prendre en main son propre développement ; un peu partout naissent des embryons d'associations de toute nature ; un peu partout, on demande à S.P. ou à la coopérative de Sange d'organiser des sessions d'animation pour refaire vivre des organisations déjà existantes mais qui n'arrivent pas vraiment à démarrer" (1).

Le développement à la base suppose l'émergence d'un pouvoir populaire capable de faire valoir les intérêts des paysans dans des rapports parfois de collaboration, parfois de conflits avec les autres partenaires (Etat, commerçants). Ces organisations sont capables de conserver et de gérer une partie du surplus à l'échelon local, permettant ainsi une accumulation sur place, c'est-à-dire un élargissement de la base économique.

- le développement à la base se traduit par un programme d'action élaboré essentiellement avec les populations prenant pour objectifs les besoins (exprimés, révélés) dans toute leur diversité (projets intégrés).

- la mobilisation des potentialités locales et leur maîtrise par les populations se font à travers des organisations de base, les coopératives (2).

Les coopératives sont un moyen de rompre l'isolement du paysan, tout en se gardant totalement d'en faire un "modèle coopératif" ; l'expérience de la plaine de la Ruzizi présente des caractères intéressants :

- le niveau d'implantation est villageois
- la coopérative est une coopérative de services multifonctionnels
- malgré une réelle volonté de participation populaire, les femmes sont restées à l'écart de la coopérative.

a) l'unité géographique d'implantation : le choix du village.

Le village est une unité homogène dans le monde rural, il a la gestion

---

(1) SOLIDARITE PAYSANNE "quelques réflexions sur l'avenir de S.P." septembre 1983.

(2) Dans beaucoup de pays africains, même en situation de répression comme au Zaïre, les coopératives sont admises ; les marges de manoeuvre laissées sont étroites, mais peuvent permettre aux paysans d'adapter ces structures à leurs besoins - (alors que de parler de syndicat paysan est totalement subversif).

d'un terroir et l'attribution des parcelles aux familles se décide au niveau des autorités villageoises. De plus, l'isolement des villages de la plaine rend difficile la création d'une organisation supra-villageoise qui n'aurait pas de base et de pouvoir de décision dans chaque localité ; de plus, comme dans beaucoup de pays, la solidarité entre habitants dans une même commune est assez forte alors qu'il peut y avoir des rivalités avec les villages voisins.

Mais le niveau optimal dépend de la fonction traitée ; certaines actions nécessitent un regroupement de cellules (par exemple l'achat et la gestion d'un camion) ; D. Gentil pense que "la solution la plus adaptée est l'établissement d'une organisation à deux ou trois niveaux. Le premier niveau constitue une cellule de base où les paysans se connaissent et ont déjà entre eux d'autres types de relations (commerciales, matrimoniales, dons et contredons à l'occasion de fêtes, échanges de travail ...) ; le deuxième ou troisième niveau correspondent à des fonctions ou des investissements économiques pour lesquels il existe une économie d'échelle. Une autre nécessité est souvent d'avoir un degré de représentation à l'échelon national, pour discuter avec les ministères, insérer le mouvement coopératif dans la planification ou négocier avec les sources de financement" (1). Solidarité Paysanne tente actuellement d'établir ce dernier échelon en coordonnant toutes les actions de ce type au Zaïre.

b) une coopérative multifonctionnelle de services.

Dans les pays d'Afrique subsaharienne, la coopérative de service se met souvent plus facilement en place que la coopérative de production ; là où la petite exploitation paysanne domine, (peu de grands domaines et plantations) les prélèvements réalisés sur les paysans se font par le marché (commercialisation et approvisionnement et les fonctions annexes, crédit et transport). Les coopératives essaient d'abord de maîtriser les circuits de commercialisation (approvisionnement, transformation et vente directe des produits) et de minimiser les coûts de production (utilisation d'intrants locaux, autofabrication d'où utilisation de la technologie appropriée etc, ...).

Les problèmes du monde paysan sont étroitement imbriqués entre eux ; n'en aborder qu'un à la fois est souvent inefficace et, à défaut de pouvoir

---

(1) D. GENTIL , op. cité, p. 122.

compter sur des services extérieurs compétents (Services du Développement Rural, sociétés de vulgarisation) la coopérative doit être multifonctionnelle pour répondre à une demande multiforme des paysans (1).

c) la participation implique que chaque individu et chaque groupe d'individus puissent participer aux choix que les concernent : en réalité, s'il n'y a pas de démarche spécifique en direction des groupes dominés (femmes, jeunes), ceux-ci ne seront pas représentés et l'écart risque de s'agrandir (2). De plus là où le partage des tâches entre les sexes est très poussé, l'absence des femmes peut conduire à l'échec de certaines activités (cultures vivrières, opérations de transformation des produits). En fonction des rapports hommes-femmes et de la place des femmes dans la société, leur participation aux coopératives peut se faire par différentes formes "allant de l'intégration réelle des femmes à la coopérative à la simple coordination de structures complémentaires, voire à l'autonomie entière de coopératives féminines" (3).

Les projets de développement à la base et de participation populaire ne savent pas toujours éviter la marginalisation et l'exclusion des femmes des organisations représentant le monde paysan, quelle que soit l'importance du travail des femmes pour la survie du groupe familial. Si les femmes ont besoin des coopératives pour rompre leur isolement (tant sur le plan économique que social), le dynamisme des coopératives et l'adaptation aux besoins du monde paysan ne seront possibles qu'avec la participation des femmes.

L'action de Solidarité Paysanne est une initiative originale, malheureusement trop rare, de dynamisation d'un processus de développement à partir de l'organisation des paysans ; les multiples obstacles que l'équipe rencontre dans le contexte très difficile du Zaïre ne peuvent être surmontés que grâce à "l'ardeur militante" de ses membres.

L'avenir dira si le processus engagé peut s'autoentretenir et s'élargir, enrayant la dégradation du milieu rural et permettant un développement local le plus équilibré possible.

---

(1) L'expérience montre que les coopératives monofonctionnelles sont souvent vouées à l'échec.

(2) Le risque est identique entre paysans et notables ou commerçants tentés d'investir la coopérative s'ils peuvent en retirer profit.

(3) D. GENTIL, op. cité, p. 58.

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1. Répartition des cultures dans la plaine.
- Tableau 2. Principales caractéristiques du système de production dans la vallée de la Ruzizi.
- Tableau 3. Principales caractéristiques du système de production dans la zone de montagne (Bushi-Bukavu) du Kivu.
- Tableau 4. Indice des prix d'achat aux producteurs.
- Tableau 5. Prix d'achat de quelques produits de base en 1982.
- Tableau 6. Indice des prix à la consommation.
- Tableau 7. Exemple de répartition du budget en 1981.
- Tableau 8. Les charges domestiques des femmes.
- Tableau 9. Décomposition des dépenses par produit.
- Tableau 10. Répartition des dépenses de l'unité domestique.
- Tableau 11. Surface totale des champs cultivés par une unité domestique.
- Tableau 12. Répartition des surfaces cultivées par type de production et par village.
- Tableau 13. Répartition du travail et du revenu selon les productions agricoles.
- Tableau 14. Opinion des femmes sur la coopérative.

LISTE DES FIGURES

- Figure 1. Carte du Zaïre : divisions administratives.
- Figure 2. Province du Kivu.
- Figure 3. Zone d'Uvira. Aire d'intervention de SOLIDARITE PAYSANNE.
- Figure 4. Représentation schématique des organisations paysannes dans la région d'Uvira.
- Figure 5. Estimation des dépenses monétaires mensuelles d'une unité domestique.
- Figure 6. Répartition des cultures par villages.

## SOMMAIRE

- I. L'IMPORTANCE DE LA PECHE AU SENEGAL.
- II. LA TRANSFORMATION DU POISSON SUR LA PETITE COTE : DES TECHNIQUES RUDIMENTAIRES ET UNE FAIBLE ORGANISATION DES FEMMES.
  1. UNE PLACE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DANS L'ECONOMIE REGIONALE.
  2. LES TECHNIQUES DE TRANSFORMATION.
    - 2.1. L'organisation du travail.
      - 2.1.1. A Mbour.
      - 2.1.2. A Joal.
    - 2.2. Les circuits de commercialisation.
- III. LES EFFORTS D'ORGANISATION ET D'AIDE AU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION ARTISANALE DES PRODUITS HALIEUTIQUES.
  1. LES SERVICES DE L'ETAT : LA DPOM ET LA PROMOTION HUMAINE.
    - 1.2. Le projet de Baling.
    - 1.3. Les expériences de l'ITA.
    - 1.4. L'organisation des artisans : le groupement précoopératif de Mbour.
  2. LE PROJET DU BIT A JOAL FADIOUTH.
    - 2.1. Expérience pour une nouvelle génération de projets ?
    - 2.2. Des résultats déjà sensibles.
    - 2.3. Un projet intéressant, mais à portée limitée.

## INTRODUCTION.

Les produits vivriers transformés artisanalement jouent un rôle stratégique dans l'approvisionnement alimentaire urbain et rural. Ce stade de la chaîne alimentaire doit toute son importance à l'absence de moyens de conservation pour les produits frais et à l'obligation d'en transformer d'autres pour les rendre consommables. Très souvent, ce secteur est dévolu aux femmes, qui en tirent une source de revenus appréciable. Mais l'amélioration des techniques ou les appuis aux organisations de producteurs sont rares : "hors programme" pour les projets de développement agricole, ce secteur est aussi "hors circuit" pour les projets féminins souvent voués à l'économie familiale.

Les seules solutions proposées sont l'industrialisation de ces filières sans modulation (on pourrait envisager un système mixte) ; cette méthode a prouvé ses "bienfaits" : supprimer emplois et revenus aux femmes et rendre inaccessibles ces produits au porte-monnaie de la plupart des consommateurs.

Depuis peu, la place et le rôle des femmes dans l'autosuffisance alimentaire retiennent l'attention. Des programmes, encore timides, sont mis en place. Ils ont pour objectif d'améliorer la productivité du travail des femmes, d'appuyer les organisations pour une meilleure maîtrise du marché, afin de maintenir les emplois et accroître les revenus.

La fabrication du poisson séché au Sénégal est l'activité principale de plusieurs centaines de femmes. Elle permet d'approvisionner le milieu rural en aliments de base pour la fabrication quotidienne de la sauce.

Quel est l'état de ce secteur et des interventions pour l'améliorer ? (1).

---

(1) L'étude a été réalisée à Mbour et Joal, en décembre 1983.

**SECTION V : LE SOUTIEN AUX ACTIVITES ARTISANALES DES FEMMES :**

**LA TRANSFORMATION DU POISSON A MBOUR (SENEGAL)**

I. L'IMPORTANCE DE LA PECHE AU SENEGAL.

Avec plus de 700 kilomètres de côtes, le Sénégal bénéficie de conditions naturelles très favorables à la pêche ; le large plateau continental et l'alternance de courants saisonniers (1) favorisent la concentration de bancs de poissons. La pêche représente la troisième source de revenus à l'exportation, après l'arachide et les phosphates (2) ; la pêche artisanale qui assurait encore 80 % de la production en 1976, diminue (passant à 60 %), alors que la pêche industrielle augmente largement (3) représentant 40 % des prises en 1981 ; l'essor que la pêche artisanale a connu dans les années 60 grâce à la motorisation des pirogues (4) et à l'utilisation de filets, semble stoppé.

Tableau 1. Evolution du tonnage pêché par secteur.

|                                 | 1965    | 1976    | 1981    |
|---------------------------------|---------|---------|---------|
| Pêche ( pêche artisanale )      | 88 965  | 276 650 | 148 520 |
| maritime ( pêche industrielle ) | 11 278  | 74 210  | 80 790  |
| Pêche continentale (5)          | 25 000  | 21 000  | 10 000  |
|                                 | 125 243 | 371 860 | 239 310 |

Source : Service des Pêches.

(1) Courant froid des Canaries en saison sèche qui provoque des remontées d'eau froide riche en sels minéraux et contre-courant équatorial en saison des pluies.

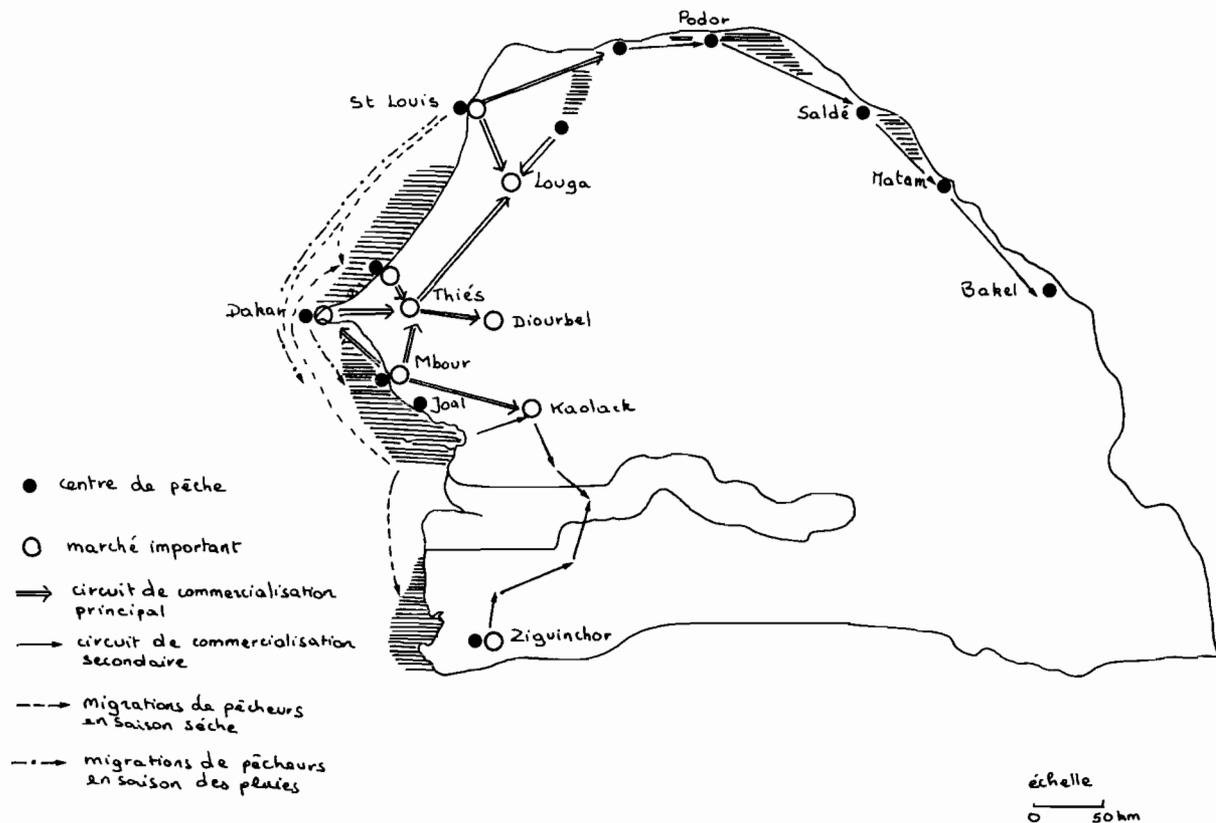
(2) Passant de 1,6 % du PIB en 1960 à 6,1 % en 1981.

(3) Secteur où interviennent beaucoup d'étrangers, Européens, Ivoiriens, Koweïtiens, Japonais...).

(4) En 1982, 2/3 des pirogues sont motorisées.

(5) La pêche continentale est artisanale et destinée essentiellement à l'autoconsommation.

Figure 1. LA PECHE AU SENEGAL.



La diminution du tonnage de pêche artisanale est imputée à la hausse des charges de production (carburant) et aux difficultés d'écoulement des produits frais (1) ; les capacités de stockage sont insuffisantes et les industries de traitement et de conserveries du poisson tournent à 50 % de leur capacité réelle ; la transformation artisanale du poisson a porté sur 11 % du tonnage débarqué en 1980 (22 336 tonnes sur 195 961) (2). Ce secteur en expansion est entièrement contrôlé par les femmes ; malgré le faible degré d'organisation et l'utilisation de techniques rudimentaires, la transformation artisanale du poisson est d'une grande importance pour le Sénégal à double titre :

a) par les emplois et les revenus qu'elle procure aux femmes et aux journaliers (hommes) cette activité est vitale pour les centres de production de la Petite Côte (Mbour, Joal Fadiouth). L'exode rural, accentué depuis la sécheresse et l'épuisement des terres dans le bassin arachidien, a provoqué un afflux d'immigrants vers les villes de la côte où la pêche est un des seuls secteurs offrant des emplois.

b) D'autre part, dans les zones rurales, le poisson séché est la base quotidienne indispensable à la "sauce" qui accompagne le mil ou le riz (la viande n'est consommée que les jours de fête). Comme on ne trouve qu'exceptionnellement du poisson frais en brousse (même au bord du Fleuve Sénégal autrefois très poissonneux), le poisson séché est une source de protéines très appréciable.

L'intérêt porté à ce secteur est très récent et encore bien timide ; un petit projet du BIT (10 000 \$ sur 2 ans) a démarré en 1980 à Joal Fadiouth ; à Mbour, les services du Développement Social (ex-Promotion Humaine) essaient de soutenir l'organisation des femmes en coopératives et l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA de Dakar) expérimente des techniques améliorées de séchage et transformation du poisson.

---

(1) D'après le VIe plan.

(2) Résultats généraux de la Pêche Maritime Sénégalaise.

## II. LA TRANSFORMATION DU POISSON SUR LA PETITE CÔTE : DES TECHNIQUES RUDIMENTAIRES ET UNE FAIBLE ORGANISATION DES FEMMES.

La Petite Côte occupe une place importante dans la transformation artisanale des produits halieutiques ; en 1980, sur 22 336 tonnes de produits transformés, 17 336 l'ont été à Mbour et Joal Fadiouth.

### 1. UNE PLACE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DANS L'ECONOMIE REGIONALE.

La pêche est une activité saisonnière qui provoque des migrations de pêcheurs du nord au sud durant l'hivernage (saison des pluies), période où Mbour et Joal Fadiouth sont les centres les plus actifs ; par contre, de janvier à juin, le Cayor et Saint Louis approvisionnent en poisson l'essentiel du marché sénégalais.

Il y a quinze ans, l'activité principale de Mbour tournait autour de l'agriculture : les hommes cultivaient le mil et l'arachide, les femmes l'arachide et les légumes ; la pêche était une activité secondaire en raison des difficultés de navigation, mais permettait d'équilibrer l'alimentation et d'acquérir quelques revenus ; l'activité de transformation pratiquée par les femmes ne concernait qu'une petite partie des produits, l'essentiel étant vendu frais. Avec l'essor de la pêche artisanale (pirogues à moteur) et l'urbanisation de Mbour, la pêche et les activités de transformation deviennent l'activité principale d'un certain nombre de paysans qui délaisseraient l'agriculture en raison de la sécheresse et de l'épuisement des sols ; bien que demeurant une activité essentiellement féminine, certains hommes se spécialisent dans la fabrication du poisson séché : à Mbour en 1983, sur 1 131 artisans recensés, on comptait 919 femmes et 212 hommes. Par contre, la main-d'oeuvre journalière employée par les artisans, est essentiellement masculine ; on peut l'estimer à un millier de personnes.

A Joal Fadiouth, par contre, la transformation artisanale des produits de la mer est depuis longtemps la principale activité et source de revenus pour les femmes Sérères. Elles sont au nombre de 400, organisées au sein d'une coopérative fondée il y a huit ans.

## 2. LES TECHNIQUES DE TRANSFORMATION.

L'impossibilité de conserver le poisson frais, fait de la transformation artisanale une activité indispensable, ne concernant plus seulement des invendus légèrement défraîchis comme autrefois, mais une grande quantité du poisson frais débarqué.

Tableau 2. La pêche à Mbour en 1982.

|   |                           |          |   |
|---|---------------------------|----------|---|
| : |                           | :        |   |
| : | Tonnage frais débarqué    | 23 288 t | : |
| : | Consommation locale frais | 902 t    | : |
| : | Mareyage                  | 4 802 t  | : |
| : | Transformation            | 17 583 t | : |
| : |                           |          | : |

Source : Service des Pêches de Mbour.

Le poisson transformé est vendu aux banas-banas (1) qui le diffusent dans tout le Sénégal, mais assurent aussi des expéditions dans les pays voisins (Sierra Léone, Gambie, Libéria) ou lointains pour certaines préparations (ailerons de requins au Japon).

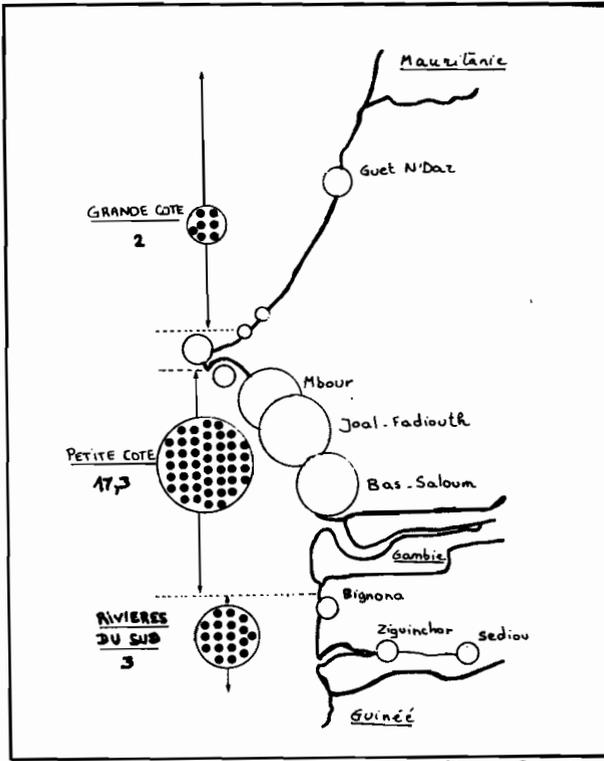
Aussitôt débarqué, le poisson frais est fumé, ce qui provoque le brouillard qui recouvre Mbour tous les après-midi dès que les pêcheurs ont débarqué leurs pirogues. Le poisson est ensuite écaillé, fendu, salé, braisé ou fermenté pendant 4 jours, selon la préparation choisie ; le matériel utilisé est très simple : claies de séchage en tige de mil ou branches de palétuviers, couteaux, paniers et sacs de sisal constituent l'équipement de base ; le tout revient à peu près à 10 000 CFA (1983) (2).

---

(1) Bana-bana : terme wolof désignant les commerçants ambulants.

(2) En 1983, une claie de séchage revient à 1 000 CFA, un lavoir à 4 000 CFA, un couteau 800 CFA, un panier 3 000.

Figure 2. REPARTITION REGIONALE DE LA PRODUCTION DE POISSON SEC. (1980)



source : R. Yanké

chiffres donnés en milliers de tonnes.

- principale centres de production
- production régionale

0 60 km échelle

2.1. L'organisation du travail.

2.1.1. A Mbour.

Le secteur de la transformation est essentiellement occupé par des femmes ; chaque artisan est spécialisé dans un type de production ; en 1981 à Mbour, la répartition est la suivante :

Tableau 3. Répartition des spécialisations selon les artisans.

|       | Quedj | Kethiak | Tambadiang | Yet | Mattorah |
|-------|-------|---------|------------|-----|----------|
| Homme | 78    | 45      | 39         | 2   | 47       |
| Femme | 303   | 451     | 112        | 53  | -        |

\* L'activité de transformation exige beaucoup de temps et s'avère d'une grande pénibilité ; les artisans emploient des journaliers rémunérés au panier, spécialisés dans certaines tâches : portage, salage, écaillage ; travail éprouvant, provoquant souvent des blessures ; cette profession n'est pas prisée par les jeunes femmes qui cherchent si possible, une autre source de revenu.

\* Les artisans passent des contrats avec des pêcheurs et achètent d'avance une partie de leur production. Celle-ci est débarquée sur la plage par des porteurs dans des paniers d'une centaine de kilos. Les prix varient selon la saison et l'abondance du poisson, de 1 500 à 6 000 CFA par panier.

La quantité achetée dépend essentiellement des disponibilités monétaires des femmes : celles qui ont peu de moyens achètent une à deux bassines par jour, d'autres plus de 10 paniers de 100 kg (1).

---

(1) Les femmes ont la possibilité d'acheter à crédit quand c'est leur fils ou leur mari qui possède la pirogue.

\* Les frais de production : en dehors des dépenses d'installation et de matériel, entrent dans les coûts de production l'achat du sel, de paille, l'emploi de manoeuvres et apprentis payés à la tâche. Par exemple : . les porteurs sont payés 150 CFA/panier de 100 kg  
. les pileurs de sel 15 CFA/panier.

Les charges de production sont donc fixes. Par contre, la détermination du prix de vente est très aléatoire et dépend du rapport de force entre l'artisan et le commerçant. En l'absence de système de crédit ou d'achat collectif entre les artisans, il arrive que les femmes vendent à perte pour récupérer un peu d'argent liquide et racheter du poisson frais. Les difficultés de stockage des produits constituent un problème supplémentaire. Le magasin construit avant 1960 par le Service des Pêches est d'une capacité insuffisante et une partie en est endommagée. La plus grande partie de la production reste sur la plage exposée aux intempéries.

#### 2.1.2. A Joal.

Le processus de fabrication est identique, mais l'organisation du travail différente. L'emploi de main-d'oeuvre journalière est rare : les artisans sont donc limités par leur capacité propre de travail et les niveaux de production sont à peu près identiques. Malgré la création d'une coopérative il y a huit ans, l'ensemble des opérations (achat de matière première, de matériel, vente) demeure très individuel. Les possibilités d'amélioration sont donc restreintes et les femmes incapables à contrebalancer le pouvoir des commerçants.

Les méthodes de stockage et de conservation posent de graves problèmes d'hygiène : les conditions de fermentation et de préparation sont déjà assez douteuses (en plein air et à la merci des insectes), mais les méthodes de conservation font frémir. Le DDT ou ses dérivés est encore abondamment saupoudré sur les poissons séchés (voir annexe) malgré l'interdiction, apparemment vaine, du Service des Pêches. A Mbour une femme confie : "nous ne laisserons pas nos produits se détériorer sans rien tenter et nous utilisons le produit défendu étant donné que c'est notre seul recours". Une autre de renchérir : "d'ailleurs, nous y mettons

de si faibles quantités qu'il n'y paraît pas et personne n'a encore souffert pour avoir consommé nos produits" (1).

Les techniques artisanales de transformation du poisson sont donc très rudimentaires et rendent le travail très pénible et peu rentable, mais le principal goulet d'étranglement reste le circuit de commercialisation.

## 2.2. Les circuits de commercialisation.

L'écoulement des produits est un des problèmes les plus aigus qui se pose aux artisans : "l'inorganisation et pour tout dire, l'anarchie du commerce des produits de la pêche, n'empêche pas la continuelle expansion de ce secteur économique qui se développe sous l'aiguillon de la forte demande, surtout urbaine" (2).

a) A Mbour ce sont les "banas-banas" qui dominent le marché ; ces gros commerçants qui possèdent une ou plusieurs camionnettes ont les capacités financières de constituer des stocks et de peser sur les prix : ils sont en plus les banquiers des femmes, et "le lien tissé avec eux par le biais des avances financières devient vite un lien d'oppression" (3). D'artisane indépendante, il arrive que la femme devienne une simple employée du commerçant.

b) Le prix est fixé non pas au poids, mais à la pièce : les prix varient du simple au double entre la période d'abondance (hivernage) et de rareté ; soit les femmes travaillent à la commande pour un commerçant, soit elles vendent directement : les commerçants sillonnent la plage, inspectent la marchandise avec une moue dubitative et répondent à peine aux appels qui fusent de toute part, avant d'entamer des négociations ardues avec l'une d'entre elles. L'absence de politique des prix minimums et d'entente entre les producteurs, le problème de stockage et de conservation (nécessitant un écoulement rapide de la production) mettent les

---

(1) O. LY. Le rôle et les problèmes des femmes dans la transformation et la distribution des produits halieutiques. Séminaire Afard, 43 p. 1981.

(2) R. NGUYEN VAN CHI-BONNARDEL. L'essor de l'économie de pêche artisanale et ses conséquences sur le littoral sénégalais. Cahiers d'études africaines, n° 79, p. 271.

(3) Idem, p. 300.

femmes en position de faiblesse par rapport aux commerçants. Les femmes reconnaissent souvent vendre au prix de leur mise de départ (c'est-à-dire poisson frais, sel, paille) sans compter leur temps de travail, ni la paie des journaliers, ni l'amortissement du matériel : il leur arrive de céder la marchandise à perte "car mieux vaut céder, quitte à perdre sur le prix, plutôt que laisser la production se détériorer".

c) La connaissance des revenus des femmes est difficile car elles ont une estimation d'évaluation des dépenses des plus floues : "souvent, nous croyons réaliser des bénéfices ; bien après, nous nous apercevons de notre méprise ; ce sont de telles erreurs qui nous ruinent". Déficit aggravé par les escroqueries régulières des commerçants : on fait parfois crédit à des habitués qui ne reparaisent plus ; les femmes de Mbour ont ainsi près de 3 millions de CFA de créances auprès des divers commerçants.

d) Ce système de vente très aléatoire contraste avec celui de Dionewar dans les îles du Sine Saloum. Les femmes sont spécialisées dans la production du "yet" (mollusque) : elles vont elles-mêmes à Dakar ou Kaolack vendre leur produit, se délimitent des zones de vente et s'entendent sur un prix unifié (variant selon l'abondance ou la rareté).

Néanmoins, le coût du voyage est élevé et entame sérieusement leurs bénéfices. Les calculs de M.A. Savané montrent qu'en moyenne les femmes qui fabriquent le "yet" gagnent 100 CFA de l'heure en 1983 (1).

\* \* \*

Activité essentiellement féminine, le secteur de transformation du poisson au Sénégal souffre de deux handicaps :

- les techniques sont rudimentaires, le travail est long et pénible, et les "conditions matérielles de préparation sont un défi à

---

(1) M.A. SANAVE. Les projets de développement pour les femmes au Sénégal.  
1 kg de riz = 135 CFA, 1 kg de mil = 70 CFA.

l'hygiène" (1), aggravé par l'absence de lieux de stockage.

- Il n'y a aucune organisation du marché, que ce soit par l'Etat (fixation d'un prix minimum au producteur, comme pour les céréales) ou par les producteurs eux-mêmes (sauf quelques tentatives, comme les femmes de Dionewar).

Malgré la faible rémunération que cette activité apporte, de plus en plus de femmes fuyant la campagne essaient de s'y livrer ; d'activité saisonnière, la transformation du poisson est devenue la principale, voire la seule activité productive de ces artisans.

Peu de tentatives ont été faites pour améliorer les conditions de production et les circuits de distribution dans ce secteur ; ce, malgré l'importance qu'il revêt, tant en termes d'emplois que d'approvisionnement des zones rurales en produits de première nécessité.

---

(1) R. NGUYEN VAN CHI. Op. cité, p. 296.

III. LES EFFORTS D'ORGANISATION ET D'AIDE AU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION ARTISANALE DES PRODUITS HALIEUTIQUES.

1. LES SERVICES DE L'ETAT : LA DPOM ET LA PROMOTION HUMAINE.

La Direction de l'Océanographie et de la Pêche Maritime (DPOM) a parmi ses départements, une division de l'économie halieutique artisanale. Malgré l'importance de la pêche artisanale, l'accent est surtout mis sur la pêche industrielle pour l'exportation : au cours du VIe plan (1981-1985) il est prévu de consacrer 2 833 millions de CFA à la modernisation de la pêche artisanale (mais rien pour la transformation) répartis sur trois centres d'assistance à la pêche, et 7 500 millions de CFA à la pêche industrielle. Ceci malgré les déclarations d'intentions : "compte tenu des limites naturelles de la distribution du poisson frais, des efforts seront faits pour améliorer la transformation traditionnelle qui est en mesure de fournir aux populations des produits de qualité satisfaisante" (1). Les interventions pour soutenir le secteur sont restées timides et ponctuelles.

1.1. Dans les années 1960, les services de la Promotion Humaine ont installé à Mbour et à Joal, des claies métalliques, une aire cimentée avec des bacs de lavage. Comme il y a eu peu de suivi sur le contrôle et l'appropriation de ces équipements, ils se sont trouvés de fait "privatisés".

1.2. Le projet de Baling.

Mbour est devenu un grand centre touristique : la fumée recouvrant quotidiennement Mbour et les odeurs de poisson séché sur la plage, altèrent singulièrement la vision de "carte postale" que les promoteurs donnent de

---

(1) Document du VIe plan (1981-1985).

Mbour. Pour éliminer ces nuisances, l'Etat sénégalais a décidé de transférer les artisans à 6 kilomètres de Mbour, à Baling. Baling est un village de lépreux qui doit être transformé en zone industrielle comprenant :

- des entrepôts frigorifiques,
- une conserverie (pour le poisson),
- un site pour la transformation du poisson (600 claies de séchage, 26 bacs de salage et de fermentation et une aire de séchage).

Le projet, financé par le Canada, est en cours d'achèvement... mais désert, car les artisans refusent d'y aller.

\* Les pêcheurs réclament le balisage et l'aménagement du site, car les nombreux écueils rendent dangereux l'accostage des pirogues.

\* Les femmes de Mbour sont très réticentes pour plusieurs raisons :

- si les pêcheurs ne peuvent débarquer le poisson sur place, elles seront obligées de transporter la matière première sur des kilomètres,

- elles habitent toutes actuellement près de leur lieu de travail et rechignent à faire 12 km à pied par jour pour aller à Baling : le transport en taxibrousse grève trop lourdement leur budget,

- Baling est un village de lépreux, ce qui ne réhausse pas son image aux yeux des artisans.

Il est probable que le déménagement des artisans pour "nettoyer" la plage de Mbour se fera autoritairement ; les femmes savent qu'elles iront à Baling, mais le plus tard possible. Cependant, de plus en plus d'émigrants étant attirés par la transformation du poisson, les artisans de Mbour sont conscients qu'ils devront occuper les lieux, faute de quoi d'autres le feront à leur place.

Le projet de Baling est, sur le plan technique, une tentative intéressante d'amélioration de la transformation artisanale du poisson. Mais, ayant été conçu et réalisé en dehors de toute information et

participation des artisans, il est perçu comme une voie de garage pour parquer les gêneurs et donc rejeté par les principaux intéressés. Les problèmes soulevés (accostage difficile, éloignement des habitations) sont réels, mais pas insurmontables.

### 1.3. Les expériences de l'ITA (Institut de Technologie Alimentaire).

L'ITA a monté sur la plage de Mbour (donc en prenant la place d'artisans) deux tentes solaires pour le séchage du poisson. Après avoir fait des expériences pendant un an, ils ont décidé d'initier les artisans à ces nouvelles techniques, simples et bon marché. Les personnes désignées pour bénéficier de cette formation sont... trois hommes ; aggravant les problèmes entre artisans hommes et femmes, cette ségrégation a provoqué une vive réaction de la Présidente du groupement précoopératif (1), une Lebou au caractère peu conciliant.

Comme dans le projet de Baling, l'ITA s'est peu préoccupé des rapports avec la population et a réussi à se mettre la majorité des artisans à dos. De plus, ils ont aggravé les conflits internes entre les artisans.

### 1.4. L'organisation des artisans : le groupement précoopératif de Mbour.

Les tentatives d'organisation des producteurs de poisson séché ne sont pas récentes ; en 1940, un groupement possédant un camion assurait la commercialisation des produits. Par la suite, une coopérative fut mise en place par les Services des Pêches. Suite aux malversations et détournements de fonds par les gestionnaires, les artisans sont devenus très méfiants à l'égard de tout regroupement plus ou moins imposé. Les services de la Promotion Humaine (actuellement Développement Social) ont placé depuis 1980 une animatrice qui a commencé un travail de longue haleine avec les femmes. L'action collective par l'intermédiaire du groupement précoopératif a pour objectif :

a) la mise en commun de moyens financiers,

\* pour mieux maîtriser la commercialisation,

\* pour former une caisse populaire de crédit,

\* pour acheter en commun du matériel (construire un four etc, ...).

---

(1) Voir § 1.4.

b) La formation des femmes à la gestion par l'alphabétisation fonctionnelle.

Les activités de production restent très individuelles, mais les artisans se rendent compte de la nécessité de se regrouper pour se moderniser. De leur côté, les sources de financement s'intéressent de plus en plus à ces initiatives et préfèrent intervenir là où une tentative d'organisation existe.

Ce groupement est, en 1983, loin d'être fonctionnel, mais la mise en place de la réforme coopérative au Sénégal (1) est une incitation supplémentaire : il y aura à Mbour une coopérative multifonctionnelle, avec obligatoirement une section pour les artisans de la transformation du poisson. Les femmes arriveront-elles à s'organiser pour investir cette structure et par là, renforcer leur groupement ?

2. LE PROJET DU BIT A JOAL FADIOUTH.

2.1. Expérience pour une nouvelle génération de projets ?

a) En 1980, une évaluation globale des projets pour les femmes en milieu rural au Sénégal, tire trois conclusions (2) :

- ces projets ont souvent une vocation sociale et ne répondent pas toujours aux besoins essentiels des femmes,

- le travail productif est considéré comme un appoint,

- l'activité économique traditionnelle des femmes fait rarement l'objet d'un encadrement spécifique.

---

(1) La réforme coopérative de 1983 a pour objectif de créer une coopérative par communauté rurale, des sections villageoises pour améliorer l'organisation et la gestion des coopératives rurales, suite au constat d'inadaptation du modèle actuel. L'objectif est de faire de la section "le cadre socio-économique où peut s'exercer la solidarité interne pour un véritable développement contractuel". Les coopératives seront donc multifonctionnelles et multisectorielles.

(2) M.A. SAVANE. Les projets pour les femmes en milieu rural au Sénégal. BIT, 1983.

Suite à ce constat, le BIT a décidé d'identifier les produits correspondant aux "filières" féminines, d'étudier les méthodes de production et de transformation artisanale, de cerner leurs circuits de distribution. L'objectif est de restructurer ces secteurs, afin d'assurer aux femmes un meilleur revenu. Ces projets s'adressent de préférence à des organisations féminines déjà existantes. Pour la phase expérimentale, les groupements de Joal Fadiouth (transformation du poisson) et de Badiana (huile de palme en Casamance) ont été retenus.

b) L'idée sous-jacente est simple : il n'est pas forcément nécessaire de créer des activités nouvelles pour assurer aux femmes un revenu plus régulier. "L'identification et la restructuration d'activités déjà existantes devraient contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes sans perturber leur vie sociale et créer des conflits culturels" (1). Le double souci de maintien-création d'emploi et d'augmentation des revenus nécessite des actions,

- au niveau des techniques de production : trouver des outils simples et peu coûteux améliorant les conditions de travail et d'hygiène,
- mais aussi au niveau de l'organisation des femmes, indispensable pour assurer une meilleure maîtrise des circuits de commercialisation et éventuellement la gestion d'équipements communs (stockage, etc, ...).

c) Le budget du projet est faible (10 000 \$) et la priorité est donnée à la formation coopérative (tâche assurée par une animatrice de la Promotion Humaine).

\* Le temps accordé est très court : 7 mois de suivi par le BIT avant le transfert au secrétariat à la Promotion Humaine. Durant ce laps de temps, il est prévu la constitution d'une association à statut légal pouvant gérer le projet, la formation des responsables à la gestion et en dernière étape l'utilisation du matériel de production (séchoirs solaires). Comme on le voit, il s'agit essentiellement d'un travail d'animation au cours duquel les femmes désignent leurs responsables, définissent leurs méthodes de travail, de gestion et d'utilisation des bénéfiques. Les propositions sont larges et le cadre souple. Par contre, la durée limitée

---

(1) A. LEFEBVRE. Evaluation du projet ILO/NETH.  
INT/79/03, 1983, 25 p.

du projet sans souci d'assurer la continuité effective, risque d'être le plus gros handicap : la collaboration avec la Promotion Humaine est une tentative intéressante et nécessaire d'insertion du projet dans les structures locales de développement, mais il ne faut pas sous-estimer les difficultés auxquelles se heurte leur action (entre autre faute de moyens matériels). Les femmes auront-elles le temps de maîtriser cette nouvelle organisation avant la fin du projet ?

## 2.2. Des résultats déjà sensibles.

Six mois après le démarrage de l'action, des résultats significatifs sont perceptibles au niveau de l'organisation des femmes ; ils s'accompagnent d'une amélioration des revenus : l'apprentissage d'un système de comptabilité simple permet déjà une meilleure maîtrise des circuits de commercialisation.

a) La formation des femmes est assurée par une animatrice du Ministère du Développement Social (Promotion Humaine) parlant la langue et connaissant bien le milieu (1) : la création d'une caisse populaire et l'alphabétisation des responsables, ont permis d'améliorer quelque peu la situation des femmes face aux commerçants.

b) L'amélioration des techniques reste limitée : un artisan local fabrique des claies de séchage métalliques et des bacs de salage en ciment ont été construits. Mais les conditions de travail restent pénibles : les femmes travaillent sans gants et écaillent le poisson à la main, si bien que les blessures sont fréquentes. Les moyens de conservation sont inchangés... le DDT est encore le meilleur moyen de préserver de la vermine.

## 2.3. Un projet intéressant, mais à portée limitée.

a) Les projets spécialement destinés aux femmes rassemblent rarement les principes directeurs de celui de Joal Fadiouth ; ce dernier peut être considéré comme un "projet pilote" à bien des égards.

---

(1) Dans ce cas, la compétence de l'animatrice est un facteur important de réussite : souvent, les animatrices rurales sont peu ou mal formées (formation limitée à l'économie familiale).

\* L'objectif central est de créer des emplois et des revenus pour les femmes en améliorant un stade de la chaîne alimentaire ; l'activité existe déjà et le produit est une base vitale d'alimentation.

\* Les moyens mis en oeuvre mettent l'accent sur la formation et l'organisation des producteurs.

\* Les techniques sont choisies dans l'optique d'une appropriation sociale rapide (maîtrise et coût). Le caractère de forte intensité de main-d'oeuvre est conservé.

b) Cependant les innovations dans les procédés de préparation sont encore trop timides pour alléger la pénibilité du travail.

\* Cette organisation des femmes est un contre-pouvoir bien faible par rapport aux "banas-banas" ; s'il n'y a pas un minimum d'appui de l'Etat au niveau de l'organisation des marchés, le rapport de force est trop inégal.

\* Les interventions restent assez éparpillées : à Mbour, les femmes entrent en conflit ouvert avec "l'administration" (Etat et projet) à propos du déplacement et des séchoirs solaires, à Joal le consensus atteint en fait un "projet vitrine".

\* Toutefois, la réussite du projet de Joal peut avoir beaucoup de poids dans la stratégie du BIT : financé avec des "reliquats" de ligne budgétaire, il ne présente au départ qu'un intérêt mineur pour les décideurs de cette organisation.

L'attention s'est reportée sur cet "espoir" depuis quelque temps et le projet de Joal pourrait sortir du cercle restreint de la microréalisation type ONG, pour inspirer des organisations internationales.

ANNEXE.

Extrait d'une publication de l'ENDA : les pesticides au Sénégal : une menace ? (1).

Pesticides au Sénégal.

POUR VOUS : POISSON AU "DDT" ?

De nombreuses femmes de la Petite Côte (Mbour-Joal) ont comme activité de rente le séchage de poisson destiné à la consommation. Elles sont, du reste, organisées en coopératives. Celle de Mbour regroupe environ 700 femmes.

Des problèmes de conservation du poisson et de protection contre les insectes se posent aussi bien pour ces femmes que pour les "banas-banas" transportant et vendant le produit sur les différents marchés (Dakar, Kaolack, Louga, etc, ...). En effet, pendant la saison des pluies le poisson sèche plutôt mal. En outre, pour diverses raisons, les "banas-banas" et les femmes sont souvent obligés de stocker leur poisson sec un certain temps avant l'écoulement. Le produit entreposé peut être alors rongé par des larves d'insectes qui le rendent de plus en plus difficile à vendre.

Pour parer à cet inconvénient, les femmes et les "banas-banas" utilisent de la poudre de "DDT" additionnée à du sel. Le mélange est répandu sur le poisson pendant le séchage sur les claies ou alors, au moment de l'emballage. D'autres insecticides (\*) sont utilisés sous l'appellation locale de "DDT". Il s'ensuit que cette pratique est très dangereuse. Le DDT est en effet un insecticide organochloré très persistant capable de se fixer et s'accumuler dans le tissu adipeux. Il agit sur le système nerveux et peut même à long terme causer la mort. D'autres insecticides peuvent être encore plus toxiques.

L'usage du DDT est interdit au Sénégal par les pouvoirs publics. Sur la Petite Côte, des marchands en feraient un commerce clandestin, sollicitant les femmes et les revendeurs sur les lieux mêmes de leur travail. La surveillance du Ministère de la Pêche est insuffisante, comme l'a démontré notre enquête sur place des 11 et 29 novembre 1982.

---

(\*) Par exemple, du fénitrothion.

(1) Série études et recherches, n° 83, juin 83, 57 p.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Evolution du tonnage pêché par secteur.

Tableau 2. La pêche à Mbour en 1982.

Tableau 3. Répartition des spécialisations selon les artisans.

LISTE DES FIGURES

Figure 1. La pêche au Sénégal.

Figure 2. Répartition régionale de la production de poisson sec.

## CONCLUSION

1975 inaugure la décennie des Nations-Unies pour la Femme. "L'intégration des femmes au développement économique" nouveau leitmotiv, alimente conférences, séminaires et études. 1985, Nairobi : dix années closes par des débats houleux, le bruit des querelles masque un maigre bilan. Les femmes rurales d'Afrique Subsaharienne auront-elles perçu un changement radical de leurs conditions de vie ? N'y a-t-il pas un hiatus profond entre le discours instauré dans les organisations internationales et les programmes mis en oeuvre ? Le constat réitéré de la marginalisation et de la spoliation des femmes dans les projets de développement, renvoie à une interrogation plus large : l'aptitude de ces modèles à élever le niveau de vie, leur capacité à engendrer des transformations qualitatives et quantitatives en milieu rural. Si les facteurs externes d'intervention et de domination ont été étudiés en détail, en revanche les recherches sur les contradictions internes de la société sont moins nombreuses. L'évolution des rapports entre les différents groupes sociaux, en particulier des rapports hommes-femmes, révèle les "dynamismes du dedans". Cette nouvelle perspective permet d'élargir et d'affiner l'analyse de l'échec de deux décennies du développement. Une conclusion exhaustive sur un tel sujet est utopique : néanmoins quelques points essentiels peuvent être dégagés de cette étude.

### 1. LE CONTROLE DE LA CIRCULATION DES FEMMES EST ENCORE A LA BASE DE LA REPRODUCTION DES SOCIETES RURALES.

Le rôle économique de la femme à l'intérieur de la communauté se manifeste par une gestion matrimoniale étroitement réglementée. La femme est un enjeu par sa fonction dans la reproduction biologique. Elle devient signe de prestige et moyen de renforcer le statut social des aînés. La dot est une compensation matrimoniale symbolique dans les sociétés d'autosubsistance : elle se monétarise dans les sociétés ouvertes aux rapports marchands (pages 22-23, 30-31). L'inflation de la dot a des conséquences économiques à la fois sur l'utilisation du revenu et sur les stratégies productives des différents groupes (migration des jeunes, importance des cultures de rente, accumulation d'un capital personnel mobilier pour les femmes menacées par l'instabilité conjugale et la polygamie).

## 2. LES FEMMES ONT UN ACCES LIMITE AUX MOYENS DE PRODUCTION.

Les droits fonciers illustrent concrètement l'état de dépendance des femmes. Elles ont seulement un droit d'usage annuel sur des champs individuels attribués par le chef de famille (page 90). Cependant, elles gardent le contrôle du produit de leur travail sur ces terres. Le statut précaire des femmes par rapport à la terre entrave les améliorations foncières qu'elles peuvent réaliser (cultures fruitières et pérennes, irrigation, etc, ...). De surcroît l'extension du "droit foncier moderne" se traduit par une tendance à l'appropriation privée des terres (et un contrôle de la production) au profit des hommes chefs de famille. L'ignorance des droits coutumiers sur les terres peut gravement handicaper un projet (riziculture irriguée en Gambie page 96, l'AVV page 105, projet Grand Hinvi pages 110 et 288).

## 3. LA DIVISION DU TRAVAIL ENTRE HOMMES ET FEMMES EST UNE DONNEE CULTURELLE ET NON NATURELLE.

La répartition des rôles et des fonctions entre les sexes se traduit dans l'organisation du travail agricole par une forte division des tâches (justifiée de manière symbolique ou religieuse). Les études de cas font ressortir les profondes différences dans la division sexuelle du travail d'une société à l'autre (par exemple entre les Toucouleurs du Sénégal et les Bashi du Zaïre, pages 370 et 491). On ne peut donc retenir d'explication biologique : cette séparation des tâches est un fait de culture et non de nature. Malgré une apparente rigidité, la division sexuelle du travail est modifiée à la faveur de changements technico-économiques (comme dans le bassin de l'Anembe page 270 ou dans les jardins du PIP page 416). Ainsi une tâche manuelle traditionnellement féminine, par exemple l'arrosage, est revalorisée par l'introduction d'une motopompe et alors le plus souvent, appropriée par les hommes. Partout, en effet, le travail masculin est entouré de prestige et partout le travail féminin est déprécié et dévalorisé : l'homme tend à se substituer à la femme dès qu'une activité devient rémunératrice dans le circuit moderne, il le peut d'autant plus facilement qu'il contrôle l'accès aux moyens de production (la terre). D'autre part une amélioration technique peut être rejetée si elle entraîne pour les femmes une surcharge de travail sans amélioration sensible de revenu : ainsi la culture attelée contrôlée par les hommes, permet l'extension des surfaces cultivées, mais augmente parallèlement les tâches manuelles assurées par les femmes (quête d'eau, transformation des produits, etc, ...) (pages 139-144).

#### 4. LES ACTIVITES PRODUCTIVES DES FEMMES SONT DIVERSIFIEES.

- La participation des femmes dans la production agricole varie d'une région à l'autre : au Zaïre, la production vivrière de manioc est assurée par les femmes. Celles-ci travaillent aussi sur les champs de coton et d'arachide (page 490). En zone sahélienne, les cultures céréalières (mil, sorgho) sont sous la responsabilité masculine, ce qui n'exclut pas la participation féminine à certaines tâches (Toucouleurs, page 370). Les femmes travaillent sur les champs collectifs (dont la production est destinée à nourrir la cellule familiale) mais ont aussi leurs champs personnels.
- La transformation des produits est un maillon vital de la chaîne du vivrier. Ce sont des tâches féminines (sauf exception) effectuées au moyen de techniques rudimentaires (comme la transformation du poisson, page 510).
- Les activités extra-agricoles (artisanat, petit commerce) étoffent de manière significative le budget féminin.
- Le travail domestique (quête de l'eau, du bois et pilage des céréales) occupe une large partie du budget temps féminin (Zaïre, page 482). Ces travaux sont pénibles et les améliorations techniques encore rares (pages 148-165).

Contrairement à une idée répandue, le temps libre est une denrée rare et tout accroissement du temps de travail agricole doit s'accompagner d'un allègement des autres tâches. La diversification des activités correspond à une stratégie de minimisation des risques. Elle révèle par ailleurs le savoir-faire et la polyvalence des femmes : ces capacités d'adaptation et de maîtrise technique sont des richesses fréquemment sous-estimées par les concepteurs de projets.

#### 5. LES FEMMES ONT UNE REELLE AUTONOMIE ECONOMIQUE.

Les femmes ont leurs propres activités économiques auxquelles elle tiennent d'autant plus qu'elles sont écartées du pouvoir politique et religieux. Les marges d'autonomie dont elles disposent dans la gestion des ressources et des revenus engendrent des stratégies productives spécifiques.

Hommes et femmes ont des travaux séparés, mais complémentaires. Il en est de même pour les revenus : il n'y a pas de budget familial unique ; mari et épouse pourvoient chacun à l'entretien de la cellule familiale selon des règles qui diffèrent dans chaque société (page 172).

Par conséquent, l'augmentation des revenus du chef de famille ne bénéficie pas automatiquement à l'ensemble du groupe familial. La baisse du revenu féminin est consécutive au transfert du contrôle des activités productives des femmes vers les hommes ou à la suppression de ces activités (page 134, Bénin page 333). Non seulement cette évolution consacre l'échec social du projet (stagnation voire baisse du niveau de vie) mais elle engendre des effets contre productifs pour l'opération (Bénin page 334).

#### 6. LE ROLE DES FEMMES MIEUX CONNU : L'APPORT DE LA LITTERATURE ANGLO-SAXONNE.

Le rôle économique des femmes et la dégradation de leur situation dans beaucoup de pays du Tiers Monde retiennent l'attention depuis quelques années (page 58). Etudes de cas et monographies ont récemment été multipliées. La plupart de ces matériaux sont fournis par la littérature anglo-saxonne. La synthèse des études empiriques alimente la réflexion théorique autour de plusieurs axes : la distinction entre sexe et genre (étude du processus différencié de constitution des identités féminines et masculines), la division sexuelle du travail, le rôle du travail domestique dans la reproduction de la société. On n'aborde plus le thème "Femme et développement économique" à partir d'une entité féminine détachée de tout contexte, mais plutôt à travers l'articulation modèle de développement-évolution de la régulation des rapports hommes-femmes (page 61).

#### 7. LA RUPTURE DES EQUILIBRES - LA SOCIETE DESTRUCTUREE ET FRAGILISEE.

Les rapports de réciprocité et de collaboration établis entre les sexes ont été bouleversés par les ruptures historiques. En Afrique Subsaharienne, le développement des échanges et la spécialisation des hommes dans une culture commerciale, se sont souvent traduits par une féminisation accrue des tâches liées aux cultures vivrières. L'ajustement de la production aux besoins est de moins en moins réglé par les institutions coutumières (pages 34-38). La désorganisation entraîne la disparition d'une réponse collective cohérente et une multiplication des centres de décision. Les différents partenaires de la vie économique

développent des stratégies contradictoires entre elles ou avec la logique de survie et de reproduction du groupe. Chefs de familles, aînés, cadets, par le choix des productions et l'affectation des revenus répondent différemment aux obligations qui sont les leurs. La responsabilité des femmes dans la survie du groupe familial s'élargit comme l'atteste la croissance du nombre de femmes chefs de familles (page 53). L'évolution est rapide, elle diffère selon les groupes et les régions, selon les relations de la communauté avec l'espace national et international. Les interventions extérieures devraient avoir pour résultats la restauration du système paysan afin d'enrayer la paupérisation et de freiner l'exode rural. Mais des maladresses dans la mise en oeuvre du projet peuvent avoir des effets néfastes, aggraver le déséquilibre vivrier, accélérer le mouvement migratoire, accroître les inégalités entre les groupes sociaux. Des études détaillées sont nécessaires afin d'appréhender au mieux la complexité de l'organisation sociale des communautés rurales et d'identifier les contradictions internes qui la traversent (pages 168-174).

#### 8. LES INTERVENTIONS EN MILIEU RURAL : LE PAYSAN OBJET ET NON ACTEUR.

Le projet est la forme d'intervention privilégiée en milieu rural. Conçu sur un espace temps limité avec des objectifs concrets mesurables en flux physiques, le projet est imposé à des sociétés désormais fragilisées. Les variantes du modèle sont nombreuses et les objectifs parfois très différents : petit projet ONG mettant l'accent sur l'organisation des producteurs (page 441) grand projet introduisant un "paquet technique" (page 117) réorganisation de l'espace agraire (page 299) ou aménagement hydroagricole (page 219). Cependant, quelle que soit la nature de l'intervention, celle-ci est conçue en dehors du milieu rural sans concertation avec les producteurs. Et le plus souvent le paysan (homme ou femme) est perçu comme objet et non sujet d'action.

#### 9. L'OUBLI DES FEMMES RENFORCE LA DOMINATION MASCULINE AU SEIN DU GROUPE FAMILIAL.

Oubliées dans les statistiques (page 67), rangées au rang de travailleuses familiales, muettes dans les programmes, les femmes sont marginalisées dans les nouveaux mécanismes institutionnels (formation page 121, accès au crédit page 115), juridiques (attribution des terres pages 95-114) ou organisationnels (coopératives du Bénin page 326, du Zaïre page 493).

10. ANALYSER L'IMPACT D'UN PROJET SUR LES FEMMES FOURNIT DES CLES ESSENTIELLES POUR COMPRENDRE LA REUSSITE OU L'ECHEC D'UN PROGRAMME.

Le devenir d'un groupe de producteurs en situation de domination (le groupe social des femmes) est un bon révélateur de l'impact d'un programme. Un certain nombre d'indicateurs permettent d'apprécier la contraction ou l'élargissement de l'espace économique des femmes : modification dans l'accès et le contrôle des moyens de production, évolution du temps de travail agricole et du temps de travail domestique, changements dans la division sexuelle du travail et dans la répartition des obligations familiales (Périmètres Irrigués Villageois dans la vallée du Sénégal pages 394-408, Bénin pages 319-333).

11. LE CERCLE VICIEUX DES PROJETS : OUBLI DES FEMMES SPOILIATION DE LEURS ACTIVITES PRODUCTIVES - ECHEC DU PROJET.

La complémentarité des tâches et des fonctions entre les sexes, la maîtrise de certains circuits économiques par les femmes, rendent indispensable leur participation et leur adhésion à un projet. L'oubli des femmes dans la réaffectation des facteurs de production (terre, crédit) a deux conséquences étroitement liées entre elles : amputation des activités productives dont elles ont la maîtrise (et corrélativement baisse du revenu féminin, baisse du niveau de vie de la famille) puis remise en cause du projet dans son ensemble.

12. LES RESISTANCES FEMININES DANS LES PROJETS : LES LOGIQUES CONTRADICTOIRES DES PRODUCTEURS ET DES PLANIFICATEURS.

A un changement imposé de l'extérieur, chaque groupe social a une réponse particulière, en fonction du contexte géographique, historique et socio-économique. La logique des planificateurs est rarement en harmonie avec celle des producteurs. Un projet décalé par rapport aux besoins et aux aspirations de ses principaux protagonistes se condamne lui-même. Les femmes sont souvent les premières "déviantes". La désertion, le vol, le détournement des activités (pages 180-185) sont autant de stratégies de résistance à une intervention perçue et vécue comme une spoliation (Bénin pages 353-357). Parfois, ce sont les femmes qui "récupèrent" un projet peu investi par le groupe cible défini au départ (Koumbidia page 186).

13. S'APPUYER SUR LE DYNAMISME ET LES INTERETS DES FEMMES : UNE CONDITION  
ESSENTIELLE AU DEVELOPPEMENT RURAL.

Les femmes ont des contraintes spécifiques liées à leur place dans la société (pages 19-201), à leurs fonctions dans la production et dans la reproduction. La gestion du temps, des revenus, les capacités de contrôle et de maîtrise des nouvelles techniques sont donc différentes pour chacun des deux sexes.

S'appuyer sur ces différences peut être un atout pour les projets : les femmes s'insèrent sur des créneaux non accaparés par les hommes. La recherche d'activités rémunératrices est le moteur de leur dynamisme. En apportant un soutien à certaines filières féminines jugées vitales (chaîne du vivrier dans une stratégie alimentaire par exemple), en favorisant l'organisation des producteurs (page 206, Zaïre page 500), les opérations de développement participeront plus sûrement à la restauration des paysanneries africaines.

\*  
\* \*  
\*

## GLOSSAIRE

Ce glossaire regroupe deux listes de mots :

1. La première a pour objectif de préciser le sens dans lequel sont utilisés des concepts "un peu flous", c'est-à-dire ayant un contenu différent selon les auteurs,
2. la seconde liste donne la définition de termes utilisés dans le texte, soit en français, soit en langue vernaculaire.

1. Précisions sur le sens de termes utilisés dans le texte.

Agriculture intensive."Agriculture se caractérisant par la mise en oeuvre de nombreux facteurs de production (achetés) autres que la terre, le travail et les plantes. Cette mise en oeuvre intensive permet de hauts rendements". (H. DUPRIEZ).

Agriculture extensive."Agriculture se caractérisant par la seule mise en oeuvre de facteurs de production disponibles sur le terroir (terre, travail, plantes)". (H. DUPRIEZ).

Autosuffisance alimentaire. "Sur le plan pratique la recherche de l'autosuffisance alimentaire traduit la volonté des Etats de mieux contrôler l'évolution d'un système alimentaire en voie de dégradation rapide non maîtrisé" (M. LABONNE). L'objectif est d'inverser le processus de déstructuration interne du système alimentaire et sa soumission à l'extérieur ; autosuffisance ne veut donc pas dire autarcie.

Groupe social. Groupe d'individus présentant un caractère examiné par rapport à l'ensemble de la société.

Société (selon CODELIER). Groupe local qui se reconnaît une identité, une histoire et une culture spécifique distincte, voire opposée à celle de ses voisins.

Stratification sociale. Utilisé dans le texte dans le sens que lui donne BALANDIER, c'est-à-dire "l'aspect de l'organisation sociale délimité par l'ensemble des inégalités institutionnalisées".

Surplus. Reliquat de la production qui reste disponible après la satisfaction des besoins élémentaires des producteurs (reproduction simple).

Système de production paysan. Ensemble des éléments d'ordre écologique, technique, socio-économique et culturel qui déterminent la production d'une communauté vivant essentiellement de l'agriculture. Pour réaliser ses objectifs, l'agriculteur retient un ensemble structuré de productions végétales et animales. Dans le fonctionnement et l'évolution du système de production, les relations entre l'homme et l'espace constituent un indicateur essentiel.

Traditionnel. "La tradition désigne les comportements, les croyances, les règles sociales réitérées depuis plusieurs générations" (O. REVEYRAND). Par facilité de langage, on désignera sous le terme "société traditionnelle" les sociétés où ces règles sociales sont encore importantes, malgré les transformations provoquées à des degrés divers par la monétarisation et l'introduction de cultures commerciales.

Unité de production. Cellule économique et sociale constituée par l'ensemble des individus liés solidairement lors de la mise en culture d'un champ collectif (de mil ou autre). Elle est soumise à l'autorité du chef qui jouit d'une entière autonomie en matière d'allocation annuelle de moyens de production et de la force de travail et constitue donc le centre de développement principal en matière de production agricole.

Unité de résidence. Cellule sociale la plus facilement repérable comprenant un ou plusieurs ménages sous l'autorité d'un chef. L'autonomie et l'interdépendance de chacun en matière de production est très variable. Un terroir est souvent associé à l'unité de résidence.

## 2. Définitions de quelques termes utilisés dans le texte.

Animisme. Religion qui attribue une âme aux phénomènes naturels.

Banco. Mélange d'argile et de sable utilisé souvent pour les constructions (habitations, foyers améliorés).

Clan. Ensemble de descendants d'un même ancêtre mythique.

Concession. Espace clos d'une palissade et regroupant les cases d'une famille dirigée par un chef (le doyen). La concession correspond souvent à l'unité de production.

Cultures associées. "Pratique d'agriculture associant plusieurs espèces et variétés de plantes en mélange sur un même champ" (H. DUPRIEZ).

Douaire. Biens que la jeune mariée amène dans sa nouvelle résidence, payés souvent par sa mère et dont elle reste propriétaire (matériel de cuisine, etc,...)

Ecobuage. Culture sur brûlis complexe : confection de buttes en enfouissant la matière végétale sous une mince couche de terre, brûlis, puis remise en butte.

Endogamie. "Obligation pour les membres de certaines tribus de se marier dans leur propre tribu" (ROBERT).

Exogamie. "Coutume selon laquelle les mariages se font entre membres de clans différents" (ROBERT). Règle de "mariage à l'extérieur" : les hommes appartenant à un même groupe de parenté doivent s'unir à des femmes appartenant à un autre clan que le leur. Il y a souvent endogamie ethnique et exogamie lignagère.

Igname. Plante tropicale à tubercules farineux ; aliment de base dans certaines régions.

Initiation. Pratiques rituelles auxquelles se soumettent les jeunes garçons et les jeunes filles (cérémonies séparées et différentes entre les sexes) et qui marquent l'acquisition d'un nouveau statut.

Inputs. Facteurs de production importés au sein de l'exploitation ; "pour l'exploitation agricole il s'agit de facteurs achetés à l'extérieur par opposition aux facteurs disponibles au sein même de l'exploitation". (H. DUPRIEZ).

Jachère. Terre cultivable qui est laissée au repos (souvent plusieurs années). La diminution de la jachère sans enrichissement extérieur du sol (engrais, fumure) entraîne une baisse de fertilité.

Karité. Nom de l'arbre à beurre qui croît en Afrique équatoriale et dont la graine renferme une substance grasse comestible après traitement (beurre de karité).

Lignage. Groupe social ou familial constitué en fonctions des filiations, soit maternelles, soit paternelles, par opposition aux groupes familiaux formés par alliance. "Le lignage constitue un groupe de parenté dont les membres se considèrent tous comme descendants d'un ancêtre commun, de façon unilinéaire". (H. DUPRIEZ).

Manioc. Arbrisseau des régions tropicales dont la racine permet des préparations alimentaires ; dans les régions de forêt, le manioc remplace les céréales des régions sahéliennes.

Marigot. Bras de rivière qui se perd dans les terres ou lieu bas sujet à être inondé.

Matrilinéaire. Se dit d'un type de filiation qui ne reconnaît que l'ascendance maternelle.

Mil. Nom d'une graminée qui est la céréale de base dans beaucoup de pays sahéliens.

Nucléaire (famille). Famille à prééminence paternelle moderne, restreinte au mari, à l'épouse et à leurs enfants.

Paddy. Riz non décortiqué.

Patrilinéaire. Type de filiation fondé sur l'ascendance paternelle.

Patrilocal ou virilocal. Se dit d'un type de résidence du couple déterminé par la résidence du père, du mari (opposé à matrilocal).

Plantes à sauce. Regroupent le gombo, l'oignon, l'oseille de Guinée, etc, ... cultivées généralement dans les jardins de case par les femmes et destinées à préparer la sauce qui accompagne le plat de mil, de riz ou de manioc.

Polygamie. Terme général désignant toutes les unions où le nombre de conjoints (hommes et femmes) dépasse un seul couple. Ce terme est souvent employé à la place de polygénie qui est la forme de mariage dans lequel plusieurs femmes sont unies à un seul homme, chaque femme ayant le statut d'épouse légitime et ses enfants celui de descendants légitimes du mari. C'est la répétition d'un "contrat de mariage" conclu individuellement avec chacune des femmes et établissant une relation individuelle entre l'homme et chacune de ses conjointes.

Société lignagère."Un lignage est un groupe de personnes descendant, de façon réelle ou fictive, d'un ancêtre commun, homme ou femme, soit en ligne masculine, soit en ligne féminine ; il peut être décomposé en segments de différents niveaux, rassemblant les personnes issues de tel ou tel descendant du fondateur. Dans une société lignagère ou segmentaire, les groupes locaux - villages, quartiers, etc, ... - sont constitués sur la base de l'appartenance lignagère : le lignage ou le segment est le noyau du groupe local ; entre les différents groupes locaux la relation est à la fois d'antagonisme et de complémentarité ; il n'existe pas d'autorité politique centralisée"(A. TERRAY).

Sorgho. Céréale d'allure semblable au mil mais dont la panne est plus ouverte. Appelée aussi gros mil.

Soudure. Période de l'année où les récoltes de l'année précédente sont épuisées et où la nouvelle récolte n'est pas encore mûre.

Terroir. Portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui la gère collectivement.

Tontine. Association de personnes qui versent régulièrement une somme définie dans une caisse commune. Chacun touche la totalité de la caisse à tour de rôle. Ces associations villageoises sont parfois mixtes.

Voandzou ou pois de terre. Légumineuse très riche en protéines cultivée surtout par les femmes. La commercialisation permet d'obtenir une source de revenus appréciables.

## BIBLIOGRAPHIE

### PLAN DE CLASSEMENT :

- I. DEVELOPPEMENT RURAL ET PROJETS.
- II. FEMMES.
- III. ETUDES SECTORIELLES (par pays).

\* Pour chaque thème, la distinction est faite entre ouvrages, revues ou articles, et communications ou thèses.

\* Certaines études sectorielles (par pays) sont placées en I ou II en fonction de leur intérêt particulier sur un thème.

I. DEVELOPPEMENT RURAL ET PROJETS.

I. OUVRAGES

- L'AGRICULTURE AFRICAINE. - Ediafric. La Documentation Africaine, 271 p. 1982.
- AMIRA. - Méthode d'évaluation des projets.  
Afid, 106 p. 1978.
- Etat des travaux sur les indicateurs de transition.  
Afid, 322 p. 1983.
- ACCT - CEGET. - De l'épidémiologie à la géographie humaine.  
ACCT, 313 p. 1982.
- BALANDIER G. - Afrique ambiguë.  
Plon, Terre Humaine, 378 p. 1983.
- BANQUE MONDIALE. - Le développement accéléré de l'Afrique au Sud du Sahara.  
Programme indicatif d'action, 223 p. 1981.
- Rapport sur le développement dans le Monde.  
1981, 1982 et 1983.
- BELLONCLE G. - La question paysanne en Afrique Noire.  
Karthala, 110 p. 1982.
- CONDE J., PARAISSO M.J. - Approche intégrée au développement rural, à la santé et à l'éducation.  
OCDE, 169 p. 1979.
- COQUERY VIDROVITCH C.,  
MONOT H. - L'Afrique Noire de 1800 à nos jours.  
PUF, 461 p. 1974.
- COQUERY VIDROVITCH C. - Sociétés paysannes du Tiers Monde.  
P.U. Lille, 282 p. 1981.
- CRENER, LEAL, LEBLANC,  
THEBAUT. - Le développement rural intégré. Etat de la question.  
ACDI, 99 p. 1982.
- DAMIBA P.C., SCHRUMF. - Quel avenir pour le Sahel ?  
Favre Tiers Monde, 215 p. 1982.
- DUMONT R., MOTTIN M.F. - L'Afrique étranglée.  
Seuil, l'Histoire Immédiate, 263 p. 1980.

- DUMONT R., REBOUL C., MAZOYER. - Pauvreté et inégalité rurale en Afrique de l'Ouest. BIT, 78 p. 1981.
- DUPRIEZ H. - Paysans d'Afrique. Terre et Vie, 256 p. 1980.
- FUNEL J.M., LAUCOIN G. - Politiques d'aménagement hydroagricole. PUF, Techniques Vivantes, 211 p. 1980.
- GENTIL D. - Les pratiques coopératives en milieu rural africain. l'Harmattan, UCI, 145 p. 1979. Rééd. 1984.
- GIRI J. - Le Sahel demain. Catastrophe ou renaissance ? Karthala, 323 p. 1983.
- GOSELIN G. - Développement et tradition dans les sociétés rurales africaines. BIT, 343 p. 1970.
- GOUROU P. - Terre de bonne espérance : le monde tropical. Plon, Terre Humaine, 454 p. 1982.
- GRELLET G. - Les structures économiques d'Afrique Noire. IEDES, 176 p. 1982.
- LABONNE M. - Sur la question alimentaire en Afrique. INRA, série économique et sociale, 87 p. 1984.
- LACOSTE Y. - Unité et diversité du Tiers Monde. Maspéro, 3 tomes, 177, 171 et 182 p. 1980.
- LELE U. - Le développement rural : l'expérience africaine. Economica, 340 p. 1980.
- MAGASA A. - Papa commandant a jeté un grand filet devant nous. Maspéro, 170 p. 1978.
- MENDRAS H. - Sociétés paysannes. Armand Colin, U, 235 p. 1976.
- MERAND P. - La vie quotidienne en Afrique Noire à travers la littérature africaine. l'Harmattan, 238 p. 1980.
- MICHAÏLOF S. - Les apprentis sorciers du développement. ACCT/Economica, 266 p. 1984.
- MONDJAGANNI A. - Campagnes et villes au Sud de la République Populaire du Bénin. ACCT, 614 p. 1977.
- ORSTOM - CNRST. - Maîtrise de l'espace agraire et développement technique. Actes du colloque de Ouagadougou, 600 p. 1978.

- ORSTOM. - Le développement, idéologies et pratiques.  
246 p. 1983.
- PARK M. - Voyage à l'intérieur de l'Afrique.  
Maspero, la Découverte, 354 p. 1980.
- PERROUX F. - Pour une philosophie du nouveau développement.  
Aubier Unesco, 279 p. 1981.
- RECLUS E. - Nouvelle géographie universelle : l'Afrique  
Occidentale.  
740 p. 1887.
- ROUILLE d'ORFEUIL H. - Coopérer autrement : l'engagement des organisations  
non gouvernementales aujourd'hui.  
l'Harmattan, 301 p. 1984.
- de WILDE. - Expériences de développement en Afrique Tropicale.  
Maisonneuve Larose, 340 p. 1967.

## 2. REVUES ET ARTICLES

- ANSON-MEYER M. - Les illusions de l'autosuffisance alimentaire :  
exemple du Bénin, Ghana, Nigéria, Togo.  
Monde en Développement, n° 41-42, pp. 51-77, 1983.
- de BERNIS G. - Propositions pour une stratégie de développement.  
Aujourd'hui l'Afrique, n° 23-24, pp. 49-62, 1981.
- BONNEFOND Ph. - L'étude de la force de travail en milieu rural  
africain.  
Cahiers de l'ORSTOM (Sciences Humaines) vol. XVII,  
n° 1-2, pp. 117-123, 1980.
- CAMPAGNE P. - Etat et paysans : les contradictions entre deux  
systèmes de reproduction.  
Economie Rurale, n° 147, pp. 37-45, 1982.
- DEY J. - Development planning in the Gambia : the gap  
between planners and farmers.  
World Development, vol. 10, n° 5, pp. 377-396, 1982.
- DUMAS A. - Participation et projets de développement.  
Revue Tiers Monde, n° 95, pp. 170-185, 1983.
- ECONOMIE RURALE. - Changements techniques et développement rural  
dans le Tiers Monde.  
n° 147-148, 140 p. 1982.

- GRIFFON M., JACQUEMOT P. - Pénuries alimentaires et stratégies agricoles en Afrique Subsaharienne.  
- Critique de l'Economie Politique, n° 25, pp. 97-119, 1983.
- HAUBERT M. - De la tradition communautaire à la modernité coopérative : évolution, greffage ou récupération.  
Revue Tiers Monde, n° 88, pp. 789-807, 1981.
- LACOSTE Y. - Les géographes, l'action et la politique.  
Hérodote, n° 33-34, pp. 3-32, 1984.
- LECOMTE B. - Participation paysanne à l'aménagement et technique de projets. Revue Tiers Monde, n° 73, pp. 94-108, 1978.
- MATHIEU P. - Présence ou absence des travailleurs et avenir du travail dans les aménagements hydroagricoles en Afrique Sahélienne.  
Monde en Développement, n° 43-44, pp. 281-287, 1982.
- POLITIQUE AFRICAINE. - Les paysans et le pouvoir en Afrique Noire.  
Karthala, n° 14, 146 p. 1984.
- de RAVIGNAN F. - Le développement agricole est-il fait pour les paysans ?  
Projet, n° 165, pp. 560-570, 1982.
- ROUILLE d'ORFEUIL H. - Que revivent les paysans.  
Actuel Développement, n° 50-51, pp. 44-47, 1982.
- RUTTAN V. - Integrated rural development : a historical perspective.  
World Development, vol. 12, n° 4, pp. 393-401, 1984.
- UNICEF. - La participation populaire et les services de base. Leçons tirées de l'expérience de l'UNICEF.  
Les Carnets de l'Enfance, vol. 59-60, pp. 131-137, 1982.

### 3. COMMUNICATIONS, RAPPORTS, THESES

- ANCEY G. - Niveaux de décision et fonction objectif en milieu rural africain.  
AMIRA, n° 3, 30 p. 1975.
- Les notions d'actifs et d'activités à l'intérieur d'une exploitation agricole.  
AMIRA, n° 11, 15 p. 1975.

- ARCADIAS V.,  
LALAU-KERALY A. - Le dispositif d'investigation pour la planification régionale.  
AMIRA-CESD, 77 p. 1975.
- BELLARD L.L., BONNIN Ph. - Demain, les paysans d'Afrique.  
ESA, Angers, mémoire de fin d'études, 306 p. 1979.
- BELLONCLE G., GENTIL D. - Etude des mécanismes pour atteindre les pauvres ruraux à travers les coopératives promues par les gouvernements sahéliens.  
Rapport GOPAC-IRAM, 68 p. 1983.
- BOGAS M. - Développement spontané dans une région rurale périphérique.  
Mémoire de DEA, IREP, 150 p. 1983.
- CHARMES J. - Sociétés de transition, ambivalence des concepts et connaissance statistique.  
AMIRA, n° 1, 17 p. 1975.
- La problématique de la transition.  
AMIRA, 182 p. 1981.
- CILSS. - Hydraulique villageoise et développement rural dans le Sahel. Bilan et perspectives. 26 p. 1981.
- Le développement de l'hydraulique villageoise dans le Sahel. Bilan et perspectives. 24 p. 1983.
- La mise en oeuvre des Terres Neuves au Sahel. Ouagadougou, 147 p. 1978.
- COUZY Ph. - Peut-on dépasser l'approche microscopique des sociétés rurales africaines.  
Communication au colloque des Economistes de langue française. Clermont-Ferrand, 12 p. 1983.
- FAYE J., GALIALI T.,  
BILLAZ R. - Pratiques agronomiques et rationalités économiques paysannes.  
ENDA, 8 p. 1977.
- GENTIL D., DUFUMIER M. - Le suivi-évaluation dans les projets de développement rural : orientations méthodologiques.  
- AMIRA, n° 44, 167 p. 1984.
- ROCHETTE R. - Réflexions sur l'approche de la transition.  
AMIRA, 45 p. 1979.
- Les Terres Neuves dans les pays du Sahel.  
Club du Sahel, 56 p. 1977.
- Améliorer l'efficacité de l'aide au développement agricole et rural.  
OCDE, 34 p. 1983.

- THEBAULT M. - Ecologie forestière : synthèse des analyses nationales.  
CILSS, 75 p. 1983.
- THOMPSON J. - La participation, l'organisation locale, la politique d'utilisation des terres du secteur forestier.  
CILSS-Club du Sahel, 49 p. 1983.
- UMFREO. - L'association des paysans ; moyen de formation et d'animation dans les villages africains.  
IEDES, 372 p. 1974.

\*  
\*  
\*

II. FEMME.

- . Anthropologie économique
- . Femme dans les sociétés africaines
- . Femme et développement

1. OUVRAGES

- BALANDIER G. - Anthropo-logiques.  
PUF, 278 p. 1974.
- Anthropologie et politique.  
PUF, 235 p. 1969.
- BANQUE MONDIALE. - La Femme dans le développement : une inconnue que  
la Banque Mondiale apprend à découvrir. 38 p. 1979.
- de BEAUVOIR S. - Le deuxième sexe.  
Gallimard, 1948.
- BELLONCLE G. - Femmes et développement en Afrique Sahélienne.  
Economie et Humanisme, 212 p. 1980.
- BISSILLAT J., FIELOUX M. - Femmes du Tiers Monde.  
Syros-actuels, 122 p. 1983.
- BIT. - Les travailleuses et la société. 233 p. 1976.
- Women in rural development : critical issues.  
51 p. 1981.
- Rural development and women in Africa. 157 p. 1984.
- BOSERUP E. - La Femme face au développement économique.  
PUF, 315 p. 1983.
- CAIN M., DAUBER R. - Women and technological change in developping  
countries.  
Westview Press, Boulder, Colorado, 266 p. 1981.
- CERM. - La condition féminine.  
Editions Sociales, 262 p. 1978.
- CORDES. - Familles et sociétés domestiques.  
La Documentation Française, recherches économiques  
et sociales, 157 p. 1982.
- DELUZ A.,  
LECOUR-GRANDMAISON C.,  
RETEL-LAURENTIN A. - La natte et le manguiier.  
Mercure de France, En direct, 246 p. 1978.

- DESJEUX C. & B. - Africaines.  
l'Harmattan, Cairn, 1983.
- ELIOU M. & alii. - Femmes et développement ou les métamorphoses d'un développement au masculin.  
EADI, 163 p. 1983.
- ENGELS P. - Les origines de la famille, de la propriété privée et de l'Etat.  
Editions Sociales, 355 p. 1954.
- GAUDIO A., PELLETIER R. - Femmes d'Islam ou le sexe interdit.  
Denoël, Médiannes, 198 p. 1983.
- GODELIER M. - Horizons, trajets marxistes en anthropologie.  
Maspéro, tome 1, 238 p. ; tome 2, 308 p. 1977.
- ISIS. - Women in development : a resource guide for organisation and action.  
ISIS, Genève, 225 p. 1983.
- LANGLEY Ph., DAVID P., NGOM M. - Technologies villageoises en Afrique de l'Ouest et du Centre en faveur de la Femme et de l'Enfant.  
UNICEF, 412 p. 1978.
- MEAD M. - L'un et l'autre sexe.  
Denoël Gonthier, 344 p. 1966.
- MEILLASSOUX C. - L'anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire.  
Mouton, 382 p. 1954.
- Femmes, greniers et capitaux.  
Maspéro, 251 p. 1977.
- MICHEL A. & alii. - Femmes et multinationales.  
Karthala-ACCT, 295 p. 1981.
- NATIONS-UNIES. - Rapport de la conférence mondiale de la décennie des Nations-Unies pour la Femme : égalité, développement, paix.  
248 p. Copenhague, juillet 1980.
- PAULME D. - Femmes d'Afrique Noire.  
Mouton, 366 p. 1968.
- PNUD. - Participation des Femmes au développement rural.  
Etude d'évaluation, n° 3, 224 p. 1980.
- POUILLON F. - L'anthropologie économique : courants et problèmes.  
Dossiers africains, Maspéro, 159 p. 1976.
- REED E. - Féminisme et anthropologie.  
Denoël Gonthier, collection Femmes, 271 p. 1979.

- ROGERS B. - The domestication of women : discrimination in developing countries.  
Tavistock Publications, 200 p. 1980.
- SULLEROT E. & alii. - Le fait féminin.  
Fayard, 520 p. 1978.
- TERRES DES FEMMES. - La découverte. Maspéro, 447 p. 1983.
- UNESCO. - Women and development : indicators of their changing roles.  
Socioeconomic studies 3, 112 p. 1981.

## 2. REVUES ET ARTICLES

- ABELA M.T. - Technologies appropriées et ressources pour les Femmes en Afrique.  
Réseaux, n° 8, pp. 7-9, 1983.
- AHMAD Z. - Comment améliorer le sort des Femmes de la campagne.  
Revue Internationale du Travail, vol. 119, pp. 455-467, juillet-août 1980.
- BERGMANN H., SCHUL J.J. - Liste de questions sur le rôle des Femmes dans les projets de développement agricole.  
Revue Tiers Monde, n° 84, pp. 833-843, 1980.
- LES CAHIERS DU CIDESSCO. - La place des Femmes dans les actions de développement.  
Cahiers de Formation série A, N° 3, 64 p. 1984.
- CEA. - Le rôle des Femmes dans le développement en Afrique.  
Bulletin Economique pour l'Afrique. Vol. XI, n° 1, 1977.
- CERES. - Les Femmes et le développement rural.  
Cères - Revue de la FAO, pp. 15-22, mai-juin 1980.
- CONDE M. - Une image floue.  
Cères - Revue de la FAO, pp. 37-39, mars-avril 1975.
- CORDONNIER R. - De la condition socio-économique des Femmes Africaines.  
Cultures et Développement, n° 3, pp. 387-411, 1977.
- Statut, activité et intégration des commerçantes de l'Ouest Africain.  
Cultures et Développement, n° 1, pp. 124-135, 1980.
- CORREZE A. - La vulgarisation agricole et les Femmes.  
Economie Rurale, n° 147-148, pp. 130-134, 1982.

- CRITIQUE DE L'ECONOMIE POLITIQUE. - Le travail des Femmes. Salarariat et travail domestique. N° 17, 139 p. oct.-déc. 1981.
- DAUNE-RICHARD A.M. - Sociologie du développement ou développement de la sociologie : la question des Femmes et de leur travail.  
Revue Tiers Monde, n° 90, pp. 375-387, 1982.
- DELAFIN T. - Les oubliées.  
Actuel Développement, n° 55, pp. 19-24, 1983.
- DELPECH B. - La terre et les Femmes. Conflits ruraux au Sud du Cameroun.  
Cahiers ORSTOM, Sciences Humaines, n° 2, pp. 189-193, 1983.
- DEVELOPMENT DIALOGUE. - Another development with women. N° 1 et 2, 177 p. 1982.
- DIXON R. - Women in agriculture : counting with the labor force in developping countries.  
Population and Development Review, tome 8, N° 3, pp. 25-50, 1982.
- EDOLHM F., HARRIS O., YOUNG K. - Conceptualizing women.  
Critique of Anthropology, vol. 3, n° 9 et 10, pp. 37-67, 1977.
- L'ENFANT EN MILIEU TROPICAL. - Les travailleuses du Tiers Monde.  
CIE, n° 146, 21 p. 1983.
- FIELOUX M. - Femmes invisibles et femmes muettes.  
Cahiers d'Etudes Africaines, n° 65, pp. 189-190, 1979.
- IDS Bulletin. - Special issue on the continuing subordination of women in the development process.  
Institute of Development Studies, Brighton, University of Sussex, vol. 10, n° 3, 65 p. 1979.
- INSEE. - Le travail domestique, essai de quantification.  
Archives et documents de l'INSEE, n° 32, pp. 5-90, 1981.
- IRAM. - Besoins et participation des Femmes rurales au Niger.  
Carnets de l'Enfance, n° 41, pp. 74-81, 1978.
- Femmes et interventions.  
Revue Tiers Monde, n° 91, pp. 588-599, 1982.
- ISIS. - Women land and food production.  
ISIS International Bulletin, n° 11, 45 p. 1979.
- KANE F. - Femmes prolétaires du Sénégal à la ville et aux champs.  
Cahiers d'Etudes Africaines, n° 65, pp. 77-94, 1979.

- KOOPMAN H. - Feeding the cities and feeding the peasants : what role for Africa's women farmers ?  
World Development, vol. 11, n° 12, pp. 1 043-1 055, 1983.
- MIGNOT-LEFEBVRE Y. - Les enjeux de la production non marchande en Afrique.  
Revue Tiers Monde, n° 76, pp. 819-830, 1978.
- Femmes et développement : idées et stratégies des organisations internationales.  
Revue Tiers Monde, n° 84, pp. 845-861, 1980.
- Du côté des planificateurs et experts en développement.  
Revue Tiers Monde, n° 91, pp. 579-586, 1982.
- OOKO-OMBAKA O. - Evaluation des mécanismes nationaux chargés de la condition féminine.  
Les Carnets de l'Enfance, n° 49-50, pp. 49-55, 1980.
- PAIRAULT C. - L'économiste et l'anthropologue.  
Cahiers Internationaux de Sociologie, vol. LXV, pp. 161-171, 1979.
- PALMER I. - New official ideas on women an development.  
IDS Bulletin, n° 3, pp. 39-45, 1979.
- La place des Femmes dans une stratégie axée sur les besoins essentiels.  
Revue Internationale du Travail, pp. 105-117, 1977.
- PAOLA A. - La Femme Africaine dans le développement rural : orientations et priorités.  
Cahiers OLC, n° 12, 47 p. 1976.
- Pouvoir féminin au Kenya.  
Cérès - Revue de la FAO, pp. 43-46, 1978.
- TINKER I. - Le développement contre les Femmes.  
Questions Féministes, n° 3, pp. 69-85, 1979.
- TRINCAZ J.P. & J. - L'éclatement de la famille africaine : religions, migrations, dot et polygamie.  
Cahiers ORSTOM, Sciences Humaines, vol. XIX, n° 2, pp. 195-202, 1983.
- SAVANE M.A. - Le plan de Lagos et les Femmes.  
Africa development/Afrique développement, vol. 7, pp. 15-32, 1982.
- UNICEF. - Planifier au féminin.  
Les Carnets de l'Enfance, n° 38, 110 p. 1977.
- Conditions des Femmes et bien-être des enfants.  
Les Carnets de l'Enfance, n° 49-50, 220 p. 1980.
- YOUSSEF N.,  
HOLLNSTEINER M. - Technologie, revenu et organisation. Communiquer le changement au féminin.  
Carnets de l'Enfance, n° 63-64, pp. 91-105, 1983.

3. COMMUNICATIONS, RAPPORTS, THESES

- ARGAWAL B. - Agricultural development and thirld world women : pointers of litterature. BIT, 135 p. 1981.
- CARR M. - Technology and rural women in Africa. BIT, 50 p. 1980.
- CHASSAGNY J.P.,  
BURGELLE Ph., LAFONT P. - Le travail des Femmes en milieu rural africain problèmes de mesure. INRA Montpellier, 160 p. 1976.
- CHEVILLARD N.,  
LECOMTE S. - Les inégalités économiques entre les sexes dans les sociétés contemporaines. Thèse de Doctorat d'Etat, Sciences Economiques, Nanterre, 560 p. 1980.
- COURADE G. - La sécurité alimentaire implicite, les Femmes hors développement au Cameroun (état des lieux). Séminaire ORSTOM-CIE (\*) 16 p. 1985.
- DEY J. - Rôle des Femmes dans la riziculture en Afrique principalement. FAO, 20 p. 1983.
- FAO. - Le statut juridique de la Femme rurale. 78 p. 1980.
- FIELOUX M. - Développement, émigration masculine et travail féminin. Séminaire ORSTOM-CIE (\*) 9 p. 1985.
- MUCHNICK J. - L'artisanat alimentaire en République Populaire du Bénin. Séminaire ORSTOM-CIE (\*) 14 p. 1985.
- RANDRIARAMONJY M. - La Femme Africaine face aux changements et aux innovations. Thèse de 3ème cycle, Economie du Développement, Montpellier I, 575 p. 1981.
- REVEYRAND O. - Tradition, modernité, tendances culturelles des Femmes en Casamance. Thèse psychosociologie, Lyon II, 515 p. 1980.
- SEGURET M.C. - Le rôle économique des Femmes face à la technologie. BIT, 13 p. 1979.
- VIDAL A. - Capitalisme et salariat féminin dans la société française. Thèse de 3ème cycle, Sciences Economiques, Grenoble, 363 p. 1982.

(\*) Séminaire ORSTOM-CIE "La place des Femmes dans l'autosuffisance et les stratégies alimentaires". Janvier 1985, Paris.

- VIDAL-CROUZET C. - La Femme Wolof dans un milieu rural en mutation :  
marginalisation ou intégration.  
Thèse de 3ème cycle, Sociologie du Développement,  
EHSS, 331 p. 1981.
- WEEKES VAGLIANI. - L'intégration des Femmes aux projets de  
développement.  
Centre de Développement OCDE, 30 p. 1983.
- YOUSSEF N., HETTER B. - Rural house-holds headed by women a priority  
concern for development.  
BIT, 125 p. 1984.

\*  
\* \*  
\*

III. ETUDES SECTORIELLES.

1. OUVRAGES

- BEZY F., PEE MANS J.P., WANTELET J.M. - Accumulation et sous-développement au Zaïre 1960-1980.  
Presses Universitaires de Louvain, 245 p. 1981.
- CLERC J., ADAM P., TARDIT C. - Société paysanne et problèmes fonciers de la palmeraie dahoméenne.  
Etude Sociologique, ORSTOM, 147 p. 1956.
- DIARRASSOUBA V. - L'évolution des structures agricoles au Sénégal.  
Cujas, 298 p. 1968.
- PELISSIER P. - Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance.  
Fabrègue, 939 p. 1966.
- Les pays du Bas Ouémé.  
Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Dakar, 175 p. 1963.
- REBOUL C. - Barrages contre le développement.  
INRA, série Ethnologie et Sociologie Rurale, 148 p. 1982.
- SAVANE M.A. - Les projets pour les Femmes en milieu rural sénégalais.  
BIT, 139 p. 1983.
- VALLET J. - Région de Grand-Hinvi : étude de géographie agraire.  
IGN, 168 p. 1968.

2. REVUES ET ARTICLES

- BONNEFOND Ph. - L'introduction de l'agriculture irriguée sur les rives sénégalaises du Fleuve Sénégal.  
Economie Rurale, n° 147-148, 1982.
- CARRIERE de BELGARIC R. - Deux exemples de développement du palmier à huile : la Côte d'Ivoire et le Dahomey.  
Coopération et Développement, n° 30, pp. 15-19, 1970.

- DISSON M. - Le développement et la mise en valeur des plantations de palmier à huile au Dahomey. Cahiers d'Etudes Africaines, n° 47, pp. 487-500, 1973.
- DUMONT R., MOTTIN M.F. - Le défi sénégalais. ENDA, Etudes et Recherches, n° 74, 67 p. 1982.
- ERGAS Z. - La politique des villages Ujamaa en Tanzanie : la fin d'un mythe. Revue Tiers Monde, n° 77, pp. 169-185, 1979.
- LERICOLLAIS A. - La Vallée du Sénégal. Etudes Scientifiques, 38 p. décembre 1981.
- MALVE P. - L'Office du Niger dans la stratégie alimentaire du Mali. Actuel Développement, n° 60, 1984.
- MENSAH M. - L'expérience dahoméenne en matière de coopératives de production dans le cadre des périmètres d'aménagement rural. Etudes Dahoméennes, n° 67, pp. 73-80, 1966.
- RUELLE D., DIENG I. - Initiative de groupe et stérilisation administrative. ENDA, Etudes et Recherches, n° 51-80, 40 p. 1980.
- YOON S. - Groupements de Femmes maraîchères en Casamance (Sénégal). Les Carnets de l'Enfance, n° 63-64, pp. 185-206, 1983.

### 3. COMMUNICATIONS, RAPPORTS, THESES

- ABELA M.T., RAMBAUD C. - Le projet Aménagement des Vallées des Volta : impact sur les Femmes. OCDE, 44 p. 1982.
- ALEXANDER A. - Rapport sur la diffusion des foyers améliorés dans le département de Fatick. Précoba, 45 p. 1983.
- ALTERSIAL-MRE. - Equipements pour la transformation des produits agricoles à petite échelle dans les pays tropicaux et nouvelles formes de coopération industrielle. 203 p. 1985.
- AVENIER D. - Nénette, village d'agro-pasteurs Peuls de la Moyenne Vallée du Sénégal. Mémoire de Maîtrise, IGA, Grenoble, 150 p. 1983.

- BISSILLAT J., RAMBAUD C. - Impact du projet de développement intégré de Dosso sur les Femmes au Niger.  
CCCE, 31 p. 1982.
- BIRD-SPE. - Etude régionale d'éducation en Côte d'Ivoire.  
132 p. 1972.
- BIT. - Rapport de la table ronde sur la participation des Femmes aux activités coopératives en Afrique de l'Ouest. 108 p. Genève, 10-12 avril 1980.
- CCCE. - Réflexions sur le développement rural au Niger à partir de l'analyse des projets Maradi et Dosso.  
22 p. 1982.
- CIEPAC. - Développement d'une culture maraîchère à Koumbidia (Sénégal).  
110 p. 1981.
- CIMADE. - Programme Intégré de Podor - Rapport d'activité.  
68 p. 1983.
- CORREZE A., REVEYRAND O. - L'action d'Animation Féminine, l'impact des projets de développement sur les Femmes dans la province du Zou (Bénin).  
OCDE, 54 p. 1982.
- CORREZE A., TARDY M. - La place des Femmes dans le développement économique et social de la Vallée du Fleuve.  
IRAM, 79 p. 1983.
- CRECEL P. - Région de Grand-Hinvi - Etude de géographie agraire.  
Rapport Agronomique, IGN, 80 p. 1965.
- DECHAMBRE G. - Résultats d'enquêtes sur les foyers améliorés métalliques à Niamey.  
AFVP/BDF, 13 p. 1984.
- DEY J. - Women and the Rice in Gambia.  
Ph. D. Thesis, University of Reading. 1980.
- DIALLO M.I. - Enquêtes dans un village de la Moyenne Vallée du Sénégal.  
FAO, 60 p. 1983.
- GOUBA J. - Politique d'aménagement rural en Haute-Volta : cas de la vallée du Kou.  
Mémoire IEP, Grenoble, 175 p. 1979.
- Evaluation des activités de Frères des Hommes à Piela (Haute-Volta) de 1972 à 1978.  
Rapport FDH, 53 p. 1984.
- GUISSOU J. - Etude sur les besoins des Femmes dans les villages AVV et proposition d'un programme d'intervention.  
FAO, 45 p. 1977.
- HIRSCH R. - Etude économique du casier de Richard Toll, 1960-1969, mars 1970.

- HOCHET A.M. - La Femme Toucouleur.  
Thèse de 3ème cycle, Sociologie du Développement,  
EHSS, 351 p. 1975.
- IRAM-MINISTERE DE LA COOPERATION. - Rapport d'évaluation du projet Grand-Hinvi au Bénin. 2 tomes, 470 p. 1981.
- ISRA-GERDAT. - Recherche et développement agricole : les unités expérimentales du Sine Saloum au Sénégal. 49 p. 1977.
- LEFEBVRE A. - Evaluation du projet ILO/NEH. BIT, 25 p. 1983.
- LOCQUAY A. - Thionck-Essyl en Basse-Casamance. Thèse de 3ème cycle, Géographie, Bordeaux, 335 p. 1979.
- LY O. - Le rôle et les problèmes des Femmes dans la transformation et la distribution des produits halieutiques au Sénégal. Communication à l'AFARD, 43 p. 1981.
- OMVS. - Etude socio-économique de la Vallée du Fleuve Sénégal. Vol. 7 & 8, 1980.
- REPUBLIQUE DU NIGER. - Séminaire sur les stratégies d'intervention en milieu rural. 121 p. 1982.
- ROCHETTE R. - Rapport de mission AVV. PNUD-FAO, 1975.
- Projet de mise en valeur du Dallol Maouri. Etude Sociologique. FAO, 1968.
- SAED. - Rapport annuel de synthèse des projets de Périmètres Irrigués Villageois - 1979-1980. 317 p. 1981.
- SODAGRI. - Aménagement du bassin de l'Anembe. Vol. III & IV. Electrowatt Zurich, 1980.
- SOLIDARITE PAYSANNE. - Quelques réflexions sur l'avenir de Solidarité Paysanne. 21 p. 1983.
- TRAORE A. - L'accès des Femmes Ivoiriennes aux ressources. BIT, Dakar, 51 p. 1981.
- WALTER G. - Le rôle de la Femme dans la pêche maritime artisanale au Bénin. FAO, 27 p. 1981.